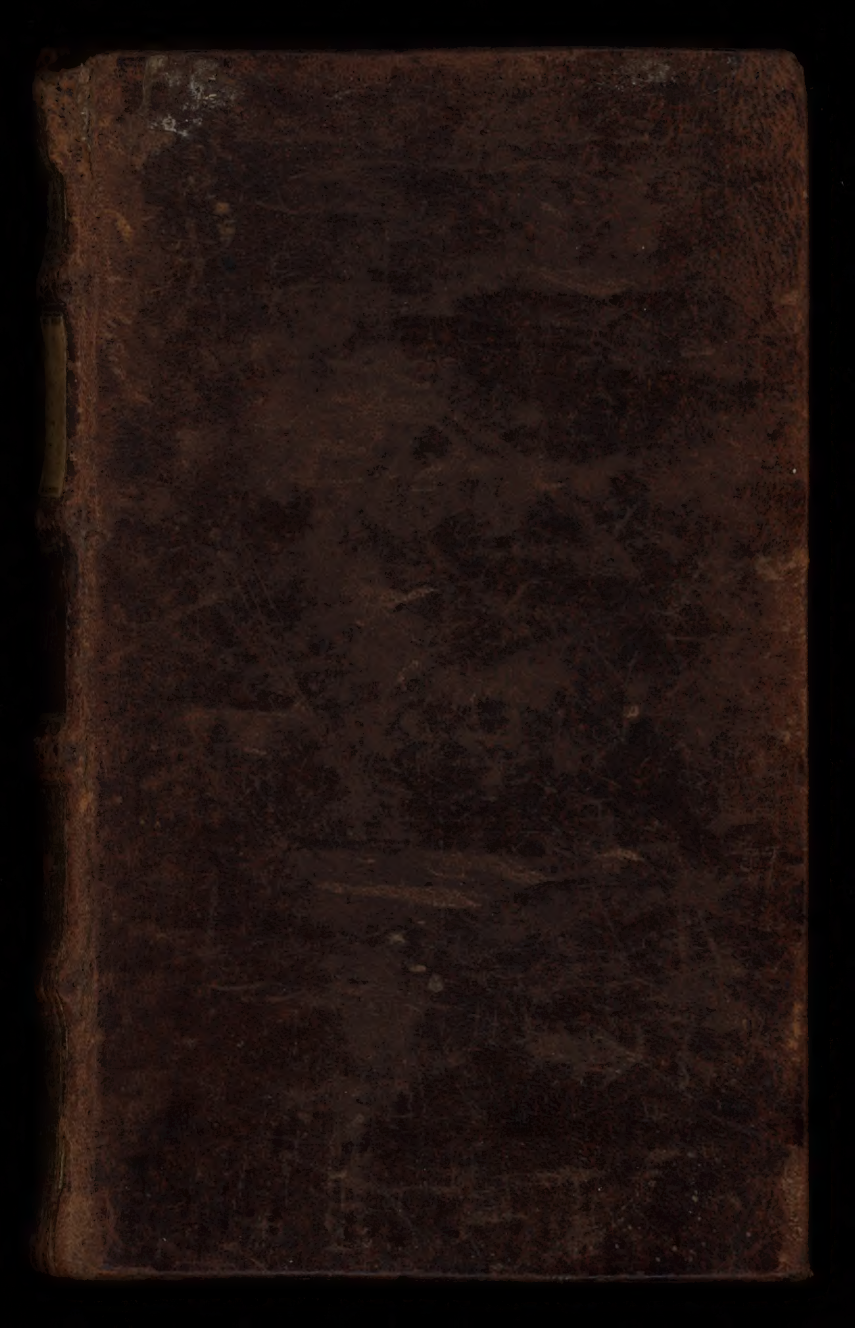
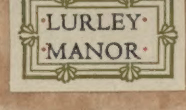
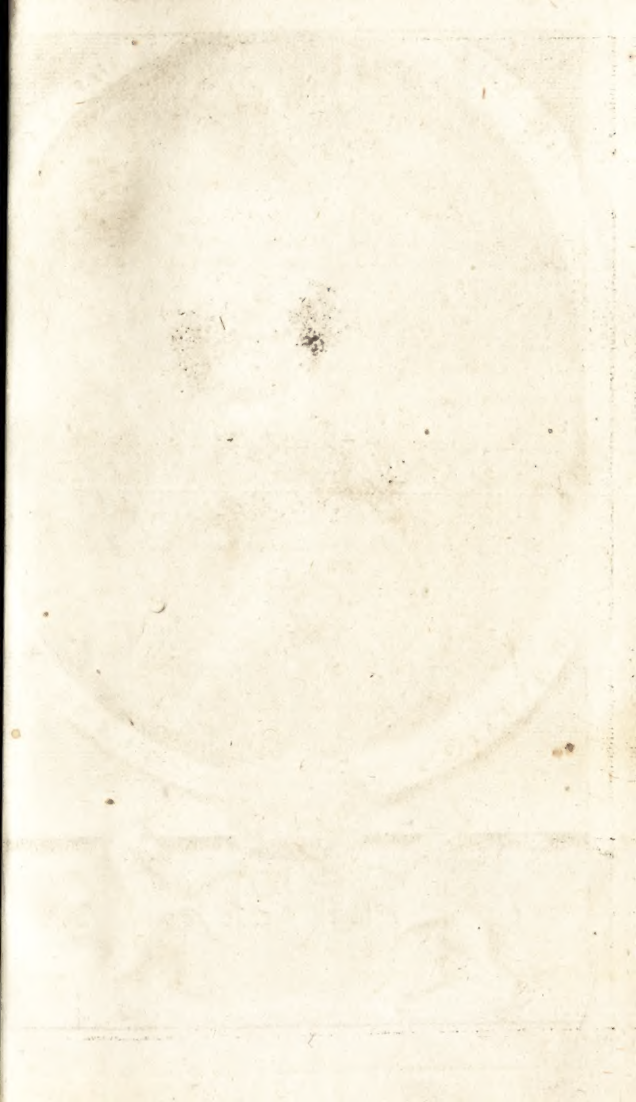



FORT
HILL


·LURLEY·
·MANOR·




GUILLAUME III. ROY DE LA GR. BRETAG.
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.
Né le 14. de Nouemb. 1650.
Mort le 19. Mars 1702.
agé de 51. an 4. m. & 5. i.
J. de Leeuw sculp.


FOR THE
RELIGION
AND THE
LIBERTY
HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
TOM. I.
R. de Hooghe f.
1692
Amsterdam Chez P. Brunel.

HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRANDE
BRETAGNE.

TOME PREMIER,

Contenant ce qui s'est passé depuis la naissance de ce Prince jusqu'à la réduction de l'Irlande.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE BRUNEL, sur le Dam, à la Bible d'Or.

M. DCCIII.



PREFACE.

ON n'a pas grand besoin de mettre ici une Préface. Comme le titre seul explique tout le dessein qu'on a, il ne faut point d'éclaircissemens pour préparer l'esprit du Lecteur à l'intelligence du sujet & de la matiére. Du reste tout ce que l'on pourroit dire de l'ouvrage, ne régleroit point les

jugemens du public, car on auroit beau vouloir le prévenir par une idée avantageuſe, cela ſeroit moins propre à gagner ſon approbation, qu'à faire ſoupçonner qu'on s'aplaudit par avance. Il eſt donc inutile de dire que l'on a tâché d'éviter les réfléxions trop longues qui laiſſent languir la narration; & ces rafinemens des faiſeurs d'Anecdoctes, qui en voulant trop pénétrer dans les intrigues les plus ſecrétes, & les

les myſtéres les plus profonds de la Politique, débitent leurs viſions pour les veritables motifs des Princes dont ils écrivent l'Hiſtoire. On ne trouvera rien ici de pareil. L'Auteur ne ſe vante point d'avoir percé juſques dans le cabinet du Prince; il ne dira rien que de veritable. Comme il n'a eu d'autre vüe que d'écrire une Hiſtoire fidéle, qui autrement pourroit être démentie par tant de témoins, il a crû que la princi-

cipale beauté de ſon ouvrage devoit être la verité, ſans flaterie ou ſans déguiſement. C'eſt à quoi il s'eſt particulierement attaché : car il ne faut point appeller flaterie, tout ce qui tend à relever les grandes actions du Roi de la Grande Bretagne. Il y a des occaſions dont on ne peut parler ſans le loüer. En ce cas ce ſont ſes actions qui font néceſſairement ſon panegyrique, & non pas l'Auteur.

PORTRAIT
DU ROY
d'ANGLETERRE.

GUillaume fut un Prince humain & doux,
Pere de ſes ſujets, bon Ami, tendre Epoux,
Juſte & clement, vaillant & ſage,
Né dans l'adverſité, nourri dans les travaux.
Il ignora les plaiſirs, le repos,
Et fit un rude apprentiſſage
Des vertus qui font le Heros.
Par un heureux eſſay de ſon jeune courage,
De la Hollande il chaſſa l'ennemi,

Et le ſalut des ſiens fut ſon premier ouvrage.
L'Anglois, qui dans les fers avoit long-tems gemi,
Par ſes genereux ſoins fut mis hors d'eſclavage;
Tous ſes droits retablis, ſon culte rafermi;
Et l'Europe expoſée au plus afreux orage,
Ne craignit plus le coup dont elle avoit fremi.
Par ſa prudence conſommée,
De tant d'eſprits divers l'union s'eſt formée.
Grand genie, appliqué, penetrant, ſans pareil,
Ses Ennemis l'ont craint autant dans le Conſeil,
Qu'à la tête de ſon Armée.
Dans les ſuccès bons & mauvais,

Son

Son cœur ne s'éleva, ne s'abatit jamais.
Il gagna, perdit des batailles;
Reprit Namur, & conſterna Verſailles;
Fit tout rendre à Louïs, & procura la paix.
D'un cœur ferme il ſoûtint l'honneur de la Couronne,
Et n'abuſa jamais du pouvoir qu'elle donne.
De la Religion il fut le Protecteur:
Mais toûjours ſage dans ſon zele,
Il ne fut point perſecuteur.
Jamais dans ſes Etats d'une fureur nouvelle,
Le Soldat n'appuya les raiſons du Docteur.
La Charité chez lui ne fut jamais cruelle;

Et pour faire du bien, il ne fit point de mal.
Dans sa conduite il fut égal,
Et dans ses promesses fidelle.
Grand dans tout ce qu'il entreprit;
Plus grand dans tout ce qu'il souffrit.
Sa vertu fut sans faste, & parut sans melange.
Du Dieu qu'il adoroit, il respecta les droits;
Et laissa constamment au Roi qui fait les Rois;
Et la vengeance & la loüange.

SOM-

SOMMAIRES
DES LIVRES

Contenus dans ce premier Tome.

LIVRE PREMIER

LIVRE SECOND

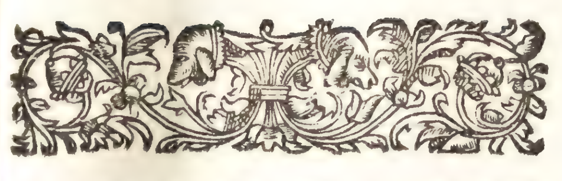
LIVRE TROISIEME

LI-

LIVRE QUATRIEME

LIVRE CINQUIEME

HISTOI-



HISTOIRE DE GUILLAUME III. ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE PREMIER

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la naiſſance de ce Prince, juſqu'à ſon élevation à la Charge de Stathouder.



IL ſeroit inutile que je fiſſe connoître au public l'illuſtre Maiſon de Naſſau. On ſait qu'elle eſt une des plus anciennes du Monde, qu'elle donna un Empereur à l'Allemagne, il y a quatre-cens ans, & qu'il y en a plus de mille qu'elle eſt Souveraine. Je ne m'attacherai donc qu'à la branche

des Princes d'Orange. René, fils unique d'Henri, Comte de Nassau, fut le premier qui porta ce titre, l'ayant hérité de son oncle maternel Philibert de Châlons, qui étoit mort sans enfans. Il fut tué au siége de Saint Didier l'an 1544, & ne laissant point de postérité non plus que son oncle, Guillaume de Nassau son cousin germain hérita de la Principauté d'Orange, & de tous les biens de la Maison de Châlons. C'est ce Guillaume Prince d'Orange, qui a rendu son nom si fameux, qui se rendit si redoutable aux Espagnols vers la fin du siécle passé, à qui les Provinces-Unies sont redevables de leur liberté, de leur puissance & de leurs richesses, & qui en posant les fondemens de cet Etat, éleva sa Maison à ce haut faîte de gloire, où elle s'est si bien conservée.

Ce Prince fut assassiné à Delft, comme chacun sait, le 10. de Mai 1584. d'un coup de pistolet par Balthasar Gerard, natif de Villesans dans la Franche Comté. Il laissa trois fils, outre plusieurs filles, qui furent mariées à divers Princes. L'ainé de ses fils, qui se nommoit Philippe Guillaume, & qui étoit filleul de Philippe II. Roi d'Espagne, s'étant trouvé à Louvain, lors que le Prince d'Orange fut contraint de prendre les armes, pour défendre les interêts des Provinces opprimées, qui imploroient sa protection ; le Roi d'Espagne le fit enlever malgré les priviléges de l'Université, dont il étoit membre, afin de s'en servir comme d'un otage, qui lui répondît de la conduite de son pere : De sorte qu'à l'âge de treize ans il fut mené en Espagne, & enfermé dans un château, où l'on ne prit aucun soin de son éducation, & d'où il ne sortit qu'aprés trente ans de prison, préve-
nu

nu pour la Religion Romaine, dans laquelle il finit ses jours.

Lors que ce Prince se retira en Flandres auprés de l'Archiduc Albert, il entra en possession des terres qui lui étoient échuës par la mort du Prince Guillaume son pére; entr'autres de la Principauté d'Orange & de la ville de Breda, que le Comte Maurice son frére, qui en joüissoit pendant son absence, lui céda généreusement. Celui-ci étoit fils d'Anne de Saxe, fille du célébre Maurice, Electeur de Saxe, & seconde femme du défunt Prince d'Orange. Aprés la mort tragique de son pére, il fut tiré du colége, où il étudioit pour être revêtu du toutes ses charges; de sorte qu'on le vit à l'âge de dix-sept ans, prendre le gouvernement d'un Etat formé depuis peu, & par conséquent encore fort foible, attaqué par de puissans ennemis, & qu'on pouvoit alors plus que jamais regarder comme un vaisseau agité d'une violente tempête, & n'ayant ni voile, ni mât.

Mais le Comte Maurice montra ce que peut une naissance heureuse, lors même qu'elle n'est accompagnée d'aucune expérience, & combien il est avantageux d'avoir un Héros pour pére, malgré le * mot du Poëte qu'on a cité si souvent. Il fit dans son enfance ce qu'on auroit à peine attendu d'un homme consommé dans l'Art de la Guerre, & dans la Politique. Il releva les espérances abbattuës des Provinces-Unies, & les convainquit par ses bons succés, & par sa bonne conduite, qu'elles n'avoient pas tout perdu, en perdant le Grand Guillaume, puis qu'elles trouvoient dans son fils toutes les vertus qu'on avoit admirées en luy; que cet illustre rejeton

* *Heroum filii noxæ.*

du tronc, qui venoit d'être coupé, alloit devenir un grand arbre, à l'ombre duquel elles pourroient se reposer, & que si le fils ne surpassoit pas le pére, il l'égaloit pour le moins.

Le Prince Maurice ne se laissa point étonner par les grands avantages, que le Duc de Parme, Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi d'Espagne, eut d'abord sur les Etats, à qui il enleva dans fort peu de tems Bruges, Gand, Déventer, Nimegue avec plusieurs autres places, & enfin Anvers même, qu'on avoit regardé jusques-là comme imprénable. Mais le Prince Maurice se roidissant contre la Fortune, obligea enfin cette ville à se déclarer pour lui, & à le favoriser sans interruption tout le reste de sa vie.

Ce n'est pas assez de dire qu'il passoit pour le plus grand Capitaine de son tems. Il pouvoit disputer avec les plus fameux Capitaines des siécles passez: Et c'est dans son école que plusieurs de ceux, qui se sont le plus distinguez dans nôtre siécle, avoient appris tout ce qu'ils savoient, comme entr'autres M. de Turenne, dont il étoit oncle.

Ce Prince vêcut toûjours dans une parfaite union avec le Prince Philippe son frére, quoi qu'il n'osât l'aller voir dans les lieux où il faisoit son séjour, de peur de donner de l'ombrage aux Etats, à qui Philippe étoit suspect, tant pour sa Religion, qu'à cause du long séjour qu'il avoit fait en Espagne.

Cela n'empêcha pas ce dernier de rendre visite au Comte Maurice en Hollande. Il se maria ensuite avec la sœur du Prince de Condé, mais n'en ayant point eu d'enfans, & étant mort à Bruxelles au commencement de l'année 1618, le Comte Maurice hérita de tous ses biens,

&

& porta depuis le tître de Prince d'Orange. Il ne le porta que ſept années, au bout deſquelles il mourut, laiſſant pour ſon ſucceſſeur Henri Frederic ſon frére, pour qui il avoit eu beaucoup de tendreſſe, & en faveur duquel il ne s'étoit point marié.

Ce dernier Prince étoit né l'an 1584, peu de tems avant la mort de ſon pére, de Louyſe de Coligny, fille de ce célébre Amiral de Coligny, qui fut maſſacré à la St. Barthelemi, & quatriéme femme du Prince Guillaume. Il hérita des vertus de ſes prédéceſſeurs en héritant de leurs terres & de leurs charges, & ne céda point au Prince Maurice, auprés duquel il avoit paſſé la meilleure partie de ſa vie, & de qui il avoit reçû des leçons, dont il ſût trés-bien profiter. Il mourut le 14. Mars 1647, & laiſſa quatre filles, qui furent toutes mariées, & un fils unique nommé Guillaume, à qui les Etats Généraux avoient donné la ſurvivance des charges de ſon pére dés l'année 1631, mais qui ne vêcut pas long tems aprés lui, puis que la petite verole l'emporta à l'âge de vingt-quatre ans.

C'étoit un Prince de grandes eſpérances, qui avoit déja donné des preuves conſidérables de ſa valeur, & qui outre qu'il avoit le cœur grand, faiſoit paroître un trés-beau génie, puis que dés ſa jeuneſſe il ſavoit trés-bien l'Hiſtoire & les Mathématiques, & parloit cinq langues étrangéres avec beaucoup de facilité. Huit jours aprés ſa mort, ſavoir le 14. Novembre 1650, la Princeſſe Marie ſon épouſe, fille de Charles I. Roi d'Angleterre, accoucha du Prince, dont je dois écrire l'Hiſtoire. Il eut pour parrains les Etats Généraux, les Provinces de Hollande & de Zelande, avec les Villes d'Amſter- 1650.

dam, de Delft, & de Harlem, & il fut nommé Guillaume Henri.

1651. Les Etats étonnez de la perte qu'ils venoient de faire, convoquérent une assemblée générale, composée des Députez des Villes, & de tous les Nobles: C'est ce qu'on appelloit autrefois les *Etats Généraux*. Le Conseil d'Etat ne les convoquoit que dans des occasions extraordinaires, parce que pour être complets, il faloit qu'ils fussent composez de plus de huit-cens personnes, ce qui ne se pouvoit faire sans de grands frais, & sans beaucoup de confusion. C'est ce qui obligea les Provinces à donner toute l'autorité de ces Assemblées à un Corps, où chacune d'elles envoye autant de Députez qu'il luy plaît, mais pour n'avoir qu'une seule voix. Ce Corps a toûjours porté le titre d'Etats Géneraux, quoy qu'à proprement parler il ne fasse que representer l'Assemblée, qui portoit ce nom, & qui ne s'est tenuë depuis ce tems-là que dans deux occasions: la premiere à Bergopson, pour ratifier la treve concluë avec l'Archiduc Albert, & avec l'Espagne; & la seconde à la Haye, pour pourvoir au gouvernement des Provinces, aprés la mort du Prince d'Orange.

Celle-ci fût ouverte le 18 Janvier 1651, & ne finit que dans le mois d'Août suivant. Comme elle étoit composée de personnes peu affectionnées à la Maison d'Orange, pour les raisons que nous verrons bien tôt, on y prit des resolutions fort contraires aux interêts du jeune Prince, qui naturellement devoit être revêtu des charges, que ses predecesseurs avoient si bien meritées, & si bien remplies. Ces charges furent premierement données à Guillaume I. le Liberateur des Provinces. Il étoit Gouverneur de Hollande & de

de Zelande pour le Roy d'Espagne, avant qu'il prit les armes contre lui, & il semble que les Provinces-Unies voulurent luy conserver tous les droits, qui étoient attachez à cette qualité, en luy donnant les titres de Capitaine General, d'Amiral, & de Gouverneur, qui comprenoient le pouvoir de commander toutes les troupes de l'Etat, tant par mer que par terre, de distribuër toutes les charges militaires, de faire grace aux criminels, & enfin d'élire les Magistrats, aprés la nomination des Villes, qui devoient presenter trois personnes au Gouverneur, afin qu'il en choisit un. 1651.

Les Princes d'Orange avoient joui de tous ces droits jusqu'à la mort de Guillaume II. Mais il s'étoit formé contr'eux pendant la vie du Prince Maurice un puissant parti, dont je ne puis me dispenser de parler. Le fameux Jean de Barnevelt, Pensionnaire de Hollande, en fût le premier auteur. Il étoit entré dans les interêts des Arminiens, qui causerent alors tant de troubles dans l'Etat, par leurs disputes avec les Gomaristes, dont le Prince Maurice s'étoit declaré le protecteur, & il n'avoit pas voulu consentir à la convocation d'un Synode General, que les Etats vouloient assembler pour terminer ces disputes, & pour pacifier les troubles. Mais on accusoit encore Barnevelt d'avoir des intelligences avec l'Espagne, de s'être revolté contre les Etats Generaux, ses Souverains, & d'avoir conseillé à quelques Villes d'armer pour leur conservation particuliere, contre l'interêt public. C'est pour cela qu'il fut arrêté le 22 Août 1618. avec Hoguerbeis Pensionnaire de Leide, & le celebre Grotius Pensionaire de Rotterdam; & qu'il fut ensuite condamné à la mort & executé le 22. May 1619.

1651. Cette mort irrita extrémement le Parti, qui étoit opposé aux Princes d'Orange. Bien loin de l'affoiblir elle le grossit. Ce Parti n'osa pourtant remuer pendant la vie de Maurice, ni de Henry Frederic. Mais il se fortifia considerablement sous Guillaume II. à l'occasion des démelez de ce Prince avec les Etats. Les Etats se voyant épuisez par la longue guerre, qu'ils avoient soutenuë contre les Espagnols, voulurent licencier une partie de leurs troupes aprés la paix de Munster : & le Prince d'Orange s'y opposa fortement. Il disoit qu'il faloit se tenir sur ses gardes, de peur d'être surpris par ses voisins, lors qu'on seroit desarmé; mais on prétendoit qu'il ne vouloit conserver toutes les troupes sur pié, que pour aggrandir son pouvoir, & pour être en état d'executer le dessein, qu'on avoit attribué à son oncle, qui étoit de se rendre Souverain. Comme donc ce Prince vit qu'on le contrecarroit, il fit arrêter six des Députez des Etats ou des Magistrats des Villes, qui étoient les plus ardens contre lui, & les envoya au château de Louvestein. On peut juger qu'une action aussi hardie causa beaucoup d'émotion parmi le peuple. Mais ce qui l'irrita davantage, fut l'entreprise que ce Prince fit bien-tôt aprés sur la ville d'Amsterdam. Il savoit que cette ville lui étoit fort contraire, & il en avoit reçu depuis peu un affront sanglant Car ayant voulu y aller pour tâcher de l'obliger à suivre ses avis, elle l'avoit prié de ne point faire ce voyage. Il resolut donc, de la reduire dans des termes, où elle n'osât s'opposer à ses intentions. C'est pour cela que sur la fin du mois de Juillet il fit marcher des troupes de ce côté-là, si secretement que la ville auroit été sans doute surprise, si

par

par bonheur pour elle le Courier de Hambourg, 1651.
qui arriva ce jour-là à sept heures du matin, n'eût rapporté qu'il avoit veu de loin quelque cavalerie, qui approchoit des murailles. Sur cet avis on ferma les portes ; on fit mettre tous les bourgeois sous les armes ; & lors qu'on sût distinctement que le Prince d'Orange avançoit en personne, dans la resolution d'assieger la ville, si on ne vouloit pas l'y recevoir, on lacha les écluses : de sorte que tous les environs étant inondez, le Prince fut obligé de s'éloigner. Trois jours aprés il se fit un traité qui termina tous les troubles. La Ville d'Amsterdam donna quelque satisfaction au Prince sur le peu de respect qu'elle avoit eu pour lui, & le Prince relacha les six Seigneurs prisonniers, en les privant pour jamais de toutes leurs charges. Mais cependant on conserva le souvenir des démarches qu'il avoit faites, & comme il mourut quelques mois aprés, ses ennemis voulurent se prévaloir de l'occasion, pour dépoüiller la Maison d'Orange des charges qu'elle avoit possedées jusques-là. Ils firent donc conclure dans l'Assemblée generale, dont nous avons parlé, qu'à l'avenir châque Ville auroit le droit d'élire ses Magistrats, que les Etats des Provinces disposeroient de toutes les charges des troupes qu'elles payeroient, que les Etats Généraux seroient maîtres du commandement des armées, & qu'on ne donneroit jamais à un seul homme les charges de Capitaine Général & de Gouverneur. La Princesse d'Orange eut beau représenter l'injustice qu'on faisoit au jeune Prince son fils. Elle avoit perdu tous les appuis, qui auroient pû la faire écouter. Le Roi de la Grand' Bretagne son pere avoit été décapité dés l'année precedente, & Cromwel occu-

1651. poit ſa place ſous un autre titre. Celuy-cy avoit interêt à empêcher l'aggrandiſſement du Prince d'Orange. Auſſi croit-on que dans la paix qu'il fit avec les Etats en 1654, aprés une guerre de quelques années, il leur fit promettre dans un article ſecret de ne jamais donner à ce Prince les charges que ſes predeceſſeurs avoient poſſedées.

Les premieres années du Prince d'Orange ſe paſſerent ſous la conduite des femmes. Madame de Stanop, femme de M. de Henvlit Hollandois, fut ſa Gouvernante. Ce Prince témoigna de bonne heure l'impatience où il étoit de ſe voir entre les mains des hommes, ne ſe plaiſant en aucune maniere aux amuſemens ordinaires dont les femmes ont accoutumé de divertir les enfans. En effet, il ne fut pas un mois hors de leur direction qu'il ſe montra tout autre qu'il n'étoit auparavant, & tandis qu'il n'étoit pas dans un âge à ſe faire conſiderer par ſes actions, il ſe faiſoit admirer par ſes diſcours, où l'on découvroit une grandeur d'ame toute extraordinaire, ce qui donnoit des indices certains des hautes vertus qui le devoient porter à ce faîte de gloire, où on l'a veu. La Princeſſe ſa mere commença à lui faire apprendre les langues, l'Hiſtoire, la Geographie, les Mathematiques, & toutes les autres ſciences, dont la connoiſſance peut être utile à un Prince; & le nôtre reüſſiſſoit ſi bien en tout cela qu'il ſe faiſoit admirer de tout le monde. Un François diſtingué par ſa naiſſance & par ſon merite, ſe trouvant à la Haye pendant l'enfance de ce Prince, qu'il voyoit aſſez ſouvent, lui rendit ce témoignage; que jamais perſonne de ſa qualité n'avoit eu l'eſprit ſi bien fait que lui à ſon âge. *

Entre

* *Voyez les Oeuvres de M. de St. Evremont Tom.* I. *p.* 221.

Entre plusieurs marques de la vivacité de son esprit & de la maturité de son jugement, qui faisoient voir que c'étoit un de ces fruits precoces qui nous tombent rarement du Ciel, il suffira d'en raporter deux ou trois, par où l'on pourra juger du reste. 1651.

Il avoit deux Precepteurs, & celui qui dans son département lui enseignoit l'Histoire & la Geographie, lui montrant un jour sur le Globe les principales Iles, venant aux Britanniques, dont il lui faisoit sommairement la description comme d'un petit monde à part, il fit un soûpir suivi en même tems de ces mots; *Je voudrois bien me voir un jour maitre d'un petit monde comme cela.* Et qu'en feriez-vous, mon Prince, lui repartit le Précepteur. *Faites seulement qu'on me le donne*, repliqua t-il, *& l'on verra ce que j'en ferai.* Le dialogue n'alla pas plus avant, & il y avoit assez de cela pour juger que ce Prince eut de bonne heure de secrets pressentimens de ce qui lui devoit arriver. Ce fut au même sujet de ce petit monde que la nouvelle lui étant venuë à Leide, où les Etats souhaiterent qu'il fît ses études, que le Roi de France se prevalant des facheux demêlez des deux Princesses, mere & ayeule, dont nous parlerons plus bas, s'étoit saisi de sa Principauté d'Orange, & en avoit demoli le château, il dit encore à son Précepteur qui lui faisoit repeter la leçon des Iles Britanniques, que s'il étoit un jour maître de ce petit monde il obligeroit bien le Roi de France à lui faire raison.

Nous avons parlé des deux Précepteurs que l'on donna à ce jeune Prince. L'un s'appelloit Bornius, Hollandois, établi par la Princesse ancienne Doüairiere, son ayeule, & l'autre Chappu-

1651. zeau, François, que la Princesse Royale sa mere avoit instalé au même rang, & avec les mêmes apointemens. Cette derniere venant à mourir à Londres de la petite verole en 1660. le Prince aprés avoir essuyé ses premieres larmes à cette nouvelle dont il fut fort afligé, tournant les yeux vers son Précepteur François, qui tachoit de le consoler : Je vous plains, se prit-il à lui dire, vous perdez en la Princesse ma mere une bonne amie, & je suis fâché de ne me voir pas en âge de vous soûtenir comme elle eût fait. Ce Prince prevoyoit ce qui arriva bien tôt aprés, & le changement qui fut fait dans sa maison, par l'autorité de la Princesse son ayeule, qui se voyant seule maîtresse de la tutelle son petit-fils avec son gendre l'Electeur de Brandebourg, & appuyée du pouvoir des Etats, priva de leurs charges ceux qu'elle crut avoir été affectionnez à la Princesse Royale sa belle-fille. Ces deux Princesses ne vivoient pas bien ensemble. L'ayeule, qui étoit de la Maison des Comtes de Solms, mais qui d'ailleurs étoit veuve du Prince Frederic-Henri, & belle-sœur du Prince Maurice avoit de la peine à ceder le pas à la Princesse Royale sa belle-fille, quoi que sortie d'une longue suite des plus anciens Rois du monde, mais dont le pere avoit été malheureux. Le Prince n'avoit pas ignoré leurs demélez, qui lui causerent enfin la perte de sa Principauté, comme nous l'avons déja dit. Deux jours aprés avoir receu la nouvelle de la mort de la Princesse sa mere, se trouvant seul avec M. le Comte de Zulestin, son Gouverneur, voila, dit il, ma grand' mere vangée, & la Principauté d'Orange en repos. Le Roi de France n'avoit pas encore fait demolir le château d'Orange.

Peu de tems auparavant il arriva à la Haye une chose assez singuliere, & dont à peine trouveroit-on un exemple. L'Espagne & le Portugal étoient alors en guerre, & il y avoit auprés des Etats des Ambassadeurs de ces deux Couronnes, Dom Stevan de Gamarra pour celle d'Espagne, & Fernando Tellez pour celle de Portugal. Ce dernier par un attentat inouï, & dans la fonction actuelle d'Ambassadeur avoit entretenu durant six mois des correspondances criminelles avec Gamarra, à qui il découvroit tous les secrets de son maître. Enfin ne se pouvant plus cacher, & dans l'apprehension de quelques mauvaises suites, il se déroba la nuit de la Haye, & se retira à Bruxelles, où de honte il n'osoit sortir que de nuit. Il se faisoit alors grand bruit de cette insigne trahison, dont tout le monde fut généralement scandalisé: & le Prince d'Orange lisant un jour la Fable de la choüette, qui fut condamnée à n'aller plus que de nuit pour avoir lachement abandonné le parti des oiseaux dans le combat qu'ils eurent avec les bêtes à quatre pieds; avant que le même Précepteur eût ouvert la bouche pour lui donner le sens moral de la Fable, il le trouva d'abord de lui-même, & lui prenant la main il s'écria tout d'un coup: *la choüette est l'Ambassadeur de Portugal.* Ce Prince ne se faisoit pas seulement distinguer par la vivacité de son esprit, mais encore par un certain air de grandeur, qui paroissoit dans tout ce qu'il faisoit, plûtôt que par la richesse de ses habits, ou par la magnificence de son train. 1651.

A l'âge de dix ans il alla visiter le Roi d'Angleterre son oncle, qui étoit alors à Breda, où il se préparoit à aller prendre possession des 1660.

1660. Royaumes de ses peres. Le Roy témoigna beaucoup de joye de le voir, & les Députez des Etats Généraux étant venus peu aprés saluer sa Majesté, & l'ayant asseurée de l'attachement que leur République avoit toûjours eu pour ses interêts, le Roi leur dit, que quand il n'y auroit d'autre raison qui luy rendît leur Republique recommandable, que la consideration de la Princesse Royale sa sœur & du Prince son neveu qui en étoient membres, il y en auroit assez pour l'obliger à conserver pour elle une amitié inviolable.

Le Roy étant allé ensuite à la Haye, le Prince d'Orange le suivit par tout. Il mangea avec lui dans quelques occasions. Il l'accompagna dans l'assemblée des Etats Généraux, & dans celle des Etats de Hollande, à qui le Roi voulut rendre visite. Aprés que le Roi eut remercié ces deux Corps des honneurs qu'ils lui avoient faits, & de la part qu'ils témoignoient prendre à son élevation sur le trône, il leur recommanda la Princesse, & le Prince d'une maniere qui marquoit beaucoup de tendresse: mais cependant en des termes généraux. On s'attendoit qu'il demanderoit expressément, qu'on donnât au Prince d'Orange les charges, que ses peres avoient exercées, & on prétend que la Princesse Roiale le pressa fort pour l'y obliger; mais le Roi ne jugea pas à propos de rien demander de précis, soit parce qu'il craignoit un refus, soit parce qu'il ne vouloit pas desobliger les Etats, en leur faisant une proposition qui sans doute les auroit fort embarassez. Il renvoia la chose à un autre tems; & cependant il ne laissa pas de faire connoître son desir d'une maniere assez claire.

Les

Les Etats de Hollande lui firent dire par leur Préſident, qu'ils ſupplioient trés-humblement Sa Majeſté de leur apprendre par écrit ce qu'elle avoit eu deſſein de demander pour la Princeſſe & pour le Prince d'Orange, dans le diſcours qu'elle leur avoit fait. Peut-être que ſi alors le Roi eût parlé ouvertement, on n'auroit oſé lui rien refuſer ; mais il ſe contenta de donner ce billet que je croi devoir rapporter. 1660.

Maintenant que je laiſſe entre vos mains la Princeſſe ma ſœur, & le Prince d'Orange mon neveu, deux perſonnes qui me ſont extrémement cheres, je vous prie, Meſſieurs, de prendre à cœur leurs interêts, & de leur faire ſentir dans les occaſions des effets de vôtre faveur, ſelon qu'il vous pourra être mieux repréſenté par ma ſœur. Je puis vous aſſeurer que je regarderai tout ce que vous ferez pour elle, ou pour le Prince ſon fils, comme ſi c'étoient des graces que vous me fiſſiez à moy-même. Mais comme j'ay beaucoup de confiance en vous, je ne croi pas devoir vous en dire davantage.

Aprés cela le Roi partit pour l'Angleterre, & le Prince d'Orange l'accompagna juſques à ſon bord, avec la Princeſſe ſa mere, la Reine de Boheme & pluſieurs Seigneurs. Ce ſont-là les endroits les plus remarquables de l'enfance de nôtre Prince. Voyons par quels dégrez il s'eſt élevé au point de grandeur, où il a été, contre l'eſperance de toute la terre.

Je ne dirai rien de la guerre qui s'alluma entre l'Angleterre & la Hollande, peu aprés le départ du Roi, ni de celle que le Roi de France porta dans les Païs-Bas, ſous pretexte de vouloir recueillir la ſucceſſion de la Reine, ni du traité d'Aix-la-Chapéle, parce que le Prince d'Oran-

d'Orange n'eut aucune part à tout cela, & que je n'ai pas d'autre dessein que d'écrire son Histoire.

1667. Mais je dirai qu'en l'année 1667. les Etats de Hollande firent un Edit qu'il nommérent perpétuel, dont un des articles portoit : *que la charge de Stadhouder, ou de Gouverneur d'une ou de plusieurs Provinces, ne seroit jamais conferée à personne.* Ils obligerent le Prince d'Orange à jurer cet article ; mais cela n'empêcha pas qu'ils ne lui fissent esperer de lui donner la charge de Capitaine Général de toutes leurs forces, lors qu'il auroit atteint l'âge de vint-deux ans, comme ils l'avoient promis au Roi d'Angleterre : de sorte que le Prince d'Orange s'attendoit à voir l'effet de ces promesses ; & son Parti qui se fortifioit tous les jours étoit prêt à en presser l'execution, lors que la necessité contraignit ses plus grands ennemis à y consentir ; & à faire même beaucoup plus que ce Prince ne demandoit.

Aprés la paix, qui fût faite à Aix-la-Chapéle entre la France & l'Espagne, par la mediation des Etats Généraux, qui en eurent toute la gloire, il sembloit que l'Europe devoit joüir de quelque repos, lors qu'on s'apperçut que le Roi de France armoit puissamment, & qu'il menaçoit d'attaquer une seconde fois la Flandre, sous pretexte qu'on ne vouloit pas lui ceder quelques villes qu'il avoit conquises dans la derniere guerre, quoi qu'il prétendit qu'on s'y étoit en-
1669. gagé. Les Etats en prirent ombrage, & penserent d'abord à faire, ou plûtôt à renouveller une ligue avec l'Angleterre & la Suede, que l'on appelloit la Triple Alliance, & par laquelle chaque partie étoit obligée à avoir quinze mille hommes sur pié, outre les vaisseaux qu'on devoit armer, pour

pour s'en ſervir dans le beſoin contre les enne- 1669.
mis communs. Les Païs-Bas furent peu aprés compris dans ce traité par les ſollicitations de l'Eſpagne: & comme les Etats apprirent en même tems que l'Evêque de Munſter leur voiſin, & leur ancien ennemi faiſoit auſſi de grands preparatifs de guerre, ils firent marcher des troupes vers les frontieres de la Weſtphalie, quoi que cet Evêque leur promit d'obſerver fidélement le dernier traité qu'il avoit fait avec eux.

L'année ſuivante le Roi de France étant 1670.
venu faire un voiage en Flandres avec la Reine & le Dauphin, les Etats lui envoyerent le Baron d'Opdam, qui fût parfaitement bien reçu, & qui à ſon retour raſſura un peu ſes maîtres de la juſte crainte où ils étoient. Mais comme ils virent que l'Evêque de Munſter continuoit à lever des troupes, & que d'un autre côté le Roi d'Angleterre équipoit beaucoup de vaiſſeaux, qu'il avoit envoyé en France Mylord Montaigu pour negocier un traité, & qu'il cherchoit déja à ſe brouiller avec eux, ils ne douterent plus que ces trois Souverains n'euſſent conſpiré enſemble pour les détruire.

En effet, le Roi de France ne pouvant ſouffrir que les Hollandois euſſent arrêté ſes conquêtes dans la derniere guerre, & qu'ils l'euſſent obligé à faire la paix, méditoit depuis long-tems de ſe vanger d'eux. Il ſavoit que leurs places étoient trés-mal fortifiées & trés-mal gardées, qu'ils n'avoient ni de bons chefs ni de bonnes troupes, & qu'entierement occupez de leur négoce il s'en faloit beaucoup qu'ils euſſent le courage & la valeur de leurs péres. Animé donc d'un reſſentiment qui ne lui permettoit point de leur pardonner,

1670. ner, & d'une ambition qui ne ſe donnoit point de bornes, il réſolut de ſe rendre maître des ſept Provinces. Le Roi d'Angleterre pouvoit ſervir plus que tout autre à l'éxécution de ce deſſein, & ſelon toutes les apparences il n'y avoit que lui, qui pût y apporter de grands obſtacles. C'eſt pour cela que le Roi de France travailla avant toutes choſes à engager ce Prince dans ſes interêts en lui promettant de partager avec lui les conquêtes qu'il feroit, & de lui fournir outre cela des ſommes conſiderables. La Ducheſſe d'Orleans, ſœur du Roi d'Angleterre fut employée à cette négociation & paſſa à Londres pour cela. Comme elle avoit beaucoup d'eſprit, qu'elle étoit fort aimée de ſon frere, & qu'elle connoiſſoit parfaitement tous ſes foibles, elle n'eut pas beaucoup de peine à le gagner. Cela lui fût d'autant plus aiſé que le Roi d'Angleterre étoit irrité contre les Hollandois, parce qu'ils n'avoient pas voulu lui renvoier ſes ſujets de Surinam, comme il prétendoit qu'ils s'y étoient obligez, lors qu'il leur avoit cedé cette Ile; & parce qu'une de leurs eſcadres avoit refuſé depuis peu de ſaluer ſes vaiſſeaux. Outre qu'il regardoit cette Republique avec des yeux de jalouſie, & qu'il ſe ſouvenoit des mortifications qu'il en avoit reçuës quelques années auparavant. Ce Prince fit donc un traité ſecret avec la France, par lequel il promit d'attaquer par mer les Provinces Unies, pendant que le Roi de France & l'Evêque de Munſter y entreroient par terre. Ce Prelat voulut être de la partie dans l'eſperance d'étendre les bornes de ſes Etats & de ſignaler ſon courage, & l'Electeur de Cologne s'y laiſſa auſſi engager par la promeſſe qu'on lui fit de lui mettre entre les mains les places

que

que les Hollandois lui avoient enlevées autrefois. 1670.

Les Etats voyant l'orage qui ſe formoit 1671.
ſur leurs têtes firent tout ce qu'ils pûrent pour le diſſiper. Ils preſſerent extrémement l'Envoié de l'Evêque de Munſter pour l'obliger à leur déclarer les deſſeins de ſon maître ; mais ils ne reçûrent là deſſus aucun éclairciſſement. Ils écrivirent une lettre fort ſoûmiſe au Roi de France, dans laquelle ils le prioient de leur apprendre ſes intentions, & lui diſoient en même tems, que s'ils avoient eu le malheur de l'offenſer, ils étoient prêts à lui donner la ſatisfaction qu'il demanderoit. Mais ce Prince leur répondit fierement : *que lors que ſes armes ſeroient en l'état où il les vouloit avoir, il les emploieroit comme il jugeroit convenable à ſa gloire.* Enfin ils envoierent au Roi d'Angleterre pour lui offrir de le ſatisfaire ſur les ſujets de plainte qu'il avoit, & particulierement ſur ce que leurs vaiſſeaux avoient refuſé de baiſſer le pavillon devant les ſiens. Mais leur Envoié fût trés-mal reçu. Il trouva que le Roy envoyoit au ſervice de la France le Duc de Monmouth ſon fils naturel, avec quelques regimens d'infanterie, & qu'il faiſoit équiper une flote conſiderable : de ſorte que ne voyant aucune apparence à rien obtenir il retourna bien-tôt vers ſes maîtres. Le Prince d'Orange qui avoit offert aux Etats ſa mediation ne fut pas mieux écouté, & on vit bien qu'il n'y avoit rien à eſperer que d'une vigoureuſe reſiſtance.

On commençoit alors à regarder le Prince d'Orange comme l'unique appui des Provinces menacées. Ce Prince faiſoit paroître un courage intrepide, & une capacité conſommée dans le Con-

1671. Conseil d Etat, & on ne doutoit point qu'il ne dût égaler, ou même surpasser ses predecesseurs. Les peuples avoient pour luy une affection extraordinaire, qui étoit produite en partie par l'admiration de ses vertus, & en partie par la compassion de son sort. Ils croyoient qu'on lui faisoit injustice en le privant des charges que ses prédécesseurs avoient remplies si glorieusement, & ils témoignoient souhaiter avec ardeur qu'on les lui rendit. La plûpart des Provinces étoient assez bien disposées pour lui, & la Province même de Hollande, qui avoit toûjours paru la plus contraire à son avancement commençoit à se re-
1672. lâcher. Il est vray que Jean de Wit, qui en étoit Pensionaire, & qui avoit alors la principale autorité dans l'Etat n'oublioit rien pour éloigner le Prince du Gouvernement. Il étoit fils d'un de ces huit Deputez que Guillaume II. fit mettre au château de Louvestein, & il avoit herité de son pere une haine immortelle pour la Maison d'Orange. Lors qu'il vit qu'on vouloit déclarer Guillaume Henry Capitaine Général, il alla chez tous ceux qui avoient quelque credit, pour les solliciter à donner leur voix à quelque autre. Non content de cela il prepara une harangue pour l'Assemblée des Etats, dans laquelle il representoit qu'aprés les diverses entreprises que la Maison d'Orange avoit fait contre la liberté de la Republique, la prudence ne vouloit pas qu'on lui redonnât un pouvoir dont il étoit à craindre qu'elle abuseroit ; que d'ailleurs on avoit besoin d'un Capitaine experimenté pour conduire les armées, & que le Prince d'Orange étoit un jeune homme qui n'avoit jamais tiré l'épée. Mais les efforts du Pensionnaire n'empêcherent pas que les Députez de six Provinces ne donnassent

sur

ſur le champ leur ſuffrage au Prince; & ceux de Hollande même ne lui refuſerent pas le leur. 1672.
Ils dirent ſeulement que puiſque le Prince d'Orange manquoit d'experience il faloit lui donner de bons Lieutenans Généraux ; & peu aprés, ſavoir le 19 Janvier 1672, les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe reſolurent unanimement d'élire ce Prince pour Capitaine Général.

Le lendemain cette affaire fût portée aux Etats Généraux , qui nommérent Jean de Wit lui-même , avec Mr de Beverning & Mr. Fagel, pour dreſſer les inſtructions de la charge de Capitaine Général, laquelle le Prince d'Orange accepta le 24. Fevrier , & dont il prêta le ſerment le 25. dans l'Aſſemblée des Etats Généraux. Il alla enſuite remercier tous les Coléges des Etats de Hollande, & l'on vit alors combien ce Prince étoit cheri ; car le peuple couroit en foule dans les ruës pour le voir paſſer , & pour le feliciter de ſa nouvelle dignité par des acclamations redoublées. S. A. traita auſſi magnifiquement les Etats de Hollande dans la ſale où ils s'aſſemblent.

On peut juger que le Penſionnaire faiſoit une figure fort déſagreable dans toutes ces cérémonies. Fâché d'avoir manqué ſon coup, & craignant le juſte reſſentiment du Prince , il propoſa à la Province de Hollande, qui avoit encore beaucoup de confiance en lui , de lever douze mille hommes, pour ſe défendre, diſoit-il, contre l'Angleterre, qui ne manqueroit pas de faire ſes plus grands efforts de ce côté là , mais en effet pour ſe ſoûtenir lui-même. Car il prétendoit que ces troupes ne ſeroient point ſoumiſes au Prince d'Orange , parce qu'elles auroient été le-

1672. levées aux dépens de la Province de Hollande, & non de l'Etat: mais on jugea que cette levée n'étoit pas néceſſaire, & qu'elle pouvoit choquer les autres Provinces.

Cependant les Etats Généraux ſe mettoient en devoir de repouſſer les ennemis qu'ils attendoient. Le Prince d'Orange étoit allé viſiter les frontieres à leur priere, & ils avoient reſolu ſur ſon rapport de fortifier Weſel, Orſoy, Rhinberg & quelques autres villes. Comme ils n'entretenoient que 25000 hommes depuis la derniere paix, ils ordonnerent de nouvelles levées, & parce qu'ils crûrent que leur païs ne ſuffiſoit pas pour leur fournir toutes les troupes néceſſaires, ils firent lever 20000 hommes en Allemagne, outre 6000 que le Comte de Dona ramaſſa dans les Cantons Suiſſes Proteſtans, & 15000 que le Comte de Coningſmark obtint du Roy de Suede, en conſequence de la Triple-Alliance, & malgré les oppoſitions du Miniſtre d'Angleterre. Les Etats firent auſſi un traité avec l'Electeur de Brandebourg, par lequel ce Prince s'engagea à leur fournir 10000. fantaſſins & 10000. chevaux qu'il païeroit à demi.

Comme les Etats n'avoient pas moins beſoin de Généraux que de ſoldats, ils en attirérent quelques-uns d'Allemagne par des offres avantageuſes. Les principaux furent Wurts, qui avoit déja porté les armes pour eux, & le Prince de Waldek, qui les a toûjours ſervis depuis ce tems-là.

Le Prince d'Orange leva pour lui en particulier un régiment de gardes à pié, dont il fit Colonel le fils du Rhingrave, lequel étoit Général de la cavalerie des Etats & Gouverneur de Maſtricht; & les Etats donnérent de plus à ce

Prince

Prince une compagnie de gardes du corps, 1672.
une compagnie de Suiſſes, un régiment de gardes à cheval, & un régiment de dragons. Ces troupes, qui faiſoient plus de 4000. hommes, composérent ce qu'on appelloit *la Maiſon du Prince d'Orange.*

Enfin les Etats voulant renforcer leur armée, tirérent des garniſons une bonne partie des ſoldats qui y étoient, pour envoier à leur place des bourgeois païez par les Communautez dont ils étoient membres. Leyde en fournit cinq cens, Delft deux cens, & ainſi des autres Villes à proportion de leurs forces & de leurs richeſſes. Mais quoi que cela fit un nombre aſſez conſidérable; ce nombre étoit trop petit pour garder toutes les places qu'on vouloit défendre; il y en avoit trente pour le moins. Wurts étoit d'avis qu'on ne conſervât que celles qui pouvoient faire plus de reſiſtance : mais ceux qui avoient du bien auprès de celles qu'il vouloit qu'on abandonnât, empêchérent l'éxécution de ce deſſein; & ce fut une des principales cauſes du ſuccés extraordinaire qu'eurent d'abord les armes de France. Les garniſons ne ſe trouvérent pas aſſez fortes, parce qu'il y en avoit trop; & d'un autre côté leur nombre affoiblit conſidérablement l'armée, qui pour cette raiſon n'oſa pendant longtems ſe préſenter devant l'ennemi.

Mais ce n'eſt pas la ſeule cauſe de cette grande révolution que nous allons voir, & qui fera l'étonnement de tous les ſiécles, comme elle l'a fait de toute la terre. Il faut remarquer que les troupes des Etats n'étoient nullement aguerries. Preſque toutes celles, qui avoient ſervi ſous le dernier Prince d'Orange, avoient été caſſées par la Faction des Louweſteins, c'eſt ainſi qu'on appelloit,

1672. pelloit le parti opposé au Prince d'Orange, parce que ce qui contribua le plus à le fortifier fut l'emprisonnement de ces huit membres des Etats, dont nous avons parlé, qui furent envoyez par le Prince Guillaume II. dans le château de Louwestein; l'on avoit renvoyé depuis quelques années les troupes Angloises, qui avoient été long-tems au service de l'Etat, la plûpart des Gouverneurs de Place étoient de jeunes gens sans expérience, à qui on n'avoit donné ces charges que par faveur, ou parce qu'on ne trouvoit pas des personnes plus dignes de les remplir, & qui au reste avoient au moins quelques uns l'ame également lâche & mercenaire; de sorte qu'ils ne furent pas à l'épreuve des moindres menaces, ni des moindres offres. On sait que les François entrérent dans les Provinces Unies, comme ils ont accoûtumé d'entrer par tout, c'est-à-dire sur des ponts d'or. Ils avoient des intelligences dans la plûpart des villes qu'ils attaquerent, & on dit qu'avant que de marcher, ils firent porter à Sedan sept ou huit millions, qui furent employez à payer les traitres qu'ils avoient gagnez. Ajoûtons que la France avoit de grandes forces, & que les sept Provinces étoient desunies, que la plûpart de leurs alliez les abandonnerent, qu'on les attaqua en même tems par divers côtez, qu'elles furent surprises, & qu'enfin elles s'étoient épuisées pour leur armée navale, soit qu'ils craignissent plus l'Angleterre que la France, & qu'ils crussent que leurs places étoient en assez bon état pour arrêter cette derniere, soit que comme plusieurs l'ont crû, ceux qui étoient les tout-puissans dans l'Etat au commencement de la guerre fussent bien aises de voir le Prince d'Orange engagé dans quelque mauvais pas, pour avoir lieu

lieu de le décrier, & de donner des bornes 1672.
étroites à ſon pouvoir. En effet on laiſſa ſouvent l'Armée de ce Prince dépourvûë des choſes néceſſaires, & c'eſt ce qui l'a obligé plus d'une fois à lever des ſieges fort avancez.

Mais montons plus haut, & parlons en Chrétiens, aprés avoir raiſonné en Politiques. Diſons que Dieu voulut ſe ſervir de la France pour punir ces Provinces de l'abus qu'elles avoient fait de ſes graces, de leur irreligion, & de tous leurs vices, pour humilier leur orgueil, pour leur faire ſentir la vanité de leurs richeſſes & des autres biens qu'elles poſſedoient, pour les obliger à ne s'appuyer plus ſur les moyens humains, & enfin pour aprés les avoir convaincuës de leur foibleſſe & de leur corruption, leur faire admirer ſa puiſſance & ſa bonté en les tirant tout d'un coup de l'abîme où il les avoit fait tomber. Voions comment elles y tomberent, & nous verrons enſuite par quel moien elles en ſortirent.

Le Roi d'Angleterre fut le premier qui déclara la guerre aux Etats. Il prit pour prétexte l'affaire de Surinam, avec la diſpute pour le pavillon, dont nous avons parlé ci-deſſus, & outre cela certaines peintures & médailles injurieuſes, qu'il diſoit qu'on avoit fait contre lui, par l'ordre même des Etats; ce qui n'étoit guéres vraiſemblable, y ayant bien plus d'apparence que cela venoit de l'addreſſe de leurs ennemis.

Comme les Etats s'attendoient depuis quelque temps à cette rupture, ils avoient déja équipé une flote de ſoixante & dix gros vaiſ-

1672. ſeaux, qui ſe mit en mer au mois de Mai, dans le deſſein d'empêcher la jonction de la Flote de France avec celle d'Angleterre. Elle étoit commandée par le fameux Ruyter; & Corneille de Wit, frere du Penſionnaire de Hollande & Grand Bailli de Putten y étoit en qualité de Député des Etats. Ils s'avancerent avec la Flôte juſqu'à la riviere de Londres, & furent d'abord étonnez de ne trouver aucun vaiſſeau. Mais les Anglois ſortirent peu aprés de leurs ports, & ne tarderent pas long-tems à ſe joindre avec la Flôte Françoiſe, malgré les efforts de leurs ennemis.

Le 7. Juin il y eut une grande bataille auprés de Soultsbay, dans laquelle les Hollandois eurent beaucoup d'avantage, & où les François refuſerent de combattre, ou ne combattirent que trés-foiblement. Il y eut cinq grands vaiſſeaux des ennemis qui furent entierement ruinez, & celui du Duc d'York fut ſi endommagé, que ce Duc ſe vit obligé à en prendre un autre. Mais laiſſons toutes ces Flôtes dans leurs ports, où elles vont ſe radouber, pour ſuivre nôtre Prince en pleine campagne, où il ſe paſſe des choſes bien plus conſiderables & en même tems bien plus triſtes.

Le Roi de France publia ſa Déclaration le 6. Avril. Elle étoit uniquement fondée ſur l'interêt de ſa gloire, laquelle *avoit été*, diſoit-il, *bleſſée par la conduite que les Etats Généraux avoient tenuë en ſon endroit depuis quelque tems.* Ses forces alloient à prés de ſix vint mille hommes. Elles furent partagées en trois corps. Le Roi prit pour lui le plus con-

considerable, & il donna le second, qui étoit 1672.
composé de quarante mille hommes, au Prince de Condé, & le troisiéme qui n'en avoit que huit à dix mille au Comte de Chamilly. Le Prince de Condé partit le premier. Il assembla ses troupes aux environs de Sedan, & alla camper auprés de Maseik à cinq lieuës par delà Mastricht. Le Roi le suivit de prés, marchant du même côté avec son Armée, & le Comte de Chamilly, qui avoit passé l'hyver dans le païs de Cologne, se campa à Tongres, qui est aussi fort prés de là.

Tout le monde croioit que ces Armées alloient attaquer Mastricht; & en effet il y a grande apparence que c'étoit d'abord le dessein du Roi. Ce Prince voulut reçonnoître lui-même la place de dessus une éminence, & fit fermer tous les passages par où les vivres y pouvoient entrer, mais ensuite ayant assemblé son Conseil de guerre, où se trouverent le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, on jugea qu'on perdroit trop de tems à assieger une ville aussi bien fortifiée que Mastricht, & où l'on contoit qu'il y avoit dix mille hommes de garnison; si bien qu'on prit la route du Rhin, où les places étoient plus foibles & moins bien gardées; & cependant on laissa le Comte de Chamilly à Maseick, qui appartenoit à l'Electeur de Cologne, afin qu'il tint en bride la garnison de Mastricht.

Aprés plusieurs jours de marche le Roi de France mit le siege devant Orsoy le 1. de Juin; & en même tems il ordonna au Prince de Condé d'attaquer Vesel, & envoïa

1672. le Vicomte de Turenne devant la petite ville de Burich. Ces trois places ne resisterent pas long-tems. Orsoy étoit assez bien fortifié : mais il n'avoit que 700 hommes de garnison, qui veritablement firent d'abord mine de vouloir se défendre, mais qui peu aprés se voyant vivement pressez, se rendirent à discretion, à condition toutefois qu'on leur laisseroit la vie & les biens : condition qui ne fut pas observée fort fidelement : Car dés que les François furent entrez dans la place, ils se jetterent avec fureur sur les soldats qu'ils trouverent, tuérent les uns, battirent les autres & les dépouillerent tous.

Vesel sembloit devoir faire une plus grande resistance : mais on ne s'y étoit pas preparé à recevoir l'ennemi. Le canon y avoit été exposé à la pluye, de sorte qu'il s'étoit rouillé, & les affuts étoient à demi pourris. D'ailleurs les François surprirent dés le premier jour du siege un fort bâti sur le Rhin, qui servoit à défendre la ville ; & cela contribua beaucoup à faire perdre courage aux bourgeois. Mais le plus grand mal fut qu'il y avoit des traitres dans la ville, qui d'un côté prirent soin de cacher les meilleures armes, & de l'autre inciterent les femmes & la populace à demander qu'on capitulât, en leur faisant craindre les derniéres extrémitez. La place se rendit donc sous cette honteuse condition, que la garnison seroit prisonniere, à la reserve de huit Officiers, dont quelques-uns étoient nommez, & les autres étoient laissez au choix du Gouverneur. Celui-ci fût condamné peu aprés par ses Souverains à avoir la tête tranchée, pour ne s'être pas défen-

fendu auſſi long-tems qu'il auroit pû. Mais 1672.
ſoit qu'il alléguât des raiſons plauſibles pour ſa juſtification, ſoit qu'il eût de bons amis, on ſe contenta de le faire monter ſur l'échafaut, où le Bourreau lui paſſa l'épée ſur la tête, pendant qu'il étoit à genoux, les mains liées, comme ſi on avoit voulu le décapiter.

La petite Ville de Burich fit beaucoup mieux que les deux autres, ſur tout par rapport à ſes forces. Sa garniſon n'étoit que de 300 hommes, & il lui en faloit bien 3000 pour pouvoir ſe conſerver. Cependant elle ſoûtint vigoureuſement les efforts des ennemis pendant deux jours, aprés quoi le Gouverneur voiant qu'on dreſſoit déja les échelles pour donner l'aſſaut il rendit la place, mais à condition que ſa garniſon ſortiroit enſeignes déploiées, & qu'elle pourroit emporter ſes armes, & ſon bagage.

Aprés cela le Roi de France envoia un Trompette à ceux de Rhimberg pour les ſommer de ſe rendre. Un nommé d'Oſſery, Irlandois de nation, & Colonel d'un Regiment d'Infanterie commandoit alors abſolument dans la place, quoi qu'il n'en fût pas Gouverneur, à cauſe de la jeuneſſe de celui qui portoit ce titre. Il parut clairement par toutes les démarches de cet homme qu'il étoit d'intelligence avec l'ennemi. Il fit entrer dans la place tous ceux que le Roi de France lui envoia, & leur donna par là le moien de conſiderer les fortifications. Il y reçut méme le Comte de Duras, qui vint en perſonne traiter avec lui : de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi ce miſerable

1672. obligea le Gouverneur titulaire à ſe rendre ſans tirer un ſeul coup, & ſans même avoir recueilli les voix de ſon Conſeil de guerre. La garniſon fût contrainte de ſe retirer, quoi qu'on n'eût écrit aucun traité, & que pluſieurs Capitaines proteſtaſſent contre d'Oſſery, & le Gouverneur eut la liberté de ſortir avec elle ; ce qui avoit été refuſé aux Gouverneurs des autres places qu'on venoit de prendre. Celui-ci ſe retira à Maſtricht; mais en étant ſorti quelque tems aprés pour aller ſervir dans l'Armée des Etats, le Prince d'Orange le fit arrêter, & il lui en couta la tête.

Aprés la priſe de Veſel le Prince de Condé alla à Rees qui ſe rendit ſans réſiſtance, & de là à Emerick, dont la garniſon ſe retira au Fort de Skenck, avant que d'être attaquée. Le Roi de France s'avança enſuite vers l'Iſſel, ſur les bords duquel le Prince d'Orange avoit rangé ſes troupes, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour aller au devant des ennemis. Le Marquis de Mombas, Commiſſaire Général de la cavalerie des Etats avoit été commandé pour garder le paſſage d'auprés du Tolhuis, par où l'on avoit bien prévû que les François tâcheroient d'entrer. Mais il demanda qu'il lui fût permis de ſe retirer, je ne ſai ſous quel prétexte, & pria les Députez des Etats, qui étoient auprés du Prince, de trouver bon qu'il ſe jettât dans Nimégue, & d'envoyer quelcun à ſa place. On y envoya Wurts, mais un peu trop tard: Car ſes troupes étant fort fatiguées, & n'ayant pas le tems de ſe retrancher, il ne put empêcher les François de paſſer la riviére à la

na-

nage, malgré le feu qu'il faisoit sur eux. Il 1672.
y en eut plusieurs qui se noiérent; mais une bonne partie de l'Armée étant arrivée à l'autre bord, les troupes Hollandoises furent si effrayées, qu'elles étoient déja prêtes à demander quartier. Le Prince de Condé qui avoit passé en bateau avec plusieurs Seigneurs de la Cour étoit aussi prêt à le leur faire. Mais il arriva malheureusement que le Duc de Longueville, qui sortoit d'un grand repas, où apparemment il avoit trop bû, ayant tiré un coup de pistolet, & crié qu'il n'y avoit point de quartier; les Hollandois crûrent qu'on vouloit les tailler en piéces, & prenant tout d'un coup une résolution desesperée, ils firent une décharge, dans laquelle le Duc de Longueville fut tué avec plusieurs autres personnes distinguées, & le Prince de Condé fut blessé lui-même à la main. Cela irrita tellement ce Prince, qu'il ne voulut point sortir du combat jusques à ce qu'il cût fait passer tous les ennemis au fil de l'épée. Ceux-ci tinrent ferme pendant quelque tems à une barriere, qui étoit entre la riviere & le château de Tolhuis. Mais ils furent bien-tôt accablez par le grand nombre des François, qui entrerent aprés cela dans le château, ou l'on avoit mis un Sergeant avec seize ou dix-sept hommes, qui suffisoient pour le garder, s'ils avoient voulu le défendre, parce qu'il étoit trés-fort, mais qui l'abandonnerent lâchement avant que les ennemis tirassent un coup.

Le Roi de France qui avoit vû tout cela de l'autre côté du Rhin, voulut aussi passer cette riviere sur des bateaux d'une

1672. nouvelle ſtructure. Mais il repaſſa bien-tôt aprés pour aller rejoindre ſon Armée, dont il avoit laiſſé la conduite au Maréchal de Turenne, que S. M. envoya alors à l'Armée du Prince de Condé, pour la commander juſques à ce que ce Prince fût gueri de ſa bleſſure.

Le Prince d'Orange fut alors contraint de reculer, de peur d'être envelopé par les ennemis, qui auroient pû facilement l'attaquer par devant & par derriere. Aprés avoir jetté des troupes dans Nimegue, & y avoir fait arrêter Mombas, il arriva à Utrecht avec ſon priſonnier qu'il logea dans une maiſon, où on le gardoit à veuë. La populace y courut pour le maſſacrer. Mais le Prince qui vouloit qu'il fût condamné dans les formes, le fit ſortir par une porte de derriere, & ordonna qu'on le conduiſit à Nieurbourk caché dans un chariot de foin.

La ville d'Utrecht parloit dés lors de ſe rendre, quoy qu'elle eût ſon Général dans ſon ſein, & que l'ennemi fût à plus de dix lieuës de ſes murailles. Les Etats avoient voulu la fortifier au commencement de la guerre; mais les bourgeois s'y étoient opposez, ne pouvant ſe reſoudre à perdre leur beau jeu de mail & leurs maiſons de plaiſance. Ils ne voulurent pas non plus conſentir à abbattre leurs fauxbourgs ſur les remontrances du Prince d'Orange; & cependant ils vouloient que ce Prince demeurât auprés de leur ville avec le gros de ſon Armée. Mais S. A. voyant leurs mauvaiſes intentions en donna avis aux Etats, qui lui écrivirent là deſſus de quitter la Province d'U-

d'Utrecht, pour entrer dans celle de Hollande. 1672.

Dés que le Prince fut parti, le Magistrat d'Utrecht envoya des Députez au Roi de France, pour offrir de luy rendre la ville avec toutes ses dépendances. Ils le trouverent campé auprés de Doesbourg, où il avoit mis le siége, aprés avoir fait passer l'issel à ses troupes, qui n'étoit pas difficile alors, à cause de la grande séchéresse qui régnoit, & qui, pour le dire en passant, fut aussi une des causes des grands progrez du Roi de France.

Ce Prince reçût trés bien les Députes d'Utrecht, comme on le juge fort aisément. Aprés les avoir regalez, il envoia dans leur ville le Marquis de Rochefort, avec les Mousquetaires & quelques troupes choisies, en attendant qu'il pût y aller lui-même. Cependant à mesure que le Roi de France pressoit Doesbourg il avoit ordonné au Duc d'Orleans d'assiéger Zutphen, & ces deux places ne tarderent pas long-tems à se rendre, quoi qu'elles fussent trés-bien fortifiées, & qu'il y eût de trés-bonnes garnisons.

En même tems le Maréchal de Turenne, que le Roi de France avoit laissé derriere lui se rendit maître d'Arnhem, le même jour qu'il s'y présenta, & de là il fut assieger Nimegue où il trouva un brave Capitaine nommé Valdren, qui l'arrêta pendant quelque tems, & lui fit perdre bien du monde, mais qui cependant fut contraint de faire comme les autres.

Le Marquis de Rochefort, qui avoit été envoié à Utrecht, s'empara de Narde, & de

1672. quelques autres petites places qui étoient sans défense; & il auroit pû prendre Muyden, qui est une des clefs d'Amsterdam, s'il y eût pensé assez-tôt. Car quelques cavaliers François s'étant avancez jusques-là sans aucun dessein, le Magistrat leur fit porter les clefs de la ville, croiant que le Marquis de Rochefort les envoyoit demander. Mais comme on reconnut bien-tôt la méprise, on ôta les clefs à ces cavaliers, & Rochefort ayant voulu se presenter lui même devant Muyden aprés avoir appris cette avanture, il trouva que le Prince d'Orange y avoit mis une bonne garnison.

Pendant que tout cela se passoit, l'Evêque de Munster etoit entré dans le païs de Trente & de Tuvente avec ses troupes, & avec celles de l'Electeur de Cologne. Il prit d'abord les villes d'Enschede, d'Oldenzel, d'Almelo, de Lothem, & quelques autres qui ne se défendirent point. Celles de Groll & de Brevoort firent quelque resistance, mais l'Evêque s'en étant rendu maître, y laissa exercer à son Armée les plus grandes cruautez. Il mit ensuite le siege devant Déventer, où il trouva plusieurs traîtres, qui aprés avoir fait mine de se vouloir bien défendre, rendirent la place, & obligerent ceux de Zwol, de Hasselt, de Steenwick & de Kampen à renvoyer leurs garnisons, & à ouvrir leurs portes à l'ennemi. Les soldats du Fort d'Omme apprenant la reddition de toutes ces places, se débanderent malgré les éforts du Gouverneur, & des Officiers, qui furent contraints de fuir à leur tour; de sorte que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster

se

ſe virent maitres de tout le païs dans trés- 1672.
peu de tems, & le partagerent.

Le Prince d'Orange étoit cependant en Hollande avec ſon Armée. Il avoit pris ſon quartier à Bodegrave & à Niewerbourg, & il avoit envoyé le Prince Maurice à Muyden, le Maréchal Wurts à Gorcum & à Schoonhoven, & le Comte de Hoorn ſur l'Iſſel auprés de Goverwelleſluis. Ainſi tous les poſtes par où les François pouvoient entrer dans la Hollande étoient bien gardez, & on ſe bornoit alors à la conſervation de cette Province, & de celle de Zelande.

Le 19 Juin la Nobleſſe. & les villes, qui compoſent les Etats de Hollande, s'engagerent par un nouveau ſerment à expoſer leurs biens & leur vie pour défendre le païs, & à s'aſſiſter mutuellement dans tous leurs beſoins. Mais la conſternation étoit ſi grande, qu'on ſe croioit preſque abſolument incapable de reſiſter. Tout le monde étoit étourdi des pertes qu'on venoit de faire, ou qu'on faiſoit tous les jours. La plûpart s'en prenoient à ceux qui avoient le principal crédit dans l'Etat. On les accuſoit de n'avoir pas muni les frontieres comme ils le devoient, & comme ils le pouvoient. On diſoit que leur averſion pour le Prince d'Orange étoit cauſe qu'ils ne lui donnoient pas toutes les forces néceſſaires pour repouſſer l'ennemi. Ceux-ci ſouhaitoient paſſionnément la paix, non ſeulement pour ſauver l'Etat, qui paroiſſoit être à deux doits de ſa ruïne, & pour calmer les eſprits irritez; mais peut-être auſſi pour pouvoir abbaiſſer le Prince, qui en ſe rendant néceſſaire ſe rendoit trop puiſſant pour

1672. eux. Ils obligerent donc les Etats à envoyer des Ambassadeurs au Roi de France, qui étoit alors campé prés d'Utrecht, non pas pour lui faire des propositions d'accommodement, mais pour lui demander quelles conditions il voudroit imposer à un peuple qui se regardoit déja comme vaincu. Et en même tems on en envoia aussi au Roi d'Angleterre, qui les fit arrêter d'abord, sous prétexte qu'ils étoient entrez dans son Royaume sans avoir aucun passeport, mais qui cependant leur donna des Commissaires pour entendre leurs propositions. Ce Prince nomma ensuite des Ambassadeurs pour aller conferer, disoit-il, avec le Roi de France sur la maniere dont ils pourroient accorder la paix, mais en effet pour prendre de nouvelles mesures avec lui, & pour serrer de plus prés les liens qui les unissoient.

Ces deux Rois firent des demandes si excessives, que les Etats ne pouvoient les leur accorder sans se rendre esclaves. Le Roi d'Angleterre vouloit entr'autres choses que les Hollandois le remboursassent de tout ce qu'il avoit dépensé pour leur faire la guerre, ce qui alloit à un million de livres sterlins; & qu'ils lui payassent tous les ans à perpetuité dix mille livres, pour avoir la liberté de pêcher des harangs sur les côtes de ses Royaumes. Le Roi de France demandoit, ou qu'on lui cedât tout ce qu'il avoit conquis, ou qu'on lui donnât en échange tout ce que les Etats possedoient en Flandres, ou en Brabant, excepté l'Ile de Casan & l'Ecluse, & qu'on lui cedât aussi la ville de Nimegue, le Fort de Gnodsembourg, celui de Skinck,

l'Ile de Bommel, Grave & d'autres païs: 1672.
qu'outre cela on lui donnât vint millions pour les frais de la guerre, & qu'en memoire de la paix, qu'il auroit accordée, on lui envoyât tous les ans à un certain jour une medaille, par laquelle il parut que les Etats tenoient de Sa Majesté Très-Chrêtienne la conservation de la liberté que les Rois ses predecesseurs lui avoient autrefois procurée.

Les Ambassadeurs des Etats ne pouvoient rien répondre là-dessus, sans avoir des ordres de leurs maîtres. Ils leur depécherent donc Grotius, qui étoit aussi de l'Ambassade: mais lors que Grotius fut arrivé à la Haye, & qu'on sût sous quelles conditions les deux Rois vouloient accorder la paix, tout le monde en fut indigné. Les Etats de Zelande écrivirent là-dessus aux autres Provinces d'une maniere extrémement forte, pour les encourager à défendre leur Religion, & leur liberté, & à imiter la valeur de leurs peres, qui avoient répandu tant de sang pour établir l'une & l'autre. D'un autre côté les Espagnols, qui craignoient que les Etats ne donnassent au Roi de France ce qu'ils possedoient dans le Brabant, & qui ne vouloient pas avoir un voisin aussi dangereux, firent tous leurs efforts pour les détourner de la paix.

Ils avoient demeuré jusques là dans une espece de neutralité, s'étant contentez de donner quelques troupes aux Etats en vertu de la ligue défensive qu'ils avoient faite avec eux. Mais ils offrirent de se déclarer, & en même tems firent esperer que plusieurs autres Princes épouseroient leur querelle. En quoy ils furent très-bien secondez par le Baron d'Isola, Ministre de l'Empereur, qui étoit un des plus habiles Politiques de son tems.

Tout cela servit à relever le courage des Hollandois, & les disposa la plûpart à preferer une rude guerre à une honteuse paix. Cependant lors que les Etats étoient occupez à deliberer sur ce qu'ils ré-

1672. pondroient au Roi de France, le Senat d'Amsterdam s'assembla pour aviser aux moiens de conserver l'Etat, leur ville & leur commerce. Tous les membres conclurent unanimement qu'il faloit se défendre jusqu'à la derniere extremité contre les François. C'est un fait constant, quoi-qu'il ait été autrement divulgué par de faux bruits, & ensuite publié dans divers Ecrits, avec une distinction entierement contraire à la verité, & injurieuse à la probité des Membres du Senat qui signalérent leur zele en cette occasion; surquoi il sufit de raporter la Declaration suivante, qui fait voir que cette résolution fut prise d'un consentement unanime.

DECLARATION

Publiée le 29 de Juin 1672. en presence des Seigneurs *Hans Bontemantel*, Echevin President, à la place de Monseigneur le Schout, *Corneille de Vlamingh d'Outshoorn*, Seigneur d'Outshoorn, &c. Bourgmestre, *Jacob Boreel*, & *Corneille Backer*, Echevins.

NOsseigneurs de la Regence, ayant été informez par les Seigneurs Bourgmestres, & par les trente-six Conseillers, que Leurs Nobles Seigneuries avoient resolu *unanimement* dans leur conseil de proteger & de defendre par tous les moyens imaginables, sous la souveraine authorité des Seigneurs Etats de Hollande & de West-Frise, la Religion & la liberté de cette ville & de ses habitans, de n'épargner même à cet effet ni leurs biens, ni leurs vies, ni rien de tout ce que le Dieu tout-puissant a mis ou mettra de plus entre les mains de Leurs Nobles Seigneuries: Elles sont persuadées que les vivres & les grains que l'on y a amassez en abondance peuvent extremement contribuer à ce dessein, au lieu que l'ennemi de l'Etat en est denué, méme qu'il en est dans la necessité.

A ces causes donc, Nosseigneurs les Regens defendent absolument à tous & à chacun en particulier, par cette presente Declaration, de ne transporter aucuns des susdits grains hors de la ville ou de sa jurisdiction, sans avoir donné auparavant *bonne & suffisante* caution à la Secretairie de cette ville, que les susdits grains ne seront transportez en quelque place que ce puisse être, qui soit au pouvoir de l'Ennemi; sur

sur peine de confiscation des grains qui seront envoyez au 1672.
prejudice de la presente, & de plus d'un châtiment corporel & arbitraire contre celui qui les aura envoyez.

Fait le 29 de Juin 1672, en presence des Seigneurs Bourgmestres, & de tous les Echevins, excepté Mr. *Nicolas Opmeer*.

Signé,

D. SCHAAP.

Comme il faloit renvoyer Grotius au Roi de France, les Etats expédiérent un pouvoir à leurs Ambassadeurs pour traiter selon les instructions secretes qu'ils leur donnerent. Grotius partit le 27 Juin, & alla décendre chez le Marquis de Louvois, qui le retint à souper. Les jours suivans on s'assembla. Les Ambassadeurs des Etats offrirent de mettre Mastricht entre les mains du Roi, & de lui donner outre cela jusqu'à dix millions. Le Roi vouloit qu'on luy cedât pour le moins le Brabant Hollandois, & toutes les places qui appartenoient à l'Electeur de Brandebourg, ou à celui de Cologne, parmi celles qu'il venoit de prendre, savoir Orsoy, Vesel, Emerik, Rees & Rhinberg. Mais comme ces prétensions étoient excessives, & que d'ailleurs il arriva en Hollande des changemens qui donnerent aux affaires une face toute nouvelle, la négociation ne tarda pas long-tems à être rompuë.

Tandis qu'on travailloit à cette négociation, le Pensionnaire de Wit sortant de l'assemblée des Etats de Hollande le 21 Juin, entre onze & douze heures du soir, fut attaqué par quatre hommes, qui après lui avoir porté plusieurs coups d'épée le laisserent comme mort. Mais ayant été secouru il revint bientôt à lui, & dès le lendemain il écrivit aux Etats ce qui lui étoit arrivé. Les Etats prirent cette affaire fort à cœur. On fit une exacte perquisition des coupables, & on découvrit que c'étoient les deux fils du Conseiller

Van-

1672. Vander Graeft avec deux de leurs amis, qui revenant d'un lieu, où ils avoient ſoupé enſemble, & trouvant le Penſionnaire ſur leurs pas, avoient voulu profiter de l'occaſion pour délivrer la République de cet homme qu'ils regardoient comme ſon plus grand ennemi. On ne put prendre que le plus jeune des deux freres, qui avoüa d'abord ſon crime, & dit qu'il ne ſavoit pas d'autre raiſon qui l'y eût porté, ſinon que Dieu l'avoit abandonné dans cette occaſion. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & mourut avec de grands témoignages de repentance. On regarda ce que ces jeunes gens avoient fait comme une marque de l'averſion publique pour les deux freres de Wit. Le peuple ſe défioit d'eux depuis fort long tems, & les faiſoit paſſer hautement pour traitres: mais quand ils auroient été innocens de trahiſon, comme pluſieurs en furent depuis perſuadez, on ne pouvoit pas douter qu'ils ne fuſſent pour le moins coupables d'une fort grande imprudence; puis qu'ils avoient negligé de pourvoir des choſes néceſſaires des places qui auroient pû faire une longue reſiſtance, & d'en fortifier d'autres qu'on auroit mis facilement en état de défenſe. Mais cela ſeul qu'on aimoit beaucoup le Prince d'Orange, & qu'on ſavoit que les deux de Wit le haïſſoient mortellement, ſuffiſoit pour les rendre odieux à la plûpart.

La défiance du peuple s'étendoit juſques ſur les Magiſtrats des villes. Tous les jours on voyoit des gens attroupez, qui parloient d'eux d'une maniére peu reſpectueuſe: mais les Bourgeois de Dordrecht allerent plus loin que les autres. Ils envoyerent un de leurs Capitaines

taines à leur Magiſtrat, pour lui demander s'ils 1672.
étoient réſolus à défendre la ville, au cas qu'elle fût attaquée. On leur répondit qu'oüi. Mais lors qu'ils voulurent viſiter les magaſins, pour ſavoir s'ils étoient bien pourvûs, ils ne pûrent point avoir les clefs: ce qui les irrita tellement, qu'ils menacerent de maſſacrer le Magiſtrat, s'il ne faiſoit promptement venir le Prince d'Orange pour le déclarer Stadhouder. On fut contraint de députer à l'Armée, pour prier ſon Alteſſe de ſe tranſporter dans la ville, afin de calmer la fureur de ce peuple irrité. Ce Prince s'en défendit fort long-tems. Il ne pouvoit ſe reſoudre à quitter ſon poſte; mais enfin les Députez le preſſerent tant qu'il ſe laiſſa perſuader, & partit avec eux pour Dordrecht, où ils n'oſoient retourner ſans luy. Il y arriva le 29 Juin, & y fut reçû avec des applaudiſſemens incroyables. On le conduiſit dans la ſale de la maiſon de ville, où il s'aſſit ſur un ſiége magnifique, aprés quoy on lui demanda ce qu'il lui plaiſoit de propoſer. Le Prince d'Orange répondit qu'il n'étoit venu là qu'à la priere de l'Aſſemblée, & qu'il étoit prêt à écouter ce qu'elle avoit à lui dire. Là deſſus on le pria de viſiter les fortifications & les magaſins de la ville, ſans parler de la charge de Stadhouder. Aprés qu'il eût fait cela, & que les Bourgmeſtres l'eurent traité, il vouloit retourner à l'Armée; mais les bourgeois ſe doutant bien qu'on les trompoit, ſe rangerent autour du caroſſe du Prince, & lors que le Prince fût prêt à y entrer, ils lui demanderent ſi on l'avoit declaré Stadhouder, à quoy le Prince ayant répondu qu'il

1672. qu'il étoit content de l'honneur qu'on luy avoit fait, ils dirent que pour eux, ils ne le feroient point jusques à ce qu'on l'eût revêtu de cette charge. Le Magistrat épouvanté leur accorda alors tout ce qu'ils voulurent. On fit un acte par lequel les Regens de la ville de Dordrecht *renonçoient pour toûjours à l'Edit perpetuel, & declaroient S. Altesse Mr. le Prince d'Orange Gouverneur & Général de leurs Armées tant par mer que par terre ; luy déferoient le même pouvoir, dignité, & autorité que ses Ancêtres avoient possedé, & la dispensoient du serment qu'elle avoit fait de ne point accepter cette charge.* C'étoient les termes de cet acte. Le Secretaire en fit la lecture à tout le peuple, qui pour témoigner sa joye arbora des drapeaux orangez sur toutes les tours, aprés quoy Son Altesse partit pour l'Armée.

Corneille de Wit, Grand Bailli de Putten, & ancien Bourgmestre de Dordrecht étoit arrivé nouvellement de la flôte un peu indisposé. On lui envoia le Secretaire avec un Capitaine des bourgeois, pour lui faire signer l'acte. D'abord il le refusa, & protesta qu'il mourroit plûtôt que d'y consentir ; mais enfin touché par les prieres & par les larmes de sa femme, qui lui représenta le danger éminent où il s'exposoit, & où il exposoit toute sa famille, le peuple ayant déja environné sa maison, & menaçant de le massacrer, il donna le seing qu'on lui demandoit.

La plûpart des villes de Hollande & de Zelande imiterent celle de Dordrecht, de sorte que les Etats de ces deux Provinces ne pûrent s'empêcher de confirmer ce qu'elle avoit

avoit fait. Ceux de Zelande reconnurent le Prince d'Orange pour Stadhouder le 2 Juillet, & les Etats de Hollande firent la même chose le 3, aprés que tous les membres qui composent ces deux corps se furent dispensez reciproquement du serment qu'ils avoient prêté. Les Etats de Hollande envoierent présenter cette charge au Prince dés le 4 Juillet, & ce qu'ils avoient fait ayant été confirmé le 8 par les Etats Généraux, S. A. se rendit à la Haye le 10. Il fut conduit par des Députez, premierement dans l'assemblée des Etats Généraux, & ensuite dans celle des Etats de Hollande, & il reçut sa commission & prêta le serment nécessaire dans l'une & dans l'autre, aprés quoi les Députez de Zelande lui confererent la même dignité au nom de leur Province. C'est ainsi que la fortune, ou plûtôt la Providence prit plaisir à élever tout d'un coup ce Prince beaucoup plus haut qu'il n'auroit osé esperer, & qu'elle se servit pour cela de ses plus grands ennemis. Nous verrons dans la suite s'il remplira dignement les esperances qu'on a conçuës de lui. 1672.

Mais avant que d'en venir là, je croi devoir dire un mot d'une entreprise des François qu'on peut regarder comme le commencement de la décadence de leurs affaires. Sur la fin du mois de Juin quatre ou cinq-mille hommes des environs de Courtrai parurent devant la petite ville d'Ardembourg, & attaquerent une demi-lune, par le moien de laquelle ils esperoient de se rendre maîtres de la place. Il n'y avoit alors pour toute garnison que cent hommes, qui joints avec environ 200. bour-

geois

1672. geois repousserent vigoureusement les ennemis, & les contraignirent de se retirer, laissant outre quantité de morts un grand nombre de blessez, qui apprirent aux assiegez que les François devoient revenir le lendemain avec de plus grandes forces. En effet ils revinrent plus forts de moitié, & ils emporterent sans peine la demi-lune qu'ils avoient attaquée le jour precedent. Déja ils enfonçoient les portes de la ville, ou montoient sur les murailles, & les assiegez sembloient prêts à demander quartier, lors que ceux-ci se sentant tout d'un coup animez d'une noble ardeur, & étant soûtenus par le colonel Spindler, qui vint fort à propos à leur secours avec 220 hommes, ils repousserent les ennemis jusques dans la demi-lune, en tuerent plusieurs, & obligerent tous les autres à se rendre prisonniers. Pas un des assiegez ne mourut dans cette ocasion, & il se trouva que les prisonniers qu'ils firent étoient en plus grand nombre que leurs vainqueurs : car il y en eut cinq ou six cens qui furent enfermez dans l'Eglise. De sorte qu'on regarda cet évenement comme une espece de miracle, qui sembloit dire aux Hollandois que Dieu vouloit se déclarer en leur faveur. Aussi la nouvelle qu'ils en reçurent jointe avec l'élevation du Prince d'Orange, qui arriva à peu prés en même-tems contribua beaucoup à les faire revenir de leur consternation : & en effet on peut dire que ce fut là le point où finirent les prosperitez de la France.

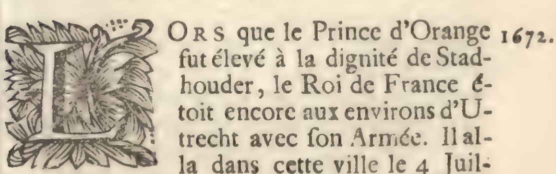
Fin du premier Livre.



HISTOIRE DE GUILLAUME III. ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE SECOND,

Contenant ce qui s'est passé depuis l'élevation de ce Prince à la charge de Stadhouder, jusqu'à la paix de Nimegue.



LORS que le Prince d'Orange fut élevé à la dignité de Stadhouder, le Roi de France étoit encore aux environs d'Utrecht avec son Armée. Il alla dans cette ville le 4 Juillet, & il y fit entrer peu aprés le Cardinal de Bouillon, avec celui qui portoit le titre d'Evêque 1672.

1672. vêque d'Utrecht, pour y établir l'exercice public de la Religion Romaine, & consacrer pour cet effet un des Temples des Reformez. Mais il ne fut pas témoin de cette céremonie. Aprés avoir séjourné un seul jour à Utrecht, il retourna à son Armée; & comme il vit qu'il n'y avoit plus aucune esperance de paix, les Etats ayant rappellé leurs Ambassadeurs, & qu'il lui étoit impossible d'entrer en Hollande, parce qu'on l'avoit inondée en lâchant les écluses, il resolut de reprendre la route de Paris. Le Roi de France partit donc de Zeyst le 10 Juillet, aprés avoir donné au Duc de Luxembourg le Gouvernement d'Utrecht. En passant il alla voir le Prince de Condé, qui aprés avoir gueri de sa blessure étoit retenu à Arnhem par une goute cruelle; & de là il fût camper à trois lieuës de Boisleduc. Personne ne douta alors que cette place qu'on menaçoit depuis long-tems ne dût-être bien-tôt assiegée; & ce qui le fit croire d'autant plus, c'est que le Maréchal de Turenne en étoit fort prés, & qu'il avoit pris depuis peu Crevecœur & Bommel. Mais il survint de si grandes pluyes que l'eau alloit jusques à Boxtel, où étoit le quartier du Roi, de sorte que ce Prince partit un peu plûtôt qu'il n'auroit voulu, & un peu moins triomphant que lors qu'il étoit arrivé. Le Prince de Condé le suivit de prés avec trois mille hommes, & le reste de l'Armée demeura sous la conduite du Maréchal de Turenne.

L'Armée du Prince d'Orange étoit alors à Bodgrave, où elle se fortifioit tous les jours par les nouvelles levées, que les Etats faisoient faire. Le Roi d'Angleterre écrivit une

lettre

lettre fort obligeante à ce Prince, pour le feliciter de sa nouvelle dignité, & pour l'asseurer de la tendresse qu'il avoit toûjours conservée pour lui, au milieu de la juste indignation que lui avoit causé la conduite des Etats. Il insinuoit que le Roi de France & lui étoient fort dans ses interêts, & que c'étoit en partie pour le vanger des injures que lui avoit fait la faction des Louvesteins, & pour abatre cette faction, qui s'étoit renduë maîtresse des sept Provinces, qu'ils avoient entrepris la guerre, & que lors qu'ils seroient entierement parvenus à leur but, ils ne manqueroient pas de donner la paix à ces Provinces pour l'amour de lui. 1672.

Cependant les troubles interieurs de la Hollande n'étoient pas encore calmez. Il se faisoit tous les jours des émotions populaires contre les Magistrats des villes; on les regardoit pour la plûpart comme des créatures du Pensionnaire de Wit, & comme on étoit persuadé qu'ils avoient élevé le Prince d'Orange malgré eux, on croyoit qu'ils le traverseroient sous main, & qu'en travaillant à sa perte ils avanceroient celle de l'Etat. C'est pour cela qu'on vouloit qu'ils fussent cassez, & que le gouvernement changeât entierement de face. Mais sur tout on ne pouvoit souffrir que de Wit conservât toûjours le même pouvoir. On faisoit courir des écrits sanglans contre lui, contre son frere, & contre tous ses adherans. De Wit s'en plaignit au Prince d'Orange par une lettre, dans laquelle il paroissoit extrémement penetré de l'accusation qu'on lui faisoit *d'avoir mal manié les deniers de la correspondance secrete, & de n'avoir*

1672. *voir pas pourvû les Armées de l'Etat de toutes les choses nécessaires.* Le Prince d'Orange lui répondit là dessus d'une maniere trés honnête. Il lui témoigna qu'il étoit persuadé de son innocence, particuliérement à l'égard du soin qu'il avoit eu des Armées, parce qu'il en avoit été le témoin, au lieu qu'il n'avoit aucune connoissance de sa conduite à l'égard de l'administration des déniers. Ce Prince avoit écrit auparavant à plusieurs villes de Hollande, pour défendre sous de grandes peines toutes sortes d'insultes & d'attroupemens, pour tâcher d'éfacer les mauvaises impressions dont on étoit imbu contre ceux qui avoient part au Gouvernement, & enfin pour porter tout le monde à la paix & à l'obeïssance: mais ses éforts furent inutiles. Les peuples, qui avoient tant de respect & de confiance pour lui en toute autre chose, cessoient d'en avoir dés qu'il parloit en faveur de ses ennemis, & leur afection pour sa personne les empêchoit d'avoir de la déference pour ses avis.

Il leur faloit des victimes pour satisfaire leur ressentiment. Le hazard leur en fournit lors qu'on s'y attendoit le moins Le Pensionnaire de Wit ne fut pas plûtôt guéri de ses blessures, qu'il pria les Etats de Hollande de le décharger, puisque malgré l'attachement qu'il avoit toûjours eu pour les interêts des Provinces, on se prenoit à lui des calamitez publiques. Sa demande lui fut accordée. Mais lors qu'il croioit joüir de quelque tranquilité il arriva une chose qui acheva de le perdre. Le Grand Bailli de Putten son frere étant acusé d'avoir sollicité un Chirurgien à tuer

tuer le Prince d'Orange fut arrêté à Dordrecht le 25 Juillet, & amené prisonnier à la Haye. On lui confronta le Chirurgien, & celui-ci soûtint son acusation avec des circonstances, qui la rendoient extrémement vraisemblable. De sorte que quoi que le prévenu ne voulût rien avouër, aprés même avoir été apliqué à la question, la Cour de Hollande le condamna le 20 Août, à perdre toutes ses charges, & à être bani pour toûjours des terres de Hollande & de West-Frise. 1672.

Tout le monde parut surpris de cette sentence. On disoit hautement, que si le Grand Bailli étoit innocent, on ne devoit lui infliger aucune peine, & que s'il étoit coupable il méritoit d'être puni plus sévérement. Mais on avoit d'autant plus de panchant à croire qu'il étoit coupable, que son acusateur avoit été élargi sans aucune peine, & qu'il se vantoit par tout d'avoir convaincu le Bailli. Là-dessus quelque populace de la Haye s'étant amassée autour de la prison, où étoit de Wit, & d'où il devoit sortir ce jour-là, le Pensionnaire arriva avec son carosse pour prendre son frere. Lors qu'il fut entré, l'un des bourgeois dit tout haut, que puis que les deux traitres étoient ensemble il ne faloit pas qu'ils leur échapassent, sur quoi les autres aiant pris feu, & voiant cependant que le Pensionnaire tardoit à décendre, ils crurent que le prisonnier s'étoit sauvé, & envoierent dans sa chambre deux Officiers de la bourgeoisie, qui le trouverent avec son frere assis sur un lit. Le Pensionnaire leur demanda d'abord ce qu'ils desiroient, & leur fit ensuite un long discours sur l'innocence de son frere, aprés quoi il les pria à diner.

1672. Lors que les bourgeois, qui étoient en bas, virent que leurs gens ne revenoient point, ils s'imaginerent qu'ils avoient été massacrez, & commencerent à jetter des pierres & à tirer des coups de mousquet contre la prison. Leurs Officiers se montrerent par les treillis pour faire connoître que tout alloit bien; mais cela n'empêcha pas que les plus mutins n'enfonçassent les portes de la prison, & qu'ils ne montassent en haut pour obliger les deux freres à décendre. Le Pensionnaire vouloit passer par derriere les bourgeois, qui s'étoient rangez en haye dans la ruë, lors que l'un d'eux lui donna un grand coup de la couche de son mousquet, qui le jetta par terre. Il se releva d'abord; mais ce fût pour recevoir un nouveau coup à la jouë, qui le fit tomber sur ses genoux. Aprés quoi quelcun l'ayant jetté à la renverse lui mit le pié sur la gorge, & lui tira dans la tête en prononçant ces paroles: *Voila le traitre qui a trahi sa patrie.* Le Bailli qui étoit à quelques pas de là en robe de chambre fut en même tems accablé de coups.

Aprés que les deux freres eurent rendu l'ame, on déchira leurs habits en mille morceaux. On traîna leurs corps nuds au lieu où se font les executions; on les pendit par les pieds; on leur coupa le nés, les oreilles & les doits, qu'on exposa ensuite en vente par toute la ville; on leur arracha les entrailles. Enfin quelques uns passerent jusqu'à cet excés d'inhumanité de prendre des morceaux de leur chair, & de les manger, tant étoit enragée la brutalité de ce peuple. Cela n'empêcha pas cependant que ces deux cadavres ne

ne fuſſent enlevez la nuit, pour être portez chez eux, & enterrez à la maniere ordinaire. 1672.

Le Prince d'Orange, qui ſavoit faire céder ſes plus juſtes reſſentimens à la Religion & à la piété, apprit avec beaucoup de douleur ce qu'on avoit fait à la Haye ; mais c'étoit un mal ſans reméde, dont on ne pouvoit punir les auteurs, ſoit parce qu'on ne les connoiſſoit pas diſtinctement, ſoit parce qu'ils étoient en trop grand nombre ; & ce mal produiſit au reſte un grand bien, puis que tous les murmures, & toutes les ſéditions finirent par là.

Les Etats ſollicitoient depuis long-tems l'Empereur & les Princes d'Allemagne à ſe déclarer contre la France, ou du moins à leur fournir du ſecours pour ſe défendre contr'elle. Ils leur repreſentoient, que ſi une fois Louïs XIV. étoit maître des ſept Provinces-Unies, il lui ſeroit aiſé de ſoûmettre tout le haut & le bas Rhin, & qu'il pourroit enſuite contraindre les Electeurs à l'élire Roi des Romains lui, ou le Dauphin ſon fils. Enfin ils obligerent ces Puiſſances à faire entr'elles une ligue défenſive, par laquelle elles s'engageoient à s'aſſiſter mutuellement contre la France, en cas qu'elle les attaquât. Le Roi de Danemarc entra dans ce traité, & en même-tems l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg en firent un autre avec les Etats, par lequel ils leur promirent d'attaquer la France. L'Electeur avoit des raiſons particulieres de ſe déclarer contr'elle ; c'eſt qu'elle s'étoit ſaiſie de Weſel & de quelques autres places qui lui appartenoient en propre. Il eſt

1672. vrai qu'on offroit de les lui rendre. Mais il vouloit travailler pour ſes Alliez auſſi bien que pour lui-même. Il prit donc la route de Weſtphalie à la tête de vint-cinq mille hommes, & s'approcha fort prés des François, dans l'eſperance d'être joint par les troupes de l'Empereur, qui devoient le ſuivre. Mais il fut bien ſurpris lors qu'aprés avoir long-tems attendu, il vit qu'elles n'arrivoient point, & que cependant le Maréchal de Turenne avançoit vers lui. De ſorte qu'il fut contraint de reculer & de ſouffrir que les troupes Françoiſes entraſſent dans ſa Comté de la Mark, où elles eurent ordre de vivre à diſcrétion. Ce Prince s'en plaignit fortement à l'Empereur, qui s'excuſa ſur la négligence du Général Montecuculli, à qui il avoit donné la conduite de ſes troupes. Mais comme celui-ci proteſta qu'il n'avoit fait que ſuivre les ordres de ſon Maître, on s'en prit au Prince de Lobkovits, Premier Miniſtre de l'Empereur. Bien des gens crurent qu'il avoit été gagné par la France, pour envoyer à Montecuculli au nom de ſon Maître des ordres qui étoient favorables aux deſſeins de cette Couronne. Les autres regardoient tout cela comme un jeu que l'Empereur joüoit lui-même. Mais quoi qu'il en ſoit Lobkovits fut arrêté,& demeura long-tems priſonnier.

Cependant Montecuculli joignit enfin l'Electeur de Brandebourg avec ſon Armée; mais ils ne firent rien de conſiderable cette année-là. Ils ſe contenterent de fatiguer le Maréchal de Turenne par pluſieurs marches & contremarches, qui l'empécherent d'inquieter la Hollande comme il auroit fait ſans doute.

Pen-

Pendant qu'on amusoit ainsi le Maréchal, 1672.
le Prince d'Orange eut quelques rencontres avec les François, dans la plûpart desquelles l'avantage fut de son côté. Il les poussa une fois jusques aux portes d'Utrecht, & dans une autre occasion il les contraignit à s'éloigner de Woerden, où ils étoient sur le point d'entrer. Mais comme ils avoient des intelligences avec les habitans, ils revinrent bien-tôt aprés & se rendirent maîtres de la place. Le Prince d'Orange voulut les en débusquer. Il feignit pour cet éfet d'avoir quelque dessein sur Narde, & mit cependant le siége devant Woerden. Le Duc de Luxembourg en étant averti par un signal, dont les assiegez & lui avoient convenu, il partit d'Utrecht avec huit ou neuf mille hommes, & attaqua le quartier de M. de Zuilestein. Il fut vigoureusement repoussé, & l'on continua à battre la ville avec tant de furie, qu'elle étoit prête à se rendre sous les conditions qu'on auroit voulu, lors que le Duc de Luxembourg revint dans le même endroit où il avoit été si maltraité, mais par un autre chemin qui étoit couvert, & qu'on croyoit inaccessible. Le combat fut fort opiniâtre de part & d'autre. Mais enfin le quartier de M. de Zuilestein fut forcé, & ce Général y perdit lui-même la vie, aprés avoir reçu dix-huit blessures. Les François ayant voulu ensuite attaquer le Comte de Horne, celui-ci les repoussa vivement, en tua un grand nombre, & les obligea à rendre les prisonniers qu'ils avoient faits. Cependant le Prince d'Orange vit bien qu'il ne pouvoit empêcher que la place ne fût secouruë. Il jugea donc à propos de se retirer.

 Mais

1672. Mais on ne décampa qu'aprés avoir tiré une infinité de coups de canon, qui firent croire aux assiegez que leur secours étoit entierement défait: ce qui les auroit obligez à capituler si 3000 hommes ne fussent entrez dans la ville pour les rasseurer. Les François perdirent dans cette occasion un grand nombre d'Officiers, & plus de 2000 soldats qui furent tuez sur la place, outre plusieurs blessez qui moururent peu aprés, & d'autres qui furent obligez à se faire couper les bras ou les jambes. Et pour les Hollandois ils ne perdirent que six ou sept cens hommes, avec le Lieutenant Colonel Schimmelpenningh & Mr. de Zuilestein, dont les ennemis envoyerent le corps à son Altesse; qui le fit porter à Breda, où le défunt étoit Gouverneur.

Ce fut dans ce tems que Focanus, Bailli de la Mairie de Bosleduc, & cousin des fréres de Wit, fut accusé par son cocher, d'avoir conspiré contre le Prince d'Orange. On le mit dans la même chambre, où avoit été prisonnier le Grand Bailli de Putten; mais son innocence ayant été reconnuë, il fut relâché.

La destinée de ce Mombas, dont nous avons parlé ci-dessus, fut fort differente. Au mois de Juillet il fut condamné par le Conseil de guerre à être dépoüillé de toutes ses charges, & à souffrir quinze années de prison, *pour avoir quitté son poste avec précipitation, au lieu de suivre les ordres qu'il avoit, & de faire tous ses éforts pour empêcher que l'ennemi n'entrât dans le Betau.* Mais il évita par la fuite le chatiment qu'il meritoit: car il se sauva de sa prison, & se retira à Utrecht. On

le

le cita plusieurs fois à comparoître : mais 1672.
comme il n'eut garde de revenir, on le condamna une année aprés à être pendu, & on le pendit en éfigie à la Haye. Revenons aux affaires générales.

Comme l'hiver aprochoit, le Duc de Luxembourg avoit dessein d'entrer en Hollande à la faveur des glaces, & le Prince d'Orange préparoit toutes choses pour le recevoir. Ces deux Généraux firent faire une grande quantité de patins pour leurs soldats. On fortifia Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde, Rotterdam, & quelques autres villes, & on établit des signaux par tout, afin que ceux qui seroient les premiers attaquez pussent avertir leurs voisins.

Tous les jours il se détachoit des partis François, qui venoient courir sur les terres de Hollande, pour piller ou pour brûler ce qu'ils rencontroient, & les Hollandois de leur côté ne perdoient pas les occasions de faire du dommage à leurs ennemis. Le Comte de Horne aprenant qu'on transportoit les cloches de Woerden à Utrecht, pour en faire du canon, alla au devant du convoi, le défit entierement, & emmena les cloches à Ondewoler avec plusieurs prisonniers : & quelque tems aprés, il brula plusieurs bateaux chargez de provisions que les François avoient ramassées à Montfort.

Pendant que les deux partis se harceloient ainsi l'un l'autre, le Prince d'Orange tint un grand Conseil de guerre à Gouda le 17 Octobre, où l'Amiral Ruyter se trouva, & où l'on résolut d'aller chercher l'ennemi vers la Meuse, aprés l'avoir si long-tems attendu.

1672. Le Prince fit venir des côtes la cavalerie qui y avoit été logée tout l'été, pour s'oppoſer aux décentes des Anglois, dont on étoit menacé; & aprés avoir donné bon ordre à la garde des poſtes par où les François pouvoient entrer en Hollande, il partit acompagné du Comte de Waldck, du jeune Rhingrave & de pluſieurs autres perſonnes de marque, pour aller à Roſendal, où il avoit donné rendez-vous à ſon Armée, & les Eſpagnols devoient auſſi envoyer des troupes. On dit que pendant ſa marche, un Colonel trop curieux, voulant ſavoir de lui quels étoient ſes deſſeins, ce Prince lui demanda ſi au cas qu'il le ſût il ne le diroit à perſonne: à quoi le Colonel lui ayant répondu que non, ſon Alteſſe repliqua, *que le Ciel lui avoit auſſi accordé le don de ſavoir garder un ſecret.*

L'Armée du Prince d'Orange étoit compoſée d'environ vint-cinq mille hommes. Tout le monde crut qu'elle vouloit entreprendre quelque ſiége. Mais on ne ſavoit de quel côté elle ſe tourneroit. Les François craignoient également pour Tongres & pour Maſeik. C'eſt pourquoi ils firent entrer un renfort de quatre ou cinq-cens hommes dans la derniére de ces places, pendant que le Duc de Duras étoit avec ſon camp volant à une lieuë de l'autre. Le veritable deſſein du Prince étoit de donner bataille à ce Duc, & d'éloigner les François des bords de la Meuſe. Pour cet effet, aprés avoir joint les troupes Eſpagnoles, il alla aſſiéger Tongres, dans l'eſperance d'atirer le Duc de Duras. Mais comme il apprit que ce Général avoit décampé avec les troupes que lui avoient

avoient envoyé le Duc de Luxembourg & le 1672.
Comte de Lorges, il passa la Meuse & le pourfuivit jusqu'à la riviere de la Roer, sur laquelle il demeura campé quelques jours. Aprés quoi, voyant qu'il n'y avoit pas de sûreté à passer cette riviere, à cause des grandes pluyes qui l'avoient grossie, & désesperant d'ateindre le Duc de Duras, il s'en retourna. En chemin faisant, le Prince d'Orange détacha quelques troupes pour ataquer le château de Valckenbourg, qui aprés quelque résistance, se rendit à discretion; & cependant aprés avoir passé devant Mastricht, il prit la route de Tongres. On ne douta plus alors qu'il n'eût dessein d'assiéger cette derniere place. Montal, à qui le Duc de Duras avoit donné ordre d'observer les démarches du Prince, s'y étoit déja enfermé pour la défendre. Mais il fut bien étonné lors qu'il sût que le Prince avoit investi Charleroi, dont il étoit Gouverneur. Il fit alors un coup de témérité qui lui réüssit. Il sortit de Tongres avec cent chevaux pour passer au travers de l'Armée ennemie. S'étant présenté au quartier des Espagnols, la premiere sentinelle le laissa passer, dans la pensée que c'étoit le Duc de Holstein, comme il le disoit; & le second corps de garde ayant voulu l'arrêter, il se fit un passage à coups d'épée, & entra sain & sauf dans Charleroi. Cela n'auroit pas empêché le Prince d'Orange de continuer le siége, si la rigueur de la saison n'eût rendu la prise de cette place impossible, mais on étoit déja fort avant dans le mois de Decembre; les soldats mouroient de froid, & la terre étoit si endurcie par les glaces,

C 5 qu'on

1672. qu'on ne pouvoit s'en ſervir pour les travaux. Le Prince ſe contenta donc d'avoir fait peur aux ennemis, & aprés avoir pris la petite ville de Binch, il paſſa par le Brabant, où il mit ſon Armée en quartier d'hyver, & retourna en Hollande. Lors qu'il étoit auprés de Maſtricht, il écrivit au Duc de Nieubourg, pour le prier de ne trouver pas mauvais qu'il paſsât par ſes terres, lui promettant que ſon Armée ne feroit aucun déſordre. Le Duc de Nieubourg lui répondit fort civilement, & lui acorda ce qu'il demandoit.

Malgré ce mauvais ſuccés, ce fut quelque choſe de bien glorieux pour ce jeune Prince, d'entreprendre un voyage comme celui-là dans une ſaiſon auſſi rude, & de le faire ſi heureuſement; de défier un vieux Général, & de l'obliger à fuïr devant lui; de prendre deux places, dont l'une étoit bien fortifiée, tout cela dans l'eſpace de quelques jours & ſans faire aucune perte.

Pendant ſon abſence le Duc de Luxembourg avoit preparé une Armée de 14000 hommes, qui devoit entrer en Hollande pour la piller. Lors qu'elle fut arrivée au Slimwetering, les eaux ſe trouverent ſi hautes, qu'il falut faire un pont à la hâte pour le paſſer. Ce pont ſe rompit bien-tôt, lors qu'il n'y avoit qu'environ 3500 hommes de l'autre côté. Le reſte de l'Armée retourna à Woerden. Ceux qui avoient paſſé l'eau attaquerent d'abord Nieukoop; mais ayant été repouſſez par les païſans, ils allerent vers Bodgrave & Swammerdam, où ils commirent des cruautez inoüies, juſques là que quelcun

cun avoüa ensuite, qu'il avoit jetté une femme dans le feu aprés l'avoir violée. Lors que le Comte de Koningsmark, qui commandoit dans ce quartier-là, eût avis de la marche des François, il s'avança vers Leyde, & posta un Regiment au Goutses-sluys, pour les arrêter sur leur passage. En même tems tous les païsans eurent ordre de prendre les armes & de se rendre à Alfen. Le dégel étant alors arrivé, il est certain que non seulement les François auroient été repoussez, mais qu'on les auroit mis dans la nécessité de se rendre prisonniers, ou de se noyer, si le Colonel Painvin n'avoit abandonné imprudemment le fort de Nieuwer-brugge, qui étoit le seul endroit par où ils pouvoient sortir. 1672.

Le Prince d'Orange aprit à Breda ce qui se passoit en Hollande, & cela lui fit redoubler sa marche. Il arriva à Alfen le 30 Decembre, aprés quoy les François ne tarderent pas à se retirer. Mais ils ne se retirerent pas tous, car il y en eut six ou sept cens qui se trouverent plongez dans l'eau, lors qu'ils croyoient marcher sur la glace, & le Duc de Luxembourg lui-même faillit à perir en tombant de son cheval dans un lieu, d'où l'on eut bien de la peine à le tirer. Pour le Colonel Painvin il fut d'abord condamné par le Conseil de guerre à une prison perpetuelle. On ajoûta ensuite qu'il seroit mené dans le lieu où se faisoient les executions, & qu'un Bourreau lui passeroit l'épée par dessus la tête : mais le Prince d'Orange jugea que cette peine n'étoit pas assez grande pour un crime comme le sien. Il ordonna donc, avec

1672. l'avis de plusieurs Députez des Etats des Provinces, que ce Colonel auroit la tête tranchée.

L'année 1672, qui avoit été si fatale aux sept Provinces, finit pour eux fort heureusement. Car outre la retraite précipitée des François, qui étoient entrez en Hollande, on eut la joie d'aprendre que Coeverden avoit été repris par les troupes de Groningue à la faveur de certains ponts de roseaux, par le moien desquels elles monterent sur les remparts lors que l'ennemi y pensoit le moins: de sorte que cette place, qui est une des plus fortes de l'Europe, où il y avoit alors une trés-bonne garnison, & qui avoit beaucoup coûté à l'Evêque de Munster fut emportée dans quelques heures par un parti de mille hommes, dont il n'y eut que soixante qui furent tuez. Les ennemis en reçurent tant d'éfroi, qu'ils abandonnerent dés lors quelques-unes des places qu'ils ocupoient dans les Provinces de Frise & d'Overyssel.

1673. La France avoit grand interét de faire la paix. Elle s'étoit épuisée d'hommes & d'argent dans la derniere campagne. On contoit 72464 soldats qui étoient morts dans ses Armées, ou qui avoient deserté. Car il y en avoit plusieurs qui ne pouvant s'accommoder de l'air de Hollande, ou peut-être craignant les suites de la guerre, reprenoient la route de France.

Louis XIV. voioit bien qu'il ne pouvoit conserver long-tems ses conquêtes, quand même on ne les lui enleveroit point, ni empêcher l'Espagne & l'Allemagne de se déclarer contre lui. Il craignoit d'ailleurs que le Roi d'An-

d'Angleterre ne se laissât gagner par les Hollandois, qui travailloient sans relâche à lui inspirer de la défiance pour son allié, & qui en même-tems faisoient sentir aux Anglois combien cette alliance étoit contraire aux interêts de leur nation. C'est ce qui fit que le Roi de France accepta de bon cœur la mediation de la Suede, laquelle nomma des Ambassadeurs, qui alérent d'abord en France & en Angleterre, pour solliciter les deux Rois à la paix, & qui se rendirent de là à la Haye, où ils presenterent divers memoires aux Etats, par lesquels ils les exhortoient à envoyer leurs Ambassadeurs à Dunkerque, où les deux Rois leur avoient promis d'envoier les leurs. Mais comme cette place appartenoit aux François, les Etats répondirent, qu'il n'étoit pas juste qu'on voulût les obliger à traiter dans un païs ennemi, & nommerent plusieurs villes neutres, parmi lesquelles on pourroit choisir. Enfin on convint de part & d'autre qu'on s'assembleroit à Cologne. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & les Etats y envoyerent leurs Plenipotentiaires, avant l'ouverture de la campagne, & cependant le Roi de France fit un traité particulier avec l'Electeur de Brandebourg, par lequel cet Electeur, qui étoit irrité de ce que les Imperiaux n'étoient pas venus assez tôt à son secours l'année precedente, s'engagea à demeurer neutre dans la suite de la guerre. 1673.

Quelques divisions qu'il y avoit en Zelande obligerent le Prince d'Orange à y faire un voyage au mois d'Avril. Aprés avoir heureusement calmé ces divisions, il voulut visiter les villes de Flessingue, de l'Ecluse & d'Ar-

1673. dembourg. On lui fit de grands honneurs par tout, mais principalement dans la derniere de ces places, où des filles parées de fleurs vinrent lui presenter les clefs dans un plat. A son retour il passa par Bergopsom, par Breda, & par Bosleduc, pour en voir les fortifications ; & au commencement du mois de Mài, il alla pour un pareil dessein dans toutes les villes frontieres de la Hollande. Il posta le Colonel Stochein avec 1600 soldats & mille païsans à Nieuwersluis, où l'on croioit que les François vouloient se fortifier pour pouvoir entreprendre quelque chose, & il y fit achever un fort, qui fut achevé dans deux jours, aprés quoi toutes les portes par où l'ennemi pouvoit entrer étant bien gardées, ce Prince retourna à la Haye, en attendant que l'Armée de France se mît en campagne.

Le Prince de Condé arriva à Utrecht au mois de Juin, & forma d'abord le dessein de se rendre maître de Muyden Il envoya pour cet éfet sur le Muyderberg quelques troupes qui s'y retranchérent, & y dresserent des batteries. Mais les Hollandois en ayant dressé d'autres fort prés de là, ruïnerent celles des François, & les contraignirent à abandonner leurs travaux. Le Prince de Condé entreprit aussi de faire écouler les eaux qui couvroient la Hollande, par le moyen de certaines ouvertures qu'il fit faire dans les digues. Mais bien loin que les eaux rentrassent dans la mer par ces ouvertures, comme il le croyoit, il en arrivoit de nouvelles à mesure que la marée montoit, de sorte qu'il falut bientôt discontinuer ce travail.

Dans ce tems-là le Roi de France mit le siege

ſiége devant Maſtricht avec une Armée de 1673.
plus de 40000 hommes. Cette place eſt naturellement trés bien ſituée, mais les fortifications n'en étoient pas extrémement bonnes: d'ailleurs elle a des dehors ſi étendus qu'il faut beaucoup de troupes pour les garder. Cependant il n'y avoit que cinq mille hommes de garniſon lors qu'elle fut attaquée ; & il y manquoit de plus un grand nombre d'Officiers, qui ne s'attendant pas ſi-tôt à un ſiége s'étoient abſentez. Mais il y avoit un brave Gouverneur nommé Farjau, qui avoit ſuccedé depuis peu au Rhingrave mort de maladie, & qui défendit la place juſqu'à la derniere extrémité, malgré les inſtances que lui faiſoient les bourgeois pour l'obliger à la rendre. Il eſperoit au commencement d'avoir du ſecours, & le Prince d'Orange vouloit bien lui en donner. Mais l'Armée des Etats étoit trop foile pour reſiſter toute ſeule à celle du Roi de France. Le Prince ſe flatoit d'abord que Maſtricht feroit une longue reſiſtance, que pendant ce temps-là les Allemans ſe mettroient en campagne, comme ils l'avoient promis, & qu'il pourroit alors ſe joindre avec eux pour délivrer cette place. Lors qu'il vit qu'il n'y avoit rien à eſperer de ce côté-la, il aſſembla ſes troupes, & ſe mit en devoir de marcher vers l'ennemi. Mais on lui apprit qu'il n'en étoit plus tems. Farjau ſe voiant prêt à être forcé, & étant d'ailleurs fatigué par les preſſantes importunitez de Clergé, du Magiſtrat & de tout le peuple, qui craignoit avec raiſon de perir, ſe rendit enfin le 30 Juin, ſous des conditions fort avantageuſes: Car ſa garniſon ſortit avec toutes les mar-
ques

1673. ques d'honneur qu'on peut desirer, & fut conduite à Bosleduc. On croit ques les François perdirent neuf mille hommes dans ce siége, & que c'est ce qui les rendit incapables d'agir, comme ils auroient fait pendant tout le reste de la campagne. La perte des Hollandois fut en quelque maniere recompensée par les avantages qu'eut le Prince Maurice, Gouverneur de Frise, sur l'Evêque de Munster, dont il défit quelques troupes, & à qui il enleva un fort considerable nommé Bondernieulant.

Aprés la prise de Mastricht, le Prince de Condé avoit envie de mettre le siege devant Bosleduc. Il s'approcha de cette place pour la reconnoitre. Mais il trouva que tout le païs étoit inondé à deux lieuës à la ronde, & qu'il n'y avoit qu'une chaussée par où l'on pût aprocher. Cependant le Prince d'Orange assembla dix-huit mille hommes, ausquels se joignirent quinze mille Espagnols, & alla se poster à Raemsdonk, dans le dessein d'observer les démarches de l'ennemi, & de s'opposer à ses entreprises. Mais comme il aprit que la Flote d'Angleterre paroissoit devant Schevelin, & que tout le monde étoit allarmé dans la crainte d'une décente, il se transporta à la Haye, & mit de si bons ordres sur les côtes, que les Anglois n'oserent aborder, & que tous les esprits furent rassurez. Ensuite il alla visiter la Flote de Hollande, qui étoit à la veuë de Schevelin, prête à lever l'ancre, pour aller chercher celle d'Angleterre, qui paroissoit devant le Texel. Il y fut admirablement bien reçu, & il y dina sur le bord de l'Amiral. Aprés diné il tint conseil de guerre avec tous les chefs, & les ayant exhortez à bien faire

leur devoir, & viſité tous les vaiſſeaux de la 1673.
Flote, il fut reconduit juſques à la Haye, d'où il partit bien-tôt, pour aller rejoindre ſes troupes. Il s'étoit paſſé pendant ſon abſence quelques petites eſcarmouches entre les deux Armées. Mais le Prince de Condé s'étoit retiré, ou ſe retira peu aprés de la Mairie de Boſleduc, & laiſſa par là le Prince d'Orange dans la liberté de prendre telle route qu'il lui plairoit.

Depuis long-tems ce Prince ſouhaitoit de pouvoir reprendre quelcune des places que les François ocupoient, pour commencer à les chaſſer d'un païs, où l'on voyoit bien qu'ils ne pouvoient pas ſe ſoûtenir. Mais juſques là il n'en avoit eu ni le loiſir, ni les moyens. Ses troupes n'étoient pas fort nombreuſes, & il avoit toûjours été obligé à les tenir diſperſées en divers endroits. Il n'y avoit que trés peu de tems qu'il en avoit employé une grande partie à garder les côtes Lors qu'il aprit que la Flote de Hollande avoit gagné une victoire conſiderable ſur la Flote d'Angleterre, ce qui, pour le dire en paſſant, fut la troiſiéme qu'elle gagna dans cette campagne, il rapella les troupes qui étoient en Zelande, & les rejoignit avec ſon Armée. Aprés quoi il décampa de Raemsdonk, & ſe rendit dans le Grave-land. Le Duc de Luxembourg ayant avis de ſa marche, & croyant qu'il en vouloit à Bommel, ou à Grave, s'avança juſques à Tiel. Mais comme il vit que le Prince vouloit aller plus avant, il retourna à Utrecht, d'où il envoya à Narde quelques charettes chargées de proviſions, ſe doutant déja que cette place pourroit être bientôt aſſiegée. Les charettes furent priſes par

1673. les Hollandois, & peu aprés le Prince d'Orange arriva. Il donna ordre à Farjau d'investir Narde avec une partie de la cavalerie, pendant qu'il prit son quartier à Bessum avec le gros de l'Armée, qui étoit de vint-cinq mille hommes. On fit venir le canon d'Amsterdam, & on dressa huit bateries contre la ville, tant par terre que par eau, aprés quoi on commenca à tirer avec furie. La garnison étoit de trois mille hommes. Elle se défendit le mieux qu'elle pût; mais cependant assez foiblement, parce qu'elle n'avoit que seize piéces de canon, dont la plûpart étoient démontées. Le Duc de Luxembourg ramassa un corps de dix mille hommes pour secourir la place. Mais avec cela il n'osa en aprocher. Il se contenta d'envoyer divers partis pour reconnoître l'Armée du Prince, dont l'un qui étoit de mille chevaux se mit en embuscade dans un bois, & arrêta le Baron de Trukses, qui revenoit d'auprés d'Amersfort, où il avoit bâtu un autre parti François, mais qui fut bâtu par celuy-ci : ce qui n'empêcha pas cependant qu'il ne se fit jour pour arriver à l'Armée de Son Altesse.

La nuit du 10 au 11 de Septembre les tranchées étant fort avancées, le Marquis de Varguies, & le Rhingrave furent commandez pour ataquer la contrescarpe & le ravelin de devant la porte de Huyser. Ils s'en rendirent maîtres, aprés trois heures de resistance, & ils auroient pû dés lors entrer dans la ville, s'ils avoient suivi les François, qui s'y retiroient confusément. On continua à batre rudement la place, & aprés y avoir fait quelques bréches, on commençoit à porter les

fasci-

fascines, & les autres choses necessaires pour 1673.
remplir le fossé & donner un assaut général, lors que les assiegez demanderent à parlementer. On convint que la garnison sortiroit enseignes déployées, tambour batant, mêche allumée; qu'elle emporteroit toutes ses armes & deux piéces de canon, & qu'elle seroit escortée jusques à Arnhem. Elle sortit donc le 13 acompagnée de trente charettes, remplies de malades ou de blessez, parmi lesquels on trouva des deserteurs de l'Armée de Hollande, qui furent tirez de là, pour être punis comme ils méritoient. Le Gouverneur salua fort civilement le Prince d'Orange, & lui dit en passant, qu'il avoit eu de bonnes raisons de rendre si tôt la place, & qu'il les aprendroit à son maître en tems & lieu. Cependant il faut bien que ses raisons ne fussent point trouvées bonnes, puis que le Conseil de guerre lui fit son procés par ordre du Roi son maître, & le condamna à la mort. En éfet Narde étoit si bien fortifié, & si bien pourvû de toutes choses, qu'il pouvoit être défendu beaucoup plus long tems. Il est remarquable que les assiégeans n'eurent qu'environ deux cens blessez, & cent morts, & qu'il y en eut bien davantage du côté des assiégez. Le Prince d'Orange se signala au reste d'une maniére fort glorieuse dans cette ocasion. Tous les jours il alloit à la trenchée, pour donner ses ordres, & à peine prenoit-il quelques momens de repos pendant la nuit. Il entra dans la ville le 14, & il en fit Gouverneur le Comte de Coninsgmark.

Je me suis un peu étendu sur les circonstan-

ces

1673. ces du ſiége de Narde, non-ſeulement parce que c'eſt un des premiers & des plus heureux que le Prince d'Orange ait fait, mais auſſi parce que la priſe de cette place étoit d'une trés-grande conſequence : car elle ouvroit aux Hollandois le chemin d'Utrecht, & de quelques autres villes peu fortifiées, dont les François étoient maîtres.

Les Etats avoient fait dés le mois précédent un traité avec l'Empereur, & un autre avec le Roi d'Eſpagne dans le même jour. L'Empereur s'étoit engagé à envoyer trente mille hommes ſur le Rhin, pour défendre la cauſe commune, à condition que les Etats y en envoyeroient pour le moins quatorze, & s'il ſe pouvoit vint mille. Le Roi d'Eſpagne avoit fait une ligue ofenſive & défenſive avec les Etats, pour la conſervation mutuelle de tous leurs pays, contre toutes ſortes d'ennemis : & il avoit promis en particulier de déclarer la guerre à la France, au cas que la négociation de Cologne ne réüſſît point. Il s'étoient tous obligez à ne pas traiter l'un ſans l'autre avec leurs ennemis communs. En conſequence de cette triple-alliance, l'Armée de l'Empereur, commandée par le Comte de Montecuculli, étoit déja arrivée fort prés de celle que commandoit Mr. de Turenne ; & le Roi d'Eſpagne avoit fourni des troupes au Prince d'Orange ; premiérement, pour s'opoſer au Prince de Condé, & enſuite pour aſſiéger Narde. Aprés la priſe de cette place, le Prince d'Orange ordonna à ces troupes d'aller en Brabant, où il envoya en même tems une bonne partie de celles des Etats, en attendant de les aller joindre.

Ce

Ce Prince laissa en Hollande le Comte de 1673.
Waldek avec toute l'infanterie, & six Regimens de cavalerie, afin d'avoir l'œil sur les ennemis. Pour lui, il se rendit sur la fin du mois de Septembre à Rosendael, où étoit le reste de l'Armée. Je ne dois pas oublier de dire que l'Empéreur & le Roi d'Espagne commencerent alors à lui donner le tître d'Altesse Royale, qu'il porta toûjours depuis, jusqu'à ce qu'on lui eut fait prendre le tître de Majesté.

Ce Prince s'aboucha à Champshout immédiatement aprés son arrivée avec le Comte de Monterey, Gouverneur des Pays-Bas, qui lui promit de se joindre à lui, avec quatre mille chevaux, & quatre mille fantassins. Aprés quoi il partit pour Anvers, où le Prince d'Orange devoit aussi se rendre. Le Prince de Condé aprenant ce qui se passoit, envoya le Marquis de Lusson au Comte de Monterey, pour lui dire que sur la nouvelle que le Roi avoit eue, que le Prince d'Orange assembloit une Armée, qu'il vouloit faire passer par les terres d'Espagne, il lui avoit donné ordre de regarder cela comme une rupture. Le Comte de Monterey repondit que cet avis n'étoit point du tout nécessaire, puis que le Prince de Condé avoit le premier rompu la paix au nom de la France, par l'invasion du païs d'Alost: mais qu'au reste, s'il étoit vrai que ce Prince eût l'ordre qu'il disoit, il prioit son Altesse de le lui faire voir, afin qu'il pût donner une réponse plus précise. Le Marquis ayant aprés cela demandé au Comte, pourquoi il avoit envoyé du secours aux Hollandois pour prendre Narde, le Comte

1673. te lui dit qu'il n'avoit fait pour les Hollandois, que ce que le Roi de France avoit fait pour les Portugais: si bien que le Marquis se retira peu satisfait.

Sur l'avis que le Comte de Monterey reçut de l'aproche du Prince d'Orange, il sortit d'Anvers, & alla au devant de lui jusques à Marksem suivi d'une belle Noblesse. Il fit entrer ce Prince dans son carosse, & le conduisit au milieu d'une double haye de bourgeois, & au bruit de l'artillerie, jusques au logement qu'il lui avoit destiné, & autour duquel on plaça une Compagnie pour servir de garde à son Altesse, pendant que sa garde ordinaire fut logée ailleurs. Le Magistrat l'alla complimenter le soir, & lui envoya le vin de la ville, selon la coûtume.

Le lendemain le Prince d'Orange & le Comte de Monterey eurent une longue conférence sur la conduite qu'ils devoient tenir. Ils étoient en peine s'ils iroient ataquer le Prince de Condé, qui s'étoit posté dans un lieu extrémement avantageux, ou s'ils prendroient la route du Rhin, pour se joindre avec le Comte de Montecuculli. Ils prirent ce dernier parti, & le même jour le Prince d'Orange partit pour retourner à Rosendael. Le 12 d'Octobre il fit décamper son Armée, & se joignit aux Espagnols à Harenthals: de sorte qu'ayant alors vint-cinq mille hommes, il passa la Meuse fort prés de Venlo. Le Duc de Nieubourg qui vit bien que ce Prince prendroit sa marche dans le païs de Juliers, quand même il ne le voudroit pas, lui envoya demander combien de troupes il feroit entrer dans ce païs-là, pour les pourvoir de bons quar-

quartiers. Son Altesse lui répondit qu'il pouvoit se dispenser de ce soin, & qu'elle trouveroit d'aussi bons quartiers pour ses troupes, que ceux que les François avoient trouvez pour les leurs. En éfet, elle se logea le 25 à Caster, où son Armée eut toutes les choses nécessaires sans faire tort à personne; pendant que les Espagnols entrerent dans l'Archevêché de Cologne, qu'ils traiterent en ennemis. Il s'en falut peu que Mombas ne fût alors arrêté par un parti, qui le rencontra prés de Cologne, d'où il étoit sorti avec dix ou douze cavaliers, pour se retirer ailleurs, mais où il fut fort aise de pouvoir rentrer. 1673.

Le Prince d'Orange délogea de Caster le 27 de Septembre, & arriva dans l'Abaïe de Bronwiller; où il fut visité par les Ambassadeurs de Hollande, qui étoient alors à Cologne pour y traiter de la paix. Le 30 il alla loger à Brueil, où l'Electeur de Cologne residoit ordinairement, & où l'on dit que le Prince souhaita de voir le lieu dans lequel cet Electeur & l'Evêque de Munster avoient machiné leurs complots contre les Provinces-Unies. Il reçût là les complimens de la ville de Cologne; aprés quoy il prit la route de Bon, pour joindre au plûtôt les Imperiaux qui avançoient à grands pas. La ville de Rhinbach qu'il trouva sur son passage refusant de se soûmettre, il la fit ataquer par deux Regimens d'Infanterie & autant de Dragons qui la forcerent sans peine. Ils passerent d'abord au fil de l'épée tous ceux qu'ils trouverent armez, pour les punir de ce qu'ils avoient refusé de se rendre, quoi qu'on leur eût ofert des conditions trés-avantageuses, & qu'il

1673. leur fût impossible de resister : & ils firent pendre un Bourgmestre, qui les avoit portez à cette resolution desesperée. Ensuite le Prince passa la riviere d'Ahr, & joignit enfin les Imperiaux.

Aprés avoir tenu conseil de guerre, les deux Armées s'achéminerent vers Bonn dans le dessein de l'assieger. Le Comte de Montecuculli prit son quartier à Goëdesberg. Les Espagnols prirent le leur à Kessening, sous le commandement du Marquis d'Assentar, & le Prince d'Orange se logea à Riindorf. Le Général Lantsbergen étoit Gouverneur de la place pour l'Electeur de Cologne. Il avoit une garnison de prés de deux-mille hommes, quatre-vint piéces de canon, & des vivres & des munitions en abondance. D'abord il fit tirer plus de mille volées de canon sur les bateries des assigeans pour tâcher de les démonter, & en même tems sa garnison fit quelques sorties. Mais cela n'empêcha pas qu'on n'avancât les travaux, & qu'on ne batît la ville de tous côtez. Le Prince de Condé avoit détaché le Maréchal d'Humieres avec sept ou huit mille hommes, pour observer les démarches des alliez. Celui-ci étant arrivé prés de Bonn y fit entrer par surprise cent Dragons, qui feignirent qu'ils apartenoient au Duc de Lorraine, & qui passerent librement par le quartier des Imperiaux. Mais cent cavaliers, qui vouloient passer par le quartier du Prince d'Orange, furent reconnus & presque tous taillez en piéces ou faits prisonniers: & cinq-cens autres qui étoient cachez dans un bois prochain se retirérent bien vîte sur cette nouvelle. De sorte que le Maréchal

réchal d'Humieres voiant qu'il ne pouvoit 1673.
rien faire, prit la route de Muys, pour se rendre de là à Utrecht.

On avoit fait un détachement considerable pour l'aller ataquer; mais lors qu'on eût apris sa retraite, on ne pensa plus qu'à presser le siége de Bonn.

Le 9 de Novembre on jetta dans la place un grand nombre de grenades, qui endommagérent plusieurs bâtimens; & le 11, aprés avoir fait long-tems jouër le canon, on ataqua une demi-lune qui étoit devant la porte de Cologne, & on contraignit les François à l'abandonner, aprés qu'il fût mort bien du monde de part & d'autre. Le Regiment du Comte de Schellard avoit été commandé pour cette action: mais le Comte de Coningsmark voulut aussi s'y trouver. Ce dernier fût blessé mortellement dans les tranchées, un moment aprés que le Prince d'Orange en étoit sorti, par l'éclat d'une pierre qu'un boulet de canon venoit de briser, & qui le renversa par terre. Son Altesse l'étant allé visiter dans le lieu où on l'emporta, il protesta en sa présence qu'il étoit innocent de l'acusation qu'on lui avoit faite d'avoir abandonné Bodgrave, lors que les François entrerent dans la Hollande, & il joignit à cela des vœux trés-ardens pour ce Prince & pour les Etats.

Lors que tout fut prêt pour donner l'assaut, les Généraux firent sommer les assiegez de se rendre, puis qu'ils ne pouvoient plus esperer d'avoir du secours. Ils leur dirent que s'ils vouloient envoyer leurs Deputez, ils leur montreroient les mines qui étoient en état de jouër, & que s'ils tardoient à composer on les

1673. passeroit tous au fil de l'épée. Là-dessus les assiegez firent batre la chamade le 12, & envoyerent deux députez au Prince & au Comte, qui leur acordérent une capitulation honorable. Le même jour le Marquis de Grana entra dans la place avec un Regiment, & les François en sortirent le lendemain au nombre de quinze cens. Ils furent conduits à Nuits par cinq-cens Cuirassiers. Mais les Allemans, qui se trouverent dans la garnison, prirent presque tous parti parmi les Imperiaux.

Le Marquis de Grana se logea à Bonn, dans l'hôtel de l'Evêque de Strasbourg, & il y traita splendidement le Prince d'Orange avec le Comte de Montecuculli Aprés diné ce Prince retourna au camp, où les Ambassadeurs des Etats étoient arrivez. Il leur fit voir son Armée rangée en bataille, qui se trouva d'environ quarante-huit mille combatans, & lors qu'ils furent partis pour retourner à Cologne, il décampa avec la plus grande partie des troupes Imperiales, que le Comte de Montecuculli venoit de laisser au Duc de Bournonville, dans le dessein d'aller à Vienne. En chemin faisant, le Prince d'Orange se rendit maître du château de Brueil, qui étoit gardé par quatre vints hommes; & il fit ataquer ensuite celui de Lechnich, qui étoit extrémement fort, & où il y avoit deux-cens François; mais qui cependant ne resista pas, parce que le Commandant qui étoit Allemand voulut bien le rendre, envoiant pour cet éfet ses soldats dans une cour, sous prétexte de la défendre, & levant aprés cela les ponts. Les deux Armées s'emparérent aussi de

de Kerpen & de Duren avant que de se separer. Mais enfin comme la saison étoit rude, les Imperiaux reprirent le chemin de Bonn, & le Prince d'Orange passa la Meuse à Ruremonde avec les Espagnols, pour s'en retourner à la Haye, où il arriva le 8 de Decembre. Les Etats avoient donné ordre aux villes voisines de s'informer avec soin du tems où il devoit passer, pour le recevoir comme il meritoit. Mais ce Prince qui n'a jamais aimé le faste, arriva à l'improviste, suivi seulement de sept on huit personnes. Cependant cela n'empêcha pas que les bourgeois de la Haye ne lui donnassent des marques de leur respect & de leur amour: Car le lendemain de son arrivée, ils s'assemblerent en armes autour de sa maison, & lui envoierent leurs Oficiers pour le féliciter de ses exploits & de son retour. Aprés quoi le Prince paroissant à une fenêtre, ils firent plusieurs décharges pour le saluer. 1673.

Les François venoient alors d'abandonner la plûpart des places qu'ils ocupoient dans les Provinces-Unies. Ils s'y étoient préparez long-tems auparavant, & ils avoient assez fait connoître par leurs démarches qu'ils meditoient une retraite. Ils exigeoient des sommes excessives des habitans des villes, & se faisoient payer avec beaucoup de violence & de cruauté, ce qui avoit obligé un grand nombre de riches familles à quiter leurs biens, pour se retirer en Hollande. On voyoit d'ailleurs que ces troupes Françoises ne sufisoient pas pour garder tout ce qu'elles tenoient, & pour s'oposer aux démarches du Prince d'Orange. L'Armée victorieuse de ce Prince al-

1673. loit leur tomber ſur les bras, ſelon toutes les aparences. Ils réſolurent donc à faire un peu tard ce que leur interêt vouloit qu'ils fiſſent plûtôt.

Woerdes fut la premiere place abandonnée. Le Gouverneur reçut ordre du Duc de Luxembourg d'en démolir les remparts, & de faire porter à Utrecht tout ce qu'il y avoit d'artillerie & de munitions; ce qui étant fait, il demanda aux bourgeois vint mille livres, pour les exemter du pillage & de l'incendie, & eut beaucoup de peine à ſe contenter de quinze mille. Aprés cela les François ſortirent de la même maniere de Hardervik, de Crevecœur, de Bommel, & enfin d'Utrecht, où ils étoient au nombre d'environ ſept mille, & d'où ils emporterent quatre cens cinquante mille livres, outre les ſommes immenſes qu'ils en avoient déja tirées. Encore trouva-t-on qu'on ne payoit pas trop cher le plaiſir de leur éloignement.

Sur la nouvelle de cette déſertion, le Général Farjau eut ordre du Comte de Waldek d'aller avec deux regimens, premierement à Woerdes, où il aprit que les François avoient miné le château & un baſtion avant leur départ, ſur quoy il ſe tranſporta ſur les lieux, & fit enlever au plûtôt la poudre & la méche: & enſuite à Utrecht, où il arriva le 23 de Novembre. Il fut regalé des aclamations des bourgeois, qui crioient d'une commune voix, *Vive le Prince d'Orange.* Ils avoient arboré des drapeaux orangez ſur leur grand clocher & le Magiſtrat même avoit pris des écharpes de cette couleur. Quelques jours auparavant ces

Meſ-

Meſſieurs s'étoient déchargez mutuellement 1673.
du ſerment qu'ils avoient fait autrefois, de ne pas donner à ſon Alteſſe la charge de Gouverneur, & avoient envoyé des Députez à ce Prince pour la lui ofrir: de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi Farjau fut ſi bien reçû. Le lendemain le Comte de Horn arriva avec d'autres troupes, pour exercer par proviſion la charge de Gouverneur : & le jour ſuivant il vint des Députez des quatre Provinces, qui n'avoient point été ſubjuguées, pour mettre ordre à l'adminiſtration de la Juſtice, & de la Police.

Cependant le Duc de Luxembourg s'étoit retiré auprés de Maſtricht. Le Prince d'Orange forma le deſſein de l'y ſurprendre & de l'y combatre. Pour cet éfet il ordonna à ſon Armée de ſe rendre inceſſamment à Arſchot, & il s'y rendit luy même le 24 de Decembre, avec le Comte de Waldeck, & les douze mille hommes, que ce Comte avoit commandez en Hollande dans la derniere campagne. Il joignit toutes ces troupes avec celles du Comte de Monterey ; & comme le Duc de Luxembourg étoit alors parti de Maſtricht, & qu'il marchoit le long de la Meuſe, pour entrer en France par le Condros & par les Ardennes ; le Prince d'Orange paſſa la Meuſe auprés de Huy pour lui couper chemin. Le Duc avoit déja fait paſſer le Swartewater à ſon Armée avec précipitation ; mais lors qu'il vit qu'il ne pouvoit échaper à la diligence du Prince, s'il continuoit à avancer, il retourna ſur ſes pas, & ayant regagné Maſtricht, il envoya de là un courier au Roi ſon maître, pour lui aprendre l'embarras où il ſe trou-

1673. voit, & pour recevoir ſes ordres. Dans cet intervale les Armées d'Eſpagne & de Hollande, qui craignoient que le Duc de Luxembourg ne ſe ſauvât par Charleroi, pendant qu'elles ſeroient par delà la Meuſe, repaſſerent cette riviere, laiſſant le Prince de Vaudemont de l'autre côté avec une partie de la cavalerie pour arrêter l'ennemi, au cas qu'il voulût tenter une ſeconde fois le paſſage.

Pendant que les Eſpagnols étoient ſur la grande chauſſée de Charleroi, les Hollandois s'aprocherent de Tongres & de Haſſelt, & firent mine de vouloir ſe retirer, afin d'obliger le Duc de Luxembourg à quitter ſon poſte; & en éfet ce Général décampa à l'ocaſion de ces mouvemens. Mais il n'eut pas plûtôt aperçû que les deux Armées venoient à luy, qu'il ſe retira encore une fois ſous le canon de Maſtricht, reſolu d'atendre qu'il luy vint du ſecours de France pour ſe tirer de ce mauvais pas. Alors le Prince d'Orange & le Comte de Monterey virent bien qu'ils ne pourroient point l'engager à une bataille. Ils ſe ſéparerent donc, & remirent leurs troupes en quartier d'hyver.

Pendant que les Armées étoient en campagne, & qu'elles ſe faiſoient une ſanglante guerre, les Ambaſſadeurs étoient à Cologne, pour travailler à la paix. Mais ils y travailloient fort lentement, & avec trés-peu de ſuccés. Il n'y avoit pas encore aſſez de ſang répandu pour éteindre l'animoſité des nations ennemies. Les François ne pouvoient ſe réſoudre à perdre tout le fruit de leurs victoires paſſées: & les Hollandois, à qui la fortune rioit depuis quelque tems, vouloient profiter des

des bons momens qu'elle leur ofroit. Ceux-ci 1673.
ne pûrent jamais obtenir de la France qu'elle accordât des passeports aux Ambassadeurs du Duc de Lorraine, afin que ce Prince eût part à un traité auquel il avoit tant d'interêt, & la France ne pût jamais obtenir d'eux une surséance d'armes. Enfin il arriva une chose
au mois de Février 1674, qui acheva de rom- 1674.
pre la négociation de paix. C'est que l'Empereur fit enlever à Cologne le Prince de Furstemberg, qui portoit la qualité de Plénipotentiaire de l'Electeur de ce nom. Le Roi de France, dans les interêts duquel ce Prince étoit entré fort avant, se plaignit hautement de cette violence, comme d'une chose contraire au droit des gens. Il en demanda la réparation avec la délivance du prisonnier. Mais comme l'Empereur refusa de le satisfaire, par la raison que le Prince de Furstemberg étoit sujet de l'Empire, & qu'il avoit trahi les interêts de sa patrie, il rapella ses Ambassadeurs.

Les Etats voiant qu'il n'y avoit rien à esperer de la France, faisoient tous leurs éforts pour regagner l'Angleterre. Ils écrivirent au Roi Charles II. des lettres trés-respectueuses pour l'obliger à traiter avec eux en particulier, & pour lui ofrir toute sorte de satisfaction sur les sujets de plainte qu'il avoit eus. Enfin la paix fut concluë à Londres le 19 Fevrier, malgré les opositions de la France. La publication s'en fit à la Haye dans le mois suivant, avec des marques d'une joie extraordinaire. Elle fut bien-tôt suivie de la paix avec l'Evêque de Munster & l'Electeur de Cologne, qui rendirent aux Etats tout ce

1674. qu'ils avoient conservé jusques là de leurs conquêtes. Et quelque tems aprés les Etats conclurent une ligue ofensive & défensive avec l'Electeur de Brandebourg. Dés l'année précedente les Etats de Hollande voulant témoigner leur reconnoissance au Prince d'Orange, pour les services qu'il leur avoit rendus, & le recompenser par avance de ceux qu'il devoit leur rendre, avoient declaré que les charges de Gouverneur & de Capitaine Général, dont il avoit été revêtu, seroient héréditaires, & que ses décendans mâles, s'il en avoit, les posséderoient aprés lui. Ils furent suivis en cela par les Etats de Zelande, qui donnerent de plus à Son Altesse la qualité de Noble héréditaire de leur Province. Et les Etats d'Utrecht confirmérent aussi ce qu'avoient fait ceux de Hollande dans un voiage que S. A. fit dans leur ville, au mois d'Avril de l'année suivante, pour y établir de nouveaux Magistrats, & y régler le gouvernement.

Les François tenoient encore la plûpart des places de Gueldres. A la fin du même mois ils abandonnerent Nimegue, Zutphen, Arnhem, Thiel, les forts de Skink & de S. André, & ensuite Vesel & quelques autres villes du païs de Cleves ; de sorte qu'il ne leur resta que Grave ; où ils transporterent tout ce qu'il y avoit de canon & de munitions dans les autres places, & une partie des garnisons. Le Prince d'Orange envoya là-dessus le Comte de Stirum en Gueldre, pour y donner les ordres nécessaires en qualité de Gouverneur, & pour lui il prit le chemin de Berghopsom, où étoit l'Armée des Etats, composée d'environ trente-mille hommes.

Pen-

Pendant que le Roi de France s'étoit mis 1674.
en marche pour se rendre maître de la Franche-Comté, le Prince de Condé étoit parti pour la Flandre, avec une petite Armée, qui grossit beaucoup par sa jonction avec le Marquis de Bellefont, de sorte qu'elle alloit à plus de quarante mille combattans. Ce Prince se saisit d'abord du fort de Navagne, & du château d'Argenteau; mais aprés cela les deux Armées demeurérent deux mois sans rien faire. Ce n'est pas que le Prince d'Orange ne formât de grands desseins, & qu'il ne brulât d'envie de combattre. Mais les Imperiaux & les Espagnols le secondoient mal, soit par un principe de jalousie, soit par d'autres raisons, où l'on n'a jamais pû bien penetrer. Tout ce qu'on peut dire, c'est premierement que le Comte de Monterey ne pouvoit souffrir que le Roi son maître eût déclaré le Prince Généralissime des Armées, & qu'il lui eût ordonné à lui de le traiter d'Altesse, au lieu qu'auparavant il ne le traitoit que d'Excellence, comme ont accoutûmé de faire les Grands d'Espagne à l'égard des Princes: & en second lieu que le Comte de Souches, qui commandoit l'Armée d'Allemagne étoit acusé, ou d'intelligence avec la France, qui étoit sa patrie, ou pour le moins de mauvaise conduite & d'une trop grande lenteur; d'où vient qu'il fût trés mal reçu à Vienne à la fin de la campagne.

Ce Général tarda donc long-tems à joindre ses troupes avec celles de l'Espagne & de la Hollande: mais enfin il arriva auprés de Namur. Le Prince d Orange & le Comte de Monterey lui envoyérent des Députez pour conferer avec lui, il fut resolu que la jonction

1674. se feroit incessamment, & qu'aprés cela on iroit chercher le Prince de Condé.

Le Prince de Condé ignorant les desseins des Alliez avoit envoyé le Duc de Luxembourg à Philippeville, & le Marquis de Rochefort à Sedan avec quelques troupes pour s'opposer à leur marche, en cas qu'ils voulussent la prendre par l'une de ces villes-là. Mais lors qu'il sût que leurs Armées étoient jointes, il fit revenir ces troupes, qui avec celles qu'il avoit amenées, & d'autres qui étoient depuis peu venuës de France, faisoient un corps de plus de cinquante mille hommes. Les Alliez étoient plus forts d'environ dix mille. C'est ce qui obligea le Prince de Condé à se retrancher sur la riviere de Pieton, où il avoit derriere lui la Sambre, à ses côtez Charleroi & Fontaine l'Evêque, & par devant deux bois, au milieu desquels il faloit necessairement que le Prince d'Orange passât s'il avoit envie de l'attaquer. Le Prince d'Orange s'aprocha à une ou deux lieuës de là pour tâcher d'attirer l'ennemi hors de ses retranchemens. Mais comme il vit que ses éforts étoient inutiles, il résolut d'attaquer quelcune des places voisines, dans l'esperance de parvenir par là à son but. C'est pour cela qu'il fit déloger son Armée du village de Senef le 11 d'Août, pour aller camper entre Binch & Marimont. Il donna l'avantgarde aux Imperiaux, & l'arrieregarde aux Espagnols, se reservant le corps de bataile, & il mit derriere l'Armée un détachement de quatre-mille chevaux pour couvrir la marche.

Le Prince de Condé attendit sans branler que l'avantgarde & une bonne partie du corps de bataille eussent passé. Mais lors qu'il les vit

vit un peu loin, il crût qu'il pourroit ſans peine battre l'arrieregarde, & ſe jetta d'abord ſur les quatre mille chevaux qui étoient commandez par le Prince de Vaudemont. Celui-ci ſe voiant attaqué dans un lieu où la cavalerie ne pouvoit pas combattre commodément, à cauſe des foſſez & des hayes dont il étoit entrecoupé, envoya demander deux bataillons d'infanterie à S. A. qui lui en envoya trois au lieu de deux, ſavoir les regimens du Prince Maurice & du Comte de Naſſau. Ils furent poſtez au devant de la cavalerie, dans une eſpece de bois, qui eſt de l'autre côté de Senef. Mais parce qu'on vit que toute l'Armée des ennemis étoit deja ſortie de ſon camp, on fit revenir une partie des troupes, qui avoient déja paſſé la riviere de Senef, & alors on mit ſur le pont les trois bataillons. Les François firent de grands éfots, pour les débuſquer de ce poſte, mais n'en pouvant venir à bout, ils paſſerent la riviere un peu plus haut, & tournerent à gauche, dans le deſſein de couper le détachement, ou de le charger en flanc. Dans ce tems-là, le Prince de Vaudemont mit ſa cavalerie derriere l'infanterie pour la ſoûtenir: mais comme il s'aperçut que les chevaux étoient trop preſſez faute de terrain, il renvoya l'infanterie, & alors l'ennemi ſe jetta ſur le détachement avec tant de furie, que le Prince de Vaudemont eut à peine le tems de faire tourner viſage à trois eſcadrons. Les autres prirent la fuite, malgré les éforts du Prince, qui fit dans cette occaſion tout ce que peut faire un brave ſoldat & un ſage Capitaine. Les fuyards ſe retirerent pour la plûpart auprés de la cavale- 1674.

1674. rie Espagnole, qui étoit postée au pié d'une colline. Mais les ennemis les poursuivirent jusques-là, & mirent la cavalerie Espagnole dans un si grand désordre, que se jettant sur l'infanterie, qui étoit sur la colline, elle la rompit. Le Comte de Waldek, qui la commandoit, fit tout ce qu'il pût pour la ralier, mais en vain; de sorte qu'aprés avoir reçu trois blessures & tué trois François qui vouloient le faire prisonnier, il fût contraint de rétourner au gros de l'Armée, ne pouvant presque plus se soûtenir à cheval.

Tout le monde convient que si le Prince de Condé se fût arrêté là, on n'auroit pas pû lui contester l'honneur de la victoire: mais son naturel impetueux ne le lui permettant pas, il perdit la plus grande partie de ses avantages, & rendit pour le moins incertain s'il étoit ou victorieux ou vaincu. Le Prince d'Orange s'étoit posté sur une éminence qui est de l'autre côté du village de Fay, avec la meilleure partie de l'Armée des Etats; & le Comte de Souches y étoit arrivé peu aprés avec l'avant-garde, sur l'avis quil avoit eu de tout ce qui se passoit. Le Prince de Condé ataqua de tous côtez ces deux Généraux, & fut repoussé & battu par tout. Tout ce qu'il pût faire fut de rompre deux bataillons d'infanterie, qui étoient un peu à l'écart, & de passer sur le ventre aux escadrons qui les soûtenoient. Le Comte de Nassau l'empêcha d'aller plus avant, & enfin la nuit le contraignit à se retirer, aprés un combat des plus longs, & des plus sanglans qu'on ait jamais veus: car il dura douze heures entieres, & il y fut tué un grand nombre d'Officiers & plus de neuf mille soldats.

La perte fut constamment plus grande du côté des François que du côté des Confédérez:

rez : mais cependant les uns & les autres 1674.
s'attribuërent également la victoire. Des deux côtez on aluma des feux de joye, & on chanta des *Te Deum.* Ceux qui veulent établir le Pyrhonisme dans l'Histoire ne manquent pas de faire bien valoir cet exemple. Comment, disent-ils, pourrons-nous nous asseurer des choses qu'on nous dit s'être passées dans des siécles ou dans des païs éloignez de nous, ou en présence de peu de personnes, puisque nous ne pouvons rien savoir de certain sur un fait considerable qui est arrivé de nôtre tems, auprés de nous, à la veuë d'une infinité de témoins comme est la bataille de Senef ? J'avouë que cela nous doit obliger à nous tenir sur nos gardes, & à faire attention sur toutes les circonstances d'un récit avant que d'y ajoûter foy : mais aprés avoir pris toutes les précautions necessaires pour ne se pas tromper, on trouve des choses si vraysemblables, & si bien averées, qu'on ne peut se dispenser de les croire, quoi qu'il y ait des gens assez prévenus ou d'assez mauvaise foi pour les contester ; & telle est la victoire que le Prince d'Orange remporta sur les François à Senef. Il est vrai que cette victoire ne fut pas parfaite, & qu'elle coûta bien cher aux Confé-derez ; les François battirent au commencement une partie de l'Armée des Alliez ; ils emmenérent un grand nombre de prisonniers, plusieur drapeaux & quelque bagage : mais enfin il est certain qu'ils furent contraints de se retirer, aprés avoir fait plusieurs éforts inutiles, pour forcer le poste où étoient leurs ennemis ; & l'on dit même qu'ils se retirerent d'abord un peu plus loin que leur camp, ce qui marque

1674. quelque épouvante. Il eſt certain que le champ de bataille demeura au Prince d'Orange, & que ce ne fut que quelques heures aprés la retraite des François, que ce Prince en ſortit pour conduire ſon Armée dans le lieu où il avoit deſſein d'aller camper le jour precedent. Or ceux qui aprés un combat ſont maîtres du lieu où il s'eſt fait, ont toûjours paſſé ſans difficulté pour les victorieux : outre que, comme nous l'avons dit, les Confédérez perdirent moins que les François. On conta qu'il y avoit cinq-mille morts du côté de ces derniers, & quatre-mille du côté des autres.

Mais ſi les uns ni les autres n'avoient pas ſujet de ſe feliciter du ſuccés du combat, ils pouvoient juſtement ſe glorifier de la maniere dont ils avoient combattu. Jamais on n'a veu tant de courage & tant de fermeté qu'on en vit des deux côtez. Les Officiers & les ſoldats alloient aux coups avec une joye & une ardeur incroyable; & comme s'ils ne voyoient pas le danger, ou comme ſi la mort leur paroiſſoit ſous une forme agréable, ils y couroient tête baiſſée. L'exemple de leurs Généraux, & le deſir de meriter leur approbation fut ce qui contribua le plus à les rendre ſi intrépides. Il n'y eut pas un de ceux-ci qui ne ſe diſtinguât d'une maniére avantageuſe, & qui ne remplît pleinement l'idée qu'on en avoit; qui ne fit même plus qu'on n'en avoit attendu. Mais ſur tout le Prince d'Orange & le Prince de Condé, les deux Capitaines les plus braves que nôtre ſiécle ait produits, attirerent l'admiration & les regards des deux Armées. Ils avoient la même grandeur d'ame & le même amour

pour

pour la gloire, & cela excitoit dans leur 1674. cœur une noble émulation, qui leur faisoit regarder la bataille comme un combat particulier, où il faloit voir qui des deux seroit le plus fort. On peut dire que comme ils surpassoient toûjours tous les autres, ils se surpassérent eux-mêmes dans cette journée; mais on peut aussi ajoûter sans flaterie à l'avantage du Prince d'Orange, qu'il fit paroître beauconp plus de prudence & de tranquillité d'esprit que son ennemi, sans témoigner moins de bravoure. Les plus grands admirateurs du Prince de Condé ne peurent s'empêcher de reconnoître qu'il ataqua les Alliez dans un lieu où il étoit trop dificile de les vaincre, & que dans la chaleur du combat, il s'abandonna si fort au feu de son temperament, qu'il donnoit de tous côtez, presque sans dessein, & si je l'ose dire sans savoir ce qu'il faisoit: au lieu que le Prince d'Orange se possedoit parfaitement, & qu'il conserva toûjours un grand flégme avec un grand feu, si bien qu'il ne fit jamais le moindre faux pas, en cela d'autant plus loüable qu'il étoit plus jeune. Cependant il s'exposa pour le moins autant que le Prince de Condé On le voyoit courir de rang en rang, l'épée à la main, pour retenir les fuïards, & repousser les ennemis. Il s'engagea fort avant parmi les François, & il courut grand risque d'y perdre la vie ou la liberté. Mais la Providence voulut le conserver pour les grandes choses ausquelles elle l'avoit destiné. Le Comte de Souches lui rendit au reste dans cette ocasion la justice qu'il méritoit. Car il écrivit aux Etats que la gloire du bon succés

qu'on

1674. qu'on avoit eu étoit duë toute entiere au Prince d'Orange, *lequel avoit fait paroître dans cette occasion la prudence d'un vieux Capitaine, la vaillance d'un Cesar, & l'intrepidité d'un Marius.* Ce Prince marcha vers Mons avec toute l'Armée le lendemain du combat, & en même tems le Prince de Condé prit le chemin de Maubeuge, se sentant trop foible pour demeurer plus long-tems là où il étoit. On dit qu'il laissa plus de 1500 blessez dans les villages voisins de Picton, outre ceux qu'il avoit déja fait conduire dans des villes. Mais son Armée fut bien-tôt refaite par le moyen des troupes qu'il tira des garnisons. Alors il resolut d'aller au secours d'Audenarde, que le Prince d'Orange assiégeoit, & qu'il auroit aparemment emporté, si les Comtes de Souches & de Monterey avoient secondé sa valeur & ses bonnes intentions : Car il avoit déja la contrescarpe, & il étoit prêt à faire donner un assaut général, lors qu'il aprit que le Prince de Condé venoit à grands pas. Sur cette nouvelle le Prince d'Orange vouloit ranger son Armée en bataille, pour pouvoir ataquer les ennemis, pendant qu'ils seroient encore fatiguez de leur longue marche : mais le Comte de Souches, sans qui il ne pouvoit rien faire, ne se trouva pas à l'Armée ce jour-là, & lors qu'il fût arrivé, & qu'il vit que les François aprochoient, au lieu de leur aller au devant, ou de les attendre, il abandonna les tranchées, & fit passer la riviere à ses troupes avec tant de précipitation, qu'il laissa dans le camp quelques piéces de canon que S. A. lui avoit envoyées ; de sorte que le Prince de Condé trouva

trouva le chemin ouvert pour jetter du ſecours dans la place, & pour y entrer luimême. Il auroit pû facilement couper la communication des quartiers des Alliez, & ſans doute qu'il l'auroit fait, s'il n'en avoit été empêché par un brouillard épais qui s'éleva heureuſement. C'eſt pour cela que le Prince d'Orange ſe réſolut à ſuivre les Eſpagnols & les Allemans, de peur de ſurpriſe. Il les joignit à une lieuë d'Audenarde, & ce fut là où il rangea en bataille toute l'Armée, pendant que le Prince de Condé plaça la ſienne ſur une éminence, qui étoit entre la ville & les Alliez. Il ſembloit infaillible que ces deux Armées qui ſe regardoient en face combatroient encore une fois : mais comme elles étoient ſéparées par un chemin où il ne pouvoit paſſer que cinq ou ſix hommes de front, & qui par conſequent auroit été extrémement deſavantageux pour ceux qui y ſeroient entrez les premiers, le Prince d'Orange ne pouvant tirer le Prince de Condé du poſte qu'il occupoit, prit le parti de ſe retirer vers Gand, où il eſperoit de trouver des vivres avec moins de peine. On dit que le Comte de Souches lui donna un nouveau ſujet de ſe plaindre dans cette retraite, parce qu'il ne voulut pas qu'une partie de ſes troupes fût miſe à la queuë de l'Armée, pour couvrir l'arriéregarde. 1674.

Le Prince d'Orange qui étoit juſtement irrité de la conduite de ce Général, & qui voyoit bien que dans la diſpoſition où étoient les choſes, il n'y avoit pas lieu de ſe promettre

1674. mettre de grands ſuccés du côté de Flandres, forma le deſſein d'aller devant Grave, que Rabenhaupt, Gouverneur de Groningue tenoit aſſiégé depuis un peu plus de deux mois. Pour cet éfet, il partit le Gand le 26 de Septembre, laiſſant le commandement de ſes troupes au Comte de Waldek. Mais il fut arrêté à Dundermonde par le Comte de Monterey, qui lui repreſenta combien ſa preſence étoit neceſſaire aux Armées, & le preſſa extrémement d'en reprendre la conduite. Le Prince d'Orange retourna donc à Gand; & peu aprés il fit marcher les troupes du côté du païs d'Aloſt, & enſuite vers Bruxelles. Mais parce que la ſaiſon étoit déja avancée, & qu'il n'y avoit pas aparence que les François entrepriſſent rien, ni qu'on pût faire avec ſuccés aucune entrepriſe ſur eux, il partit une ſeconde fois pour Grave avec ſoixante cornettes de cavalerie. Il arriva au camp le 9 d'Octobre, & il ſe logea dans le château de Wichem, pendant que le Prince de Condé retourna en France, & que le Comte de Souches fût mandé à la Cour de Vienne, pour y rendre raiſon de ſa conduite.

Grave eſt naturellement une place forte; mais elle étoit de plus extraordinairement bien munie, lors que Rabenhaupt l'aſſiéga, parce que, comme nous l'avons dit, tout ce que les François avoient emporté des places conquiſes y étoit dedans. Il y avoit plus de quatre cens cinquante piéces de canon, & plus de quatre mille hommes: & le Marquis de Chamilly, l'un des plus braves Capitaines qu'il y eût en France, en étoit le Gouverneur. Cependant Rabenhaupt n'avoit que qua-

quatorze mille hommes : de ſorte qu'il n'y a 1674.
pas lieu de s'étonner ſi le ſiége n'étoit pas fort avancé lors que le Prince arriva.

Peu de jours aprés ſon arrivée, il fit ataquer la contreſcarpe par trois endroits en même tems. Il s'aprocha fort prés du lieu où ſe devoit faire l'ataque, & l'on dit même qu'on lui vit porter des faſcines dans le foſſé. Ses troupes ſe logerent ſur le glacis, aprés une longue réſiſtance des aſſiégez, & s'avancerent de là juſqu'à un tel point, que le Gouverneur ne crut pas pouvoir tenir contre un aſſaut général. Cela joint avec les ordres du Roi ſon maître, qui lui avoit écrit, dit-on, de rendre la place, ſi le Prince d'Orange y étoit devant, l'obligea enfin à demander à capituler. Le Prince lui acorda des conditions trés-avantageuſes, & telles qu'il les méritoit. Il lui permit de ſortir avec toutes les marques d'honneur qu'il pouvoit déſirer, & il lui donna outre cela la liberté d'emporter la moitié du canon, marqué aux armes de France, qui ſe trouva dans la place. La capitulation fut concluë le 26 Octobre, & deux jours aprés les François ſortirent. Le Gouverneur paſſant devant ſon Alteſſe lui fit un compliment trés-reſpectueux, auquel ſon Alteſſe répondit d'une maniére extrémement obligeante, aprés quoi ce Prince entra dans la ville. Il y trouva trois cens vint piéces de canon, & de grandes proviſions. Mais la plûpart des maiſons avoient été ruïnées par les bombes, & il y avoit eu plus de deux mille des ennemis tuez ou bleſſez. Du côté des aſſiegeans il étoit mort plus de cinq mille hommes. Les bourgeois de Grave reçurent

1674. rent leur liberateur avec de grandes marques de joye, & il ne fut pas plûtôt arrivé dans la ville, qu'ils allerent avec lui remercier Dieu de leur délivrance, dans une Eglise, où ils eurent pour bancs des sacs de farine. Aprés cela le Prince donna son congé au Général Rabenhaupt, & pour lui, il retourna à l'Armée avec le Comte de Waldeck, qui s'étoit rendu devant Grave sur la fin du siége.

Mais lors qu'il eût conduit jusques à la Meuse les Imperiaux, qui étoient alors commandez par le Comte de Spork, & envoyé Farjau dans le païs de Cologne avec quelques troupes, il alla se reposer à la Haye des fatigues de la campagne. Il y fut reçû avec des témoignages autentiques de la satisfaction universelle qu'on avoit de sa valeur, & de sa sagesse. Toute la bourgeoisie se mit sous les armes, & peu de jours aprés on célebra le jour de la naissance de S. A. avec beaucoup de cérémonies. Les Etats lui donnerent pour marque de leur reconnoissance tout le canon de fonte verte, marqué aux armes de France, qui étoit demeuré à Grave aprés la capitulation.

1675. Ce Prince qui ne savoit ce que c'est que l'oisiveté, & qui donnoit toûjours aux afaires le tems que d'autres ont acoûtumé de donner à leurs plaisirs, voulut emploïer une partie de l'hiver à visiter les Provinces, qui avoient été ocupées par les ennemis, pour y rétablir toutes choses dans l'état où elles étoient avant la guerre, & y changer les Magistrats. L'année précedente il étoit allé à Utrecht pour ce dessein. Il voulut voir dans celle-ci-

ci les Provinces de Gueldres & d'Overyssel, 1675.
& pour cet éfet il partit de la Haye sur la fin du mois de Janvier. Il trouva dans ce voyage une belle ocasion de faire paroître son desinteressement, & le pouvoir qu'il avoit sur son ambition. Il reçût des Députez du corps de la Noblesse & des villes representant les Etats de la Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen, qui lui offrirent de la part de leurs maîtres la souveraineté de toute la Province, avec les titres de Duc de Gueldres & de Comte de Zutphen, sous les conditions suivantes. 1. Que le Prince conserveroit à la Province tous ses priviléges. 2. Qu'il n'y permettroit l'exercice d'aucune autre Religion que de la Réformée, & que ni lui, ni ses successeurs n'en professeroient pas d'autre. 3. Que si lui, ou quelcun de ses décendans mouroit sans laisser aucun enfant mâle, la souveraineté retourneroit à ses anciens maîtres. 4. Que si elle venoit à tomber entre les mains d'un Prince mineur, les Etats de la Province en prendroient l'administration.

Le Prince d'Orange étoit trop sage pour rien répondre de précis sur une proposition de cette nature. Il voulut en écrire aux autres Provinces afin d'avoir leurs avis. La Province d'Utrecht trouva bon qu'il acceptât l'ofre qu'on lui faisoit, sans préjudice des loix de l'Union. Mais celles de Hollande & de Zelande témoignerent desirer qu'il la refusât, parce, dirent-elles, que si S. A. l'acceptoit, elle donneroit de fâcheuses impressions contr'elle, & feroit croire à ses ennemis que son dessein étoit de se rendre Souverain des sept Provinces.

Le

1675. Le Prince ſuivit ce dernier avis. Mais cependant il fit connoître à la Province de Zelande en particulier, dans une lettre qu'il lui écrivit, combien il étoit ſurpris d'aprendre, qu'il y avoit des gens aſſez injuſtes, & aſſez mal-intentionnez, pour vouloir le rendre ſuſpect en inſinuant qu'il ne tenoit pas à lui, qu'il ne ſe rendît maître abſolu de l'Etat. Il repreſenta que s'il avoit voulu ſe prevaloir de la faveur des peuples, peut-être ne lui auroit-il pas été dificile d'aller juſques là, lors qu'on le fit Gouverneur. Mais qu'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit toûjours voulu qu'on conſervât inviolablement la liberté des ſept Provinces; & que même lors que leur ennemi commun lui avoit ofert de l'en rendre Souverain, moienant qu'il conſentît à une paix honteuſe, qu'on étoit tout prêt de faire, il avoit rejeté bien loin cette propoſition, & avoit rompu le traité. Que depuis ce tems-là, comme auparavant, il avoit toûjours agi en homme veritablement afectionné au bien public. Le Prince ajoûtoit qu'il étoit toûjours diſpoſé à montrer par ſa conduite la pureté de ſes intentions, & que pour en donner dés-lors une preuve indubitable, il renonçoit de bon cœur à la Souveraineté de la Province de Gueldres, quoi que s'il vouloit il pût trés-bien l'accepter ſans conſulter les autres Provinces. Pour concluſion, il remercia celle-là de ſes ofres, & celles-ci de leurs bons avis. Il alla à Arnhem le 15 de Février pour faire ſa déclaration à l'Aſſemblée qui lui avoit député, & qui voiant qu'elle ne pouvoit l'avoir pour ſon Souverain l'élut pour ſon Gouverneur, à l'exemple des autres Provin-

vinces. Aprés avoir été revêtu de cette charge, & avoir changé les Magistrats des villes, le Prince d'Orange prit la route d'Overyssel, pour y donner de pareils ordres, & pour y faire de semblables changemens. Mais avant que d'entreprendre ce voiage, il étoit allé de Zuilestein à Leyde, pour y assister à l'anniversaire de l'Université, que Guillaume I. son bisaieul y avoit fondée cent ans auparavant. Le Magistrat accompagna son Altesse à l'Academie, où elle fût reçuë par les Professeurs, & conduite dans l'Auditoire. On l'y plaça sous un dais paré de verdure, & on l'y régala premierement d'une belle musique, & ensuite d'une harangue du Recteur qui sortoit de charge. Le Prince nomma celui qui devoit succeder, & peu aprés il retourna dans la Gueldre, d'où, comme nous l'avons dit, il alla dans l'Overyssel. 1675.

A son retour il passa à Cleves, où il trouva l'Electeur de Brandebourg, qui le reçut magnifiquement, & avec lequel il eut plusieurs conférences sur la conduite qu'on devoit tenir dans la campagne suivante.

Peu de tems aprés l'arrivée du Prince d'Orange à la Haye, il fut ataqué d'une maladie, qui fit d'autant plus craindre pour sa personne, qu'elle avoit été fatale au Prince son pere. Comme il avoit continuellement assisté pendant plusieurs jours aux déliberations qui se faisoient sur les afaires de la guerre, il se sentit ateint d'une fiévre chaude, qui fut bientôt aprés suivie de la petite verole. Tout le monde s'alarma d'abord. Les Etats de Hollande qui devoient se séparer continuerent leurs séances pour voir l'issuë de ce mal.

L'E-

1675. L'Electeur de Brandebourg envoia un Gentilhomme au Prince d'Orange avec quelques rémédes, qui furent trés-salutaires. Le Roi d'Angleterre dépêcha aussi quelques personnes, pour s'informer de la santé de son illustre neveu. Mais ceux-ci furent agréablement surpris, lors qu'ils trouverent que ce Prince étoit parfaitement rétabli, aprés dix ou douze jours de maladie, & que les craintes qu'on avoit euës pour lui venoient de faire place à une joie inexprimable.

Le Prince d'Orange ne fut pas plûtôt gueri qu'il pensa à se remettre en campagne, pour s'oposer aux éforts que la France étoit prête à faire. Aprés donc qu'il eût vû une seconde fois l'Electeur de Brandebourg, qui alla en Hollande au commencement du mois de Mai, pour s'entretenir avec lui, avec les Députez des Etats, & les Ministres des Princes alliez sur leurs interêts communs; & particulierement pour faire une ligue étroite avec le Roi de Danemarc, les Etats, & les Ducs de Brunswic & de Lunebourg, contre tous leurs ennemis, mais sur tout contre la Suede à laquelle tous les Alliez déclarerent ensuite la guerre: aprés cela, dis-je, le Prince d'Orange partit pour Rosendael, le rendez-vous ordinaire de ses troupes. Le Roi de France étoit déja entré en Flandres avec une Armée considerable, qu'il avoit partagée en trois corps, dont l'un étoit dans le Luxembourg commandé par le Comte de Choiseul, le second sur la Meuse avec le Maréchal de Crequi; & le troisiéme auprés du Roi, & du Prince de Condé. Ces trois corps d'Armée ne firent que voltiger pendant

dant quelque-tems, pour amuser l'ennemi, 1675.
& lui faire prendre le change, jusqu'à ce qu'enfin le Roi de France ordonna au Maréchal de Crequi d'assiéger Dinant. Celui-ci emporta la ville & le château sans beaucoup de peine; aprés quoi il fut envoié à Mets avec six mille hommes, pour observer les démarches du Duc de Lorraine qui avançoit, & pour couvrir les places de ces quartiers-là: & cependant le Marquis de Rochefort se saisit de Huy, & alla mettre ensuite le siége devant Limbourg.

Cette derniere place étoit plus forte que les précedentes. Elle avoit une garnison de deux mille cinq cens hommes, commandez par le Prince Jean François de Nassau. Aussi elle fit une vigoureuse résistance. Le Roi de France donna ordre au Maréchal de Crequi de se rendre dans le camp du Marquis de Rochefort pour presser le siége, & le Prince de Condé y alla lui même avec le Duc d'Anguien, pendant que le Roi s'avança vers Mastricht, pour empêcher la jonction du Duc de Lorraine avec le Prince d'Orange. Ce dernier étant fortifié des troupes Espagnoles commandées par le Duc de Villa-Hermosa, Gouverneur des Païs-bas, prit sa marche vers Limbourg afin de le secourir: & il avoit déja passé la Meuse à Ruremonde, & avoit été joint par les Ducs de Lunebourg, de Zell, & de Holstein, qui lui amenerent leur cavalerie, lors qu'il aprit que le Comte de Nassau avoit rendu la place, ne pouvant plus la défendre, & n'esperant point de secours.

1675. Cette nouvelle obligea le Prince d'Orange à prendre la route de Bruxelles, pendant que les troupes d'Allemagne qui avoient grossi son Armée se retirerent, & que le Roi de France qui avoit passé la Meuse, afin de tâcher d'arrêter ce Prince, la repassa pour retourner à Versailles.

Dans cet intervale le Prince de Condé se rendit maître de Tillemont, & le Duc de la Feuillade se saisit de S. Tron, petite ville du païs de Liege, où le Prince d'Orange avoit mis garnison, pour fermer les avenuës de Mastricht de ce côté là. Mais ni l'un ni l'autre n'oserent toucher à Dienst, où Rabenhaupt s'étoit jetté, ni à la petite ville de Liewe, qui étoit sur leur chemin. Le Roi de France reçut même une espéce d'afront en passant auprés de cette derniere. Massiette qui y étoit en garnison, sortit de la place, & dressa une embuscade, qui ayant surpris la garde dans un tems où l'on faisoit alte, donna l'allarme à toute l'Armée, & l'obligea à doubler le pas. Il fit plusieurs prisonniers, avec lesquels il se retira, avant qu'on eût le tems de se reconnoître.

Le Roi de France s'étant aproché de Louvain, on craignoit un peu pour cette place: mais son Armée étoit trop foible & trop fatiguée pour oser plus rien entreprendre. Il fut obligé d'en envoyer une partie au Vicomte de Turenne, qui en avoit un grand besoin, & il en avoit donné une autre au Maréchal de Crequi, qui étoit aux trousses du Duc de Lorraine. Il laissa le reste au Prince de Condé, afin qu'il s'opposât aux demarches du Prince d'Orange.

Ces

Ces deux Princes s'aprocherent de fort prés, 1675.
& on crut souvent qu'ils alloient combattre. Mais le Prince de Condé avoit ordre de ne point hazarder la bataille. Il se retira peu de tems aprés, pour aller commander l'Armée d'Allemagne, qui avoit perdu Mr. de Turenne son Général, & il laissa celle de Flandres au Maréchal de Luxembourg. Celui-ci ne voulut pas non plus combattre, quoi que le Prince d'Orange, n'oubliât rien pour l'y obliger. Aprés plusieurs marches & contremarches, qui ne produisirent autre chose que quelques escarmouches, & quelques petites rencontres ; ce Prince voiant qu'il ne pouvoit tirer ce Maréchal de son poste, laissa le commandement de l'Armée au Prince de Waldek, & retourna à la Haye, où il étoit atendu pour les obseques de la Princesse Doüairiére sa grand' mere, qui étoit morte au mois de Septembre, & qui fut enterrée à Delft dans le tombeau des Princes d'Orange. Cette campagne finit donc sans aucun autre exploit de la part des Hollandois, que la prise de Binchs, qui se rendit à discretion. Il y avoit dedans trois cens cinquante hommes de garnison, & on y trouva une grande quantité d'avoine, & de fourage, dont l'Armée profita.

Tout le monde étoit las de la guerre, & soûpiroit pour la paix. De tous côtez on étoit épuisé d'hommes & d'argent. La France, qui s'étoit d'abord renduë si rédoutable, sentoit cet épuisement plus qu'aucun de ses ennemis ; ses Armées étoient reduites à un trés-petit pié. Tout ce que Mr de Turenne avoit pû faire avant sa mort, étoit de

1675. s'empêcher d'être ſurpris, & de rompre les deſſeins des Imperiaux. Il avoit été contraint de camper aſſez long-tems dans de miſerables lieux, où ſes troupes avoient failli à mourir de faim. Sa mort jetta la conſternation dans tous les eſprits Montecuculi ayant attaqué immédiatement aprés l'Armée de France, dont le Comte de Lorge avoit pris le commandement, eut un aſſez grand avantage; & peu aprés le Duc de Crequi reçut un bien plus grand échec de la part du Duc de Lorraine, qui aſſiegeoit Tréves: car ayant été attaqué par ce ruſé Capitaine, dans un tems où il ne s'y atendoit point, & où une bonne partie de ſa cavalerie étoit allée au fourrage, il fut entierement défait, & contraint de ſe ſauver lui quatriéme dans Tréves, qui ſe rendit quelque tems après malgré lui, de ſorte qu'il fut fait priſonnier de guerre. La France avoit donc plus d'interêt qu'aucune autre Puiſſance de faire la paix: auſſi la ſouhaitoit-elle paſſionnément. Elle étoit prête à la recevoir de ſes ennemis, bien loin d'être en état de la leur donner, & on ne doutoit point que ce ne fût elle, qui avoit obligé la Suede à entreprendre toutes les négociations dont nous avons parlé. Ces négociations étant rompuës, le Roi d'Angleterre, qui s'étoit détaché de la France pour demeurer neutre, travailla à les renouër. On conteſta long-tems pour le lieu où l'on devoit traiter la paix. Mais enfin on choiſit Nimegue, d'un commun accord, & les Ambaſſadeurs des Princes intereſſez ſe rendirent dans cette ville avant l'ouverture de la campagne de 1676.

Les

Les Plénipotentiaires de France arriverent 1676.
un peu plus tard que les autres, parce que Louïs XIV. vouloit qu'on élargît le Prince de Furstemberg avant toutes choses, & qu'il ne pouvoit consentir que le Duc de Lorraine envoyât ses Ambassadeurs à Nimegue, du moins sous cette qualité. Mais l'Empereur ne voulant rien relâcher sur aucun de ces deux articles, le Roi de France fut contraint de ceder. On commença donc cette année à travailler à la paix, mais fort lentement; & cependant on continua à se faire une rude guerre.

Le Prince d'Orange partit au mois d'Avril pour l'Armée, aprés avoir visité un peu auparavant le Fort de Schenck, où l'on vouloit faire quelques changemens. Il joignit les troupes Espagnoles, & voulut marcher vers Condé, que le Roi de France assiégeoit en personne. Mais il aprit en chemin que la place s'étoit renduë, & cela l'obligea à aller auprès de Mons, pour observer de là les démarches des François. Il prit son quartier à Espinlieu, pendant que le Duc de Villa-Hermosa se posta dans le village de Nemi.

Après la prise de Condé, le Roi de France donna ordre au Duc d'Orleans d'aller mettre le siége devant Bouchain, petite ville située entre Cambray & Valenciennes, & dont la conservation étoit fort importante aux Espagnols.

Le Prince s'avança pour la secourir, aprés avoir fait la reveuë de ses troupes, qui se trouverent monter à vint-cinq mille hommes de pié & seize mille chevaux : mais le Roi de France lui vint au devant, pour lui

1676. fermer le paſſage. Ils ſe rencontrerent auprés de Valenciennes, & le Prince d'Orange ne douta point alors qu'il ne dût avoir le plaiſir de combattre, qu'il attendoit depuis ſi long-tems. Il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il rangea ſon Armée en bataille; aprés quoi, comme ſi on eût été prêt à donner le ſignal, il alla de rang en rang pour exhorter tous les ſoldats à bien faire leur devoir. Les ſoldats lui répondirent par leurs acclamations & en jettant leurs chapeaux en l'air.

L'Armée de France fut auſſi miſe en bataille. Elle n'étoit ſeparée de celle des Hollandois que par une plaine, & elle avoit un bois à main gauche, pendant que l'autre en avoit auſſi un à ſa main droite, de ſorte que l'avantage étoit égal des deux côtez. Il ſembloit qu'il n'y avoit plus rien qui empêchât qu'on n'en vint aux mains. Mais cependant les deux Armées ne firent que ſe regarder l'une l'autre pendant quelques jours, comme ſi elles avoient diſputé à qui combattroit la premiére. On ne ſavoit à quoi attribuer cela. La verité eſt, que les François ni les Eſpagnols ne voulurent point commencer, & que le Prince d'Orange ne pût être maître de ces derniers.

Voyant qu'ils ne vouloient point qu'il attaquât l'Armée de France, il prit le parti de retrancher la ſienne, de peur d'être ſurpris par les ennemis, & le Roi de France fit la même choſe. On dit que ce Prince vouloit auſſi attaquer, pour avoir la gloire de donner une bataille en perſonne; mais que ſes Généraux l'en empêcherent, en lui repreſentant le dan-

danger où il s'exposeroit, & la néceſſité qu'il 1676.
y avoit de conſerver ſa perſonne pour le bien de ſon Etat. Tout ce qu'il fit, fut de faire avancer quelque cavalerie qui fut vigoureuſement repouſſée par le Prince de Vaudemont, de ſorte qu'il reſta cinquante priſonniers François.

Sur ces entrefaites Bouchain ſe rendit, aprés ſix jours de tranchée ouverte. Le Prince d'Orange craignant alors pour Cambray, y envoya trois mille hommes, & demeura cependant campé là où il étoit, juſqu'à ce que le Roi de France décampa le premier pour entrer dans le païs d'Aloſt. Alors S. A. paſſa la riviere de Haine auprés de Mons, dans le deſſein de le ſuivre. Comme on diſoit que Louïs XIV. vouloit aſſieger Aloſt, le Prince ſe ſaiſit de tous les paſſages & de tous les ponts, qui étoient ſur la riviere du Bender, malgré les éforts de quelques eſcadrons François qu'on y envoya, & qui furent contraints de ſe retirer aprés quelques eſcarmouches; de ſorte que toutes les avenuës d'Aloſt étant gardées par les troupes Hollandoiſes ou Eſpagnoles, le Roi de France fut obligé de demeurer campé auprés de Ninove. Les deux Armées étoient encore fort voiſines. Tous les jours on en détachoit des partis qui ſe rencontroient. L'avantage étoit tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, & cependant les Généraux avoient la liberté de faire de petits voyages. Le Roi de France alla viſiter Audenarde, & le Prince fut à Anvers pour s'aboucher avec le Penſionnaire Fagel, qui s'y étoit rendu de la Haye Enſuitte l'Armée de France retourna vers Valenciennes, & celle

1676. de Hollande alla se poster auprés de Bruxelles, où elle demeura jusqu'à ce que Louïs XIV. partit pour retourner en France, laissant au Maréchal de Schomberg le commandement de ses troupes, qui étoient fort affoiblies par les divers détachemens qu'on en avoit faits, sans conter quatre cens hommes, qui furent tuez dans une embuscade du Gouverneur de Cambray.

Le Prince qui méditoit depuis long-tems d'assieger Mastricht prit alors la marche vers cette place avec 6000 hommes de pié, & vint-cinq escadrons de cavalerie, qui furent bien-tôt joints par quelques troupes, tirées des garnisons voisines, & par les troupes d'Osnabrug & de quelques autres Princes alliez. De sorte que l'Armée se trouva être d'environ vint-cinq mille hommes. Le Duc de Villa Hermosa demeura cependant à Nivelle avec les Espagnols; & le Comte de Waldek à Waveren avec le reste de l'Armée Hollandoise, pour observer les démarches des François. Ceux-ci sachant bien que Mastricht étoit assez fort pour se défendre long-tems, crurent qu'il ne faloit pas se hâter de le secourir, mais qu'il valoit mieux attaquer une autre place pour faire diversion. Le Maréchal d'Humieres alla donc assieger la ville d'Aire, & la pressa si vivement, que les bourgeois contraignirent le Gouverneur à la rendre, avant qu'elle pût être secouruë par le Duc de Villa-Hermosa, qui s'étoit déja mis en marche, & qui devoit être joint par le Comte de Waldek. Mastricht étoit à peu prés dans le même état, où les François l'avoient trouvé, lors qu'ils l'assiegerent. Il y avoit

avoit ſeulement ſix baſtions de plus, qui étoient détachez des autres travaux. Le Maréchal d'Eſtrades en étoit Gouverneur. Mais ayant été envoyé à Nimegue en qualité de Plenipotentiaire, Calvo, Catalan de nation, & fort brave homme fut mis à ſa place. La garniſon étoit de plus de ſept mille hommes. Il ne faut donc pas s'étonner ſi cette place couta tant au Prince d'Orange, & s'il fut enfin contraint d'en lever le ſiege. 1676.

Ce Prince voulut commencer l'attaque par le baſtion Dauphin. Il fit travailler aux tranchées avec tant de diligence qu'elles furent ouvertes dans trés-peu de tems, malgré les ſorties des aſſiegez qui livroient de rudes combats. Il y alloit reguliérement deux fois tous les jours pour donner ſes ordres. Un jour il fut bleſſé au deſſous du coude d'une bale de mouſquet, qui ne fit qu'effleurer la peau, mais qui cependant alarma tous ceux qui s'intereſſoient à ſa conſervation. Sur l'avis que les Etats en eurent ils écrivirent à Son Alteſſe pour la conjurer de ne plus s'expoſer comme elle faiſoit. Le Prince leur répondit qu'il ne s'expoſeroit point ſans néceſſité; mais que le bien de l'Etat ne lui permettoit point de s'exemter de tout danger.

Lorſque le canon eut fait une aſſez grande bréche dans le baſtion Dauphin, le Prince voulut qu'on donnât l'aſſaut. Il commanda pour cela les Anglois, en qui il avoit beaucoup de confiance, & qui lui avoient donné dés le commencement du ſiége une marque de leur bravoure en lui préſentant une

1676. requête par laquelle ils demandoient que tous ceux de leur nation fussent mis dans un même lieu & commandez séparément, afin que s'ils faisoient bien ils en reçussent la gloire qui leur étoit duë, & que s'ils manquoient à leur devoir ils en eussent eux seuls la honte, ce qui leur fut accordé. Le Prince alla donc dans leur quartier pour les exhorter à montrer ce qu'ils étoient, & leur fit distribuer ensuite un bœuf & un mouton pour chaque compagnie. Animez par ces exhortations, ils allérent à la bréche le soir du 30 Juillet, & étant montez sur le bastion ils combatirent de fort prés avec les François & les poussèrent si vivement que ceux-ci abandonnerent la place. Mais ceux qui étoient dans la ville tirerent avec tant de furie sur le bastion, que la muraille qui le couvroit de ce côté-là fut bien-tôt renversée, de sorte que les Anglois se trouverent entierement à découvert. Cela ne leur fit point abandonner leur poste; mais le Prince ayant voulu les faire relever par ses gardes, comme ils se retiroient avec un peu de désordre, les François se jetterent tout d'un coup sur eux, en tuerent plusieurs, chasserent les autres, & reprirent le bastion. Le lendemain au matin la garde de S. A. & quelques autres regimens revinrent à la charge, mais ils furent repoussez. La perte fut grande des deux côtez, & on fut obligé de faire une suspension d'armes pour deux heures afin d'enlever les morts.

Aprés cela on commença à ruïner le bastion, & en même tems à le canonner. Mais les assiégans ayant fait une sortie dans laquelle ils endommagerent beaucoup les mines, le

le Prince d'Orange résolut de faire donner une troisiéme attaque. Il choisit encore pour cet éfet une partie de sa garde , & un corps d'Anglois , qui devoient être soûtenus par plusieurs autres regimens. Le bastion fut emporté aprés une vigoureuse résistance. On s'y étoit à peine logé que les François firent jouër deux mines , & se jetterent en même-tems sur les Hollandois & sur les Anglois, de sorte que ceux qui n'avoient pas sauté en l'air , furent passez au fil de l'épée ou contraints de prendre la fuite. Mais le Comte de Solms étant survenu là-dessus avec quelques mousquetaires , il regagna le bastion & s'y retrancha. Le Prince d'Orange étoit témoin de toutes ces choses. Il demeura pendant tout le combat dans les batteries , ou dans les tranchées ; & on juge bien que sa presence y fut fort utile. 1676.

Pendant qu'il pressoit ainsi la place de ce côté-là , M. de Louvigny qui commandoit les troupes Allemandes , avançoit beaucoup du côté de la montagne de S. Pierre , où il avoit son quartier Il se rendit aussi maître d'un bastion , & le Prince d'Osnabrug remporta en même tems un grand avantage sur trois cens François, qu'il attira dans une embuscade, & qui furent presque tous taillez en piéces

Les assiégeans ne faisoient plus de sortie dans le quartier du Prince d'Orange , comme dans celui de M. de Louvigny , & cela étoit cause que les travaux avançoient bien davantage de ce côté-là. Lors qu'ils furent achevez, le Prince résolut d'attaquer la contrescarpe. Il commanda pour cet éfet le

1676. Rhingrave qui s'étoit extrémement diſtingué pendant tout le ſiége, & à qui le Gouvernement de Maſtricht étoit promis; & le Comte de Hornes, qui ne s'étoit pas moins bien aquité de ſon devoir; & il leur donna quelques regimens, avec leſquels ils entreprirent l'attaque la nuit du 11 Août.

Il arriva dans ce tems-là que le feu ſe mit à la poudre & aux grenades de l'ennemi, qui étoient à main gauche, ce qui ne contribua pas peu à le mettre en déſordre, de ſorte que les Hollandois ſe rendirent maîtres de la contreſcarpe de ce côté-là. Ils ne furent pas d'abord auſſi heureux du côté droit. La poudre & les grenades leur manquant, il falut qu'ils reculaſſent, aprés une aſſez grande perte. Mais comme le Prince d'Orange fit recommencer l'attaque par de nouveaux régimens, la contreſcarpe fut entierement emportée. On s'aprocha enſuite de l'ouvrage à cornes & du ravelin qui étoit auprés des foſſez de la ville. Mais il arriva un accident fort propre à abattre le courage des travailleurs. Le Rhingrave, qui étoit intrepide & qui vouloit ſe trouver par tout, reçut une bleſſure prés de l'épaule droite, dont il mourut vint jours aprés. Ce fut une perte bien grande pour le Prince d'Orange, qui ſe déchargeoit ſur ce Général de beaucoup de ſoins qu'il fut aprés cela obligé de prendre lui-même. On le vit alors nuit & jour dans les aproches faiſant quelquefois l'office de ſoldat, & ſe contentant d'un morceau de pain comme le moindre de ſes gens. Il tomboit ſouvent à ſes côtez des ſoldats tuez ou bleſſez. Cependant il ne tarda pas à mettre M. de Louvigny

vigny à la place du Rhingrave afin d'en être 1676.
ſoulagé. Les troupes de ce Prince ne furent pas heureuſes dans la premiere ataque de l'ouvrage à cornes, & lors qu'il étoit ſur le point d'en faire une ſeconde il aprit que les François aprochoient afin de ſecourir la place, & que le Comte de Waldek étoit aux environs de Tongres. Cela l'obligea à partir du camp pour aller conférer avec ce Général ſur ce qu'il étoit à propos de faire. Il emmena avec lui l'Evêque d'Oſnabrug, & ils convinrent tous trois que pendant que le Comte de Waldek & les Eſpagnols obſerveroient les mouvemens des ennemis, on tâcheroit de ſe rendre maître de l'ouvrage à cornes dont nous avons déja parlé. L'attaque ſe fit le 26; mais comme on trouva d'abord une grande reſiſtance on ſe retira. Alors le Comte de Waldek & le Duc de Villa-Hermoſa s'aprocherent de Maſtricht avec leurs troupes, & aprirent à S. A. que le Maréchal de Schomberg étoit arrivé prés de Tongres. Le Maréchal donna auſſi avis de ſon arrivée aux aſſiegez par quelques coups de canon. Là-deſſus le Prince d'Orange aſſembla ſon conſeil de guerre. On convint que l'Armée étoit trop foible pour fermer tous les paſſages par où les François pouvoient entrer dans la ville, & pour les empêcher de la ſecourir; d'autant plus que la cavalerie ne pouvoit ſubſiſter dans les tranchées faute de fourrage, & qu'on ſavoit que le Maréchal de Crequi avoit coupé chemin aux troupes de Zell & de Munſter qui devoient ſe joindre à l'Armée. On réſolut donc de lever le ſiége. Le Prince d'Orange fit embarquer ſon canon avec toutes les munitions de guerre,

1676. les malades & les blessez, afin que tout cela fût porté à Ruremonde. Et de peur que les ennemis n'en aprochassent il rangea son Armée en bataille à Loenathen. Elle y demeura quelques jours pour voir s'ils voudroient combatre. Mais connoissant à leur contenance qu'ils n'en avoient point d'envie, & qu'ils se contentoient d'avoir secouru Mastricht; & manquant d'ailleurs de vivres dans ce lieu-là, elle en décampa pour prendre la route de S. Tron. Cependant le Maréchal de Schomberg, qui se vit par là maître de la campagne, envoya quelques troupes le long de la Meuse, pour se saisir des bateaux, qui ne pouvoient floter faute d'eau; de sorte que le Prince d'Orange perdit une grande quantité d'armes & de munitions.

Il est certain que ce Prince n'aquit pas moins de gloire dans le siége de Mastricht, tout malheureux qu'il fut, que s'il avoit eu un meilleur succés Ses plus grands ennemis lui rendirent cette justice. Jamais on n'a vû plus de courage, plus d'activité, plus de prudence qu'il en fit paroitre dans cette ocasion. Jamais attaques ne furent mieux conduites, ni mieux soûtenuës que celles qu'il fit faire. Mais le moyen qu'une Armée aussi foible & aussi fatiguée que la sienne pût emporter une place aussi forte que Mastricht, à la veuë d'une Armée ennemie, qui étoit toute fraîche? Il y auroit eu sans doute de la témérité à l'esperer.

Le Prince d'Orange fit bien voir dans sa retraite que s'il n'avoit point pris Mastricht, ce n'étoit pas faute d'experience, puis qu'il mit le Maréchal de Schomberg dans un embar-

barras, d'où il eut bien de la peine à se tirer, 1676.
tout habile & experimenté qu'il étoit. Au lieu de décendre la Meuse, comme on le croyoit, ce Prince la remonta ; de sorte que le seul chemin par où le Maréchal pouvoit retourner en France se trouva fermé. Celui-ci ne laissa pas de décamper d'auprés de Mastricht, pour aller vers la frontiere. Mais le Prince d'Orange marchoit toûjours devant lui, & paroissoit prêt à lui disputer le passage. Lors que les François furent arrivez à Warem, ils virent qu'ils ne pouvoient avancer plus loin, à moins qu'ils ne se fissent jour à travers leurs ennemis, & qu'ils ne pouvoient demeurer plus long-tems là où ils étoient, sans courir risque de manquer bien-tôt de vivres. Mais le Maréchal les tira fort heureusement de ce mauvais pas. Il campa d'une telle maniere, que les ennemis ne pouvoient voir ce qui se passoit à sa droite, & il envoya en même tems au fourrage, pour faire croire qu'il avoit dessein de séjourner là. Cependant il fit faire des ponts sur la riviére du Jethers, & lors qu'ils furent achevez, il y fit passer premierement le canon & le bagage, & ensuite la droite de son Armée, avant que les ennemis s'en aperçussent. Aprés cela il fit décamper le reste tambour batant, & alors le Prince d'Orange décampa aussi. Mais il fut bien surpris, lors qu'il trouva que les François avoient tous passé la riviére, & qu'ils rompoient déja leurs ponts. Il voulut marcher devant eux de l'autre côté, pour les arrêter à Gemblours, ou pour se saisir d'un passage, par où il croyoit qu'ils tâcheroient de repasser la riviére. Mais voyant que le Maréchal l'obser-

1676. servoit de prés, & qu'il n'y avoit pas aparence qu'on pût le surprendre, étant d'ailleurs apellé à la Haye pour des affaires importantes, il prit le chemin de Waveren, & laissa ses troupes au Prince de Waldek, avec défense de rien entreprendre. Le Maréchal de Schomberg continua donc sa route sans aucune difficulté, & les deux Armées furent mises en quartier d'hiver dés le mois d'Octobre.

Le Prince d'Orange fut trés-bien reçû à la Haye à son ordinaire. Il rendit compte aux Etats de sa conduite, & ce n'est pas assez de dire, que les Etats l'approuverent; tout le monde l'admira. Ensuite il alla passer quelque tems dans sa maison de Soest-dyck, pour s'y délasser des fatigues de la campagne, par le plaisir de la chasse.

Sur la fin du mois de Novembre, il fit un voyage en Zelande, pour une affaire Ecclésiastique, dont je ne puis me dispenser de parler. Depuis quelque tems on parloit beaucoup en Hollande des sentimens de Cocceius Théologien de Leyde, qui a eu des pensées particulieres sur certaines questions d'Ecole, & qui sur tout a enseigné à expliquer les propheties de l'Ecriture d'une maniere tout à fait nouvelle. Ces sentimens faisoient de grands progrés parmi les Ministres & les Professeurs, & donnoient lieu à bien des disputes, dont l'expérience du passé faisoit craindre de fâcheuses suites. Les Curateurs de l'Academie de Leyde les avoient condamnez conjointement avec les Bourgmestres de cette ville, & avoient déposé un Professeur, qui s'étoit obstiné à les en-

enſeigner. Mais cela ne ſervit qu'à les ré- 1676.
pandre davantage. On ſait que les choſes défenduës ſont recherchées avec plus d'ardeur que celles qui ſont permiſes, ſur tout en matiére de Religion. Le Cocceïaniſme ne prit pas ſeulement de plus fortes racines en Hollande, lors qu'il eût été condamné; il paſſa la mer pour s'introduire en Zelande, où il trouva pluſieurs perſonnes qui ſe déclarerent pour ce ſentiment. Une place de Miniſtre étant venuë à vaquer à Middelbourg, les Cocceïens qui ſe trouverent les plus forts dans cette ville réſolurent d'apeller Momma, qu'ils ſavoient être dans leurs opinions, & qui ſervoit alors l'Egliſe de Ham dans la Comté de la Mark. Mais ceux qui étoient dans les anciennes hypotheſes, ne voulant point de cet homme-là, s'opoſerent à ſon élection.

L'affaire fut portée à la Claſſe, ou au Synode de Walcheren, qui déclara nulle la vocation de Momma, par cette raiſon ſur tout, qu'elle avoit été faite contre l'avis que le Prince d'Orange avoit donné à l'Egliſe de Middelbourg, de ne point recevoir dans ſon corps des perſonnes ſuſpectes de ſentimens particuliers. En même tems cette Aſſemblée députa à Son Alteſſe, pour lui aprendre ce qui ſe paſſoit. Son Alteſſe, qui prenoit toûjours à cœur les interêts de la Religion, & qui regardoit les affaires de l'Egliſe comme ſes propres affaires, écrivit de l'Armée au Magiſtrat de Middelbourg, pour lui ordonner d'empêcher que la vocation de Momma ne fût confirmée, & il écrivit auſſi à Momma, pour lui défendre d'accepter cette vocation. Mais Momma & le Magiſtrat de Middelbourg,

qui

1676. qui s'étoit déja déclaré pour lui, ne laisserent pas de passer outre. Le Prince en fût justement irrité, & aprés avoir long tems menacé par lettres, il résolut de se rendre à Middelbourg pour terminer ces diférens. Il y fût reçû & harangué dans l'assemblée des Etats, qui défendirent d'abord à Momma de continuer à prêcher, & autoriserent ensuite le Prince d'Orange à punir, comme il le jugeroit à propos, ceux du Magistrât de Middelbourg & du Collége qualifié, qui avoient confirmé la vocation de Momma, malgré les défenses qu'il leur en avoit faites, en qualité de Gouverneur de la Province. Le Prince cassa quelques membres de ces deux corps, & en même tems quelques Officiers de la garnison, & il nomma d'autres personnes à leur place. Il défendit aussi à Momma, & au Sieur Vander Wayen son Collégue, qui avoit plus contribué qu'aucun autre à sa vocation, d'exercer leur Ministere dans la ville de Middelbourg, & même dans la Province.

1677. Au mois de Février, le Prince d'Orange fit aussi un voiage à Groningue, à la priére des Etats Généraux, qui l'accompagnerent de leurs députez, pour terminer certains diférens qu'il y avoit entre les membres de la Province. Aprés quoi, il résolut d'aller secourir Valenciennes, que le Roi de France étoit allé assiéger, malgré la rigueur de la saison. Comme cette place étoit la plus forte des Païs-Bas, on croyoit qu'elle se défendroit long-tems. Mais le Prince aprit avant son départ, qu'elle avoit été emportée lors qu'on y pensoit le moins, par l'heureuse témérité des mousquetaires du Roi de France, qui ayant

ayant été commandez pour ataquer la con- 1677.
trescarpe, trouverent si peu de résistance, qu'ils s'avancerent presque sans reflexion jusques dans la ville, où ils pointerent vers les maisons quelques piéces de canon, qui étoient sur les remparts: ce qui épouvanta si fort les bourgeois, qu'ils envoyerent d'abord au Roi, pour implorer sa protection & se soûmettre entierement à ses volontez.

Aprés que le Roi de France se fût rendu maître de cette place, il alla ataquer Cambray, pendant qu'il ordonna au Duc d'Orleans de mettre le siege devant S. Omer. Le Prince d'Orange résolut de commencer par secourir cette derniere place, parce que Cambray pouvoit résister plus long-tems. Il marcha donc de ce côté-là, & arriva le 9 d'Avril dans un village, nommé Marie-Cassel-Cappel, où il aprit que les ennemis s'étoient venus camper à deux lieuës de là, pour lui disputer le passage Cela ne l'empêcha pas d'avancer, de sorte que le lendemain il se trouva à Cassel, auprés d'un ruisseau, à l'autre côté duquel les ennemis s'étoient mis en bataille, sur un terrain qui paroissoit assez découvert. Il n'y avoit point d'autre chemin que celui-là pour aller à Bacq, qui étoit le seul endroit par où S. Omer pouvoit être secouru. Le Prince résolut donc de passer le ruisseau, pour ataquer l'ennemi, & il le passa si promtement que les François ne s'en aperçûrent point. Mais il fut bien surpris lors qu'il vit qu'il y avoit encore un autre ruisseau couvert de plusieurs hayes, sur les bords duquel les François étoient rangez: car ceux qui connoissent le païs ne lui en avoient rien dit. Il voulut

fai-

1677. faire passer son Armée à main droite; & il se saisit pour cet éfet de l'Abbaïe de Fienes, qui étoit de l'autre côté du ruisseau. Mais on trouva le terrain si entrecoupé, qu'il étoit impossible d'y marcher. Cependant le Duc d'Orleans encouragé par l'avantage du lieu, & par un secours considérable qu'il avoit reçû de l'Armée du Roi de France la nuit précédente, fit attaquer les dragons qui étoient dans l'Abbaïe. Le Prince y envoya quelques escadrons qui repousserent l'ennemi, aprés quoi il en retira les dragons, & y fit mettre le feu, de peur que les François ne s'en saisissent. Ceux-ci attaquerent alors son Armée en flanc, dans un endroit qui étoit couvert par des hayes. Deux bataillons qui étoient postez de ce côté-là lâcherent honteusement le pié, & firent aussi prendre la fuite à trois régimens que le Prince avoit commandez pour les soûtenir; de sorte qu'ils se jetterent tous sur des escadrons qui étoient derriere eux, & les mirent en désordre. Ces escadrons se rallierent pourtant, & repousserent d'abord les François. Mais l'infanterie ennemie s'étant avancée là-dessus, & ayant occupé les hayes que les Hollandois avoient abandonnées, l'infanterie de ceux-ci fut attaquée en même tems en flanc & de front, & elle fit trés-bien son devoir; mais la partie n'étoit pas égale; aprés une longue résistance il falut plier. Le Prince fit tout ce qu'on pouvoit attendre de son courage intrepide, & de sa prudence. Il se trouva par tout pour donner ses ordres. Il n'oublia rien pour arrêter les fuyards. Plusieurs fois il ramena les siens à la charge. Il s'engagea fort avant parmi les ennemis, & il courut grand risque

que d'y laiſſer la vie; car il reçut deux coups 1677.
de mouſquet, qui la lui auroient ôtée ſans doute, ſi ſes armes n'euſſent été extrémement bonnes. Enfin ne jugeant pas à propos de combattre tout ſeul, ni de ſe roidir plus long-tems contre la fortune, il repaſſa le ruiſſeau avec ce qui lui reſtoit. Il ralia bien-tôt toutes ſes troupes, & ſe retira en trés-bon ordre à Popperingue. Après cela il alla paſſer le canal de Bruges, & mit ſon Armée aux environs d'Ekloo, afin qu'elle ſe refraichît. Ce Prince fit des diligences incroyables pour rétablir ſon Armée. Il obligea les Etats à traiter avec l'Evêque de Munſter, & avec les Ducs de Lunebourg, pour avoir des troupes. On en obtint vint mille hommes, qui s'étant joints à Louvain avec dix mille Eſpagnols, allerent ſe rendre à Aloſt, où le Prince d'Orange les attendoit avec impatience; de ſorte que deux mois aprés la bataille de Caſſel, il eut une Armée plus forte que celle qu'il avoit auparavant.

Avec cela il ſe vit en état de faire des entrepriſes. On crut pendant quelque tems qu'il en vouloit encore à Maſtricht, & ſur cette perſuaſion le Gouverneur fit le dégât autour de la ville, & envoya en France cent ſoixante piéces de canon qui lui étoient inutiles. Mais on fut bien ſurpris lors qu'il inveſtit Charleroi. La nouvelle de ce ſiége s'étant répanduë, pluſieurs Seigneurs Anglois ſe rendirent à l'Armée du Prince d'Orange, dans l'eſperance qu'il y auroit bataille. Mais le Duc de Monmouth, & quelques autres aimerent mieux entrer dans l'Armée de

Fran-

1677. France, qui avoit été rassemblée par M. de Louvois, avec une diligence extraordinaire, & s'étoit campée derriere la riviere de Heuse, entre Bruxelles & Charleroi, pour couper les vivres au Prince d'Orange. Elle étoit forte de quarante mille hommes, & postée dans un endroit extrémement avantageux : car elle étoit couverte d'un bois, & on ne pouvoit l'aprocher que par de petits défilez, dans lesquels il n'y avoit pas de sagesse à s'engager. Cependant il faloit passer par là nécessairement, si l'on vouloit avoir du fourrage. Le Prince d'Orange se résolut à céder encore une fois aux caprices de la fortune, & il le fit avec d'autant moins de peine, que les Espagnols avoient négligé de lui envoyer les munitions nécessaires pour le siége de Charleroi. C'étoit presque toûjours eux qui retardoient ses desseins, ou qui lui attiroient de mauvais succés. Il auroit bien voulu que les François fussent sortis de leur poste afin de leur donner bataille : mais ils ne jugerent pas à propos d'en sortir, & il étoit impossible de les y forcer.

Ce Prince mena donc son Armée sur la Sambre, où elle s'empara une seconde fois de Binchs que les François avoient repris. Ceux-ci ataquerent peu de tems aprés le Fort des Trois-trous qui étoit peu considerable, & où il n'y avoit alors que trente soldats commandez par un Gentilhomme Anglois nommé Carpentier, qui étoit Capitaine d'infanterie, mais ils furent vigoureusement repoussez & contraints de se retirer. La resistance du Gouverneur parut si belle que la Duchesse de Villa-Hermosa lui fit donner une rose de dia-

diamans qui étoit trés riche, & que le Prince 1677.
d'Orange le fit depuis Commandant du Fort d'Ommer, en attendant qu'il pût l'avancer davantage

Ce Prince voiant que la campagne alloit finir, & qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, & étant d'ailleurs pressé d'aller en Angleterre pour les raisons que nous dirons bien-tôt, laissa l'Armée auprés de Bruxelles, & prit la route de la Haye avec le Comte d'Offery, & le Duc d'Albermarle, qui étoient allez le trouver au siége de Charleroi.

Il arriva le 1 d'Octobre, & aprés avoir rendu conte de sa conduite aux Etats, il leur communiqua la priere, que le Roi de la Grand' Brétagne son oncle lui avoit faite, de passer en Angleterre, & leur ofrit ses services pour ce païs-là. Les Etats le remercierent & firent des vœux pour son voyage.

Il partit donc le 18e. avec quatre pataches, & deux vaisseaux de guerre que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyez, & il arriva le lendemain à Harwich, d'où il alla le même soir à Londres, où il soupa avec le Roi. Je ne dis rien de la joie qu'on eut de voir ce Prince, ni des honneurs qu'on lui fit, pour ne parler que du sujet principal de son voiage. Le Roi de la Grand' Bretagné étoit tout rempli d'estime & d'affection pour son neveu, & il faut avouër que jamais estime ni affection ne furent plus justes. Il croyoit ne pouvoir rien faire de mieux pour le soûtien de sa maison & pour le bien de son Etat; que de marier ce grand Prince avec la Princesse Marie, fille

1677. fille aînée du Duc d'Yorck. D'un autre côté le Prince ne pouvoit faire une plus belle alliance, ni avoir une épouse plus accomplie à tous égards que la Princesse sa cousine. Aprés donc qu'il l'eût demandée au Roi & au Duc d'Yorck, & que ces deux Princes la lui eurent accordée, le Prince d'Orange écrivit aux Etats pour leur demander leur aprobation Les Etats la lui donnerent de tout leur cœur. Ils souhaitoient depuis long-tems que Son Altesse se mariât, afin qu'elle pût leur donner des Princes qui lui succédassent, & ils voyoient bien qu'elle ne pouvoit se marier d'une maniere plus avantageuse pour elle ni pour eux. Ils croyoient avec raison, que ce mariage seroit un lien, qni uniroit étroitement leur Etat avec l'Angleterre. Ils envoyerent donc M. Stangerlant au Prince d'Orange, pour lui témoigner la joye qu'ils avoient de son bon dessein; & cet Ambassadeur étant arrivé à Londres le 14 de Novembre, qui étoit le même jour de la naissance du Prince, le mariage fut beni par l'Evêque de Londres, en présence du Duc & de la Duchesse d'Yorck, & d'un petit nombre de Seigneurs. On remarqua que lors que l'Evêque demanda selon la coûtume de l'Eglise Anglicane, qui presentoit la fiancée, ce fut le Roi & non le Duc d'Yorck qui répondit que c'étoit lui. Comme cette cérémonie se fit à petit bruit le peuple n'en sut rien que le lendemain, qui étoit le jour où l'on célébre la memoire de la découverte de la conspiration des poudres. On peut juger combien la nouvelle du mariage de la Princesse d'Yorck avec le Prince d'Orange contribua à redoubler la joie publique.

Ce

Ce mariage ne fut pas plûtôt consommé 1677.
que le Prince pensa à retourner en Hollande, où il savoit bien que sa presence étoit extrêmement nécessaire. Il fût arrêté quelques jours par la maladie de la Princesse Anne, seconde fille du Duc d'Yorck, qui étoit attaquée de la petite verole, & par la naissance d'un Prince dont la Duchesse d'Yorck accoucha dans cet intervale, mais qui mourut peu de tems après. Ensuite s'étant embarqué le 29 de Novembre avec la Princesse son épouse, il fut contraint de reprendre terre faute de bon vent. Mais huit jours après leurs Altesses se rembarquerent & arriverent heureusement à Hontslardyck. Elles allerent d'abord à la Haye *incognitò* pour voir les apartemens qu'on leur preparoit. Mais le 14 Decembre elles y firent une entrée magnifique. Il s'y trouva une prodigieuse affluence de peuple; tous les bourgeois étoient en armes; tous les canons joüoient, toutes les cloches sonnoient; le pont de la Haye étoit revêtu de verdure en forme de festons au dessous desquels on lisoit ces mots,

Uxori & Batavis vivat Nassovius Heros,
Auriaco & Patriæ vivat Britannica Princeps.

Vive le Heros Nassau pour la Princesse & pour les Hollandois. Vive la Princesse Angloise pour le Prince & pour la patrie; Devant l'hôtel de ville il y avoit un arc de triomphe revêtu de feuillages & d'oranges,

1677. où étoient les armes de S. A. avec quelques inſcriptions. Lors que L. A. furent arrivées à la cour, elles furent ſaluées par les compagnies des gardes & par toute la bourgeoiſie, & enſuite complimentées par pluſieurs Députez des Colleges. Le ſoir on alluma des feux de joye par tout. Il y avoit dans le vivier qui eſt auprés de la maiſon du Prince d'Orange cinq échafauts ſur leſquels on avoit préparé de trés-beaux feux d'artifice: on y voyoit la Foy conjugale répréſentée par deux mains jointes, au deſſus deſquelles étoient les armes de L. A. ſoutenuës par deux anges & accompagnées d'une bague & d'une couronne ; un lion d'or qui tenoit un glaive d'or de la patte droite, & de l'autre une branche d'olivier, & qui avoit une couronne ſur la tête ; un St. George combattant le Dragon, & tout cela en feu. On y voioit encore un château embraſé & à côté une fontaine ſur laquelle il y avoit un dauphin qui vomiſſoit d'horribles flammes. Ailleurs on voyoit un château qui repréſentoit parfaitement le château d'Orange ; il y avoit à la Haye, mille autres raretez, qu'il ſeroit trop long de décrire.

Aprés que le Prince & la Princeſſe eurent reçû les complimens des Etats Généraux, des Etats de Hollande, & des Miniſtres étrangers, S. A. informa leurs Hautes Puiſſances des meſures qu'elle avoit priſes avec le Roi de la Grand' Bretagne pour avancer la paix générale, ou pour continuer la guerre avec avantage.

Le Roi de France deſiroit toûjours la paix. Outre qu'il étoit épuiſé d'hommes & d'argent, la Suede avec laquelle il étoit allié, avoit de ſi

ſi mauvais ſuccés, qu'il craignoit avec raiſon 1677.
de la voir ruinée, & de ſe voir enſuite ſur les bras le Roi de Danemarc, l'Electeur de Brandebourg, en un mot toutes les forces de l'Allemagne, & peut-être auſſi celles de l'Angleterre. Car quoi que le Roi de la Grand'Bretagne eût été jusques-là de ſes amis, il paroiſſoit aſſez diſpoſé à ſe declarer contre lui, en cas qu'il ne voulût point faire la paix ſous des conditions raiſonnables. Le Roi de France auroit bien voulu conſerver du moins quelques-unes de ſes conquêtes: mais les Alliez vouloient qu'il les rendit toutes, & voila pourquoi le traité de Nimegue avançoit ſi peu. Ce Prince fit tous ſes éforts pour desunir les Alliez, en faiſant avec quelques-uns d'entr'eux des traitez particuliers. Et comme il ſavoit bien que les Hollandois avoient plus de raiſons que les autres de ſouhaiter la paix, parce qu'ils étoient obligez de faire preſque tous les fraix de la guerre, & que la guerre ruïnoit entiérement leur commerce ſans leur aporter le moindre avantage, il leur fit offrir de rendre Maſtricht s'ils vouloient traiter avec lui. Les Hollandois ne demandoient pas mieux que de ſe mettre en repos par là; mais ils ne vouloient pas abandonner leurs alliez, & ſur tout les Eſpagnols, à la défenſe desquels ils étoient intereſſez. Les places que ceux-ci avoient dans les Païs-Bas ſervoient de barriere aux Provinces-Unies, & tous les jours la France en enlevoit quelcune. Le Roi de la Grand'Bretagne avoit auſſi interêt à la conſervation de ces païs-là. Ce Prince dreſſa un projet de paix, ſuivant lequel la France devoit rendre aux Eſpagnols premierement la Si-

1677. cile qu'elle abandonna peu de tems après, & outre cela les villes de Charleroi, d'Audenarde, d'Ath, de Courtray, de Condé, de S. Guillain, de Tournay & de Valenciennes, à condition qu'on lui laisseroit la Franche-Comté. Il fit porter ce projet en France par le Comte de Feversham. Le Roi de France ne put alors se resoudre à abandonner les places qu'on lui demandoit. Il promit quelque-tems après de renoncer aux six premieres, pourvû qu'on lui laissât les deux autres. Cependant le Roi d'Angleterre fit un traité avec les Etats Généraux au commencement de l'année 1678, par lequel il s'engagea à employer tous
1678. ses soins pour obliger le Roi de France à faire la paix sous des conditions raisonnables, & sur tout à restituer aux Espagnols toutes les places de Flandres, faute dequoi il promettoit d'assister les Etats & leurs alliez de toutes ses forces.

Sans doute que la nouvelle de ce traité étonna un peu le Roi de France, mais elle n'empêcha point qu'il ne persistât dans le dessein qu'il avoit de prendre de nouvelles places, pour se rendre de plus en plus redoutable, & pour faire desirer la paix à ses ennemis. Il partit de Paris au commencement du mois de Février, & prit d'abord le chemin de Mets, pour persuader qu'il en vouloit à l'Allemagne. Mais il se tourna tout d'un coup vers la Flandre, & après avoir fait investir Charlemont, Namur, & Luxembourg dans un même jour, pour faire prendre le change aux Alliez, il alla mettre le siége devant Gand, où on l'attendoit le moins, & il y fit venir toutes les troupes qui étoient devant les autres places.

Dés

Dés que le Prince d'Orange avoit eu avis 1678.
de la marche du Roi de France, il avoit ramaſſé en diligence les troupes des Etats & celles d'Eſpagne, & s'étoit acheminé vers le Brabant. Mais lors qu'il aprit à Malines, que ce Prince étoit devant Gand avec des forces incomparablement plus grandes que les ſiennes il perdit toute eſperance de s'opoſer à ſon deſſein. Peut-être que ſi les Eſpagnols avoient voulu tirer les garniſons de leurs places S. A. auroit pû entreprendre quelque choſe: mais ils n'y voulurent jamais conſentir, ce qui n'empêcha pas que le Prince ne fit bien des éforts pour jetter du ſecours dans Gand, à quoy ne pouvant réüſſir, il ſe contenta de pourvoir à la conſervation des places voiſines.

Le Roi de France ſe rendit donc maître de Gand après quelques jours de ſiége. De là il marcha vers Ypre qui lui coûta beaucoup plus que n'avoit fait aucune place Eſpagnole, mais qu'il emporta cependant. Ce Prince retourna alors en France, où il dreſſa un projet de paix qui ne plut point aux Alliez. Mais peu après il revint aux environs de Gand avec une Armée fort conſiderable. & il écrivit de là aux Etats Généraux une lettre trés-civile, dans laquelle il leur ofroit la paix, & leur propoſoit de lui envoyer un Député pour traiter avec lui de cette grande affaire. Les Etats lui envoyerent Mr. de Beverninck qui étoit un de leurs Plénipotentiaires à Nimegue, avec ordre d'aſſeurer ſa Majeſté qu'ils étoient prêts à faire la paix; mais qu'ils vouloient obliger leurs Alliez à y conſentir, & qu'ils demandoient pour cet éfet une

 ſuſ-

1678. suspension d'armes de six semaines. Le Roi de France leur accorda cette suspension, & ils firent tout ce qu'ils pûrent pendant ce tems-là pour avancer la paix generale. Mais voyant que de tous les Alliez, il n'y avoit que les Espagnols qui voulussent écouter les propositions de la France, ils resolurent de faire leur traité conjointement avec ces derniers, & en donnerent avis au Roi de France avant que les six semaines fussent expirées.

Le Roi de France fut ravi de cette nouvelle; il donna ordre au Duc de Luxembourg de faire cesser les hostilitez, & d'éloigner son Armée de Bruxelles. On croyoit que la paix étoit déja signée à Nimegue lors que les Ambassadeurs de France presenterent aux Plénipotentiaires des Etats un mémoire qui faillit à rompre tout ce qui venoit d'être fait, & à rallumer une guerre plus furieuse que jamais. Le Roi de France déclaroit par ce mémoire, qu'il ne prétendoit pas se dessaisir des places qu'il avoit promis de rendre aux Espagnols, avant la conclusion de la paix generale, en conséquence de laquelle le Roi de Danemarc & l'Electeur de Brandebourg devoient rendre à la Suede les places qu'ils lui avoient prises.

Comme cette proposition paroissoit injuste, & qu'on n'en avoit point parlé pendant tout le cours de la négociation, les Etats en témoignerent beaucoup de surprise, & y répondirent d'une maniére trés-forte. Le Roi d'Angleterre n'en fut gueres moins choqué. Ses peuples le sollicitoient depuis long-tems à déclarer la guerre à la France, & il étoit assez porté à satisfaire leur désir. Il avoit fait pour cela de grandes levées, qui étoient encore sur pié.

pié. Il fit ofrir aux Etats de s'en ſervir pour eux, en cas de beſoin, & il les confirma puiſſamment dans la réſolution où ils étoient de ne point faire de paix, ſi les François n'évacuoient dés lors les places qu'ils devoient rendre. 1678.

Le Roi de France craignant les ſuites de cette réſolution, témoigna qu'il étoit prêt de conférer amiablement ſur cet incident avec des Deputez des Etats, ſi on vouloit lui en envoyer à Gand ou à S. Quentin. Mais les Etats lui répondirent, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût néceſſaire de conférer là-deſſus, après qu'ils avoient fait connoître ſi clairement leurs intentions, & qu'au reſte ils venoient de s'engager par un traité fait avec le Roi d'Angleterre, de ne pas faire la paix, ſi elle n'étoit ſignée pour le plus tard le 10 du mois d'Août; de ſorte que le terme étoit trop court pour envoyer des Députez. Le Roi de France réſolut alors de renoncer à ſa demande, & de rendre ſans délai les places dont il s'agiſſoit. Il ordonna à ſes Ambaſſadeurs de ſigner le traité, qu'ils avoient fait avant que le 10 d'Août fût paſſé; & aprés avoir obligé les Ambaſſadeurs de Suede à déclarer que, quoi qu'ils n'euſſent pas pû recevoir des ordres de leur maître ſur la conjoncture preſente, ils oſoient bien aſsûrer qu'il trouveroit bon que Sa Majeſté Trés-Chrétienne évacuât immédiatement après la paix les places qu'elle devoit rendre, puis que la paix ne pouvoit ſe faire autrement. Le Roi de Suede déſaprouva pourtant, ou feignit de déſaprouver dans la ſuite, l'aveu de ſes Ambaſſadeurs. Mais la choſe étoit déja faite.

1678. Les Ambassadeurs de France déclarerent le 10 d'Août, qu'ils avoient ordre de signer le traité entre leur maître & les Etats : & cette signature se fit le même jour entre onze & douze heures du soir, précisément lors que le terme prescrit par les Etats alloit expirer ; & que les Alliez se flatoient de l'esperance de voir recommencer la guerre, ou de faire une paix générale, dans laquelle seroient compris tous les ennemis de la France.

J'ai raporté par avance les conditions de la paix entre le Roi de France, & les Etats Généraux. Ce Prince promit de rendre Mastricht aux Etats, & les Etats s'engagerent à employer leurs sollicitations les plus pressantes envers les Espagnols, pour les porter à accepter au plûtôt ses ofres. Mais outre cela le Roi de France s'obligea par un article particulier à restituer au Prince d'Orange sa Principauté dans l'état où elle étoit alors. Dés l'année 1660 il avoit fait démolir la forteresse d'Orange, qui avoit été bâtie par les ordres du Prince Maurice, & qui rendoit cette place l'une des plus fortes du monde : le Roi de France, dis-je, l'avoit fait raser, quoi que par un traité conclu à Avignon le 25 Mars de la même année avec le Comte de Dona Gouverneur d'Orange, qui rendit cette ville sans ordre & sans résistance, il eût promis de conserver la place en son entier, pour la mettre entre les mains du Prince d'Orange dés qu'il seroit majeur. Car le Roi de France voulut bien s'ériger en tuteur de ce jeune Prince ; & cela sous pretexte de quelques divisions qu'il y avoit euës pour cette tutelle entre la Princesse Royale mere du Prince d'Orange, & la Princesse

cesse doüairiere sa grand-mere, dont nous 1678.
avons dit quelque chose: divisions que les E-
tats Généraux avoient cependant terminées à
l'avantage de la Princesse Royale. Il est vrai
que lors que le Prince fut majeur, le Roi de
France ne pût se dispenser de lui rendre sa Principauté dans l'état où il lui avoit plû de la mettre. Mr de Zulychem s'en mit en possession au nom de Son Altesse Royale, au mois d'Avril 1665. Mais après que le Roi eût porté la guerre dans les Provinces-Unies, il fit ajuger cette Principauté au Comte d'Auvergne par un Arrêt du 11 Janvier 1673, afin que ce Comte la possedât comme un fief dépendant du Roiaume de France, en échange du Marquisat de Bergopson & de quelques autres terres qui lui apartenoient dans les Provinces-Unies, & qui avoient été confisquées par les Etats & par le Prince d'Orange à l'ocasion de la guerre. Parce que le Commandant du château d'Orange fit d'abord une réponse vigoureuse à ceux qui lui ordonnoient de se rendre de la part du Roi de France, on l'y laissa en repos pendant quelques mois: mais après cela on se mit en devoir de l'assiéger, & comme il n'avoit qu'environ soixante & dix hommes de garnison, & que le Prince d'Orange lui avoit écrit de rendre le château lors qu'il se verroit prêt à être ataqué, il n'atendit pas pour capituler qu'on fit jouër le canon. Il ne fut pas plûtôt sorti qu'on rasa le château jusqu'aux fondemens. La justice vouloit ce semble que le Roi de France fit rebâtir ce château, & la forteresse qui avoit été démolie auparavant, en rendant la Principauté par le traité de Nimegue:

1678. mais il ne fut pas possible d'obtenir cela de Sa Majesté.

Après que la paix fût signée, il se passa un des évenemens le plus remarquable qu'on eût vû pendant la guerre. Lors que la négociation étoit sur le point de se rompre, le Prince d'Orange marcha vers Bruxelles avec son Armée, qui grossie par plusieurs troupes d'Allemagne se trouva composée de près de cinquante mille hommes. Il crut qu'il pourroit avec cela délivrer Mons, que les François tenoient bloqué depuis quelque tems, ou pour le moins jetter des vivres dans la place; & dans ce dessein il s'avança jusques auprès de S. Denis, où étoit l'Armée de France commandée par le Duc de Luxembourg. La paix étoit alors signée depuis quatre jours; mais le Prince d'Orange n'en savoit rien, soit parce que les Etats ne se hâterent pas assez de lui en donner avis, soit parce que les courriers demeurérent un peu trop long-tems en chemin. Le Duc de Luxembourg étoit pour son malheur mieux instruit de cette nouvelle: Car c'est ce qui l'obligea à se plonger dans les divertissemens, sans penser à l'ennemi, de sorte que le Prince d'Orange profita de sa securité. Il fit marcher son Armée vers S. Denis avec tant de précautions, qu'elle étoit arrivée tout près de ce lieu, avant que le Duc de Luxembourg en sût rien. Ce Duc étoit à dîner chez l'Intendant de l'Armée, lors qu'on commença à donner l'allarme. Chacut peut juger de la promptitude avec laquelle il quitta le repas, & du désordre qu'on vit en même tems dans le camp. A peine y avoit-on pris les armes, que le Prince d'Orange parut auprès

de

de l'Abbaïe S. Denis, où le Duc de Luxembourg avoit ſon quartier general. C'eſt un poſte preſque inacceſſible; on n'en peut aprocher qu'au travers des bois, ou par de petits ſentiers environnez de précipices. Cependant le Prince entreprit d'y forcer le Duc. Après avoir fait batre ce poſte à coups de canon, pendant qu'il dînoit en pleine campagne avec le Duc de Montmouth, qui arriva à l'Armée préciſément pour le combat, il fit filer de ce côté-là une partie de ſes troupes. Le combat fut fort rude & fort opiniâtre, & l'Abbaïe ne fut guéres moins bien défenduë qu'attaquée. Mais enfin, les troupes du Prince d'Orange étant animées par la préſence de leur maître, qu'elles voyoient toûjours à leur tête, & dont la voix & l'exemple contribuoient également à leur inſpirer du courage, elles contraignirent les ennemis à abandonner leur poſte. En même tems l'aile droite de l'Armée ſe ſaiſit de Caſteau, qui n'étoit pas un poſte moins avantageux que celui de S. Denis. Le Prince d'Orange fut auſſi dans cet endroit. On le vit fort avant dans la mêlée au milieu d'une grêle de bales, qui paſſoient auprès de lui. Il s'engagea plus d'une fois parmi les ennemis, & ce ne fut que par une eſpece de miracle, qu'il en ſortit la vie ſauve. Un François, qui ſans doute le reconnoiſſoit, alloit droit à lui avec un eſcadron entier, lors que M. d'Ouverkerck, qui heureuſement étoit alors auprès de Son Alteſſe, prevint ce temeraire par un coup qu'il luy porta. Les ennemis revinrent pluſieurs fois à la charge pour reprendre les poſtes qu'on leur avoit enlevez. 1678.

1678. Ils mirent le feu à Casteau ne pouvant s'en rendre maîtres, de sorte que les troupes qui y étoient furent contraintes d'en sortir pour se faire jour au travers des François, ou pour être passées au fil de l'épée. Mais enfin la nuit étant déja assez avancée, car le combat dura jusqu'à dix ou onze heures du soir, les François se retirerent du côté de Mons, où ils avoient un camp trés-bien retranché. Ils abandonnerent ainsi au Prince d'Orange non seulement leur poste, mais aussi leurs morts, leurs blessez, leurs tentes, & leur bagage, ce qui fit qu'on les regarda avec raison comme les vaincus, quoi que la France voulût s'attribuer la victoire.

Le Prince d'Orange étoit prêt à pousser sa pointe, & à se prévaloir de l'avantage qu'il avoit eu pour secourir Mons, lors qu'il aprit par des lettres du Pensionnaire Fagel, datées du jour avant le combat, que la paix entre la France & les Etats avoit été signée à Nimegue. Il auroit été fort à désirer que cette nouvelle fût arrivée plûtôt, pour épargner le sang de tant d'hommes qui périrent dans cette triste conclusion de la guerre: mais ce mal étoit sans remede. On ne pouvoit faire autre chose qu'en arrêter les funestes suites. Le Prince d'Orange envoia donc M. Dykvelt avec un Député du Duc de Villa-Hermosa au Duc de Luxembourg, pour lui donner avis de ce qu'on venoit d'aprendre, & pour concerter avec lui sur la maniere dont les deux Armées en devoient user, lors que la paix seroit ratifiée; on convint que tous les actes d'hostilité cesseroient, & que toutes les troupes s'éloigneroient

roient de Mons ; après quoi le Prince d'O- 1678.
range partit pour la Haye.

La nouvelle de sa derniere entreprise surprit également ses amis & ses ennemis. On ne pouvoit se lasser d'admirer la hardiesse avec laquelle ce Prince avoit attaqué une Armée ennemie dans un lieu où elle étoit postée si avantageusement, qu'il n'avoit pas pû se servir de sa cavalerie pour la combatre, tant le terrain étoit inégal.

Plusieurs s'imaginerent que ce Prince savoit la conclusion de la paix lors qu'il fit cette démarche ; mais qu'il fut bien aise de profiter de l'ocasion qui se présentoit pour se signaler, & pour satisfaire son aversion pour la France. Mais ce que nous avons dit de la date des lettres qu'il reçût le justifie entiérement. Elles étoient du 13 d'Août, & la bataille se donna le 14. Il étoit impossible qu'elles arrivassent dans un jour de la Haye à Mons. Il est vray qu'il y a assez d'apparence que le Prince d'Orange ne desiroit pas la paix avec beaucoup d'ardeur, non pas tant parce que la guerre lui fournissoit des moyens d'aquerir de la gloire, que parce que les Etats se trouvoient alors dans des circonstances si favorables que s'ils avoient voulu la continuer, il est vraisemblable qu'ils se feroient pleinement vangez des injures de la France, & qu'ils lui auroient ôté pour jamais l'envie de les attaquer. Mais sans doute que cette raison ne lui auroit pas fait exposer sa vie sans necessité, ni prodiguer un sang, qui étoit alors inutile, puis qu'on avoit conclu la paix.

1678. Les Etats eurent quelque chagrin de la perte qu'ils avoient faite, mais ils aurent beaucoup de joye, lors qu'ils ſurent que ce Prince, qu'ils cheriſſoient tant, s'étoit diſtingué d'une maniere ſi glorieuſe, & avoit échapé de ſi grands perils. Pour témoigner combien il leur étoit cher, ils voulurent faire quelques preſens à M. d'Ouverkerck, qui l'avoit garanti de la mort, ou pour le moins d'être fait priſonnier de guerre. Ils lui donnerent une épée dont la garde étoit d'or, & une paire de piſtolets enrichis d'or, moins pour le recompenſer, que pour lui donner des marques de leur afection. Cependant la paix entre la France & les Etats fut ratifiée, malgré les plaintes des Alliez qui ne pouvoient ſoufrir que la Hollande ſe détachât ainſi d'eux; particuliérement l'Electeur de Brandebourg, qui vit bien que cette paix précipitée l'empêcheroit de faire la ſienne d'une maniere auſſi avantageuſe qu'il le deſiroit, & qui fit preſenter là-deſſus aux Etats Generaux des memoires extrêmement forts, où il les acuſoit d'infidelité & d'ingratitude. Je n'examine point ſi ces reproches étoient juſtes ou injuſtes. Mais cette paix particuliere fut bien-tôt ſuivie de celle qui ſe fit avec l'Eſpagne, quoi qu'aprés beaucoup de dificultez qui faillirent à la rompre : & elle fut auſſi un acheminement à la paix generale, concluë peu de tems après. M. d'Avaux qui étoit Plénipotentiaire de France à Nimegue fut envoié à la Haye en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire : & les Etats Generaux envoierent auſſi leurs Ambaſſadeurs à Paris. Le Roi de France rendit la Principauté d'Orange & la ville de Maſtricht

ſtricht à leurs legitimes Souverains : l'Eſpa- 1678.
gne fit de grandes inſtances afin qu'on lui mît entre les mains cette derniere place, en vertu de la ceſſion qui lui en avoit été faite par le traité de l'année 1673. Mais les Etats s'en défendirent, par cette raiſon qu'il étoit dû des ſommes conſiderables au Prince d'Orange, pour leſquelles le Roi Catholique lui avoit cedé ou engagé pluſieurs terres dont il n'avoit jamais joui, ce qui les mettoit en droit de retenir cette place en faveur de Son Alteſſe, juſqu'à ce qu'on la ſatisfît.

Fin du ſecond Livre.



HISTOI-



HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE TROISIEME,

Contenant ce qui s'est passé depuis la paix de Nimegue, jusqu'à l'élevation du Prince d'Orange sur le Trône de la Grand' Bretagne.



OUS allons parcourir quelques années assez stériles, telles que sont toûjours des années de paix pour un Général. Il étoit juste que nôtre Heros, qui avoit eu tant de part aux fatigues de la guerre, jouït des dou-

douceurs de la paix, & qu'il ſe reposât quelque tems à l'ombre des lauriers, en attendant de nouvelles ocaſions de montrer ce qu'il ſavoit faire.

Il fit pendant ce tems là deux voyages aſ- 1681.
ſez longs, l'un en Allemagne, où il viſita l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Zell & d'Hanover, & l'autre en Angleterre, où le Roi de la Grand' Bretagne ſouhaitoit de le voir. Mais à cela près, il demeura preſque toûjours à la Haye, où ſa préſence étoit fort néceſſaire aux Etats, pour les aſſiſter de ſes conſeils, dans les conjonctures délicates où ils ſe trouverent.

A peine la paix avoit été publiée, que la France commença à la violer par des infractions manifeſtes. Elle n'abandonna les places qu'elle avoit cédées dans les Païs-Bas qu'un peu tard, & après en avoir exigé injuſtement des ſommes conſidérables. Elle en retint quelques-unes, & s'empara d'autres qu'on ne lui avoit point cédées, & dont elle chaſſa par force les garniſons. Elle ſe rendit maîtreſſe de la plus grande partie de la campagne & des villages qui étoient autour des villes Eſpagnoles. Elle établit des bureaux juſques aux portes de ces villes, & empêcha qu'on ne payât au Roi d'Eſpagne les droits qui lui étoient dûs, & tout cela ſous prétexte que ces païs qu'elle ocupoit, étoient des dépendances de ceux qu'on lui avoit cédez. Enfin elle en demanda d'autres qui ne lui apartenoient pas plus légitimement, & menaça que ſi on ne les lui donnoit, elle ſe feroit raiſon par les armes, & que d'abord elle prendroit Luxembourg, qui étoit comme bloqué.

En

1681. En Allemagne on n'eut pas moins de ſujet d'accuſer les François de mauvaiſe foi. Sous prétexte qu'on leur avoit cédé les villes de Mets, de Toul, & de Verdun, qui ſont des ſiéges d'Evêchez, ils prétendirent que tout ce qui dépendoit de ces Evêchez leur apartenoit. Ils ſe ſaiſirent dans l'Alſace d'une grande étenduë de païs que l'Empire s'étoit réſervé, & s'atribuerent un droit beaucoup plus étendu que celui que l'Empire avoit eu ſur les païs qu'on leur avoit laiſſez. Le Roi de France établit une Chambre Souveraine à Mets & une autre à Briſac, dans leſquelles il fit citer pluſieurs villes, qui étoient membres de l'Empire, & que ces Chambres obligeoient pourtant à repondre devant elles, pour enſuite les dépoüiller de leurs terres & de leur ſouveraineté.

Ces contraventions à la paix allarmerent tous ceux qui y étoient intereſſez. Ils s'en plaignirent au Roi de France, & en même tems au Roi d'Angleterre, garant du traité de Nimegue. Celui-là ofrit à l'Empereur de lui faire voir la juſtice de ſa conduite & de ſes prétentions, & d'envoyer pour cet éfet ſes Ambaſſadeurs là où il voudroit. Francfort fut choiſi pour conférer là-deſſus. Mais les Plénipotentiaires de l'Empire perdirent tant de tems en conteſtations ou en formalitez, que ceux de France s'ennuyant de ces longueurs, ſe retirerent enfin; de ſorte que la négociation fut tranſportée à Ratisbonne, où elle traîna encore long-tems, ce qui obligea le Roi de France à offrir à l'Empereur une tréve de vingt années, pour lui donner le loiſir, à ce qu'il diſoit, de ſe défendre contre

le

le Turc qui le menaçoit alors, & qui ne 1681.
tarda pas à fraper contre lui de terribles coups.

A l'égard des Païs Bas, le Roi de France ofrit de mettre ſes interêts entre les mains du Roi d'Angleterre, ſi le Roi d'Eſpagne vouloit auſſi lui donner les ſiens. Il marqua un tems à ce dernier, pour ſe déterminer là-deſſus, & cependant il leva le blocus de Luxembourg, & rompit les conférences qui ſe tenoient à Courtray, pour l'exécution de la paix. Le Roi d'Eſpagne étoit aſſez diſpoſé à prendre pour arbitre le Roi d'Angleterre, quoi qu'on eût quelque raiſon de le croire ſuſpect à cauſe de ſes liaiſons avec la France. Mais il ſouhaitoit que ce Prince terminât auſſi les diférens qui étoient entre la France & l'Empire, & qu'on choiſît pour cet éfet un lieu, où tous les intereſſez puſſent traiter; afin d'étoufer d'un ſeul coup toutes les ſemences de diviſion, & d'établir la paix generale ſur des fondemens ſolides. Les Etats demandoient la même choſe.

Mais pendant qu'on conteſtoit là-deſſus, 1682.
le tems que le Roi de France avoit marqué s'étant écoulé, ce Prince donna ordre au Maréchal d'Humieres d'entrer ſur les terres d'Eſpagne, & de mettre le plat-païs ſous contribution, ce qui fut executé avec beaucoup de rigueur. Après quoi ce même Maréchal aſſiégea Courtray, pendant que le Maréchal de Crequi jetta une grande quantité de bombes à Luxembourg, pour punir cette place des courſes de ſa garniſon. Nous verrons bientôt les ſuites qu'eurent ces hoſtilitez.

Mais

1682. Mais avant cela je ne puis me dispenser de parler des violences qui furent faites à Orange par les ordres du Roi de France, & sous son autorité. La cruelle persécution que ce Prince avoit commencée depuis plusieurs années contre ses sujets Réformez est trop connuë à toute la terre pour avoir besoin que j'en fasse ici l'histoire. Cette persécution étoit fort aggravée depuis la paix de Nimegue. Il sembloit que le Roi de France n'avoit terminé la guerre au dehors de son Royaume que pour pouvoir la faire au dedans sans être troublé, ou plûtôt, car nous voulons bien croire que ce n'étoit pas là son intention, pour pouvoir donner tous ses soins à la pretenduë conversion de cette partie de son peuple qu'il regardoit comme un corps d'Heretiques, lesquels il étoit obligé de faire entrer de gré ou de force dans le chemin du salut. C'est dans ce dessein qu'il leur ôta d'abord peu à peu tous les privileges & toutes les libertez dont ils jouïssoient, en vertu de ce fameux Edit de Nantes qui leur avoit été acordé par Henry le Grand. Il supprima les Chambres mi parties, établies par cet Edit pour la sûreté des Réformez qui pouvoient avoir des procés. Il dépouilla ensuite de leurs charges & de leurs emplois tous les Conseillers, Avocats, Procureurs, Notaires, Commis, qui ne voulurent pas quiter leur Religion, pour embrasser la Romaine. Il fit abattre un grand nombre de temples sous divers prétextes, & enfin il interdit les Academies des Saumur de Puylaurens, & de Die, qui étoient les seules qui restoient aux Reformez, & il défendit à ceux-ci d'envoyer leurs enfans hors du Royaume

me pour les faire étudier. Malgré ces défenses, il se trouva des peres qui regardant Orange, comme une Principauté Souveraine, qui étoit comme dans le sein du Royaume, y firent aller leurs enfans pour continuer leurs études, & peut-être aussi pour être à couvert des séductions & des violences des Moines, qui n'oublioient rien pour en attirer quelques-uns dans le sein de leur Eglise. 1682.

Comme la ville d'Orange relevoit uniquement de son Prince, on ne faisoit pas dificulté d'y recevoir tous les sujets du Roi de France qui y venoient, & on ne s'informoit point de leur profession, ni de leurs desseins. De sorte qu'on fut bien étonné lors que l'Intendant de Provence vint signifier un Arrêt du Conseil en date du 17 Juin 1682. par lequel le Roi ordonnoit que tous les Ecoliers François qui étudioient au College sortissent de la ville sans aucun délai, avec défense au Consul de les y soufrir; & que tous ceux de ses sujets qui s'étoient habituez dans la Principauté fussent chassez par les Consuls des Communautez, faute dequoy tout commerce étoit interdit avec les sujets du Prince. Quelque injuste & quelque rude que parût cet ordre, on vit bien qu'il faloit y obeïr pour éviter de plus grands maux. On promit donc de ne plus recevoir dans la ville les enfans des sujets du Roi de France, & d'écrire aux parens de ceux qui y étoient, afin qu'ils les rapellassent. La plûpart de ces jeunes gens n'atendirent pas qu'on les rapellât. Ils sortirent incessamment de la Principauté, & retournerent chez eux.

1682. Il sembloit qu'après celà, il n'y avoit plus rien à craindre. Mais le Roi de France ne se contenta pas de cet acte de Souverain qu'il venoit de faire. Il s'étoit déja plaint de ce qu'on avoit commencé à bâtir depuis la paix de Nimegue un pan de muraille qui manquoit à la ville d'Orange du côté où avoit été le château. Et quoi que ce travail n'eût été entrepris que pour se garantir des courses des voleurs, & que le Roi n'en pût prendre ombrage avec le moindre fondement, on l'avoit interrompu sur ses plaintes. Mais on n'avoit pas voulu déferer à l'ordre que M. de Montanegues, Lieutenant General dans le Languedoc avoit donné à la ville de la part du Roi son maître, de démolir tout ce qu'on venoit de bâtir ; on n'avoit pas voulu, dis-je, y déferer avant que de savoir quelle étoit là-dessus la volonté du Prince d'Orange. Le Roi de France fut si irrité de ce refus qu'il commanda à M. de Montanegues de se transporter de nouveau à Orange avec quelques troupes, & d'en faire abatre toutes les murailles. Deux jours donc après que l'Arrêt dont j'ai parlé eût été signifié, savoir le 24 d'Août, ce Lieutenant General entra dans la ville avec un regiment de dragons qui avoient tous l'épée à la main, comme s'ils eussent été dans une place prise par assaut, & qui furent logez à discretion chez les bourgeois, où ils commirent de très-grandes violences. Le lendemain M. de Montanegues présenta aux Consuls l'ordre du Roi, qui portoit que les habitans de la Principauté travailleroient incessamment à la démolition des murailles, s'ils ne vouloient qu'elles fussent rasées à leurs dé-

dépens, par les gens de guerre qui devoient 1682.
demeurer chez eux, jusqu'à ce que cela fût fait. Ceux d'Orange voiant qu'ils ne pouvoient sauver leurs murailles, se résolurent de les raser eux-mêmes, pour être délivrez au plûtôt de ces nouveaux hôtes qui étoient si incommodes, & qui sans doute auroient fait durer l'ouvrage pendant fort long-tems si on leur en eût laissé le soin.

Après avoir ainsi traité la ville d'Orange sans aucun sujet & sans aucun droit, on chercha des titres à la Cour de France pour justifier les procédures inoüies qu'on venoit de faire. On obligea le Prince de Condé à presenter une requête au Conseil, en qualité d'Administrateur des biens du Duc de Longueville, pour demander d'être mis en possession de la Principauté, sur je ne sai quelles vieilles pretentions de cette maison. Et en même-tems le Procureur du Roi demanda la souveraineté de ce petit Etat au nom de son maître. Le Conseil ordonna que les parties seroient apellées devant lui, & un Huissier fut envoié à Orange, pour assigner son Altesse en la personne de M. de Lubieres, President au Parlement à comparoître dans deux mois; ce fut au mois de Decembre que cela arriva. L'Huissier passa jusqu'à ce degré d'insolence que de ne donner autre titre au Prince d'Orange dans son exploit que celui de *Messire Guillaume*, *Comte de Nassau*, *demeurant à Amsterdam en Hollande*.

Le Prince d'Orange aprenant ce qu'on avoit fait dans sa ville capitale porta ses plaintes aux Etats, qui témoignerent prendre beaucoup de part à l'injustice qu'on lui avoit faite,

1682. faite, & ordonnerent à M. de Staremberg leur Ambaſſadeur en France d'en demander la réparation au Roi civilement, mais fortement. Ils en firent parler auſſi à M. d'Avaux, & ils écrivirent à leur Ambaſſadeur à Londres d'en parler au Roi d'Angleterre, pour l'obliger à joindre ſes ſollicitations aux leurs, en faveur du Prince ſon neveu. Le Roi d'Angleterre prit cette affaire fort à cœur, & donna ordre à ſon Ambaſſadeur en France d'apuier les plaintes & les remontrances de l'Ambaſſadeur des Etats. Celui-ci préſenta un mémoire dans lequel il témoignoit la ſurpriſe & le chagrin que ſes maîtres avoient eu de ce qu'on venoit de faire à Orange, & il demandoit qu'on retirât les troupes, qui étoient logées dans cette ville ou dans la Principauté; qu'on reſtituât aux bourgeois les grandes ſommes qu'on leur avoit extorquées, qu'on rebatît les murailles abattuës; qu'on réparât tous les dommages, qui avoient été faits au Prince d'Orange ou à ſes ſujets, & qu'enfin on rétablît le commerce qui avoit été défendu entre les ſujets du Prince & les ſujets du Roi. M. de Croiſſy lui dit pour toute réponſe, que *S. M. avoit eu de bonnes raiſons de faire ce qu'elle avoit fait, que ce n'étoit pas par ſon ordre que ſes troupes avoient pillé les bourgeois d'Orange, qu'elle les avoit déja retirées de la Principauté après leur avoir fait reſtituer l'argent qu'elles avoient pris injuſtement, & que la défenſe du commerce n'avoit pas été miſe en éxecution, parce que ceux d'Orange avoient ſatisfait à la demande que le Roi leur avoit faite de ne plus recevoir des Etudians de la Religion P. Reformée qui fuſſent de ſes ſujets.*

M. de

M. de Staremberg eut beau repliquer, *qu'il ne comprenoit pas quel droit ſa Majeſté pouvoit prétendre ſur la Principauté d'Orange, puis qu'il étoit inconteſtable que Son Alteſſe & ſes Prédeceſſeurs en avoient été de tout tems Princes Souverains; qu'il s'étonnoit qu'on prît ombrage d'une ſimple muraille, qui avoit été faite à la veuë de toute la France, uniquement pour renfermer une ville, où il n'y avoit point de garniſon, & qu'il eſperoit de la bonté & de l'équité du Roi que non content d'avoir fait reſtituer aux bourgeois d'Orange l'argent que les troupes Françoiſes s'étoient fait donner, il feroit réparer les autres dommages qu'ils avoient ſoufferts :* M. de Croiſſy s'en tint à ce qu'il venoit de dire, n'ayant point d'ordre du Roi ſon maître, de faire une autre réponſe. 1682.

Les Etats voiant que le Roi de France faiſoit ſi peu de cas des remontrances de leur Ambaſſadeur, réſolurent de lui dépécher un Envoyé Extraordinaire pour le preſſer plus fortement. M. Heinſius, Penſionnaire de Delft fut choiſi pour cela. Il partit dans l'année 1683. Mais il ne reçut pas plus de ſatisfaction de la Cour de France que M. de Staremberg en avoit reçu, de ſorte qu'il revint au mois de Decembre ſans avoir rien fait. 1683.

Je dirai ici par anticipation que deux années après, ſavoir au mois d'Octobre 1685. le Roi de France envoia des troupes dans la Principauté, pour y exercer les inhumanitez qu'on exerçoit en même-tems dans tout ſon Roiaume ſur les Proteſtans, & dont nous dirons quelque choſe dans la ſuite. Le

1683. prétexte de cette invaſion fut, qu'on avoit reçu à Orange un grand nombre de François, qui s'y étoient retirez pour éviter la cruelle perſécution qu'on leur faiſoit. Et il étoit vrai que pluſieurs de ces malheureux qu'on vouloit forcer à abandonner leur Religion, avoient couru en foule à Orange pour ſe mettre à couvert des violences inouïes des dragons. Mais ſur les menaces des Commandans du Roi de de France, qui étoient en Dauphiné, le Parlement avoit ordonné à tous les étrangers, qui étoient dans la ville, d'en ſortir avant trois jours; preſque tous avoient obéï; & le Comte de Grignan qui s'étoit tranſporté quelques jours aprés ſur les lieux, par l'ordre de la Cour, avec l'Intendant de Provence & deux compagnies de dragons, avoit paru content de la conduite de ceux d'Orange, & les avoit aſſurez qu'ils ne devoient rien craindre deſormais de la part du Roi. Cependant quelques jours aprés, le Comte de Teſſé entra dans la ville avec deux régimens de dragons, qu'il logea d'abord chez tous les bourgeois indiférémment, mais qui furent enſuite mis à diſcretion chez les Proteſtans en particulier, & qui y commirent des infamies & des cruautez que j'ai horreur de raporter. Les deux temples de ceux de cette Religion furent démolis, & tous leurs Miniſtres envoiez dans une priſon, où ils furent detenus pendant pluſieurs années, excepté M. de Chambrun, qui aprés avoir été expoſé à des ſoufrances inouies, malgré le triſte état où il ſe trouvoit, acablé d'une goûte continuelle, & aiant une cuiſſe caſſée, fut mis en liberté, ſous une ombre d'eſperance, qu'il donna de changer de Religion, mais il

ſe

se sauva quelque tems après en Hollande pour 1684.
se jeter entre les bras du Prince son maître dont il éprouva les bienfaits jusques à sa mort. Enfin tous les Protestans d'Orange qui ne pûrent pas se sauver des mains des persecuteurs furent contraints d'abjurer la Religion Réformée, & le Roi de France demeura seul Souverain de toute la Principauté.

L'irruption des François en Flandres, irrita les Espagnols à un tel point qu'ils résolurent de perir plutôt que de n'en point tirer de vengeance. Ils sentoient trop bien leur foiblesse pour oser esperer de tenir tête à l'ennemi. Mais ils contoient sur leurs alliez qui s'étoient obligez à les secourir dans le besoin; & après tout ils disoient hautement qu'ils aimoient mieux perdre tout ce qu'ils possedoient dans les Païs-Bas par le sort des armes, que d'en ceder le moins du monde par un traité honteux: Car la France qui étoit assez lasse de la guerre pour ne vouloir pas la renouveller, & qui craignoit que les Etats ne se déclarassent contr'elle, amusoit continuellement ceux-ci par des propositions de paix, pendant que ses troupes étoient en campagne pour rendre ces propositions plus efficaces, & les faire mieux écouter. Elle donnoit le choix aux Espagnols, ou d'une tréve de vint ans, pendant laquelle chacun demeureroit paisible possesseur de ce dont il joüissoit, ou d'un traité par lequel le Roi d'Espagne cederoit au Roi de France la Comté d'Aelst, Oude-Burgt de Gand; & plusieurs autres places que ce dernier Prince avoit demandées dans les conferences de Courtray, ou enfin d'un échange

1684. de ces places que le Roi de France prétendoit lui apartenir, pour la ville de Luxembourg & ses dépendances, ou pour quelque autre païs équivalent.

Mais l'Espagne ne vouloit entendre parler de rien de tout cela. Elle aimoit mieux rompre que plier, & elle étoit prête à tout perdre plutôt que de rien ceder : bien asseurée que les Etats n'abandonneroient point les Païs-Bas; étant aussi interessez qu'ils le sont à leur conservation, elle déclara la guerre à la France sans avoir ni troupes ni argent pour la soutenir. Elle avoit fait auparavant demander du secours au Roi d'Angleterre & aux Etats Generaux, & elle renouvelloit à tout moment ses instances. Mais le Roi d'Angleterre étoit bien éloigné de lui acorder ce qu'elle souhaitoit. L'amitié qu'il avoir pour le Roi de France ne le souffroit point. Outre cela il y avoit de grands troubles dans ses Royaumes; & enfin il se sentoit offensé de ce que l'Espagne n'avoit pas voulu accepter sa mediation.

Pour les Etats ils furent obligez de donner huit mille hommes aux Espagnols, dès que ceux-ci les demanderent, en vertu du traité fait avec eux en 1673. Mais lors que les Espagnols représenterent que ce secours ne suffisoit pas pour défendre leur païs, & qu'on proposa là-dessus de faire une levée de seize mille hommes, cette proposition trouva des difficultez qui ne purent être surmontées. La ville d'Amsterdam craignant que la guerre ne se rallumât, & que son commerce qui fait sa principale gloire n'en souffrît beaucoup, s'y oposa fortement. Les Etats de Hollande lui envoierent des Députez, & prierent le Prince d'Oran-

d'Orange d'y aller lui-même pour faire sentir 1684.
au Magistrat la nécessité d'une levée; non seulement afin de soûtenir la guerre au cas qu'on ne pût l'éviter, mais aussi afin de pouvoir procurer une bonne paix. Mais toutes les raisons que le Prince & les Députez alleguerent furent inutiles; la ville d'Amsterdam persista dans son opposition. L'exemple d'Amsterdam entraina, non seulement plusieurs villes, mais des Provinces entieres. La Frise & l'Over-yssel s'oposerent unanimement à la levée des seize mille hommes. Les Etats de Zelande y auroient consenti, si la ville de Middelbourg n'eût protesté contre la résolution qu'ils alloient prendre. Mais cette ville ne put jamais être gagnée, quoi que le Prince d'Orange s'y transportât en personne, pour lui faire connoître les veritables interêts de l'Etat; si bien que ce Prince qui agissoit uniquement pour le bonheur & pour le repos des sept Provinces, eut le déplaisir de voir que ces Provinces mêmes aportoient des obstacles à son dessein, & que bien loin de seconder ses bonnes intentions, elles les expliquoient mal. Tout ce qu'il put obtenir des Etats Generaux, malgré les opositions d'Amsterdam, fut que le secours envoyé aux Espagnols, seroit augmenté de douze regimens d'infanterie, & de seize cens chevaux.

Il s'en faloit beaucoup que cela fût suffisant pour faire peur à la France. Aussi l'hiver n'eut pas plûtôt fini, que le Roi voyant qu'on tardoit à se déterminer sur les conditions qu'il avoit ofertes, se mit à la tête d'une puissante Armée pour assiéger Luxembourg. Il fit déclarer en même tems aux Etats,

 qu'il

1684. qu'il n'entreprenoit ce siége, que pour faciliter la paix, & que si les Espagnols vouloient lui céder Luxembourg avec les villages qui en dépendent ; il étoit prêt à leur rendre les villes de Courtray & de Dixmude, après en avoir fait raser les murailles & les fortifications, à abandonner tout ce qu'il avoit pris depuis le 20 Août de l'année precedente, excepté Beaumont, Bouvignes, Chimay, & leurs dépendances, & à renoncer à toutes ses autres prétensions.

Les Etats firent de grandes instances auprès de l'Espagne, pour l'obliger à accepter ces ofres, pendant que le siége de Luxembourg s'avançoit. Mais comme ils virent que cette place étoit prise, & que les Espagnols n'étoient point encore déterminez, que les Ministres des Alliez, qui étoient assemblez à la Haye depuis le mois de Janvier, n'avoient rien fait jusques-là, & que cependant le Roi de France les menaçoit eux-mêmes, ils prirent le parti de faire un traité avec ce Prince le 29 Juin, par lequel ils s'engageoient à employer leurs sollicitations les plus pressantes envers le Roi d'Espagne, pour l'obliger à accepter la tréve de vint ans que le Roi de France lui ofroit, sous les conditions que je viens de dire. Ils promettoient de plus, que si le Roi d'Espagne ne faisoit dans six semaines ce qu'ils desiroient, ils retireroient leurs troupes des Païs-Bas, & ne lui donneroient aucune assistance. L'Espagne voyant que les Etats alloient l'abandonner, ne tarda pas à accepter la tréve ; & l'Empereur l'accepta aussi sous ces conditions, que le Roi de France garderoit Strasbourg, & tout ce dont il s'étoit saisi avant le mois d'Août

d'Août dernier, & qu'il rendroit tout ce qu'il 1684.
avoit pris depuis ce tems-là. De ſorte que la tréve fut ſignée à Ratisbone le 15 Août.

Les Etats auroient bien ſouhaité que le Prince d'Orange eût été compris dans le traité qu'ils firent avec la France; & c'eſt parce qu'on ne pût pas l'y faire entrer, que quelques Provinces ſe firent un peu preſſer pour la ratification. Mais comme on vit que les ſujets, que ce Prince avoit de ſe plaindre, étoient d'une longue diſcuſſion, & qu'on ne pouvoit s'acorder là-deſſus dans un tems auſſi court que celui qu'on s'étoit preſcrit, on renvoya la choſe à une autre fois.

Ce Prince étoit depuis long-tems le plus grand objet de l'averſion de la France. Elle ne pouvoit ſoufrir qu'il eût borné ſes conquêtes, ni qu'il eût mépriſé ſes ofres. C'eſt pour cela qu'elle ne laiſſoit échaper aucune ocaſion de lui cauſer du chagrin, & il ne lui étoit pas dificile de faire ce qu'elle fit à l'égard d'Orange, puis que cette ville eſt ſituée au cœur du Royaume, & qu'elle n'avoit aucune eſpece de défenſe. Le Roi d'Angleterre fit bien tout ce qu'il pût, pour faire faire raiſon au Prince ſon néveu, en la perſonne duquel il étoit ſans doute ofenſé: mais cependant il étoit trop ami du Roi de France, pour ne pas lui pardonner toutes ces injures.

Ces deux Princes avoient toûjours vêcu dans une parfaite intelligence, lors même qu'ils avoient paru ſe brouiller. Le Roi de France fourniſſoit des ſommes conſidérables au Roi d'Angleterre, afin qu'il pût ſe paſſer de ſon Parlement, dont les réſolutions étoient ſouvent contraires à ſa grandeur: & le Roi

1684. d'Angleterre favorisoit les entreprises de la France, qu'il pouvoit peut-être arrêter lui seul. Nous avons veu qu'il s'étoit ligué avec elle dans l'année 1670, pour perdre les Hollandois qu'il haïssoit mortellement, parce qu'ils n'avoient pas eu, ce lui sembloit, assez de respect pour lui. Si dans la suite il avoit rompu cette ligue; si même il avoit menacé de se déclarer contre la France, on étoit persuadé que ce n'étoit pas tant par un principe de jalousie ou de mécontentement pour son Allié, ou par un éfet de son afection pour la Hollande, que parce qu'il ne pouvoit résister au désir ardent & aux importunitez de ses peuples, qui lui demandoient tous les jours, par la bouche du Parlement alors assemblé, qu'il rompît absolument avec le Roi de France, comme avec l'ennemi commun de toute l'Europe & de la Religion Protestante en particulier.

Il est certain que le Roi d'Angleterre n'avoit pas beaucoup d'attachement pour cette Religion. On lui en avoit inspiré du dégoût dès sa jeunesse, en lui persuadant que c'étoient les Protestans les plus zélez de ses Royaumes, qui avoient donné la mort au Roi son pere, par une suite de leur créance sur l'autorité des Souverains; & qu'au contraire ses sujets Catholiques avoient toûjours été afectionnez à la maison Royale; que d'ailleurs les Princes Protestans étoient tous ses ennemis, & qu'il n'y avoit que les Princes Catholiques, de qui il pût esperer d'être rétabli & maintenu sur son trône. S'il n'avoit pas tout-à-fait épousé les sentimens de l'Eglise Romaine, il favorisoit en secret tous ceux

qui

qui étoient dans ses sentimens. Mais le Duc 1684. d'York son frere alloit beaucoup plus loin que lui. C'étoit un ardent défenseur du Papisme, & un violent ennemi de la Religion Protestante. Il travailloit de tout son pouvoir, quoi que sourdement, à afoiblir & à ruïner cette Religion, que ses peres avoient établie, en atendant qu'il pût l'attaquer à force ouverte, & s'élever sur ses ruïnes. Il employoit tout le crédit qu'il avoit dans l'esprit du Roi, pour parvenir à ses fins. Mais comme le Roi d'Angleterre étoit naturellement fort doux, & j'ose dire un peu timide, qu'il aimoit souverainement le repos & les plaisirs, & que le souvenir des troubles qu'il avoit vûs, lui en faisoit craindre de semblables, s'il venoit à rien innover, il n'acordoit pas à son frere tout ce que son frere vouloit: & cette raison jointe avec le désir de régner, empêchoit sans doute le Duc de souhaiter au Roi une longue vie. Les bons Catholiques, qui étoient dans l'impatience de voir leur Religion sur le trône, & qui atendoient bien davantage du zéle de Jaques II. que de celui de Charles II. faisoient de leur côté des vœus ardens pour la mort du Roi.

Non contens de desirer sa mort, ils attenterent plus d'une fois à sa vie. Dans l'année 1678 on découvrit une conspiration terrible, que les Jesuites avoient tramée, & dont toutes les particularitez furent mises au jour, par un Jesuite nommé Oates, qui y étoit aussi entré, mais dont Dieu toucha le cœur. L'un des principaux complices, & celui qui fut le premier éxecuté, étoit Edouard Colman, Ecuyer & Secretaire du Duc d'Yorck.

1684. On trouva parmi ses papiers une grande quantité de lettres du Pere de la Chaise, Confesseur du Roi de France, par lesquelles il paroissoit qu'on travailloit à l'abaissement de la Religion Protestante en Angleterre, & que le Duc étoit le grand mobile de ce complot. Cela donna de violens soupçons contre lui. Le Roi même en parut frapé, quelque tendresse qu'il eût pour son frere. Il lui ordonna de sortir de ses Royaumes, & le Duc en sortit en éfet au mois de Mars 1679 pour se retirer à Bruxelles.

Après le depart du Duc d'York, la Chambre Basse du Parlement dressa un acte, par lequel elle le déclaroit incapable de succéder aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande, à cause de sa Religion, & des liaisons étroites qu'il avoit avec le Roi de France & la Cour de Rome. Elle l'excluoit de tous les titres, de tous les droits, & de tous les revenus dépendans de ces Couronnes, sans pourtant en exclurre sa postérité, si elle étoit Protestante: & elle lui défendoit de rentrer jamais dans les deux Royaumes, sous peine d'être traité comme criminel de leze-majesté.

Cet acte ne fut point signé par la Chambre Haute. Mais cependant il y avoit grande apparence qu'il seroit observé, veu la disposition où étoient les peuples. Le Duc d'York en reçut un chagrin mortel dans le lieu de son éxil, & comme il aprit bien-tôt aprés que le Roi étoit attaqué d'une fiévre maligne, qui le mettoit en danger, il craignit avec raison que si son frere mouroit de cette maladie, jamais il ne lui succederoit. C'est-ce qui le fit resoudre à retourner à Londres,

quel-

quelque danger qu'il y eût pour lui à entre- 1684.
prendre ce voyage. Le Roi le vit au pié de ſon lit lors qu'il s'y attendoit le moins. Mais comme ce Prince ſe portoit alors beaucoup mieux, le Duc qui vit bien que ſa préſence ne pouvoit ſervir qu'à irriter les eſprits, ſe retira quelques jours aprés pour aller rejoindre la Ducheſſe d'York & les Princeſſes ſes filles qu'il avoit laiſſées à Bruxelles. Il alla enſuite avec elles à la Haye, où le Prince d'Orange le reçût d'une maniere qui répondoit à la qualité de Duc d'York, & à celle de ſon beaupere; mais il n'y fit pas un fort long ſéjour.

Son voyage en Angleterre lui valut beaucoup. Le Roi n'oublia rien pour le faire revenir dans le Royaume, afin de recompenſer les marques d'affection qu'il venoit d'en recevoir. Il en trouva bien tôt une ocaſion favorable. Comme il y avoit quelques troubles en Ecoſſe, il propoſa à ſon Conſeil de rapeller le Duc d'York pour les calmer, & il n'eut pas de peine à obtenir cela. Le Duc d'York retourna donc en Angleterre, & paſſa d'abord en Ecoſſe, où il fut aſſez heureux pour diſſiper les mutins qui y avoient pris les armes. Ces bons ſuccés joints avec la faveur du Roi n'empêcherent pas qu'on ne continuât à murmurer contre le Duc. On faiſoit tous les jours des libelles contre lui, où l'on tachoit de prouver qu'il étoit d'intelligence avec les ennemis du Roi. Et le Parlement étant aſſemblé l'an 1680, la Chambre Baſſe renouvella l'acte qu'elle avoit fait une année auparavant. Mais cet acte ayant été preſenté à la Chambre des Seigneurs il fut rejetté

1684. par la pluralité des voix. Quelque tems aprés on découvrit une nouvelle conspiration que l'on disoit avoir été faite contre la personne du Roi & celle du Duc d'York. Les plus éclairez crûrent que le Duc d'York en étoit plûtôt l'auteur que l'objet, & que par un stratageme Jésuïtique on avoit resolu de faire semblant d'en vouloir à ce Duc en même-tems qu'on poignarderoit le Roi en sa presence, pour empêcher qu'on ne crût que lui ou les Catholiques eussent part à ce complot. Quoi qu'il en soit on éxécuta à cette occasion un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on envelopa plusieurs Protestans, qui avoient contribué à découvrir la conspiration précédente, & que tout le monde croyoit innocens.

Ces éxécutions n'étoient pas encore finies, lors que le Roi fut attaqué d'une maladie si extraordinaire qu'on n'a pû s'accorder encore à la définir. On publia que c'étoit une apoplexie : Mais bien des gens ont crû & croyent encore que ce Prince fut empoisonné, fondez sur le témoignage de quelques Medecins qui le virent, & sur les symptomes de sa maladie, qui ne dura que trois jours. Il mourut le 16 Février
1685. 1685, & le même jour le Duc d'York fut proclamé Roi par les principaux Seigneurs du Royaume, sans que personne s'y opposât, quoi qu'à la rigueur la Religion le rendît incapable de regner par les loix des Parlemens.

Dès que ce Prince se vit sur le trône, il fit assembler son Conseil, & aprés s'être plaint de ce qu'on *avoit voulu le faire passer pour en-*

entêté du gouvernement arbitraire & absolu, 1685.
il protesta que *pour montrer la fausseté de cette calomnie, il feroit ses éforts pour conserver selon les loix le gouvernement Ecclesiastique & Politique dans l'etat où il étoit, que comme il savoit que les fondemens de l'Eglise Anglicane étoient ceux de la Monarchie, & que les membres qui la composoient n'avoient jamais manqué à l'obeïssance, ni à la fidelité qu'ils devoient à leur Prince, il auroit toûjours soin de les proteger & de les maintenir.* Nous verrons bien-tôt si ce Prince tiendra sa promesse.

La premiere chose qu'il fit après avoir été couronné à Westmunster le 25 Mai, fut de se défaire sous divers prétextes de ceux qui lui avoient été les plus contraires dans le Regne précedent, & qu'il regardoit comme de grands obstacles à ses desseins. Oates qui avoit découvert la conspiration de l'année 1678, fut un des premiers mal-traitez; il avoit été autrefois Ministre dans l'Eglise Anglicane, & s'étoit ensuite jetté parmi les Jesuïtes qui le firent aller à Rome & de là en Flandres, afin de l'instruire des mysteres de la Cabale, & entr'autres de l'horrible dessein qu'elle avoit formé de se défaire du Roi de la Grand' Bretagne par le fer ou par le poison. Oates entra dans ce dessein, & fut le porteur de diverses lettres que les Jesuïtes de Flandres écrivoient là-dessus à ceux de Londres. Mais enfin il fut pénétré d'horreur pour cet éxécrable complot, & s'alla jetter aux piés du Roi afin de le lui découvrir. Son recit étoit si circonstancié, & si bien soûtenu, qu'on ne douta point qu'il ne fut veritable dans toutes ses parties,

1685. quoi que tous ceux qui furent executez s'accordassent à nier le fait jusques à leur dernier soupir, sans doute parce qu'ils s'y étoient engagez par le serment horrible qui fut alors rendu public, & parce qu'ils vouloient sauver l'honneur de la Religion Romaine, & celui de l'Ordre des Jesuites, dont ils étoient pour la plûpart. Ce qui contribua le plus à faire croire qu'Oates disoit vrai, c'est qu'après avoir découvert la conspiration, il faillit une fois à être assassiné, aparemment par les ordres de ceux qu'il avoit denoncez, ou qui craignoient d'être envelopez dans cette affaire. Car il n'y avoit que ces gens-là qui eussent sujet de souhaiter sa mort. Il échapa de leurs embuches. Mais le Chevalier Edmond Godefroi ne fut pas si heureux que lui. Il étoit un des juges commis à l'éxamen de la conspiration qui venoit d'être découverte; & comme il fut trouvé mort dans un lieu à l'écart, où il avoit été jetté, après qu'on l'eût percé de plusieurs coups, tout le monde crut que c'étoit encore un éfet de la cruauté des Jesuites, qui vouloint intimider les Juges qu'on employeroit pour le procés de leurs confréres.

Quoy qu'il en soit le Roy Jaques II. étant sur le trône, la Société voulut être réhabilitée. On produisit quelques témoins qui soûtinrent à Oates qu'il étoit un parjure & un calomniateur sans le lui prouver; & sur leur déposition le Roi fit condamner Oates à des peines qui étoient sans doute trop douces, s'il est vray qu'il fût coupable; je veux dire à être fouetté par la main du Bourreau, à souffrir une prison perpetuelle, & à être mis

mis tous les ans au pilori dans un certain 1685.
jour.

Le Duc de Montmouth étoit alors à Bruxelles bien étonné de tout ce qui se passoit. On sait qu'il étoit fils de Charles II. & d'une Demoiselle du païs de Galles, qui avoit été une des premieres maîtresses de ce Prince, & à laquelle on disoit qu'il avoit fait une promesse de mariage, si même il ne l'avoit épousée secretement. Ce dernier article est fort incertain. Mais quoy qu'il en soit, le Duc de Montmouth prétendoit être fils legitime du feu Roi; le Roi ne l'avoit jamais reconnu pour tel, mais cependant il l'avoit toûjours distingué de ses enfans naturels qui n'étoient pas en petit nombre. Il lui avoit donné des terres & des charges si considerables, que le Duc d'York en étoit devenu jaloux, & avoit travaillé de tout son pouvoir à perdre le Duc de Montmouth dans l'esprit du Roi. Le Roi s'étoit laissé gagner. Il avoit obligé ce fils, qu'il cherissoit tant, à se retirer de la Cour, & l'ayant rapellé quelque tems après il l'avoit encore disgracié à diverses fois, jusqu'à ce qu'enfin il lui rendit ses bonnes graces, à condition qu'il sortiroit du Royaume, & qu'il feroit serment de ne jamais prendre les armes contre le Roi, ni contre ses successeurs. Il sembloit que cela suffisoit pour mettre le Duc d'York en sûreté. Mais lors que ce Duc eut la couronne sur la tête, il crut que pour ne rien oublier de ce qui pouvoit l'affermir, il faloit se précautionner contre ceux qui y pouvoient tant soit peu prétendre. Il écrivit donc au Marquis de Grana, alors Gouverneur des Païs-Bas pour le prier

de

1685. de faire sortir le Duc de Montmouth des terres du Roi d'Espagne, disant qu'il étoit criminel de haute-trahison. Le Marquis n'osa refuser à ce Prince ce qu'il demandoit ; de sorte que le Duc de Montmouth se voyant si mal-traité & ne saçhant presque où chercher un azile, qui fût asseuré, résolut de perir ou de se vanger. Il trouva dans les Provinces-Unies plusieurs Anglois mécontens, qui lui ofrirent leurs services, & qui l'assûrerent qu'il y avoit en Angleterre & en Ecosse une infinité de Protestans, qui ne pouvant voir la couronne sur la tête d'un Roi Catholique embrasseroient son parti dès qu'il paroitroit. Il se mit donc à la tête de ceux qui voulurent le suivre, & prit le chemin d'Angleterre, un peu après que le Comte d'Argile qui étoit le plus considérable de ses partisans, se fût embarqué pour le Royaume d'Ecosse. Le Roi étant averti du dessein du Duc de Montmouth demanda aux Etats Généraux, qu'ils chassassent des sept Provinces les Anglois rebelles, qui y étoient répandus, & dont il leur envoya une liste. Mais toutes les recherches des Etats furent inutiles, quoi que fort exactes. On ne trouva pas un seul de ceux que le Roi demandoit. Ils s'étoient tous mis en mer, & quelque diligence qu'on aportât pour les faire suivre, on ne put attraper qu'une petite fregate.

Le Duc de Montmouth arriva heureusement à la rade de Lime avec environ deux cens hommes. Il se saisit sans peine de cette petite place, & fit répandre de là un manifeste, dans lequel il déclaroit, qu'il *avoit pris les armes pour maintenir la Religion Protestante & les privileges de l'Angleterre, pour réparer les infra-*

ctions

ctions qui avoient été faites aux loix du païs, 1685.
& pour délivrer le Royaume de l'usurpation & de la tyrannie du Duc d'York. Le Roi défendit à tous ses sujets de distribuer ou de lire cet Ecrit sous peine d'être traitez comme criminels de leze-majesté: & aprés avoir donné avis de ce qui se passoit à son Parlement, qui étoit alors assemblé, & dont tous les membres lui promirent d'exposer leurs biens & leurs vies pour la conservation de sa personne & de sa couronne, il fit un Edit par lequel il déclaroit le Duc de Montmouth & ses adherans traîtres & rebelles; & promit cinq mille livres sterlins à celui qui lui livreroit ce Duc mort ou vivant. En même tems le Roi fit avancer ses troupes vers Lime, sous la conduite du Duc d'Albemarle. Il avoit rapellé depuis peu trois régimens Anglois & trois Ecossois, qui étoient au service des Etats. Cela joint avec quelques nouvelles levées, faisoit une Armée plus nombreuse qu'il ne faloit pour être oposée à celle du Duc de Montmouth.

Si le Roi avoit demandé du secours aux Etats, il est certain qu'ils lui en auroient donné. Le Prince d'Orange lui en ofrit en leur nom, en même tems qu'il lui ofrit son bras & ses soins. Mais le Roi ne jugea pas à propos d'accepter ces ofres, soit parce qu'il ne croyoit pas avoir besoin de personne pour se soûtenir, soit parce qu'il ne vouloit pas partager la gloire d'avoir sauvé sa couronne avec un Etat & avec un Prince, qu'il n'avoit jamais aimez, & à qui par conséquent il ne souhaitoit point d'avoir des obligations de cette importance.

Le

1685. Le Duc d'Albemarle s'aprocha donc du Duc de Montmouth, pendant que le Duc de Montmouth s'avançoit vers lui. Ce dernier s'étoit flaté que son Armée grossiroit considérablement à mesure qu'elle marcheroit. Mais elle ne se trouva composée que d'un peu plus de quatre mille hommes, lors qu'elle arriva auprès du lieu où étoient les troupes du Roi. Quelque disproportion qu'il y eût entre les deux Armées, le Duc de Montmouth se résolut à combatre, parce qu'il vit bien que tout dépendoit du gain d'une bataille, qu'il ne pouvoit avancer sans cela, & que s'il reculoit, ou s'il attendoit qu'on vint à lui, il couroit risque d'être envelopé. Il alla donc attaquer l'Armée Royale, qui étoit alors campée à Weston, & il la chargea d'abord avec beaucoup de furie. Mais il trouva des gens qui lui répondirent trés-bien, & sa cavalerie ne tarda pas long tems à lâcher le pié; de sorte que son infanterie étant à découvert, la cavalerie du Roi la mit en desordre. Le combat fut cependant fort opiniâtre, & la victoire sembloit balancer sur le parti qu'elle devoit prendre. Mais enfin elle se tourna si bien du côté des troupes du Roi, que l'Armée du Duc de Montmouth fut entiérement dissipée, ou taillée en piéces. Une bonne partie des principaux chefs demeurérent sur la place, & la plûpart des autres furent faits prisonniers.

On crut que Milord Gray, à qui le Duc de Montmouth avoit donné le commandement de sa cavalerie, l'avoit trahi lâchement; que sans cela l'Armée Royale auroit été batuë, & que peut-être le Duc se seroit rendu maî-

maître de tout le Royaume. Cependant Milord Gray fut trouvé parmi les fugitifs, vêtu en paysan; & méné jusques à Londres, où on lui fit son procés, sans doute parce qu'il le voulut ainsi pour couvrir la honte de sa trahison: Car après tout, il fut peut-être le seul de tous les coupables, à qui on fit grace. Il s'en falut beaucoup que le Duc de Montmouth fut traité aussi doucement. Il s'étoit sauvé de la mêlée avec cinquante chevaux, après avoir beaucoup mieux fait qu'on n'auroit osé atendre de lui. Mais il se vit bien-tôt abandonné de tous ceux qui l'avoient suivi, & contraint d'errer tout seul, jusqu'à ce qu'on le trouva derriere une haye, où il s'étoit allé cacher. La crainte de la mort l'avoit saisi d'une telle maniere, qu'il n'oublia rien pour obtenir sa grace du Roi. Il lui écrivit dés qu'il fut arrêté, pour lui témoigner la douleur qu'il avoit de sa revolte, & pour se décharger de ce crime sur des personnes malicieuses, qu'il avoit eu, disoit-il, le malheur de rencontrer, & qui l'avoient porté à prendre les armes contre son inclination. Il prioit instamment le Roi de lui acorder la faveur de parler à lui, disant qu'il avoit des avis importans à lui donner: & lors qu'il fut arrivé à Londres, il réïtera plusieurs fois la même demande. Le Roi lui acorda enfin ce qu'il désiroit, à la priere de la Reine douairiére. Le Duc de Montmouth eut la permission de le voir. Il se jetta d'abord à ses pieds; il lui confessa son crime dans des termes tout-à-fait touchans; & le conjura les larmes aux yeux de l'exemter du suplice qu'il meritoit. Il l'assûra qu'il ne se repentiroit point

1685.

1685. point de lui avoir fait grace, qu'outre la gloire qu'il recevroit de sa générosité, il trouveroit en lui une reconnoissance éternelle, & une fidelité à toute épreuve. Il lui allégua des exemples de plusieurs grands Princes, qui avoient pardonné à d'aussi grands criminels que lui, & qui s'étoient aquis par là une belle réputation. Enfin il representa au Roi qu'il ne pouvoit le faire mourir sans répandre de son propre sang. Mais tout cela ne fut pas capable de fléchir ce Prince. Il dit au Duc pour toute réponse, qu'il voudroit pouvoir lui pardonner, mais que son crime étoit d'une trop grande conséquence pour demeurer impuni. Et le lendemain il signa l'Arrêt de sa mort; si bien que ce Duc également malheureux & imprudent perdit la tête sur un échafaut.

Le Comte d'Argile, qui étoit allé en Ecosse, n'eut pas de meilleurs succés que le Duc de Montmouth, pour lequel il agissoit. Les troupes qu'il ramassa d'abord se dissipérent bientôt; & il se vit poursuivi de tous côtez par des partis de l'Armée Royale, dont l'un le batit un jour avec quelques poignées de gens qui lui restoient. Peut-être qu'il n'auroit pas été reconnu, s'il n'avoit crié imprudemment, se sentant blessé; *Ah, malheureux Argile!* Mais dès qu'on entendit ce mot; on le saisit, & on l'amena à Edimbourg, où il fut décapité le 9 de Juillet, neuf jours avant le Duc de Montmouth. Le Roi ne se contenta pas de ces deux exécutions. Il crut que pour affermir son trône, & pour s'élever à ce dégré d'indépendance où il aspiroit, il devoit tâcher de se faire craindre, plûtôt que de se faire aimer, & qu'il ne pouvoit mieux commencer son régne que par

par des éxemples de févérité, qui intimidaffent 1685. tous ceux qui pourroient avoir envie de s'opofer à fes deffeins. Il fit donc faire une recherche éxacte de tous ceux qui avoient trempé dans la révolte du Duc de Montmouth : & comme c'étoit dans la partie occidentale d'Angleterre que ce Duc avoit ramaffé fes troupes, le Roi y envoya George Jeffrey avec quatre Juges, pour faire le procés à tous ceux qui fe trouveroient coûpables. Cet homme qui étoit naturellement fort cruel, & à qui par confequent une commiffion de cette nature convenoit trés-bien, éxécuta les ordres du Roi avec une rigueur inoüie. Il fit mourir une infinité de perfonnes, parmi lefquelles furent melez plufieurs innocens. Parce qu'il n'avoit pas affez de potences pour faire pendre tous les condamnez, il fe fervoit des arbres pour cela, fi bien qu'on voyoit les grands chemins remplis de corps morts. Ce barbare s'en faifoit honneur. Il fe vanta à fon retour à Londres, d'avoir fait mourir plus de gens lui feul par la main du Bourreau, que tous les Juges du Royaume enfemble n'en avoient condamné depuis le régne de Guillaume le Conquerant. Et certes il avoit quelque fujet de fe féliciter de fa cruauté, puis qu'elle lui valut la charge de Chancelier, qui eft la premiere charge du Royaume d'Angleterre. Toutefois le Roi fembla fe laffer de voir répandre tant de fang. Il voulut que les peines des rebelles fuffent adoucies, & qu'on envoyât tout ce qui en reftoit dans les Iles de l'Amerique, après avoir coupé les oreilles à la plûpart.

Le Roi voiant qu'il avoit étouffé une rebellion qui paroiffoit d'abord auffi dangereufe, crut

1685. crut qu'il n'avoit plus rien à craindre, que desormais personne n'oseroit lui résister, qu'il pourroit faire impunément tout ce qu'il voudroit, & que le tems étoit venu d'éxécuter le grand dessein qu'il avoit formé de détruire la Religion Protestante dans ses Royaumes, & d'y établir le gouvernement arbitraire.

Le Roi de France le poussoit à cela par un éfet de son zele pour la Religion Romaine, & peut-être aussi parce qu'il vouloit se rendre nécessaire à son allié, & l'engager fortement dans ses interêts, en lui faisant entreprendre des choses qui sembloient lui devoir être fort avantageuses, mais qu'il ne pouvoit éxécuter sans le secours de la France. Ce Prince avoit toûjours veu que l'Angleterre étoit de tous les Etats de l'Europe celui qui pouvoit aporter le plus d'obstacles à son agrandissement, & qu'ainsi il lui étoit important de s'en asseurer. C'est pour cela qu'il n'avoit épargné ni ses soins ni son argent pour se conserver l'amitié de Charles II. qu'il s'étoit ligué avec lui pour la conquête des Provinces-Unies, & qu'il avoit ensuite fait la paix à sa sollicitation, de peur de se l'attirer pour ennemi. Il étoit encore de meilleure intelligence avec Jaques II. Il ne faisoit rien qu'il ne lui communiquât, & on ne doutoit point qu'il n'y eût un traité secret entre ces deux Princes, par lequel ils s'étoient engagez à se secourir mutuellement contre tous leurs ennemis, à abolir, chacun dans ses Etats, la Religion Protestante, & à attaquer ensuite leurs voisins de la maniere qu'ils jugeroient à propos. Ce qui le fait d'autant plus croire, c'est que le Roi de France ne vit pas plûtôt le

le Roi d'Angleterre bien affermi ſur ſon trône, qu'il frapa le dernier coup ſur ſes ſujets Reformez, à la ruïne deſquels il n'avoit travaillé juſques-là que par des voyes indirectes, & qui paroiſſoient fort lentes. Il y avoit plus de vint ans qu'il avoit commencé à les perſecuter de la maniere que nous l'avons vû: mais on ne croyoit point qu'il vint jamais à des violences ouvertes pour achever l'éxécution de ſon deſſein. Et s'il n'en fût point venu là il eſt certain que la Réformation auroit long-tems ſubſiſté dans ſon Royaume toute afoiblie qu'elle étoit. Cependant on le vit tout d'un coup ſe dépouiller de la generoſité dont il faiſoit profeſſion, & des reſtes de cet amour paternel que les Souverains doivent à tous leurs ſujets, pour réduire aux dernieres extrémitez la partie de ſon peuple, qui lui avoit témoigné le plus de fidelité dans un tems où ſon Royaume étoit tout en feu, & où il craignoit juſtement de voir mettre ſa couronne ſur une autre tête. On le vit renoncer à toute ſorte d'humanité, pour courir après une fauſſe gloire que de barbares Conſeillers lui avoient perſuadé qu'il acquerroit par la deſtruction d'une prétenduë héréſie. Il n'eut point de ſcrupule de caſſer un Edit que Henri IV ſon ayeul avoit fait, ſous le titre de *perpetuel & d'irrévocable*, & que lui-même avoit autrefois confirmé & juré, pour témoigner ſa reconnoiſſance à des gens qui venoient de lui rendre de grands ſervices. Et ne gardant aucunes meſures, il n'eut point de honte d'envoyer ſes troupes dans les maiſons de ces gens-là, pour les piller, pour les ſaccager, pour exercer ſur eux toutes ſortes 1685.

1685. tes de cruautez, jusques à ce qu'elles les eussent obligez à abjurer leur Religion, quoi qu'on sût trés-bien que ces malheureux ne le pouvoient faire sans trahir leur conscience, ni par consequent sans se rendre coupables d'un fort grand crime.

Je ne puis parler de sens froid de ces violences, non pas tant parce qu'elles sont injustes & énormes en elles-mêmes, qu'elles ont donné la mort à un grand nombre de personnes, qu'elles ont fait une infinité de miserables & de criminels, que parce que certains Auteurs ont aujourd'hui l'impudence de les contester. Sans doute qu'ils en ont honte, & que ne pouvant les cacher à nôtre siécle, ils esperent que pour le moins les siécles suivans en douteront sur leur témoignage. C'est pour cela qu'ils donnent si hardiment des démentis à ceux qui en parlent ou qui en écrivent. Mais ils ont beau faire, la verité triomphera de tous leurs déguisemens. La posterité ajoûtera foi à ceux qui travaillant aujourdhui à l'en instruire; & qui sont d'autant plus dignes d'être crûs, que la plûpart ne rapportent que ce qu'ils ont vû, & à quoi ils ont eu part. Mais reprenons de fil de nôtre Histoire.

Comme le bon succés des armes du Roi d'Angleterre hâta la ruïne des Protestans de France, aussi le bon succés de la persécution de France donna du courage au Roi d'Angleterre, & le fit travailler à l'abaissement des Protestans de ses Royaumes avec plus d'esperance, & avec plus d'ardeur qu'il n'en auroit eu sans cela. Il avoit besoin de troupes, non pas pour faire d'abord des violences pareilles

à

à celles de France, mais pour être en état 1685
d'en faire lors que le tems en seroit venu, & pour intimider dès lors tous ceux qui pourroient avoir envie de s'opposer à ses volontez. La revolte du Duc de Montmouth lui avoit donné occasion de faire une petite Armée. Il devoit la licencier après la défaite de ce Duc, selon les loix du Royaume, qui défendent au Roi d'entretenir des troupes en tems de paix. Mais au contraire il donna des commissions pour de nouvelles levées, & se disposa à faire un armement d'environ quatre-vingt vaisseaux. Il n'en allégua pas d'autre raison à son Parlement que l'honneur & la sûreté de la nation, qui demandoient, disoit-il, qu'elle eût de bonnes troupes sur pié, pour se défendre contre les étrangers qui voudroient l'insulter, & pour châtier ceux qui exciteroient des troubles dans son propre sein. Et parce qu'il jugea bien qu'on trouveroit mauvais qu'il ne donnât les charges militaires qu'à des gens qu'on savoit être Catholiques, ce qui étoit encore contre les loix, il fit connoître qu'il ne pretendoit point être inquieté là-dessus, que tous ceux à qui il avoit donné des charges lui étoient connus, qu'ils avoient servi sous lui avec beaucoup de fidélité, & qu'il n'avoit pas dessein de se priver à l'avenir de leurs services, ni de leur faire du chagrin.

La Chambre des Communes résolut de donner au Roi sept-cens-mille livres sterlins, afin qu'il les employât comme il lui plairoit: mais elle eut quelque peine à digérer que le Roi se dispensât de l'observation des loix du Royaume de sa propre autorité, & sans l'aveu du Parlement. Elle lui présenta

1685. là-dessus une adresse très respectueuse, qui contenoit en substance, que tous ceux qui faisoient profession de la Religion Romaine ayant été déclarez incapables d'exercer aucune charge Politique, ou Militaire, par un acte passé sous le régne de Charles II. cette incapacité ne pouvoit être levée que par un autre acte du Parlement opposé à celui-là, & que la Chambre des Communes préparoit un bill là-dessus qui pourroit être passé en acte par les deux Chambres, & dont sa Majesté seroit satisfaite. Le Roi trouva que la Chambre des Communes se donnoit trop de liberté. Il lui fit une réponse assez fiere dont elle fut d'abord émuë. Mais ensuite il trouva moyen de se la rendre favorable, en cassant les membres de ce corps qui lui étoient les plus contraires, & en gagnant ou intimidant les autres.

Après que le Roi eût obtenu de son Parlement à peu prés ce qu'il desiroit, il fit plusieurs démarches qui ne marquoient que trop ses intentions, & qui étoient comme des préambules & des acheminemens au grand dessein qu'il avoit. Il défendit à tous ses sujets de faire des feux de joye dans le jour où l'on célébre en Angleterre la mémoire de la conspiration des poudres, afin d'éteindre peu à peu le souvenir de cet évenement qui fait tant de honte au Papisme. Il fit dire à l'Evêque de Londres, Prelat fort zelé pour la Religion Protestante de ne se trouver plus au Conseil Privé, & en même tems il lui ôta la qualité de Doyen de la Chapéle du Roi, pour en revêtir l'Evêque de Durham. Il disgracia l'Evêque d'Ely parce qu'il avoit prêché à Withal con-

contre la Religion Romaine, quoi qu'il eût 1685.
prêché avec beaucoup de moderation. Il fit arrêter plusieurs Seigneurs, qui passoient pour bons Protestans, sous pretexte qu'ils avoient eu part à la révolte du Duc de Montmouth, & il en fit exécuter quelques uns. Il continua à faire entrer dans le Royaume une infinité de Catholiques étrangers, & sur tout des Prêtres & des Religieux. Enfin il parut une médaille, qu'on crut avoir été frapée par l'ordre du Roi, où l'on voyoit d'un côté l'image de ce Prince, & de l'autre un lion couronné qui tenoit un globe d'une de ses griffes, avec ces paroles menaçantes; *Nemo me impunè lacesset. Personne ne s'en prendra à moy impunément.*

On peut dire qu'alors les Jesuïtes gouvernoient absolument le Royaume. Le Confesseur du Roi étoit de cet Ordre. Il avoit séance dans le Conseil secret, & il se servoit de l'ascendant que son caractére lui donnoit sur l'esprit du Roi, pour faire faire à ce Prince tout ce qu'il plaisoit à la Societé. Les moiens les plus propres à afoiblir les Protestans, étoient de perdre les plus zélez d'entr'eux, sous quelque prétexte, d'éloigner des charges ceux qui en avoient, ou qui pouvoient y prétendre, d'accroître le nombre des Catholiques, & de semer ou plûtôt d'entretenir & d'augmenter la division parmi les divers partis, qui composent ce qu'on apelle la Réformation. La Société mit en œuvre ces quatre moyens avec sa malignité & son adresse ordinaire. Premierement elle supposa des conspirations, qui quelque mal prouvées qu'elles fussent servirent à faire

1686. mourir plusieurs Protestants, à dépoüiller d'autres de leurs biens, & à les rendre tous suspects à sa Majesté. En second lieu elle établit des fonds pour recompenser liberalement ceux qui voudroient entrer dans la Religion Catholique. En troisiéme lieu, elle obligea le Roi à éloigner insensiblement des emplois tous les Protestans, pour en revêtir des Catholiques, ou des gens, qui étant sans Religion, n'avoient aucun interêt à contrecarrer ses desseins. Enfin les Jesuïtes tâcherent de s'attirer l'amitié des Non-Conformistes qu'ils avoient persecutez à outrance sous le Régne précédent, en leur faisant accroire que leurs intérêts étoient liez avec ceux des Catholiques, & qu'ils devoient se joindre avec eux pour obtenir une entiere liberté de conscience, c'est-à-dire, pour avoir les mêmes priviléges que ceux de l'Eglise Anglicane.

Bien que le Roi se donnât la liberté de dispenser des Loix de son propre chef, il souhaitoit cependant d'être autorisé pour cela par ses Parlemens. Il prorogea plusieurs fois le Parlement d'Ecosse, parce qu'il ne lui étoit pas assez favorable. Mais enfin il y fit proposer de modifier les Loix du Test & les Loix Pénales, qui avoient été faites contre les Catholiques Romains. Ces Loix furent premiérement établies en l'année 1673. Elles défendent aux Papistes de s'assembler pour l'éxercice de leur Religion, & ordonnent à tous ceux qui sont avancez à quelque charge publique de communier trois mois après dans une Eglise Paroissiale, à la maniere de l'Eglise Anglicane, de

de le prouver à la Chancelerie par de bons 1686.
témoins, & de renoncer avec ferment au dogme de la Transfubftantiation, fous peine de perdre leur charge, & de payer de groffes amandes. On renouvella ces loix en 1678, & on ajoûta au ferment du Teft, ou du Témoignage, qu'on renonçoit généralement à tous les Articles de Foi du Papifme, & qu'on croyoit que cette Religion étoit idolâtre. Tous ceux qui vouloient avoir entrée dans le Parlement, ou poffeder quelque emploi dans la guerre, ou dans la Juftice devoient jurer cela. C'étoit une fâcheufe néceffité pour les créatures du Roi, qui auroient bien voulu n'être pas obligez à fe parjurer. Cependant le Roi n'ofa pas demander encore l'entiére caffation des Loix du Teft, mais feulement l'abolition des peines, aufquelles ces loix condamnent les Catholiques, qui font des affemblées pour l'exercice de leur Religion.

Douze Commiffaires que le Parlement nomma pour éxaminer la demande du Roi, dreflerent un acte, qui permettoit aux Papiftes de s'affembler, mais feulement en particulier, & fans préjudice des loix, qui les excluoient de toutes fortes de charges. Cependant cet acte trouva de fi grandes oppofitions dans le Parlement, que le Roi defefpérant de le faire paffer, dépêcha un courier en Ecoffe avec des ordres pour rompre cette affemblée.

Ce mauvais fuccés ne l'empêcha pas de pouffer fa pointe. Il fit affembler les douze Juges du Royaume d'Angleterre, pour déliberer fi le Roi pouvoit difpenfer ceux à qui

1686. il donnoit des charges, de prêter le ferment du Teft: & ces Juges qui lui étoient dévouëz, conclurent prefque tous pour l'afirmative. Ils déclarérent que le Roi avoit le droit de difpenfer de toutes les Loix qu'on nommoit Pénales, lors qu'il le jugeoit nécelfaire. De forte qu'en vertu de cette décilion, les Catholiques connus pour tels furent élevez fans détour aux plus grandes charges.

Sous prétexte que les Rois d'Angleterre portent le tître de Chefs de l'Eglife Anglicane, depuis la Réformation, & que le Roi faifant profeffion de la Religion Romaine, ne pouvoit fe mêler des afaires de cette Eglife Proteftante, il établit fept Commiffaires, pour en juger fouverainement en qualité de fes Subdéleguez, & il leur donna une fi grande autorité, qu'il n'y avoit prefque rien qu'ils ne pûffent faire dans les matiéres qui étoient de leur reffort. Ils avoient droit de rechercher tous ceux qui étoient accufez de crimes Ecléfiaftiques, & d'éxercer contr'eux les plus grandes rigueurs de la Difcipline, de leur infliger même des peines civiles. Ils pouvoient établir de nouveaux réglemens s'ils le jugeoient à propos, & abolir ou réformer les loix déja faites. Il leur étoit permis d'éxercer leur commiffion par tout le Royaume, de vifiter les Eglifes, les Univerfitez, les Ecoles, les Hôpitaux, pour y faire tels changemens, & pour y donner tels ordres qu'il leur plairoit.

L'Evêque de Londres fut un des premiers maltraitez par cette Chambre. Le Roi lui avoit ordonné de fufpendre un Miniftre de fa dépendance; c'étoit le Docteur Scharp, qui

avoit

avoit prêché un peu fortement contre la Religion Romaine, & ce Prélat ayant examiné la chose, & trouvant que le Prédicateur n'avoit rien dit qui ne fût très-conforme aux sentimens de l'Eglise Anglicane, ne l'avoit pas jugé digne de suspension : mais il s'etoit seulement contenté de lui recommander de prêcher desormais la controverse avec un peu plus de modestie. Le Roi ne pouvoit lui pardonner cela. Il le fit donc citer dans la Chambre Ecclésiastique : & quoi que l'Evêque de Londres justifiât clairement qu'il n'avoit pas le droit de suspendre le Docteur dans le cas où il se trouvoit, il fut suspendu lui-même de sa charge pour tout le tems qu'il plaîroit à Sa Majesté. 1686.

Le Roi ne trouvant aucune oposition à ses volontez, commença à ne plus garder de mesures. Tout le monde étoit surpris de la diligence avec laquelle il travailloit à son grand ouvrage, & du peu de dificulté qu'il y rencontroit, & l'on voyoit bien que s'il continuoit à aller de ce pié, c'en étoit fait dans peu de la Religion Protestante.

Afin qu'il n'arrivât aucun soulévement le Roi fit désarmer tous ceux de ses sujets que leur naissance ou leur profession n'obligeoit pas à porter les armes. Après cela il donna des Eglises aux Catholiques en Irlande, en Angleterre & à Londres même : & de peur qu'on ne s'éfarouchât de ces innovations il acorda à toutes les Sectes Protestantes, qui diférent de la Religion Anglicane, les mêmes priviléges qu'il acordoit aux Catholiques. Il fit publier dans ses trois Royaumes une proclamation, par laquelle il donnoit

1687. une entiere liberté de conſcience à tous ceux qui faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme ; il permettoit aux Presbyteriens de s'aſſembler dans des maiſons particulieres, mais ſur tout il déclaroit les Catholiques Romains, capables d'exercer toutes les charges & tous les emplois du Royaume; il les diſpenſoit de tous les ſermens qui pouvoient les empêcher d'y prêtendre ; & caſſoit en vertu de ſon autorité ſouveraine & de ſa puiſſance abſoluë toutes les loix qui avoient été faites contr'eux par les Parlemens. Ce dernier article parut ſi hardi, qu'on ne comprenoit pas comment le Roi avoit oſé aller juſques-là. Cependant les Presbyteriens & les Sectaires reçûrent avec joie la Proclamation, éblouis par les douceurs de la liberté qu'elle leur offroit, & qui étoit d'autant plus agréable pour eux, que la plûpart avoient été expoſez à une cruelle perſecution ſous le Regne précédent. Ils preſenterent de toutes parts au Roi des adreſſes où ils le remercioient en termes extrémement forts de cet éfet de ſa bonté. Le Roi auroit bien voulu que les Epiſcopaux l'euſſent remercié auſſi de la diſpoſition où il diſoit être de les proteger, & de leur conſerver tous leurs privileges, comme ſi c'étoit une grande grace qu'il leur faiſoit. Mais ceux-ci ne purent j'amais s'y reſoudre, quelques éforts que fiſſent les Evêques de Cour pour les y porter. Ils virent bien qu'on vouloit les abatre les premiers, & qu'on n'endormoit le reſte des Proteſtans que pour les empêcher de voir le danger qui les menaçoit tous également. Les plus ſa-

ſages Presbyteriens le virent auſſi ; & c'eſt 1687.
pourquoi ils commencerent alors à ſe rapprocher des Epiſcopaux, & à regarder comme leurs freres ceux qu'ils regardoient auparavant, comme leurs plus grands ennemis. Il y eut à cette occaſion entre les deux partis pluſieurs conferences dont on verra bien-tôt l'éfet.

Juſques-là les Moines n'avoient oſé paroître en public que ſous des habits ſéculiers, bien loin d'avoir des maiſons publiques, ou d'être membres des Univerſitez. Mais cette année les Jeſuïtes obtinrent la permiſſion d'ériger un Colége dans un lieu de Londres qu'on apelle la Savoye : & à peu près dans le même tems le Roi ordonna à l'Univerſité de Cambrige de recevoir Maître és Arts un Religieux appellé Francis. L'Univerſité ne voulant pas obéïr, le Vice-Chancelier & quelques-uns des principaux Docteurs furent citez devant les Commiſſaires Eccleſiaſtiques pour rendre raiſon de leur deſobéïſſance. Ils repreſenterent à cette Chambre que leur Univerſité avoit des réglemens qu'ils avoient juré d'obſerver, lors qu'ils étoient entrez dans leurs charges ; & que ſelon ces réglemens faits en conſequence de divers actes des Parlemens, perſonne ne pouvoit être reçu à aucun degré ſans avoir prêté auparavant les ſermens de fidelité & de ſuprematie. De ſorte que le Moine Francis ayant refuſé de prêter ces ſermens, ils n'avoient pû le recevoir ſans mériter les peines portées par les loix. Mais quelque bonnes que fuſſent ces raiſons le Vice-Chancelier ne laiſſa pas d'être ſuſpendu de ſa charge, & les Docteurs s'eſtimérent heureux d'en être quites pour des cenſures & des menaces.

1687. Il arriva une affaire assez semblable à celle-là dans l'Université d'Oxford. Le Colége de la Madelaine ayant établi depuis peu un nouveau Recteur selon la forme ordinaire, le Roi voulut qu'on le démît, pour mettre à sa place l'Evêque d'Oxford, qui étoit fort avant dans la faveur, & par conséquent fort suspect aux Protestans. Le Colége s'en excusa sur ce qu'il ne pouvoit se dépouiller de ses droits. Ceux qui en étoient les principaux membres furent obligez de comparoître devant les Commissaires Ecléfiastiques. On leur demanda pourquoi ils n'avoient pas observé les ordres du Roi. Ils répondirent qu'ils n'avoient reçû ces ordres qu'après avoir fait un Recteur, & que ce Recteur aiant été établi selon les loix de l'Université, & ayant déja prêté le serment, on ne pouvoit le dépouiller de sa charge.

Là-dessus les Commissaires déposérent le Recteur & le Vice Président, & suspendirent quelques autres des principaux du Colége. Mais ceux-ci protesterent contre ce jugement, résolus de s'en tenir à leur nomination, comme à la seule légitime. La Chambre Eclesiastique fut changée peu de tems aprés. Les nouveaux Commissaires se transporterent à Oxford, & citerent par devant eux le Recteur de la Madelaine pour le sommer de renoncer à sa charge. Il s'en défendit tant qu'il pût; mais enfin on l'obligea par une pure violence à quiter son logement, & on le priva de ses révenus pour en mettre en possession l'Evêque d'Oxford. Une bonne partie des membres du Colége refusant de reconnoître cet Evêque pour leur Recteur, on en deposa jusqu'à

qu'à vint-ſix: & quelque tems après le Roi 1687.
fit chaſſer du Colége un grand nombre d'Ecoliers qui ne vouloient pas ſe ſoûmettre, & nomma pour cette maiſon douze Oficiers, parmi leſquels il y avoit un Jeſuïte.

Pendant que cette afaire étoit ſur le tapis, on vit en Angleterre une cérémonie qu'on n'avoit vuë depuis fort long-tems, mais qui excita l'indignation & les murmures du peuple, autant que ſa curioſité. L'Envoié du Pape qui étoit auprés du Roi depuis ſon avenement à la couronne, ayant été déclaré Nonce, fit ſon entrée publique à Windſor en cette qualité, & eut audience du Roi & de la Reine de la même maniere que les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées. A la veille de cette cérémonie, le Duc de Sommerſet, premier Gentil-homme de la chambre, qui étoit ce jour-là de quartier, reçut ordre d'aller prendre le Prelat dans ſon hôtel. Mais il s'en excuſa par cette raiſon que ſelon les loix du Roïaume, on ne pouvoit avoir aucun commerce avec les Miniſtres de la Cour de Rome, ſans ſe rendre coupable de trahiſon. Le Roi fut ſi irrité de ſon refus qu'il le priva ſur le champ de tous ſes emplois. Il donna ſa charge de premier Gentilhomme de la chambre au Duc de Grafton, qui ne fut pas auſſi ſcrupuleux que venoit de l'être ſon prédéceſſeur.

Quelques mois auparavant le Roi avoit dépouillé le Comte de Rocheſter de ſa charge de Grand Treſorier, pour de bien moindres raiſons, ou plûtôt ſans aucune raiſon qui parût: Car il déclara qu'il étoit trés-ſatisfait de la conduite de ce Seigneur, mais que ſa charge étant

1687. trop considerable pour être exercée toute entiere par une seule personne, il vouloit la partager entre plusieurs. Tout le monde crût que la veritable cause de la disgrace du Comte étoit le peu d'égard qu'il avoit eu pour les sollicitations du Roi, qui le pressoit depuis long-tems de changer de Religion, & qui pour l'y obliger avoit fait tenir une conference entre deux Bénedictins, & deux Docteurs Reformez, dans laquelle les premiers avoient eu du desavantage, & qui au reste n'avoit rien produit.

Tous les jours il arrivoit des disgraces de cette nature aux Protestans les plus zélez; sur tout depuis que le Roi avoit fait publier sa Proclamation pour la liberté de conscience. Non seulement les Catholiques étoient admis à toutes sortes de charges en vertu de cette Proclamation, les Protestans en étoient exclus presque entiérement, parce que le Roi le vouloit ainsi, & que sa seule volonté avoit plus de force que toutes les loix du Royaume. Ce Prince desiroit pourtant de faire aprouver sa conduite au Parlement; & s'il avoit plusieurs fois prorogé, & enfin cassé celui qui l'avoit afermi sur le trône, ce n'étoit que dans l'esperance d'en pouvoir assembler un autre qui lui seroit plus favorable. Lors qu'il vit que les choses étoient sur un pié à lui promettre uu bon succés, que ses sujets commençoient à s'acoûtumer au joug, & qu'ils le craignoient assez pour n'oser le contredire ouvertement; il résolut de lever le masque, & de rendre ses intentions publiques. Il déclara donc dans son Conseil, qu'il vouloit abolir absolument la Loi du

Test

Teſt & les Loix Pénales, & qu'il étoit 1687.
réſolu de ne donner à l'avenir aucun emploi à ceux qui préteroient le ſerment preſcrit par ces Loix. Il ordonna à tous les Gouverneurs des Provinces d'aſſembler leurs Lieutenans, & tous les Oficiers, Juges de Paix, & Gentilhommes, qui étoient dans leurs Gouvernemens, pour les informer de ſon deſſein, & pour ſavoir ce qu'ils penſoient là-deſſus.

Lors que les Gouverneurs voulurent éxécuter les ordres du Roi, une grande partie de la Nobleſſe & des Magiſtrats de leur dépendance s'abſenterent pour n'être pas obligez à parler contre leur devoir, ou à s'atirer des ennemis dangereux; & parmi ceux qui aſſiſterent dans les aſſemblées, il ſe trouva incomparablement plus de perſonnes, qui vouloient qu'on maintint les Loix, qu'il n'y en avoit qui conſentiſſent à les abolir. Pour les Seigneurs, qui furent conſultez ſur cette queſtion, il y en eut cinquante-huit qui promirent au Roi de faire tout ce qu'il voudroit; quatre-vint-ſept qui témoignerent ne pouvoir conſentir à l'abolition des Loix, & dix-neuf qui ne voulurent pas dire leur penſée.

Le bruit qui ſe répandit alors de la groſſeſſe de la Reine, ne contribua pas peu à augmenter les allarmes des Proteſtans. Tout le monde croyoit que le Roi s'étoit rendu incapable d'avoir des enfans, par ſes grandes débauches, ou que, s'il pouvoit en avoir, il étoit impoſſible qu'ils vêcuſſent long-tems, & qu'ainſi la Princeſſe d'Orange ne manqueroit pas de monter ſur le trône, & de renverſer

1687. tout ce que le Roi ſon pere auroit fait contre la Religion. Mais lors qu'on oüit dire que la Reine étoit groſſe, les Catholiques commencérent à triompher, comme s'ils euſſent été bien aſsûrez que la Reine acoucheroit d'un Prince bien ſain, & que ce Prince porteroit un jour les trois couronnes de la Grand' Bretagne. Les Proteſtans au contraire furent extrémement abatus par cette nouvelle. Ils virent que ſi elle étoit veritable, ils couroient riſque d'être ſoumis pour toûjours à la domination Romaine. Mais la plus-part avoient du panchant à la croire fauſſe. La raiſon que j'ay aleguée jointe avec l'idée que l'on avoit des ruſes Jeſuïtiques, & la circonſtance du tems où l'on commença à parler de la groſſeſſe de la Reine, faiſoient ſoupçonner que cette groſſeſſe étoit ſupoſée. On le diſoit même ſi hautement que la choſe vint juſqu'aux oreilles du Roi qui feignit de l'ignorer, & ordonna cependant des actions de graces dans toutes les Egliſes de ſes Roiaumes, pour la conception du futur Prince de Galles.

Juſques là le Prince & la Princeſſe d'Orange avoient gardé un profond ſilence. Quelque douleur qu'ils euſſent de l'atachement du Roi pour la Religion Romaine, & de ſon averſion pour les Proteſtans; & quelque danger qu'il y eût à laiſſer oprimer ceux-ci, ils n'avoient pas cru devoir ſe mêler des afaires d'un païs qui n'étoit pas encore à eux, ſans y être apellez par ceux qui avoient le plus d'interêt aux changemens qu'on y vouloit faire. Ils s'étoient flatez d'ailleurs avec tous les Anglois, que le Roi n'iroit de long-tems

auſſi

auſſi loin qu'on le voyoit aller, & ils avoient 1687.
jugé qu'il faloit atendre que le mal fût extrême avant que d'y aporter des remédes violens. Mais lors que ce Prince & cette Princeſſe virent que le Roi agiſſoit ſans aucun ménagement, qu'il alloit tout droit à la deſtruction de la Religion Proteſtante, & qu'il n'épargnoit ni promeſſes, ni menaces, ni châtimens, ni artifices, pour parvenir à ce but; qu'enfin il vouloit ſelon toutes les aparences les priver de la ſucceſſion, qui leur étoit ſi bien duë, par des voies auſſi indignes, Leurs Alteſſes commencerent à penſer à leurs interêts, & aux interêts de ceux qu'on avoit crû juſques là devoir être un jour leurs ſujets. Cependant ils n'auroient peut-être pas encore témoigné leurs ſentimens ſur la conduite du Roi, ſi le Roi ne leur en avoit donné lui même l'ocaſion, en faiſant écrire par Mr. Stewart l'un de ſes Conſeillers à Mr. Fagel Penſionnaire de Hollande, pour ſavoir ce que Leurs Alteſſes Roiales penſoient de l'abolition du Teſt & des Loix Penales. Cette lettre tâchoit de juſtifier le deſſein du Roi, tant par les raiſons générales qu'on peut aléguer pour la tolerance de toutes les Sectes du Chriſtianiſme, que par l'exemple des Etats Generaux, & par l'interêt particulier des Non-Conformiſtes, dont le Prince & la Princeſſe d'Orange ne devoient pas être ennemis, & qui trouveroient leurs avantages dans l'abolition du Teſt & des Loix Pénales, tout de même que les Catholiques. Le Penſionnaire la communiqua au Prince & à la Princeſſe, qui ne jugerent pas à propos qu'il ſe hatât d'y répondre. Mais Mr. Stewart

ayant

1687. ayant écrit une ſeconde fois, & diſant expreſſément que c'étoit par l'ordre de ſa Majeſté qu'il demandoit les ſentimens de L. A. R. le Penſionnaire eut ordre de répondre, que Leurs Alteſſes conſentiroient ſans peine à l'abolition des Loix Pénales faites en general contre ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Romaine; & que ſi Sa Majeſté le déſiroit, elles ſeroient prêtes à y conſentir, qu'elles ne trouvoient pas mauvais qu'on ſouffrît les Papiſtes dans les trois Roiaumes, & qu'on leur laiſsât faire des exercices particuliers de leur Religion ſans les inquieter; mais qu'elles ne pouvoient aprouver qu'on abolît le Teſt, ni ces autres Loix Pénales qui excluoient les Papiſtes des emplois publics, ſans leur faire d'autre mal, parce que ces Loix étoient néceſſaires pour la ſûreté de la Religion Proteſtante & de la nation. Mr. Fagel ajoûta que Mr. Stewart ſe trompoit beaucoup lors qu'il diſoit que dans les Provinces Unies les Catholiques n'étoient pas exclus des emplois ni des charges importantes, puiſqu'on ne les y admettoit tout au plus qu'à des charges militaires, & qu'on ne leur acordoit au reſte par raport à leur Religion que la même liberté que le Prince & la Princeſſe d'Orange trouvoient bon que Sa Majeſté Britannique leur acordât dans ſes Roiaumes.

Le Roi ne s'atendoit pas à une réponſe de cette nature. Il croyoit que le Prince d'Orange avoit aſſez d'interêt à le ménager pour n'oſer lui contredire; que ſa Politique l'obligeroit à parler contre ſa conſcience, & lui feroit aprouver extérieurement ce qui ne pouvoit que lui déplaire dans le fond; & que

cette aprobation extorquée ferviroit à gagner 1687.
ceux qui paroiſſoient les plus opoſez aux volontez de la Cour. Cependant il étoit trop entêté de ſon projet pour ſe laiſſer ébranler par le jugement qu'en faiſoit le Prince d'Orange. D'abord ce jugement fut rendu public. On imprima la lettre de Mr. Fagel: Et parce qu'il parût peu de tems après un écrit Anglois intitulé *Parlamentum Pacificum*, imprimé avec permiſſion du Comte de Sunderland, Préſident du Conſeil de ſa Majeſté, dans lequel l'Auteur tâchoit de perſuader que cette lettre étoit ſupoſée , & que celuy qui l'avoit fait imprimer ne devoit pas être crû dans ce qu'il diſoit des ſentimens du Prince & de la Princeſſe d'Orange; Mr. Fagel s'en plaignit hautement par une autre lettre qu'il écrivit au Marquis d'Albeville, Envoyé extraordinaire du Roi de la Grand' Bretagne auprès des Etats. Il ſomma ce Miniſtre de dire, s'il n'étoit pas vray qu'il lui avoit communiqué ce qu'il avoit fait par l'ordre du Prince & de la Princeſſe , ſi le Prince & la Princeſſe ne lui avoient pas déclaré leurs ſentimens à lui-même , & ſi la Cour d'Angleterre n'avoit pas eu connoiſſance de tout cela. Il demanda que l'Auteur du libelle fût châtié comme un calomniateur , & que le Comte de Sunderland revoquât le privilége qu'il avoit donné. Mais bien loin de faire juſtice à Mr. Fagel, on ne daigna pas lui faire réponſe : & ce qu'il y eut de plus ſurprenant, c'eſt que Mr. Stewart nia par un écrit public d'avoir reçu aucune lettre de lui, quoy que M. Fagel produiſît des lettres de la propre main de Mr. Stewart, où il lui marquoit

qu'il

1687. qu'il avoit fait voir ſa lettre au Comte de Sunderland, au Comte de Melfort, & même à ſa Majeſté.

1688. Quoy qu'il en ſoit, ſi cette lettre contribua beaucoup à raſsûrer les Proteſtans, elle n'empêcha pas le Roi de ſuivre ſes premiers projets. Tout l'éfet qu'elle produiſit ſur ſon eſprit fut de lui perſuader qu'il trouveroit de grandes dificultez dans l'execution de ſes deſſeins ; & cela l'obligea non ſeulement à envoïer dans les Provinces des perſonnes afidées afin de gagner ceux à qui leur naiſſance ou leurs charges donnoient entrée dans le Parlement, & d'engager les villes à nommer des Deputez agréables à ſa Majeſté, mais auſſi à ſe mettre en état d'obtenir de ſes ſujets par la force ouverte ce qu'ils ne voudroient pas lui acorder de bon gré. Ce Prince travailla inceſſamment à fortifier ſes Armées de mer & de terre. Il fit publier une Proclamation pour rapeller tous les matelots Anglois qui ſervoient dans les païs étrangers, en même tems il donna des commiſſions pour lever quatre nouveaux regimens, & il écrivit aux Etats Generaux pour leur demander les ſix regimens Anglois & Ecoſſois qu'ils avoient à leur ſervice. Mais les Etats ne voulurent point les lui acorder. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient renvoïer à S. M. les troupes qu'elle demandoit ; 1. parce que ces troupes avoient été levées aux dépens des ſept Provinces ; 2. parce qu'il y avoit près de cent ans qu'elles les ſervoient; 3. parce que la plus-part des ſoldats de ces régimens étoient Hollandois, & que lors qu'ils furent formez ſous le Regne d'Elizabeth,

beth, les Anglois & les Ecossois qui voulurent en être jurerent tous qu'ils ne ne reconnoissoient personne hors des Provinces-Unies pour leurs legitimes Souverains. Ils dirent que veritablement les traitez qu'ils avoient faits avec l'Angleterre les obligeoient à renvoïer les six régimens, lors que l'Angleterre auroit quelque guerre à soûtenir contre ses voisins, ou contre ses propres sujets: qu'aussi ils n'avoient jamais refusé dans ces circonstances de les renvoier, à condition qu'on les leur rendroit lors qu'on n'en auroit plus besoin: mais qu'ils ne croyoient pas devoir s'en priver pour toûjours dans un tems où le Roi étoit en paix avec tous les étrangers. Cela n'empêcha pas que les Etats n'ofrissent des passeports aux Oficiers des six regimens qui voudroient passer en Angleterre. Mais le Marquis d'Albeville eut beau presenter des memoires redoublez, pour demander qu'on donnât aussi à tous les soldats la liberté de se retirer; on n'y eut aucun égard, & ce fut ce qui obligea le Roi d'ordonner à tous les soldats ou matelots ses sujets, qui étoient au service des Etats, de retourner dans leur païs, à peine d'être regardez comme rebelles, & banis pour toûjours des trois Roïaumes. 1688.

Le Marquis d'Albeville ne fut pas mieux écouté lors qu'il demanda aux Etats de la part du Roi son maître, qu'ils chassassent des terres de leur obéïssance le fameux Docteur Burnet, acusé de crimes de leze majesté, & condamné à la mort par le Parlement d'Ecosse. Les Etats qui étoient convaincus de son innocence, & qui connoissoient son mérite,

1688. rite, declarerent qu'ils le prenoient ſous leur protection.

Le Roi cependant aſſuré d'avoir de bonnes troupes en cas de beſoin , continua à faire des démarches pour pouvoir aſſembler un Parlement qui fût à ſa dévotion. Il promettoit, il menaçoit, il privoit de leurs charges ceux qui ne vouloient pas lui promettre leur ſuffrage pour l'abolition du Teſt & des Loix Pénales , & mettoit à leur places des Catholiques Romains, ou pour le moins des Proteſtans gagnez. Il aſſeuroit qu'il vouloit maintenir dans tous ſes priviléges la Religion Proteſtante , ce qui cependant étoit incompatible avec le reſte.

Pluſieurs ſe laiſſerent ou éblouir , ou intimider. Il y eut des villes qui préſenterent des adreſſes au Roi pour lui promettre de nommer des Députez qui agiroient conformément à ſes intentions ; & quelques-unes allerent juſques à livrer entre ſes mains toutes leurs chartres , ou tous les titres ſur leſquels étoient fondez leurs priviléges : C'eſt à dire qu'elles ſe dépoüillerent des droits qu'elles avoient par raport au Parlement , pour en rendre maître le Roi, qui leur en laiſſa telle partie qu'il voulut en leur donnant de nouvelles chartres. Enfin au mois d'Avril de cette année le Roi jugea à propos de faire publier une ſeconde fois ſa Déclaration pour la liberté de conſcience, & d'y faire quelques additions qui marquoient le deſſein qu'il avoit d'abolir entiérement les ſermens du Teſt & les Loix Pénales , & l'eſperance où il étoit d'être ſecondé en cela par le prochain Parlement.

Non

Non content de cela, le Roi donna un 1688.
ordre qu'on peut regarder comme le commencement de sa perte. Il voulut que la Déclaration dont je viens de parler fût lûë dans toutes les Eglises & Chapelles du Royaume d'Angleterre à l'heure où l'on y faisoit le service divin: & pour cet éfet il ordonna à tous les Evêques de l'envoyer dans toutes les lieux de leurs Dioceses, & de charger les Ecclésiastiques qui dépendoient d'eux de la lire deux Dimanches consécutifs, savoir le 30 Mai & le 7 Juin, pour les Eglises de Londres & pour toutes celles qui étoient à dix milles aux environs; & le 13 & 30 de Juin pour toutes les autres Eglises du Royaume.

La plûpart des Evêques furent frapez de cet ordre comme d'un coup de foudre. Ils s'assemblerent chez l'Archevêque de Cantorbery en aussi grand nombre que la briéveté du tems le pouvoir permettre, & ils prierent quelques Theologiens de se joindre à eux pour aviser aux moyens d'éviter l'orage qui les menaçoit, & de defendre la Religion contre les atteintes que le Roi lui vouloit donner. Tous convinrent que quoi qu'il en pût arriver, on ne devoit point lire la Déclaration; mais qu'il faloit présenter une requête au Roi, pour lui dire les raisons qui empêchoient les Evêques de lui obéïr, & pour le supplier de révoquer l'ordre qu'il venoit de leur donner. On dressa la requête sur le champ. Comme elle est très-courte, & qu'il nous seroit difficile de l'abreger, nous alons l'inserer dans cet endroit.

SIRE,

1688.

SIRE,

Nous prenons aujourd'hui la liberté de nous presenter devant Vôtre Majesté, pour l'assurer que la repugnance que nous avons à faire lire & à lire nous mêmes vôtre dernière Déclaration en faveur de la liberté de Conscience ne procéde d'aucun manque de respect & d'obéissance à ses ordres. L'Eglise Anglicane nôtre sainte mere, soit dans ses principes, soit dans sa pratique, a toûjours donné des marques de son attachement inviolable à vôtre service. Vôtre Majesté même a eu la bonté de le reconnoître, & de témoigner plus d'une fois que sa soumission lui étoit agréable.

Ce n'est pas non plus, SIRE, *par un défaut d'affection pour les Nonconformistes, avec lesquels nous serons toûjours prêts d'entendre à un bon & raisonnable accommodement, lors qu'un Parlement & une Assemblée Synodale entreprendront de le faire.*

Mais, SIRE, *la principale raison qui nous porte à ne pas faire la lecture de cette Déclaration, vient de ce que nous considérons qu'elle est fondée sur un pouvoir qui dispense des loix, lequel a été déclaré illégal par les Parlemens, & particuliérement, par ceux de* 1662, 1672, *& même par celui qui se tint au commencement du Regne de Vôtre Majesté. Et cette affaire,* SIRE, *est de si grande importance à toute l'Angleterre, à l'Eglise & au Gouvernement établi par les loix, que selon les regles de la prudence, de l'honneur, & de la conscience, nous ne pouvons ni ne devons la lire, ni la faire lire dans les Eglises, au tems qu'on y célébre le Service Di-*

Divin. Ainsi, nous supplions très-humblement & très-instamment Vôtre Majesté d'avoir la bonté de ne nous pas imposer une si rigoureuse necessité, l'assurant cependant de nôtre fidelité inviolable & de nôtre obeïssance éternelle. Signez Guillaume Archevêque de Cantorberi, S. Asaph, Bath & Wels, Chicester, Ely, Peterborow, Bristol. 1688.

Quelques uns des Prelats qui avoient signé cette requête se rendirent le même jour à Withal, pour la presenter au Roi. Ils se jetterent aux piés de Sa Majesté, & la supplièrent de ne pas trouver mauvais s'ils ne faisoient pas paroître dans cette occasion eux & leurs confreres toute l'obéïssance qu'ils voudroient avoir pour ses ordres. Mais dés que le Roi eût ouï lire la requête, il dit fierement, qu'il étoit fort surpris de la liberté que les Evêques se donnoient de lui faire des remontrances, & de la hardiesse avec laquelle ils lui contestoient son autorité, & qu'il ne manqueroit pas de s'en ressentir; qu'il étoit Roi, qu'il prétendoit qu'on lui obéït, & qu'il savoit comment il faloit traiter des sujets rebelles. Les Evêques ne répondirent autre chose si ce n'est qu'ils se remettoient entierement à la volonté de Dieu, & là-dessus le Roi leur ordonna de se retirer.

Il y eut cependant quelques autres Evêques attachez à la Cour, & peut-être Catholiques Romains dans l'ame, qui lûrent on firent lire la Déclaration du Roi dans les Eglises de leur dépendance. Mais il parut alors que l'amour de la Religion & de la liberté n'étoit

pas

1688. pas entierement éteint dans le cœur des Proteſtans Anglois ; & que ſi juſques là ils ne l'avoient pas fait paroître autant que leurs freres le deſiroient , ce n'étoit que parce qu'ils eſperoient que le Roi ne pourroit , ou ne voudroit pas achever de les oprimer. Dans la plûpart des Egliſes où l'on voulut lire la Déclaration , le peuple qui y étoit aſſemblé ne voulut pas même l'entendre , mais ſortit avec précipitation. On murmuroit par tout contre la lâcheté des Ecléſiaſtiques qui trahiſſoient les interêts de la Religion Réformée, pendant qu'on élevoit juſques au troiſiéme ciel le courage intrépide & la ſainte générosité de ces Prélats qui avoient preſenté la requête au Roi.

On croyoit que ceux-ci ſeroient citez devant les Commiſſaires Ecléſiaſtiques , & ſuſpendus de leur charge , comme l'avoit été l'Evêque de Londres pour un bien moindre ſujet. Mais le Roi ne jugea pas à propos de procéder contr'eux de cette maniere. Il voulut que ſon Conſeil les citât d'abord L'Archevêque de Cantorbery & les ſix Evêques furent donc obligez d'y comparoître. Ils ſoutinrent hardiment ce qu'ils avoient fait , bien loin d'en témoigner aucun repentir comme on le ſouhaitoit . de ſorte que leurs Juges , qui étoient preſque tous des creatures du Roi ordonnerent qu'ils ſeroient conduits à la Tour. De peur que le peuple ne s'émût on les conduiſit par eau. Mais cela n'empêcha pas que tout le monde ne parût s'intereſſer à ce qui ſe paſſoit. On vit la riviere bordée de gens qui faiſoient des vœux à haute voix pour les Prélats qu'on menoit priſonniers, & qui leur de-

demandoient leur bénédiction. Et lors que 1688.
ces Prélats furent dans la Tour, tout ce qu'il y avoit de Protestans distinguez dans le Royaume les y visiterent.

On permit cependant aux Evêques de prendre des Avocats pour plaider leur cause devant la Cour du Banc du Roi : & ces Avocats justifiérent si bien l'innocence de leurs parties, que les Juges ne pûrent s'empêcher de la reconnoître, & de renvoïer les Evêques absous, le 9 de Juillet, après les avoir fait sortir de la Tour quinze jours auparavant, à condition qu'ils se représenteroient lors qu'ils en seroient requis. Le Roi parut fâché de ce jugement. Mais le peuple en fut ravi. Il témoigna encore dans cette ocasion la tendresse qu'il avoit pour ses peres spirituels, en se rendant en foule dans les lieux où devoient passer ces illustres prisonniers, & les comblant d'aplaudissemens. Plusieurs emploierent la nuit suivante à des feux de joie & à des festins. Mais on rechercha avec beaucoup de rigueur les auteurs de ces réjouïssances, & on châtia tous ceux qu'on pût atraper. Quelques uns furent condamnez à des amandes, & d'autres eurent le fouët.

Peu de tems avant l'élargissement des Evêques, savoir le 19 Juin, le bruit se répandit que la Reine avoit acouché d'un fils qui fut nommé le Prince de Galles. Ceux qui doutoient de la grossesse de la Reine n'en furent pas persuadez par la nouvelle de son acouchement. Au contraire ils se fortifiérent d'autant plus dans leurs soupçons, qu'il n'y avoit que peu de personnes qui se fussent trouvées à la naissance du Prince de Galles, & que ces

1688. personnes étoient presque toutes suspectes; que la Princesse de Danemarc qui y étoit si interessée, comme seconde fille du Roi, n'y avoit point assisté, & que les principaux Seigneurs du Royaume qui s'y devoient trouver selon la coutume n'avoient pas été apellez.

Quoi qu'il en soit le Roi ordonna des actions de graces publiques pour cette naissance, & il voulut qu'on inserât le nom du Prince de Galles dans la Liturgie de l'Eglise Anglicane, avant celui des Princesses ses filles. Le Prince & la Princesse d'Orange ne pûrent d'abord se dispenser de faire prier pour cet enfant dans leur Chapéle. Mais bien-tôt après ils firent suprimer son nom. On se hazarda de faire la même chose dans quelques Eglises d'Angleterre; & si les Protestans Anglois témoignerent de la joie par les ceremonies ordinaires dans ces occasions, on étoit persuadé qu'ils n'en avoient guères dans le fond de l'ame, & qu'ils alumoient des feux de bien meilleur cœur pour l'élargissement des sept Evêques, que pour la naissance du prétendu Prince de Galles.

Le Roi ne pouvoit se consoler de ce que les Evêques avoient été relâchez, parce qu'il voioit bien que l'exemple de leur fermeté demeurant impuni, il produiroit de facheux éfets. En attendant une occasion favorable de se vanger d'eux, il fit informer contre tous les membres du Clergé qui avoient refusé de lire sa Déclaration. Les Commissaires Ecclésiastiques ordonnérent aux Chanceliers, Archidiacres & autres de faire une exacte recherche de tous ces rebelles, & de leur en en-

envoyer les noms à leur prochaine assemblée, qui devoit se tenir au mois de Decembre. Dans cet endroit l'Evêque de Rochester, qui étoit membre de cette Cour, commença à se repentir des complaisances qu'il avoit eues pour le Roi, & écrivit aux Commissaires Eclésiastiques, qu'il ne pouvoit consentir qu'on oprimât des gens que leur profession devoit rendre vénérables, & qui avoient agi selon les mouvemens de leur conscience, & qu'il les prioit de ne pas trouver mauvais s'il n'aloit plus dans leurs assemblées. Mais cela n'étoit pas capable de rebuter ces Juges iniques. 1688.

Le Roi voulut savoir ensuite si les gens de guerre seroient plus aisez à manier que les gens d'Eglise, s'ils consentiroient à l'abolition du Test & des Loix Pénales, & si en cas de besoin ils lui préteroient leurs épées & leurs bras pour y faire consentir le reste de ses sujets. Il se rendit pour cet éfet dans son Armée qui étoit campée à Honslowheat, & résolut de faire signer à tous ses soldats un acte, par lequel ils s'engageroient à l'assister de tout leur pouvoir dans le dessein qu'il avoit, s'ils n'aimoient mieux quitter les armes. Mais sa surprise fut extrême lors qu'il vit que le premier regiment à qui on fit la proposition mit les armes bas, & qu'il ne s'y trouva que deux Capitaines, & quatre ou cinq soldats Papistes, qui voulussent consentir à ce qu'on demandoit d'eux. Le Roi n'osa passer plus avant de peur de recevoir de plus grandes mortifications. Mais il dit à ceux qui venoient de quitter leurs armes qu'ils pouvoient les reprendre, & qu'à l'avenir il ne

1688. leur feroit plus l'honneur de demander leur avis.

Alors le Roi commença de voir qu'il s'étoit un peu trop hâté dans l'execution de fon entreprife, qu'il avoit abufé de la foumiffion & de la patience de fes peuples, naturellement affez impatiens, & qu'il couroit rifque de perdre bien tôt le grand pouvoir qu'il s'étoit aquis par des démarches trop precipitées. Les Proteftans paroiffoient revenus de ce profond affoupiffement, pendant lequel ils s'étoient laiffé enlever la plus grande partie de leurs libertez, & de cette grande confternation qui les avoit empêchez de rien entreprendre. Ils commençoient à lever la tête, à fe plaindre hautement de la conduite du Roi, & à réfifter même ouvertement à fes volontez: Car le Roi ayant voulu qu'on dît la Meffe dans fes vaiffeaux, les matelots firent fi grand bruit, qu'il s'en falut peu que les Prêtres ne fuffent jettez dans la mer. A peu près dans le même tems l'Univerfité d'Oxford refufa de recevoir Docteur un homme que le Roi avoit nommé pour Evêque de cette ville, quoi que le Roi le lui ordonnât. Mais ce qui fit le plus de peine à ce Prince, c'eft qu'il s'apperçut que les Etats Generaux avoient équipé une flote avec tant de fecret & de diligence, qu'avant que perfonne en eût eu avis elle paroiffoit prête à fe mettre en mer.

En éfet le Prince d'Orange, qui depuis long-tems voyoit avec chagrin les mauvais deffeins du Roi fon beau-pere, & qui n'avoit pas grand fujet de fe loüer de fon affection pour lui & pour la Princeffe d'Orange, qui

étoit

étoit d'ailleurs extrémement pressé par plu- 1688.
sieurs Seigneurs Anglois de se joindre à eux pour les aider à soutenir la Religion & la liberté deja chancelante, & pour conserver aussi à la Princesse son épouse le droit de la succession à la Couronne qu'ils croyoient lui apartenir, s'étoit enfin déterminé après une longue patience & de longs combats à passer en Angleterre avec une petite Armée. Il vouloit obliger le Roi à rentrer dans les justes bornes de son autorité, & à retablir les choses dans l'état où elles étoient au commencement de son Régne; & prendre des mesures avec un Parlement pour la conservation des loix du Royaume, & pour la succession à la Couronne. Ce dessein étoit si hardi & selon toutes les apparences si impossible à éxécuter, que ceux qui avoient le plus d'interêt à le rompre ne soupçonnerent pas même le Prince d'Orange de l'avoir formé, jusqu'à ce qu'ils le virent en état de s'embarquer. Il faloit avoir l'aprobation des Etats, & obtenir d'eux des vaisseaux, des troupes & de l'argent pour faire réüssir ce dessein. Cela sembloit demander beaucoup de tems, & ne pouvoir se faire sans que tout le monde le sût. On sait que selon les loix de l'union des sept Provinces, les Etats Generaux ne peuvent rien résoudre de considérable, sur tout par raport aux afaires de la guerre, sans l'avoir premiérement communiqué à toutes les villes. Quelle apparence que le Prince d'Orange pût obliger les Etats à passer par dessus ces loix, pour favoriser une entreprise à laquelle ils ne paroissoient pas directement interessez? Quelle apparence même que les Etats voulussent s'atirer sans necessité

1688. une guerre ſur les bras, eux qui aiment tant la paix, ſe mettre à dos les deux Puiſſances de l'Europe les plus redoutables, enfin épuiſer tous leurs magaſins, & dégarnir tous leurs ports, pour complaire à un Prince dont le deſſein leur devoit paroître ſi extraordinaire, principalement dans un tems où le Roi d'Angleterre avoit une flote ſi nombreuſe & une ſi puiſſante Armée, & où le Roi de France menaçoit déja de rompre la tréve? Cependant la ſageſſe & l'intrépidité du Prince d'Orange ſurmonterent ſans peine toutes ces dificultez.

Ce Prince ne dit pas d'abord aux Etats toutes ſes penſées, de peur qu'elles n'éfarouchaſſent les eſprits, & qu'étant communiquées à trop de gens, & devenant trop tôt publiques, cela ne lui fît manquer ſon coup. Mais il repréſenta à cette Aſſemblée, que dans la diſpoſition où étoient les choſes, la ſûreté des ſept Provinces demandoit qu'on équipât inceſſamment une flote conſiderable. On ne pouvoit pas douter que les Roix de France & d'Angleterre ne ſe fuſſent unis pour détruire de concert la Religion Proteſtante, & pour ſe ſoumettre, s'ils pouvoient, toute l'Europe. Le premier oprimoit cruellement ſes ſujets & ſes voiſins depuis long-tems; & le ſecond avoit commencé à faire la même choſe. L'un & l'autre avoient mis beaucoup de troupes ſur pié, & aſſemblé un grand nombre de vaiſſeaux malgré la tréve generale. Il étoit à craindre que ces deux Princes n'en vouluſſent ſur tout aux Hollandois qu'ils haïſſoient mortellement, & dont ils ne pouvoient voir la proſpérité qu'avec des yeux d'envie. L'expe-

perience du passé devoit avoir apris à cette 1688.
nation à ne se point endormir sur la foi des traitez. Tout le monde s'attendoit à une rupture, & se tenoit sur ses gardes. L'Empereur & les Princes d'Allemagne en particulier avoient fait une ligue à Augsbourg depuis quelques années pour leur défense commune, craignant avec raison d'être surpris, & les Rois de France & d'Angleterre n'avoient que trop confirmé leurs craintes : le premier en s'alarmant & se plaignant de cette ligue, & le second en refusant de se rendre garant de la tréve, & de juger des infractions qu'on y faisoit, comme l'Empereur le lui avoit demandé, peut-être pour l'éprouver.

Toutes ces raisons firent l'éfet que desiroit le Prince d'Orange. Ce Prince qui avoit éprouvé de si grandes oppositions dans d'autres rencontres, & particulierement lors qu'il s'étoit agi de lever seize mille hommes pour la défense des Païs-Bas, n'en trouva aucune dans cette occasion. Les Députez de toutes les villes consentirent à la levée de neuf mille matelots, & à l'armement d'une flote aussi grande qu'on la pourroit faire. Le Prince d'Orange fut chargé de ce soin en qualité de General des Armées de l'Etat par mer & par terre, & il usa de tant de diligence, que lors qu'on y pensoit le moins on vit un grand nombre de vaisseaux de guerre, & de bâtimens de toutes sortes, où il ne manquoit rien pour une grande éxpédition, en état de faire voile.

Tout le monde s'étoit bien apperçu de cet armement, lors qu'il se faisoit. Mais per-

1688. ſonne ne ſavoit à quoi il étoit deſtiné. Les Miniſtres étrangers, qui étoient alors à la Haye, avoient fait mille éforts inutiles pour en découvrir le deſſein : & la France même qui eſt ſi pénétrante, & ſi bien ſervie n'avoit pû en avoir la moindre connoiſſance. Mais lors que la flote fut prête, & qu'on vit ce grand nombre de bâtimens chargez de proviſions, & tout propre à embarquer des hommes & des chevaux, perſonne ne douta que tout cela ne dût paſſer en Angleterre.

Alors le Prince d'Orange crût qu'il étoit tems de faire connoître ſes intentions aux Etats Généraux, après en avoir fait auparavant confidence à quelques membres de cette aſſemblée. Il leur remit devant les yeux toutes les raiſons qu'ils avoient de ſe défier de la France, & de l'Angleterre, l'averſion irréconciliable que les deux Rois avoient pour eux, les guerres qu'ils leur avoient ſuſcitées, celle qu'ils étoient prêts à leur faire ſelon toutes les aparences, dès que le Roi d'Angleterre ſeroit venu à bout du deſſein qu'il avoit d'aneantir & d'éteindre, ou pour le moins d'abattre & d'abaiſſer la Religion Proteſtante dans ſes Royaumes, & de s'aquerir un pouvoir abſolu ſur tous ſes ſujets. Il leur repréſenta les démarches que ce dernier Prince avoit faites depuis qu'il étoit ſur le trône, & celles qu'il alloit faire pour parvenir à ſon but. Il leur dit que ſa conſcience & ſon honneur l'obligeoient à ſoûtenir les interêts d'une Religion qu'il croyoit ſeule véritable, d'une nation qui imploroit ſon ſecours, & qui le regardoit comme l'époux de la plus proche héritiere de la Couronne, & enfin d'une Prin-

Princesse qui le touchoit de si près. Que pour cet éfet il soûhaitoit de passer en Angleterre avec quelques troupes, pour joindre ses éforts avec ceux des Protestans Anglois qui l'apelloient, afin d'obliger le Roi à assembler un Parlement libre, qui pût mettre ordre à tous les troubles, affermir les loix, rétablir toutes choses sur le pié où elles étoient au commencement de son Regne, & régler la succession à la Couronne. Enfin il les conjura par l'afection qu'il avoient depuis long-tems pour sa maison, par l'amour qu'ils devoient avoir pour la Religion & pour la justice, par la considération de leur propre interêt, de concourir avec lui dans ce dessein, & de vouloir bien lui prêter leurs troupes & leurs vaisseaux Les Etats lui acorderent ce qu'il demandoit, d'un consentement unanime, & sans se faire presser; & alors le Prince ne pensa plus qu'à disposer toutes choses pour son départ 1688.

Dans ce tems-là les Rois d'Angleterre & de France reçûrent des avis un peu trop tardifs de ce qui se passoit en Hollande; & l'on n'a pas de peine à croire qu'ils s'en allarmérent beaucoup. L'un & l'autre demanderent d'être éclaircis là-dessus. Le 8 de Septembre le Marquis d'Albeville, Ambassadeur d'Angleterre, présenta un mémoire aux Etats Généraux, pour leur témoigner au nom de son maître, *la surprise & l'allarme que donnoient à toute l'Europe les grands préparatifs qu'on leur voyoit faire, & pour les prier de lui apprendre à quoi tendoient ces préparatifs.* Le lendemain ce memoire fut suivi par un autre du Comte d'Avaux, qui étoit

1688. beaucoup plus fier : Car cet Ambassadeur disoit que le Roi son maître ne pouvoit voir que les Etats *fissent venir dans leur païs tant de troupes étrangeres dans une saison si avancée, & qu'ils équipassent une flote si nombreuse, sans se persuader que cet armement regardoit l'Angleterre, & que Sa Majesté lui avoit commandé de leur declarer de sa part que les liaisons d'amitié & d'alliance qu'elle avoit avec le Roi de la Grand' Bretagne l'obligeroient non seulement à le secourir, mais encore à regarder comme une infraction manifeste de la paix, & comme une rupture ouverte contre sa couronne le prmier acte d'hostilité, qui se feroit par leurs troupes ou par leurs vaisseaux contre Sa Majesté Britannique.*

Le Comte d'Avaux voulut présenter ce memoire en personne à l'Assemblée des Etats, dans l'esperance que les menaces du Roi feroient plus d'impression sur les esprits, & en détacheroient au moins quelques-uns du Prince d'Orange, qui étoit alors absent. Il demanda donc une audience publique à cette Assemblée, à laquelle il n'en avoit pas voulu demander depuis fort long-tems, parce qu'il prétendoit entrer par la porte destinée à l'usage de Son Altesse, & que cela lui avoit été refusé. Mais son memoire n'en fut pas mieux reçu pour cela. Les mesures qu'on avoit prises étoient trop justes pour être rompuës. On ne répondit pas même au Comte d'Avaux, parce que comme il n'avoit point demandé de réponse, on crut pouvoir se dispenser de lui en donner. Pour le Marquis d'Albeville, on se contenta de lui dire, que Leurs Hautes Puissances avoient armé à l'imita-

tation de Sa Majesté Britannique, & qu'il ne 1688.
faloit pas s'étonner que dans un tems où tous les Etats de l'Europe étoient en mouvement, le leur se remuât aussi ; qu'au reste il y avoit long-tems qu'elles étoient persuadées de l'alliance que le Roi son maître avoit avec le Roi de France, & dont Mr. le Comte d'Avaux prenoit soin de les instruire.

Ce dernier mot fit bien comprendre au Roi d'Angleterre que ses liaisons avec la France étoient l'une des principales raisons de la défiance des Etats, & du mécontentement de ses propres sujets. Il fit tout ce qu'il pût pour persuader aux uns & aux autres que leurs soupçons étoient mal-fondez. Il ne craignit point de donner un démenti au Comte d'Avaux. Il ofrit aux Etats de prendre des mesures avec eux pour maintenir la paix de Nimegue, & la tréve faite en 1684, & il déclara en même tems à son Conseil qu'il vouloit se rendre garant des deux traitez, & envoyer un Ambassadeur en Hollande, afin de conclurre une étroite alliance avec les Etats.

Pour achever de rassûrer ses sujets Protestans justement allarmez de ses démarches précedentes, il répara tout ce qu'il avoit fait de désagreable pour eux. Il fit publier le 20 Sept. une proclamation par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit prêt d'entrer dans tous les engagemens, qu'on voudroit pour la sureté de l'Eglise Anglicane, & en general de la Religion Protestante, & il consentit que les Catholiques Romains demeurassent exclus de la Chambre-Basse du Parlement. Quelques

1688. jours aprés il envoya l'Ordre de la Jarretiere au Duc d'Ormond pour tacher de le regagner. Il fit mille caresses au Duc de Sommerset qui avoit été disgracié, comme on l'a déja dit, pour avoir refusé d'acompagner le Nonce du Pape. Il fit rentrer dans ses bonnes graces les sept Evêques qui avoient été emprisonnez & en mit quelques uns dans son Conseil. Il fit fermer le College que les Jesuites avoient à la Savoye, & obligea tous ces bons Peres à se retirer, ou du moins à disparoître, sans en excepter le P. Peters. Il retablit dans leurs charges la plûpart des Protestans qu'il en avoit depoüillez, & declara qu'il vouloit remettre entierement l'affaire du Test & des Lois Penales à la decision d'un Parlement libre. Il envoya chercher le Maire de Londres & lui promit de rendre l'ancienne Chartre de cette ville: & la rendit trois jours aprés, quoi qu'elle en eût été privée par Charles II. Il cassa la Chambre des Commissaires Ecclesiastiques, en rompit le sceau de sa propre main, & en abrogea tous les actes. Il retablit le College de la Madelaine à Oxford, & leva la suspension de l'Evêque de Londres; tout cela se fit en moins d'un mois. Il fit publier peu de tems aprés une autre Proclamation par laquelle il rendoit à diverses villes du Royaume les letres patentes, ou les chartres des anciens privileges qu'il leur avoit ôtez.

Cette Proclamation fut suivie d'une autre datée du 8 Octobre, où le Roi disoit, *que sur des avis très-certains qu'il avoit eus qu'une Armée d'étrangers devoit bien tôt venir de Hollande, pour envahir son Royaume, & pour*

y exercer toutes ſortes d'actes d'hoſtilité; & que 1688.
cette entrepriſe avoit été concertée par quelques uns de ſes ſujets, il avoit reſolu d'envoyer à un autre tems la tenue du Parlement, qui devoit s'aſſembler au mois de Novembre: & il conjuroit cependant tous ſes ſujets *de ſe defaire de toutes ſortes d'animoſitez, de jalouſies, & de prejugez, & de s'unir enſemble pour deſendre leur Roi & leur patrie.*

Mais les Anglois étoient trop perſuadez des bonnes intentions du Prince d'Orange, & des mauvais deſſeins du Roi, pour ſe laiſſer éblouïr par un changement de conduite; par des proteſtations & par des promeſſes, qu'on ne pouvoit attribuër qu'à la crainte d'un danger préſent, & qui aparemment n'auroient pas empêché que les choſes n'euſſent repris leur premier train, que même le mal n'eût empiré ſi une fois il n'y eût eu plus de peril. Ils crurent que puiſque la ſeule apréhenſion de l'arrivée du Prince d'Orange produiſoit un changement ſi favorable, l'arrivée de ce Prince en produiroit de bien plus heureux; qu'elle aſſeureroit leur Religion & leur liberté, & les mettroit dans un état à ne plus rien craindre: qu'au reſte ils pouvoient très bien favoriſer les deſſeins du Prince ſans ſe ſoûtraire à l'obéiſſance du Roi, & ſans violer le ſerment qu'ils lui avoient prêté, parce que le Prince n'avoit pas deſſein d'envahir le Roiaume, ni d'y exercer des actes d'hoſtilité comme le Roi le ſupoſoit.

Si le Roi n'avoit pas lieu d'eſperer que ſes peuples s'oppoſaſſent aux deſſeins du Prince d'Orange, il ſembloit du moins qu'il pouvoit conter ſur ſes troupes. Il fortifia par

1688. quelques nouvelles levées son Armée de terre & son Armée navale, qui étoient déja trés-fortes; & avec cela il se crut en état de repousser ses ennemis jusques dans leur païs, ou de les empêcher d'aprocher du sien. Sans doute que la France lui auroit envoyé du secours, s'il en avoit demandé. Mais outre qu'il ne paroissoit pas que le Roi en eût besoin, il y a apparence que ces deux alliez jugerent que cela pourroit faire un mauvais éfet à l'égard des Anglois, & que ces peuples, déja mécontens de leur Roi, acheveroient de s'aliéner de lui, s'il faisoit venir des troupes étrangeres dans leur païs. Il semble du moins que la bonne Politique demandoit que le Roi de France attaquât les Provinces-Unies, lors que le Prince d'Orange étoit sur le point de passer en Angleterre, afin de rompre le voyage de ce Prince, comme il auroit fait aparemment par ce moyen : Mais au lieu de cela le Roi de France déclara la guerre à l'Empereur, & mit le siége devant Philisbourg, sous prétexte que l'Empereur avoit fait une ligue contre lui, qui étoit prête à porter la guerre dans ses Etats, s'il ne l'en détournoit par la prise de cette place, laquelle il ofroit de rendre après l'avoir fait raser, dès que l'Empereur auroit consenti à changer la tréve de 1684 en une paix perpétuelle. L'on raisonna diversement sur cette rupture impréveuë. La plûpart jugerent que la France s'étoit oubliée dans cet endroit, & qu'elle avoit fait un faux pas qui pourroit lui coûter cher un jour. Je croirois pourtant volontiers, que la France ne voyant point de moyen pour rompre l'entreprise du Prince d'Orange, & crai-

craignant même que cela ne lui attirât une 1688.
foule d'ennemis & entre autres l'Empereur ; elle voulut les prevenir, en enlevant d'abord à Sa Majesté Imperiale une place qui lui étoit trés-importante, & en desolant ensuite le Palatinat, avant qu'on le pût secourir, afin que cette perte & la vûe de tant de desolations fit souhaiter la paix à ceux qui desiroient le plus la guerre. Elle put même avoir cette pensée, que la guerre étant sur le Rhin, les Turcs seroient detournez de faire la paix avec l'Empereur, comme ils y paroissoient disposez.

Mais quoi qu'il en soit, il n'est pas vraisemblable que le Roi de France espérât de détourner de son dessein le Prince d'Orange en assiégant Philisbourg. S'il se fût flaté de cette pensee, il auroit bien-tôt été détrompé : Car le Prince d'Orange ne crût pas que ce siége dût l'arrêter un seul moment. Après avoir fait un voyage en Allemagne, où il s'aboucha avec l'Electeur de Brandebourg, & avec plusieurs autres Princes, & après avoir visité les places frontieres des sept Provinces, & fait la revûë de ses troupes à Nimegue, il se rendit dans l'assemblée des Etats Généraux afin de prendre congé d'eux. Cet adieu fut des plus tendres. Le Prince remercia les Etats de toutes les marques d'affection qu'ils lui avoient données en diverses occasions, & témoigna du chagrin de n'avoir pas pû leur montrer sa reconnoissance par des preuves aussi fortes qu'il auroit voulu. Il leur dit ensuite qu'il ne les entretenoit point des motifs de son entreprise, parce qu'ils en étoient suffisamment instruits, mais qu'il les conjuroit de

join-

1688. joindre leurs prieres avec les siennes pour la faire reüssir. Il prit Dieu à témoin de la sincerité & de la pureté de ses intentions, & protesta qu'il n'avoit pour but que de maintenir la Religion & la liberté d'une nation oprimée, & d'affermir le repos & la prosperité des sept Provinces que l'on menaçoit. Il ajoûta qu'il laissoit la conduite des troupes au Prince de Waldeck, & qu'il prioit L. H. P. de l'assister de leurs conseils, & de leurs secours en cas de besoin : qu'ils pourroient être attaquez aprés son départ ; mais qu'ils n'avoient rien à craindre, tandis qu'ils conserveroient cette bonne union qui étoit l'ame de leur République, comme il les y éxhortoit de tout son cœur. Enfin il leur dit, que comme on ne pouvoit pas conter sur l'incertitude des choses humaines, en cas qu'il plût à Dieu de le retirer de cette vie, il leur recommandoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, qu'il les conjuroit d'être les péres & les protecteurs de la Princesse Royale son épouse, & de lui faire trouver sous leurs ailes un asile, qu'elle ne pourroit chercher ailleurs. Son Altesse ne pût prononcer ces derniéres paroles sans paroitre fort ému, & toute l'Assemblée ne le paroissoit pas moins. Elle lui répondit par la bouche du Pensionnaire Fagel, d'une maniére qui marquoit également son respect & sa tendresse.

Après quoi tous les membres de cet illustre corps prirent congé du Prince les larmes aux yeux, & l'assurerent chacun en particulier de leur attachement pour lui, & des vœux ardens qu'ils faisoient pour le bon succés de tous ses desseins.

Ce ſeroit ici le lieu de décrire ce qui ſe paſſa 1688.
dans la ſéparation du Prince & de la Princeſſe d'Orange. Mais chacun peut deviner tout ce que nous pourrions lui dire. Le Prince quittoit une épouſe qu'il chériſſoit uniquement, & la Princeſſe voyoit partir un époux qui ne lui étoit pas moins cher, dans une ſaiſon incommode, & pour une entrepriſe, qui ſelon toutes les aparences, auroit des ſuites fâcheuſes pour elle, & lui atireroit du blâme, quoi que trés-injuſtement. Cela ne ſe pouvoit faire ſans de grands combats; mais il faloit céder au devoir, & à cette néceſſité où ſe trouvoit nôtre Prince, ou de s'opoſer à un Roi qui le touchoit de ſi près, ou de laiſſer périr une nation qui imploroit ſon aſſiſtance avec tant d'empreſſement.

Le Prince d'Orange alla donc s'embarquer à Helvoet-Sluys avec le fameux Maréchal de Schomberg, qui devoit l'acompagner dans ſon voyage. On n'avoit jamais vû une plus belle flote. Elle étoit d'environ cinq cens voiles qui portoient environ treize à quatorze mille hommes tant de troupes réglées de cavalerie & d'infanterie, que de réfugiez & de volontaires. Le Prince d'Orange la partagea en trois eſcadres, & lui fit lever l'ancre le 30 du mois d'Octobre. Le Vice-Amiral Herbert, qui étoit venu d'Angleterre pour joindre le Prince, conduiſoit l'avantgarde. Le Sieur Evertzen Vice-Amiral de Zélande commandoit l'arriéregarde; & le Prince d'Orange étoit dans le corps de bataille avec le Contre-Amiral Guillaume Baſtians, monté ſur une frégate de trente ſix piéces de canon. Tous les vaiſſeaux avoient le pavillon d'Angleterre, avec les armes de Leurs Alteſſes,

ac-

1688. accompagnées de cette inſcription ; *POUR LA RELIGION ET LA LIBERTE'*, & plus bas ; *JE MAINTIENDRAI*, qui eſt la deviſe des Princes d'Orange.

Lors que toute la flote fut en pleine mer, ce qui arriva à neuf heures du ſoir, le vent étoit parfaitement bon ; mais deux ou trois heures après il tourna à l'Oüeſt, & devint ſi impétueux qu'il ſépara les vaiſſeaux, & les obligea à relâcher là où ils pûrent. La plûpart ſe rendirent au lieu d'où ils étoient partis, ou aux environs. Mais quelques-uns furent tranſportez par la tempête du côté du Nort, & n'arriverent en Hollande que lors qu'on les croyoit perdus. Par une eſpece de miracle il n'y eut qu'une ſeule fregate qui perit dans cette ocaſion, avec environ cinquante chevaux qu'elle portoit : Car pour les hommes qui étoient dedans ils ſe ſauverent tous à la reſerve d'un Officier François qui ſe noya par accident.

Comme l'affaire du Prince de Galles étoit capitale, le Roi témoigna vouloir l'éclaircir. Si bien que le 1 de Novembre, il aſſembla un Conſeil extraordinaire, dans lequel aſſiſterent cinquante Pairs du Royaume, le Maire de Londres & les Aldermans, vint-quatre tant hauts Officiers que Juriſconſultes, & la Reine doüairiere. Il fit un petit diſcours dans lequel il ſe plaîgnit fortement de la malignité de ſes ennemis, & de l'injuſtice de quelques uns de ſes ſujets : & il dit entre autres choſes, que par une providence particuliere il n'étoit jamais né aucun Prince à la naiſſance duquel il y eût eu autant de perſonnes preſen-

ſentes qu'à celle du Prince de Galles. Après 1688.
quoi il produiſit quarante-un temoins tendans à prouver que cet enfant étoit veritablement fils de la Réine ſon épouſe. Mais rien ne parut plus pitoyable aux Anglois que cette procedure hors de ſaiſon. Et outre cela, les témoins qui étoient la plûpart ſuſpects, ne dépoſerent autre choſe ſi ce n'eſt qu'ils avoient entendu les cris de la Reine, & veu l'enfant nouvellement né. La Princeſſe de Dannemark qui avoit tant d'interêt à cette affaire ne voulut point être de cette aſſemblée. Le Roi dit que c'étoit à cauſe d'une indiſpoſition : mais on ſçavoit bien quelles en étoient les veritables raiſons. Ce même jour cet enfant fut baptizé, & nommé Jaques-François-Edward. Le Nonce du Pape & un Evêque *in partibus* le préſenterent, l'un à la place du Pape, & l'autre à celle du Roi de France ; la Reine doüairiere fut la marraine.

Chacun peut juger de la conſternation où devoit être le Roi. Il ſçavoit que la flote du Prince d'Orange devoit partir, & peut-être même qu'elle étoit en mer. Dans l'inquietude où il étoit il fit placer une girouette ſur le faîte & au bout de la ſale des banquets, afin qu'il le pût voir de ſes apartemens, & ſçavoir par ſes propres yeux ſi le vent étoit Proteſtant, ou Papiſte, car c'eſt ainſi qu'on parloit à la Cour & dans la ville.

On ne fut pas long tems à aprendre des nouvelles de cette flote. Le 30 du même mois d'Octobre, le Roi receut une lettre de Nieuport qui lui aprit l'échec qui lui étoit arrivé, mais d'une maniere fort outrée. M. Baril-

1688. rillon, Ambaſſadeur de France étoit preſent lors que cette letre lui fut renduë, à qui il ſe prit d'abord à dire en riant: *le vent s'eſt declaré Papiſte.* Les ennemis du Prince d'Orange triomphoient de cette nouvelle: & d'un autre côté ſes meilleurs amis parurerent fort conſternez. Ceux-ci ne pouvoient s'empêcher de regarder comme un mauvais préſage une tempête qui étoit ſurvenuë ſi ſubitement, & qui avoit été ſi rude: & les autres faiſoient paſſer cela pour une punition du Ciel, qui diſoit bien clairement que l'entrepriſe du Prince n'étoit point agréable à Dieu. C'eſt ainſi que les hommes ont accoûtumé de précipiter leurs jugemens, & qu'ils ſe donnent la liberté de décider en Souverains de la conduite de la Providence, comme s'ils pouvoient en pénétrer toutes les voyes. Un deſſein réüſſit-il, ils le croyent juſte. Un autre trouve-t-il de grands obſtacles, ils prononcent hardiment qu'il eſt criminel; comme ſi Dieu ne favoriſoit jamais les méchans, & que les gens de bien n'euſſent jamais des traverſes. Il parut dans cette occaſion, combien ceux qui veulent juger des choſes par les aparences ou par les premiers événemens ſont ſujets à ſe tromper, puis que la flote du Prince d'Orange ſe trouva ſaine & ſauve dans ſes ports, & toute prête à ſe remettre en mer peu de jours après avoir eſſuyé un orage ſi violent.

Préciſement dans le tems de ſon départ, on publia trois écrits dont c'eſt ici le lieu de parler. Le premier avoit pour titre; *Memoire des Proteſtans Anglois, preſenté à Leurs Alteſſes, Monſeigneur le Prince & Ma-*

da-

dame la Princesse d'Orange. Il contenoit au 1688.
long tous les griefs de ce peuple, & pour parler comme lui, toutes les vexations qui lui étoient faites, *par les machinations & pratiques des Papistes, sous le nom & sous le pretexte de l'autorité Royale.* Les Anglois se plaignoient 1. qu'on exigeoit d'eux par la force & par les menaces plusieurs choses qui étoient contre leurs loix & contre leur conscience: 2. qu'on leur avoit ôté sans aucun fondement plusieurs de leurs libertez: 3. qu'on ne leur permettoit point de faire une libre élection de leurs Magistrats & Officiers, & que plusieurs corps politiques de leurs villes ne subsistoient qu'autant qu'il plaisoit au Roi: 4. que les sûretez légales établies pour le maintien de leur Religion & de leurs libertez étoient détruites par les ordres absolus que donnoit S. M: 5. que toute la sûreté & la défense que le Royaume pouvoit esperer des forces militaires étoit entre les mains des gens que les loix en excluoient: 6. que contre les loix expresses du Royaume, on entretenoit en pleine paix une Armée qui étoit en partie composée de Papistes & d'étrangers: 7. que le Roi avoit défendu d'éxecuter plusieurs loix anciennes qui regardoient divers crimes, & tous les statuts faits depuis cinq-cens ans pour se garantir contre la domination tirannique de l'Eglise de Rome, & contre ses usurpations sur les droits de la Couronne & du Royaume: 8 qu'enfin on travailloit puissamment sous l'autorité Royale, à renverser le premier fondement du Gouvernement civil, en ôtant au peu-

1688. peuple la liberté d'élire dans les formes ordinaires ceux qui devoient le repreſenter dans le Parlement ; afin qu'il n'y eût plus de Parlement libre, & que tout dépendît à l'avenir d'un gouvernement arbitraire.

Ces plaintes étoient accompagnées de plusieurs conſiderations, qui tendoient à montrer qu'on avoit deſſein de faire dominer le Papiſme en Angleterre; afin de pouvoir travailler enſuite à la deſtruction de la Religion Proteſtante dans tous les Etats de l'Europe. Les Auteurs du mémoire diſoient, que ſans la juſte crainte où ils étoient de voir réüſſir ce deſſein, ils garderoient un profond ſilence & ſouffriroient patiemment toutes les injuſtices qu'on voudroit leur faire : Mais qu'ils ne ſe croyoient plus obligez à cela dans des circonſtances, où leur ruïne paroiſſoit prête à arriver, par le moyen de certaines gens qu'on avoit gagnez pour former un Parlement, dans lequel on prétendoit abolir les loix les plus fondamentales du Royaume, & priver la nation de toute eſperance d'un meilleur changement, en faiſant déclarer pour heritier préſomptif de la Couronne un enfant, qui ſelon toutes les aparences étoit ſuppoſé, ou qui du moins ne pouvoit être reconnu pour Prince de Galles, juſqu'à ce que ſa naiſſance fût deuëment atteſtée.

Le mémoire inſiſtoit fort ſur ce dernier article. Après avoir rapporté quelques raiſons qui faiſoient douter de la naiſſance légitime du Prince de Galles, il poſoit ces trois concluſions. La premiere: *Que par les régles univerſelles de la juſtice & de l'équité l'enfant de la Reine qui devoit être l'heritier de la Couron-*

ronne, & exclure de la succession l'heritiere 1688.
présomtive & les autres Princes & Princesses du sang, devoit naître d'une maniere à ne laisser aucun doute qu'il ne fût veritablement de la Reine, en presence d'un grand nombre de temoins non suspects, & tels que les demandoit une occasion d'une si grande importance, afin que les preuves de cette naissance ne pussent être raisonnablement contestées ou révoquées en doute, ni en Angleterre, ni dans aucun autre Etat. La seconde, que cela n'ayant point été observé, malgré les soupçons dont la Cour savoit très-bien qu'on étoit prévenu par tout, il y en avoit là assez pour exemter L. A. le Prince & la Princesse d'Orange de l'obligation de prouver la suposition du Prince de Galles, & pour leur donner le droit de demander, *qu'on fît apparoître de la naissance de ce pretendu heritier, si suspecte par tant de raisons, & que l'on produisit à la nation des témoins de cela au dessus de toute exception, selon les loix & coûtumes d'Angleterre, & selon l'équité naturelle.* La troisiéme conclusion étoit, que Leurs Altesses & la nation étant si interessées à la décision de cette affaire, elle devoit être jugée par les loix & usages d'Angleterre, & que si les fauteurs du pretendu Prince de Galles ne fournissoient sans délai des preuves suffisantes de sa naissance de la Reine, le Prince & la Princesse d'Orange étoient en droit *d'exiger une retractation de tous les Ministres publics du Roi des fausses nouvelles qu'ils avoient publiées de la naissance d'un Prince de Galles, & de faire reconnoître le droit immediat de S. A. R. à la Couronne, par un acte qui fût authentique.*

Après

1688. Après cela on tâchoit de montrer, que L. A. & la nation étoient autorisées à maintenir les loix & la forme du Gouvernement contre un Roi, qui osoit entreprendre de les renverser. Et on finissoit en conjurant le Prince & la Princesse de se hâter de secourir un peuple, à qui ils devoient leur protection par tant de raisons, & de ne pas négliger des droits, que toutes sortes de loix les engageoient à défendre. On les suplioit de faire en sorte, 1. que l'afaire de la naissance du Prince de Galles fût parfaitement éclaircie: 2. que l'ancien Gouvernement libre d'Angleterre fût incessamment rétabli dans toutes ses parties, & que la Couronne & le Royaume fussent afranchis de toutes les soûmissions, qui avoient été renduës au Pape par le Roi Jacques II. & de toutes les prétentions de l'Eglise Romaine sur l'Eglise Anglicane: 3 que toutes les loix qui subsistoient encore contre la reception des canons & la Jurisdiction de Rome, & contre ceux qui maintenoient ces abus fussent mises à exécution: 4. que les anciens usages & priviléges de la ville de Londres fussent rétablis sans délay, de même que ceux des autres villes ou bourgs d'Angleterre, qui avoient été confirmez par la grande *Charte*: 5. qu'on établît dans toutes les charges civiles ou militaires du Royaume des personnes qui eussent les conditions requises par les loix: 6 que toutes les commissions contraires aux loix & usages fussent révoquées, & sur tout la commission pour les afaires Ecclésiastiques: 7. que la liberté des élections fût remise en son entier: 8. que l'on pût assembler un Parlement libre, par le

le moïen, duquel le gouvernement civil fût 1688.
rétabli, & l'autorité arbitraire entierement abolie : 9. Et qu'enfin en atendant que tout cela fût fait, on ne troublât personne dans l'éxercice de sa Religion.

Le second Ecrit qui fut publié avant le depart de la flote, étoit une *Résolution des Etats Generaux contenant les raisons qui avoient porté L. H. P. à assister de vaisseaux & de troupes S. A. dans le voyage qu'elle devoit faire en personne en Angleterre.* Ces raisons étoient, que les Anglois ayant un si juste sujet de se plaindre de leur Roi, & demandant avec tant d'empressement au Prince d'Orange qu'il allât rompre leur joug ; ils n'avoient pû s'empêcher d'aprouver le dessein de ce Prince & de lui prêter leurs forces pour l'exécuter : Et qu'ils le faisoient avec d'autant moins de peine, que cela leur paroissoit absolument nécessaire pour la sûreté de leur Etat, parce qu'ils étoient très-bien informez que les Rois de France & de la Grand' Bretagne avoient entr'eux de grandes liaisons d'alliance & d'amitié, qu'ils faisoient des éforts communs pour détacher les alliez des sept Provinces, qu'ils haïssoient mortellement la Religion Protestante & leur Republique, & qu'ainsi il étoit à craindre que si une fois le Roi de la Grand' Bretagne pouvoit parvenir à son but, & aquerir une puissance absoluë sur ses peuples, ces deux Princes joints ensemble tâcheroient de les ruiner eux. Les Etats ajoûtoient que S. A. leur avoit déclaré qu'elle n'avoit pas *la moindre intention d'envahir ou de subjuguer le Roiaume* d'Angleterre, ni d'ôter le Roi de dessus son trône, & beaucoup moins de se rendre maître de lui

1688. ou d'aporter quelque préjudice à la succession légitime, non plus que de banir la Religion Catholique ou de la persécuter : mais uniquement de donner du secours à la nation pour le rétablissement des loix & des privileges qu'on avoit enfraints, pour le maintien de la Religion & de la liberté, & pour la convocation d'un Parlement légitime, qui délibéreroit ce qu'il jugeroit nécessaire, afin d'asseurer les Lords, le Clergé, la Noblesse & le peuple, que leurs droits ne seroient plus violez.

Enfin le Prince fit publier en son nom deux Déclarations, *pour justifier qu'il n'entroit en armes dans le Roiaume d'Angleterre*, *que pour la conservation de la Religion Protestante*, *& pour le rétablissement des loix & des libertez d'Angleterre*, *d'Ecosse*, *& d'Irlande*. La premiere de ces Déclarations étoit pour l'Angleterre. Le Prince y exposoit au long les moïens, dont les mauvais Conseillers du Roi s'étoient servis, pour assujettir à un gouvernement arbitraire tout ce qui regardoit la conscience, les libertez, & les proprietez des sujets : 1. en attribuant au Roi *un pouvoir dispensatif*, en vertu duquel il pouvoit suspendre & aneantir l'exécution des loix, *quoy que faites par l'autorité d'un Roi & d'un Parlement*, *pour la seureté & le bonheur des sujets* : 2. en obligeant des Juges du Roïaume à declarer que ce *pouvoir dispensatif étoit un droit de la Couronne*, & en déposant sous divers pretextes ceux qui ne pouvoient consentir à une Déclaration aussi injuste, pour mettre à leur place des gens devouëz à la Cour, & même des Papistes, comme s'il étoit au pouvoir

voir de douze Juges ainsi établis de sacrifier au Roi les droits & les libertez de toute une nation : 3. en portant le Roi à dépouiller les Protestans de leurs charges, benefices, emplois, & prérogatives ; & en introduisant dans les fonctions éclésiastiques, civiles, & militaires des gens suspects, & incapables suivant les loix de les exercer ; malgré les précautions des sermens d'Allegeance, de Suprematie, & du Test, & malgré les promesses solemnelles faites par Sa Majesté à son avénement à la Couronne. 1688.

Le Prince ajoûtoit que *cette longue & insuportable opression* avoit ôté jusqu'aux moyens de s'y oposer par des requêtes, & autres voyes permises par les loix, comme il avoit paru dans l'afaire des Evêques : que lui & la Princesse son épouse *avoient tâché avec bien du respect de faire voir au Roi la juste & profonde douleur que ces procédures leur causoient*, & que même pour satisfaire au désir de Sa Majesté, ils avoient proposé un tempérament à l'égard du Test & des Loix Pénales, qui auroit pû procurer une heureuse union entre les sujets de toutes sortes d'opinions ; mais que leurs bonnes intentions avoient été éludées : que l'unique remede à tous ces maux étoit la convocation d'un Parlement ; mais que dans l'état où étoient les choses, le peuple ne pouvoit espérer un Parlement libre, ni legitimement élû, vû les éforts qu'on faisoit pour faire nommer des Députez déja corrompus : & qu'enfin ces mauvais Conseillers dont on se plaignoit, pour couronner leur conduite, & pour avancer leurs desseins pernicieux, *avoient publié que la Reine avoit acouché d'un fils*, *quoi que dans cette*

1688. *pretenduë grossesse de la Reine , aussi bien que dans les circonstances de cette naissance, & dans la maniere dont cela avoit été conduit, il parût tant de justes & de visibles fondemens de soupçon, que non seulement* Leurs Altesses, *mais aussi tous les bons sujets de ce Royaume soupçonnoient que le pretendu Prince de Galles n'avoit pas été mis au monde par la Reine.*

Le Prince déclaroit, que poussé par toutes ces raisons, & excité par l'afection singuliére que la nation Angloise avoit toûjours témoignée tant pour la Princesse son épouse, que pour lui même, par le souvenir des éforts qu'elle avoit faits pour terminer la guerre injuste qui fut déclarée aux Etats en 1672, & par les instantes prieres *d'un grand nombre de Seigneurs tant Eslesiastiques que seculiers, & de beaucoup de Nobles, & autres sujets de toutes conditions, il avoit trouvé bon de passer en Angleterre avec des forces sufisantes pour se défendre de la violence de ces pernicieux Conseillers du Roi*: Qu'il ne se proposoit d'autre fin, que d'obtenir le plûtôt qu'il se pourroit un Parlement libre & légitime, & que pour cet éfet il demandoit, que toutes les nouvelles chartres qui bornoient les elections des membres du Parlement contre l'ancienne coûtume fussent tenuës pour nulles : Que tous les Magistrats déposez injustement & contre les loix rentrassent dans leurs charges : Que tous les bourgs d'Angleterre fussent mis en possession de leurs anciennes prescriptions & chartres, & que sur tout l'ancienne chartre de la ville de Londres demeurât dans toute sa force : Que les lettres circulaires pour l'élection des membres du Parlement fussent adressées aux Oficiers, à qui il apar-

apartenoit de les recevoir ſelon les loix & 1688.
les coûtumes : Qu'il ne fût permis à perſonne d'élire pour membre du Parlement un homme qui n'auroit pas les qualitez requiſes par les loix : Que les membres du Parlement étant ainſi légitimement élûs s'aſſemblaſſent en toute liberté : Que les deux Chambres pûſſent travailler enſemble à la préparation des loix qu'elles jugeroient utiles : Qu'après une pleine & libre agitation, tant pour l'établiſſement que pour l'exécution du Teſt, & telles autres loix neceſſaires pour la ſeureté de la Religion Proteſtante, ces deux Chambres pûſſent faire toutes les loix qu'elles voudroient, tant pour l'établiſſement d'une bonne union entre l'Egliſe Anglicane & les autres Proteſtans, que pour la défenſe & le repos de tous ceux qui voudroient *vivre paiſiblement & en bons ſujets ſous le gouvernement établi, afin qu'ils ne ſouffriſſent pas la moindre perſécution pour leur créance, les Papiſtes même n'en étant pas exceptez : Qu'elles puſſent auſſi pourvoir à toutes les autres afaires qu'elles jugeroient à propos, pour la paix, l'honneur & le ſalut de la nation, afin qu'elle ne pût être jamais en danger à l'avenir de retomber ſous un gouvernement arbitraire.*

S. A. diſoit après cela, *qu'elle vouloit raporter à ce Parlement la recherche de la naiſſance du prétendu Prince de Galles, & tout ce qui avoit relation à cela, & au droit de la ſucceſſion.* Elle promettoit de faire obſerver à ſes troupes une diſcipline ſévére, & d'empêcher que les lieux par où elles paſſeroient n'en fuſſent incommodez, en atendant de pouvoir les renvoïer, auſſi-tôt que l'état de la nation le

 per-

1688. permettroit. Enfin S A. invitoit les Pairs, les Lords-Lieutenans, les Députez-Lieutenans, tous les Nobles, & en un mot tous les habitans du Roïaume, à l'affister dans l'éxécution de fes deffeins, contre tous ceux qui voudroient s'y oppofer.

La feconde Déclaration du Prince d'Orange étoit deftinée pour l'Ecoffe. Elle contenoit à peu près les mêmes chofes que la précedente. Mais outre cela elle faifoit mention des changemens particuliers, qui avoient été faits en Ecoffe contre les loix du Roïaume; comme entr'autres de ce qu'on avoit ôté tous leurs priviléges aux villes Roïales, qui faifoient le Tiers-Etat du Parlement, & qui avoient autant de Députez que les Provinces ; de ce qu'on avoit impofé diverfes fujétions arbitraires à des Provinces entieres, fans y être autorifé par aucune loi, ni par aucun acte de Parlement; de ce qu'on avoit exercé de grandes violences fur des gens qui vivoient dans l'obéïffance, & de plufieurs autres opreffions où la nation étoit expofée, en vertu d'une Déclaration, *qui renverfoit les fondemens du Gouvernement, violoit les loix les plus facrées, rendoit le Parlement tout à fait fuperflu, privoit la Religion de toutes fes défenfes, ôtoit les libertez & les propriétez par un pouvoir abfolu qu'on s'attribuoit, & auquel on vouloit que les fujets obéïffent fans réferve, & de cette forte d'obéïffance qui n'apartient qu'à Dieu feul.* Voila en abregé ce que contenoient ces deux manifeftes.

Ils étoient datez du 10 Octobre ; mais comme le Prince d'Orange aprit peu de tems après, que le Roi avoit rétabli plufieurs chofes fur

fur l'ancien pié, revoqué quelques-unes de fes déclarations, enlevé quelques charges à des Papiftes, pour les redonner à des Proteftans, & renoncé en partie à fes pretentions, touchant le *pouvoir arbitraire & defpotique*; & que fes creatures faifoient courir le bruit que S. A. fe propofoit d'envahir l'Etat, & de mettre la nation fous le joug, ce Prince ajoûta à la Déclaration qui regardoit l'Angleterre: 1. qu'il étoit perfuadé que perfonne ne pouvoit avoir des penfées affez défavantageufes de lui, pour s'imaginer qu'il eût aucune autre veuë dans fon entreprife, que d'affermir la Religion, les libertez, & les proprietez des fujets, fur des fondemens fi folides, que la nation ne pût jamais retomber dans les malheurs où elle étoit: 2. que les forces qu'il conduifoit n'étoient nullement proportionnées aux noirs deffeins qu'on lui imputoit; & que d'ailleurs il n'étoit pas vraifemblable, que ce grand nombre de perfonnes de la principale Nobleffe, fi connuës par leur zele pour la Religion & pour le Gouvernement, & dont une partie accompagnoit S. A dans fon expedition, & l'autre l'avoit fort follicitée à l'entreprendre, vouluffent entrer dans une entreprife auffi criminelle, & remporter pour fruit de leur conquête la perte de leurs biens & de leur honneur: 3. que tout le monde voyoit le peu de fondement que l'on devoit faire fur les nouveaux engagemens où l'on entroit, après qu'on avoit eu fi peu d'égard aux promeffes les plus folemnelles: 4. que le prétendu redreffement qu'on ofroit, prouvoit manifeftement toutes les infractions du Gouvernement qui avoient été touchées; & qu'au refte on ne fai- 1688.

K 4 foit

1688. ſoit rien alors qu'on ne pût révoquer quand on voudroit : 5. qu'enfin on ne pouvoit donner une ſatisfaction ſufiſante pour le paſſé, ni de bonnes ſûretez pour l'avenir, que dans un Parlement, par une déclaration autentique touchant les droits des ſujets qui avoient été violez, & non par des *prétendus actes de grace* qu'on ne faiſoit que par néceſſité, & l'on peut dire par force.

A tout cela étoient jointes deux lettres de Son Alteſſe, l'une ; *à tous les Officiers & gens de mer de la flote*, l'autre ; *aux Officiers & ſoldats de l'Armée Angloiſe*, dans leſquelles le Prince les exhortoit tous par l'amour qu'ils devoient avoir pour leur Religion & pour leur patrie ; & par la juſte crainte d'être maltraitez à leur tour, comme l'avoient été pluſieurs de leurs compagnons en Irlande : il les exhortoit, dis-je, à joindre leurs armes aux ſiennes, promettant de diſtinguer ceux qui ſe rendroient les premiers dans ſon camp. Il y avoit encore une priére deſtinée à demander à Dieu un bon ſuccés pour l'expédition de S. A.

Pendant que le Prince d'Orange n'oublioit rien pour aſſûrer le public de ſes bonnes intentions, le Roi d'Angleterre faiſoit de vains éforts pour obliger ſes ſujets à en douter ; & pour regagner leur affection en renverſant tout ce qui les avoit choquez, & en ſe juſtifiant auprès d'eux du tort qu'on prétendoit qu'il leur avoit fait de vouloir leur donner un enfant ſupoſé pour Roi. Non ſeulement il deſtitua de leurs emplois tous ceux de la Religion Romaine, & rendit leurs priviléges à toutes les villes : mais

mais il ordonna que toutes les chapelles 1688.
des Catholiques qui étoient dans Londres ſeroient inceſſamment fermées. Et parce qu'il y en eut une, où l'on ne laiſſa pas de dire la Meſſe quelques jours après, le Roi ſoufrit que les aprentifs de Londres en rompiſſent les portes & les fenêtres, en renverſaſſent l'Autel, & en brûlaſſent les images dans une place publique, après les avoir traînées par les ruës. Comme l'afaire du Prince de Galles étoit capitale, le Roi témoigna vouloir l'éclaircir. Il obligea la Reine douairiere, veuve du Roi Charles II. & pluſieurs Dames, Seigneurs, & autres perſonnes de la Cour de ſe trouver dans ſon Conſeil le premier du mois de Novembre, pour dépoſer avec ſerment tout ce qui leur étoit connu dans cette afaire. Après avoir fait un petit diſcours dans lequel il ſe plaîgnit bien fort de la malignité de ſes ennemis, & de l'injuſtice des quelques uns de ſes ſujets, & où il dit entr'autres choſes, que par une providence particuliere il n'étoit jamais né aucun Prince, à la naiſſance duquel il y eût eu autant de perſonnes préſentes qu'à celle du Prince de Galles ; il fit oüir tous ces témoins. Mais leurs dépoſitions ne parurent pas extrémement fortes à ceux qui en jugeoient d'une maniere desintereſſée. Outre que la plûpart de ces témoins étoient ſuſpects, ils ne diſoient autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils avoient entendu les cris de la Reine, & vû l'enfant nouvellement né. La Princeſſe de Danemarc qui avoit tant d'interêt à cette

1688. affaire ne voulut point assister dans l'assemblée. Le Roi dit que c'étoit à cause d'une indisposition ; mais on savoit bien qu'elle avoit d'autres raisons de s'absenter.

Nous avons laissé la flote du Prince d'Orange dans ses ports, attendant un vent favorable pour se remettre en mer. Elle commença à lever l'ancre le dixiéme de Novembre, & le lendemain elle mit à la voile, dans le même état & dans le même ordre. où elle étoit la premiere fois. Ce fut ce que le Roi aprit par une lettre du Marquis d'Albeville qu'il receut quelques heures après qu'il eût receu celle de Nieuport. Tout le monde croyoit que cette flote iroit faire décente du côté du Nord d'Angleterre, parce que bien des raisons faisoient conjecturer que le Prince d'Orange avoit là des intelligences ; & le Roi d'Angleterre le croyoit lui même C'est pour cela qu'il avoit fait marcher ses troupes de ce côté-là, & donné ordre à son armée navale de se rendre à Gunfleet à huit lieuës de Harwich. Mais il fut bien surpris lors qu'il sut que la flote Hollandoise avoit pris sa route du côté d'Occident, qu'elle avoit abordé sans oposition dans la Province de Devonshire & que les troupes qu'elle portoit s'étoient débarquées à Darmouth, Torbay, & Exmouth le 15 de Novembre.

Toutes choses favoriserent dans cette occasion le Prince d'Orange. Il eut toûjours le vent en poupe. La flote Royale, qui avoit ordre de combattre, quoy qu'elle fût beaucoup moins forte que celle de Hollande, car elle n'avoit que trente-six vaisseaux de guerre, & dix-sept brulots, mais elle étoit comman-

dée

dée par l'Amiral Darmouth, fidéle ferviteur 1688.
du Roi, & grand ennemi du Vice-Amiral Herbert: cette flote, dis-je, ne pût rien entreprendre, parce qu'elle avoit le vent contraire; & que d'ailleurs lors que la flote Hollandoise passa, la mer se trouva couverte d'un broüillard si épais que les vaisseaux ne pouvoient se voir les uns les autres. Outre que Milord Darmouth raporta à son retour à Londres, qu'ayant assemblé son conseil de guerre il n'avoit trouvé que six Capitaines qui voulussent combattre. Il y eut pourtant trois petits bâtimens chargez de chevaux; & de quelques compagnies d'un régiment Ecossois du Prince d'Orange, qui furent pris par deux frégates Angloises. Mais enfin le Prince d'Orange arriva précisément le jour où l'on célébroit en Angleterre la mémoire de la conspiration des poudres, & le lendemain du jour de sa naissance & de son mariage: ce qui ne contribua pas peu à faire bien augurer de son entreprise.

Ajoûtons que ce Prince eut le bonheur de ne pas trouver des troupes dans les lieux où il aborda, parce que le Roi avoit envoyé bien loin de là toutes les siennes. De sorte que l'Armée Hollandoise eut le tems de se refraîchir; & elle avoit grand besoin de cela: Car elle étoit extrémement fatiguée de la mer, & les chevaux sur tout étoient en très-mauvais état. Cependant il faloit passer par des chemins fort fâcheux pour s'avancer dans le païs. Une poignée de gens auroit sufi pour garder ces passages, & peut-être pour faire périr l'Armée du Prince d'Orange, ou pour l'obliger à se rembarquer. Mais ce Prince

1688. ne trouva pas un ſeul homme qui fit mine de lui réſiſter : au contraire tous ceux du païs vinrent au devant de lui, le regardant comme leur libérateur, & faiſant retentir les airs de leurs cris de joye. On aportoit de toutes parts des vivres à ſon Armée, pendant que ſans perdre tems elle marchoit vers Exceſter, où elle devoit ſe repoſer pendant quelques jours.

Le Prince d'Orange fut reçu dans cette ville au ſon des cloches, & aux aclamations de la plus grande partie du peuple, qui le conduiſoit comme en triomphe dans la maiſon Epiſcopale, d'où l'Evêque s'étoit retiré quelques jours auparavant, pour voir quel tour prendroient les choſes ; en quoi il avoit été ſuivi par pluſieurs bourgeois d'Exceſter. S. A. voulut rendre à Dieu des actions de graces publiques pour l'heureux ſuccés qu'elle avoit eu juſques-là. Elle ſe rendit pour cet effet dans l'Egliſe Cathedrale, où après que la dévotion fut finie, elle fit lire le manifeſte dont j'ay parlé. Ses partiſans prenoient le ſoin de répandre cette piéce par tout le Roïaume, & elle produiſit dans l'eſprit des peuples l'effet que l'on en avoit attendu. Elle achevoit de leur ouvrir les yeux, & de les perſuader des bonnes intentions du Prince. Le Roi aprenant qu'on en diſtribuoit par tout des copies, au lieu d'y faire une bonne reponſe, s'il étoit poſſible, défendit ſous les dernieres peines de lire, diſtribuer, ou garder la Déclaration du Prince d'Orange. Mais cela ne ſervit qu'à augmenter le deſir de la voir. Non ſeulément on la debitoit à Londres ſous le manteau ; on l'y imprima en quatre endroits diferens.

A me-

A mesure que le Prince d'Orange aprochoit de Londres, son Armée grossissoit considerablement. Plusieurs personnes de la Noblesse & du peuple lui venoient ofrir leurs services, & des Provinces entieres se déclaroient pour lui, c'est à dire pour la convocation d'un Parlement libre ; car ce Prince ne demandoit autre chose. Le Roi voyant la plûpart de ses sujets dispofez à prendre ce parti là, assembla d'abord quelques Evêques pour tâcher de les faire entrer dans ses intérêts, ou du moins pour les sonder. Il leur dit que le Prince d'Orange alléguoit pour justifier son invasion, que plusieurs Seigneurs, tant Eclésiastiques que séculiers, l'y avoient sollicité, & qu'il souhaitoit de savoir d'eux s'il étoit vrai que cette entreprise leur eût été connuë, & s'ils l'aprouvoient. Mais les Prélats lui répondirent unanimement, qu'ils n'avoient pas ouï dire que le Prince d'Orange voulût envahir le Royaume. Le Roi leur ayant proposé là dessus de signer un acte, par lequel ils protesteroient qu'ils détestoient les desseins du Prince, l'Archevêque de Cantorbery demanda au nom de tous une copie de cet acte, afin de l'éxaminer. Mais le Roi ne jugea pas à propos de la leur donner. 1688.

Peu de jours après, savoir le 27 de Novembre, le même Archevêque à la tête de dix-neuf Pairs du Royaume presenta au Roi l'adresse suivante.

1688.

SIRE,

Nous ne pouvons considerer les tristes effets de cette guerre, qui est prête à éclater dans le centre même du Royaume, & le danger évident auquel Vôtre Majesté est exposée, ni les murmures du peuple qui se croit opprimé, sans nous croire en même tems obligez de vous dire nettement & sans detour, que nous sommes tous d'opinion, qu'il ne reste plus aucun moyen visible pour sauver Vôtre Majesté & vôtre Royaume, qu'un Parlement regulier & libre en toutes ses circonstances. Nous prions donc très-humblement Vôtre Majesté de vouloir convoquer un tel Parlement, & nous ferons tout nôtre possible pour assurer l'Etat & l'Eglise, & pour calmer les esprits des peuples irritez. Nous prions de plus Vôtre Majesté, de prendre les mesures que vous jugerez les plus propres, pour empêcher l'effusion du sang de vos sujets, & nous prierons pour vôtre prosperité.

Le Roi ne pût se résoudre à accorder à ces Seigneurs ce qu'ils demandoient. Il les remercia de leurs avis : mais il ajoûta qu'il vouloit rendre le calme à son Royaume, avant que de penser à assembler un Parlement, parce que dans l'état où les choses se trouvoient, il n'étoit pas possible qu'il y eût un Parlement libre. Ce Prince avoit résolu de se mettre à la tête de ses troupes, pour donner bataille au Prince d'Orange : & les mauvaises nouvelles qu'il recevoit de toutes parts, n'étoient pas capables de l'en détourner. Quelques régimens avoient quitté son

Armée pour passer dans celle du Prince, & 1688.
plusieurs Seigneurs prenoient le même parti. Les Nobles de la Province de Devon venoient de faire entr'eux un traité de confédération, par lequel *ils promettoient tous au Prince d'Orange & les uns aux autres, de demeurer fermes dans la défense de la cause commune, pour laquelle ils avoient pris les armes, de s'entresecourir & de ne s'abandonner point jusqu'à ce que leur Religion, leurs loix & leurs libertez fussent bien affermies dans un Parlement libre, & qu'ils ne fussent plus en danger de tomber dans le Papisme ni sous l'esclavage :* ils disoient de plus, que si on faisoit quelque attentat sur la personne du Prince d'Orange, ils en poursuivroient les auteurs & les adhérans avec la derniére sévérité, & jusqu'à leur ruïne totale. Enfin le Prince George de Danemarc, qui devoit commander l'Armée du Roi, s'étoit jetté dans le camp du Prince, après avoir écrit au Roi les raisons qui l'y obligeoient, la Princesse de Danemarc avoit quitté la Cour dans le même tems.

Tout cela n'étoit pas capable de faire changer de dessein au Roi. Il partit de Londres pour se rendre à son Armée à Salisbury, resolu, ce sembloit, de vaincre ou de mourir. Mais lors qu'il y fut arrivé, l'état où il vit ses troupes acheva de le pénêtrer de douleur, & de le déconcerter. Elles étoient fort affoiblies par la raison que j'ai dite : & la plûpart des soldats qui y avoient demeuré ne paroissoient gueres disposez à seconder les desseins du Roi. Ils disoient assez hautement qu'ils ne vouloient point combattre contre un Prince qui venoit exposer sa vie pour le bien de

la

1688. la nation: de ſorte que le Roi déſeſperant de retirer de grands ſervices de ſon Armée, & aprenant que celle du Prince d'Orange étoit déja beaucoup plus forte, reprit la route de Londres réſolu de convoquer un Parlement.

Le Prince d'Orange publia alors une troiſiéme Déclaration, dans laquelle après avoir renouvellé les proteſtations qu'il avoit faites ſi ſouvent de vouloir ſeulement *procurer la convocation d'un Parlement libre, pour régler les choſes avec le Roi d'une telle maniere qu'on eût raiſon de croire qu'il ſouhaitoit tout de bon de prendre des meſures, qui pûſſent le rendre heureux auſſi bien que ſon peuple*, ce Prince déclaroit 1. *Qu'il ne donneroit aucun quartier à ces hommes execrables qui avoient tout remué pour renverſer la Religion Proteſtante*: 2. *Qu'il n'uſeroit d'aucune violence contre qui que ce fût, qu'autant que cela ſeroit neceſſaire pour ſa propre défenſe*: 3. *Qu'il ne ſoufriroit pas qu'on fît aucun tort aux Papiſtes pourveu qu'on les trouvât dans l'etat où les loix vouloient qu'ils fuſſent*: 4. *Mais qu'il traiteroit comme des voleurs & comme des aſſaſſins les Papiſtes qui ſe trouveroient avoir des armes dans leurs maiſons ou ſur leurs perſonnes, ou exercer quelque emploi civil ou militaire contre les loix du Royaume*: 5. *Qu'il regarderoit comme coupables des mêmes crimes tous ceux qui les aſſiſteroient, ou qui marcheroient ſous leur commandement*: 6. *Qu'enfin étant informé qu'il y avoit un concours extraordinaire de Papiſtes armez aux villes de Londres & de Weſtmunſter, & aux lieux voiſins, non tant pour leur propre ſûreté que pour faire quelque entrepriſe ſur lesdites villes*

&

& sur les habitans par le feu, par un massacre subit, ou par tous les deux ensemble, ou peut-être même pour se joindre à un corps de François, qui avoient dessein, s'il étoit possible, de faire décente en Angleterre, il desiroit & attendoit que tous les Magistrats tant civils que militaires desarmassent & arrêtassent sans délay tous les Papistes, afin que non seulement ils ne fussent pas à craindre, mais qu'on pût proceder contre eux selon la rigueur des loix. 1688.

Cette Declaration étoit destiné à intimider les Papistes, & à les empêcher de remuer, plûtôt qu'à leur faire du mal. Aussi ne fut-elle pas executée fort exactement.

Le Roi étant arrivé à Londres le 6 de Decembre, & ayant assemblé tous les Evêques qui y étoient alors, & plusieurs Seigneurs, fit publier par leur avis le 10 du même mois une proclamation, par laquelle il convoquoit le Parlement pour le 25 du mois de Janvier 1689. Le lendemain le Lord Dartmouth, qui avoit le commandement de la flote, & qui s'étoit déja assez declaré par sa conduite, se declara plus ouvertement, en lui envoyant une adresse signée de lui & des principaux Officiers de son Armée pour le remercier de sa proclamation. Les lettres circulaires pour donner avis à toutes les villes de la convocation du Parlement furent expediées, mais cela n'empécha pas que la populace ne renversât à Glocester deux chapelles & quelques maisons de Papistes; que cette même populace ne se soulevât presque par tout, & qu'on ne s'enhardît aussi, à imprimer & à publier une infinité de choses contre le Gouver-

ver-

1688. vernement, & contre le P. Peters, Conseiller & Confesseur du Roi.

Cependant comme il faloit regler quelques preliminaires pour la tenuë du Parlement, le Roi envoia le 18 au Prince d'Orange le Marquis d'Halifax, le Comte de Nottingham, & Mylord Godolphin, avec ordre de lui offrir de sa part, de faire tout ce qui seroit trouvé équitable pour faciliter à cette Assemblée le moyen de remettre la tranquillité dans le Royaume. Le Prince d'Orange reçût très-bien ces Deputez, & après leur avoir répeté en peu de mots les raisons de sa décente en Angleterre, il leur dit qu'il étoit prêt à s'éloigner avec son Armée de trente lieuës de Londres, pourvû que le Roi voulût faire la même chose. Mais le Roi avoit déja résolu de se retirer bien plus loin. Soit qu'il n'eût convoqué le Parlement que pour amuser ses peuples, soit qu'il eût changé d'avis après l'avoir convoqué, craignant que si cette Assemblée ne procedoit pas contre lui, comme l'on avoit procedé contre le Roi son pere, ce qui certainement ne seroit point arrivé, elle ne fît de certaines loix qui l'auroient extrémement gêné, & qu'on ne découvrît des choses qu'il avoit interêt de tenir cachées, il partit secrétement de Londres le 21 de Decembre, après en avoir fait sortir le jour auparavant la Reine & le pretendu Prince de Galles: jour auquel la populace, tant elle étoit émuë, avoit pillé la maison du Chevalier Edward Hales, proche de Cantorberi. Ce même jour les Jesuïtes abandonnerent le Palais de la Savoye, & se retirerent travestis. Le Roi révoqua avant son départ les ordres qu'il

qu'il avoit donnez pour la convocation du 1688.
Parlement, & écrivit au Comte de Féversham, qui commandoit les restes de son Armée, que se voyant abandonné de tout le monde, & en particulier de ses troupes, il ne croyoit pas être en sûreté dans son Royaume, & que c'étoit pour cela qu'il étoit prêt à en sortir, *en attendant qu'il plût à Dieu de toucher le cœur à la nation; qu'il remercioit tous les Oficiers & soldats qui avoient demeuré fideles à son service, & qu'il esperoit qu'ils continueroient dans ce devoir; mais que cependant il ne pretendoit pas qu'ils s'oposassent seuls à une Armée étrangere qui étoit soûtenuë par la nation.*

Lors que le Comte de Feversham eût reçu cette lettre il se crût obligé de licencier les troupes du Roi; aprés quoi il écrivit au Prince d'Orange, que le Roi s'étoit retiré & lui avoit donné ordre de ne resister à personne, & qu'il en avertissoit S. A. afin d'empécher qu'on ne répandît du sang. Cependant le propre jour du départ du Roi les Seigneurs Eclésiastiques & séculiers, qui se trouverent à Londres ou aux environs, s'assemblerent à la maison de ville pour aviser à ce qu'ils devoient faire dans cette conjoncture, & résolurent par une Déclaration de s'adresser au Prince d'Orange, & de l'assister de tout leur pouvoir pour obtenir au plûtôt un Parlement libre, selon ses intentions. Ils nommerent l'Evêque d'Eli, le Comte de Pembrok, & deux autres Députez, pour porter cette Déclaration à Son Altesse, & pour la prier de se rendre à Londres, ce qu'elle se mit d'abord en devoir de faire. Ces Seigneurs n'ou-

1688. n'oublierent rien pour empécher que le peuple ne fît des desordres : Mais ils ne purent l'empécher. Une troupe d'aprentifs & autres gens chargez d'oranges & de rubans couleur d'orange, & armez de bâtons ferrez & non ferrez, allerent piller & ravager le même jour le Couvent de S. Jean, deux chapelles Papistes, les palais des Ambassadeurs d'Espagne, de Venise & de Toscane, une Imprimerie, & quelques maisons de particuliers. Il n'y eut que la maison de l'Ambassadeur de France qui fut garantie des insultes de cette populace irritée.

Le Prince d'Orange fache des desordres que faisoit le peuple, & des insolences qu'il avoit commises contre des Ministres étrangers dont le caractere doit être toûjours respecté, arriva à Windsor le 24, où il aprit que le Roi, qui s'étoit embarqué dans un petit bâtiment pour passer en France, avoit été obligé par un vent contraire de relâcher à Féversham, & que des païsans l'avoient arrêté, le prenant pour un Jesuïte qui se sauvoit chargé d'argent & de pierreries. Cette nouvelle obligea le Prince d'Orange à interrompre un peu sa marche. Il envoya dire au Roi qu'il n'avoit rien à craindre, qu'il feroit dans son Royaume en toute sûreté, & qu'il pouvoit aller là où il voudroit. Le Roi prit le parti de retourner à Londres, où les Seigneurs le prioient de se rendre. Il y arriva le 26, & ses amis ayant ramassé quelques débris de ses troupes, pour le garder il fit encore quelques fonctions de la Royauté. Mais le lendemain deux mille hommes d'infanterie, & deux régimens de cavalerie du Prince d'Orange étant en-

entrez dans la ville, & ayant relevé la garde 1688.
à Witchall, le Roi qui crut qu'on vouloit s'asseurer de sa personne & le rendre prisonnier, quoi que sans aucun fondement, comme la suite le fit voir, témoigna vouloir se retirer à Rochester. Le Prince lui donna quelques troupes pour l'escorter, & s'achemina ensuite vers Londres où il fût reçu avec de grandes marques de joye, & complimenté par tous les corps Eclésiastiques & séculiers. D'abord les Seigneurs s'assemblerent à Westmunster pour déliberer des voyes de convoquer un Parlement, au cas que le Roi refusât des lettres circulaires pour cet éfet.

Et comme ils aprirent bien-tôt après que 1689.
le Roi étoit parti de Rochester le 2 Janvier pour se rembarquer, ils resolurent d'envoyer des ordres dans toutes les Provinces pour obliger les villes & les communautez de nommer des Députez en la forme usitée pour la convocation d'un Parlement, afin qu'ils se trouvassent à Londres le premier de Février, pour déliberer dans une assemblée extraordinaire sur les besoins pressans du Royaume. Et cependant ils conclurent tous d'ofrir au Prince d'Orange l'administration du Gouvernement jusqu'à ce que cette assemblée eût été tenuë. Ils presenterent donc une adresse à S. A. par laquelle ils la supplioient de se charger pendant ce tems-là du soin de toutes les afaires tant civiles que militaires; de disposer des revenus publics pour la conservation de la Religion, des loix, des libertez, & de la paix de la nation; de prendre un soin particulier du Royaume d'Irlande, où le Comte de Tirconnel avoit les armes à la main pour s'opo-

1689. s'opoſer aux bons deſſeins que l'on avoit, & enfin d'envoyer des lettres ſignées de ſa main, & écrites en ſon nom, aux Seigneurs Eccléſiaſtiques & ſéculiers, & aux Provinces, Comtez, Univerſitez, Villes, & Bourgs, qui avoient droit de députer au Parlement, afin qu'ils éluſſent inceſſamment leurs Députez pour l'aſſemblée qui ſe devoit faire.

Le Prince reçut cette adreſſe avec ſa prudence ordinaire. Il dit qu'il ne pouvoit accepter les ofres qu'on lui faiſoit, qu'il ne fût aſſeuré du conſentement de la nation. Mais les Seigneurs lui firent bien-tôt voir que la nation y conſentoit & le deſiroit du moins autant que cela ſe pouvoit faire dans les circonſtances extraordinaires où l'on ſe trouvoit. Dès le lendemain ils aſſemblerent tous ceux de la ville de Londres & des environs, qui avoient été membres de la Chambre Baſſe ſous le Régne de Charles II. & ils n'eurent pas de peine à obtenir d'eux qu'ils préſentaſſent au Prince d'Orange une adreſſe ſemblable à la leur. Le Prince remercia les Députez de cette aſſemblée du zele qu'ils témoignoient pour la cauſe commune, & de ce qu'ils avoient concurru unanimement avec les Seigneurs à prendre les réſolutions néceſſaires pour le bien de l'Etat & de la Religion. Et cependant il voulut avoir encore un jour, pour ſe determiner ſur ce qu'on lui ofroit ou qu'on lui demandoit. Mais le lendemain il ſe chargea du gouvernement, & promit de l'exercer ſelon le déſir de la nation, & de faire tout ce que les Seigneurs de la Chambre-Haute & les Députez des Communes jugeoient à propos. Le peuple témoigna une grande joie

à

à cette nouvelle. Dès le même jour on vit des 1689.
feux de joie & des illuminations dans toutes les ruës de Londres. Plusieurs autres villes & plusieurs corps du Royaume presenterent des adresses à S. A. pour la remercier des perils où Elle s'étoit exposée pour rompre leur joug, & des soins qu'Elle vouloit prendre pour les gouverner.

La premiere chose que fit ce Prince fut d'expedier des lettres circulaires pour l'assemblée qui se devoit tenir, afin que les élections des Députez pûssent être faites avec une entiere liberté. Il retira de tous les lieux où elles se devoient faire les troupes qui y étoient en quartier. Et parce qu'on se plaignit que dans quelques endroits ces troupes avoient voulu loger chez des particuliers, malgré eux, S. A. fit publier une Déclaration pour asseurer que cela s'étoit fait contre ses ordres, & pour défendre à tous Oficiers & soldats de quelque nation ou qualité qu'ils pûssent être de loger dans aucune maison particuliere sans le consentement de celui qui en étoit maître, sous peine d'être cassez & punis selon la rigueur des loix militaires.

Le grand but de ce Prince étoit de faire voir qu'il n'avoit pas passé la mer dans le dessein d'oprimer personne ; mais pour donner à chacun autant de liberté qu'il en pouvoit raisonnablement attendre. Il ne voulut point qu'on fit violence à qui que ce soit, sur tout pour la Religion. Il empêcha plusieurs Prêtres & autres Catholiques d'être mal-traitez. Il donna des passeports à tous ceux qui voulurent se retirer, & autre autres au Nonce du

Pape

1689. Pape qui fut congedié avec honneur. Il fit arrêter & punir les plus coupables de ceux qui avoient pillé les maisons des Ambassadeurs dont on a deja parlé. Il envoya ensuite complimenter tous ces Ministres & promit de les dommager, ce qui fut executé dans la suite à la satisfaction de tous. Comme ce Prince étoit informé des soins que prenoit la France pour faire acroire à toutes les Cours Catholiques qu'il en vouloit à la Religion Romaine, & qu'il ne pensoit qu'à la détruire entierément en Angleterre & ailleurs, il protesta *sur son honneur & sur sa conscience*, tant à l'Ambassadeur de l'Empereur, qu'à celui du Roi d'Espagne que bien loin d'avoir un tel dessein, il étoit prêt à employer ses soins pour procurer une liberté raisonnable, & un doux traitement à tous les Catholiques qui demeureroient dans leur devoir & dans le respect pour le gouvernement. Il les chargea d'en asseurer leurs maîtres, & leur fit comprendre que si on se laissoit persuader par les artifices de la France on courroit risque de se perdre ; au lieu que si on s'en défendoit il y avoit lieu d'esperer un changement heureux pour toute l'Europe.

Enfin le Prince d'Orange donna deux marques particulieres de sa moderation dans les commencemens de sa Regence. Il élargit le Comte de Féversham qui avoit été d'abord arrêté, pour avoir licencié les troupes du Roi avec trop de précipitation, sans un pouvoir suffisant, & peut-être aussi pour avoir voulu s'oposer aux bons desseins de S. A. Et sur l'avis qu'il eut que Mylord Sunderland Président du

du Conseil du Roi avoit été fait prisonnier à 1689.
Rotterdam par le Grand Bailli de la ville, qui avoit crû lui rendre un grand service, il fit connoître à ce Magistrat que son action ne lui plaisoit point, & qu'il feroit bien d'élargir son prisonnier.

Les Protestans d'Ecosse & d'Irlande ne prenoient pas moins de part à ce qui se passoit en Angleterre que les Anglois même. Ils envoyerent les uns & les autres des Députez au Prince d'Orange, pour le remercier des bons ofices qu'il avoit rendus & qu'il vouloit rendre aux trois Royaumes, & pour le suplier de les prendre sous sa protection. Le Conseil d'Ecosse en particulier le fit prier par la bouche du Duc d'Hamilton, suivi de trente Seigneurs & de plus de quatre-vingt Gentilhommes Ecossois qui se trouvoient alors à Londres, de se vouloir charger du gouvernement de ce Royaume, comme il s'étoit chargé de celui de l'Angleterre, & d'écrire des lettres circulaires pour une assemblée qui s'ouvriroit à Edimbourg le 14 de Mars, & qui seroit de la même nature que celle qui devoit se tenir à Londres.

On donna à l'une & à l'autre le titre de *Convention*, parce que n'étant point convoquées par un Roi, elles ne pouvoient pas passer pour des Parlemens. Et cependant elles n'en avoient pas moins d'autorité, parce qu'elles étoient composées des Députes de toutes les communautez & de tous les corps qui ont leur voix en Parlement, & qu'ainsi elles representoient toute la nation, dans laquelle reside proprement l'autorité souveraine. Outre que le Roi ayant quitté ses

1689. Royaumes, on regardoit déja le trône comme vacant; de ſorte que la ſucceſſion étant conteſtée, il ſembloit que les peuples ſeuls avoient droit de juger à qui elle apartenoit, au lieu que s'ils avoient eu encore leur Roi, ils n'auroient pû en juger que conjointement avec lui, & dans des aſſemblées convoquées par ſon ordre. Voila comment la pluſpart concevoient la choſe. Mais quoi qu'il en ſoit, le dernier du mois de Janvier les Juges des Cours du Banc du Roi, & des Plaidoyers Communs s'étant aſſemblez à Weſtmunſter, pour délibérer ſur la tenuë de leurs aſſiſes, ils conclurent après un meur éxamen que leur pouvoir étoit abrogé par l'abſence du Roi, & qu'ainſi ils devoient quitter leurs ſiéges, & déclarer qu'on ne pouvoit plus y avoir recours.

Le lendemain, qui étoit le jour marqué pour l'ouverture de la Convention d'Angleterre, les deux Chambres s'étant aſſemblées, on lût avant toutes choſes une lettre du Prince d'Orange, qui contenoit en ſubſtance: *Qu'ayant tâché autant qu'il lui étoit poſſible d'effectuer ce dont il avoit été chargé pour la paix & pour la ſûreté publique, depuis que l'adminiſtration des affaires lui avoit été miſe entre les mains, c'étoit à eux à établir les fondemens d'une ſeureté inebranlable pour leur Religion, leurs loix, & leurs libertez: Qu'il eſperoit que, puis qu'il avoit plû à Dieu de benir ſon deſſein par un ſi heureux ſuccès, il acheveroit l'ouvrage qu'il avoit commencé, en faiſant regner parmi eux un eſprit de paix & d'union: Que le dangereux état où ſe trouvoit alors l'interêt Proteſtant en Irlande, & la diſpoſition des affaires*

faires étrangeres l'obligeoit à leur representer 1689.
qu'après les maux que leur desunion pourroit causer, rien ne leur pourroit être plus fatal que la lenteur des deliberations : Et que sur tout les Etats en souffriroient beaucoup, demeurant privez du service de leurs troupes, & du promt secours de l'Angleterre, dont ils avoient tant de besoin pour se défendre contre un ennemi aussi puissant que le Roi de France, qui venoit de leur déclarer la guerre ; & *qu'il esperoit qu'ils voudroient bien le leur acorder tant à cause des traitez d'alliance qu'ils avoient avec eux, qu'en reconnoissance du danger où ils s'étoient exposez pour la conservation du Royaume.* Cette lettre ne fut pas plûtôt luë, que les deux Chambres résolurent unanimement de présenter une adresse à Son Altesse, *pour la remercier avec tous les témoignages possibles de joye & de reconnoissance de la conservation du Royaume dont Elle avoit été le glorieux instrument, de même que du soin particulier qu'Elle avoit pris dans l'administration des affaires publiques ; la supliant de continuer jusqu'à ce qu'on s'adressât plus particulierement à Elle sur ce sujet, & de tâcher de prévenir par les voyes les plus promtes & les plus efficaces les dangers qui menaçoient l'Irlande, & lui promettant au reste de depêcher les afaires dont la consideration leur avoit été recommandée par S. A.*

Cette adresse fut présentée par les Seigneurs & par les Communes en corps au Prince d'Orange, qui leur dit, qu'il vouloit bien se charger du gouvernement, & qui les exhorta encore une fois à aporter de la diligence dans leurs délibcrations. Les deux Chambres

1689. ſeconderent en cela ſes déſirs beaucoup au delà de ſon eſpérance : Car dès le 7 Févrior la Chambre-Baſſe s'étant aſſemblée avec neuf Juriſconſultes célébres qu'elle avoit choiſis, afin de les conſulter ſur les queſtions de Droit qu'il faloit traiter ; elle déclara que *Jaques II. ayant tâché de renverſer la conſtitution du Royaume, en violant le contract original entre lui & ſon peuple, par le conſeil des Jeſuites, & d'autres perſonnes mal intentionnées, ayant violé les loix fondamentales, & s'étant retiré du Royaume, il avoit en ce faiſant renoncé au gouvernement, & que par là le trône étoit devenu vacant.*

La Chambre-Haute aprouva ſans héſiter cette délibération en elle-même. Mais il y eut quelques conteſtations ſur les termes dans leſquels elle étoit conçûë. Pluſieurs Seigneurs croyoient qu'on ne pouvoit pas dire qu'un trône fût vacant, tandis qu'il y avoit des ſucceſſeurs légitimes pour le remplir, & que c'étoit faire tort à la Princeſſe d'Orange que de s'exprimer ainſi. Mais comme on conſidéra qu'on pouvoit donner un bon ſens à cette expreſſion, & qu'il étoit dificile d'en trouver d'auſſi propres pour exprimer l'interruption qu'il y avoit alors dans le Gouvernement, on convint à la pluralité des voix que cet interrégne pouvoit très-bien être apellé une vacance.

La Chambre-Baſſe agita après cela cette queſtion parmi pluſieurs autres ; ſavoir ſi un Prince qui fait profeſſion de la Religion Romaine, peut être admis au Gouvernement d'Angleterre, les principes de cette Religion étant auſſi contraires qu'ils le ſont au ferment

de

de ſuprematie, & aux loix du Royaume. 1689.
Elle prononça que cela ne ſe pouvoit, ni ne ſe devoit, parce que les maximes de la Religion Romaine étoient incompatibles avec le repos & la ſûreté de l'Etat, & ordonna en même tems qu'on ceſſeroit de rendre graces à Dieu de l'avenement de Jaques II. à la couronne, comme on faiſoit tous les ans le 16 de Février.

Cette Chambre réſolut auſſi de remercier les Evêques qui avoient refuſé de lire la Déclaration du Roi, & les Oficiers de l'Armée & de la flote, qui n'avoient pas voulu combattre contre le Prince d'Orange, de les remercier, dis-je, du zéle qu'ils avoient témoigné pour la Religion Proteſtante & pour le bien de l'Etat. Et parce qu'on prévoyoit bien qu'il faudroit faire bien-tôt la guerre à la France, les Communes priérent Son Alteſſe d'empêcher qu'aucun vaiſſeau marchand n'allât en France; & d'éxiger pour cet éfet des cautions de tous ceux qui ſortiroient des ports d'Angleterre.

Les deux Chambres s'étant enſuite aſſemblées en *Convention*, firent un projet tendant à empêcher que les loix du Royaume ne fuſſent à l'avenir violées par un Roi. En voici les principaux articles: 1. Que le prétendu pouvoir que Jaques II. s'étoit attribué de diſpenſer des loix, ou d'en ſuſpendre l'éxécution ſeroit déclaré illégitime, à moins que le Parlement n'y concourût: 2. Que les levées d'argent auſquelles le Parlement n'auroit point conſenti, ſeroient auſſi déclarées illégitimes, ſous quelque prétexte qu'elles fuſſent faites: 3. Qu'il

1689. seroit désormais permis aux sujets qui croiroient avoir droit de se plaindre du Roi, de lui présenter des requêtes, & que les arrêter ou les poursuivre à cette occasion, seroit regardé comme une tyrannie : 4. Qu'il ne seroit pas permis de lever ou d'entretenir une Armée sans l'aveu du Parlement : 5. Qu'on rendroit aux Protestans les armes qu'on leur avoit prises, & qu'on ne pourroit les leur ôter à l'avenir : 6. Que le droit des elections & tous les priviléges du Parlement demeureroient en leur entier : 7. Que pour empêcher qu'à l'avenir il ne se fît rien contre les loix du Royaume, on assembleroit des Parlemens pour le moins de trois en trois ans : 8. Que le Roi, ou celui qui conduiroit désormais l'Etat, ne pourroit accorder aucun pardon pour une accusation intentée au Parlement, mais que ce seroit le Parlement qui en jugeroit d'une maniére définitive : 9. Qu'aucun Prince ou Princesse du sang Royal ne pourroit se marier avec une personne qui feroit profession de la Religion Romaine : 10. Que les informations de la Cour du Banc du Roi seroient abolies. Il y avoit plusieurs autres articles dans ce projet, qui tendoient à la même fin. Ils furent tous communiquez au Prince, qui dit fort sagement, qu'ils n'étoient pas trop rigoureux pour un bon Roi, & que pour un Tyran, on ne pouvoit prendre assez de précautions contre lui, ni donner des bornes trop étroites à son pouvoir.

Après ces préambules la Convention s'apliqua à regler le gouvernement. Les Seigneurs & les Communes s'acordoient en ce point, que puis que le trône étoit vacant, il de-

devoit être rempli par la Princeſſe d'Orange, 1689.
la plus proche héritiére de la couronne : Car pour le Prince de Galles , on n'en parloit point , parce qu'on ne croyoit pas qu'il fût néceſſaire d'examiner ſi ſa naiſſance étoit légitime , puis que d'autres raiſons l'excluoient de la ſucceſſion. Mais on fut quelque tems en ſuſpens pour le titre qu'on donneroit au Prince d'Orange. Une grande partie des Seigneurs vouloit qu'on le déclarât ſimplement Prince Régent. Mais les Communes ne crûrent pas que ce fût lui témoigner aſſez de reconnoiſſance pour les grandes obligations qu'on lui avoit. Elles voulurent qu'il partageât le trône avec ſon illuſtre épouſe , ſans préjudice pourtant des loix de la ſucceſſion pour l'avenir. Elles n'eurent pas trop de peine à obliger la plûpart des Seigneurs à y conſentir , à la grande joye des Proteſtans Anglois , & au grand étonnement des ennemis du Prince qui ne s'attendoient point du tout à cela. Les deux Chambres réſolurent donc le 16 & le 17 de Février de proclamer Leurs Alteſſes Royales, le Prince & la Princeſſe d'Orange Roi & Reine d'Angleterre. Voici le réſultat qui fut dreſſé là-deſſus à la Chambre-Baſſe, conformément à celui des Seigneurs.

D'autant que Jaques II. ci-devant Roi , a renoncé au trône , en s'efforçant de deſtruire le gouvernement de ce Royaume , contre les loix qui y regnent & qui y ſont reçûes , & que Son Alteſſe, Monſeigneur le Prince d'Orange , en vertu de l'autorité qui lui a été miſe entre les mains a fait élire des Deputez , pour aſſiſter à la preſente Convention , la Chambre

1689. *proteste qu'elle s'attache à la Declaration de ce Prince, & qu'elle consent que Leurs Altesses, Monseigneur le Prince & Madame la Princesse, soient declarez Roi & Reine d'Angleterre pendant leur vie, & qu'en cas que la Princesse d'Orange meure sans enfans, la Couronne appartienne à Madame la Princesse Anne de Danemarc & à ses enfans, & après eux à ceux du Prince d'Orange, en cas qu'il ait des enfans d'une autre Reine; & que le Prince ait l'administration des afaires sa vie durant: Qu'après ces mots de Roi & Reine d'Angleterre on ajoûte de France, d'Irlande; & enfin comme elle est persuadée que M. le Prince achevera la délivrance qu'il a si heureusement commencée, elle consent que Leurs Altesses, Monsr. & Madame la Princesse d'Orange, soient élevez sur le trône de la nation.*

En même tems les deux Chambres abolirent les sermens de suprématie & d'allegeance, comme étant trop rigoureux, & établirent ceux-ci à leur place sous le titre de sermens de fidelité.

Je promets & jure sincerement que je serai fidelle & obeïrai entierement à Leurs Majestez le Roi Guillaume & la Reine Marie. C'est dequoi je prens Dieu à témoin.

Je promets & jure que j'abhorre & deteste de tout mon cœur, & declare heretique & impie cette damnable doctrine, qui enseigne que les Princes excommuniez & depoüillez par le Pape, ou par aucune autorité dependante du Siege de Rome, peuvent être deposez ou mis à mort par leurs sujets, ou par qui que ce soit. Et je soûtiens qu'aucun Prince étranger, Personne, Prelat, Etat, ou Potentat n'a ni ne doit avoir

avoir aucune jurisdiction, superiorité, préeminence, ou autorité Ecclesiastique ni seculiere dans le Royaume. 1689.

Pendant que la Convention étoit ocupée à donner un maître à l'Angleterre, le Prince d'Orange qui voioit à peu près à quoi les résolutions de cette Assemblée devoient aboutir, avoit envoié douze vaisseaux de guerre en Hollande pour prendre la Princesse son épouse qui étoit encore à la Haye, & pour l'amener à Londres. Quoi que les Hollandois eussent eu le tems de se préparer à perdre cette Princesse, qui étoit l'amour & les délices de leur nation, & le plus bel ornement de leur païs, ils ne laisserent pas de témoigner une vive douleur pour cette perte irréparable. Lors que la Princesse partit, on vit le chemin par où elle devoit passer bordé d'une foule de personnes qui avoient les larmes aux yeux, & qui la voiant paroître lui souhaitoient tout haut mille benedictions, & entr'autres celle-ci à laquelle ils ne croyoient pas pouvoir rien ajoûter, c'est qu'elle fût aussi aimée en Angleterre qu'elle l'étoit en Hollande. La Princesse touchée jusqu'au fond de l'ame de la tendresse de ce peuple, à laquelle elle répondit avec une bonté extraordinaire, & acompagnée des vœux les plus ardens qu'on ait jamais poussez vers le Ciel, alla s'embarquer à la Brille au bruit du canon de la ville & des vaisseaux. Elle se mit en mer le 20 de Février contre l'avis de ses Conducteurs, qui craignoient que le tems ne changeât, & elle eut justement autant de vent qu'il lui en faloit pour aborder en Angleterre: Car dès qu'elle fut entrée dans la Tamise, il survint une tempête

1689. qui allarma beaucoup tous les bons Hollandois, qui croyoient qu'Elle étoit encore en mer.

Cette Princesse arriva heureusement à Londres le 22 Février. Comme on l'attendoit avec la derniere impatience dans cette grande ville, & en general dans tout le Roiaume, on l'y reçut avec une joie sans égale. Dès le lendemain de son arrivée, les deux Chambres s'assemblerent, pour prier Leurs Altesses Roïales d'accepter la Couronne d'Angleterre, ce qu'elles ne crurent pas devoir refuser. Le Prince se reserva en l'acceptant la liberté de passer la mer, lors que les Provinces-Unies auroient besoin de son secours; & le même jour il écrivit aux Etats Generaux, pour leur aprendre la nouvelle de son élévation au trône, & pour les asseurer, *qu'elle ne diminueroit point les soins, qu'il avoit toûjours pris pour la conservation & pour la prosperité de leur Republique: mais qu'elle serviroit au contraire à le mettre en état d'exercer les fonctions, dont il avoit été revêtu, avec plus de poids & de succès pour le bien & l'avantage de l'Etat, & pour le défendre contre tous ses ennemis, & sur tout à établir une bonne & ferme intelligence entre ses Royaumes & les Provinces-Unies.* Bien des gens avoient cru que si le Prince d'Orange étoit une fois Roi d'Angleterre, il se déchargeroit entierement sur quelque autre du soin de gouverner les Provinces, & de commander les Armées des Etats: mais ce Prince, qui étoit infiniment sage & prévoiant, crût que la qualité de Roi & celle de Stadhouder n'étoient pas incompatibles, qu'il pouvoit très-bien les remplir toutes deux à la fois, & que

ce feroit le moien d'unir l'Angleterre & la Hollande par des liens indiſſolubles, & de rendre ces deux Etats redoutables à la France leur ennemie irréconciliable. 1689.

Lors que le 24 de Février, jour marqué pour la proclamation de L. A. R. fut arrivé, cette cérémonie ſe fit en la maniere ordinaire, mais avec une affluence extraordinaire de peuple, les Anglois s'intéreſſant particulierement au choix du nouveau Roi qu'ils regardoient comme décendu du Ciel pour leur délivrance, & de la nouvelle Reine dans laquelle ils voyoient de ſi rares qualitez. Les deux Chambres de la Convention ſe rendirent ſur les onze heures à la porte du palais de Withal, où elles trouverent les Hérauts & Sergens d'armes, les Trompettes & les autres Officiers qui ont accoûtumé d'aſſiſter aux ſolemnitez de cette nature. Après que les Trompettes eurent ſonné trois fois, un Héraut publia la proclamation, un Roi d'armes la lui liſant par périodes; & on l'alla publier auſſi dans quelques autres endroits, aux aclamations de la bourgeoiſie, dont il y avoit quatre regimens ſous les armes. Ce jour-là l'Evêque de Londres prêcha à Withal devant Leurs Majeſtez, & la journée finit par des feux de joie, & autres réjoüiſſances qu'on pratique dans ces occaſions.

Il eſt néceſſaire que je raporte ici les termes de la proclamation, pour faire voir ſur quel fondement la Convention donna la Couronne au Prince & à la Princeſſe d'Orange.

1689. *Comme il a plû à Dieu tout-puissant d'accorder en sa grande misericorde à ce Royaume, la delivrance miraculeuse du Papisme, & du pouvoir arbitraire; & qu'après Dieu, nous en sommes redevables au courage & à la sage conduite de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange, que Dieu a choisi pour être le glorieux instrument d'un si grand bonheur pour nous & pour nôtre posterité. Et étant d'ailleurs persuadez des éminentes qualitez de S. A. R. Mad. la Princesse d'Orange, & de son attachement à la Religion Protestante, qui sans doute attireront une grande benediction sur ce Royaume : les Seigneurs & les Communes presentement assemblez à Westmunster ont fait une Declaration par laquelle ils prient L. A. R. d'accepter la Couronne. Ce qui ayant été par elles accepté : Nous les Seigneurs Ecclesiastiques & seculiers, & les Communes assemblées avec le Lord Maire, les bourgeois de Londres, & les autres Communes du Royaume*, publions & proclamons d'un consentement unanime Guillaume & Marie *Prince & Princesse d'Orange, pour Roi & Reine d'Angleterre, de France, d'Irlande, & des autres domaines de leur dépendance ; & qu'en consequence de nôtre Déclaration, ils seront sacrez & reconnus pour Roi & pour Reine par tous les sujets de ces Royaumes & de ces domaines, qui dès à present sont obligez de leur rendre le respect, l'obeissance & la fidelité que tous les sujets doivent a leurs Souverains. Le Grand Dieu par qui les Rois regnent veüille benir* le Roi Guillaume & la Reine Marie, *& les faire regner long-tems & heureusement sur nous. Dieu benisse* le Roi Guillaume & la Reine Marie. Signé J. Brouw, Clerc du Parlement.

C'est

C'eſt ainſi que le Prince d'Orange fût païé 1689.
du grand ſervice qu'il venoit de rendre à la nation Angloiſe, par une des plus belles Couronnes du monde. Cet événement imprévû frapa tout le monde également, mais fit naître dans les eſprits des penſées bien diférentes. Les uns en furent tranſportez de joie, & les autres parurent pénetrez d'une douleur qui alloit juſqu'à la rage, particulierement en France où l'on ſe déchaina contre le nouveau Roi de la Grand' Brétagne de la maniere du monde la plus furieuſe & la plus indigne. On ne le traitoit que de nouvel Abſalom, qui avoit dépoüillé tous les ſentimens de la nature, renoncé à toutes les loix de l'humanité & de l'équité, pour ſatisfaire ſon ambition démeſurée, en faiſant décendre le Roi ſon beau-pere de deſſus le trône, afin de ſe mettre à ſa place, & de pouvoir exterminer la Religion Catholique. Mais les Catholiques même les plus raiſonnables des autres Etats virent bien que c'étoient des déclamations fauſſes & injuſtes, qui ne tendoient qu'à deſunir les Princes, qui paroiſſoient prêts à ſe liguer contre la France; de ſorte que cela ne les empêcha pas d'approuver ce qu'avoit fait le Prince d'Orange, & de le reconnoître pour Roi legitime comme nous le verrons bien-tôt.

La qualité d'Hiſtorien desintereſſé que j'ay deſſein de remplir, ne me permet pas de faire ici une apologie, & beaucoup moins un panégirique du Prince dont j'écris l'Hiſtoire. Je prie ſeulement mes Lecteurs de conſiderer attentivement toutes les circonſtances du recit que je viens de faire, avant que de

1689. prononcer aucun jugement. J'avouë que si on ne savoit autre chose, sinon que le Prince d'Orange passa en Angleterre avec une Armée, & que dés qu'il y fût arrivé le Roi son beau-pere se vid abandonné de tous ses sujets, & fut obligé de sortir de son Roïaume: qu'ensuite une Assemblée qui representoit la nation jugea que le trône étoit vacant, & ofrit la Couronne au Prince d'Orange qui l'accepta; on ne pourroit pas s'empêcher de regarder ce Prince comme un usurpateur. Mais lors qu'on considerera que le Roi Jaques II. avoit été élevé sur le trône de la Grand' Brétagne contre les loix du Roïaume, qui sont fort diférentes de celles de tous les autres Etats de l'Europe, & par une pure indulgence de ses sujets Protestans, qui esperoient que sa Religion n'empécheroit pas qu'il ne protegeât la leur, & qu'il ne les gouvernât équitablement: que cependant ce Prince n'eut pas plûtôt la couronne sur la tête qu'il commença à violer les loix, & à faire des bréches considerables aux priviléges de l'Eglise Anglicane, & en général à ceux de la nation, malgré le serment qu'il venoit de faire de conserver inviolablement ces loix & ces priviléges: Que voiant qu'on ne s'oposoit point à ses premieres démarches, qu'on n'osoit pas même s'en plaindre, cela lui donna le courage d'aller plus avant, & lui fit former le dessein, non seulement de rendre la Religion Romaine dominante dans ses Roïaumes, mais aussi d'exterminer la Religion Protestante, & en même tems de s'aquerir une autorité absoluë sur ses peuples: Que pour parvenir à ce double but, il fit en se-

ſecret une étroite alliance avec le Roi de 1689.
France, mit ſur pié une Armée nombreuſe & équipa une flote conſidérable en pleine paix, & ſans l'avis d'un Parlement: Que lors que cette flote & cette Armée furent prêtes, il voulut obliger toutes les villes & tous les corps de ſes Royaumes à conſentir qu'il diſpenſât de certaines loix, que la plûpart regardoient comme abſolument néceſſaires à la ſûreté de l'Etat, & qui au reſte ne pouvoient être caſſées légitimement, que par un Parlement libre: Que le Prince & la Princeſſe d'Orange, qui juſqu'alors n'avoient pas ouvert la bouche, quelque droit qu'ils euſſent de ſe plaindre de la conduite du Roi, étant conſultez ſur ce dernier article, ils répondirent avec toute la modeſtie & le reſpect imaginable, qu'ils ne pouvoient point aprouver le deſſein du Roi, & qu'ils ne croyoient pas qu'il y eût de la ſûreté à l'éxécuter; que s'il ne s'agiſſoit que d'une ſimple liberté de conſcience pour les Catholiques, ils trouveroient bon qu'on la leur acordât, ſi on ne l'avoit déja fait; & qu'ils étoient même tout prêts à employer leurs ſoins pour cela, mais qu'il y avoit trop de danger à admettre ceux de cette Religion aux charges publiques: Lors qu'on conſidérera, que malgré cela le Roi continua à ſuivre ſa pointe, qu'il remua ciel & terre, pour avoir un Parlement favorable à ſes intentions, & qu'il étoit à craindre que ſes ſoins ne réüſſiſſent: Que les Proteſtans Anglois s'allarmant alors, priérent inſtamment le Prince & la Princeſſe d'avoir pitié d'eux, leur repréſentant d'un côté le danger où ils étoient, & l'opreſſion qu'ils ſouffroient, & de

l'au-

1689. l'autre le tort qu'on avoit dessein de faire à Leurs Altesses, selon toutes les aparences, en les excluant de la succession qui leur étoit dûë, pour y admettre un enfant qu'ils croyoient fortement être suposé : Que le Prince & la Princesse se firent long-tems presser avant que de satisfaire au desir des Anglois: Que lors que le Prince crût ne pouvoir se dispenser de passer en Angleterre, il ne prit qu'autant de troupes qu'il lui en faloit pour s'empêcher d'être insulté : Que son Armée étoit beaucoup plus foible que celle du Roi, quoi qu'il n'eût point d'assurance que celle du Roi ne voulût pas l'attaquer : Qu'il protesta avant & aprés son arrivée en Angleterre, qu'il n'avoit aucun dessein de se rendre maître du Royaume, qu'il vouloit seulement procurer à la nation la tenuë d'un Parlement libre, qu'elle témoignoit desirer, & qui seule pouvoit assûrer sa Religion & sa liberté : Que les troupes du Roi, & en général tous ses peuples trouverent ce dessein si juste, qu'ils joignirent leur demande avec celle du Prince, & que le Roi ne pût enfin s'empêcher de leur acorder ce qu'ils desiroient : Que cependant après avoir convoqué le Parlement, le Roi revoqua les ordres qu'il avoir donnez, & se retira du Royaume, sans en aléguer aucune bonne raison : Que le Prince d'Orange ne fit violence à qui que ce soit, avant ni après cette retraite : Qu'il éloigna ses troupes des lieux qui devoient nommer leurs Députez pour l'assemblée, que tous les Seigneurs avoient jugé nécessaire de convoquer : Qu'enfin cette Assemblée ofrit la Couronne au Prince contre son attente, comme cela est connu.

nu de toute la terre : Lors, dis-je, qu'on 1689.
considérera tout cela, je suis persuadé que toutes les personnes équitables de quelque Religion qu'elles soient, tomberont d'accord, que ce Prince avoit droit de faire ce qu'il fit, & qu'il est loüable d'avoir rompu les fers d'une nation qui se trouvoit dans de si grandes extrémitez.

Fin du troisiéme Livre



HISTOI-



HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE QUATRIEME,

Contenant ce qui s'est passé depuis l'élévation de ce Prince & de la Princesse son épouse, sur le trône d'Angleterre, jusques à l'année 1691.

1689. L n'y avoit qu'un Roi qui pût donner à la Convention d'Angleterre le titre de Parlement, parce que qui dit un Parlement dit une Assemblée convoquée par des personnes revêtuës de la dignité Royale & de laquelle elles sont les chefs. Dés que le Prince & la Princesse furent

furent élevez ſur le trône, Ils changerent en 1689.
Parlement cette Aſſemblée, ce qui fut fait du conſentenent de tous les membres qui compoſoient cet illuſtre corps; & le même jour le nouveau Roi s'y étant rendu, il y prononça ce diſcours.

MILORDS ET MESSIEURS.

Je vous ai témoigné, il n'y a pas long-tems, combien je ſuis ſenſible aux marques que vous m'avez données de vôtre affection, & à quel point j'eſtime la confiance, que vous prenez en moi. Je ſuis venu ici pour vous aſſurer, que je ne ferai jamais rien qui puiſſe diminuer la bonne opinion que vous avez conceuë de moi. Je penſe qu'il eſt neceſſaire que je vous diſe l'état des affaires de nos Alliez hors du Royaume. Celui des Provinces-Unies eſt tel, qu'à moins qu'on ne prenne un ſoin particulier de ce païs-là, il ſera expoſé à plus de perils que vous ne voudriez. Vous devez vous-mêmes reconnoître, que l'état des affaires de ce Royaume demande que vous deliberiez ſans tarder, & que vous preniez les reſolutions neceſſaires, non ſeulement pour faire regner la paix dans cet Etat, mais pour y proteger l'interêt de la Religion Proteſtante & dans les païs étrangers. Sur tout l'Irlande ſe trouve dans un tel état, que les dangers ſont devenus trop grands pour y remedier par des methodes lentes. Je vous laiſſe à examiner les voyes les plus ſûres pour prevenir les inconveniens qui peuvent naître de la lenteur, & à juger des moyens les plus propres pour venir à bout d'affermir le repos de cette nation, à quoi je ne doute pas que vous ne ſongiez, & à l'avan-

cement

1689. *cement duquel je ferai toûjours prêt de contribuer de tout mon pouvoir.*

Il étoit aisé de comprendre par ce discours que le Roi desiroit avant toutes choses qu'on envoyât des troupes en Irlande pour appuyer le parti Protestant, qui y étoit opprimé, & pour soumettre les Catholiques de ce Roïaume, qui avoient pris les armes sous la conduite du Vice-Roi Tirconnel, & qui devoient bien-tôt recevoir du secours de France: Et en second lieu que l'Angleterre s'interessât dans la guerre que le Roi de France avoit déclarée aux Etats Généraux, pour se vanger de ce qu'ils lui avoient fourni des vaisseaux & des troupes: & qu'elle entrât dans la ligue qui se devoit faire entre les Etats & tous les Princes de l'Empire. Il est vrai que le Roi de France n'avoit pas parlé de l'entreprise du Prince d'Orange dans sa déclaration de guerre, sans doute parce qu'il ne vouloit pas desavoüer le Roi Jaques II. qui avoit declaré aux Etats qu'il n'avoit aucune alliance avec ce Prince. Il s'étoit contenté de se plaindre des sollicitations que les Etats avoient faites, pour l'élection du Prince de Baviere à l'Electorat de Cologne, à l'exclusion du Cardinal de Furstemberg. Mais on savoit bien que ce n'étoit là qu'un prétexte, dont le Roi de France couvroit la véritable raison qui l'avoit porté à déclarer la guerre aux Etats, qui étoit le secours qu'ils avoient donné au Prince d'Orange. Les Anglois étoient donc obligez par reconnoissance à secourir les Provinces-Unies. Leur propre intérêt, le souvenir des maux que la France avoit eu dessein de leur faire, & la considération de la guerre, qu'elle alloit porter

en

en Irlande, demandoient la même chose. Aussi 1689.
le Roi n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il désiroit, comme nous le verrons bien-tôt.

Pendant que le Parlement étoit ocupé à délibérer sur les propositions du Roi, & sur plusieurs autres afaires, le Roi & la Reine reçurent les complimens de plusieurs Corps, & entr'autres de tout le Clergé de Londres, & d'environ cent Ministres Presbytériens. Leurs Majestez assurerent le premier de ces Corps des sentimens avantageux qu'elles avoient pour l'Eglise Anglicane, dans laquelle la Reine avoit toûjours vêcu, & où le Roi venoit d'entrer en y communiant. Et elles témoignerent aux Presbyteriens la disposition où elles étoient de les proteger, en attendant qu'ils pussent se reunir avec l'Eglise Anglicane. Ceux-ci assurerent Leurs Majestez, *qu'ils étoient prêts de vivre en bonne union & intelligence avec cette Eglise, selon la régle du Christianisme, & conformement à la parole de Dieu, & à la discipline de leur Religion.*

Le Roi Jaques s'étoit flaté que le Roi de France lui donneroit une armée assez formidable pour pouvoir rentrer en Angleterre, & reprendre les Couronnes qu'il avoit abandonnées. Sans cette vûe ou ne conçoit pas comment il auroit quitté ce Royaume si brusquement dans un tems où il avoit encore un grand nombre de creatures, qui certainement auroient empêché qu'on ne l'eût dépoüillé de l'autorité Royale, quand même on supposeroit que le Prince d'Orange & ses partisans eussent eu ce dessein. Le plus grand mal qu'il avoit à craindre étoit de se voir reduit un peu tard à la

tri-

1689. triste necessité de se retirer : & en ce cas il n'eût pas été acusé d'imprudence, ni de lacheté, comme il le fut par bien des gens, pour avoir quitté à contre-temps ses Royaumes, & sans que personne l'y obligeât. Mais quoi qu'il en soit, le Roi de France n'étoit pas en état de lui fournir des forces suffisantes pour regagner tout ce qu'il avoit perdu. Il avoit trop d'affaires à démêler. Tout ce qu'il put faire fut de donner au Roi Jaques quelque secours d'hommes, & d'argent, afin qu'il pût passer en Irlande, lui-même en personne pour reparer le tort que sa fuïte lui avoit fait, & pour voir si ceux qui lui étoient encore affectionnez parmi ses anciens sujets, le voyant approcher d'eux, feroient quelque heureux effort pour le rétablir. Il partit donc pour ce Royaume, acompagné du Comte d'Avaux, debarqua à Kingsale le 21. de Mars, & se rendit à Dublin où il donna audience à ce Comte le 16 d'Avril en qualité d'Ambassadeur de sa Majesté Trés-Chrêtienne.

Quoi que cette diversion ne parût pas fort à craindre, la nouvelle de l'arrivée du Roi Jaques en Irlande fit hâter le secours qu'on destinoit pour ce païs-là, & que le redoutable Maréchal de Schomberg devoit conduire.

Peu de tems après le Parlement témoigna par un acte public les sentimens qu'il avoit à cet égard : car le 8 du mois d'Avril, cette Assemblée presenta une adresse au Roi pour l'assurer, qu'en reconnoissance de la delivrance miraculeuse du Papisme & du pouvoir arbitraire dont il avoit été l'instrument, ils étoient tous prêts à l'assister de leurs biens & de leurs vies pour soûtenir les alliances qu'il

avoit

avoit contractées, avec les Puiſſances étrangeres pour reduire l'Irlande à ſon obéïſſance, & pour maintenir la Religion Proteſtante dans les trois Royaumes. Le Roi n'eut pas plûtôt leu cette adreſſe qu'il fit ſur le champ aux membres du Conſeil Privé qui l'avoient preſentée, la réponſe qu'on va inſerer. 1689.

Si l'eſtime que j'ai toûjours euë pour un Parlement, & principalement pour celui-ci, pouvoit être augmentée, MILORS & MESSIEURS, *ce ſeroit certainement par les bonnes intentions que vous temoignez dans l'adreſſe que vous m'avez preſentée. Elle eſt ſi bien conceuë, & elle renferme des choſes ſi avantageuſes pour nôtre repos, qu'elle ne peut être que très-agreable.*

Je puis vous aſſurer que je n'abuſerai jamais de la confiance que vous aurez en moi, étant convaincu que la baſe d'une parfaite intelligence entre un Roi & ſes ſujets conſiſte en une confiance reciproque. Lors qu'elle eſt une fois troublée le gouvernement eſt énervé. C'eſt pourquoi tous mes ſoins tendront à diſpoſer toutes choſes de telle maniere, qu'aucun Parlement n'aura ſujet de ſe méfier de moi : & l'unique moyen que je ſache pour l'empêcher eſt de ne lui rien demander qui n'ait pour fin ſon propre interêt. Comme je ne ſuis venu ici que pour le bien de ce Royaume, & que c'eſt par vos ſoins que je ſuis élevé à la dignité preſente, il eſt juſte que je faſſe tous mes efforts pour parvenir aux fins qui m'y ont amené. Il a peu à Dieu de ſe ſervir de moi pour vous venir delivrer des malheurs qui vous menaçoient : & mon unique deſir, comme étant mon devoir, eſt de mettre tout en uſage pour conſerver vôtre Religion,

vos

1689. *vos loix & vos libertez, qui sont les seules raisons qui m'ont fait passer en Angleterre. Aussi ne fais-je point de doute, que c'est la cause pour laquelle mon entreprise a été acompagnée de tant de bénédictions. Lors que je vous parlai dernierement, je vous remontrai en même tems la nécessité qu'il y avoit d'assister nos Alliez, & principallement les Etats de Hollande, de qui la promtitude pour vous venir secourir, sans avoir égard au peril & aux dépenses qu'ils ont faites, suffit pour vous faire goûter ma demande. Et comme j'ai été témoin oculaire de leur ardeur pour cette expedition, & pour seconder mon entreprise préférablement à tous leurs interêts, je ne puis qu'être fort touché de la ruïne inevitable qu'ils se sont attirée en vous donnant de l'assistance, si vous ne la prévenez de vôtre côté en les secourant. On ne sauroit s'imaginer combien ils se sont épuisez de monde & d'argent, & je suis assuré que vôtre générosité envers eux ne sera pas plus limitée que celle qu'ils ont euë à vôtre égard, & que non seulement vous me donnerez le pouvoir de parachever le traité fait avec eux, & de payer ce qu'ils ont déboursé en cette ocasion, dont nous vous donnerons le compte, mais que vous les défendrez contre les atteintes de leurs ennemis, qui doivent être aussi les vôtres, si vous envisagez l'interêt de la Religion, & que vous fassiez réflexion que l'unique but de ces ennemis c'est de perdre entierement la Hollande, comme étant le premier degré pour parvenir à vôtre abaissement.*

Il n'est pas besoin de vous faire connoître le déplorable état où l'Irlande est reduite aujourd'hui par la tirannie des Papistes qui en

sont

ſont les habitans, & par l'encouragement & par les ſecours de la France ; vous étes convaincus vous-mêmes qu'on ne peut entreprendre de la ſecourir qu'avec des forces conſiderables. Je crois qu'on n'y ſauroit envoyer moins de vint mille hommes tant de cavalerie que d'infanterie, mais avec ce nombre il y a tout ſujet d'eſperer, que moyenant l'aſſiſtance de Dieu nous viendrons à bout de nôtre deſſein. A la verité l'execution ne s'en peut faire ſans beaucoup de dépenſe, mais c'eſt une dépenſe abſolument néceſſaire. Vous devez conſiderer en même tems, que pour faire reüſſir plus efficacement & plus promptement les entrepriſes du côté de l'Irlande & de la France, il faut équiper une flote conſiderable, laquelle étant jointe avec celle de Hollande nous rende maîtres de la mer, pour empêcher que la France ne faſſe aucun tranſport en Irlande, ou en quelque autre endroit qui nous pût cauſer quelque dommage ou à nos Alliez. Je vous recommande auſſi de faire en ſorte, que les revenus ſoient fixes, afin qu'on en puiſſe faire la collecte ſans aucune oppoſition. Ces affaires demandent de groſſes ſommes, & elles ſont par conſequent onereuſes pour le peuple : mais ſi vous conſiderez que ni vôtre Religion, ni vôtre tranquilité ne peuvent être afermies ſans ces voyes, je conclus que vous ne pouvez acheter trop cher vôtre repos. Je m'oblige auſſi de mon côté ſolemnellement à employer uniquement à cela tout ce que vous voudrez acorder pour ſubvenir à ces beſoins. Et comme vous n'épargnez rien, non pas même ce qui vous eſt le plus cher, auſſi n'épargnerai je pas mon ſang pour maintenir la Religion Proteſtante, le bien & la gloire de cette nation. 1689.

1689. Ce discours produisit tout l'éfet qu'on pouvoit soûhaiter. Le Parlement acorda au Roi six-cens-mille livres sterlin pour le remboursement des fraix que les Etats avoient faits, & prés de six milions pour la guerre d'Irlande. Il le recompensa outre cela amplement de la suppression d'un impôt sur les cheminées, de laquelle Sa Majesté avoit voulu gratifier le peuple à son avenement à la Couronne, en lui assûrant un fond de douze cens mille livres sterlin de revenu pour l'entretien de sa maison. Dés que le Roi eût obtenu ce qu'il desiroit, il commanda à l'Amiral Herbert d'aller croiser du côté d'Irlande avec trente vaisseaux, pour empêcher le passage des troupes de France. En même tems il donna des ordres pour faire de nouvelles levées, & pour équiper une flote de soixante vaisseaux, outre trois régimens composez de François réfugiez dont le Roi distribua les commissions ; il y eut dix-huit Seigneurs qui ofrirent de faire chacun un regiment à ses dépens. Pour ce qui est des troupes Hollandoises, le Roi les renvoïa presque toutes dans les Provinces Unies sous la conduite du Comte de Nassau, avec la plus grande partie des sommes duës aux Etats, & des présens considerables. Il y envoïa aussi quelques régimens Anglois, qui devoient être suivis de plusieurs autres, & parmi lesquels étoit le régiment de Dumbarton, qui fit mine de se revolter lors qu'on voulut l'embarquer. La plûpart des Officiers & des soldats protesterent, qu'ils ne vouloient combattre que pour le Roi Jaques, & se retirerent avec quelques piéces de canon. Mais

le nouveau Roi aiant fait marcher contr'eux 1689.
un détachement de cavalerie, dés qu'ils se virent poursuivis ils se rendirent à discretion. Le Roi fit arrêter les Officiers; mais il donna une amnistie générale aux soldats, & leur fit passer la mer comme s'ils avoient toûjours été fort fideles.

Le 19 du même mois d'Avril le Parlement naturalisa le Prince George de Dannemark, qui avoit été regardé jusques-là comme étranger. Le 20 le Roi le créa Duc de Cumberland, Comte de Kandal & Baron d'Ockingan, & par consequent Pair du Royaume, afin que Son Altesse Royale eût entrée dans la Chambre Haute. Le Roi fit encore donner des letres de naturalité à M. de Benting, qu'il vouloit établir Comte de Portland. Il se rendit au Parlement pour confirmer les actes qui avoient été faits pour cela : & le 21 il fut sacré & couronné avec la Princesse son épouse dans l'Eglise Cathedrale de Westmunster de la maniere qu'on le va dire.

Le Roi & la Reine se transporterent du palais de Whitehall à celui de Westmunster, où tous ceux qui devoient assister à la solemnité de leur couronnement s'étoient rendus dans la Chambre des Seigneurs. Tous décendirent dans la grande sale, & le Roi & la Reine s'étant placez sur des trônes qui leur avoient été preparez ; le Garde des joyaux apporta au Grand Connêtable l'épée de l'Etat, celle que l'on nomme *Curtana*, qui est sans pointe, & les deux autres qui sont pointuës, avec les éperons d'or ; & le Grand Connetable donna tout cela au Grand Cham-

1689. bellan, qui le mit ſur une table devant Leurs Majeſtez. Le Doyen de Weſtmunſter, les Chanoines, les Chantres, & le Chœur avoient apporté en corps, les couronnes, les ſceptres, le globe, l'ampoule, qui eſt un vaſe d'or en forme de colombe, où l'on met l'huile qui ſert pour oindre les Rois, & la grande cuiller d'or avec laquelle on verſe l'huile de l'onction. Ils avoient été prendre chez le Doyen ces enſeignes de la Royauté, & les avoient portées ſur l'Autel de l'Egliſe collégiale, d'où ils les avoient enſuite raportées dans la grande ſale ſur la même table où étoient les quatre épées & les eperons.

Mais avant que de voir l'ordre de cette marche, il faut remarquer que pour garantir ceux qui la compoſoient contre l'irruption du torrent du peuple, on avoit fait au milieu de la ruë, depuis le palais juſqu'à l'Egliſe de Weſtmunſter, un paſſage large d'environ douze piés, fermé de chaque côté d'une baluſtrade, à hauteur d'apui, & bordé d'une double haye de ſoldats. Le pavé entre ces deux baluſtrades étoit ſablé; couvert de drap bleu, & jonché de rameaux & de fleurs. Un amphithéatre regnant ſans interruption, s'élevoit à droit & à gauche juſques ſur le faîte des maiſons. Un des Officiers du Soûmaréchal marchoit le premier, & après lui les Tambours, les Trompettes, &c. Enſuite venoient ſix Greffiers de la Chancellerie en robes noires de ſatin à fleurs : les Chapelains du Roi ayant benefices en habit d'ecarlate avec leurs echarpes, & tenant leurs bonnets à la main : les Scherifs & les Aldermans de Londres : les Maî-

tres

tres de la Chancellerie : le Solliciteur & le Procureur Général : les Ecuyers du Corps : les Gentilshommes de la Chambre du Roi : les Juges, appellez Barons de l'Echiquier : les Juges de divers autres tribunaux : le Lord Chef Baron : le Lord Chef de Justice des Plaidoyers communs : le Maître des Rôles, & le Lord Chef de Justice du Banc du Roi : tous magnifiquement revêtus de leurs robes ordinaires de cérémonies. Ils étoient suivis des enfans de chœur de la Cathedrale de Westmunster en surplis : du Sergent de la Garderobe, & du Sergent Capitaine des portes en robes d'écarlate : des enfans de chœur de la Chapelle Royale en manteau d'écarlate : du chœur de Westmunster en surplis : des Gentilshommes de la Chapelle Royale en manteau d'éclarlate : du Soûdoyen de la même Chapelle en robe d'écarlate doublée de velours noir, & des Chanoines de Westmunster, avec leurs surplis, leurs chapes, &c. du Garde des joyaux en robe d'éclarlate, & des Conseillers du Conseil privé, non Pairs du Royaume, en habit ordinaire. 1689.

Tous ceux qui viennent d'être nommez s'assemblerent dans la Chambre de la Cour des Requêtes, où un Officier de cérémonié régla leur marche & les conduisit en ordre dans la grande sale. Les Pairesses se rencontrerent dans la chambre peinte, & les Pairs dans celle des Seigneurs, d'où ils furent conduits chacun tenant son rang dans la même grande sale, qui étoit le lieu du rendevous général. Deux Poursuivans d'armes précedoient les Baronnes, les Barons & les Evêques: deux autres Poursuivans

 d'ar-

1689. d'armes les Vicomtesses & les Vicomtes : deux Herauts dans leurs riches habits, les Comtesses & les Comtes : deux autres Herauts les Duchesses & les Ducs. Tous ces Pairs & Pairesses en robes de cérémonie, & tenans leurs couronnes, ou leurs *coronets* à la main. Ceux des Seigneurs qui étoient Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere portoient le colier de l'Ordre. Après marchoient deux Rois d'armes en magnifique équipage, & précedant le Garde du sceau privé, le President du Conseil, l'Archevêque d'York, l'Archevêque de Cantorbery, qui marchoient deux à deux, & le Prince George de Dannemark marchant seul, la queuë de sa robe portée par le Maître de sa garderobe. Après le Prince, paroissoient ceux qui representoient les Ducs d'Aquitaine & de Normandie en manteau de velours cramoisi doublé d'hermine avec leur bonnet de drap d'or à la main. Ils étoient suivis de ceux qui portoient quelques unes des enseignes de la Royauté. Le Comte de Manchester & Mylord Grey de Ruthin marchoient ensemble, l'un portant le bâton de S. Edward, & l'autre les éperons d'or. Le Comte de Clare, & le Comte de Northampton portoient les sceptres qui sont terminez par une croix, l'un de la Reine & l'autre du Roi. Le Comte de Pembrok portoit la troisieme épée ; le Comte de Derbey l'épée pointuë ; & le Comte de Shrewsbury marchant entre eux deux, l'épée appellée *Curtana*. Aprés eux venoient ensemble le Lord Maire de Londres, l'Huissier de la chambre des Seigneurs, dit de la verge noire, & Garter, principal Roi d'armes au milieu ; le Maire en Robe de velours cramoisi

moisi auec son colier d'or, & portant la massse de la ville de Londres. L'Huissier des Seigneurs tenoit sa baguette : & Garter revêtu aussi de tous ses ornemens, & tenant son coronet à la main. Ces trois étoient là, comme precedans les Hauts Officiers qui vont être nommez, & les Seigneurs qui portoient les autres enseignes de la Royauté. 1689.

Aprés le Maire, l'Huissier, & Garter, le Comte de Lindsey, Grand Chambellan d'Angleterre, marchoit seul. Le Duc de Norfolk, Comte Maréchal, le Duc d'Ormond, Grand Connetable, & le Comte d'Oxford portant l'épée de l'Etat, entre eux deux, aloient de front, & avoient les robes, & autres marques de leurs dignitez. De chaque côté ces quatre Seigneurs avoient des Sergens d'armes. Le Comte de Bedford & le Comte de Rutland marchoient ensemble, l'un portant le sceptre de la Reine, au bout duquel est une colombe; & l'autre le sceptre du Roi, qui est fait de la même maniere. Le globe de la Reine étoit porté par le Duc de Bolton ; & le globe du Roi par le Duc de Grafton : La couronne de la Reine par le Duc de Sommerset ; & la couronne du Roi, qui étoit celle de S. Edward, par le Grand Senéchal du Royaume. Ensuite, l'Evêque de S. Asaph portoit la patene ; l'Evêque de Rochester le calice ; & l'Evêque de Londres qui marchoit entre eux deux, portoit la Bible. Ceux-ci précedoient le Roi & la Reine, qui étoient sous un même daix, porté par seize Barons de Cinq-Ports. L'Evêque de Bristol étoit à côté de la Reine, afin qu'elle pût s'appuyer sur lui ; & l'Evêque de Winchester étoit à côté du Roi pour le

 même

1689. même dessein. Leurs Majestez étoient revêtuës de leurs robes Royales de velours cramoisi. La Reine avoit un diademe, ou un cercle d'or, au lieu de couronne ; & le Roi un bonnet plissé du même velours que celui de sa robe, doublé & rebordé d'hermine avec une houpe d'or au dessus. La Duchesse de Sommerset, assistée de quatre filles de Comtes, portoit la queuë du manteau de la Reine; & le Maître de la Garderobe, assisté de quatre fils de Comtes portoit la queuë du manteau du Roi. Le Roi avoit le grand collier de son Ordre. Les quarante Gentilshommes pensionnaires servoient de plus prochaine garde à Leurs Majestez, & étoient en deux bandes de chaque côté. Derriere la Reine marchoit une de ses Dames d'honneur, suivie de deux autres Dames qui servoient sous elle. Un Gentilhomme de la Chambre du lit marchoit aussi derriere le Roi, & étoit pareillement suivi de deux seconds Gentilhommes de la même Chambre. Après ceux ci venoient le Capitaine des Gardes de la Manche, le Capitaine des Gentilhommes pensionnaires, & entre eux deux, un des Capitaines des Gardes du Corps. La Compagnie des Gardes de la Manche, à la tête desquels étoit un Enseigne & un Lieutenant finissoit la marche ; ces Gardes marchoient quatre à quatre.

Leur Majestez étant entrées dans l'Eglise de S. Pierre, Cathedrale de Westmunster, monterent sur une maniere de theatre qui avoit été élevé exprés, & qui ocupoit l'espace du milieu de l'Eglise, entre l'extremité de la grande nef vers le chœur, & des deux

bras

bras de la croix. Tous les hauts Officiers de 1689.
la Couronne, tous les Pairs & toutes les Pairesses ayant été placez chacun selon son rang par des Herauts d'armes, le Roi & la Reine firent leurs prieres particulieres, & s'assirent sur des fauteuils de velours cramoisi garnis de frange d'or, assez près de la table de la Communion qu'on appelle l'Autel. Incontinent la Musique commença une antienne, & dès qu'elle fut finie, l'Evêque de Londres qui étoit debout auprès du Roi, s'avança vers le lieu où étoient assis les Pairs, étant precedé des grands Officiers de la Couronne, & demanda par trois fois à haute voix, à tous les assistans Pairs & autres, s'ils ne consentoient pas à recevoir Guillaume III. & Marie II. pour leurs legitimes Roi & Reine, & s'ils ne leur promettoient pas une fidelle obeïssance? La réponse fut à chaque fois un cri de consentement, & une aclamation generale. Alors commença la seconde antienne. Pendant ce tems-là l'Evêque de Londres avec ses assistans alla à l'Autel; & l'antienne étant achevée, le Roi & la Reine acompagnez de deux Evêques, y allerent aussi, & s'agenoüillerent. L'Evêque de Londres ayant fait quelques prieres leur presenta un bassin d'or: & Leurs Majestez offrirent quelques piéces de drap d'or, & quelques lingots d'or, après quoi elles retournerent s'asseoir sur des fauteüils differens des premiers. Les Seigneurs qui portoient les *Regalia*, ou les marques & enseignes de la Royauté, les mirent sur l'autel, & Leurs Majestez y retournerent, & s'agenouillerent encore. On lut les litanies, & on celebra

M 5 un

1689. un ſervice qui avoit été ordonné, après quoi le Roi & la Reine qui avoient été toûjours à genoux, s'allerent raſſeoir, pour entendre le ſermon qui fut prononcé par l'Evêque de Salisbury ſur ces paroles du 2 Livre de Samuel, chap. XXIII. verſ. 3. & 4. *Le Dieu d'Iſraël m'a dit, le Rocher d'Iſraël m'a parlé: Que celui qui gouverne les hommes, a-t-il dit, ſoit juſte, qu'il gouverne dans la crainte de Dieu: & il ſera comme la lumiere du matin, lors que le ſoleil ſera levé; comme un matin qui eſt ſans nuages; ou comme l'herbe qui ſort de la terre quand les rayons du ſoleil paroiſſent après la pluye.*

Le ſermon étant fini, l'Evêque de Londres étant à l'Autel, Leurs Majeſtez, s'en aprocherent pour prêter le ſerment, dont les termes avoient été ordonnez par le Parlement: Elles demeurerent debout, & l'Evêque de Londres leur parla ainſi; *Promettez-vous ſolemnellement, & jurez-vous de gouverner le peuple de ce Royaume d'Angleterre & les Etats qui en dependent, conformement aux ſtatuts reglez par le Parlement, & aux loix & coûtumes qui ſont établies?* Le Roi & la Reine répondirent chacun en particulier; *Je le promets ſolemnellement.* L'Evêque ajoûta; *Promettez-vous de faire executer de tout vôtre pouvoir les loix & la juſtice en douceur & merci dans tous vos jugemens?* Leurs Majeſtez répondirent; *Je le promets.* L'Evêque leur demanda encore; *Travaillerez-vous de toute vôtre force à maintenir les loix de Dieu, la vraye profeſſion de l'Evangile, & la Religion Proteſtante Réformée, telle qu'elle eſt maintenant établie? Promettez-vous de*

com-

conserver aux Evêques & au Clergé de ce 1689.
Royaume, & aux Eglises qui sont commises à leurs soins tous les droits & tous les privileges qui apartiennent, ou qui pourront apartenir à tous & à chacun d'eux? Le Roi & la Reine répondirent une troisiéme fois, & dirent chacun en particulier comme auparavant; *Je promets de faire toutes ces choses-là.* Alors ils mirent la main sur la Bible, & firent le serment à genoux en prononçant ces paroles; *J'observerai, & j'acomplirai les choses que je viens de promettre. Ainsi Dieu me soit en aide.* Cela fait, Leurs Majestez s'allerent replacer sur de nouveaux trônes, où ils furent sacrez & couronnez à la vûë des Pairs, des Députez à la Chambre des Communes, ausquels on avoit préparé un amphitheatre, & d'une infinité d'autres spectateurs. La Musique entonna quelques hymnes, à l'instant le Roi & la Reine furent assis, & l'Evêque de Londres, assisté d'un autre Evêque deshabilla le Roi; ou lui ôta la perruque, le manteau, & le justaucorps. Et comme il étoit en chemise jusqu'à la ceinture, des Gentilshommes de sa Chambre soutenoient un drap d'or élevé par derriere pour le garantir du froid. L'Evêque versa de l'huile de l'ampoule dans la cuiller d'or, & en oignit les mains du Roi, les bras, les épaules, la poitrine, & le sommet de la tête, & prononça diverses bénédictions, dont l'une fut en ces termes; *Dieu, qui est le fils de Dieu, Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, qui a eté oint par son pere de l'huile de liesse par dessus ses compagnons, veuille faire couler sur ta tête par cette on-*

1689. *ction, la benediction du S. Esprit; & la fasse penetrer jusqu'au plus profond de ton cœur, afin que tu reçoives les graces invisibles; & qu'ayant gouverné tes Royaumes temporels avec justice, tu vives éternellement avec celui qui étant sans peché, vit & regne en gloire avec Dieu le Pere & le S. Esprit. Amen.*

L'onction étant faite, on mit une espece de coife de toile blanche sur la tête du Roi; on lui mit des bas, & des brodequins de maroquin rouge, des gans de toile, un surplis, une étole, une dalmatique de brocard d'or, & une ceinture brodée. Quelques Seigneurs allerent faire ofrande de son épée à l'Autel, & le Comte d'Oxford la racheta pour une certaine somme d'argent, & la porta nuë le reste de la ceremonie En même tems l'Evêque prit sur l'Autel le sceptre, au bout duquel est une croix, & le donna au Roi en lui disant; *Prens ce sceptre, qui est la marque d'un pouvoir Royal, la verge du Royaume, la verge de vertu. Gouvernes en ton peuple justement; défens en l'Eglise, & le peuple Chrêtien que Dieu a commis à ta garde. Punis en les méchans, défens en les justes, & les conduis en toute équité, afin que tes Royaumes temporels puissent être un jour changez au Royaume éternel par les bontez de celui dont le Royaume est éternel. Amen.* Le Roi prit le sceptre de la main droite, & incontinent après, l'Evêque lui presenta le sceptre de la colombe, que Sa Majesté receut de la main gauche. L'Evêque fit un vœu à peu près semblable au premier en donnant le second sceptre au Roi, & ajouta ces paroles; *Le Seigneur te benisse & te conserve; & comme il t'a établi Roi sur son temple, qu'il*

lui plaise de te benir en ce monde, & de te rendre 1689.
participant de la felicité éternelle dans celui qui est à venir. Amen. Ensuite l'Evêque alla prendre sur l'Autel la couronne de S. Edward, & après avoir fait quelque courtes prieres sans s'agenouiller la mit sur la tête du Roi, & dit à haute voix: *Que l'Eternel te couronne d'une couronne de justice & de gloire.* A ce moment, il se fit une aclamation generale: & un signal ayant été donné, les cris de *vive le Roi! Dieu bénisse le Roi! Dieu sauve le Roi!* &c. furent acompagnez de la musique, du carillon de toutes les cloches, du bruit des tambours, des tymbales, des trompettes, du gros canon de la Tour, & de celui qui avoit été mis exprès dans le parc de S. Jaques. Alors aussi tous les Pairs qui étoient presens se mirent sur la tête leurs couronnes, qu'ils avoient toûjours tenuës à la main: & le Roi s'étant placé sur un trône exhaussé, les Pairs tant spirituels que temporels furent rendre hommage à Sa Majesté; lui baiserent la joüe gauche; & toucherent sa couronne, pour témoigner qu'ils la vouloient soûtenir. Pendant cette ceremonie, le Tresorier de la maison du Roi jetta de tous côtez des medailles d'argent sur lesquelles étoit l'effigie du Roi & de la Reine; & au revers un Phaëton foudroyé par Jupiter avec ces paroles; *Ne totus absumatur orbis.*

Cela étant achevé, la Duchesse de Sommerset, assistée des Dames d'honneur ôta à la Reine le cercle d'or qu'elle avoit par dessus sa coifure, & l'Evêque de Londres lui versa sur la tête quelques goûtes d'huile comme il avoit fait sur la tête du Roi. Il oignit le sein de Sa Majesté avec du cotton trempé dans la même huile. Il lui donna les sceptres. Il la cou-

1689. ronna, & fit à peu près les mêmes cérémonies qui avoient été faites pour le Roi ; prononçant aussi de pareils vœux, & de pareilles bénédictions. Au moment que la Reine fut couronnée on entendit les mêmes aclamations, & les mêmes témoignages de rejoüissance qui avoient éclaté au couronnement du Roi ; & les Dames Pairesses mirent leurs coronets, comme avoient auparavant fait les Pairs. La Reine s'assit auprès du Roi sur un trône élevé comme le sien, & après que Leurs Majestez eurent communié & eurent fait la seconde ofrande, l'Evêque de Londres finit la solemnité par une derniere bénédiction. Ensuite Leurs Majestez furent conduites en cérémonie dans la Chapelle de S Edward, qui est derriere l'Autel, où au lieu des habillemens & des ornemens dont ils étoient revêtus, ils en prirent de nouveaux, pour retourner au palais de Westmunster à pié dans la même marche & dans le même ordre qui avoit été premierement observé. Toute la difference qu'il y eut, c'est que Leurs Majestez avoient des manteaux de pourpre, étoient couronnées, & portoient les sceptres & les globes ; & que les Pairs & Pairesses avoient aussi leurs coronets sur la tête, ce qui relevoit extremément l'éclat de la procession. Toute cette magnifique compagnie étant rentrée dans la grande sale de Westmunster, chacun fut placé aux diverses tables qui avoient été preparées pour dîner, & sur lesquelles on avoit déja mis le service. La table Royale sur laquelle on ne servit rien que Leurs Majestez ne fussent arrivées, étoit sous un daix au bout de la sale, & sur un

per-

perron élevé de ſept degrez. Dés qu'on eut ſervi Leurs Majeſtez s'aſſirent ; & entre le premier & le ſecond ſervice, le Chevalier Charles Dymoke, Champion du Roi fit le défi ordinaire : après quoi Garter, principal Roi d'armes acompagné des autres Herauts, proclama le Roi & la Reine de nouveau : & cette derniere proclamation ſe fit en Latin, en François, & en Anglois. Le dîner étant fini, Leurs Majeſtez ſe retirerent en caroſſe avec leur garde ordinaire au palais de Whitehall. 1689.

Ce jour-là Leurs Majeſtez créérent ſoixante-huit Chevaliers, de l'Ordre de la Sainte Trinité, douze Comtes, & douze Barons, & donnerent à chacun des membres du Parlement une medaille de trois livres ſterling. Le lendemain elles furent haranguées par l'Orateur de la Chambre des Communes, qui ſe rendit en corps à pié de Weſtmunſter à Whitehall pour les feliciter.

La premiere Proclamation que le Roi donna après ſon couronnement fut en faveur des Proteſtans François déja réfugiez en Angleterre, ou qui s'y iroient refugier. Elle fut donnée le 25 du même mois, & elle étoit conceuë en ces termes.

Comme il a pleu à Dieu de délivrer nôtre Royaume d'Angleterre & nos ſujets, non ſeulement de la perſecution dont ils étoient menacez, il n'y a pas long-tems, à cauſe de leur Religion, mais auſſi de l'oppreſſion & de la deſtruction que le renverſement de leurs loix, le pouvoir arbitraire, & la domination qu'on exerçoit ſur eux étoit ſur le point d'y introduire : Et trouvant que nos ſujets en ſont veritablement reconnoiſſans, & fort ſenſibles aux miſeres & aux calamitez

que

1689. *que souffrent les Protestans François ; & voulant les secourir, & encourager ceux qui viendront dans ce Royaume avec leurs familles & leurs biens ; Nous declarons par les presentes, que tous les Protestans François qui chercheront ici un azile & viendront daus ce Royaume, y auront non seulement nôtre protection Royale pour eux, pour leurs familles & pour leurs biens, mais que nous ferons aussi nôtre possible par toutes les voyes raisonnables pour les si bien soûtenir, aider & assister dans leurs divers métiers, professions & moyens de vivre, que leur demeure & leur vie en ce Royaume soit douce, commode & aisée.*

Il est tems de venir à la Convention d'Ecosse, dont j'ai attendu à parler jusques ici pour pouvoir dire tout d'une suite & sans interruption ce qu'elle fit.

Elle commença ses séances le 26 de Mars & peu après elle reçeut deux letres d'un stile bien different, l'une du nouveau Roi d'Angleterre Guillaume III. & l'autre de Jaques II. La premiere contenoit en substance : *Que Sa Majesté avoit beaucoup de reconnoissance des bonnes intentions que plusieurs de leur nation lui avoient témoignées, & dont ils venoient de donner des preuves en secondant ses desseins pour détourner les perils qui menaçoient la Religion & la liberté : Qu'après cela elle ne pouvoit plus douter de leur confiance, & qu'il ne restoit qu'à trouver les moiens de mettre leurs affaires en bon état, à quoi elle esperoit qu'ils travailleroient au plûtôt, afin que le peuple pût joüir d'une paix tranquile, & qu'on prévint toutes les factions qui*

le

le pourroient troubler : Qu'elle avoit eu beaucoup de joie de voir auprès d'elle tant de Noblesse portée à établir une parfaite union entre les deux Roiaumes, ce qui étoit le plus sur moyen d'etablir une paix stable & avantageuse aux deux nations, comme étant tous habitans d'une même Ile, parlant une même langue, ayant la même Religion & les mêmes interêts; principalement dans cette conjoncture, où leurs ennemis ne pensoient qu'à les desunir & à les diviser, afin de parvenir par ce moyen à la ruine de la Grand' Bretagne : Et que S. M. n'ayant pour but, que de voir les fruits de cette bonne intelligence, elle n'épargneroit rien pour venir à bout d'une si glorieuse entreprise. 1689.

La lettre du Roi Jaques étoit datée de son bord, & revenoit à ceci : „ *Qu'ayant appris que les Pairs, & ceux qui representoient les Comtez de son ancien Roiaume d'Ecosse devoient s'assembler à Edimbourg sous l'autorité usurpée du Prince d'Orange, il avoit jugé à propos de leur faire savoir, qu'il s'etoit toûjours confié en leur fidelité, comme il le leur avoit bien témoigné en se réfugiant chez eux dans ses plus grands malheurs : Qu'il les prioit donc de vouloir maintenir ses interêts, & de persister dans l'obéissance qu'ils lui devoient pour éviter le mépris, la honte & la ruine qu'ils s'attireroient dans ce monde, & la condamnation éternelle où ils seroient exposez dans l'autre s'ils s'éloignoient de leur devoir : Qu'eux & leur posterité verroient l'éfet des promesses qu'il leur avoit si souvent faites pour le maintien de leur Religion, de leur*

1689. *leur liberté, & de leurs priviléges, & qu'il avoit dessein d'éxecuter dés que le tems lui permettroit de les assembler en Parlement: Que s'ils se déclaroient pour lui, il ne manqueroit pas de les secourir avec des forces sufisantes pour assurer son droit contre ses ennemis: Qu'il pardonnoit à ceux qui rentreroient dans leur devoir avant le* 10 *d'Avril, mais que les rebelles seroient punis selon les loix: & qu'enfin ils eussent à députer quelcun d'entr'eux pour l'informer de leur conduite & de l'etat de leurs afaires.*

Ces deux lettres furent reçuës bien diféremment. Avant que de lire celle du Roi Jaques, on passa un acte pour déclarer, que *la Convention étoit légitime, & qu'elle ne se sépareroit point jusqu'à ce que le Gouvernement, la Religion, les loix, les libertez, & les priviléges fussent établis, & affermis.* Après la lecture il ne parut pas le moindre changement dans les esprits. On arrêta le porteur pour toute réponse. Il est vray qu'on le mit hors du Roïaume peu de tems après. Mais au contraire la Convention répondit d'une maniere trés-respectueuse à la lettre du Roi Guillaume. Elle lui rendoit *de profondes actions de grace & de trés-humbles remercimens* de la part du Roïaume d'Ecosse, premierement de ce qu'il avoit fait pour sa délivrance, dont on le regardoit *après Dieu comme le grand & unique* auteur, en second lieu de ce qu'il avoit pris l'administration des affaires publiques & convoqué les Etats du Roïaume: & elle lui faisoit esperer qu'elle prendroit dans peu des resolutions qui lui seroient agreables. En éfet après avoir donné divers ordres pour la sûre-

ſûreté du Roïaume, & particulierement pour 1689.
ſe ſaiſir du château d'Edimbourg que le Duc de Gordon qui y commandoit pour le Roi Jaques, refuſoit de rendre, & qui fut dés lors bloqué par Mylord Maccay, que le nouveau Roi d'Angleterre avoit envoïé en Ecoſſe, & que la Convention établit Général des troupes du Roïaume: Après cela, dis-je, cette Aſſemblée aprouva la conduite des Seigneurs qui avoient prié le Roi Guillaume de prendre l'adminiſtration des affaires d'Ecoſſe, & elle fit un acte à l'exemple de la Convention d'Angleterre pour déclarer *le trône vacant.* Cet acte portoit que *Jaques II. faiſant profeſſion de la Religion Romaine s'étoit attribué le pouvoir Roïal, & avoit agi comme Roi, ſans avoir prêté les ſermens requis par les loix: Qu'à l'inſtigation des méchans Conſeillers, il avoit envahi les conſtitutions fondamentales du Roïaume, changé la puiſſance Monarchique, mais bornée par des loix, en un pouvoir abſolu & deſpotique, & fait ſes éforts pour détruire la Religion Proteſtante, renverſer les loix, & aneantir les priviléges de la nation: en conſequence dequoi il étoit déchu du droit à la Couronne par forfaiture: & le trône étoit devenu vacant.*

Après cela la Convention proclama Roi & Reine d'Ecoſſe, le Prince, & la Princeſſe qui étoient déja ſur le trône d'Angleterre, preciſément le jour où Leurs Majeſtez furent couronnées à Londres. Cette Aſſemblée jugea à propos de dreſſer certains articles pour aſſurer la liberté de l'Ecoſſe, qu'elle prieroit Leurs Majeſtez de jurer, & que je vais raporter

tout

1689. tout du long, afin qu'on puiſſe mieux juger des griefs de ce Roïaume contre le Roi Jaques.

„ I. Qu'il eſt contraire aux loix du Roïau- „ me qu'un Papiſte en ſoit Roi ou Reine, „ ni qu'il y poſſede aucune charge, & qu'un „ Succeſſeur Proteſtant faſſe les fonctions de „ l'autorité Roïale, avant qu'il ait fait les „ ſermens de ſon avenement à la Couronne.

„ II. Que les loix défendent auſſi toutes „ proclamations qui tendent à ſuſpendre ou „ aneantir les loix, & à introduire le pou- „ voir abſolu, à ériger des Colleges de Jeſuï- „ tes, à changer les Temples Proteſtans en „ Egliſes Papiſtes, à ſoufrir qu'on y diſe la „ Meſſe, qu'on imprime & débite des livres „ Papiſtes, qu'on enleve des enfans pour les „ faire inſtruire hors du païs chez des Catholi- „ ques Romains, qu'on établiſſe des fonds & „ des revenus pour l'entretien des Ecoles Pa- „ piſtes, qu'on donne des penſions aux Prê- „ tres, & qu'on ſollicite les Proteſtans à chan- „ ger de Religion par des ofres de charges, „ de préférence, ou autrement.

„ III. Qu'il eſt contraire aux loix qu'on „ déſarme les Proteſtans, qu'on donne aux „ Papiſtes les emplois civils & militaires les „ plus importans, & qu'on leur confie les „ magaſins, les citadelles, & les autres pla- „ ces fortes.

„ IV. Qu'il n'eſt pas permis d'impoſer de „ certains formulaires de ſerment, ou de nou- „ veaux ſubſides, ſans l'autorité du Parlement „ ou de l'Aſſemblée des Etats.

„ V. Que les loix défendent d'envoyer „ des Officiers de l'Armée en qualité de Ju-

ges

„ ges par tout le Roïaume, de leur donner 1689.
„ droit de Juriſdiction en quelque lieu qu'ils
„ ſe trouvent, de condamner à mort, & de
„ faire éxécuter les gens ſans forme ni figu-
„ re de procés, d'impoſer des amandes ex-
„ ceſſives, d'éxiger des cautions exorbitan-
„ tes, de diſpoſer des amandes & des confiſ-
„ cations, avant que la ſentence ſoit donnée,
„ d'empriſonner quelcun ſans en rendre de
„ raiſon, de diférer de lui faire droit, de le
„ pourſuivre & de confiſquer ſes biens ſur des
„ prétextes frivoles & des preuves défectueu-
„ ſes, comme on a fait à l'égard du feu Com-
„ te d'Argile.

„ VI. Qu'on ne peut nommer les Magi-
„ ſtrats que conformément aux chartres, &
„ priviléges des villes.

„ VII. Qu'il n'eſt pas permis d'envoyer
„ des lettres de cachet aux Cours de Juſtice,
„ qui ordonnent aux Juges de ſuſpendre le
„ jugement d'un procés, ou qui leur preſcri-
„ vent la maniére d'y procéder, ni de chan-
„ ger les Juges à vie en des Juges qu'on peut
„ dépoſer quand on veut.

„ VIII. Qu'il eſt contre les loix d'accor-
„ der protection perſonnelle à quelcun pour
„ l'exemter de payer ſes dettes.

„ IX. Qu'il n'eſt pas permis de forcer
„ les accuſez à dépoſer contre eux-mêmes,
„ ni d'apliquer à la queſtion pour des cri-
„ mes ordinaires, ou ſans des preuves évi-
„ dentes.

„ X. Qu'il eſt défendu d'envoyer une Ar-
„ mée en tems de paix, pour faire des hoſti-
„ litez en quelque partie du Roïaume, de don-
„ ner franc quartier aux *ſoldats chez les ha-*
bitans,

1689. „ *bitans, ou de les mettre en garnison chez „ des particuliers sans l'autorité du Parle- „ ment.*

XI. Que sans cette autorité on ne peut „ pas prescrire des loix aux Cours de Justi- „ ce au nom du Roi, ni suspendre les Avo- „ cats qui ne veulent pas plaider devant les „ Tribunaux lesquels les ont subiës.

XII. Qu'il est contre les loix de soûte- „ tenir, que c'est être coupable de haute tra- „ hison de ne vouloir pas dire ce qu'on pen- „ se en fait de trahison, ni juger des actions „ des autres.

XIII. Qu'on ne doit pas condamner à l'a- „ mande les maris, dont les femmes quittent „ la communion de l'Eglise.

XIV. Que l'Episcopat est à charge à la „ nation, & n'est propre qu'à causer des trou- „ bles dans le Royaume; parce que des Mi- „ nistres égaux en autorité y ayant établi la „ Réformation, le général des Ecossois est „ porté pour le Gouvernement Presbyterien. „ C'est pourquoi il seroit à propos d'abolir „ l'Episcopat, & toute supériorité entre les „ Pasteurs de ce peuple.

XV. Que c'est un des priviléges des su- „ jets, de pouvoir protester devant le Roi „ & le Parlement, pour remédier à la loi „ contre les sentences des Seigneurs des Assi- „ ses, & de prendre garde qu'ils ne sursoient „ l'éxécution de ces sentences.

XVI. Que c'est encore un des droits des „ sujets, de présenter des adresses au Roi, „ & que tous emprisonnemens & toutes pour- „ suites faites à cause de ces adresses contre „ ceux qui les ont présentées sont contrai- „ res aux loix.

XVII.

XVII. Que pour redreſſer ces griefs, cor- 1689.
„ riger, confirmer, & conſerver les loix,
„ il eſt néceſſaire de convoquer ſouveut des
„ Parlemens, & de donner aux membres qui
„ les compoſent la liberté de dire & de ſoû-
„ tenir leur opinion.

La Convention nomma le Comte d'Argile, & les Chevaliers Montgomery & Dalrimple, pour aller à Londres repreſenter ces articles à Leurs Majeſtez, avec la Couronne d'Ecoſſe. Dans les lettres dont l'Aſſemblée chargea ces Députez, elle prioit Leurs Majeſtez de vouloir prêter entre leurs mains le ſerment du couronnement, en atendant que l'état des afaires leur permît d'en aller faire la cérémonie en Ecoſſe. Elle les remercioit de leurs troupes, & de la petite flote qu'elles avoient envoiée vers le couchant du Roïaume, pour empêcher les décentes que le Roi Jaques pouvoit avoir envie de faire. Elle ajoûtoit qu'elle avoit nommé des Commiſſaires pour dreſſer un projet d'union ou d'incorporation des deux Roïaumes; & elle demandoit enfin à Leurs Majeſtez qu'il leur plût de changer la Convention en Parlement, afin que tous les griefs, qui regardoient la Religion pûſſent être réparez, & les privileges des villes rétablis en leur entier.

Il arriva dans cet intervale une choſe, qui ne contribua pas peu à achever de déterminer les Ecoſſois en faveur du nouveau Roi d'Angleterre, en leur faiſant remarquer la diference d'humeur & d'inclinations qu'il y avoit entre lui & ſon prédeceſſeur. C'eſt que pendant que tout le monde étoit édifié de ce que le Roi Guillaume traitoit ſi doucement tou-

1689. toutes ſortes de perſonnes, ſans excepter ceux qui étoient les plus coupables par raport au Gouvernement; on intercepta des lettres que le Roi Jaques écrivoit ou faiſoit écrire à quelques Seigneurs d'Ecoſſe, dans leſquelles ce Prince s'expliquoit un peu trop clairement ſur la maniere dont il vouloit traiter ceux qu'il regardoit comme des rebelles, ſi une fois il en étoit maître. Il diſoit qu'il *commenceroit par les grands, & finiroit par les petits, qu'on les traîneroit tous devant lui, & qu'il prendroit leurs biens pour ſe recompenſer, qu'il feroit d'eux autant de Gabaonites, & que ſur tout il avoit marqué pluſieurs Lords qui ſerviroient d'exemple aux autres.* Ces lettres ayant été luës à la Convention, le Duc d'Hamilton qui y préſidoit dit aux membres de cette aſſemblée; *que puiſque leur ſentence étoit prononcee, il faloit penſer tout de bon à mourir, ou à ſe défendre.* Il n'eut pas de peine à leur inſpirer ces généreux ſentimens, les lettres du Roi Jaques ayant déja fait ſur eux la même impreſſion que ſur lui. Ils conclurent tous qu'il faloit faire une armée fixe des gens de guerre, qu'on n'avoit aſſemblez que pour un tems. Pluſieurs Seigneurs ofrirent de lever des régimens à leurs dépens & de remettre leurs châteaux entre les mains des Etats, en payant cependant ceux qui les garderoient: & on envoya huit-mille Anglois ſur les côtes.

Les Députez de la Convention étant arrivez à Londres, ils préſenterent la Couronne d'Ecoſſe à Leurs Majeſtez le 21 Mai, & reçurent leurs ſermens. On dit que le Roi entendant lire une certaine clauſe, ou ſelon les anciens formulaires établis en Ecoſſe, lors que

que ce Royaume étoit encore Papiste, on 1689.
fait promettre au Roi de poursuivre les Hérétiques de tout son pouvoir, il interrompit la lecture, & dit aux Députez ces paroles remarquables; *Vous savez, Messieurs, que je suis Protestant, & qu'ainsi je ne puis promettre autre chose que de maintenir la Religion Réformée. D'ailleurs je ne sai point précisement ce qu'on entend par Hérétique, ni jusqu'où l'on peut étendre le sens de ce terme. Mais je sai bien que je ne soufrirai jamais qu'on persecute personne pour sa Religion, & que je n'entreprendrai de convertir qui que ce soit, que par la voie de la persuasion conformément à l'Evangile.* Beau sentiment! bien digne d'un Prince Chrêtien, & dans lequel il seroit bien à desirer que tous ceux qui portent ce titre voulussent entrer.

Après cette explication, le Roi & la Reine jurerent l'observation, non seulement des anciens formulaires de serment, mais aussi des nouveaux articles dressez par la Convention; & par consequent ils consentirent à l'abolition de l'Episcopat dans le Roïaume d'Ecosse. Pour ne pas être surpris de ce changement, il faut considerer 1. que, comme le disoit la Convention dans les articles que nous avons raportez, *l'Episcopat étoit à charge à la nation, & n'étoit propre qu'à causer des troubles dans le Roiaume, parce que des Ministres égaux en autorité y aiant établi la Reformation, le général des Ecossois étoit porté pour le gouvernement Presbyterien*: 2. que les Evêques, qui étoient alors en charge, avoient donné de justes raisons à la nation de les croire peu zelez pour le bien public & pour la Religion: Car pendant le Regne

1689. de Jaques II. ils n'avoient fait aucune dificulté de lire sa proclamation pour la liberté de conscience Et depuis que la Convention étoit assemblée, ils témoignoient jusques dans les prieres qu'ils faisoient au commencement des séances, qu'ils étoient mal intentionnez pour les Etats, & pour leurs Majestez le Roi & la Reine d'Angleterre. Cela étoit allé si loin que l'Assemblée n'avoit pas voulu continuer à écouter leurs prieres. Enfin ces Prelats s'étoient toûjours obstinez à ne vouloir pas prier publiquement pour le Roi Guillaume, & pour la Reine Marie. Le repos & la sûreté du Roïaume demandoient donc qu'on les dégradât conformément aux desirs du peuple : & l'Eglise Anglicane n'avoit pas lieu de s'en allarmer, puis que les mêmes raisons pour lesquelles on abolissoit l'Episcopat en Ecosse obligeoient à le maintenir en Angleterre. Mais quand ce changement auroit été injuste en lui-même, ou préjudiciable aux deux Royaumes, le blâme n'en pouvoit pas tomber sur leurs Majestez Britanniques, qui n'y avoient rien contribué, mais sur la Convention qui étoit un corps absolument souverain. Quoy qu'il en soit, le Roi & la Reine laissant les Ecossois dans une entiere liberté de faire ce qu'ils voudroient à cet égard, ils envoyerent quatre Députez à la Convention, avec des lettres en vertu desquelles cette Assemblée devoit être changée en Parlement, & une commission qui autorisoit le Duc de Hamilton à y tenir la place de Leurs Majestez. La Convention s'étant donc rassemblée le 15 Juin, elle fit un acte pour déclarer, que les trois Etats composez des Seigneurs, des Chevaliers, & des

des bourgeois étoient un Parlement légitime 1689.
& libre, & que quiconque ne voudroit point reconnoître l'autorité de ce Parlement, sous quelque prétexte que ce fût, seroit coupable de haute-trahison. Et le 27 du même mois elle passa un autre acte, *pour assurer & reconnoître l'autorité de Leurs Majestez le Roi Guillaume & la Reine Marie*. Après quoi tous les membres de l'Assemblée prêtérent les sermens, à l'exception de deux qui se retirerent. Le Duc de Gourdon avoit rendu le château d'Edimbourg quelques jours auparavant, savoir le 23; ayant fait une capitulation par laquelle il mettoit en sûreté la vie, les biens & la liberté de sa garnison, & pour ce qui regardoit sa personne en particulier, *il l'abandonnoit entierement à la discrétion du Roi Guillaume*, bien persuadé de la bonté de ce Prince. Cette rédition n'acheva pas d'abattre le courage des partisans du Roi Jaques en Ecosse. Ils étoient prêts à éxécuter une terrible conspiration, lors qu'elle fut découverte le 19 Juillet par un avis donné au Duc de Hamilton Commissaire de Leurs Majestez, ensuite duquel le Conseil Privé fit arrêter quelques Seigneurs & plusieurs autres personnes, dont nous parlerons ci-après.

Passons tout d'un coup en Irlande, pour savoir en quel état y sont les choses. La premiére chose que fit le Roi Jaques aprés y être arrivé, fut de promettre aux Protestans qui se rendroient à lui, de leur conserver leurs priviléges, & le libre éxercice de leur Religion; ce qui n'empêcha pas pourtant qu'il ne fît trancher la tête à quelques Seigneurs

1689. de cette Religion. Les Irlandois qui se joignirent au peu de troupes que ce Prince avoit amené de France, faisoient un corps d'environ trente mille hommes. Mais ils étoient tous méchans soldats, peu soûmis, mal disciplinez, & par dessus tout mal payez, ce qui augmentoit beaucoup leur brutalité naturelle, de sorte qu'ils pilloient impunément tous les lieux où ils passoient. Ils étoient d'ailleurs jaloux des François, qui vouloient les maîtriser, & à qui le Roi donnoit le gouvernement des places, & toutes les charges militaires. Cependant avec cette Armée ce Prince entra fort avant dans le pays, & se saisit de tout ce qu'il trouva sur son passage. Les Protestans de Coleraine le voyant aprocher, & ne pouvant défendre leur ville, se retirerent à Londonderry; & le château de Kilmore se rendit à lui après un peu de résistance sous des conditions honorables, mais qui furent trés-mal observées: Car les Irlandois se jettérent sur la garnison & la dépouillérent, quoi qu'on eût promis de lui laisser ses armes & son bagage. On croyoit avoir aussi bon marché de Londonderry, par le moyen du Colonel Lundée, qui en étoit Gouverneur, & qui s'étoit engagé à livrer la place au Roi Jaques. Mais par malheur pour ce Prince, la trahison fut découverte, & voici comment. Les Colonels Cunnighan, & Richard avoient reçû ordre d'entrer dans Londonderry avec les deux régimens Anglois qu'ils commandoient, pour renforcer la garnison qui étoit déja de dix mille hommes. Le Gouverneur leur fit dire, que depuis que les Protestans de Coleraine étoient entrez dans la place, elle

étoit

étoit si pleine de monde qu'on ne pouvoit en 1689.
recevoir davantage, & que s'il venoit de nouvelles troupes les provisions seroient trop tôt consumées; de sorte que les deux régimens retournerent sur leurs pas. Les habitans de Londonderry qui les atendoient avec impatience, voulant savoir les raisons de leur retardement, en furent bien-tôt instruits; & il n'en faloit pas davantage pour les persuader de l'infidelité de leur Gouverneur, dont peut-être aussi ils eurent d'autres indices. Ils se saisirent donc de lui, & l'envoierent prisonnier en Ecosse, d'où il voulut aller à Londres pour se justifier devant le Parlement, aussi bien que les Colonels Cuningham & Richard qui venoient d'être cassez. Ces braves gens se voyant sans Gouverneur ne trouverent personne plus propre à remplir cette place qu'un Ministre de leur ville nommé Walker, qui joignoit une grande intelligence du métier de la guerre, avec un courage intrépide, & qui crut que dans un cas de nécessité tel que celui où l'on se trouvoit, il pouvoit très-innocemment quiter la robe pour l'épée. En éfet si la nécessité autorise un Laïque à précher la parole de Dieu & à administrer les Sacremens, lors qu'il le peut faire avec fruit & avec édification; pourquoi ne sufiroit-elle point pour justifier un Ecléfiastique, qui prend les armes dans des tems & dans des lieux, où il ne croit pas pouvoir s'en dispenser sans causer un grand préjudice à sa patrie, ou à sa Religion, & peut-être sans les perdre? On sait qu'autrefois les Evêques de la communion Romaine n'y cherchoient pas tant de façon, qu'ils n'atendoient pas

1689. pour aller à la guerre qu'une néceſſité preſſante les y obligeât. Et n'a-t'on pas veu encore dans ces derniers ſiecles le Cardinal Mazarin, l'Archevêque de Cologne, & ſur tout le fameux Evêque de Munſter commandant des Armées en chef? Aprés cela les Catholiques Romains auroient fort mauvaiſe grace de reprocher aux Proteſtans, qu'ils ont eu des Miniſtres guerriers dans ces derniéres années. Mais quoi qu'il en ſoit, Mr. Walker conjointement avec un Gentilhomme, appellé Baker, qui n'avoit jamais porté les armes, reçut l'emploi qu'on vouloit lui donner ſans ſe faire beaucoup preſſer, & il remplit trés-bien l'idée qu'on avoit de lui: Car les Irlandois étant venus mettre le ſiége devant Londonderry le 29 d'Avril, il donna de ſi bons ordres, & il inſpira tant de fermeté à la garniſon & aux habitans par ſes diſcours & par ſes éxemples, que la place ſe conſerva malgré les cruelles extrémitez où elle fut reduite. Tous les jours les aſſiégez faiſoient des ſorties qui coutoient cher aux Irlandois. Ils minoient tous leurs travaux, & tuoient beaucoup de monde. Mais cependant comme le ſiége traînoit en longueur, & que le ſecours que le Major Général Kirke avoit amené par eau juſques fort prés de la ville ne pouvoit entrer, parce que l'Armée du Roi Jaques avoit fait une eſtacade dans la riviere, qui empêchoit les vaiſſeaux de paſſer, les vivres manquerent. On fut obligé pendant cinq ſemaines de ſe nourrir de chevaux, de chiens, de chats, ou de choſes encore plus dégoutantes: & on auroit été contraint de ſe rendre, ſi par un bonheur ineſperé une partie du

ſe-

ſecours ne fût entrée dans la place. Le Géné- 1689.
ral Kirke détacha quelques vaiſſeaux chargez de proviſions, qui furent aſſez heureux pour rompre l'eſtacade malgré les groſſes chaînes de fer qui y étoient tenduës, & pour eſſuïer le feu du canon du fort de Kilmore que les ennemis ocupoient, & de deux mille mouſquetaires qu'ils avoient poſtez ſur les bords de la riviére, ſans perdre plus de cinq ou ſix ſoldats. De ſorte que les ennemis déſeſperant alors de prendre la place, leverent le ſiége le dernier jour du mois de Juillet, aprés avoir fait ſauter le fort de Kilmore, & brulé toutes les maiſons qui étoient ſur la riviere. Ils avoient perdu un grand nombre d'Officiers, & pluſieurs milliers de ſoldats, par les fréquentes & vigoureuſes ſorties des aſſiegez. On aſſeure que ceux-ci n'eurent pas plus de cent hommes tuez. Mais en recompenſe on contoit qu'il étoit mort ſix mille perſonnes dans Londonderry par la faim, ou par les maladies que l'uſage des mauvais alimens avoit fait naître. Le Miniſtre Walker ne tarda pas à être mandé à Londres, où il reçut de Leurs Majeſtez les loüanges & les recompenſes qu'il avoit ſi bien meritées. Le Roi lui fit un régal de vint mille écus.

Pendant le ſiége de Londonderry le Roi Jaques étoit allé à Dublin, & y avoit convoqué une aſſemblée ſous le nom de Parlement le 17 de Mai. Il y harangua ſi avantageuſement pour le Roi de France, & éleva ſi haut l'affection & la générolité avec laquelle ce Prince l'avoit reçu, protegé, & ſecouru, qu'on crut qu'il avoit deſſein de lui ſoumettre d'Irlande. En éfet on peut dire que les François regnoient plus

1689. plus que le Roi Jaques dans ce païs-là. Cela ne contribua pas peu à refroidir le zele des Irlandois pour leur Prince. Mais au reste ce fantôme de Parlement dont il s'agit ne fit presque rien. La division s'y fourra d'une maniere pitoyable. Le Roi Jaques n'en put tirer que vint mille livres sterling par mois, & cela seulement pour une année. Après lui avoir fait faire quelques actes favorables aux Irlandois, pour gagner leur afection ; il le prorogea jusqu'au 22 de Novembre ; donnant cependant des ordres pour se saisir des Protestans les plus considérables du Roïaume, Eclesiastiques, ou seculiers.

Avant que de quiter l'Irlande, il nous faut dire un mot d'un combat naval qu'il y eut au mois de Juin, à la Baye de Bautry entre l'Amiral Herbert, & la flote Françoise, qui escortoit un second secours que le Roi de France envoioit dans le Roïaume sous la conduite du Marquis de Châteaurenaud. Comme les relations qu'on en publia ne s'acordent pas trop bien, nous n'en ferons pas ici le détail. Ce qu'il y a de certain, c'est que les troupes Françoises étoient en partie débarquées, lors que le combat commença, que le Marquis de Châteaurenaud avoit plus de troupes que l'Amiral Herbert, qu'outre cela il avoit le vent favorable, & que cependant l'Amiral Herbert se tira d'afaire fort heureusement, en sorte que le nombre des morts & des blessez fut à peu près égal de part & d'autre. Ce Seigneur fut loué & remercié de sa sage conduite par la Chambre-Basse, & le Roi lui donna en recompense la qualité de Comte de Torrington. Il recompensa aussi

les

les Oficiers & les matelots qui avoient bien 1689.
fait leur devoir, & établit des fonds pour l'entretien des veuves & des enfans de ceux qui avoient été tuez à ce combat, ou qui à l'avenir pourroient mourir au service de Leurs Majestez. Reprenons maintenant les afaires d'Angleterre dans l'endroit où nous les avons laissées. Le 6 de Mai la Chambre-Basse ayant apris que le Roi de France avoit déclaré la guerre à l'Espagne le 15 Avril, & cela uniquement pour ces raisons; que l'Espagne avoit fait tous ses éforts pour exciter les Princes de l'Europe à prendre les armes contre la France; que le Gouverneur des Païs-Bas avoit eu beaucoup de part dans l'entreprise du Prince d'Orange, & que S. M. Catholique n'avoit pas voulu s'unir avec S. M. Très-Chretienne pour le rétablissement du Roi d'Angleterre, ni même s'engager à garder une exacte neutralité, qu'au contraire le Gouverneur des Païs-Bas levoit des troupes, & faisoit esperer aux Etats Generaux de les joindre aux leurs: la Chambre-Basse, dis-je, aprenant cette nouvelle présenta une adresse à Leurs Majestez pour les prier de déclarer la guerre à la France, leur promettant de les assister puissamment. Le Roi ne demandoit pas mieux que de voir ses sujets concourir avec lui dans un dessein qui lui paroissoit aussi juste, & le prévenir même pour l'éxécution. Il n'avoit garde de leur refuser une chose qu'il désiroit autant ou plus qu'eux. Ce Prince publia donc une Déclaration de guerre contre le Roi des François le 17 de Mai. Elle étoit fondée premierement sur l'obligation particuliere où étoient Leurs Maj. Britanniques de procurer de tout leur pouvoir

1689. le bien de leurs peuples, qui ne pouvoit être assûré qu'en prévenant les malheurs dont ils étoient menacez au dehors, par la guerre que le Roi des François avoit déclarée aux Alliez de L. M. sans y être provoqué, & contre la foi des traitez confirmez par la garantie de la Couronne d'Angleterre: 2. sur les outrages qui avoient été faits à L. M. & à leurs sujets sans aucune réparation, & dont depuis quelques années on n'avoit pris aucune connoissance, pour les raisons que tout le monde savoit, mais que L. M. ne pouvoient plus dissimuler. Ces outrages consistoient, 1. en ce qu'au lieu que les François prenoient il n'y avoit pas fort long-tems des permissions du Gouverneur Anglois de Terre-Neuve, pour pêcher dans les mers de cette côte moyennant un tribut, ils avoient depuis tellement empieté sur cette Ile & sur la pêche des Anglois, que leur maniere d'agir ressembloit à une invasion d'ennemis, plûtôt qu'à des procedures d'amis, qui ne jouissoient de l'avantage de ce negoce que par permission: 2. que le Roi des François avoit envahi les Iles Charibes, & s'étoit emparé par force des terres de L. M. dans la Province de la Nouvelle Yorck & de la Baye de Hudson, où il avoit fait exercer les plus grandes inhumanitez, dans le tems même où il faisoit négotier en Angleterre un traité de neutralité, & de bonne correspondance pour l'Amerique: 3. que le procedé de ce Roi contre les sujets de L. M. en Europe n'avoit pas moins fait connoître le dessein qu'il avoit de ruïner le commerce & la navigation des Anglois, par l'apui qu'il donnoit aux Armateurs François pour se saisir de leurs na-

navires, par la défense de laisser entrer une 1689.
grande partie des marchandises & des denrées d'Angleterre, & par les droits exorbitans imposez sur les autres: 4. que le droit du pavillon attaché à la Couronne d'Angleterre, & maintenu de tout tems par les prédecesseurs de L. M. avoit été disputé par ses ordres: 5. que ce Prince avoit persecuté plusieurs de leurs sujets Protestans en France, de la maniere du monde la plus indigne d'un Chrêtien, les contraignant par des cruautez inouïes d'abjurer leur Religion, emprisonnant des pilotes & des matelots, & les envoiant aux galéres &c. 6. qu'enfin après avoir tâché depuis quelques années de renverser le gouvernement d'Angleterre par ses conseils & par ses promesses, il faisoit tout ce qu'il pouvoit, pour ruïner les bons sujets de L. M. en Irlande, par des voies ouvertes de violence, & par l'invasion actuelle de ce Roïaume. Le jour auparavant le Maréchal de Schomberg fut créé Duc, & fait Grand-Maître de l'Artillerie, Général des Forces en Irlande, & membre du Conseil Privé du Roi. Cinq Ambassadeurs des Provinces-Unies envoyez pour feliciter Leurs Majestez sur leur avenement à la Couronne firent leur entrée publique à Londres le 27. C'étoient Mrs. d'Engellenburg, Witsen, d'Odick, Citters, & Dyckvelt. Ils eurent leur premiere audience trois jours après.

Au mois de Juin suivant, on vit paroître trois autres Déclarations de guerre présque en même-tems. La premiere du Roi de France contre le prétendu *Usurpateur des Roiaumes d'Ecosse & d'Angleterre, & contre*

1689. *ſes fauteurs & adherans* ; & les deux autres de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne contre la France. La Diéte de Ratisbonne avoit déja réſolu dés le mois de Mars, du conſentement unanime de tous les membres de l'Empire, de faire une guerre vigoureuſe à la Couronne de France, comme à l'ennemie, non ſeulement de l'Empire, mais auſſi *de toute la Chrêtienté, de même que le Turc*, auquel elle avoit fait ofrir une *alliance offenſive avec aſſûrance que comme elle avoit commencé la guerre pour procurer ſon rétabliſſement, elle ne feroit la paix que conjointement avec lui* : & cette réſolution avoit été ſuivie d'une Déclaration particuliere du nouvel Electeur de Brandebourg, fils de ce grand Prince dont nous avons parlé ſi ſouvent, & qui mourut en l'année 1688. Cette Déclaration de guerre étoit datée du 13 d'Avril, & fondée ſur ce que le Roi de France avoit attaqué ſans *ſujet l'Empire Romain, s'étoit emparé de Cercles entiers & des Provinces de leurs dépendances, d'une maniere barbare & inouïe parmi les Chrêtiens, & avoit commis pluſieurs attentats ſemblables contre ſon Alteſſe Electorale & contre ſes Alliez.* De ſorte que cette année toutes les Puiſſances de l'Europe qui font le plus de figure, s'acorderent à joindre leurs armes contre le Roi de France, malgré tous les éforts que fit ce Prince pour ſe conſerver l'amitié de quelques-uns, & pour perſuader en general à tous les Etats Catholiques, que le Prince d'Orange n'avoit d'autre deſſein que de ruïner la Religion Romaine, & qu'il étoit de leur interêt commun de s'unir tous contre lui. Le Roi d'Angle-

terre

terre réfutoit suffisamment cette accusation 1689.
par la maniere dont il traitoit les Catholiques de ses Roïaumes, & par les assûrances continuelles qu'il donnoit de son éloignement pour tout ce qu'on nomme persécution : & l'on avoit trop mauvaise opinion de la bonne foi de la France, de son désintéressement & de sa piété, pour croire que ce fût dans des vuës de Religion, qu'elle avoit une si grande aversion pour ce nouveau Roi, & qu'elle desiroit tant d'avoir la paix avec les Princes Catholiques. Aussi la pluspart de ceux-ci ne firent point de dificulté de reconnoître le Prince d'Orange pour Roi légitime, de le féliciter de son élevation, de lui envoïer des Ambassadeurs, & de recevoir les siens. Ce Prince avoit pris soin d'écrire à l'Empereur avant son départ pour l'Angleterre, afin de l'informer de ses intentions, & il en avoit eu une réponse favorable. Le Roi Jaques aïant voulu aussi lui écrire après son arrivée en France, en reçut des lettres beaucoup moins satisfaisantes. Veritablement Sa Majesté Imperiale témoignoit être penétrée d'une vive douleur de la disgrace de ce Prince. Mais elle lui disoit, qu'elle avoit eu depuis longtems un fâcheux pressentiment de ce qui lui étoit arrivé : que s'il avoit voulu déferer aux remontrances cordiales qui lui avoient été faites de sa part par le Comte de Caunits son dernier Ambassadeur, plûtôt qu'aux *suggestions trompeuses des François*, qui n'avoient d'autre but que d'entretenir une inimitié perpetuelle entre lui & son peuple, afin de *pouvoir d'autant plus facilement se rendre maîtres de l'Europe* Chrêtiene ; & s'il eût

1689. voulu s'emploïer férieusement à reprimer leurs continuelles infractions de la paix, dont le traité de Nimegue l'avoit rendu garant, elle ne doutoit nullement qu'il n'eût beaucoup adouci l'esprit de ses peuples, & que la tranquillité ne fût demeurée en son entier, & dans son Roïaume, & dans l'Empire Romain. Mais que S. M. I. se trouvant alors engagée, non seulement dans la guerre contre le Turc, mais encore dans celle que les François lui faisoient contre la parole qu'ils avoient donnée, & dans l'esperance que l'Angleterre les favoriseroit, le Roi pouvoit juger qu'elle se trouvoit hors d'état de le secourir: Qu'elle ne pouvoit s'empêcher de lui dire que la Religion Catholique n'avoit point reçu de plus grand préjudice que des François même; parce qu'outre qu'ils n'avoient point fait scrupule de joindre leurs armes à celle des ennemis jurez de la Croix, ils avoient encore, ajoûtant perfidie sur perfidie, & contre la foi donnée & signée de la propre main du Dauphin, épuisé, saccagé, & détruit les villes de l'Empire, brûlé les palais des Princes, pillé les Eglises, & donné mille autres exemples d'une inhumanité qui surpassoit même la tirannie des Turcs: Qu'enfin elle espéroit de son équité, qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'elle tâchât d'assurer par la justice de ses armes, le repos & la tranquillité qu'on n'avoit pû obtenir par tant de traitez.

L'Empereur auroit pû ajoûter, que le Roi de France, qui vantoit tant son zele pour la Religion Catholique, témoignoit pourtant si peu de respect pour le St. Pére qui en étoit

le

le chef, qu'il osoit révoquer en doute son 1689.
autorité, s'opposer à ses décisions, se saisir de son païs & l'insulter jusques sur son siége. En éfet le Marquis de Lavardin Ambassadeur du Roi de France étoit encore alors à Rome, soûtenant le caractére que son maître lui avoit donné, malgré l'excommunication & les résistances du Pape; & ce Monarque ne vouloit point se relâcher sur l'afaire des Franchises. Sans doute que ce demêlé servit un peu à diminuer la douleur que le Pape pouvoit avoir, pour la perte des trois Roïaumes, où le Roi Jaques avoit commençé de rétablir sa domination. Si entant que Pape il devoit s'afliger de ce revers, il semble qu'entant que particulier il avoit lieu de s'en réjoüir, à cause de la mortification & du préjudice qu'en recevoit celui qu'il regardoit comme un enfant rebelle, qui pouvoit causer, & qui causoit actuellement beaucoup de chagrin à son pere spirituel. Pour être Pape on n'en est pas moins homme, ni par consequent moins sensible au plaisir de la vengeance. Cependant la bienséance vouloit qu'Innocent XI. parût fort touché de ce qui étoit arrivé à son autre fils, le Roi d'Angleterre, & d'autant plus que celui-ci lui avoit toûjours été extrémement soumis & afectionné. Aussi témoigna-t-il à Mylord Porter que ce Prince lui envoia, pour lui aprendre son sort, & lui demander quelque argent; *qu'il compatissoit avec beaucoup de douleur & de tendresse à l'état fâcheux où étoit réduit le Roi son maître.* Il ajoûta qu'il voudroit bien pouvoir lui acorder le secours dont il avoit besoin: mais que les grands éforts qu'il étoit indispensable-

1689. ſablement obligé de faire pour aſſiſter l'Empire contre le Turc ne le lui permettoient pas : que la Chambre Apoſtolique ſe trouvoit fort épuiſée ; & que d'ailleurs il lui faloit mettre l'Etat Eccléſiaſtique à couvert des menaces de la France. En éfet ce Pontife faiſoit lever des troupes , & fortifier les places voiſines de Rome dans la crainte d'une invaſion ; & peu de tems après le Roi de France donna ordre à ſon Ambaſſadeur de ſe retirer , & ſe ſaiſit de la ville & du Comtat d'Avignon , après avoir déclaré la guerre à Sa Sainteté. La Déclaration de guerre que Sa Majeſté Britannique avoit fait publier contre la France ne concernant pas le Royaume d'Ecoſſe dont les afaires n'étoient pas alors entierement réglées , elle ne jugea pas à propos de differer plus longtems de faire publier une ſemblable Déclaration à Edimbourg , ce qui fut executé le 16 d'Août. Cette Déclaration portoit entre autres choſes , que le Roi des François ayant non ſeulement déclaré la guerre à Sa Majeſté & à ſes Alliez , mais qu'ayant encore envoyé des vaiſſeaux remplis de François & d'Irlandois pour ſe rendre maître du Royaume d'Ecoſſe , Sadite Majeſté avec l'avis & le conſentement de ſon Conſeil privé déclaroit la guerre au Roi de France & à tous ſes ſujets tant par mer que par terre , défendant à toutes perſonnes du Royaume d'avoir aucun commerce, ou correſpondance avec ledit Roi de France , ou ſes ſujets , excepté ceux qui s'étoient réfugiez en ce Royaume pour éviter la perſecution.

Ce

Ce grand nombre d'ennemis que la France 1689.
s'étoit attiré l'étonnoit ſans doute toute fiere & toute puiſſante qu'elle étoit : & quoi qu'elle les eût preſque tous prevenus en leur déclarant la guerre, on entrevoyoit bien qu'elle ne les mépriſoit pas. Cependant il ne ſe paſſa rien de fort conſiderable pendant la premiere campagne, ſi ce n'eſt en Allemagne, où d'un côté les François firent d'étranges ravages dans le Palatinat & dans l'Electorat de Treves, ſacageant & brûlant tout ce qui étoit incapable de leur reſiſter : mais où de l'autre ils perdirent pluſieurs places dont ils s'étoient ſaiſis. L'Electeur de Brandebourg fut le premier de tous les Princes d'Allemagne qui ſe mit aux champs, & celui auſſi qui eut le plus de bons ſuccés. Ses troupes emporterent d'abord dans fort peu de tems Rhimberg & Keiſerwert, & Son Alteſſe Electorale reçut elle même la capitulation de cette derniere place. Les François ſe laiſſerent enlever quelques autres lieux ſans faire aucune reſiſtance, ſi ce n'eſt auprès de Nuys, où ils furent fort mal traitez par un détachement, dans lequel il y avoit pluſieurs François Refugiez, qui de l'aveu de tout le monde eurent la plus grande gloire de cette action. Après cela l'Electeur de Brandebourg s'aprocha de Bonn, où le Cardinal de Furſtemberg avoit laiſſé en partant une garniſon trés conſiderable. Il y fit jetter une grande quantité de bombes, qui firent un éfet terrible, puis que dans quelques jours elles réduiſirent en cendres toute la ville, mais qui cependant ne pûrent obliger la garniſon à ſe rendre, com-

1689. comme on l'avoit esperé. De sorte qu'on se resolut à faire un siége dans les formes, pendant que le Duc de Lorraine étoit devant Mayence avec les troupes de l'Empereur & des autres Princes alliez. Ces deux places se défendirent tres-long tems, & très-vigoureusement, quoi qu'elles n'esperassent point d'être secouruës. Elles firent perdre beaucoup de monde aux Alliez, & ne se rendirent que sous des conditions très-honorables. Mayence fut la premiere qui capitula; si bien que le Duc de Lorraine eut le tems de se rendre dans le camp de l'Electeur de Brandebourg, avant la prise de Bonn, qui avoit été diférée, par les détachemens que son Altesse Electorale s'étoit vûë obligée de faire, pour fortifier l'Armée du Duc de Lorraine & celle du Prince de Waldek, qui lui demandoient du secours. Bonn se rendit donc le 12 Octobre, & ce fut par là que la campagne finit sur le Rhin.

En Flandres elle ne fut ni aussi heureuse, ni aussi malheureuse: Car si on n'y gagna pas beaucoup, on n'y perdit rien. Voici tout ce qui s'y passa de considerable. Les deux Armées étant à peu près également fortes, & toutes deux campées par delà la Sambre, que le Prince de Waldek venoit de passer, pour tâcher d'atirer le Maréchal d'Humieres à une bataille, ce dernier General ne voulut point combattre. Mais comme il aprit le 25 d'Août qu'une bonne partie de la cavalerie Hollandoise étoit allée au fourrage, il forma le dessein de l'enlever. Pour cet éfet il fit faire à son Armée un mouvement dont le Prince de Waldek fut assez tôt informé pour aver-

avertir les fourrageurs de ſe retirer par quel- 1689.
ques coups de canon que l'on tira. Les François ne pûrent donc les couper ni les enveloper, comme ils ſe l'étoient promis. Mais ils les pourſuivirent chaudement juſqu'à un village nommé Forgé, où l'on avoit mis huit-cens hommes d'infanterie pour couvrir les fourrageurs.

Les troupes Hollandoiſes firent ferme en cet endroit, & ſe défendirent très-bien pendant deux heures contre toute l'avantgarde du Maréchal. Ils auroient été peut-être accablez par la multitude, s'ils n'euſſent reçu un renfort de leur Armée, avec le ſecours duquel ils ſe bâtirent en retraite, juſques à ce qu'ils arriverent ſur une petite éminence près de la ville de Walcour, où ils furent joints par deux regimens que le Prince de Waldek leur envoioit encore. Les François attaquerent ſur le champ cette bicoque, eſperant de l'emporter aiſément. Mais ils trouverent des gens qui leur répondirent très-bien, & dont le nombre augmentoit à tout moment : de ſorte qu'après avoir perdu bien du monde, ils ſe retirérent fort à la hâte & en grand deſordre, laiſſant leurs morts ſur la place avec leur canon & leurs munitions. Les troupes Hollandoiſes ne les pourſuivirent point, parce que le terrain étoit montagneux ; mais elles demeurerent dans le poſte qu'ils avoient quité juſques à la nuit, pour marque de leur victoire. On ne convient pas bien de la perte que firent les François dans cette ocaſion. On prétend qu'ils eurent plus de deux-mille hommes tuez ou bleſſez, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Oficiers. Mais les Hollandois

1689. dois ne perdirent que deux ou trois cens ſoldats, avec quelques priſonniers qu'on leur fit.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient par deça la mer, l'Ecoſſe & l'Irlande continuoient à être troublées. Ceux qui furent pris pour la conſpiration dont nous avons parlé ci-deſſus, confeſſerent qu'ils avoient réſolu de ſe ſaiſir du Duc d'Hamilton, des membres du Parlement, & de ceux du Conſeil privé d'Ecoſſe, de faire main baſſe ſur toutes les perſonnes qu'ils croiroient être favorables au Roi Guillaume & à la Reine Marie, de mettre le feu dans ſept ou huit endroits de la ville d'Edimbourg, d'obliger tous ceux qu'ils pourroient trouver de ſe déclarer pour le Roi Jaques, & de ſe retirer enſuite auprès du Vicomte de Dundée, après avoir ouvert toutes les priſons, & donné la liberté à ceux de leur parti qu'on y avoit mis. Le Vicomte de Dundée étoit alors au nord d'Ecoſſe à la tête de quelques troupes. Le Major General Makay qui avoit reçu ordre de marcher contre ces rebelles, en vint pluſieurs fois aux mains avec eux. Il ne fut pas heureux au premier combat qu'il leur donna près de Blaire dans la Comté d'Athol, le 6 du mois d'Aout. Il n'avoit que quatre mille hommes & quatre compagnies de cavalerie ou de dragons, pendant que ſes ennemis étoient au nombre de ſix mille hommes. Le pis eſt que pluſieurs de ſes ſoldats paſſérent du côté du Vicomte de Dundée. La plus grande partie de l'Armée du Roi fut donc miſe en déroute, & le Général Makay obligé de ſe retirer vers Sterlin, avec quinze cens hommes ſeulement. Mais cette perte fut en quel-

que façon recompenſée, par une bleſſure que 1689.
le Vicomte de Dundée reçut dés le commencement du combat, & dont on aprit qu'il étoit mort peu de tems après. Le General Makay ne tarda pas à ſe vanger de l'échec qu'il avoit reçu. Il ſurprit cinq cens hommes de pié & deux compagnies de cavalerie, qui avoient été envoiez à Saint Johnſton pour y prendre des farines, & qui ſe retiroient ſans penſer à lui; & il les défit ſi bien qu'à peine reſta-t-il un ſeul homme, qui pût porter aux rebelles la nouvelle du combat. Peu de tems après le même Général gagna une ſeconde victoire, dans laquelle les ennemis, qui étoient au nombre de deux-mille-cinq-cens, laiſſerent ſur la place deux-cens morts, & quelques piéces de canon: après quoi le parti ne batit plus que d'une aîle. Le Roi & la Reine firent alors publier une amniſtie générale pour tous ceux qui quiteroient les armes avant le 3 de Septembre, & qui préteroient le ſerment de fidelité entre les mains de ceux qui étoient autoriſez à le recevoir. La plûpart des rebelles & même leurs principaux chefs accepterent cette amniſtie. Il n'y eut que quelques miſerables qui ſe retirerent dans les montagnes les plus eſcarpées, pour continuer à ſoûtenir les interêts du Roi Jaques.

Pour ce qui eſt de l'Irlande, après la levée du ſiege de Londonderry, les Proteſtans d'Inniskilling remporterent un grand avantage ſur les troupes du Roi Jaques. Ils avoient détaché huit compagnies de cavalerie & trois d'infanterie pour aller à Liſnask. Le Colonel Hamilton ataqua ce détachement le 10 Aout,

avec

1689. avec un corps confidérable d'infanterie, & un régiment de dragons. Comme la partie n'étoit pas égale, ceux d'Inniskilling firent d'abord tout ce qu'ils pûrent pour se dépêtrer des mains de leurs ennemis. Ils se batirent en retraite pendant deux milles de chemin. Mais après cela ils tournerent visage, repousserent les Irlandois, & les poursuivirent jusques à la veuë du principal corps de leurs troupes, qui étoit entre Donach & New-Town-Buttler. Ils revinrent alors sur leurs pas, aiant tué plus de cent hommes, & fait environ quarante prisonniers, & cela sans perdre un seul des leurs. Mais non contens de ce premier succès ils retournerent à la charge, après avoir joint le gros de leurs troupes qui faisoit avec eux douze-cens chevaux & quinze-cens hommes de pié. Ils trouverent leurs ennemis dans un poste très-avantageux sur une montagne. Ils ne laisserent pas de les ataquer, & ils les ataquerent si vivement, que dans demi heure ils leur virent lâcher le pié, & se retirer au plus vîte sur une autre montagne, qui étoit par delà la ville de New-Town-Buttler à laquelle les Irlandois mirent le feu en passant. Il y avoit du canon sur cette seconde montagne. Les Irlandois voulurent s'en servir contre les troupes d'Inniskilling. Mais ce fut en vain parce qu'ils étoient trop grossiers pour pointer juste. Le chemin étoit fermé par une baterie, & bordé de marais des deux côtez, de sorte que la cavalerie ne pouvoit passer. Au défaut de la cavalerie le Colonel Wosseley qui commandoit toutes les troupes fit passer au travers des marais quelque infanterie, qui étant arrivée sur

ſur la montagne, n'eut pas de peine à s'emparer du canon, & obligea par là toute l'Armée ennemie à prendre la fuite. On la pourſuivit de fort près, & on en fit un grand carnage. Il y eut cinq cens ſoldats qui ſe voiant aculez juſqu'au bord du Lac Carne, ſe jetterent dans l'eau, & y finirent tous leur vie à la reſerve d'un ſeul. La pluspart de ceux qui éviterent les eaux, ne pûrent échaper à l'épée. On conta plus de 2000 morts, outre les noyez, & environ 300 priſonniers, parmi leſquels il y avoit un Lieutenant General nommé Macarti qui commandoit l'Armée du Roi Jaques, & plus de cinquante Oficiers. 1689.

Ces bons ſuccès en faiſoient eſperer de beaucoup plus grands aprés l'arrivée du Duc de Schomberg, qu'on atendoit depuis longtems. Le ſeul nom de ce General ſembloit être une aſſûrance d'une victoire parfaite. Mais on ſavoit de plus qu'il ſeroit bien acompagné. Le Roi devoit, diſoit-on, lui donner vint-ſix mille hommes, outre ſa maiſon, & quelques régimens étrangers, parmi leſquels il y avoit trois régimens d'infanterie tous composez de François. Il n'emmena cependant avec lui qu'une partie des troupes qu'on lui avoit deſtinées, parce que les autres n'étoient pas encore prêtes. Mais il y en avoit là plus qu'il ne lui en falloit pour ſe faire craindre. Il partit donc d'Angleterre le 22 d'Août, & débarqua deux jours après dans la baye de Bangor dans la Comté de Downe, ſans aucune dificulté. Dès qu'il fut arrivé pluſieurs ſe joignirent à lui, & les habitans du païs porterent dans ſon armée une ſi grande quantité

1689. tité de provisions, que ce Général jugea à propos de renvoier une partie de celles qu'il avoit avec lui. Il aprit bien-tôt après que les Protestans s'étoient rendus maîtres de Coleraine, de Knokfergus, & de quelques autres petites places dans le nord d'Irlande, & que le Comte de Tironne s'étoit declaré pour Leurs Majestez Britanniques, & avoit pris la ville de Watefort dans le sud du même Roïaume. Le Général Kirck que le Roi avoit fait Lieutenant Général pour recompenser ses services, ne tarda pas à joindre ses troupes à celles du Duc de Schomberg; si bien qu'alors ce Duc se vit en état de tenir tête à l'armée du Roi Jaques, quoi qu'elle fût de plus de trente-mille hommes.

Il penétra fort avant dans le païs sans que personne l'arretât. La ville de Charlemont qu'il trouva sur son chemin ne lui fit pas la plus petite resistance. Les François & les Irlandois qui gardoient le passage de Nukci sous le commandement du Comte de Bervich; n'oserent tenir devant lui. Ils abandonnerent leur poste après avoir mis le feu à Nukci & dans tous les lieux voisins. Le Duc de Schomberg leur fit dire que s'ils continuoient à brûler il n'épargneroit aucun des leurs dans les lieux où il seroit maître. Enfin ce Général s'avança jusqu'à quelques milles de l'armée du Roi Jaques. Il ne voulut pas hazarder une bataille à cause de la grande inégalité qu'il y avoit pour le nombre entre ses forces & celles de ses ennemis. Mais il se retrancha près de Duadalke en atendant les troupes qui devoient venir d'Ecosse & de Danemarc. Elles se firent attendre long-tems.

Cel-

Celles d'Ecosse n'arriverent qu'au mois d'O- 1689.
ctobre; & le départ de celles que le Roi de Danemarc avoit acordées à Leurs Majestez fut si retardé, qu'elles ne débarquerent en Ecosse que le 23 de Novembre, lors que les deux Armées étoient déja en quartier d'hiver. Le Roi Jaques aprenant que le Duc de Schomberg avoit été joint par trois régimens Ecossois, & craignant d'être ataqué, décampa dés le 16 Octobre pour se retirer du côté d'Ardée, après avoir mis dans Dundalke une bonne garnison, & ruïné tout ce qu'il laissoit derriere lui: & le Duc de Schomberg qui vit bien qu'on ne pouvoit pas le suivre, & qu'il faloit renvoier au printems la réduction de l'Irlande, se retira à Lisnegarwey au mois de Novembre, & logea toutes ses troupes dans la partie septentrionale du Roïaume.

Pendant que les deux Armées étoient à s'observer, on découvrit une conspiration terrible dans celle du Duc de Schomberg. Un Capitaine d'un des régimens François fut averti par un de ses soldats, que quatre soldats & un tambour de sa compagnie, tous Catholiques, étoient sur le point de déserter pour aller se rendre dans l'Armée du Roi Jaques. Sur cet avis il les fit arrêter, & il se trouva que l'un d'eux étoit chargé d'une lettre adressée au Comte d'Avaux, dont on ne sut pas précisement le contenu. On lui demanda qui lui avoit donné cette lettre. Il dit sans se faire presser que c'étoit un nommé Duplessis, qui avoit été Capitaine de cavalerie en France, & qui aiant été obligé de quiter le Roïaume pour avoir tué un homme, avoit

1689. pris parti dans les troupes du Duc de Schomberg en qualité de ſimple ſoldat. D'abord on ſe ſaiſit de Dupleſſis. Il avouä qu'il avoit écrit pluſieurs fois au Roi Jaques & au Comte d'Avaux, & qu'il leur avoit fait eſperer de leur livrer le quartier des François, s'ils vouloient ataquer l'Armée Angloiſe, & de ſe défaire s'il pouvoit du Duc de Schomberg: & cela avec le ſecours des François Catholiques qui étoient dans l'Armée, & moyenant qu'on lui fît obtenir ſa grace du Roi de France, & qu'on lui donnât un regiment. Le Conſeil de guerre lui fit bien-tôt ſon procés à lui & à ſes complices. Ils furent condamnez à être pendus au nombre de ſix ou ſept: & l'on dit que quelques-uns moururent avec de grandes marques de repentance. Le Duc de Schomberg ne crut pas que ce fût aſſez pour la ſûreté de l'Armée de s'être défait des auteurs de la conſpiration. Il o donna à tous les Oficiers François de faire une exacte recherche de tous les ſoldats Catholiques, qui pouvoient être dans leurs corps afin de les renvoier. Aprés quoy le Lieutenant Colonel Douglas fit mettre les régimens François ſous les armes, & commanda à tous les ſoldats, qui étoient Catholiques de ſortir des rangs, & de mettre bas les armes ſous peine de la vie. Il s'en trouva cent-ſoixante & dix qui obeïrent. On les fit embarquer à Carlingfort pour être conduits en Angleterre, afin que le Roi en diſpoſât comme il lui plairoit.

A peu prés dans le même tems, ſavoir au commencement du mois d'Octobre ceux d'Inniskilling gagnerent une ſeconde victoire aſſez conſiderable. Sachant que cinq-mille hom-

hommes des troupes du Roi Jaques avoient 1689.
dessein d'ataquer Slego, qui est une place si-
tuée prés de la mer du côté de l'Ouëst, ils ré-
solurent de s'y oposer. Lors qu'ils furent ar-
rivez auprès de Slego, au nombre de cinq cens hommes, commandez par le Colonel Thomas Loid, ils aprirent que les Irlandois s'avançoient pour les rencontrer. Bien loin de se retrancher ou de reculer sur cette nouvelle, comme il sembloit que la prudence le vouloit, ils allerent courageusement au devant des ennemis. Ceux ci ne les eurent pas plûtôt aperçus qu'ils firent sur eux une décharge terrible, qui cependant ne produisit aucun éfet à cause de l'éloignement. Au contraire ceux d'Inniskilling atendirent pour tirer, que les Irlandois fussent à la portée du pistolet: & alors ils tirérent si à propos qu'à peine y eut-il un coup qui manquât; de sorte que les Irlandois prirent l'épouvante & s'enfuirent à toute bride. Ils entrérent pour la plûpart dans Boilen, qui étoit fort prés de là. Mais le Colonel Loid prenant un petit détour avec sa cavalerie y entra aussi par un autre côté, les chargea encore une fois, & les poursuivit jusqu'à six ou sept miles. Ils eurent environ huit cens hommes tuez ou blessez, & plus de deux cens prisonniers.

Je ne dis rien des flotes qui étoient en mer, parce qu'il ne se passa rien entr'elles dans cette campagne, après la rencontre dont j'ay parlé. Celle d'Angleterre rentra dans ses ports au mois d'Octobre, laissant une escadre de vaisseaux pour croiser dans la Manche pendant tout l'hiver, & empêcher que

1689. la France n'envoyât de nouveaux secours en Irlande.

Mais avant que de finir cette année, il nous faut retourner à Londres, pour voir ce que fait nôtre Prince, & ce qui se passe dans son Parlement. Un changement aussi grand & aussi subit que celuy dont j'ay fait l'Histoire, ne pouvoit qu'entraîner après soi bien des afaires à vuider, & des désordres à regler. Il faloit mettre les choses dans l'état où elles avoient été avant le dernier Régne, & s'il se pouvoit, sur un meilleur pié. Il faloit prendre de bonnes mesures pour s'empêcher de tomber à l'avenir dans des malheurs pareils à ceux où l'on s'étoit vû tout prêt à perir. C'est à quoy le Parlement s'ocupa pendant que les Armées étoient en campagne. Il rétablit dans leurs biens & dans leurs honneurs ceux qui en avoient été injustement dépouillez & qui se trouvoient encore vivans. Il réhabilita la memoire de quelques personnes, qui à cause de leur zéle pour la Religion Protestante, avoient été calomnieusement accusez de conspiration ou de trahison, & punis comme coupables de ces crimes. Tels étoient sur tout Mylord Russel & le Comte d'Essex, qui parce qu'ils s'oposoient aux desseins du Duc d'Yorck sous le Regne de Charles II, avoient été tous deux mis à la Tour, & y avoient fini tristement leur vie: le premier aiant été decapité comme criminel de haute-trahison, & le second ayant été trouvé égorgé le même jour. Les partisans du Duc d'Yorck firent alors courir le bruit que le Comte d'Essex s'étoit donné la mort à lui même, de peur d'être convaincu des crimes dont on l'acusoit, & obligé à porter sa tête

sur

ſur un échafaut comme ſon ami. Mais les 1689.
plus éclairez ne voyant point de raiſon qui eût pû porter le Comte d'Eſſex à ſe deſeſperer ainſi, jugerent d'abord que ce coup venoit d'ailleurs, & là deſſus on conçut contre le Duc d'Yorck des ſoupçons dont on n'eſt jamais revenu. Le Chancelier George Jeffreys, qui comme nous l'avons vû, fut le Miniſtre des éxécutions cruelles que ce Prince fit faire après être monté ſur le trône, aiant été arrêté par les Pairs du Roïaume dés le mois de Decembre 1688, & envoyé à la Tour, faiſoit eſperer de donner de grandes lumieres ſur cette afaire & ſur pluſieurs autres, & peut-être avoit commencé de les donner lors qu'une mort naturelle arrivée le 28 d'Avril, le délivra dans ſa priſon, & au grand regret de ſes Juges, du dernier ſuplice qu'il avoit ſi bien merité. On n'a donc pas ſû ce qu'il révela à ceux qui l'interrogerent, ni ce que contenoit un Ecrit qu'on dit qu'il laiſſa en mourant. Mais quoiqu'il en ſoit le Parlement fit des actes qui tendoient à juſtifier le Comte d'Eſſex & Mylord Ruſſel, en montrant combien il étoit perſuadé de leur innocence. Et environ le même-tems il caſſa la ſentence donnée contre le Docteur Oates, aprés avoir revû ſon procés, & l'avoir tiré de priſon.

Il ſembloit que la même raiſon, qui obligeoit le Roi & le Parlement à abſoudre ceux qui avoient été condamnez injuſtement ſous le Régne précédent, leur devoit faire condamner ce grand nombre de coupables dont l'Angleterre étoit pleine, ou du moins une partie. Mais Leurs Majeſtez qui avoient toûjours

1689. fait consister leur principale gloire à faire du bien & à pardonner, crurent que dans cette occasion comme dans toute autre, il valoit mieux donner des exemples de bonté que des exemples de justice. Elle s'acorderent avec leur Parlement à publier une amnistie générale au mois de Mai, laissant seulement à cette Assemblée la liberté d'en exclurre ceux qu'il lui plaîroit, à condition que leurs crimes fussent bien prouvez. Le Parlement déclara que la dispense & la suspension des loix sans le consentement du Parlement étoit un crime excepté de l'amnistie, comme aussi la commission Ecclesiastique, &les conseils donnez pour emprisonner les Evêques & leur faire leur procés. Mais quelque tems aprés on se contenta de condamner à des amandes les Juges qui s'étoient rendus coupables de ces crimes-là, quoi qu'à la rigueur ils méritassent la mort.

L'indulgence du Roi & de la Reine, & la douceur du Parlement n'empêcherent pas que plusieurs personnes ne formassent des complots contre le gouvernement. Et veritablement il y auroit eu sujet d'être surpris, si un Prince qui venoit seulement de quiter ses Etats comme le Roi Jaques, eût perdu dans un moment l'afection de tous ses sujets, ou si tous ceux qui lui étoient affectionnez avoient demeuré tranquiles, sur tout la plûpart étant d'une Religion aussi remuante que l'est la Religion Romaine. On en découvrit un grand nombre qui avoient intelligence avec ce Prince, qui lui écrivoient ce qui se passoit, & qui tachoient de soûlever les peuples en sa faveur. Le Fameux Pen chef des Trembleurs d'Angleterre fut convaincu d'a-

voir

voir reçu des lettres de lui; & il ne le desa- 1689.
voüa pas. Mais il se tira d'afaire en disant qu'il n'avoit pû empêcher que le Roi Jaques ne lui écrivît, & qu'il n'avoit pas fait réponse à ses lettres; de sorte qu'on lui ouvrit la prison où on l'avoit mis, en l'obligeant à donner caution. Mylord Griffin fut trouvé beaucoup plus coupable, parce qu'aprés avoir accepté l'amnistie de Leurs Majestez, on surprit des lettres qu'il envoioit en Irlande dans une bouteille d'étain à deux fonds, par lesquelles il paroissoit qu'il tramoit quelque chose en faveur du Roi détrôné, avec certains Officiers de la flote, qui furent cassez pour cette raison. Mais ni lui ni aucun des autres qui furent arrêtez dans ce tems-là, ne reçurent les peines qui leur étoient duës. On se contenta de les mettre en lieu de sûreté, & la plûpart furent depuis relachez par une clemence qui n'a point d'exemple.

Le Parlement fit un acte au mois de Mai pour désarmer les Papistes, afin de les mettre hors d'état de pouvoir faire du mal, quand ils le voudroient. Mais cependant on continua à traiter ceux de cette Religion, qui se conduisoient en bons citoiens, comme le reste des Anglois. Quelque Ecclesiastiques ayant été trouvez sortant du Roïaume, chargez d'instructions dangereuses pour le repos de la nation, on dit que le Roi envoia ces papiers à l'Empereur, pour l'assurer, que si on maltraitoit les Catholiques, ce n'étoit pas pour leur Religion, mais pour des crimes d'Etat, & qu'il ne tenoit qu'à eux de vivre paisiblement.

1689. La réünion des Presbyteriens avec les Episcopaux étoit regardée avec raison comme une afaire capitale, & de laquelle dépendoit la sûreté de la Religion Protestante. Aussi Leurs Majestez & le Parlement témoignerent la prendre extrémement à cœur. On fit plusieurs démarches qui tendoient à y acheminer les esprits. Premierement on abolit ou adoucit certains articles des loix pénales, qui pouvoient être apliquez aux Non-conformistes; & on permit à ceux qui avoient des charges publiques de communier à genoux ou debout indiféremment. En second lieu la Chambre-Haute acorda aux Non-conformistes l'éxercice libre de leur Religion, & proposa divers moiens de réünion à la priere du Roi.

Enfin on nomma des Commissaires trés-moderez & trés-pacifiques, pour travailler à cette bonne œuvre; savoir l'Archevêque d'Yorck, les Evêques de Londres, de Winchester, de Saint Asaph, de Carlile, de Rochester, d'Excéter, de Salisburi, de Bangor & de Chester, avec plusieurs Docteurs en Theologie.

Le Parlement jugea aussi à propos de pourvoir à la succession au Roïaume pour un tems un peu long, & de prévenir tous les inconveniens qui pourroient à l'avenir faire tomber la couronne sur la tête d'un Roi Catholique Romain. Il déclara donc qu'en cas que la Reine, la Princesse de Danemarc, & le Roi mourussent sans enfans, la couronne apartiendroit au Duc d'Hanover ou à ses décendans. Le 24 de Juillet suivant la Princesse de Danemarc acoucha d'un fils à qui on fit prendre le titre de Duc de Glocester.

La

La Reine ne manqua pas d'affifter à cette naif- 1689.
fance, & le Roi même fut dans la Chambre où étoit la Princeffe, avec plufieurs perfonnes de la Cour, peu avant fon acouchement. Ce Prince fut prefenté au baptême par le Roi & nommé Guillaume. Le Comte de Dorfet fut fecond parrain, & la Marquife d'Hallyfax marraine. Je ne dis rien de plufieurs actes particuliers du Parlement, qui regloient de certains abus, parce que le public y prend peu d'interêt, du moins dans la plus grande partie des païs pour lefquels j'écris. Mais je ne faurois m'empêcher de parler de ce qu'il fit en faveur des Proteftans François. La part que je prens à tout ce qui regarde ce peuple cruellement oprimé m'oblige donc à dire à la gloire du Parlement, que cette Affemblée aiant découvert un fonds de dix-fept-mille deux cens livres fterlin que le Roi Jaques avoit deftiné pour l'entretien de fes Moines, elle le confacra à l'ufage des Miniftres ou autres perfonnes forties de France pour leur Religion. Après que le Parlement eût fait toutes les chofes que j'ai raportées, il fut prorogé jufqu'au 30 de Septembre.

Dans ce tems-là, il fe forma une entreprife qui doit être placée ici, tant à caufe des grandes fuites qu'elle a euës, toute téméraire qu'elle paroiffoit d'abord, qu'à caufe de la part qu'on a toûjours crû que nôtre Prince y avoit. Les habitans des Vallées du Piémont, Proteftans depuis un tems immémorial, furent chaffez de leur païs, comme chacun fait, en l'année 1686, par le Duc de Savoye leur Souverain, ou plûtôt par le Roi de France,

1689. qui avoit proposé à ce Prince, alors dépendant de lui & n'osant lui rien refuser, de contraindre ces pauvres gens à changer de Religion, comme il y avoit contraint ses sujets Reformez, & qui lui avoit fourni des troupes pour venir à bout de cet injuste dessein. Ils ne changérent point de Religion comme on esperoit. Mais aprés avoir résisté le plus longtems qu'ils pûrent à l'Armée qu'on envoya contre eux, trahis par quelques-uns des leurs; ils se rendirent au Duc de Savoye, qui les fit tous prisonniers, & qui ne les relâcha que quelques mois après, à la priére des Cantons Protestans de Suisse, sur la promesse d'une petite rançon par tête, & à condition qu'ils sortiroient de ses Etats. Ils en sortirent donc dans le plus triste équipage qu'on puisse imaginer, au milieu d'un hiver très-rigoureux, dépourvûs de toutes choses, & pour la plûpart malades, ou à demi nuds. Le pis est qu'on leur avoit enlevé ceux de leurs enfans, qu'on avoit trouvez les mieux faits ou les plus robustes, & que dans quelques unes de leurs prisons on les avoit nourris eux de si mauvais alimens, que plusieurs de ceux qui n'en moururent pas d'abord, venant à respirer un air de santé & de liberté, & commençant à être bien nourris, mouroient presque dans un clin d'œil. Les tristes restes de ces innocens persecutez se retirerent en Suisse, où ils furent reçus avec toute la tendresse qu'ils pouvoient souhaiter. Comme ils ne pouvoient pas demeurer tous dans ce païs-là, qui est trés-peuplé & assez petit, les Cantons Protestans travaillerent à leur procurer des retraites agréables dans les Etats de l'E-

l'Electeur de Brandebourg, & de quelques 1689.
autres Princes d'Allemagne. Plusieurs d'entr'eux se transporterent dans les lieux qu'on leur destinoit. Mais ils conservoient tous un si grand amour pour leur patrie, qu'aucun autre païs du monde ne leur pouvoit plaire. Ils ne pensoient qu'aux moiens d'y retourner, encouragez à cela par M. Arnaud le seul de leurs Ministres qui avoit échapé au Duc de Savoye : car tous les autres étoient encore prisonniers. Ce Ministre s'étoit mis à la tête des Vaudois lors qu'ils prirent les armes, & les avoit assistez de ses bons conseils, aussi-long tems qu'ils avoient été en état de résister à leurs ennemis, aprés quoy il se retira sagement. Il leur fut trés-utile dans leur éxil ; & comme ils avoient en lui une juste confiance, & qu'ils s'ennuyoient de l'état où ils étoient, il n'eut pas de peine à leur persuader qu'il faloit rentrer dans leur païs l'épée à la main. Ils firent une tentative pour cela dés le mois de Juin 1688 ; une partie d'entr'eux se rendit par petites troupes jusqu'au bord du Rône, dans le dessein de passer cette riviere. Mais les Savoyards & les Suisses en ayant avis, les premiers se mirent en armes pour leur disputer le passage, & les seconds les empêcherent d'aller plus avant, en leur representant le danger où ils s'exposeroient, & leur ôtant les moiens d'éxecuter leur entreprise. Ils revinrent donc sur leurs pas ; mais ils ne perdirent pas pour cela l'envie de revoir leurs terres & leurs maisons. Mr. Convenant l'un de ceux de la Principauté d'Orange, qui s'étoient retirez en Hollande, fut alors envoyé en

1689. Suisse par Son Altesse le Prince d'Orange pour distribuer quelques sommes aux Piémontois, & pour faire conduire dans les sept Provinces ceux d'entr'eux qui voudroient s'y aller habituer. Au moins c'étoit là le prétexte de son voyage, & on ne se doutoit point du tout qu'il eût un autre dessein. Mais on reconnut depuis que c'étoit par ses soins que les Piémontois se mirent une seconde fois en état de passer en Savoye, & que ce fut lui qui leur fournit les armes & l'argent dont ils avoient besoin pour cela.

L'entreprise fut conduite avec tout le secret & toute l'adresse imaginable. Il n'y eut que ceux qui y devoient avoit part qui en eussent connoissance avant que de la voir éclorre. Lors que tout fut prêt pour l'éxécution, savoir au mois d'Août 1689, les Piémontois ou Vaudois se rendirent de divers endroits au bois de Nion, au nombre de sept ou huit cens: & leur troupe fut grossie par un nombre encore plus grand de François refugiez, qui conjointement avec eux travaillerent toute une journée pour ramasser les bateaux qui leur étoient nécessaires, & passerent le Lac de Genéve dans la nuit suivante. Les Savoyards ne s'aperçurent qu'un peu tard de leur passage. Ils voulurent sonner le tocsin & alumer les signaux dans le village voisin. Mais leurs nouveaux hôtes les menacerent des derniers malheurs s'ils continuoient à donner l'alarme, & leur promirent au contraire de ne leur faire aucun mal, & de leur paier tout ce qu'ils prendroient chez eux, s'ils les laissoient passer sans dire mot. Il n'en falut pas davantage pour obliger les habitans de

ce

ce lieu à éteindre leurs feux, à faire taire 1689.
leurs cloches, & à donner à ces voyageurs redoutables, non ſeulement des vivres, mais auſſi des guides pour les conduire & pour leur ſervir d'otages, afin qu'on ne pût point faire ſonner le tocſin après leur départ. Comme les Piémontois en uſerent tout de même dans les autres lieux où ils paſſerent, ils firent pluſieurs journées ſans rien trouver qui les arretât. La Cour de Savoye & celle de France ayant avis de leur marche donnerent des ordres pour les empêcher d'avancer, & pour garder certains défilez par où il faloit néceſſairement qu'ils paſſaſſent. Mais comme on n'eut pas le tems d'envoyer beaucoup de troupes contr'eux, parce que celles du Duc de Savoye étoient ocupées à Mondovi, & celles du Roi de France en Flandres & en Allemagne, les Vaudois eurent bon marché de tous ceux qui voulurent leur diſputer le paſſage. De ſorte qu'après avoir eſſuïé quelques petits combats dans leſquels ils furent toûjours victorieux, ils arriverent heureuſement dans leurs Vallées.

Une ſeconde troupe qui peu de tems après prit la même route, & qui étoit auſſi compoſée de François & de Piémontois ne fut pas auſſi heureuſe que la précedente. Car elle ſe vit obligée à rebrouſſer, de peur d'être miſe en pieces par les Savoiards qui s'étoient mis ſous les armes; & cela faute d'avoir pris un bon chemin. On acuſa le Capitaine Bourgeois qui la conduiſoit, d'avoir voulu la livrer aux ennemis, & on le fit mourir en Suiſſe pour cette raiſon quoi que ſous un autre pretexte. Mais nous verrons ci-après les bons

1689. ſuccès qu'eurent ceux qui avoient paſſé les premiers.

Le Parlement d'Angleterre ne ſe raſſembla que le 29 d'Octobre. Le Roi s'y rendit avec les cérémonies ordinaires, & s'étant aſſis ſur ſon trône dans la Chambre des Seigneurs, où les Communes avoient été appellées il fit ce Diſcours.

MILORDS & MESSIEURS,

La derniere ſeance du Parlement dura ſi long-tems, que peut-être, eût-ce été une choſe plus commode pour le bien de vos affaires particulieres de ne vous raſſembler pas ſi tôt : cependant pour l'interêt du public je me ſens obligé indiſpenſablement à vous rappeller dans cette ſaiſon.

Vous me donnâtes dans vôtre derniere aſſemblée tant de témoignages de vôtre affection & de la confianse que vous avez en moi, que je ne doute nullement que je ne reçoive encore de nouvelles marques de l'une & de l'autre en cette rencontre.

J'eſtime que c'eſt un des plus grands malheurs qui me puiſſent arriver ſous mon Regne d'être obligé de vous demander de ſi abondans ſecours, quoi que j'aye cette ſatisfaction de ne les demander pour d'autres fins que pour celles de continuer ces guerres où je me ſuis engagé par vôtre conſeil & ſous l'aſſurance que vous m'aſſiſterez. Et je ne doute pas que je n'obtienne la faveur du Ciel dans cette entrepriſe, à laquelle l'ambition ne m'a pas pouſſé, mais la ſeule néceſſité de m'oppoſer à ceux dont les deſſeins tendoient viſible-

blement à la destruction de nôtre Religion & de nos libertez. 1689.

On sait assez combien je me suis exposé pour tirer cette nation des dangers dont elle etoit menacée pour la perte de sa liberté & la ruine de la Religion Protestante, dont l'Eglise Anglicane est un des principaux apuis, & pour la défense de laquelle je suis encore prêt à hazarder ma vie.

Ce que j'ai presentement à vous demander, MILORDS & MESSIEURS, *est que tout ce que vous trouverez à propos de me donner pour les fraix de la guerre de l'année prochaine, je puisse l'avoir sans aucun delai. Je me trouve d'autant plus obligé de vous presser à vous determiner promtement sur cette afaire, que le mois prochain il se doit tenir à la Haye une assemblée generale des Ministres de tous les Princes & Etats interessez dans cette guerre contre la France, pour concerter les mesures qu'il faut prendre pour la campagne prochaine: & jusqu'à ce que je sois informé de vos intentions, je ne serai pas seulement moi-même dans l'incertitude, mais nos alliez se trouveront aussi dans le même embarras s'ils ne voient pas que vous m'assistiez. D'ailleurs à moins que je ne sache de bonne heure ce que vous voulez faire je ne puis pourvoir aux choses dont il est besoin, & je serois exposé l'année prochaine aux mêmes inconveniens qui sont cause que les preparatifs pour celle-ci n'ont été ni si effectifs, ni si promts qu'il eût falu. J'ajoûte que la dépense ne sera pas à beaucoup près si grande, si on donne en tems & lieu les choses necessaires & tout à la fois.*

Je

1689. *Je n'ai point d'autre but en cette ocasion que de me metire en état d'attaquer vigoureusement nos ennemis, & d'une maniere qui, avec l'aide de Dieu, nous procurera dans peu de tems une paix durable & honorable, par laquelle mes sujets se verront exemts des dépenses extraordinaires d'une guerre tirée en longueur; & j'espere que ce que j'ai déja fait pour eux montre assez que je n'ai point de plus grande joye que lors que je contribuë à leur soulagement: Et afin que vous puissiez avoir la satisfaction de savoir à quoi l'argent que vous avez déja donné, a été employé, j'ai ordonné qu'on vous en rende compte toutes les fois que vous le souhaiterez.*

J'ai encore une chose à vous recommander, MILORDS & MESSIEURS, *c'est que vous dépéchiez le Bil d'amnistie, afin que les esprits de mes sujets étant calmez, nous puissions concourir tous unanimement à l'honneur & à l'avantage du Roiaume.*

Ce discours eut tout l'éfet, que le Roi en pouvoit atendre. Le Parlement résolut d'assister Sa Majesté de tout son pouvoir. Il lui acorda un million deux-cens mille livres sterlin pour l'éxpédition d'Irlande, & se mit à chercher les moiens d'avoir cette somme. Cette Assemblée travailloit en même tems à assûrer de plus en plus le Gouvernement & la Religion. On ordonna qu'à l'avenir les Rois & les Reines d'Angleterre préteroient le serment du Test à l'ouverture du premier Parlement qui se tiendroit sous leur Regne. On ajoûta dans le Bil qu'on avoit dressé pour la succession, que si un Roi, ou une Reine venoit

noit à embrasser la Religion Romaine, ou 1689.
à se marier avec un Prince, ou avec une Princesse Catholique, tous les sujets seroient absous par cela seul du serment de fidelité qu'ils lui auroient prêté. On renouvella un Bil fait sous le regne de Charles II, & cassé depuis par un acte d'un Parlement, qui portoit que les Parlemens s'assembleroient pour le moins de trois en trois ans. On déclara nul le prétendu Parlement d'Irlande. On résolut de poursuivre comme criminels de haute-trahison, tous ceux qui avoient pris les armes contre Leurs Majestez depuis le 24 du mois de Fevrier, ou qui les prendroient dans la suite, aussi bien que tous ceux qui les assisteroient, ou qui entretiendroient correspondance avec eux.

Le Conseil d'Ecosse ne prenoit pas moins de soin que le Parlement d'Angleterre pour afermir la couronne sur la tête de Leurs Majestez. Comme il aprit que les montagnards, qui étoient dans le nord du Roïaume, faisoient des courses dans le plat païs, pilloient tout ce qu'ils trouvoient, & mal-traitoient en mille manieres les fideles sujets du Roi & de la Reine, il donna ordre à la Noblesse, & à tous les autres habitans des païs voisins de ces rebelles de prendre les armes pour les reprimer : il commanda au Général Makay de faire marcher vers le nord autant de troupes qu'il en faloit pour mettre fin a la rebellion. On découvrit peu après par quelques lettres interceptées que le Colonel Canon, qui étoit au service du Roi Jaques, avoit des intelligences avec plusieurs personnes d'Edimbourg, & principalement avec ceux qui étoient dans les prisons.

Cela

1690. Cela fit qu'on résolut de se saisir de tous les papiers des prisonniers : Mais ceux-ci eurent la précaution de les brûler. Enfin le Conseil présenta une adresse au Roi pour le suplier de vouloir assister à l'ouverture du Parlement qui devoit s'assembler à Edimbourg le 25 de Mars, disant que c'étoit le plus sur moien de réünir les esprits qui étoient encore divisez, & de terminer tous les differens du Roïaume. Mais le Roi avoit alors résolu de partir pour l'Irlande, où il jugeoit que sa présence étoit absolument nécessaire, pour achever de soumettre ce païs-là. Il donna donc ordre au Comte de Melwel son Commissaire de témoigner au Parlement le déplaisir qu'avoit Sa Majesté de ne pouvoir pas se trouver dans l'assemblée, & de lui demander en même tems de sa part un subside proportionné aux frais qu'il faloit faire pour assûrer le repos du Roïaume contre tous ses ennemis. Le Parlement acorda au Roi deux-cens mille livres sterlin.

Les raisons qui obligeoient le Roi à passer en Irlande étoient assez pressantes. Il est vrai que les troupes de son Compétiteur n'étoient pas fort à craindre d'elles mêmes. Elles avoient été extrêmement afoiblies dans leurs quartiers par les maladies qui s'y étoient fourrées faute de bons alimens. Les troupes du Roi avoient eu aussi part à ces maladies. Il y étoit mort un grand nombre de soldats, sur tout parmi les François & les Anglois, parce que les Hollandois étant plus acoûtumez à la fatigue & au mauvais tems, soufrirent bien moins. Cela n'empêcha pas que de part & d'autre il ne se fît quelques petites entre-

prises

prises au milieu même de l'hiver. Pendant 1690.
que les Anglois tenoient Charlemont bloqué, les Irlandois prirent Slego, non sans qu'il leur en coutât beaucoup, quoi qu'ils fussent six à sept mille hommes, & qu'il n'y eût dans la place qu'un trés-petit nombre d'Anglois qui manquoient de tout, & qui cependant obtinrent une composition trés-avantageuse. Sept-cens autres Irlandois aiant voulu passer le pont de Nukci pour s'aprocher de Charlemont, & tacher d'entrer dans la ville, furent repoussez par la petite garnison de Nukci, & prirent la fuite laissant sur la place soixante des leurs. Mais tout cela ne décidoit rien. Il faloit oposer au Roi Jaques des forces à peu prés aussi grandes que les siennes : & cela d'autant plus que le Roi de France lui devoit envoyer un nouveau secours, composé de huit-mille hommes & de quantité d'armes & de munitions de guerre & de bouche ; commandé par le Comte de Lauzun, qui s'étoit ofert pour cette expedition, & qui en éfet partit de Brest au mois de Mars & débarqua en Irlande avec tout ce qu'il conduisoit. Aprés ce secours-là il pouvoit en passer un autre, & aprés celui-ci un troisiéme & un quatriéme : car le Roi de France n'étoit pas d'humeur de lâcher prise de long-tems Il regardoit la diversion d'Irlande comme capitale, & il étoit impossible, ou du moins trés dificile d'empêcher ses vaisseaux de passer, parce qu'outre qu'ils étoient toûjours trés-bien escortez, il ne leur faloit qu'un ou deux jours de vent favorable pour un trajet aussi petit. Tout cela détermina le Roi de la Grand' Bretagne à faire un dernier

éfort

1690. éfort pour chasser les François de l'Irlande, & soûmettre les Irlandois, afin de pouvoir après cela tourner toutes ses forces d'un autre côté.

Comme ce Prince ne faisoit jamais par autrui ce qu'il pouvoit faire par lui-même, & qu'il recherchoit avec ardeur les ocasions de combattre, il résolut d'aller joindre le Duc de Schomberg, & de se mettre avec lui à la tête de ses troupes, après les avoir renforcées de tous les Danois qui avoient passé l'hiver en Ecosse, & de plus de vint-mille Anglois. Il donna avis de ce dessein à son Parlement au mois de Février. Après avoir remercié l'Assemblée de la promtitude avec laquelle elle avoit travaillé à lui-fournir les sommes qui lui étoient nécessaires, & après avoir dit que pour témoigner sa reconnoissance, il vouloit employer au plûtôt ces sommes pour les usages ausquels elles étoient destinées; Sa Majesté témoigna le sensible déplaisir qu'elle avoit de voir qu'on fût obligé de charger ses sujets de nouveaux impôts. Elle dit que l'unique moien de les en delivrer & de rétablir le commerce & le repos dans le Roïaume, étoit de terminer au plûtôt la guerre d'Irlande, & que c'étoit pour cela qu'elle avoit resolu de se rendre en personne dans ce païs-là, que comme il faloit se hâter de commencer la campagne, elle ne pouvoit de quelque tems vaquer à d'autres afaires qu'à celles qui regardoient son expedition, & que cette raison l'obligeoit à proroger le Parlement jusqu'au 12. d'Avril.

Ce même Parlement fut dissous peu de jours

jours aprés par une Proclamation de Leurs 1690.
Majeſtez, qui en même tems en convoquoit un nouveau pour le 30 d'Avril. Tout le monde fut ſurpris de cette diſſolution imprevûe. Leurs Majeſtez garderent par devers elles *les grandes & importantes conſiderations* qui les y avoient portées, & il y auroit de la temerité à vouloir les deviner. Je dirai ſeulement, que quoi que le Parlement eût toûjours été favorable aux deſſeins du Roi, il commençoit à s'y former des partis par les ſoins des émiſſaires du Roi Jaques, qui empêchoient l'éfet des bons projets qu'on faiſoit, & excitoient mille conteſtations dans les deux Chambres. Le mal étoit encore médiocre, mais il auroit pû devenir plus grand, ſi la prudence du Roi n'en eût arrêté le cours. Une petite étincelle négligée allume ſouvent un grand feu.

Outre ce diſcours que le Roi fit à ſon Parlement avant que de le diſſoudre pour lui notifier le deſſein qu'il avoit d'aller en Irlande, Leurs Majeſtez firent publier une Proclamation pour un jûne géneral au ſujet de cette importante expedition. Comme les expreſſions en étoient remarquables, on en raportera ici ce qui concernoit les motifs de cette ordonnance. Elle contenoit, qu'attendu que depuis environ une année, on avoit commencé, continué & ſoûtenu une déteſtable rebellion contre Leurs Majeſtez dans leur Royaume d'Irlande, que l'on ſait être inſeparablement attaché à la Couronne Imperiale d'Angleterre; & que cette rebellion aiant été excitée, encouragée, & principalement maintenuë par Louis XIV. dans le deſſein de faire par ce moyen une

1690. une conquête abſoluë de ce Royaume, & de le tenir comme une Province de celui de France, ou du moins de le ruïner, le perdre, & le détruire entierement; Leurs Majeſtez avoient été obligées tant à cauſe de cela que pour d'autres raiſons d'entrer dans une guerre non moins juſte que néceſſaire contre la Couronne de France: que le Roi ayant reſolu, avec la grace & l'aſſiſtance Divine, de continuer vigoureuſement cette guerre tant par terre que par mer, & de reduire effectivement l'Irlande ſous ſon obeïſſance, afin que les bons ſujets de Leurs Majeſtez en ce païs-là ne fuſſent pas ſeulement delivrez de l'oppreſſion & de la violence ſous laquelle ils gémiſſoient, mais qu'ils fuſſent auſſi aſſurez contre toutes ſortes de ſemblables attentats à l'avenir, & établis dans un état ferme & durable de paix, de ſureté & de proſperité; Sa Majeſté avoit pour cet effet pris la reſolution d'y faire un voyage & d'y aller en perſonne, eſperant que Dieu, qui l'avoit juſqu'alors miraculeuſement conſervée & conduite par ſa Providence, béniroit d'une façon particuliere cette juſte entrepriſe, & acompliroit ainſi la delivrance des trois Royaumes.

Le nouveau Parlement commença à s'aſſembler lors que le jour marqué fut venu. Le Roi ſe rendit ce jour-là dans la Chambre des Seigneurs, & y ayant mandé les Communes il leur fit dire de proceder à l'élection d'un Orateur: après quoi elle parla aux deux Chambres en ces termes.

J'ai reſolu, MILORDS & MESSIEURS, *de ne rien ômettre de tout ce qui pourra dépendre*

pendre de mes soins pour contribuer à la paix & à la prosperité de cette nation. Et parce que je trouve que ma presence est absolument nécessaire en Irlande, pour reduire plus promtement ce Royaume, je continue dans la resolution d'y passer aussi-tôt qu'il me sera possible. Je vous ai assemblez aujourd'hui pour vous demander vôtre assistance, afin de me mettre en état de continuer cette guerre avec autant de promtitude que de vigueur, me persuadant que vous y donnerez volontiers les mains, puis que c'est un ouvrage si nécessaire pour vôtre sureté. 1690.

Je souhaite pour cet effet que vous établissiez incessamment les revenus de la Couronne, ne doutant pas qu'en le faisant, vous n'ayez autant d'égards pour l'honneur & la dignité de la Monarchie presentement qu'elle est entre mes mains, qu'on en a fait paroître ci-devant pour d'autres personnes: & j'ai tant de confiance en vous que si l'on ne peut trouver de voye plus promte & plus commode pour lever de l'argent comptant, sans quoi il est impossible de terminer cette affaire, je consens que pour le present on en fasse un fond de credit, qui puisse vous être avantageux aussi bien qu'à moi dans cette conjoncture; étant persuadé que vous me donnerez dequoi rembourser toutes les anticipations qu'il faudra faire pour mes revenus.

On sait assez avec quelle aplication j'ai travaillé à éteindre, ou du moins à ajuster tous les differens qu'il y a entre mes sujets, & combien souvent j'ai pour cela recommandé au dernier Parlement de passer un acte d'amnistie. Mais puis que la partie de cet acte qui tend à empécher les procès entre les particuliers est déja passée en loi, & que les deliberations sur des afaires

de

1690. *de cette nature ſont longues & vous ocuperoient plus de tems que vous n'en pouvez dérober à l'expedition d'autres choſes qui ſont abſolument néceſſaires pour nôtre ſureté commune, j'ai reſolu de vous envoyer un acte de grace, dans lequel il n'y aura que peu de perſonnes exceptées, mais qui ſeront telles qu'on pourra facilement voir combien j'ai d'horreur pour leurs crimes, & en même tems que je ſuis toûjours prêt à étendre ma protection ſur tous mes autres ſujets, qui verront par là qu'ils ne ſauroient m'être recommandez par d'autres voyes que par celles qui ſont preſcrites par les loix, leſquelles ſeront toûjours la régle de mon gouvernement.*

Une autre raiſon qui me porte à vous envoyer dans ce tems-ci cette amniſtie, c'eſt que je ne veux point laiſſer de pretexte, ni d'excuſe à aucun de mes ſujets pour exciter des troubles dans l'Etat, & principalement pendant mon abſence : & je vous dis cela, tant pour vous le faire ſavoir, que pour faire connoître à quelques gens mal intentionnez que je ſuis très-bien informé des peines qu'ils ſe donnent pour y faire des changemens. Entre les choſes qui les excitent à cela, l'un des moyens par leſquels ils eſperent de venir à bout de leurs deſſeins, eſt de faire naître des differens & des diſſentions dans vos Conſeils, c'eſt ce que j'eſpere que vous aurez grand ſoin d'éviter. Car ſoyez certains que nos plus grands ennemis ne ſauroient employer de meilleurs inſtrumens pour travailler à leurs fins, que ceux qui, de quelque maniere que ce ſoit, s'efforceront de troubler, ou de retarder vos promtes & unanimes reſolutions ſur ces affaires ſi néceſſaires au bien public.

Je

Je trouve aussi à propos de recommander à 1690. *vôtre consideration une union avec l'Ecosse Je n'entens pas qu'on y travaille dés à present : mais comme il y a déja quelque temps que les Ecossois l'ont proposée , & que le Parlement de ce Royaume a pour cet effet nommé des Commissaires , je serois bien - aise qu'on en nommât aussi de vôtre part pour traiter avec eux , afin de voir si l'on pourroit convenir de quelques articles qui fussent avantageux aux deux nations , & qui pussent être prêts pour vous être presentez dans quelque autre seance.*

J'ai cru, MILORDS & MESSIEURS, *qu'il étoit à propos de laisser pendant mon absence l'administration du Gouvernement entre les mains de la Reine, & si l'on trouve qu'il soit necessaire d'avoir un acte du Parlement pour la lui mieux confirmer , je vous prie de le preparer afin qu'on me le presente.*

Je n'ai rien à ajoûter, si ce n'est que la saison de l'année & mon voyage en Irlande ne permettent pas que cette seance dure long-tems , ce qui fait que je vous recommande d'expedier les affaires, afin que nous ne soyons pas occupez à contester lors que nos ennemis se mettront en campagne : car le succés de la guerre & la plus grande œconomie qu'on y puisse observer dependront principalement de vos promtes deliberations. J'espere que nous nous rassemblerons avant qu'il soit peu, afin d'achever ce que le tems ne nous permettra pas de faire à present.

Ce discours fut si bien reçu du Parlement, que les deux Chambres présenterent une adresse au Roi pour l'en remercier avec tous les témoignages possibles de zele & de

1690. reconnoiſſance. Elles travaillerent enſuite à ſatisfaire aux deſirs de Sa Majeſté, & commencerent par établir les revenus de ſa Couronne. On convint bien-tôt de ces trois choſes. La premiere que les revenus heréditaires dont joüiſſoit le Roi Jaques le 20 Decembre 1688. ſeroient acordez à Leurs Majeſtez Britanniques comme des droits de la Couronne, hors l'impôt ſur les cheminées qui avoit été aboli; & qu'on feroit un Bil pour empêcher que ces revenus ne fuſſent jamais alienez. La ſeconde qu'on mettroit Leurs Majeſtez en poſſeſſion du revenu des impôts qui avoient été acordez à Charles II. & à Jaques II, & qu'on leur permettroit de donner ce revenu pour la ſûreté de ceux qui voudroient leur prêter les ſommes dont elles avoient beſoin. La troiſiéme qu'on acorderoit à Leurs Majeſtez pendant quatre années, à conter du jour de Noël, les doüanes dont avoient joüi Charles II. & Jaques II, & que le Roi pourroit prendre de l'argent ſur cela juſqu'à la ſomme qui ſeroit réglée par le Parlement.

En conſequence de ces actes, l'on vit une infinité de particuliers s'empreſſer à l'envi de prêter leur argent au Roi, tant par un principe de zele pour ſon ſervice, que parce qu'ils voioient bien que les fonds ſur leſquels Sa Majeſté empruntoit étoient trés-aſſurez, & que le Parlement cautionnoit pour elle en quelque maniere.

Le Parlement dreſſa quelques autres actes remarquables avant que de ſe ſeparer. 1. Il declara criminels de leze majeſté tous ceux qui étoient au ſervice du Roi Jaques en Irlande,

de, & confiſqua tous leurs biens au profit du Roi, à moins que les enfans de ces rebelles ne fuſſent Proteſtans. 2. Il confirma tous les actes du Parlement precédent, & particulierement celui qui avoit été fait pour reconnoître le Roi Guillaume & la Reine Marie pour Roi & Reine legitimes. Il renouvéla ce dernier, & l'exprima en termes plus forts que ceux dont on s'étoit ſervi auparavant. 3. Les deux Chambres réſolurent, qu'il ſeroit paſſé un acte par Leurs Majeſtez, de l'avis & du conſentement des Seigneurs & des Communes, & par l'autorité d'eux tous, pour donner pouvoir à la Reine, toutes les fois que le Roi ſeroit hors du Roïaume d'Angleterre, d'adminiſtrer le gouvernement de ce Roïaume au nom de Leurs Majeſtez, pendant le tems ſeulement de l'abſence du Roi, & ſans que cependant le Roi fût exclus dans ces ocaſions de l'exercice de l'autorité Roiale en Angleterre, & dans les autres païs de la domination de Leurs Majeſtez. On ajoûta que cet acte, ni le voiage du Roi ne pourroient donner lieu à caſſer le Parlement, ni à annuller ou à révoquer aucune commiſſion acordée, ou à acorder par Leurs Majeſtez, ou aucun acte fait ou à faire pour le Gouvernement. 4. On rétablit la ville de Londres dans ſes anciens priviléges, & on caſſa un jugement, qui lui en avoit enlevé une partie ſous le regne de Charles II. 5. On dreſſa un ſerment de fidélité au Roi & à la Reine, qui devoit être prêté par toutes ſortes de perſonnes au deſſus de l'âge de ſeize ans. Enfin on aprouva l'acte d'amniſtie, ou de pardon general dreſſé par Sa Majeſté. Les exceptions qui 1690.

1690. avoient été propofées dans le dernier Parlement, étoient conçuës d'une maniere fi vague & fi étenduë, qu'une infinité de perfonnes pouvoient y être envelopées. Cela étoit directement contraire aux interêts de l'Etat, parce qu'il y avoit lieu de craindre que des gens qui auroient été difpofez à demeurer tranquiles, fi on ne les eût point inquietez, fe feroient remuez dans la craintre d'être recherchez pour quelcun des crimes exceptez dans l'amniftie. Le Roi fentit très-bien cela, & ce fut, à ce qu'on croit, la principale raifon qui l'obligea à diffoudre le Parlement. Certains efprits brouillons vouloient abfolument qu'on ne pardonnât à perfonne, foit par un excès d'un zele aveugle pour le fervice de Leurs Majeftez, qui faifoit qu'ils ne pouvoient foufrir ceux qui avoient été tant foit peu favorables aux intentions de la Cour fous le Régne précédent, foit à caufe des liaifons fecretes qu'ils avoient avec le Roi Jaques, qui les obligeoit à chercher les moiens d'augmenter le nombre des mécontens pour en faire un corps confidérable quand le tems en feroit venu. La prudence du Roi coupa chemin aux intrigues des mal-intentionnez, & donna le tems aux autres d'envifager mieux les fuites des exceptions févéres qu'ils vouloient qu'on fît. Ce Prince trouva le moien de fuivre fa pente naturelle qui le portoit à la clemence, en travaillant cependant pour les interêts du Gouvernement. Il n excepta de fon amniftie que trente ou trente cinq perfonnes qu'il defigna, & raffûra par là tous les autres qui pouvoient craindre pour eux; & s'il ne gagna pas l'afection de tous, pour le moins il ralentit

les

les mouvemens qu'ils se donnoient, & rompit un peu leurs mesures. Son nouveau Parlement entra dans toutes ses vûes, & revêtit sa modération. Il confirma l'acte dans la forme où il étoit. Le Roi qui avoit tant de sujet d'être satisfait de ce corps, s'y rendit encore une fois dans le mois de Juin, remercia le Parlement des égards qu'il avoit eus pour ses demandes, & le prorogea ensuite jusqu'au 17 de Juillet, déclarant cependant qu'à moins qu'il ne survint de grandes afaires il ne le rapelleroit point avant l'hiver. 1690.

Le Roi n'étoit pas encore parti pour l'Irlande lors que les deux Armées commencerent la campagne. Celle du Duc de Schomberg forte d'environ quarante mille hommes se rendit maîtresse de Charlemont par un stratagéme fort nouveau. Cette place étant bloquée depuis quelque tems, comme je l'ai déja dit, la garnison manquoit de vivres. Le Roi Jaques fit un détachement pour lui en porter. On n'auroit pas eu beaucoup de peine à défaire le détachement, ou pour le moins à l'empêcher de passer. Mais les troupes qui formoient le blocus eurent ordre de ne pas faire une grande résistance, & de se contenter de fermer le passage à ceux qui conduisoient le convoi lors qu'ils voudroient retourner. Ce qui ayant été fait, la garnison qui n'avoit reçû que peu de vivres fut obligée de les partager avec ceux qui les avoient aportez. De sorte qu'elle se vit bien-tôt reduite à de plus grandes extrêmitez qu'auparavant, & obligée par consequent à capituler. Les articles furent dressez le 23 de Mai, & la garnison

1690. ſortit le lendemain, compoſée d'environ 800 hommes. Quoy que cette place ne fût pas conſidérable par elle même, il étoit abſolument néceſſaire de la prendre pour pouvoir marcher vers Dublin, comme avoit deſſein de faire le Duc de Schomberg.

Quatre jours auparavant le Colonel Wolſeley avoit pris le château de Ballingargy l'un des plus forts de toute l'Irlande. Il y reçut une légére bleſſure : mais il n'y perdit que dix-neuf hommes. Ce General avoit déja gagné une victoire conſiderable dans le mois de Mars. Avec un détachement de ſept cens hommes de pié & de trois cens chevaux, il forma le deſſein de ſurprendre les ennemis qui étoient à Cavan, & il s'achémina pendant la nuit de ce côté là. Il n'arriva pas auſſi-tôt qu'il l'avoit eſpéré, & au lieu qu'il croyoit n'avoir à faire qu'à la garniſon, il aprit que le Duc de Berwick étoit là depuis le jour précédent, avec deux mille cinq cens hommes, qui joints à la garniſon faiſoient un corps de quatre mille hommes. Mais cependant il ne pût ſe reſoudre à reculer & à partir ſans rien faire. Connoiſſant le peu de courage & le peu d'adreſſe des Irlandois il les ataqua hardiment, quoy qu'ils euſſent ſur lui l'avantage non ſeulement du nombre, mais auſſi de la ſituation : car ils s'étoiênt rangez en bataille devant leur ville auprès de leur fort, & le Colonel Wolſeley fut obligé de faire combattre ſes troupes dans un terrain fort inégal. Le combat ne dura qu'une heure, après laquelle les Irlandois abandonnerent au vainqueur le champ de bataille. Le Duc de Berwick fut bleſſé à la cuiſſe, & eut ſon cheval

val tué ſous lui. Le Gouverneur de Cavan 1690. fut tué ſur la place avec deux Lieutenants Colonels, l'un deſquels étoit François. Mais les troupes du Colonel Wolſeley taillirent à perdre tout ce qu'elles avoient gagné, & à être à leur tour vaincuës, par leur trop grande avidité pour le butin. Maîtreſſes de la ville & du camp des ennemis elles ſe diſperſerent par ci par là dans le deſſein de piller. Les Irlandois qui étoient dans le fort s'en étant aperçus firent une furieuſe ſortie ſur les Anglois, & chargerent avec tant de vigueur tout ce qu'ils trouverent devant eux qu'il s'en falut peu que tout ne perit. Le Colonel Wolſeley avoit beau donner des ordres pour raſſembler ſes ſoldats: ils étoient ſi diſperſez qu'on ne ſavoit où les trouver, & ſi acharnez à la proie, qu'ils ne s'apercevoient point du danger extréme qui les menaçoit de ſi près. Enfin le Colonel Wolſeley s'aviſa d'aller joindre un détachement d'infanterie qu'il avoit placé dans un lieu écarté au commencement du combat, & qui ne s'étoit point batu. Il étoit compoſé d'environ deux cens cinquante hommes. Avec cela, & avec quatre-vints chevaux ou dragons, le Colonel ſe défendit pendant quelque tems contre quinze cens Irlandois. Mais il auroit enfin ſuccombé ſous la multitude, s'il n'eût trouvé un moien de ramaſſer ce qui lui manquoit de ſes troupes. Il envoia dans la ville un parti de cavalerie avec ordre d'y mettre le feu. Les flammes qui parurent d'abord par tout furent comme un ſignal, qui aprit ce qui ſe paſſoit à ceux qui étoient les plus ocupez à piller : de ſorte qu'ils allerent joindre en diligence leurs compagnons engagez dans le combat. Ils les ſeconderent ſi

1690. bien que les ennemis ne tarderent pas à tourner le dos, & à regagner leur fort. Tous ne le regagnerent pas : car on conta qu'il y en eut plus de trois cens qui moururent dans cette action, pendant que le Colonel Wolfeley ne perdit qu'environ vint hommes, & qu'il y eut outre cela deux cens prisonniers. Il sembloit qu'après cette victoire, le Colonel Wolfeley devoit se rendre maître de la place. Mais comme elle étoit assez forte, que la garnison en étoit nombreuse, & que les Anglois se trouvoient fort fatiguez il ne crut pas devoir l'ataquer.

Il y eut plusieurs autres rencontres en Irlande entre les deux nations avant l'arrivée du Roi, & les Anglois avoient toûjours l'avantage. Mais enfin le Roi acompagné du Prince de Dannemark partit de Londres le 14 de Juin, après avoir fait marcher devant lui la plus grande partie de ses troupes. Il s'embarqua a Highlake le 21, & débarqua deux jours après à Cnok-Fergus, d'où il alla par terre à Belfast où il joignit son Armée. Par tout où il passa, les peuples lui donnerent des marques d'une afection extraordinaire par leurs aclamations, & par les honneurs qu'ils s'éforçoient de lui rendre. La premiere chose que fit ce Prince après son heureuse arrivée, fut de paier à ses troupes tout ce qui leur étoit dû. Il les trouva composées de soixante-deux escadrons de cavalerie, ou de dragons, & de cinquante deux bataillons, le tout faisant environ quarante mille hommes: il les partagea en quatre corps. L'avant-garde étoit commandée par le Lieutenant General Douglas. L'aile droite par le Major General Kirck.

L'aile

L'aile gauche par les Comtes d'Oxford & de 1690.
Solms. Et le corps de bataille par Sa Majesté, & par le Duc de Schomberg. Toute cette Armée commença à marcher vers les plaines de Dundalke le 7 de Juillet. Mais laissons la dans sa marche pour aller voir ce qui se passe dans le reste de l'Europe.

Les Envoiez de tous les Princes alliez se trouverent à la Haye pour la conference dont j'ai parlé, & dont l'ouverture se fit le 16 Mars. Comme on n'aprend les résolutions de ces sortes d'Assemblées que lors qu'elles s'éxecutent, nous nous contenterons de raporter les suites de celle-là. La campagne ne s'ouvrit qu'au mois de Juin en Allemagne, & dans les Païs-Bas Les Princes & les Etats de l'Empire envoierent deux Armées sur le Rhin, dont la premiere étoit composée des troupes de l'Empereur, de l'Electeur de Saxe, du Roi de Suede pour les terres que cette Couronne posséde dans le païs de Breme, de la maison de Lunebourg & de quelques autres Princes, mais sur tout de l'Electeur de Baviére qui commandoit cette Armée en chef, au défaut du Duc de Lorraine qui venoit de mourir subitement. Cette Armée alla se poster près du Rhin & de Philisbourg. La seconde moins forte que la précedente planta le piquet dans le païs de Cologne. L'Electeur de Brandebourg la commandoit en personne assisté du General Dorfling; & elle étoit uniquement composée de ses troupes & de celles de Neubourg & de Munster. La France oposa une Armée considérable à ces deux-là sous la conduite de M. le Dauphin. Mais aucune d'elles ne fit rien dans cette campagne qui merite d'être raporté, pour les raisons que nous verrons bien-tôt.

1690. Il ſurvint en ce tems un nouvel ennemi à la France dont c'eſt ici le lieu de parler. Le Duc de Savoie avoit toûjours vécu dans une grande dépendance de cette Couronne, dont le voiſinage eſt ſi à craindre pour lui. C'étoit pour ſuivre ſes conſeils, ou plûtôt pour obéir à ſes ordres, qu'il avoit chaſſé de ſes Etats les plus fideles de ſes ſujets, contre ſes veritables interêts, & contre toutes les regles non ſeulement de la Politique, mais auſſi de l'humanité & de l'équité. Les Vaudois étant rentrez dans leurs vallées, le Roi de France en eut beaucoup de mortification. Il ne pouvoit s'en prendre au Duc, qui certainement n'avoit point eu de part à cette entrepriſe, & qui s'y étoit opoſé de toutes ſes forces dès qu'il en avoit eu avis. Auſſi ne lui en fit-il aucune plainte. Mais il lui envoia le Comte de Rebenac pour le ſoliciter de chaſſer encore une fois ſes pauvres ſujets des Vallées, & pour lui ofrir ſon ſecours pour cette expédition. Le Duc conſentit à faire ce que le Roi de France déſiroit, & prit des meſures pour cela. Mais une émotion qui étoit ſurvenuë à Mondovi l'aiant obligé à y acourir en diligence avec quelques troupes, ce Prince fut bien ſurpris à ſon retour d'aprendre que M. de Catinat s'aprochoit de ſes Etats avec une Armée de dix ou douze mille hommes. Il crut d'abord que ces troupes étoient deſtinées pour le Milanois, que les François menaçoient de mettre ſous contribution, pour prévenir les Eſpagnols qui avoient commencé d'armer dans ce païs-là. Dans cette penſée il leur ofrit le paſſage dans ſes Etats avec tous les vivres dont elles au-

roient

roient besoin. Mais M. de Catinat lui fit con- 1690.
noître que le Roi n'étoit pas content de lui, & qu'il vouloit que les troupes entrassent dans son païs; & que son Altesse Roiale leur fournît à ses dépens tout le fourrage nécessaire, & une livre de viande par jour pour châque soldat. Le Duc n'étoit pas en état de rien refuser de tout cela. Aussi laissa-t-il avancer M. de Catinat jusques fort près de Turin. Il n'étoit pas dificile de deviner la cause du mécontentement du Roi de France. Le Duc de Savoie venoit de conclure un traité avec l'Empereur, par lequel l'Empereur s'étoit engagé à donner au Duc le titre d'Altesse Royale qu'il lui avoit refusé jusques là, à traiter ses Ambassadeurs comme ceux des Têtes Couronnées, & à lui ceder certains fiefs de l'Empire qui étoient enclavez dans ses Etats, moiennant des sommes très-considérables. Louïs XIV. crut, ou feignit de croire, que le Duc étoit entré dans des engagemens plus particuliers avec l'Empereur, & que ces engagemens étoient contraires aux interêts de la France. Il demanda donc pour assûrance de la fidelité du Duc à garder la neutralité, qu'il se résolût dans deux fois vint-quatre heures de lui donner trois mille hommes pour son service. Le Duc auroit bien voulu s'en dispenser. Il representa le besoin qu'il avoit de ses troupes. Il ofrit de faire une ligue défensive avec le Roi de France. Mais enfin il acorda les trois mille hommes qu'on lui demandoit. Il esperoit d'en être quite pour cela. Et en éfet Mr. de Catinat parut d'abord fort content. Il dit qu'on devoit désormais regarder les troupes du Roi son maître, comme amies. Mais il

 chan-

1690. changea de langage peu de jours après. Il envoia un Commissaire au Duc de Savoie, pour lui dire, que les troupes ne sufisoient pas pour asseurer le Roi Très-Chrêtien des bonnes intentions de S. A. R. que Sa Majesté demandoit quelque autre gage de son amitié, qu'il ne savoit pas ce que c'étoit, mais qu'il croioit que cela ne pouvoit regarder que quelque place, & qu'au reste il faloit répondre dans vint-quatre heures, faute dequoi il commenceroit à agir en ennemi. On lui demanda quelle place il désiroit. Il n'osa pas s'expliquer d'abord, comme s'il eût craint que sa proposition parût trop injuste. Mais il fit connoître à peu près ce qu'il vouloit, dans l'esperance sans doute qu'on devineroit, & qu'on lui ofriroit ce qu'il n'osoit demander expressément par un reste de pudeur. On le pressa tant qu'il déclara qu'il n'y avoit que la citadelle de Turin & la place de Verruë, qui pût acommoder le Roi son maître, & qu'il faloit se résoudre incessamment à les lui mettre entre les mains.

Le Duc justement outré de cette demande, mais n'osant encore lever le masque, écrivit au Roi de France une lettre trés-soumise, plûtôt pour gagner du tems, que dans l'esperance que ce Prince se dût relâcher sur des conditions aussi dures que celles qu'il exigeoit, ou dans le dessein de subir ces conditions. Il déclara qu'il *étoit prêt de remettre à Sa Majesté les places qu'elle demandoit, pour lui donner des preuves de sa soumission. Mais qu'il la suplioit trés-humblement de vouloir bien agréer, que ce fût avec les conditions qu'un Prince qui avoit l'honneur de lui apartenir de si près, devoit esperer de la bonté*

&

& de la generosité d'un si grand Roi. Et que s'il 1690.
lui plaisoit de choisir telle autre place qui lui conviendroit dans le Piémont, au lieu de la citadelle de Turin, pour laisser S. A. R. dans sa capitale avec la dignité d'un Souverain, elle lui seroit infiniment recevable. En même tems le Duc de Savoie faisoit soliciter secretement l'Empereur, & les Princes d'Allemagne & d'Italie, de lui acorder la protection & le secours dont il avoit besoin pour se déclarer contre la France, comme il y avoit aparence qu'il y seroit obligé. L'Empereur lui promit par un traité clandestin de l'assister de ses forces, & de celles de l'Empire, & de ne consentir jamais à une paix avec la France, sans qu'on l'y comprît. Et le Roi d'Espagne fit en même tems une aliance défensive avec ce Prince, où il s'engageoit aux mêmes choses. Mais ces traitez ne furent signez que le 3 de Juin, aprés que le Roi de France eût retiré ses ordres pour avoir les deux places, dont il s'agissoit, qu'il eût donné plein pouvoir à Mr. de Catinat de les recevoir en son nom, que Mr. de Catinat eût demandé que les troupes qu'on lui avoit promises se joignissent à son Armée pour agir contre l'Etat de Milan, quoi qu'il eût dit jusques là qu'on les feroit passer en France, & qu'enfin ce Général voiant qu'on hésitoit sur tout cela & qu'on vouloit l'amuser, eût rompu la négociation, & commencé à demander des contributions aux terres de S. A. Royale.

Alors le Duc de Savoie prit une résolution veritablement digne d'un Souverain, au grand étonnement de la France qui vouloit le traiter comme son vassal. Il fit donner ordre à M. de Catinat de se retirer incessamment

1690. de ses Etats, & de paier le dégat que ses troupes y avoient fait. M. de Catinat auroit bien voulu renoüer, & on ne doute pas qu'il ne se fût contenté des ofres qu'on lui avoit faites : mais il n'en étoit plus tems. Le Duc avoit pris son parti, & s'étoit engagé avec les Alliez d'une maniere à n'en pouvoir revenir, quand il auroit bien voulu, & il ne le vouloit pas. Les premiers qui ressentirent les éfets de sa résolution, furent ses pauvres sujets des Vallées. Comme il ne les avoit oprimez que malgré lui, & par l'instigation de cette Puissance contre laquelle il venoit de se déclarer, il répara amplement les injustices qui leur avoient été faites. Il leur acorda une amnistie générale, & rapella dans leur païs natal ceux qui n'y étoient point encore rentrez. Il donna la liberté à ceux qui étoient prisonniers dans la citadelle de Turin, & il les fit venir devant lui pour éfacer de leur esprit le souvenir des maux qu'ils avoient soufferts, par des marques de sa compassion, & de sa confiance. Il donna ordre à tous ses sujets de laisser passer librement les Vaudois qui voudroient retourner dans les Vallées de Lucerne, & tous les François réfugiez qui se joindroient à eux, avec leurs armes & leur bagage, & de leur fournir les vivres & les autres secours nécessaires à un prix raisonnable.

Cependant Mr. de Catinat n'eut garde d'obéir aux ordres du Duc. Il crut qu'ayant la force en main, il pouvoit s'en dispenser. Au lieu donc de reculer, il répandit ses troupes dans la Savoye & dans le Piémont, se saisit de plusieurs villes, & mit sous contribution tous

tous les païs qu'il pût ocuper. Le Duc ne reçût pas assez-tôt le secours qu'on lui avoit promis pour chasser les François de ses Etats: & cependant il s'engagea dans un combat où il ne fut pas heureux. Car aprés une assez grande perte il abandonna aux ennemis le champ de bataille. Mais il se retira en assez bon ordre, & d'ailleurs les avantages que les Vaudois remportoient tous les jours sur les François dans de petits combats, & les esperances que lui donnoient les Alliez servirent à le consoler. 1690.

Ce Prince auroit bien souhaité que les Cantons de Suisse eussent pris le même parti que lui, & eussent joint leurs armes aux siennes. Il n'oublia rien pour les y porter, & cela paroissoit trés-conforme à leurs interêts. Mais cette nation aimoit trop son repos pour s'attirer volontairement sur les bras une Puissance aussi terrible que celle de France, dans un tems où cette Puissance ne negligeoit rien pour se conserver son amitié. Les Cantons Catholiques alleguoient l'interêt de leur Religion, pour se défendre d'entrer dans une ligue, qu'ils croyoient ou plûtôt qu'ils disoient lui être préjudiciable, car ils ne pouvoient le croire raisonnablement, & les Cantons Evangeliques se servoient du refus de leurs Alliez pour s'excuser de ce qu'ils demeuroient neutres, ne pouvant se déclarer tout seuls pour personne, sans violer les loix de leur union, & sans exciter au milieu d'eux une guerre domestique. Tout ce qu'ils firent en faveur des Alliez fut de renouveller la défense qu'ils avoient faite à ceux de leur nation qui étoient au service de France, de ne servir dans au-

1690. aucune des places que la France ne possedoit point en 1663. Encore cette défense fut-elle trés mal observée. Les Cantons Evangeliques en particulier acorderent 4000 hommes à sa Majesté Britannique qui les leur fit demander par son Envoyé; mais parce que les sommes nécessaires ne furent pas assez tôt contées, ou qu'on ne pût pas bien convenir des conditions du traité, les Suisses prétendant que les troupes ne serviroient qu'auprés de la personne du Roi, & le Roi voulant les envoïer au Duc de Savoye, cette afaire fut rompuë.

Passons maintenant en Flandres. L'Armée que le Roi de France y avoit envoyée étoit partagée en deux corps, dont le principal avoit pour chef le Maréchal de Luxembourg, & l'autre étoit commandé par le Marquis de Bouflers. Celui-ci devoit agir contre les troupes de Brandebourg sur les bords de la Moselle. Mais parce que ces troupes ne se rendirent que bien tard dans les lieux qui leur avoient été assignez, le Marquis de Bouflers alla camper en les atendant entre la Sambre & la Meuse, afin de pouvoir joindre son Armée à celle du Duc de Luxembourg en cas de besoin. Les Généraux Hollandois se trouvant beaucoup plus foibles que leurs ennemis résolurent de demeurer dans des postes avantageux, jusqu'à ce que l'Armée de Brandebourg se mît en campagne, & obligeât les deux corps François à s'éloigner. Mais lors qu'ils étoient campez à Herlemont, ils aprirent que le Duc de Luxembourg qui venoit d'être joint par un détachement considérable de l'Armée de Bouflers, par un camp volant comman-

dé

dé par Mr. de Gournai, & par quelques autres troupes tirées des garnisons voisines, avoit dessein de passer la Sambre entre Namur & Charleroi pour mettre le païs Espagnol sous contribution, ou peut-être pour surprendre l'Armée Hollandoise. On résolut de lui aller au devant, & d'empêcher si l'on pouvoit son passage. Pour cet éfet on décampa de Herlemont le 29 Juin, pour s'aprocher de la Sambre; & le Comte de Berlo fut en même tems détaché avec six cens chevaux pour observer les ennemis. Le lendemain on fit un nouveau détachement de quelques escadrons sous le Comte de Flodorp: & le Prince de Waldeck aprenant que le Duc de Luxembourg passoit la Sambre, s'avança jusqu'auprès du village de Fleurus où il fit camper son Armée, ayant ce village à sa droite, & St. Amand à sa gauche. L'Armée Françoise acheva ce jour-là de passer la riviere sur des ponts qu'elle y avoit jettez, & vint jusques à Vellaine fort prés de Fleurus. Le Duc de Luxembourg n'aperçut pas plûtôt le détachement Hollandois qu'il le fit ataquer par sa cavalerie; mais il n'eut pas tout le succés qu'il atendoit de cette ataque. Les Comtes de Berlo & de Flodorp la soutinrent avec vigueur, étant soûtenus eux-mêmes par la cavalerie que le Prince de Waldeck leur envoia. Le premier y perdit la vie avec quelques Oficiers & plusieurs soldats. Mais tout le reste se retira en bon ordre à l'aproche de la nuit, après avoir tué bien des François, fait quelque prisonniers, enlevé un Etendart, & après que la cavalerie Françoise eût repris le chemin de son camp, dont elle s'étoit un peu éloignée. 1690.

Le

1690. Le Prince de Waldeck avoit rangé toute son Armée en bataille pendant ce petit combat. Il la fit demeurer dans cet état toute la nuit, & jusques au jour suivant, ne se sentant pas assez fort pour ataquer l'ennemi, & ne voulant pas aussi en être surpris. Elle étoit rangée toute entiére sur deux lignes. Le Prince de Nassau, Général de la cavalerie, le Lieutenant Général d'Hubuy, Espagnol, & le Prince de Birkenfeldt étoient à l'aîle droite. Le Prince de Nassau Gouverneur de Frise, & les Lieutenants généraux d'Ailva & Webbenum commandoient l'aîle gauche, & le corps de bataille sous le Prince de Waldeck.

Le matin du 1 de Juillet, le Duc de Luxembourg fit avancer son Armée vers Fleurus, où elle arriva sur les onze heures en présence de celle de Hollande. Il fit d'abord ocuper le village, pendant que le Prince de Waldeck se saisit de St. Amand & de deux châteaux voisins. Après cela il fit glisser des troupes derriere une petite hauteur acompagnée d'un petit bois qui étoit entre la Sambre & l'Armée de Hollande; tellement que sans être obligé de se rendre maître des châteaux que tenoit le Prince de Waldeck, il envelopa l'aîle gauche de son ennemi. Sans entrer ici dans aucun détail, les François gagnerent la bataille de Fleurus, mais ils n'eurent pas trop de sujet de se féliciter de leur victoire, parce qu'outre qu'on pouvoit l'atribuer à leur nombre autant ou plus qu'à leur valeur, car ils avoient pour le moins quarante-mille hommes, & le Prince de Waldeck n'en avoit pas trente mille, outre que l'infante-

terie Hollandoise aquit beaucoup plus de gloire que toutes leurs troupes, quoi que vaincuë, comme ils l'ont reconnu eux-mêmes; cette victoire leur coûta bien cher. Ils n'ont jamais voulu avouër le nombre de leurs morts: mais on sait trés-certainement qu'ils en eurent plus que les Hollandois. Ceux-ci perdirent pourtant énviron cinq-mille hommes sur la place, outre plusieurs blessez qu'ils emmenérent avec eux. Mais leur plus grande perte consista dans les prisonniers qu'on leur fit, au nombre de cinq ou six mille, dont la plûpart furent pris dans les deux châteaux, où le Prince de Waldeck les avoit mis avant le combat, & d'où ils ne pûrent se sauver, bien loin de pouvoir résister à une Armée victorieuse. Cela n'empêcha pas que les Hollandois n'emmenassent un assez bon nombre de prisonniers, avec plusieurs étendarts que leur aîle droite avoit enlevez aux ennemis dans le commencement du choc. Le Duc de Luxembourg ne retira pas un grand avantage du gain de la bataille. Il mit seulement sous contribution le païs Espagnol des environs de Fleurus. L'Armée du Prince de Waldeck fut bien-tôt refaite. Les Etats envoierent des Députez auprès de Bruxelles où elle s'étoit renduë pour en faire la revûe, & leur donnerent ordre de distribuer à tous les fantassins une piéce de trois florins pour marquer l'estime qu'on faisoit de leur bravoure, pendant que les cavaliers ne reçurent rien, parce qu'ils avoient laché le pié. En même-tems on tira des garnisons les meilleures troupes qu'il y avoit, & on mit à leur place, celles qui étoient les plus fatiguées. On manda à l'Ele-

1609.

Electeur

1690. ĉteur de Brandebourg ce qui s'étoit paſſé, & on le pria de ſe tranſporter en Flandres avec toutes ſes troupes, ce qu'il ne manqua pas de faire au plûtôt : de ſorte que dés le mois d'Août, l'Armée des Etats ſe trouva beaucoup plus forte qu'elle n'étoit avant la bataille. Comme celle de France ſe fortifia auſſi par ſa jonction avec les troupes du Marquis de Bouflers, & avec une bonne partie de l'Armée que le Maréchal d'Humieres commandoit contre les Eſpagnols, on n'entreprit rien de part ni d'autre pendant le reſte de cette année. Le Duc de Luxembourg ſe retira au mois d'Octobre aprés avoir brûlé quelques villages, & demantelé quelques petites villes qui apartenoient aux Eſpagnols : & les troupes des Alliez ne tarderent pas aprés cela à ſe mettre en quartier d'hiver, en Allemagne auſſi bien qu'en Flandre. L'abſence de l'Electeur de Brandebourg fut, à ce qu'on croit, une des raiſons qui empêcherent les Princes d'Allemagne de rien faire ſur le Rhin contre le Dauphin de France, qui ſe trouva autant ou plus fort qu'eux. Mais cependant l'Electeur de Baviere fit tout ce qu'il pût pour atirer ſon beau-frere à un combat, ſans pouvoir y réüſſir.

Par tout ailleurs la campagne fut fertile en évenemens conſiderables. Outre ce qui ſe paſſa en Hongrie entre les troupes de l'Empereur & du Turc, dont le deſſein que j'ai fait de me tenir exactement renfermé dans les bornes de mon ſujet, ne me permet pas de parler : Outre ce que j'ai dit de la Savoie & des Païs-Bas, il ſe donna deux batailles peu de jours aprés celle de Fleurus, l'une ſur la mer, & l'autre en Irlande avec un ſuccés fort diferent

pour

pour les deux partis. Pour commencer par la 1690.
premiere, les flotes d'Angleterre & de Hollande étoient encore dans la baye de Sainte Helene lors que la flote de France se mit en mer, & alla insulter les Anglois jusques fort près de leurs côtes. Cela fit croire qu'elle avoit des intelligences dans le Roïaume; & d'autant plus qu'on découvrit alors à Londres une grande conspiration dont on n'a jamais bien sû le détail, mais où une infinité de persones furent acusées d'avoir trempé. On disoit qu'on avoit surpris des lettres que la Reine déposédée écrivoit à ses partisans, par lesquelles il paroissoit, aussi bien que par les confessions d'un criminel d'État condamné au dernier suplice, qu'on avoit formé le dessein de se rendre maître de la persone de la Reine, pendant l'absence du Roi, que la flote de France devoit entrer dans la Tamise pour favoriser les démarches des conjurez, qu'elle avoit huit-mille hommes sur les vaisseaux avec une grande quantité d'armes, qu'on vouloit débarquer à Torbay, & que ses galéres & ses fregates devoient passer dans la mer d'Irlande pour empêcher le retour du Roi & de son Armée, qu'on devoit en même-tems se soûlever en Ecosse, mettre le feu à Edimbourg, & délivrer tous les prisonniers. Toutes ces circonstances n'ont pas été bien avérées, ou du moins les preuves n'en furent pas renduës publiques. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'elles n'eussent quelque fondement dans la verité. Quoi qu'il en soit, les justes raisons qu'on crut avoir de craindre une entreprise de la nature de celle dont j'ai parlé, obligérent la Reine à faire arrêter ceux qui étoient les

plus

1690. plus suspects, & entr'autres Mylord Clarendon, son oncle maternel, qui paroissoit mécontent du gouvernement, & peu afectionné à Leurs Majestez, quoi qu'il fût de ceux qui avoient fait venir en Angleterre le Prince d'Orange. On ne se doutoit pas encore le moins du monde de la fidelité de Mylord Torrington. La Reine prenant ombrage de l'aproche des François, & craignant peut-être une invasion, donna ordre à ce Seigneur de les chercher sans perdre tems, afin de leur donner bataille, s'il étoit possible.

L'Amiral Torrington se mit en devoir d'obéïr. Il fit voile vers l'ennemi le 10 de Juillet, & quoi que les flotes Angloise & Hollandoise jointes ensemble n'eussent que cinquante-huit vaisseaux de guerre, pendant que la flote Françoise en avoit quatre-vints, il fut résolu d'ataquer les ennemis. L'avant-garde fut donnée à l'escadre Hollandoise, qui étoit composée de vint-deux vaisseaux, & qu'on partagea en trois sous les Vice-Amiraux Evertsen, Callenburg, & Vander Putten. Vers les neuf heures du matin cette escadre ataqua l'avant-garde Françoise qui étoit commandée par M. de Château-Renaud, & qui fut contrainte de s'éloigner aprés un feu de trois heures. Mais malheureusement il survint un calme qui en ôtant aux François le moien de se retirer, les mit dans la necessité de recommencer le combat. Si la flote Angloise eût secondé le courage & les bonnes intentions de celle de Hollande, il est plus que vraisemblable qu'elles auroient gagné la victoire, tant les commencemens paroissoient heureux pour elles. Mais il arriva au grand éton-

étonnement de tous, & ſans que perſonne en 1690.
pût deviner la raiſon, que l'Amiral Torrington demeura immobile pendant que les Hollandois étoient aux priſes avec l'ennemi, comme s'il n'étoit là qu'en qualité de ſpectateur du combat. Les plus braves de ſes Officiers eurent beau lui repreſenter la réſolution qui avoit été priſe de combattre en conſequence des ordres de ſa Majeſté, & le danger où étoient leurs Alliez. Il s'excuſa je ne ſai comment. Cela n'empêcha pas que deux ou trois vaiſſeaux ne ſe détachaſſent de la flote Angloiſe pour courir au ſecours des Hollandois, & entr'autres celui du Duc de Grafton, où ce Seigneur fit des éforts incroiables de valeur. Mais c'étoit un foible ſecours contre des ennemis auſſi puiſſans que les François. L'Armée de Hollande fut envelopée de toutes parts, & quoi qu'elle fît une reſiſtance merveilleuſe, elle ne pût s'empêcher d'être foudroiée. Ses vaiſſeaux ſe trouverent ſi endommagez dans quelques heures, qu'à peine y en avoit-il trois qui fuſſent en état de défenſe. Et cependant par un éfet d'un bonheur incomprehenſible, ou d'un courage ſans égal, il n'y en eut qu'un ſeul qui tombât au pouvoir de l'ennemi, aprés avoir été mis dans un ſi triſte état, que ceux qui s'en rendirent maîtres furent obligez de le brûler ou de le couler à fond. Il y en eut un ſecond qui fut coulé à fond au fort de la mêlée, un troiſiéme qui échoua le lendemain en ſe retirant ſur la côte, & cinq autres que les Hollandois brûlerent ou coulerent à fond aprés le combat, de peur qu'ils ne tombaſſent entre les mains des ennemis. Les quatorze vaiſ-

1690. vaisseaux restans firent une retraite trés honorable, quoi que tout percez de coups, puis qu'ils passerent au travers de toute la flote Françoise, pour prendre la route de la Tamise, & atendre là les ordres de la Reine & des Etats. Ils eurent les ennemis à leurs troussès pendant quelques jours: mais ils les perdirent de veuë le 14 Juillet, & arriverent à l'embouchure de la Tamise le 17.

Les Hollandois n'eurent dans cette occasion qu'environ 300 morts & 200 blessez. On n'a pas pû être bien instruit de la perte des François: mais il y a aparence qu'elle fut à peu près aussi grande que celle de leurs ennemis, vû la longue résistance que firent ceux-ci. La plus grande partie de leur flote se rendit après la bataille au Havre de Grace, pour faire de l'eau, prendre des provisions, laisser les vaisseaux qui avoient été le plus endommagez, & charger, disoit-on, des troupes pour une décente. On s'alarma beaucoup en Hollande, & en Angleterre. Les milices eurent ordre de se rendre sur les côtes. Et peut être que si les François avoient profité de la conjoncture, ils eussent fait bien du mal. Mais leur levée de bouclier n'aboutit à autre chose qu'à moüiller à la baye de Torbay, & à débarquer quelques troupes dans un lieu apellé Tingmouth, où elles mirent le feu, seulement pour pouvoir dire qu'on avoit fait décente en Angleterre. Ces troupes retournerent sur la flote après leur expédition, & la flote leva l'ancre de prés de Torbay le 13 d'Août. Elle arriva à Brest le 17. La pluspart des vaisseaux furent désarmez jusques au printems, & on n'en laissa qu'une trentaine en mer, pour

ob-

observer les deux flotes ennemies, qui paroiſ- 1690.
ſoient prêtes à s'y remettre.

L'Angleterre & la Hollande ont cet avantage ſur la France, qu'après la plus grande défaite, elles peuvent avoir de nouvelles flotes dans trés-peu de tems, parce qu'il ne leur manque jamais ni du bois pour conſtruire des vaiſſeaux, ni des matelots & des munitions pour les équiper. Cela parut bien clairement dans cette occaſion. Les Etats n'eurent pas plutôt reçu la nouvelle du combat que leur flote avoit perdu, qu'ils donnerent des ordres pour équiper quatorze vaiſſeaux de guerre qui furent prêts dans quinze jours; & la Reine de ſon côté en fit faire quelques uns avec non moins de diligence : de ſorte qu'au mois de Septembre les deux flotes ſe trouverent plus fortes qu'avant le combat. On y embarqua des troupes, & une grande quantité d'artillerie & de munitions, qui furent tranſportées en Irlande. Nous verrons avec quel ſuccés, quand nous aurons parlé de ce que le Roi fit dans ce païs-là pendant toute la campagne.

Les ennemis aiant abandonné tout le païs jusqu'à la riviere de Boine, le Roi fit camper ſon Armée près de Dundalke, où il étoit arrivé le 7 de Juillet, comme nous l'avons déja dit. Le 8 il alla en perſonne reconnoître le terrain au de-là d'Ardée, pour y marquer un camp où ſon Armée ſe rendit le jour ſuivant. Le 10 elle continua ſa marche, & s'avanca juſqu'à la portée du canon de Drogheda, où l'Armée ennemie s'étoit campée, le long de la riviere de Boine pour en défendre le paſſage. Le Roi voulant voir de trop près

1690. les gués par où il pourroit passer, faillit à perdre la vie. Un boulet de canon tiré du camp des ennemis vint si près de lui, qu'il lui éfleura l'épaule droite, & y fit une blessure assez large, mais peu profonde. Ce Prince n'avoit point de cuirasse, ce qui fut un trés-grand bonheur, car le boulet ne trouvant qu'une étoffe, qui ne resista point, ne fit qu'emporter l'habit avec quelque partie de la peau, sans causer de froissure ; au lieu qu'il en eût fait sans doute, s'il eût rencontré un fer de cuirasse. Le Roi ne s'émut nullement. On raporte que se mettant à soûrire il dit froidement en portant la main sur sa blessure, *qu'il ne faloit pas que le coup fût plus près.* Quoi qu'il en soit cela n'empêcha pas qu'il ne remontât à cheval ce jour-là, qui étoit le même auquel se donna la bataille navale dont j'ai parlé, & qui doit être regardé, ce me semble, comme plus heureux que fatal aux Alliez, puis qu'en les mettant dans le danger de tout perdre, il leur conserva par une espece de miracle ce qu'ils avoient de plus precieux. Sa Majesté résolut de passer la riviere le lendemain, & d'ataquer le Roi Jaques par trois endroits diferens. Le Duc de Schomberg devoit commander dans l'ataque du bas de la riviere; le Comte Menard son fils, qui étoit Général de la cavalerie, dans l'ataque du gué le plus haut ; & le Roi acompagné du Prince de Danemarc dans l'ataque du milieu.

Tout cela s'exécuta le 11 Juillet, comme il avoit été concerté. Le Comte Menard de Schomberg passa le premier avec la cavalerie de l'aîle droite, deux régimens de dragons

de

de l'aile gauche, la brigade d'infanterie de Trelawny, & cinq petites piéces de campagne. Huit escadrons des ennemis voulurent lui disputer le passage. Mais il les força, & se rangea en bataille de l'autre côté de la riviere: après quoy il dépécha au Roi pour lui donner avis de ce bon succés, & pour le prier de lui envoier de nouvelles troupes, ou de forcer les ennemis par quelque autre endroit, de peur que toute l'Armée Irlandoise ne fondît sur lui. Le Roi étoit déja tout prêt à passer avec le Duc de Schomberg, & tout le reste des troupes. Cette nouvelle l'obligea à se hâter. Son infanterie passa dans un endroit où elle avoit de l'eau jusques par dessous les bras, & sa cavalerie dans un autre où les chevaux furent obligez de nager. Les gardes Hollandoises étoient à la tête du corps de bataille. Elles furent d'abord exposées au feu des ennemis retranchez de long de la riviere, & au fer des piques de cinq bataillons, qui se tenoient sur le bord, & même dans l'eau pour repousser ceux qui aprochoient. Mais dés qu'une fois les troupes du Roi furent à portée, elles firent à leur tour de si grandes décharges, quoi qu'encore dans la riviere, que les ennemis reculerent, laissant même un de leurs drapeaux. Après que le Roi eût passé, il envoia douze bataillons & neuf escadrons au Comte de Schomberg pour renforcer l'aile droite, & il se mit à la tête de ses autres troupes. Les Irlandois ne tarderent pas à prendre la fuite à leur ordinaire. Le Comte de Lauzun tint ferme le plus longtems qu'il pût, dans un village où il s'étoit posté avec la cavalerie qu'il commandoit.

1690.

1690. Mais se voiant abandonné par les Irlandois il falut ceder, & cependant il se retira en assez bon ordre. Le Roi Jaques suivit les fuiards, si même il ne fut des premiers à fuïr. L'Armée du Roi les poursuivit jusques à la nuit ; mais sans pouvoir les ateindre, car plusieurs jetoient leurs armes dans le chemin pour hâter d'autant plus leur marche. Enfin on se lassa de courir aprés. L'Armée étoit extrémement fatiguée. Le Roi lui donna un jour tout entier pour se reposer : & cependant il détacha cinq bataillons & quatre escadrons sous le commandement de M. de la Melonniere, Colonel d'un des regimens François, pour s'emparer de Drogheda. La garnison de cette place se rendit à la premiere sommation, & sortit sans armes, laissant une grande quantité de vivres & de munitions de guerre.

Ce fut là le premier fruit de la victoire qu'on avoit gagnée. Elle fut suivie de bien d'autres plus considérables. Mais aussi elle coûta cher. Il est vrai que le Roi ne perdit que trés peu de monde, pendant que son competiteur laissa plus de quinze-cens hommes sur la place, & un trés-grand nombre de prisonniers : mais il perdit le fameux Duc de Schomberg. Ce vaillant Capitaine s'étant avancé jusqu'au bord de la riviere reçut sur la tête deux coups de sabre, qui, à ce qu'on dit, lui furent déchargez par quelcun des gardes du Roi Jaques qui étoient entrez dans l'eau. Cela ne l'empêcha pas de pousser les ennemis jusques au vilage où étoit la cavalerie du Comte de Lauzun. Mais il reçut là un coup de pistolet, dont il mourut sur le champ sans prononcer un seul mot. Le Docteur Walker qui

qui avoit voulu ſuivre le Roi dans cette ex- 1690.
pédition, fut tué auſſi quelques pas derriere lui. M. de la Callimotte, frere de Mylord Galloway, qui commandoit un regiment, receut une bleſſure dont il mourut quelques jours après: & peu s'en falut que le Roi n'eût le le même ſort: Car dans la chaleur du combat, où il s'expoſoit autant que le moindre de ſes ſoldats, un boulet de canon emporta une partie de la bote de Sa Majeſté, & caſſa la jambe d'un cheval qui étoit à côté d'elle.

Après la bataille, le Roi Jaques ſe retira à Dublin avec toute la diligence poſſible, & il n'y arrêta pas long-tems. Il y tint conſeil avec quelques-uns de ſes confidens, auſquels on dit qu'il repréſenta l'inutilité de ſon ſéjour en Irlande, & les raiſons qui l'obligeoient à paſſer en France: & le lendemain il ſortit de la ville pour aller à Waterford, où il étoit atendu par un vaiſſeau dans lequel il s'embarqua, laiſſant au Comte de Lauzun, & à ſes autres Généraux le ſoin de ce qui lui reſtoit. On remarqua que dans ſa retraite, il faiſoit rompre après lui tous les ponts où il paſſoit, tant il craignoit d'être pourſuivi. Il ne fut pas plutôt ſorti de Dublin, que la Régence députa vers le Roi Guillaume pour reconnoître ſon autorité, & le ſuplier d'honorer la ville de ſa préſence. Le Duc d'Ormont & M. d'Owerkerk y arriverent le 13 de Juillet avec un corps de cavalerie, & un régiment d'infanterie Hollandoiſe. Ils ſe mirent en poſſeſſion de la ville & du château au nom de Leurs Majeſtez, & délivrerent d'abord tous les priſonniers Proteſtans qui y étoient en grand nombre. Le Roi s'étant enſuite aproché avec
ſon

1690. ſon Armée juſqu'à quelques miles de Dublin, il fit ſon entrée dans cette ville le Dimanche 16 Juillet, & il y fut reçû avec toutes les marques imaginables de joie & de ſoumiſſion. Le Magiſtrat & les Principaux du païs étoient allez au devant de Sa Majeſté pour lui rendre leurs hommages Ils la conduiſirent dans l'Egliſe Cathedrale, où elle rendit graces à Dieu de ſa victoire. Au ſortir de là elle fut viſiter le château, & après avoir donné le Gouvernement de Dublin au Brigadier Trelawni, elle retourna dans ſon camp. Ce fut là qu'elle recut des députations de diverſes villes & de Provinces entieres, qui imploroient ſa clemence & ſa protection: & ce fut là auſſi qu'elle publia une amniſtie générale pour tous ceux qui s'étoient ſoûmis, ou qui ſe ſoûmettroient avant le 11 du mois d'Août. Voici la Declaration qu'il fit publier à ce ſujet.

Comme il a plen à Dieu de benir nos armes dans ce Royaume d'une victoire remportée depuis peu ſur nos ennemis au paſſage de la riviere de Boine, ſuivie de la poſſeſſion de nôtre ville capitale de Dublin, d'une diſperſion générale de tous ceux qui vouloient s'oppoſer à nos deſſeins; Nous ſommes à preſent ſi en état de voir proſperer nos afaires, & d'éteindre la rebellion de ce Royaume, que nous trouvons qu'il eſt raiſonnable d'uſer de clemence, & d'avoir pitié de ceux que nous croions avoir été ſeduits. Nous déclarons donc par ces preſentes que nous prendrons ſous nôtre protection Royale tous les ouvriers, ſoldats, fermiers de campagne, laboureurs & autres gens travaillans à la terre; comme auſſi tous citoyens, bourgeois, artiſans, & gens de métier qui ſont demeurez chez eux, & ou qui ayant

ayant quitté les lieux de leur demeure y retourneront dans le onziéme jour du mois d'Août prochain, rendant toutes les armes, qu'ils ont aux Juges de paix, qui ont été, ou seront nommez par nous, non seulement pour les recevoir, mais aussi pour enregîtrer la comparution de ceux qui viendront se soûmettre à nôtre autorité. Car c'est nôtre intention Royale, & nous le déclarons par ces presentes, que non seulement nous pardonnerons à tous ceux ci-dessus, quant à leur vie & à leur liberté pour toutes les violences par eux commises par la commandement de leurs chefs, ou conducteurs pendant la guerre; mais nous promettons encore de les assurer dans la possession de leurs biens, de leurs bestiaux, & de leurs meubles & immeubles, les exhortant & invitant de se rendre, & de conserver dans les lieux de leurs fermes les foins & les grains pour s'en servir pendant l'hiver. Et comme nous defendons par les presentes qu'on use d'aucune violence, & qu'on n'exerce aucune concussion envers ceux qui viendront ainsi se rendre, & qui demeureront dans l'obeissance qu'ils nous doivent, ni qu'on les moleste en aucune maniere; Nous ordonnons aussi à l'égard de ceux de ce rang, ou d'aucune autre condition, ou qualité qui se sont déja rendus sous nôtre pouvoir, & qui demeurent dans l'obeissance, qu'ils ne soient troublez en façon quelconque. Quant à ces desesperez auteurs de la rebellion presente, qui ont violé les loix par lesquelles ce Royaume est uni & inseparablement attaché à la Couronne Imperiale d'Angleterre, qui ont appellé les François, qui ont autorisé toutes sortes de violences & de dépradations contre les Protestans, & qui ont rejetté le pardon, ou amnistie que nous leur offrimes par nôtre Pro- 1690.

 cla-

1690. *clamation du 2 Mars 1689. Comme nous sommes à present par la grace de Dieu en etat de leur faire ressentir leurs égaremens, aussi avons nous resolu de les abandonner aux suites de la guerre, à moins que par de grandes & manifestes démonstrations du repentir de leur faute nous ne soyons convaincus qu'ils meritent nôtre clemence, laquelle nous ne refusirons jamais à ceux qui seront veritablement repentans.* Donné en nôtre Camp Royal à Finglas prés de Dublin le 7, jour du mois de Juillet 1690, & de nôtre Regne le deuxieme.

Je ne dois pas oublier que le Roi donna des marques extraordinaires d'afection au Comte de Schomberg, tant pour son propre mérite que pour celui du Duc son pére; qu'il parut extrémement touché de la perte qu'il avoit faite en la personne de ce General, l'un des premiers de son siécle; & que non content de témoigner au fils dans les termes les plus forts la douleur qu'il avoit de la mort du pére, il le revêtit de la charge de Grand Maître d'artillerie que le Duc avoit possedée.

On fut quelques jours sans savoir la route qu'avoit suivi l'Armée fugitive. Mais enfin on aprit que la plus grande partie s'étoit sauvée à Limerick sous la conduite des Comtes de Tirconnel & de Lauzun, qu'une autre partie étoit à Athlone, & une autre à Waterford. Le Roi résolut d'ataquer toutes ces places pour finir au plûtôt la guerre en Irlande. Il envoia le Général Douglas à Athlone avec dix régimens d'infanterie, quatre de cavalerie, & deux de dragons. Il fit un autre détachement pour marcher vers Limerick; & pour lui il prit le che-

chemin de Waterfort avec le reſte de l'Armée. 1690.
Lorſque Sa Majeſté fût arrivée devant cette derniere place, elle fit ſommer le Gouverneur de ſe rendre. Celui-ci avoit de la peine à s'y reſoudre. Il fit diverſes propoſitions ridicules, qui auroient obligé le Roi à l'ataquer ſur le champ, s'il n'eût voulu épargner aux Proteſtans, qui étoient en grand nombre dans la place, les déſolations inſéparables d'un ſiége. Mais enfin ce Gouverneur accepta les conditions avantageuſes que Sa Majeſté lui ofroit, & ſortit de Waterfort le 4 du mois d'Août. Sa garniſon forte de ſeize cens hommes ſortit avec lui. Elle eut la permiſſion d'emporter ſes armes avec deux chariots chargez de bagage, & fut conduite juſques à Mallow ſur le chemin de Limerick, à la reſerve de quelques Oficiers, qui voulurent prendre le parti du Roi, & qui furent très-bien reçus. On trouva dans la place trente-cinq pièces de canon, trois mille barils de froment qu'on y avoit aportez de France, & pluſieurs autres proviſions. Le Roi en fit le tour par dehors, & ſe rendit enſuite devant le fort de Duncanon qui commande ſur la riviere de Waterfort. Le Gouverneur ſe fit un peu preſſer avant que de capituler. Mais voiant qu'on diſpoſoit toutes choſes pour l'ataque, & que le Chevalier Showel paroiſſoit à l'embouchure de la riviere avec ſeize frégates, il perdit courage, & ſe retira avec toute ſa garniſon.

Pendant que le Roi Guillaume triomphoit ainſi en Irlande, le Roi Jaques arriva en France. Il fut des premiers à y aporter la nouvelle de ſa défaite. On juge aiſément que cette

1690. nouvelle afligea la Cour & la plûpart des François. Mais elle fut bien-tôt suivie d'une autre qui les fit revenir de leur consternation, & qui changea leurs plaintes en joie, pour quelques jours. Un vallet de chambre du Roi Jaques qui étoit parti d'Irlande après son maître, raporta comme une chose certaine que le Prince d'Orange étoit mort d'un coup de canon qu'il avoit reçu le jour du combat. On ne sait s'il y avoit des lettres qui aprissent la même chose. Il pouroit bien être que ce bruit s'étant répandu en Irlande, à l'ocasion du danger que le Roi avoit couru, les Généraux du Roi Jaques y avoient ajoûté foi, & en avoient regalé leurs maîtres. Quoi qu'il en soit la nouvelle de la mort du Prince d'Orange fut reçuë à la Cour de France avec une pleine persuasion & avec des transports d'une joie extraordinaire. Personne ne s'avisa d'en douter, aparemment parce qu'on croit volontiers ce que l'on desire beaucoup; ce fut sur le minuit qu'elle arriva à Paris Quoi qu'on n'ait pas acoutumé de faire des feux de joie pour la mort d'un ennemi, lors que l'on n'a remporté sur lui aucune victoire, les Commissaires des quartiers allerent heurter à cette heure-là, à la porte de tous les bourgeois de Paris, pour leur dire d'un ton triomphant que le Prince d'Orange étoit mort, & qu'il faloit se lever & se réjouïr. Dans quelques momens on vit toute la ville illuminée. Les trompettes & les tambours se faisoient entendre par tout. A peine y avoit-il une ruë où il n'y eût des feux alumez. La populace bâtit à la hâte des éfigies du Roi Guillaume & de la Reine Marie, qu'elle traîna dans la bouë,

& à qui elle fit mille indignitez, après quoi 1690.
on les brûla. On sonna les cloches dans plusieurs Eglises. On tira le canon de la Bastille. Enfin on n'oublia rien de tout ce qu'on a acoutumé de pratiquer dans les ocasions les plus solemnelles : ces réjouissances durerent bien plus d'une nuit, & les jours suivans furent autant de jours de fête qu'on emploia à des festins & autres plaisirs. La joie publique se répandit bien-tôt de Paris dans tout le Roïaume, avec la nouvelle qui en étoit le fondement. On donna ordre à tous les Gouverneurs de Province de faire des feux de joie dans tous les lieux de leur ressort. On se porta en quelques endroits à des excés de fureur & d'extravagance qui paroissent incroiables. Il s'en falut peu qu'on ne massacrât ceux des nouveaux convertis, qu'on croioit les moins atachez à la Religion Romaine, & les plus afectionnez à Sa Majesté Britannique. Mais ce qu'on fit de plus cruel fut d'obliger les habitans d'Orange à solemniser cette mort par des feux de joie, & par un *Te Deum*, où tous les membres du Parlement assisterent en robes rouges.

Tout cela servoit à faire voir qu'on craignoit le Roi d'Angleterre autant qu'on le haïssoit. C'est la réflexion que tout le monde fit d'abord. A quoy bon un si grand bruit, & tant de tressaillemens pour la mort d'un ennemi, si l'on ne regardoit point cet ennemi comme redoutable? Ainsi les éforts que l'on fit pour la gloire de ce grand Prince ne servirent qu'à la rendre plus éclatante; & les satires les plus sanglantes de ceux qui ne l'aimoient point furent regardées comme des élo-

1690. ges indirects qu'on donnoit à ses vertus. La France fut assez punie de sa joie precipitée, & acompagnée d'emportemens si contraires à toutes les loix de l'honnêteté & de la modération, par la mortification qu'elle eut de s'être trompée: & le Roi se vangea sufisamment de ses ennemis en continuant à vivre & à vaincre en dépit d'eux.

Lors que ce Prince eût soumis les deux places dont j'ai parlé, & plusieurs petites villes, qui lui ouvrirent leurs portes volontairement, il vouloit d'abord retourner en Angleterre, où il croioit que sa présence étoit nécessaire. Il fit même partir ses gardes Hollandoises. Mais comme il aprit que tout y étoit calme, & qu'on n'y craignoit plus rien de la part des François il changea de dessein & marcha vers Limerick avec toute son Armée. Cette place étoit regardée comme la plus forte de toute l'Irlande. Elle coûta beaucoup à Cromwel, dans un tems où elle n'étoit pas à beaucoup près aussi bien pourvûe que lors que le Roi s'en aprocha. Le Roi résolut de tourner toutes ses forces contre cette place, dans la pensée que sa réduction seroit infailliblement suivie de celle de tout le Roïaume. Comme le Général Douglas qu'il avoit envoié devant Athlone n'étoit pas assez fort pour faire un siége dans les formes, & que ses troupes manquoient de fourrage & d'autres choses, parce que les Irlandois avoient tout ruïné à dix-milles à la ronde, le Roi ordonna à ce Général de venir le joindre. Les Comtes de Tirconnel & de Lauzun, qui comme nous l'avons dit, s'étoient retirez dans Limerick après la batail-

taille, en sortirent à l'aproche de Sa Maje- 1690.
sté, de peur d'y être renfermez, & laisserent à un Oficier François le commandement de la place, avec une trés-bonne garnison, & tout ce qui étoit necessaire pour une longue défense. Le Comte de Lauzun alla à Galloway avec la plus grande partie des François, afin de pouvoir s'y embarquer pour passer en France, lors qu'il ne pourroit plus se maintenir en Irlande. D'abord on fit dificulté de lui en ouvrir les portes. Mais enfin il y entra, & fit mourir quelques-uns de ceux qui n'avoient pas été d'avis qu'on le reçût.

Le Roi trouva à un mille de Limerick un grand nombre d'ennemis, qui étoient campez au delà d'une riviere, d'où ils tirerent sur l'Armée sans beaucoup de fruit. Sa Majesté vouloit passer la riviere sur le champ pour les aller ataquer dans leurs retranchemens. Mais on lui representa qu'il étoit fort tard, & qu'on pourroit faire la chose le lendemain plus commodément. Elle résolut donc d'atendre jusques au matin. Mais le matin on ne trouva rien. La fraieur avoit tellement saisi les Irlandois qu'ils avoient décampé pendant la nuit avec la derniere précipitation, ne se donnant pas même le tems d'emporter toutes leurs tentes & tout leur bagage : si bien que Sa Majesté alla camper sans empéchement à la portée du canon de Limerick le 19 d'Août.

D'abord le Roi fit sommer le Commandant, nommé Boisseleau, de rendre la place. Celui ci écrivit au Secrétaire de Sa Majesté, que la place lui aiant été confiée par des

1690. personnes à qui il étoit obligé d'obéïr, le Prince d'Orange auroit mauvaise opinion de lui, s'il la rendoit sans résistance: qu'il avoit résolu de la défendre jusqu'à la derniére extrémité, & qu'il espéroit d'aquérir par là l'estime de son Altesse. On comprit bien par cette réponse, que le siége seroit dificile; & comme la mauvaise saison aprochoit, on se hâta de faire venir la grosse artillerie pour batre la place. Mais il arriva un accident qui fut peut-être cause de la levée du siége. Une partie de cette artillerie, qu'on conduisoit par terre, fut surprise par un Corps d'Irlandois, qui tuerent la plûpart de ceux qui l'escortoient, les aiant trouvez endormis, encloüérent deux piéces de canon, en firent créver quelques autres, & brûlérent tous les afuts & tous les chariots. Il est vrai que ces gens là furent surpris à leur tour par M. Cunigham, qui commandoit les troupes d'Inniskilling, & qui étant averti de ce qui se passoit par quelques soldats fugitifs, fondit tout d'un coup sur les Irlandois, en tua un grand nombre, & leur enleva tout leur butin. Mais cependant ce contretems recula le siége de quelques jours, parce qu'il falut atendre l'artillerie qui venoit par eau de Waterfort, pour commencer d'ouvrir la tranchée. Elle ne fut ouverte que le 27 d'Août, auquel jour on prit sur les ennemis deux redoutes d'où ils auroient pû incommoder les travailleurs. Le 30 on s'empara d'une autre redoute, & les assiégez ayant fait ensuite une sortie pour la regagner, on les repoussa. Le 7 de Septembre on éleva une baterie, par le moïen de laquelle on ruïna deux tours, d'où les assiégez tiroient conti-

tinuellement. Les deux nuits suivantes on 1690.
jetta dans la ville une grande quantité de bombes & de carcasses qui réduisirent en cendres le grand magasin du fourrage & plusieurs maisons. Le 3 on acheva de mettre en état toutes les batteries, où il y avoit trente piéces de canon. Le 4 on poussa la tranchée jusqu'à trente pas du fossé, & on fit bréche au rempart. Le 5 on élargit la bréche, & on abatit une partie des palissades de la contrescarpe. Le 6 on ataqua la contrescarpe avec tant de bravoure, qu'on emporta un fort qui étoit au pié du fossé, mais avant que de s'y loger on poursuivit jusques dans la ville les Irlandois, qui se retiroient en foule par la bréche. De sorte que la ville auroit été prise, si les assiégez ne se fussent trouvez retranchez derriere la bréche, d'où ils firent un si grand feu de leur canon, que les ataquans ne se voyant pas soutenus avec assez de promtitude, parce qu'on n'avoit pas cru qu'ils allassent si avant, furent contraints de se retirer après un choc des plus rudes, dans lequel perirent plusieurs braves gens. Le 7 & le 8 on recommença à canonner pour agrandir la bréche, & on n'atendoit qu'un tems plus favorable que celui qu'il faisoit depuis quelques jours, pour donner un second assaut. Mais les pluyes continuant, & ayant déja rempli d'eau les tranchées, & tellement amoli la terre, qu'à peine pouvoit-elle porter le canon, on se vit dans une nécessité inévitable de lever le siége. Si on eût atendu plus long tems, il auroit été impossible de retirer le canon, outre que la riviere venant à se déborder, comme elle fit peu de tems après, elle auroit inondé le

camp,

1690. camp, ou pour le moins coupé la communication des quartiers. Ces raisons jointes avec la difficulté qu'on trouvoit à avoir des vivres & du fourrage, firent résoudre le Roi à se retirer après s'être beaucoup exposé à ce siége, de peur de ruïner son Armée. Il fit partir le gros canon le 9 de Septembre, & le lendemain toute l'Armée décampa, sans être en aucune maniere incommodée par les ennemis. Sa Majesté en laissa la conduite au Comte de Solms; & après avoir rétabli le Vicomte Sidney, & Mr. Thomas Coningsby Seigneurs Juges, ou Gouverneurs de l'Irlande, elle s'embarqua à Duncanon avec le Prince de Danemarc, & plusieurs Seigneurs le 15 de Septembre. Elle fit le trajet dans vint-quatre heures & arriva le 20 à Wittehal, au grand contentement de ses peuples, qui firent diverses fêtes pour son arrivée & pour ses victoires.

Il sembloit que la lévée du siége de Limerick & la retraite du Roi devoient faire prendre cœur aux François. Cependant elles furent bien-tôt suivies du départ du Comte de Lauzun, & du Gouverneur de Limerick, qui s'embarquerent avec une partie des troupes Françoises, & avec le Comte de Tirconnel; sans doute parce qu'ils avoient reçu ordre de partir quelque succés qu'eût le siége, & qu'ils ne voyoient aucun jour à disputer long-tems le terrain. Ils laisserent au Comte de Berwick les restes de leur Armée. A peine étoient-ils partis que la flote d'Angleterre arriva à l'embouchure de la riviere de Corck, avec les vaisseaux sur lesquels la Reine avoit pris soin de faire embarquer des troupes Angloises & Danoises,

&

& des provisions pour renforcer l'Armée Roïale. Ces troupes qui étoient commandées par le Comte de Malborough furent mises à terre le 3 Octobre: & le lendemain elles s'aprocherent de Corck dans le dessein de l'ataquer. On commença par s'emparer de quelques postes avantageux, qui étoient à une portée de mousquet de la ville, après quoi on canonna les murailles. Les Irlandois voiant une brêche raisonnable du côté de l'Orient batirent la chamade le 7, & envoierent un Oficier pour capituler. Mais parce qu'on ne put pas convenir des conditions, quatre régimens furent commandez le lendemain sous la conduite de Mr. Churchil Brigardier, pour passer dans une petite Isle qui étoit tout près du rempart où l'on avoit fait brêche, & pour monter de là à l'assaut. Ces troupes executerent la chose avec beaucoup de courage, quoi qu'il leur falût passer une eau qui avoit pour le moins quatre piés de profondeur. Lors qu'elles furent dans l'Isle, les grenadiers de Mylord Colchester qui avoit l'avant-garde, s'avancerent jusques à vint pas du rempart, & s'emparerent d'une maison sous la muraille, malgré le feu des assiégez. Il y avoit parmi eux plusieurs volontaires de la premiere qualité, qui se signalerent beaucoup, & entr'autres le Duc de Grafton qui reçut là une blessure, dont il mourut quelque tems après. Les ennemis voiant leur résolution demanderent à capituler, aux conditions qui leur avoient été ofertes. Mais le Comte de Malborough ne voulut les recevoir que comme prisonniers de guerre, & ils subirent cette loi, quoi qu'ils fussent quatre à cinq-mille hommes. 1690.

Il

1690. Il eſt vrai que ce Géneral leur promit qu'il ne ſeroit fait aucun tort aux Oficiers & aux ſoldats, ni aux habitans, & qu'il s'emploieroit pour obtenir leur grace de la clemence du Roi.

Après la rédition de Cork, le Comte de Malborough marcha vers Kingſal. Cette place eſt ſituée ſur une riviere tout prés de la mer, & eſt diviſée en trois parties, dont la premiere ſe nomme la ville, & les deux autres le vieux & le nouveau fort. On envoia d'abord un détachement pour reconnoître la ville; les ennemis ne l'eurent pas plûtôt aperçu qu'ils ſe retirerent dans les deux forts. On ſe rendit inceſſamment maître de la ville, de peur que les habitans n'y miſſent le feu, comme avoient fait ceux de Cork à leurs fauxbourgs; & en même tems le General Tettau fut commandé avec huit cens hommes pour ataquer le vieux fort. Il paſſa la riviere avec ſes troupes dans des bateaux qu'il rencontra heureuſement, & le 13 d'Octobre à la pointe du jour il fit faire une ataque par l'endroit qui paroiſſoit le plus foible, dans le deſſein d'y atirer tous les ennemis. Lors qu'il les vit bien ocupez là, il fit eſcalader le vieux fort dans un autre endroit, où ils ne croioient pas qu'il y eût rien à craindre. En même tems le feu ſe mit par hazard à quelques barrils de poudre qui firent ſauter en l'air un grand nombre de ſoldats. Tout cela jetta l'épouvante dans la garniſon. Ce qui en reſtoit prit le chemin du nouveau fort. Mais tous n'y arrivérent pas; parce que s'étant mis dans des bateaux qu'ils avoient préparez pour cet éfet, on en tua un grand nombre à coups de mouſquet.

quet. De quatre cens cinquante hommes qui 1690.
défendoient la place, il y en demeura plus de cent cinquante parmi lesquels étoit le Commandant. Celui du nouveau fort fut ensuite sommé de se rendre par le Comte de Malborough. Il répondit d'abord brusquement qu'il pourroit y penser aprés un mois de tranchée ouverte. Mais lors qu'il vit qu'on le batoit de deux côtez avec de l'artillerie qu'on avoit fait venir de Corck il changea de ton, & demanda une composition honorable. Elle lui fut acordée le 25, dix jours aprés l'ouverture de la tranchée. On lui permit de sortir lui & sa garnison avec armes & bagage, & on l'escorta jusqu'à Limerick où il desiroit d'aller. Les Anglois n'étoient peut-être pas fâchez qu'il se retirât là plûtôt qu'ailleurs, dans la vûë qu'il aideroit à consumer au plutôt les provisions de la place. Cependant une bonne partie de ceux qu'il commandoit l'abandonnerent pour embrasser le parti du Roi. Tous les jours une infinité d'Irlandois prenoient le même parti. Ceux qui voulurent demeurer atachez au Roi Jaques, se virent exclus après la prise de Kingtàl de toute la Mommonie, la Province du Roïaume la plus voisine de la France, où il y avoit les ports les plus commodes, pour les vaisseaux qui venoient de ce païs-là, & furent resserrez dans la Conacie, où ils avoient d'un côté la mer, & de l'autre l'armée du Roi d'Angleterre, qui après les exploits dont j'ai parlé fut mise en quartier d'hiver fort près de ses ennemis. Le Comte de Malboroug passa en Angleterre pour instruire le Roi de l'état des choses, laissant le soin de toutes les troupes

au

1690. au Prince de Wittemberg, qui commandoit déja en chef les Danois. Mais il retourna bien-tôt aprés en Irlande avec de nouveaux ordres de Sa Majesté. Il s'oposa pendant tout l'hiver, autant qu'il lui fut possible, aux courses des Irlandois rebelles, qui venoient faire mille ravages dans les païs qu'on avoit soumis, & contre lesquels il éleva plusieurs forts pour reprimer leur fureur.

Le Parlement d'Angleterre avoit été prorogé deux ou trois fois à cause de l'absence du Roi. Il s'assembla enfin le 12 d'Octobre, & le Roi s'y étant rendu à son ordinaire revêtu de ses habits Roïaux, fit aux deux Chambres le discours suivant.

MILORDS & MESSIEURS,

Depuis la derniere séance du Parlement, j'ai tâché de mettre l'Irlande dans un état à n'être plus à charge à l'Angleterre. Il a plû à Dieu de benir mes soins avec un tel succès, que je ne fais point de doute que ce Royaume ne fût entierement soûmis, si j'eusse été en état de commencer la campagne aussi-tôt que je le devois, & qu'il étoit necessaire dans un païs, où les pluyes sont grandes & commencent de bonne heure.

Je ne saurois m'empêcher de vous marquer ici, combien l'Armée a agi selon son devoir dans toutes les occasions; ayant suporté de grandes fatigues, avec peu de paye; mais avec tant de patience & de bonne volonté, qu'il paroit que cela ne pouvoit proceder que d'une grande affection pour mon service, & d'un grand zele pour la Religion Protestante.

J'ay

J'ay déja fait connoître clairement, combien 1690.
je préfere la satisfaction de mes sujets aux avantages les plus solides de ma Couronne; puis que j'ay cedé une branche considerable de l'heritage de mes Predecesseurs. Et il n'est pas moins évident qu'à l'égard des revenus que j'ay demandez pour moi, je les ay tous employez aux charges de l'Etat, pour la guerre où nous sommes engagez.

A mon départ pour l'Irlande, je donnai ordre que l'on tint prêts les comptes des deniers publics, pour le tems de mon retour; & j'ay commandé qu'on les fasse voir à la Chambre-Basse, qui sera informée par là, que le manque de ce qu'il faloit au delà des fonds assignez, & le retardement des sommes que ces fonds devoient produire, ont été les causes principales de ce que l'Armée se trouve si fort en arriere de sa paye, & de ce que les magazins, tant de la flote que de l'artillerie, ne sont pas dans l'état qu'ils devroient être.

A present comme je n'ay espargné, ni ma personne ni mes soins pour vous faire tout le bien qui dépendoit de moi; Je ne doute pas aussi que si vous y répondez de vôtre côté avec joye, il ne soit en vôtre pouvoir de me rendre heureux avec vous, & d'établir la veritable grandeur de la nation Angloise. D'un autre côté, il n'est que trop évident par ce que la France vous a fait voir depuis peu, qu'il n'y a point de nation au monde plus exposée que celle-ci, si cette guerre n'est poussée avec vigueur.

J'espere donc que sur cela il ne sera besoin que de mettre devant vous, Messieurs de la Chambre-Basse, l'état de ce qui est necessaire pour l'entretien de la flote, & de l'Armée de terre;

qui

1690. *qui ne peut souffrir aucune diminution pour l'année prochaine ; & de vous recommander en même-tems, le soin de decharger mon revenu ; ensorte que je puisse fournir aux dépenses de ma maison, & aux charges civiles. Car après le premier de Novembre, le fonds de mes revenus sera appliqué à payer les engagemens dont il est chargé. Il faut donc avoir égard au plûtôt aux arrerages de l'Armée, lesquels on fera connoître. Et pour tout ce que dessus, je vous demande un secours proportionné.*

Il faut vous dire encore, que le soutien de la Confédération au dehors, dépendra absolument de la vigueur & de la promtitude de vos Conseils dans cette séance.

Je ne puis m'empêcher de me souvenir ici avec une extrême satisfaction, combien dans mon absence il a paru de promtitude, tant dans cette ville que dans les Provinces, à donner toute l'assistance nécessaire pour s'opposer à la flote de France quand elle a paru sur nos côtes. Et outre cette marque si convaincante de l'amour de mon peuple, j'ay reçu dans toutes les Provinces, tant en allant qu'en revenant d'Irlande, tant de témoignages de leur affection, que cela ne me laisse aucun lieu de douter que je n'en reçoive d'aussi grands, de ceux qui les representent dans l'assemblée du Parlement.

Je conclus : Mais ce ne sera pas sans me trouver dans la necessité de vous marquer, combien l'honneur de cette nation a été exposé par la mauvaise conduite de ma flote contre celle de France ; & que je me sens si engagé à en tirer raison, que je ne serai pas content, jusques à ce qu'on ait fait une punition exemplaire de ceux qui se trouveront coupables suivant les loix.

Un

On n'a pû proceder contr'eux pendant que toute la flote etoit en mer; mais la chose est à present faisable si tôt que l'on voudra. 1690.

J'envisage, Milords & Messieurs, *la prosperité future de ce Royaume comme dépendante de ce que vous resoudrez dans cette assemblée. Et le bien qui en reviendra sera d'autant plus grand que vos résolutions seront promtes. C'est pourquoi j'espere que vous conviendrez avec moi, que quiconque tâchera de vous divertir de cette application, ou d'en empécher l'effet préferablement à toutes les autres affaires, ne peut passer ni pour affectionné à mon service, ni pour bien-intentionné envers l'Etat.*

Les deux Chambres aplaudirent à ce discours d'une commune voix, & résolurent avant que de se séparer, qu'on remercieroit Sa Majesté des soins continuels qu'elle prenoit pour la nation, & qu'on la féliciteroit de ses bons succès & de son heureux retour. Cette résolution fut exécutée par la Chambre-Haute le 16 Octobre, & par la Chambre des Communes le 18. Les adresses de ces deux Chambres contenoient de très-humbles actions de graces pour les marques éclatantes d'afection & de tendresse que Sa Majesté avoit données à tout son peuple, en entreprenant un voiage aussi dangereux que celui d'Irlande pour délivrer son Roïaume d'un joug étranger & tyrannique, & pour decharger au plûtôt ses sujets des frais d'une longue guerre, & en exposant aux perils les plus éminens une vie si precieuse & qui leur étoit

si

1690. si chére, sur laquelle rouloit la destinée des Protestans, & la liberté commune de toute l'Europe. Les deux Chambres declaroient, qu'après la providence & la bénédiction du Dieu de misericordes, le succès des armes de Sa Majesté étoit dû uniquement à sa sagesse & à sa valeur, & que c'estoit sur tout cela qu'elles fondoient l'esperance de voir bientôt l'Irlande reduite, & leurs ennemis en état de sentir la puissance de l'Angleterre, sous un Roi également vaillant & habile, qui en connoissoit les veritables interêts. Elles finissoient en protestant à Sa Majesté en leur nom & au nom de tout le peuple d'Angleterre, qu'ils seroient toûjours prêts à l'assister de toutes leurs forces, & qu'ils tâcheroient de soûtenir sa Couronne contre tous ses ennemis, ce qui étoit le meilleur moien de lui témoigner leur reconnoissance.

Le Parlement crût être aussi obligé à remercier la Reine de l'aplication & de la prudence avec laquelle elle avoit gouverné le Roïaume pendant l'absence du Roi. Les deux Chambres témoignerent donc à cette illustre Princesse par des adresses particulieres, le vif ressentiment qu'elles avoient de la bonté, de la sagesse, & du courage, que Sa Majesté avoit fait paroître dans des tems trés-dificiles, & au milieu des dangers qui menaçoient l'Angleterre, pendant qu'un ennemi redoutable étoit sur les côtes, & que la nation se sentoit privée de ce qui faisoit toute sa force, savoir la presence du Roi. Elles disoient, que la resolution & la fermeté de Sa Majesté dans l'administration des afaires avoit donné du zele & de la force à ses sujets, &

leur

leur avoit fait déploier une vigueur, dont les 1690.
fiécles precedens ne fournissoient aucun exemple : que le souvenir plein de reconnoissance qu'elles en avoient, rapelloit dans leur esprit & dans l'esprit de son peuple l'heureux régne de la grande Elizabeth ; & que S. M. en verroit toûjours des marques dans l'obeïssance & dans la fidelité qu'elle trouveroit parmi eux.

Jamais éloges ne furent plus avantageux, ni en même tems plus sinceres, & mieux méritez que ceux-là. On peut juger qu'ils furent très-bien reçus par le Prince & par la Princesse, à qui ils apartenoient si justement. Il est doux pour des Souverains de se voir loüer de concert par tous leurs sujets à la fois, & cela dans des termes qui n'ont rien d'outré, & qui partent du fond du cœur. Des loüanges de cette nature sont bien plus agréables dans leur brieveté & dans leur naïveté, que les panegyriques les plus pompeux & les mieux ornez. On fait de ces sortes de pieces pour tous les Princes indiferemment, & la pluspart sont d'un même style, quoi que faites pour des personnes d'un mérite fort inégal. On les remplit d'expressions figurées, pour ne pas dire de flateries qui vont beaucoup au delà de la verité : & cela parce qu'un homme veut faire sa cour, & gagner des graces, ou parce que son caractére & le rang qu'il tient l'obligent à loüer contre sa conscience. Mais on ne pouvoit pas soupçonner, que les loüanges du Parlement vinssent d'aucun de ces principes. Elles n'étoient point extorquées, ni même atenduës. Ce corps pouvoit se dispenser de les donner comme il les donna. Aussi Leurs Majestez en parurent très-

1690. ſatisfaites. Elles chargerent les Orateurs de remercier les deux Chambres, & de leur témoigner combien elles ſe réjouïſſoient de ce que la conduite qu'elles avoient tenuë leur étoit ſi agréable.

Le Parlement ne ſe contenta pas de ces complimens. Il emploia tous ſes ſoins & toute ſa diligence à trouver des moiens de ſournir au Roi les ſommes qui lui étoient néceſſaires. La Chambre Baſſe aiant examiné l'état qui lui avoit été préſenté pour les armemens de l'année ſuivante, réſolut d'un conſentement unanime, d'acorder à Sa Majeſté quatre millions de livres ſterlin, c'eſt à dire près de cinquante millions de livres de France. Elle deſtina dix-huit-cens-mille livres pour la flote, qui devoit étre composée de cinquante-ſix vaiſſeaux de guerre, & tout le reſte de la ſomme pour l'entretien de près de ſoixante & dix-mille hommes, dont elle crut que devoient être composées les armées de terre. Et parce qu'avant que tout cet argent fût levé, Sa Majeſté étoit obligée d'emprunter pour pouvoir ſe mettre en campagne de bonne heure, la Chambre voulant faciliter ces emprunts ſe rendit caution, & défendit en même tems à toutes ſortes de perſonnes de prêter de l'argent aux particuliers à un interêt plus haut que quatre pour cent, pendant que le Roi devoit donner ſix pour cent.

Dans ce tems-là le Preſident de la Tour, Envoyé extraordinaire du Duc de Savoye, arriva en Angleterre, pour feliciter Leurs Majeſtez de leur élevation ſur le trône, & pour implorer leur ſecours dans l'extremité où ſon maître ſe trouvoit. Il eut ſon audience publique

plique le 12 de Novembre, & fit le discours 1690.
suivant au Roi.

Sire,

Son Altesse Royale felicite vôtre sacrée Majesté, de son glorieux avenement à la Couronne, deuë à sa naissance, meritée par sa vertu, & soutenuë par sa valeur. La Providence l'avoit destinée à vôtre tête sacrée pour l'acomplissement de ses desseins éternels, qui après une longue patience, tendent toûjours à susciter des ames choisies, pour reprimer la violence, & proteger la justice. Les merveilleux commencemens de vôtre Regne sont des presages assurez des benedictions que le Ciel prepare à la droiture de vos intentions, qui n'ont point d'autre but que de rendre la premiere grandeur à ce florissant Royaume, & de rompre les chaines dont l'Europe est presque acablée. Ce magnanime dessein digne du Héros de nôtre siecle, remplit d'abord Son Altesse Royale d'une joye indicible. Mais il fut contraint de la tenir resserrée dans le secret de son cœur: & s'il a peu la faire éclater dans la suite, il en a l'obligation au nom même de vôtre Majesté, qui a fait concevoir des esperances de liberté, après tant d'années de servitude.

Mes paroles, & le traité que j'ai signé à la Haye avec le Ministre de vôtre Majesté, n'expriment que foiblement la passion qu'a mon maître de s'unir à vôtre Majesté par un atachement inviolable à son service. L'honneur, Sire, *qu'il a de vous apartenir a formé les premiers noeuds de cette union; le respect infini qu'il a pour vôtre personne sacrée les a serrez plus étroitement; & la protection que vous lui acordez*

1690. *avec tant de generosité achevera de les rendre indissolubles. Ce sont les sentimens sinceres de Son Altesse Royale, ausquels je n'oserois rien mêler du mien: Car quelque ardent que soit le zele, & quelque profonde que soit la veneration que j'ai pour la gloire de vôtre Majesté, je ne sçaurois mieux m'en expliquer que par un silence de respect & d'admiration.*

Après que cet éloquent Ministre eût ainsi parlé au Roi, il eut audience de la Reine, à laquelle il parla de cette maniere.

MADAME,

Vôtre Majesté a fait monter avec elle la vertu sur le trône, & toute l'Europe l'a veu avec admiration. Mais personne n'en a ressenti plus de joye que Son Altesse Royale, par l'honneur qu'il a de vous appartenir de si près, & par la bonté avec laquelle vous étes entrée dans ses interêts. J'en rends à vôtre Majesté de très-humbles actions de graces de sa part, & je lui demande sa protection, avec un confiance entiere qu'il soûtiendra son rang, si le Ciel daigne appuyer la justice de sa cause par la valeur du Roi, & par la sagesse de vôtre Majesté. Vous l'avez fait paroître l'été passé d'une maniere surprenante, en gagnant le cœur de vos sujets par la douceur de vôtre gouvernement, & en imprimant la terreur à vos ennemis par la fermeté de vôtre courage. C'est un bonheur qui acompagnera toûjours les vertus heroïques de vôtre Majesté, & qui unira à sa gloire immortelle la felicité éternelle de ses Royaumes. Je le souhaite, MADAME, *avec autant*

autant de zele que le plus fidelle de vos ser- 1690.
viteurs.

Je n'ai rien dit jusqu'ici de l'afaire de l'Amiral Torrington, de peur d'être obligé d'y revenir trop souvent. En voici toute la suite. Sur les soupçons & les plaintes du public contre cet Amiral, & sur les informations que la Reine fit faire dans la flote Angloise par des Commissaires, qu'elle y envoya immédiatement aprés le combat, il fut mandé en Cour par Sa Majesté pour rendre raison de sa conduite. Il y arriva le 21 de Juillet, & le même jour il comparut devant le Conseil. On ne sait ce qu'il dit alors pour sa justification. Mais quoi qu'il en soit, il fût envoié à la Tour sous bonne escorte, aussi bien que quelques Oficiers de la flote qui étoient suspects. On lui fit faire ce chemin par eau, pour l'empêcher d'être déchiré par la populace, & on travailla après cela à instruire son procès. Il étoit douteux s'il devoit être jugé par les Commissaires de l'Amirauté, ou par les Pairs du Royaume comme il le demandoit. La question fut renvoiée au Parlement, qui décida que puis que l'Amiral avoit reçu sa Commission des Commissaires de l'Amirauté, il ne pouvoit pas prétendre d'être exemt de leur Juridiction en qualité de Pair du Roïaume. Leurs Majestez déclarerent outre cela qu'elles revêtoient ces Commissaires du pouvoir & des priviléges dont avoient autrefois joui les Amiraux d'Angleterre, & qui leur avoient été accordez par les Parlemens. Après cette

 double

1690. double décision, Mylord Torrington ayant demandé d'être ouï en Parlement, il fut mené à la Barre de la Chambre des Communes sur la fin du mois de Novembre. Il fit un assez long discours pour sa justification, dans lequel il représenta, que les François avoient eu quatre-vints-deux vaisseaux de guerre dans la campagne précedente, pendant que les Anglois & les Hollandois n'en avoient que cinquante-six; Qu'on étoit convenu dans divers conseils de guerre tenus entre les Officiers des deux nations, que les ennemis étoient trop forts pour être ataquez; mais qu'il sufisoit de les observer & d'empêcher une décente; Que les Hollandois n'avoient pas dix vaisseaux capables de combattre; Que dans la bataille ils n'avoient pas bien conservé leur ligne, & s'étoient laissez enveloper mal à propos: & qu'il y auroit de l'injustice à lui faire porter à lui les peines de leur faute; Que c'étoit contre son avis, & uniquement pour suivre les ordres de la Reine qu'il avoit exposé la gloire de la nation, en s'aprochant des ennemis avec une flôte si inférieure à la leur. On lui demanda pourquoi il n'avoit pas secouru les Hollandois lors qu'il les avoit vûs engagez dans le combat. C'étoit là proprement le point de son acusation. Il n'y répondit rien de précis. Mais il témoigna seulement que les éloges qu'on donnoit à cette nation ne lui plaisoient point, & qu'il ne tomboit pas d'acord que les Hollandois eussent si bien combatu.

Le Parlement nomma douze Capitaines de vaisseau pour juger ce Comte. Ils le jugerent à Chattam sur le bord du vaisseau le Kent, le 19 de Decembre. Il y eut de longues con-

conteſtations entr'eux. Quelques-uns vou- 1690.
loient que Mylord Torrington fût coupable de trahiſon, & d'autres lui atribuoient ſeulement de la lacheté. Mais enfin on le renvoia abſous, & on le confirma dans toutes ſes charges autant qu'on avoit pouvoir de le faire, ſoit qu'on le crût innocent, ſoit qu'on le prononçât tel par des raiſons ſecretes, où l'on n'a pas pû pénétrer. Cette ſentence fut trés-déſagréable à Leurs Majeſtez, au Parlement, & à tous les bons Anglois. Dés qu'elle eût été prononcée le Comte donna des ordres à quelques Oficiers de la marine pour marque de ſon abſolution, & partit enſuite pour Londres ayant pavillon d'Amiral ſur ſon Yacht. Mais le lendemain le Roi lui envoia demander ſa commiſſion d'Amiral, & le priva en même tems de ſa charge de Colonel d'un regiment de la marine. Il demanda d'avoir l'honneur de ſaluer Sa Majeſté pour mettre à ſes piés la commiſſion ; mais il ne pût en obtenir la liberté. Cela n'empêcha pas qu'il ne ſe rendît peu aprés dans la Chambre Haute pour y prendre ſéance parmi les Pairs. Mais il fut regardé de ſi mauvais œil par la plûpart des membres du Parlement, qu'il ne lui prit plus envie d'y retourner. Il reſolut de ſe retirer dans une maiſon de campagne pour faire pénitence de ſa mauvaiſe conduite, & tâcher de ſuporter ſa diſgrace le plus doucement qu'il pourroit. Cependant ſes Juges furent exclus de tout emploi pour n'avoir pas prononcé ſelon les Loix : & l'on caſſa quarante-deux Oficiers de la flote, qui étoient ſoupçonnez d'avoir eu plus de part que les autres à ce qui s'étoit paſſé, ou d'être trop atachez aux interêts de Torrington. Mr. Ruſſel

1690. fut fait Amiral du pavillon rouge, & Mr. Killegrew du pavillon bleu pour remplir la place de l'Amiral dégradé.

Pour ce qui eſt des Seigneurs, ou autres perſonnes qui avoient été arrêtez à l'ocaſion des ménaces que faiſoient les François de decendre en Angleterre, ils furent preſque tous élargis, lors que la flote de France ſe fût retirée.

Le Parlement d'Ecoſſe s'étoit aſſemblé dès le mois de Septembre, mais il n'avoit fait autre choſe que ſigner l'acte du ſerment de fidelité, que l'on devoit faire prêter à tous les habitans du Roïaume, & particulierement à ceux qui poſſedoient des charges publiques. Il ſe raſſembla le premier du mois de Novembre, mais pour être prorogé juſqu'au mois ſuivant. Cependant les rebelles montagnards faiſoient toûjours du ravage, quoi que le General Makay les ſerrât d'aſſez près avec ſix ou ſept mille hommes. Ils furent batus dans quelques rencontres, dont il ſeroit trop ennuieux de parler. Mais on ne put cette année achever de les ſoumettre.

Le Roi deſiroit de paſſer au plûtôt en Hollande pour conférer avec pluſieurs Princes alliez qui s'y devoient rendre en perſonne. Il communiqua ſon deſſein au Parlement d'Angleterre où s'étant rendu le 5 de Decembre il parla ainſi aux deux Chambres.

Je ſuis bien aiſe, MILORDS & MESSIEURS, *de trouver cette ocaſion pour vous aſſurer, que je ſuis très-ſenſible au zele & à la promtitude que vous avez fait paroître dans les deliberations de cette ſeance du Parlement; comme*

me aussi à la diligence avec laquelle Messieurs de la Chambre des Communes ont travaillé à m'acorder de si grands subsides pour les necessitez pressantes des Armées de mer & de terre. Je vous assure encore, que je ferai de mon côté tout ce qui sera nécessaire pour que ces subsides soient apliquez soigneusement aux usages ausquels vous les avez destinez. Il faut cependant que je vous fasse remarquer, que l'etat des affaires au delà de la mer requiert nécessairement ma presence à la Haye avant la fin de l'année. C'est pourquoi je suis obligé de vous prier de ne point perdre de tems à expedier promptement. ce qui regarde les autres subsides qui sont encore nécessaires pour la flote & pour l'armée de terre. Après vous avoir parlé de ceux-là, il faut que je vous fasse souvenir de pourvoir aux dépenses du Gouvernement civil, qui n'a aucun fonds: ceux qui étoient destinez à cet usage étant, comme vous savez, employez à d'autres dépenses. 1690.

Quelque tems aprés il repeta à peu près la même chose au Parlement, ajoûtant, en s'adressant à la Chambre des Communes, que si l'on pouvoit établir un fonds annuel pour augmenter la flote, & pour bâtir quelques nouveaux vaisseaux de guerre, ce seroit une chose digne de leurs soins, & de la gloire de la nation. Cette demande fut acordée à Sa Majesté. On augmenta la flote de trente navires, & on établit pour les construire six cens soixante-dix mille livres sterlin.

Avant que Sa Majesté quittât ses Royaumes on y découvrit quatre conspirations par lesquelles je finirai ce livre.

1690. La premiere avoit été tramée en Irlande. Comme on s'aperçut que plusieurs personnes suspectes se rendoient en foule à Dublin de divers endroits, & y faisoient des assemblées secretes, les Gouverneurs établis par Leurs Majestez firent publier une Proclamation, qui ordonnoit à tous ceux de la Religion Romaine qui n'avoient point de domicile fixe dans cette ville depuis trois mois, d'en sortir dans quarante-huit heures pour se retirer chez eux, ou pour le moins à dix-milles de Dublin, s'ils ne vouloient être traitez comme des espions & des perturbateurs du repos public. Il parut peu de jours après combien cette Proclamation étoit nécessaire: Car on surprit dans la Comté de Kildare un convoi qui étoit parti de Dublin pour les rebelles d'Irlande: & on trouva parmi ceux qui le conduisoient & qui ne purent pas tous fuïr, une femme qui avoit plusieurs lettres cousuës à sa jupe, par lesquelles on aprit que le dessein étoit formé de mettre le feu dans la ville par quatre endroits diferens, & que pendant qu'elle bruleroit, le Colonel Sarsfield devoit y entrer avec des troupes sufisantes pour faire main basse sur tous les Protestans. Cette découverte obligea les Gouverneurs à faire arrêter environ trois-cens Catholiques de Dublin, qui pouvoient avoir quelque part au complot, & à ordonner à plusieurs autres qui avoient refusé de prêter le serment de fidelité à Leurs Majestez de sortir incessamment de la ville. Le Général Ginkel eut ordre de marcher vers les ennemis, qui s'avançoient déja pour exécuter leur dessein. Il les trouva si bien retranchez près de Belturbat qu'il ne les ataqua point. Mais en général les rebelles d'Ir-

d'Irlande étoient batus tous les jours en divers endroits, & ils se trouvoient si dépourvûs de tout, qu'ils n'auroient pû subsister davantage, sans un nouveau secours que le Roi de France leur envoia au mois de Janvier, sous la conduite du Comte de Tirconnel, & de M. de Saint Ruth. 1690.

La seconde conspiration fut découverte en Ecosse. Henri Nevil, & Elias Pain en étoient les chefs. Ils se proposoient de faire entrer le Roi Jaques dans le Roïaume avec vint-mille hommes que ce Prince promettoit d'y améner au printems suivant. Mais comme on se douta de leur dessein on les arrêta. Apliquez à la question, ils ne voulurent ni découvrir leurs complices, ni se confesser coupables: & cependant on demeura trés convaincu de leur crime.

Dans ce tems là le bruit se répandit dans Londres que quelques personnes avoient résolu d'ataquer le Roi dans son carosse, & de le tuer. Un nommé Smith, sergeant dans la compagnie des gardes à pié du Colonel Hifting & un autre soldat furent saisis pour cela, & envoiez à Newgate. Mais on n'a jamais bien sû le fond de cette troisiéme conspiration.

La quatriéme étoit la plus considerable de toutes, parce qu'elle avoit pour auteurs des personnes du premier rang. Voici comme on la découvrit. Un Maître de navire avertit un Commissaire de Londres que quelques personnes de qualité vouloient loüer son bâtiment pour passer en Flandre. Ce Commissaire communiqua la chose à un Ministre d'Etat, qui crut qu'il faloit acorder un passeport

1690. au Maître, à condition que lors qu'il auroit ſur ſon bord ceux qui vouloient s'embarquer il en donneroit avis inceſſamment. Tout cela fut executé. Le Maître ſe laiſſa ſurprendre le 20 de Decembre par un Capitaine de vaiſſeau qu'on fit courir après lui, & qui trouva Mylord Preſton à fond de cale avec le Sieur Ashton. Ils avoient pris des meſures pour jeter leurs papiers dans l'eau en cas de beſoin. Car ils les avoient liez enſemble avec un morceau de plomb. Mais le Capitaine les prit dans le ſein du Sr. Ashton, & ne voulut jamais les rendre; quoi que ſes priſonniers fiſſent tous les éforts imaginables pour l'y obliger, & qu'ils n'épargnaſſent pour cela ni complimens, ni promeſſes, ni menaces. Ces papiers étoient de differente nature. Il y avoit des memoires imparfaits, & des lettres ſans adreſſe. Mais de tout cela il ſe recueilloit clairement que Mylord Preſton vouloit paſſer en France pour concerter avec le Roi Jaques ſur les moiens de le rétablir dans ſes Roïaumes. Il y avoit entr'autres un papier dont le titre étoit; *Réſultat d'une conférence entre pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, Toris & Wigs*, par lequel il paroiſſoit qu'on vouloit demander au Roi de France d'envoier vint-mille hommes en Angleterre, avant que les flotes Angloiſe & Hollandoiſe ſe miſſent en mer, & qu'on eſperoit avec cela de ſoumettre le Royaume à l'obéïſſace du Roi Jaques. Il y en avoit d'autres qui contenoient l'état de la flote Angloiſe, avec les noms de tous les vaiſſeaux dont elle étoit compoſée, & de tous les Oficiers qui y commandoient; comme auſſi l'état de toutes les places maritimes. Un autre

où

où l'on voioit un projet de Déclaration que le 1690.
Roi Jaques devoit faire, & dans laquelle on lui faisoit dire en general qu'il gouverneroit selon les Loix, qu'elles seroient l'unique régle de sa conduite, & que ce ne seroit que par elles qu'il tacheroit d'établir la liberté de conscience; qu'un Parlement régleroit tout ce qu'il pouvoit avoir fait de désagreable à ses peuples; qu'il avoit assez montré combien il étoit éloigné de vouloir faire entrer une Armée d'étrangers dans son Royaume, lors qu'il avoit refusé le secours que le Roi de France lui offroit peu avant l'invasion du Prince d'Orange, & que s'il amenoit alors des troupes Françoises, ce n'étoit que pour sa défense & par pure nécessite; qu'il les congedieroit dès qu'il auroit chassé du païs les étrangers qui s'en étoient rendus maîtres. Quelques-uns de ces papiers étoient écrits de la propre main de Mylord Preston. Ce Seigneur fut mené au lieu où l'on tient les Assises nommé Old-Baily le 26 de Janvier. Il prétendoit d'abord être traité comme Pair du Roïaume en vertu des lettres patentes que le Roi Jaques lui avoit données depuis qu'il étoit à Paris, & avant que la Convention déclarât le trône vacant. Mais ces lettres aiant été déclarées nulles par le Parlement, on dit à Mylord Preston qu'il ne pouvoit s'en prévaloir. On lui confronta ensuite les témoins qui déposoient contre lui, avec les papiers qu'on avoit trouvez entre ses mains; & comme il ne put rien alléguer de plausible pour sa justification, on le déclara dés lors criminel de haute trahison. Après cela on jugea le Sr Ashton, & le même jour qui étoit le 29 on condamna les deux coupables à être pendus & écartelez. La sentence fut executée

1690. ſur Ashton le 7 de Février, du moins en partie; car la Reine ne voulut point qu'on écartelât ſon corps, mais elle le donna à ſes parens. Pour ce qui eſt de Mylord Preſton ſon exécution fut differée dans l'eſperance qu'il découvriroit ſes complices, moienant quoi la Reine lui promit ſa grace.

Fin du Livre quatriéme.



HI-



HISTOIRE DE GUILLAUME III. ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE CINQUIEME,

Contenant ce qui s'est passé depuis le départ du Roi pour la Hollande & son entrée à la Haye jusqu'à la prise de Limerik.



LEs derniers discours que le Roi de la Grand' Bretagne avoit faits à son Parlement obligerent cette Assemblée à dépêcher les affaires qui l'ocupoient. Elle renvoya à une autre seance celles qui n'étoient pas d'une nécessité absoluë, & les autres furent terminées à peu 1691.

1691. à peu près dans le tems que ce Monarque avoit fait dessein de partir pour la Hollande, pour aller concerter avec les Etats Generaux & les Hauts Alliez les moyens d'affermir de plus en plus leur union & de continuer la guerre avec succés. Sa Majesté fixa son départ au 16 de Janvier 1691, remettant à la Reine le soin du gouvernement pendant son absence, comme elle l'avoit fait lors qu'elle passa en Irlande, & comme elle le fit dans la suite toutes les fois qu'elle passa la mer. Le 15 elle se rendit au Parlement avec les cérémonies ordinaires, & le prorogea jusqu'au mois d'Avril suivant, après avoit parlé ainsi aux deux Chambres.

MILORDS ET MESSIEURS.

Je vous fis connoitre, il n'y a pas long-tems, la nécessité qui m'obligeoit de passer en Hollande dans cette saison, & je vois avec plaisir que les soins que vous avez pris de terminer heureusement cette seance, me donnent à present la liberté de faire le voyage. Je vous remercie avec une entiere affection de ce que vous avez si promtement expedié & fini les actes concernant les subsides que vous destinez pour la continuation de la guerre. J'aurai soin qu'ils soient dignement employez selon leur destination: & je crois qu'il est à propos de vous assurer, que je ne disposerai d'aucunes des terres, ou biens des rebelles qui sont confisquez par leur revolte, soit en Angleterre, ou en Irlande, qu'il ne se soit rencontré une autre occasion de regler cette afaire en Parlement de la maniere qu'on croira être la plus convenable. Puis que j'ai tout sujet d'être content des mar-

marques que vous m'avez données de vôtre bonne 1691.
affection pendant cette seance; je me promets aussi, MILORDS & MESSIEURS, *que vous me la continuerez lors que vous serez de retour en vos Provinces. Et comme nous voyons tous les jours de nouvelles preuves de l'empressement de nos ennemis & des efforts qu'ils font, tant ici que dans les pais étrangers pour comploter & former de méchans desseins contre la prosperité de cette nation & du gouvernement établi; je ne doute pas non plus que l'étroite union & la bonne correspondance entre moi & mon Parlement, les peines que je prendrai, & les diligences que j'apporterai d'un côté pour vôtre conservation, jointes de l'autre à la continuation de vôtre zele & de vôtre affection à me maintenir, ne soient en tout tems, avec la grace de Dieu, plus fortes que la malice & les plus noires machinations de nos ennemis communs.*

Le Roi partit de Londres dès le lendemain acompagné des vœux & des souhaits publics pour la prosperité de son voyage, & alla coucher à une maison de campagne du Chevalier Joseph Williamson: mais le vent s'étant trouvé contraire il retourna le 17 à Kensington, jusqu'à ce qu'enfin le vent ayant changé il se remit en chemin, & partit le 26 pour aller joindre en diligence l'escadre qui l'attendoit sous la conduite de l'Amiral Roock. Cette escadre consistoit en neuf vaisseaux de guerre, quatre yachts, un brûlot & quelques autres batimens. Les yachts étoient destinez pour Sa Majesté & pour les Seigneurs de sa suite, dont les principaux étoient les Ducs de Nortfolck & d'Ormont, les Comtes de Portland, de Devonshire, de Dorset, l'Evêque de Londres, M. d'Ouwerkerk, & le Comte de Montmouth.

Cet-

1691. Cette navigation fut non ſeulement traverſée de pluſieurs contretems ordinaires dans une ſaiſon auſſi inconſtante & perilleuſe que celle où l'on étoit, mais encore diſtinguée par des incidens fort particuliers. Le changement de vent, le calme qui ſurvint enſuite acompagné d'un broüillard, & l'obſtacle de la marée contraire, retinrent aſſez long tems, l'eſcadre à la hauteur de Godwin malgré tous les ſoins qu'on oppoſoit à ces difficultez: & ce retardement fit qu'on demeura cinq jours à faire ce trajet. On connut enfin qu'on étoit à cinq lieuës de la côte, mais lors qu'il ſembloit qu'on devoit s'en rejoüir on vid augmenter l'embarras avec l'impatience d'aborder. Le broüillard déroboit la vûe des terres, la côte étoit couverte de glaces, le jugement qu'on faiſoit du lieu étoit incertain, & il y avoit trop de danger à vouloir ſur de ſimples conjectures hazarder le ſalut d'une eſcadre ſi pretieuſe. Ces raiſons faiſoient opiner à s'éloigner des côtes & à regagner la mer en attendant qu'on pût prendre des meſures plus certaines: mais le Roi ayant examiné toutes choſes ne jugea pas qu'on dût ſe priver de l'avantage d'une proximité ſi ſouhaitée pour lui faire perdre un tems qui lui étoit ſi cher, & pour ſe replonger, peut-être, dans une plus grande incertitude. Il denoüa donc ces difficultez en ſe determinant à une tentative digne de ſon grand courage, qui fut d'eſſayer s'il pourroit prendre terre dans une chaloupe, pendant que les navires de guerre, feroient de tems en tems des décharges de leur canon, tant pour avertir la côte, que pour donner lieu de les pouvoir rejoindre en cas de

de besoin. Quoi que ce Monarque se fondât sur le calme qui augmentoit de plus en plus. & qui paroissoit favoriser le succés de son entreprise. cet expedient fut d'abord combatu par tous les Seigneurs qui l'acompagnoient à cause des perils qu'il avoit à courir. Il persista néanmoins dans son dessein, selon cette confiance si ordinaire aux grands hommes qui en de semblables ocasions donnent toûjours quelque chose à la force, & au bonheur de leur destinée. Sa Majesté se mit donc dans une chaloupe le 30 à une heure après midi avec les Comtes de Portlant, & de Montmouth, M. d'Ouwerkerk & quelques domestiques; deux autres chaloupes suivoient. On rama pendant quelques heures, & le broüillard vint à s'épaissir tellement que les chaloupes disparoissoient dés qu'elles s'écartoient tant soit peu les unes des autres. A mesure qu'on aprochoit de la côte, on entroit dans les glaces, au travers desquelles le passage étoit difficile, incertain & d'une grande fatigue, & l'on n'avançoit souvent que pour reculer. Cependant l'obscurité alloit en augmentant, & la nuit survint, pendant laquelle on eut de plus grands obstacles à essuyer, & une fois entre autres que la chaloupe se trouva engagée entre de grandes pieces de glace, dont on ne put la tirer qu'avec des efforts extraordinaires. Quelque incommodité que le Roi ressentît dans le petit bateau qui étoit découvert, ce Prince toûjours semblable à lui même ne perdit rien de sa tranquilité ordinaire, & ne cessa d'encourager ceux qui le conduisoient, qui ne savoient plus où ils en étoient depuis que la nuit étoit survenuë. Sa Majesté fut enfin exposée pendant 1691.

plus

1691. plus de dix-huit heures à toutes les injures de l'air, & à la fureur des vagues, qui entroient de tems en tems dans la chaloupe, en sorte que le Roi fut en grand danger.

Dans ce tems-là, M. Vander Poel, Ministre de Goerée, par un pressentiment du danger, où pouvoit être Sa Majesté, s'en alla au bord de la mer acompagné d'un valet qui portoit un fanal, & tira plusieurs coups de fusil. Les matelots n'eurent pas plûtôt entendu ces coups, qu'ils ramerent de ce côté-là, & arriverent vers la pointe du jour auprés de Goerée. M. Vander Poel traversa les glaces qui étoient au bord de la mer, entra dans la chaloupe, prit Sa Majesté, & la conduisit heureusement à terre. Il rendit le même service aux Seigneurs qui étoient avec le Roi, après quoi il pria Sa Majesté d'aller prendre sa maison. Mais comme le Roi étoit fatigué il s'arrêta dans celle d'un païsan, où M. Vander Poel eut soin de faire porter tous les rafraichissemens que la saison permettoit alors de trouver, & la fille de ce Ministre eut l'honneur de servir Sa Majesté. Il y eut des Seigneurs qui prenant des poignées de guinées, leur en voulurent faire present: mais M. Vander Poel & sa fille le refuserent d'une maniere fort honnête, & firent connoitre, que ce n'étoit que par un pur zele & une veritable affection qu'ils avoient rendu ce service à Sa Majesté. Ce Ministre donna encore des marques de son zele en faisant conduire le Roi par des matelots de Goerée à Oranje-Polder, où il débarqua heureusement. Il y receut les complimens du Prince de Frise, du Prince de Nassau, de l'Envoyé extraordinaire de l'Empe-

reur,

reur, de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, des Dé- 1691.
putez des Etats, & de pluſieurs autres perſonnes de la premiere qualité qui s'étoient rendus là pour le recevoir, & qui l'acompagnerent à Honſlaerdick, où il ſe repoſa quelques heures. On croyoit qu'il feroit un plus long ſejour dans ce dernier lieu, & qu'on auroit à la Haye le tems de diſpoſer toutes choſes pour l'entrée qu'on lui preparoit. Mais comme ce Prince ne vouloit point de tous ces honneurs, il partit dès le même jour, & arriva à la Haye ſur les ſix heures du ſoir, au grand déplaiſir, non ſeulement de tous les bourgeois, qui étoient fachez de ne pouvoir lui donner toutes les marques publiques de zele qu'ils auroient ſouhaité, mais auſſi de ceux qui y étoient arrivez en foule de diverſes villes de Hollande pour voir cette cérémonie. Il falut néanmoins, pour contenter tout ce peuple, que le Roi, à la priere des Etats, conſentit à faire une entrée publique, & le jour fut fixé au 5 de Fevrier.

Jamais on n'a vû tant de monde à la Haye, que lors que le Roi y fit cette entrée. A peine les ruës & les maiſons pouvoient-elles contenir le grand nombre des perſonnes qui s'y étoient rendues en foule, non ſeulement de tous les endroits de la Hollande, mais même des autres païs étrangers. Et ce grand concours de peuple étoit cauſé plus par l'amour qu'on avoit pour ce Prince, l'objet des vœux & des eſperances de preſque toute l'Europe, que par le ſpectacle du triomphe, qui lui étoit préparé. Les Hollandois ſur tout y étoient attirez par bien d'autres motifs que par celui

1691. celui d'une ſimple vûe. Outre qu'ils venoient revoir après deux ans d'abſence un Monarque, leur Gouverneur & leur liberateur tout enſemble, né parmi eux & décendu de ces illuſtres Héros à qui leur Republique étoit redevable de ſa naiſſance & de ſon agrandiſſement, ils ne pouvoient penſer que ce Monarque fût le même Prince, qui par ſa valeur & par ſes grandes actions avoit ſoûtenu cette République lors qu'elle fut attaquée en 1672, & miſe à deux doits de ſa perte; que ce fût lui qui l'avoit encore ſauvée par la fameuſe expedition d'Angleterre; qui l'avoit delivrée du danger, où elle ſe trouvoit avec tous ſes Alliez après la perte de deux batailles, l'une ſur terre & l'autre ſur mer, par la victoire ſignalée qu'il avoit remportée en Irlande; & que ce fût enfin pour venir plus promtement à ſon ſecours, qu'en repaſſant la mer, il avoit expoſé ſa perſonne ſacrée dans une petite chaloupe, au milieu des glaces & ſous le voile des tenébres & de l'obſcurité: ils ne pouvoient, dis-je, penſer à toutes ces choſes, ſans être excitez par les mouvemens les plus tendres, mêlés de joye, de venération & de réconnoiſſance. Si les Hollandois avoient tant de ſujet de chérir & d'admirer ce Prince, les autres nations croyoient n'en avoir pas moins de l'aimer, & de faire des vœux pour ſa conſervation. Leur deſtinée étoit tellement enchainée avec ſa perſonne que leur bonheur, ou leur malheur dépendoient de ſa bonne ou de ſa mauvaiſe fortune. Il travailloit avec ſuccez à briſer les fers dont on vouloit les charger, & ce n'étoit que pour les rompre, qu'il étoit ſorti de ſes Royaumes.

Pen-

Pendant que les uns & les autres étoient 1691.
occupés de ces pensées, & qu'ils faisoient des vœux pour la prosperité d'un si grand Monarque; les bourgeois de la Haye, qui s'étoient préparés depuis long-tems, se disposoient par l'ordre de leurs Souverains à lui donner ce jour-là 5 de Février des marques publiques de leur joye, de leur zele, & de leur reconnoissance. Mon dessein n'est pas de faire une description éxacte de cette magnifique entrée, je me contenterai d'en donner une idée générale.

On avoit érigé à la Haye trois arcs de triomphe d'une beauté & d'une magnificence achevée; l'un sur la place du marché; l'autre sur la place près du Hoogstraat, & le dernier sur la place devant la Cour. Le premier composé de deux étages, l'un d'Ordre Dorique, & l'autre d'Ordre Jonique, avoit environ cinquante-quatre piés de hauteur, & 43 de largeur. La hauteur de la porte étoit de 23 piés, sa largeur de 12 & sa profondeur de 13. Cet arc étoit accompagné de deux ailes de 15 piés de hauteur, & d'environ 90 de longueur, & de deux piramides vis-à-vis l'une de l'autre vers le milieu de chaque aîle. Il étoit orné de diférents tableaux, accompagnez d'inscriptions & de devises, & ces tableaux contenoient l'Histoire de la République depuis les grandes révolutions arrivées dans les Provinces du Païs-Bas. Les uns représentoient sous divers simboles les faits heroïques des Princes d'Orange, illustres Fondateurs de cette République, & les autres la naissance du Roi, son education, ses glorieux emplois, & les evenemens les plus remarquables de sa vie.

Les

1691. Les premiers expoſoient à la vûë l'état triſte & déplorable, où ces Provinces furent réduites en 1566, par la perſecution, & par les troubles dont cette perſecution fut ſuivie : les belles actions du Prince Guillaume I. pour la délivrance de ces mêmes Provinces : les grands exploits du Prince Maurice, pour l'affermiſſement de la République que le Prince Guillaume ſon pere avoit fondée : les glorieuſes conquêtes du Prince Frederic Henri, qui ſervirent à l'agrandiſſement de cette République, & les commencemens de la vie & des faits du Prince Guillaume II. pére de Sa Majeſté. On y voyoit 1. l'Union des Grands & de la Nobleſſe du païs : 2. la priſe de la Brille en 1572 par Guillaume de la Mark, Seigneur de Lumey : 3. le paſſage de la Meuſe par le Prince Guillaume I. avec les troupes qu'il avoit levées en Allemagne: 4. la victoire que le Prince Maurice remporta ſur le Duc de Parme lors qu'il le contraignit à lever le ſiége de Knotſenbourg: 5. le combat de Turnhout donné en 1597. où les ennemis perdirent la plus grande partie de leur Armée, trente-huit drapeaux, & leur General, qui demeura ſur la place : 6. la bataille de Nieuport donnée en 1600, & fameuſe par la défaite entiere de l'Archiduc Albert, & par la priſe que le Prince Maurice fit de tout le canon, de tout le bagage, & de plus de cent drapeaux & étendards des ennemis : 7. le fameux ſiége de Maſtricht, où la gloire que le Prince Frederic-Henri s'étoit déja aquiſe par ſa valeur ſe vit encore augmentée en 1632, par la priſe de cette place, qu'il emporta malgré tous les éforts que

firent

firent inutilement deux Généraux pour la se- 1691.
courir : 8. le fameux combat naval donné aux dunes d'Angleterre entre la flote des Espagnols & celle des Hollandois, commandée par l'Amiral Tromp, où cette premiere fut batuë de sorte qu'elle perdit quarante gros vaisseaux qui furent pris, coulez à fond, ou brulez : plus de sept-mille hommes des ennemis perirent en cette occasion, ou dans les flâmes, ou dans les eaux, & deux-mille y furent pris prisonniers : 9. l'agrandissement de la République, & la prosperité à l'égard de la navigation sous le gouvernement des Princes Maurice & Frederic-Henri, par les grands avantages que les Compagnies d'Orient & d'Occident avoient remportés aux Indes, l'Etat ayant porté sa domination jusques dans ces païs éloignez : 10. les belles esperances que le vaillant Prince Guillaume II. faisoit concevoir de la suite de sa vie, par ses glorieux commencemens : la conduite & la valeur au dessus de son âge, qu'il fit paroître à la prise de Hulst, & la victoire qu'il remporta près de Burgerhout, qui peu de tems après fut suivie de la paix.

Les tableaux, qui contenoient les commencemens & les faits de la vie du Roi, representoient le tombeau du Prince Guillaume II. pere de Sa Majesté : la naissance du Roi son fils exprimée par un rameau, poussé par un vieux tronc d'oranger ; & le soin qu'on avoit pris de son education : le deuil & les regrets publics que causoit la perte du Prince Guillaume II, accompagnoient son tombeau, & la naissance du Roi étoit suivie de la joye universelle & des réjouissances publiques.

1691. Dans un tableau on voioit ſur le Parnaſſe, Apollon & les Muſes, qui venoient prendre le jeune Prince, pour en faire leur diſciple & pour l'inſtruire dans les Arts & dans les Sciences propres à former au gouvernement. Dans un autre ce même Prince étoit conduit par une jeune fille, qui repréſentoit la Zelande, & l'on voyoit devant lui la Juſtice, la Direction des finances, & divers corps de l'Etat qui lui montroient le ſiége qui lui étoit préparé. Dans un troiſiéme tableau il paroiſſoit à cheval au milieu de la Nobleſſe, & parmi des préparatifs de guerre; & là il commençoit à ſe ſignaler & à donner des marques de ce qu'il ſeroit un jour. Dans un endroit on voyoit d'un côté une Pallas avec toutes ſortes d'inſtrumens militaires, & de l'autre un Hercule. Il fouloit à ſes piés le monſtre qu'il avoit tué, & paroiſſoit braver les efforts de ſes ennemis, qui venoient s'opoſer à la gloire de ſon triomphe. Tous ces tableaux étoient accompagnez de trophées d'armes & d'autres ornemens.

Les deux piramides dreſſées au devant de chaque aîle étoient de quarante piés de hauteur chacune, ſur une baſe de quinze pies de large à châque face. Celle du côté droit étoit pour le Roi, & l'autre pour la Reine. Sur la premiere on voyoit ce Prince peint debout avec ſes habits Royaux, la couronne ſur la tête & le ſceptre à la main. Le piédeſtal étoit orné d'un tableau, qui repréſentoit un autel, avec des cœurs oferts en ſacrifice, & tout autour les ordres du Clergé, de la Nobleſſe, & du peuple qui préſentoient une couronne à Sa Majeſté.

On

On avoit placé depuis le piedestal jusqu'au haut de la piramide trois autres tableaux. Celui d'embas étoit un trophée, sur lequel reposoient les armes d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, avec celles des Provinces-Unies atachées à un oranger. Tout au haut étoit le chifre de sa Majesté, & le milieu étoit rempli par un ovale, qui représentoit le Roi traversant la mer malgré tous les obstacles de ses ennemis, & abordant le rivage, où sa chere Patrie le recevoit avec beaucoup de joye & d'empressement. Sur l'autre piramide à côté gauche on voyoit la Reine peinte de la même maniere que le Roi. Elle étoit ornée comme la premiere de quatre tableaux, un au piédestal, & trois au corps de la piramide, dont l'un contenoit le chifre de sa Majesté; & les autres exprimoient les vœux que les Grands & les peuples d'Angleterre faisoient pour la Reine, & les hommages qu'ils rendoient à sa Majesté; l'aplication continuelle de cette grande Princesse aux affaires du Gouvernement; sa liberalité, ses soins pour entretenir la paix & l'union dans le Royaume, & enfin les heureux succés de son administration, par la decouverte des conspirations, & des cabales qui s'étoient formées contre le Gouvernement. 1691.

Le second arc de triomphe, dressé sur la place du Hoogstraat étoit d'Ordre Jonique. Il reposoit sur une base large de cinquante-six piés, & profonde d'environ treize. Sa hauteur depuis la base jusques à la corniche étoit de trente-deux piés & demi. La porte avoit vint-six piés de hauteur, & quatorze de largeur. Les aîles qui l'acompagnoient aux deux

1691. côtés étoient hautes chacune avec le couronnement de vint-deux piés, larges de quatorze & profondes de dix. A châque côté de la façade il y avoit quatre pilastres feints de marbre blanc & rouge. On avoit peint en jaspe & en marbre blanc & noir tout l'arc & les deux aîles, à la reserve de la base, des chapiteaux, de la frise, & de quelques parties de la corniche qu'on avoir dorées. Deux arcs de verdure, qu'on avoit élevés au dessus de l'arc de triomphe, & qui étoient croisez soutenoient la couronne imperiale d'Angleterre, entrelassée de quatre sceptres. Une statue de bronze qui représentoit Sa Majesté à cheval, couronnée d'un laurier, & tenant en sa main un bâton de commandement, étoit sous cette couronne posée sur un piédestal de cinq piés de hauteur, dont la base en avoit neuf. La hauteur de tout cela ensemble jusques à la couronne étoit de vint-sept piés, & tout l'edifice avoit cinquante-neuf piés & demi de hauteur & quatre-vint-quatre de largeur.

Les tableaux, qui ornoient cet arc de triomphe contenoient les victoires du Roi, & l'état où étoit l'Europe avec ses craintes & ses esperances. Les fureurs & les incendies de la France y étoient exprimées par un globe en feu; tout ce qu'elle a fait soufrir aux peuples & aux Etats qui ont eu le malheur de tomber sous sa domination y étoit parfaitement represénté: on y découvroit ses usurpations, ses intrigues, ses persecutions & ses infidelités, & elle paroissoit elle même sous la figure d'une femme environnée de dragons, soutenant d'une main son masque à demi levé, & tenant de l'autre un joug dont elle menaçoit l'Eu-

l'Europe. D'un autre côté on voioit le Roi 1691.
fur une hauteur, & s'avançant vers un autel; une infinité de gens éperdus & défolés accouroient de toutes parts pour implorer fon fecours; l'Angleterre & la Hollande exhortoient ce Prince à les délivrer des malheurs dont elles étoient menacées, & plufieurs Princes paroiffoient équipez pour le combat. Enfin on apercevoit la Tirannie & la Difcorde enchainées, un globe terreftre paroiffoit éclairé d'une belle & vive lumiere. Les douces influences celeftes qu'il recevoit ramenoient le repos, l'abondance & la profperité; & la Juftice & la Paix, qu'on voyoit defcendre du ciel & s'arrêter fur la terre, caufoient autant de joye aux peuples, que leur préfence leur aportoit de felicité.

Les victoires du Roi étoient contenuës dans deux grans tableaux, placez à côté de la ftatuë. On avoit repréfenté dans l'un le fameux paffage de la Boyne & la victoire fignalée que Sa Majefté remporta fur fes ennemis prés de Drogheda, par le moïen de laquelle elle s'ouvrit le chemin à la conquête de l'Irlande. Et dans l'autre on avoit peint un combat naval, qui exprimoit plufieurs avantages remportez fur mer fous le gouvernement de ce Prince, pour la défenfe & pour la gloire de l'Etat. Ces deux tableaux étoient accompagnes de quatre autres, dont deux étoient tirez de l'Hiftoire ancienne, & le fujet des deux autres étoit emprunté de la Fable. Le premier expofoit à la vûe la bataille donnée par l'Empereur Conftantin contre Maxence avec la défaite, & la mort de ce dernier, qui fe noya dans le Tibre. Le fecond exprimoit le combat

1691. naval donné l'an 494 de Rome, entre le Consul Caïus Duillius Népos, qui commandoit la flote des Romains, & Annibal, chef de celle des Carthaginois, où ces derniers furent batus & entierement défaits. On voyoit dans le troisiéme le combat entre Hercule & Acheloüs, ce dernier vaincu & terrassé sous toutes les differentes formes qu'il avoit prises, & l'autre victorieux & triomphant, qui recevoit du public les loüanges & les aplaudissemens, que sa vertu venoit de mériter. Le dernier tableau représentoit le festin nuptial d'Andromede, troublé par l'entreprise de Phinées qui est contraint de ceder avec tous ceux de son parti à la valeur de Persée, qui en découvrant le bouclier fameux, où étoit la tête de Meduse, convertit en statuës de pierre ceux qui eurent la témerité de la regarder.

On avoit encore mis sous la voute de l'arc à droite & à gauche deux tableaux, dont l'un représentoit le ravissement d'Europe, & l'autre Thetis, conduite par Neptune dans une conque tirée par deux chevaux marins. Et dans les aîles on en avoit placé deux autres, où l'on voyoit la délivrance d'Andromede par le vaillant Persée, & la chûte de Phaëton, avec l'embrasement que son ambition & sa temérité avoient causé.

Le troisiéme arc de triomphe sur la place devant la cour étoit fait en maniere de pierre blanche & dure. Il étoit diferent des deux premiers, tant pour sa structure & son architecture, que pour les ornemens dont on l'avoit embelli. Tout y étoit de relief, & dans les représentations on avoit suivi l'ancienne maniere des Grecs & des Romains. On avoit

fait

fait trois portes à la façade de chaque côté, 1691.
& celle du milieu plus élevée que les deux autres : elles étoient revétues chacune de deux colonnes en saillie avec leur base, & leurs chapiteaux. Un dome qui s'élevoit au milieu soûtenoit la statuë du Roi, faite comme celle de l'autre arc de triomphe, n'y ayant point d'autre diference sinon que celle-ci étoit dorée, & que le cheval étoit représenté en action, élevé sur les deux piés de derriere. On lisoit une inscription sur châque face du piédestal ; & aux deux côtez on avoit peint deux esclaves assis & enchainez, les mains liées derriere le dos, pour représenter les ennemis vaincus & les rebelles domtez.

On avoit posé sur le haut des huit colonnes, qui faisoient tout autour le couronnement de l'édifice huit statuës accompagnées de huit tableaux historiques, qu'on avoit placez au dessous entre les colonnes, dans les diferentes parties de l'architecture avec des devises & des emblêmes. Et tout cela ensemble étoit une représentation des choses les plus remarquables, arrivées depuis la mort du Prince Guillaume II. pere du Roi jusqu'à la victoire remportée en Irlande par Sa Majesté.

La premiere statüe sous la figure d'une femme âgée, dont l'air étoit grand, venerable, & majestueux, & qui portoit les marques de l'Empire & de la Royauté, représentoit l'illustre Tige de la maison de Nassau, qui sembloit prendre fin par la mort du Prince Guillame II. L'Esperance ressuscitée par la naissance du Roi, après avoir été comme ensevelie dans le tombeau du Prince Guillaume II. étoit repré-

1691. sentée par la seconde statuë avec un ancre à ses piés. Son air, & son habillement exprimoient l'image de la jeunesse & de la joye. On la voyoit couronnée de boutons de fruits & de fleurs, & elle tenoit de la main droite un rejeton sortant de la tige d'un oranger, & de la gauche une fleur qui vénoit de naître. Le soin qu'on avoit pris de l'education de Sa Majesté étoit représenté par une Vestale, qui faisoit la troisiéme statuë. La modestie & la gravité étoient peintes dans toute sa personne & sur son habillement; elle portoit sur sa poitrine un soleil pour simbole de la vérité & de la pureté, & en ses mains les marques de l'instruction, de la prudence & de la recompense. La Sience militaire dont le Roi avoit fait son étude particuliere, y ayant fait de si grans progrés qu'il s'est signalé de bonne heure dans plusieurs occasions importantes, étoit représentée par la quatriéme statuë sous la figure d'une Pallas. L'appui que la patrie a reçû par l'élevation du Prince aux charges & aux dignitez de ses Ancêtres étoit représenté par la cinquiéme statuë. Elle portoit par tout les marques du pouvoir de Gouverneur & de Capitaine Général, tenant d'une main le bâton de commandement, & reünissant de l'autre sept flêches que la violence de l'ennemi avoit divisées. La sixiéme statuë représentoit sous la figure d'une jeune fille, magnifiquement parée, l'heureux mariage du Prince, qui suivit le rétablissement du païs. Elle tenoit en sa main droite le flambeau de l'Hymen, & de la gauche elle appuyoit deux cœurs unis qu'elle portoit sur son sein. La septiéme statuë étoit une Heroine armée, qui représentoit

toit la confédération des Princes de l'Europe 1691.
dans cette guerre. Elle tenoit d'une main deux étendars, & de l'autre une ſtatuë pour ſimbole de la victoire. Derriere le piédeſtal on voyoit un globe qui commençoit à s'embraſer, & à côté une corneille, qui étoit priſe ſouvent chez les Anciens pour un ſigne de la concorde. Enfin le ſecours du ciel, dont Sa Majeſté avoit été favoriſée dans ſes juſtes deſſeins étoit repréſenté par la huitiéme ſtatuë ſous la figure d'une fille preſque nuë. L'étoile quelle avoit au front & les aîles par derriere marquoient ſon origine céleſte: ſes trois mamelles l'abondance de ſes faveurs & de ſes bénédictions; & le ſerpent qu'on voyoit autour de ſon bras ſa durée éternelle.

Chacune de ces ſtatues avoit ſa déviſe. La premiere avoit pour corps un phenix, qui renaiſſoit des cendres de ſon predéceſſeur; pour marquer la naiſſance du Roi, arrivée après la mort du Prince Guillaume II. ſon pére. La ſeconde une coquille ouverte, où l'on voioit une perle de grand prix qui devoit faire l'ornement de pluſieurs diademes, qui étoient autour; pour faire comprendre que Sa Majeſté devoit être un jour la gloire des Roïaumes qui l'attendoient. La troiſiéme un aiglon s'élançant vers le Soleil, & regardant fixement cet aſtre; pour faire connoître l'ame grande & magnanime de ce Prince, & ſes inclinations heroïques, qui ne tendoient que vers la gloire. La quatriéme la lance de Romulus, qui dès qu'elle fut plantée en terre pouſſa des feuilles de laurier, pour préſage qu'elle renverſeroit un jour les murs de la ville d'Albe; ce qui ſervoit à préſager les victoires que

1691. Sa Majesté devoit remporter. La cinquiéme la fameuse expédition des Argonautes. Par cette devise le Roi étoit comparé à Tiphis, celui des Argonautes, qui tenoit le gouvernail, pour marquer quelle seroit la prosperité de l'Etat sous le gouvernement de ce Prince. La sixiéme un lion & une licorne, qui écartoit du bout de sa corne des crapaux & des serpens. Le simbole de la force & de la pureté, marqué par le corps de cette devise convenoit trés-bien à l'illustre alliance qui avoit uni le lion de Nassau avec la licorne d'Ecosse, & dont la puissance n'est pas moins grande à repousser la violence, qu'à faire régner la vertu. Le corps de la septiéme devise étoit un crocodile, animal amphibie, ennemi de l'homme, & dangereux autant par ses artifices, que par sa violence, & par la force dont il est revêtu. On le voioit poursuivi par divers guerriers, & enfin percé, ce qui représentoit la force des Princes confedérés de l'Europe. La huitiéme devise avoit pour corps une balance, dont l'un des bassins étoit rempli de plusieurs couronnes, qui étoient emportées par le poids d'une épée, qu'on voyoit dans l'autre; pour marquer que les couronnes qui avoient été mises sur la tête de Sa Majesté, pour recompense de sa valeur & de sa vertu, étoient fort au dessous de son mérite.

Les huit tableaux historiques, placez entre les colonnes, représentoient, comme nous l'avons déja dit, le même sujet que les statuës. Le premier étoit une représentation de la mort du Prince Guillaume II. sous l'image d'un convoi funébre dans le champ de Mars à la maniere des Anciens. On y voyoit le corps de ce

ce Prince étendu ſur un bucher, environné 1691.
d'étendars, de drapeaux, & d'autres marques militaires. La Patrie afligée qui conduiſoit le convoi en habit de Veſtale tenoit une torche allumée, pour mettre le feu à ce bucher. Pluſieurs vieux Oficiers & ſoldats marchoient tout autour avec leurs armes trainantes en ſigne de dueil; & un Vieillard, qui repréſentoit l'Amour de la patrie, ſe tenoit panché ſur une urne dans laquelle il verſoit des larmes, pour les mêler avec les cendres du mort. On découvroit dans la perſpective les ſtatuës des ancêtres de ce Prince, & dans le fond un Temple, où l'Empereur Adolphe de Naſſau étoit repréſenté ſous la figure de Jupiter Capitolin, tenant en ſa main la foudre de l'Empire. Au deſſus du dome paroiſſoit une aigle, qui s'envoloit vers le ciel, comme pour y porter, ſuivant l'opinion des Anciens, l'ame du défunt: & l'on voioit un bouclier aux armes de Naſſau, qui ſe détachoit, ce qui étoit un préſage du rétabliſſement de cette illuſtre maiſon. L'emblême de cette repréſentation étoit une tête de mort couronnée, des torches éteintes, un mauſolée avec d'autres marques de dueil, & un ſerpent qui marquoit l'éternité de la mémoire de ce Prince par le cercle qu'il formoit. Le ſecond tableau contenoit la naiſſance du Roi. Ce Prince alors enfant y étoit repréſenté aſſis ſur le bouclier de ſon pére & ſur une peau de lion. Comme un autre Hercule il écraſoit de ſes mains tendres des ſerpens. On y voyoit Lucine qui préſidoit aux accouchemens, le Deſtin, qui venoit prendre ſoin du jeune Heros; Mars qui conſultoit le Deſtin ſur l'avenir; la Patrie qui venoit marquer ſes

1691. empressemens & sa joye; & les Souverains du païs qui accouroient avec des présens. L'emblême représentoit des vases & d'autres instrumens dont les Anciens se servoient à la naissance des Princes; un A d'argent, qui est le don que les Grecs faisoient aux enfans mâles; & l'ecu de Nassau tout brillant de son ancien lustre. Dans le troisiéme tableau on voyoit à l'entrée d'un chemin fourchu le jeune Prince sous la forme d'un Hercule, sollicité d'un côté par la Vertu, & de l'autre par la Volupté. La premiere lui faisoit voir la Gloire & un sentier penible & raboteux, par où il faloit passer pour y parvenir; & l'autre lui montroit un chemin uni tout parsemé de fleurs, mais qui conduisoit à des précipices. On avoit peint pour l'emblême divers instrumens, qui représentoient toutes les choses dont on se sert pour les exercices du corps & de l'esprit. Le quatriéme tableau exprimoit les belles dispositions du jeune Prince à la guerre, & l'impatience où il étoit de marcher sur les traces de ses glorieux Ancêtres. On voyoit Vulcain qui lui forgeoit des armes avec ses Cyclopes: Mars qui lui ceignoit l'épée au côté, & qui l'animoit à tirer vengeance de ses ennemis; & d'autres Divinitez qui s'empressoient à lui donner du secours & de l'assistance. L'emblême étoit un sphinx, divers instrumens des arts & des sciences, & la robe au dessus du bouclier: ce qui signifioit que ce Prince avoit été instruit dans la connoissance de tous les secrets du Gouvernement, & qu'il n'étoit pas moins propre pour le conseil que pour l'action. L'élevation du Prince aux dignitez de ses Ancêtres étoit représentée dans le cinquiéme tableau par un bou-

clier ſur lequel il étoit élêvé au champ de 1691.
Mars, ſoutenu par cinq Herauts, qui repréſentoient les cinq Provinces, qui s'étoient garanties du joug de la France. Pour emblême on avoit peint le bouclier de Meduſe environné de palmes, de lauriers, & de branches de chênes, ſymboles de la vertu, de la victoire, & de la conſtance.

Le ſixiéme tableau repréſentoit le mariage de Sa Majeſté par le pompeux appareil d'un Hyménée, accompagné d'un Sacrifice, & d'autres cérémonies, que les anciens pratiquoient dans de ſemblables ſolemnitez. Deux flambeaux qu'on avoit peints pour l'emblême, & croiſez ſur une couronne nuptiale, avec un carquois, un arc & des fléches exprimoient l'union de l'hymen & de l'amour. La confédération faite par les Princes de l'Europe, pour s'oppoſer aux injuſtices & aux violences de la France étoit repréſentée dans le ſeptiéme tableau par l'alliance que les Princes & les Capitaines Grecs firent autrefois contre Philippes. On les voyoit tenant leurs épées croiſées ſur un autel, & ſe promettant l'un à l'autre par ſerment une fidelité inviolable. Cet autel étoit ſur le devant d'une campagne ruïnée & déſerte, au milieu de laquelle les temples de la Juſtice & de la Paix paroiſſoient démolis & renverſez. L'emblême repreſentoit cette étroite union par deux mains jointes ſur un faiſſeau de flêches liées enſemble. Le huitiéme tableau étoit une repréſentation de la délivrance des trois Royaumes par Sa Majeſté. Ce Prince paroiſſoit à cheval au milieu de ſes troupes comme le défenſeur de la Religion & de la liberté, dont il portoit l'étendard.

1691. L'Angleterre & l'Ecosse lui ofroient leur sceptre, en reconnoissance de leur retablissement dans leurs droits & dans leurs priviléges; & les principaux de tous les ordres de ces Royaumes venoient lui rendre leurs hommages. Un chapeau, simbole de la liberté, qui paroissoit au dessus d'un autel, & des sceptres entrelassez qu'on voyoit par derriére, & tout autour la devise de Sa Majesté, JE MAINTIENDRAI, faisoient l'emblême de cette heureuse délivrance.

Ces huit tableaux étoient acompagnez de dix autres, qu'on avoit placez en divers endroits. On en avoit mis deux aux deux côtez de l'arc de triomphe, au dessous de deux trophées d'armes, qui terminoient la perspective: un à chaque côté au dessous de la corniche du dôme; & six autres sous la voute du milieu aux deux côtez du dedans de la porte. Les deux premiers représentoient chacun un triomphe Romain, l'un célébré sur terre, & l'autre sur mer. On voyoit dans l'un le vainqueur sur un char de triomphe couronné des mains de la Victoire, & dans l'autre il paroissoit sur un vaisseau superbement équipé avec la couronne navale sur la tête. Les deux tableaux placez sous la corniche du dome représentoient l'étenduë de la gloire du Roi sous deux emblêmes, l'un d'une Héroïne, qui arboroit des étendarts & des drapeaux, & qui saisissoit la faux du Tems pour l'empêcher de travailler à la destruction des monumens de la valeur des Héros: & l'autre de la Renommée, qui malgré tous les obstacles que l'Envie & la Discorde lui opposoient pour l'arrêter dans sa course alloit publier par tout les

faits

faits héroïques, & les glorieux exploits de ce Monarque. 1691.

Des six tableaux, qui étoient sous la voute du milieu, le premier représentoit le fameux passage de la Boyne. Ce fleuve paroissoit appuyé sur son urne, marquant son étonnement de voir le Roi & son Armée passer ses eaux à la nage, & mettre les ennemis en déroute après avoir forcé leurs retranchemens. Dans le second on voyoit gravée la gloire de cette action si grande & si héroïque : & dans le troisiéme la valeur & la clémence de Sa Majesté étoient exprimées par des figures emblêmatiques. Le quatriéme tableau représentoit la glorieuse administration de la Reine pendant l'absence du Roi. Cette illustre Princesse paroissoit debout devant le portail du Temple de la Concorde. La corne d'abondance qu'elle répandoit & l'accès qu'elle donnoit à toutes sortes de personnes, qui venoient implorer son secours, marquoient le bonheur & la prosperité des peuples sous son gouvernement. La sagesse, la prudence, & toutes les autres vertus dont elle étoit est ornée ; les soins de la Providence pour sa conservation & pour celle de l'Etat, par la découverte des conspirations & des complots des ennemis, tout cela étoit représenté par des figures emblêmatiques qu'on voyoit à ses côtez & sur le devant du tableau. Les deux derniers tableaux, qui accompagnoient celui-ci étoient remplis d'autres emblêmes, qui représentoient le Régne heureux de Sa Majesté, & les douces esperances, qu'il faisoit concevoir de l'avenir.

Outre

1691. Outre tous ces tableaux on en avoit encore placé quatre autres au dedans des portes, qui accompagnoient celle du milieu. Ces quatre tableaux exprimoient l'état de l'Angleterre & des autres Royaumes qui en dépendent. L'Angleterre paroissoit dans le premier sous la figure d'une Reine assise sur un trône, la couronne sur la tête & le sceptre à la main; son habillement Royal étoit parsemé de roses; elle étoit environnée de tous les Grands de l'Etat; & elle recevoit les présens des Compagnies pour le commerce d'Orient & d'Occident. On voyoit les armes d'Angleterre au dessus du trône, & le portrait du Roi soûtenu par la Religion, par les Loix du païs, & par le Droit des Gens & de la Guerre. L'Ecosse étoit représentée dans le second tableau debout, tenant d'une main la couronne & le sceptre, & de l'autre une branche d'olivier. Elle étoit environnée de plusieurs Oficiers d'Etat & de guerre; elle faisoit grace à diverses personnes qui venoient se soûmettre: & la liberté, le bien public & les loix étoient receuës sous sa protection. La Rebellion, la Violence & le Meurtre, étoient à la chaine, & la Navigation, l'Agriculture & la Pêche, qui se voyoient par là dans une pleine liberté, commençoient à paroître & venoient sans crainte ofrir leurs présens. On voyoit la France dans le troisiéme tableau, assise sur un trône avec tout l'appareil de sa puissance par mer & par terre. D'une main elle tenoit la foudre, & de l'autre un foüet armé d'un scorpion, dont elle menaçoit divers malheureux enchainez & garotez. On voyoit sur son giron un masque & une épée; un globe en feu paroissoit à ses piés, avec

avec divers lambeaux de Traitez & d'Edits; les Miniſtres de ſa fureur & de ſa cruauté paroiſſoient à ſes côtez prêts à exécuter ſes ordres. Le Rhin & la Meuſe marquoient l'épouvante & la frayeur, que leur cauſoient ſes incendies. On voyoit divers Princes accourir de toutes parts pour arrêter ſes violences, & s'oppoſer à ſes deſſeins. Une troûpe de gens éperdus & afligez, avoient les yeux attachez à un tableau emblêmatique, qui paroiſſoit au deſſus du trone, & qui repréſentoit un oranger, qui, quoi qu'expoſé aux rayons & aux grandes ardeurs du Soleil, conſervoit néanmoins la fraicheur de ſes feuilles & de ſes fruits. L'Irlande étoit repréſentée dans le quatriéme tableau, venant au devant du Roi, pour lui ofrir la couronne & le ſceptre. On voyoit les villes de Dublin, de Drogheda, de Cork & de Kingſale, ofrir les clefs, & les habitans rendre leurs hommages, & donner des marques de leur réjoüiſſance. Le fleuve de la Boine hors de crainte & d'allarme voioit couler avec tranquilité ſes eaux, qui alloient publier par tout la gloire de Sa Majeſté victorieuſe. 1691.

Outre ces trois arcs de triomphe, on avoit orné la façade de la maiſon de ville de peintures accompagnées de feſtons de verdure & de fleurs. Deux grands tableaux repreſentoient Leurs Majeſtez avec leurs habits Royaux. A côté des deux tableaux on en avoit placé deux autres, dont l'un repréſentoit l'emblême d'un lion entouré de divers animaux, dont les uns paroiſſoient aſſûrez en ſa préſence, & les autres prenoient la fuite, pour donner à connoître que le Roi étoit autant cheri & adoré de ſes peuples, qu'il étoit craint

1691. craint & rédouté de ses ennemis : Et l'autre représentoit une licorne qui du bout de sa corne écartoit un nid de serpent, caché sous des herbes venimeuses, pour marquer que la vertu de la Reine ne pouvoit souffrir l'impureté du vice. Trois autres tableaux contenoient divers emblêmes, qui exprimoient la joie que l'on avoit ressentie à la Haye dans le tems qu'on vit naître Sa Majesté, pour le soûtien de son illustre maison.

Le pont du Westende étoit revêtu d'un arc feint de pierre bleuë, embelli des ornemens de l'Architecture, orné de couronnes de laurier & de chêne, & enrichi de trophées, le tout accompagné d'emblêmes & de devises. La valeur, la conduite, le conseil & l'autorité étoient représentez par une Pallas, que l'on avoit placée au dessus de la corniche. On lui voyoit à la main droite les marques de la puissance & de la dignité Royale, & à la gauche un bâton de commandement, qui marquoit la dignité de Gouverneur. On avoit aussi représenté l'heureux retour du Roi sous l'emblême de l'Amour de la Patrie, que l'on voyoit repasser la mer, & conduit en triomphe devant un autel ; & la reception de Sa Majesté sous l'emblême du Devoir de la Patrie, par une femme dont les ornemens désignoient tous les ordres de l'Etat.

Voila en général une description des arcs de triomphe & des autres ornemens. Voyons présentement l'entrée.

Les bourgeois s'étoient mis sous les armes & rangez en haye sur deux files, qui s'étendoient depuis ce pont de Westende jusques dans la place qui est devant la cour. Toutes les

les maisons étoient tenduës de tapisseries & 1691.
ornées de verdures. On voyoit une infinité de monde dans des loges, sur des balcons, & aux fenêtres, & la foule étoit si grande dans les ruës, qu'à peine y pouvoit-on passer. Le Roi s'étant rendu sur les trois heures après midi devant le pont du Westende, commença son entrée de la maniére que nous l'allons décrire. La marche n'avoit rien d'éclatant ni de magnifique, & il ne faut pas s'en étonner, puis qu'on n'y apporta aucuns préparatifs, & que le Roi n'y avoit consenti que pour contenter le Magistrat & les bourgeois, qui avoient souhaité avec passion de donner à Sa Majesté des marques publiques de leur zéle. On vit donc dans cette marche les domestiques de divers Seigneurs, qui alloient devant à cheval; quarante jeunes Gentilshommes précédez par deux gardes du corps, plusieurs valets de pié & d'autres gardes du corps à cheval, qui précédoient deux carosses du Roi à six chevaux, où étoient quelques Seigneurs Anglois & Hollandois. Les valets de pié de Sa Majesté suivoient ces carosses, couverts d'une riche livrée, & portans chacun un bonnet de velours noir, qu'on nomme en Anglois *Bonnet privilegié*, parce qu'ils ne l'ôtent pour aucune personne de quelque qualité qu'elle soit. Le carosse du Roi paroissoit ensuite tiré par six chevaux blancs, il étoit précédé des domestiques de Sa Majesté. Monsieur d'Ouwerkerk, Grand Ecuyer du Roi étoit dans le carosse à la gauche de Sa Majesté, les Comtes de Montmouth & de Scarboroug étoient vis à vis sur le devant Dix-huit hallebardiers marchoient aux deux côtez du carosse, & derriere

1691. riere leur Major ſuivi de huit trompettes du Roi & de douze caroſſes, les uns à ſix chevaux & les autres à quatre. Le Duc de Nortfolk, les Comtes de Devonshire & de Portland, l'Evêque de Londres & divers autres Seigneurs étoient dans ces caroſſes.

Lors que le Roi eût paſſé le pont il fut reçû par Meſſieurs les Bourgmeſtres Régens de la Haye. Monſieur le Penſionnaire van der Hoek lui adreſſa le compliment au nom du corps des Magiſtrats, mais Sa Majeſté ne l'auroit pas entendu à cauſe du bruit que la foule du peuple faiſoit, ſi elle ne ſe fût avancée hors de la portiere du caroſſe & fait ſigne de la main, qu'on prétât ſilence. Par ce diſcours les Magiſtrats & la bourgeoiſie de la Haye remercioient très-reſpectueuſement le Roi, de l'honneur que Sa Majeſté avoit bien voulu leur faire; ils l'aſſûroient de la veneration qu'ils avoient pour ſa perſonne ſacrée, à qui, aprés Dieu, ils ſe confeſſoient redevables de leur conſervation, ils faiſoient des vœux très-ardens pour l'afermiſſement du trône de Leurs Majeſtez, & enfin ils la prioient d'agréer les foibles éforts qu'ils faiſoient pour honorer ſa reception, & d'accepter, au defaut de la magnificence qui y manquoit, l'ofre de leurs cœurs, qui lui ſeroient toûjours entierement devouez. Le Roi ayant répondu à ce diſcours en des termes fort obligeans, par leſquels il remercioit les Magiſtrats & la Bourgeoiſie, & les aſſeuroit de ſa bienveillance, il paſſa au milieu des deux files de bourgeois qui étoient ſous les armes, & les Magiſtrats ſuivirent dans leurs caroſſes ceux qui étoient à la ſuite de Sa Majeſté. On continua ainſi la marche le long du Weſtende, pen-

pendant que l'air retentiſſoit du ſon des clo- 1691.
ches, du bruit du canon, des tambours, & des trompettes, & que la foule y méloit les acclamations de *Vive le Roi nôtre Gouverneur*. Sa Majeſté paſſa devant la maiſon de ville & ſous les arcs de triomphe, & ſe rendit enfin à la Cour, qui étoit bordée dedans & dehors de ſoldats rangez en haye. Etant ſortie de ſon caroſſe elle monta à ſon appartement, où elle fut ſuivie & complimentée des Seigneurs & des Principaux de l'Etat. Le compliment ne tendoit qu'à prier Sa Majeſté de vouloir bien donner encore le reſte du jour pour prendre le divertiſſement des feux d'artifice que Leurs Nobles & Grandes Puiſſances avoient fait préparer ſur le vivier.

Je ne m'arrêterai pas à faire le détail de tous les ornemens qui accompagnoient ces feux, il ſuffit pour en donner une idée generale de dire que le theatre dreſſé ſur le vivier avoit quatre-vints piés en quarré, & qu'il étoit élevé au deſſus de l'eau de la hauteur de dix piés. Il avoit la forme d'un château & quatre baſtions couverts de verdure, & revetus de gazon. Les baſtions étoient unis dans leur diſtance, par des feſtons de laurier, & diſtinguez par les armes d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France, & d'Irlande. Ces quatre Royaumes étoient déſignez par quatre faces ſur chacune deſquelles s'élévoient quatre tours, & ces faces étoient ornées de roſes, de chardons, de lis & de harpes. Au milieu de ces tours on voyoit deux piramides, élevées de trente-ſix piés de hauteur, ornées de peinture & de feſtons. La Réligion, l'eſperance de la paix, la navigation, & le commerce, tout cela étoit repréſenté

ſur

1691. ſur les quatre faces d'une de ces piramides, les trois premieres par trois femmes, qu'on connoiſſoit à leurs habilemens, & portant les marques qui leur convenoient: & le dernier ſous la forme de Mercure occupé à recevoir, & à expédier des navires; & le tout étoit accompagné d'emblêmens & de deviſes. La liberté, l'honneur de la patrie, la gloire de la guerre, & le ſalut, ou la délivrance publique étoient repréſentez ſur les quatre faces de l'autre piramide par des figures emblematiques qui leur convenoient. Le ſommet de chacune de ces piramides ſe terminoit par un vaſe à l'antique, qui étoit rempli de feux d'artifice comme tout le reſte de l'ouvrage. Le chifre de Sa Majeſté que l'on voyoit au milieu de ces piramides étoit couvert d'une couronne imperiale, d'où ſortoit un magnifique étendart, ſur lequel on voyoit peint le trajet penible & hardi, que ce Monarque haſarda de faire dans un eſquif pour aborder plûtôt en Hollande, avec cette inſcription; *Ne crains point*, *tu portes Céſar*, pour marquer la conformité de ce trajet avec celui du premier des Céſars. On avoit placé le lion de Hollande ſur le milieu d'une des faces, qui regardoit la chambre des Etats, & un Hercule ſur la face oppoſée qui regardoit le Viverberg, & vis-à-vis un ſoleil, chaque figure ſur ſon piédeſtal.

Outre les feux d'artifices qui étoient placez dans tout ce que nous venons de décrire, on en avoit encore mis une prodigieuſe quantité en divers endroits du theatre & ſur le vivier Après que le Roi eût pris ſa place avec les Seigneurs de ſa Cour & ceux de l'Etat

&

& qu'on eût donné le ſignal, on commença 1691.
à faire jouër les feux d'artifices. Le chiffre de Sa Majeſté parut le premier en feu avec les deviſes. On n'avoit jamais rien vû de plus beau. Les perles & les pierreries de la couronne jettoient un éclat ſi vif & ſi brillant, qu'on ne pouvoit ſe laſſer de l'admirer. Cette clarté ſe fit voir quelque tems, & elle continuoit encore lors qu'on vit ſortir tout d'un coup des vaſes des deux piramides une infinité de fuſées, de boulets, de petards, de ſerpenteaux & de fontaines de feu, qui firent aſſez long tems l'admiration des ſpectateurs. Enſuite de ce ſpectacle on vit un combat de feux, dont l'éfet fut auſſi agreable que ſurprenant. Le ſoleil qui avoit commencé le prémier à lancer les ſiens contre le lion & l'Hercule, fut vaincu, par la grande quantité de ceux que ces derniers lui envoyérent, qui obſcurcirent ſa lumiére & la couvrirent d'une ſi épaiſſe nuée qu'il diſparut. Ce combat étant fini, on vit partir trois cens cinquante fuſées d'une groſſeur extraordinaire. L'air ſe vit rempli d'une infinité de feux étincelans & d'étoiles brillantes, & le vivier parut couvert en même tems d'une prodigieuſe quantité d'autres ſortes de feux, dont les uns étoient lancez par les mortiers des quatre baſtions, & les autres qui ſembloient ſortir du ſein des eaux paroiſſoient en forme de dauphins & de divers autres gros poiſſons, ou monſtres marins. Ce ſpectacle charmant, qui occupoit entierement la vûe des ſpectateurs par l'agreable diverſité des objects, ne fut pas plûtôt fini qu'un autre prit ſa place. On vit partir de quatre tours des douze dont on a parlé

deux

1691. deux cens fusées d'une grosseur tout à fait extraordinaire. Il en partit encore de quatre autres un plus grand nombre, mais d'une moindre grosseur. Et ensuite les quatre dernieres tours lancerent tout à coup une si prodigieuse quantité de toutes sortes de feux que le theatre parut embrasé. Le spectacle finit alors, & tant qu'il dura on fit retentir l'air du son continuel des cloches, & du bruit du canon, de la mousqueterie, des trompettes & des tambours. Enfin l'on finit ce divertissement par de nouvelles décharges du canon & par l'embrasement de quantité de tonneaux poissez qu'on avoit élevez aux deux côtez du theatre.

Pour achever cette fête aussi agreablement qu'on l'avoit commencée, on avoit dressé dans quatre sales de la Cour des tables qui furent servies avec toute la delicatesse & toute la magnificence possible, où tous les principaux Seigneurs de l'Etat furent régalez de même que les Dames. Presque toute cette nuit-là se passa en réjouïssance, tant chez les Ministres des Princes Confédérés, qui se trouvoient alors à la Haye, que chez les personnes distinguées du païs & parmi le peuple. Il y eut presque par tout régal, & en plusieurs endroits il fut accompagné de feux, d'illuminations & d'ornemens. La foule du peuple qui avoit assisté aux spectacles de cette journée passa une partie de la nuit à visiter ces illuminrtions, & particulierement celles des arcs de triomphe. Celle qui ornoit le devant de la maison de Mr. Guillaume de Schuylenbourg Conseiller & Greffier des domaines de Sa Majesté dans les Païs-Bas se fit remarquer sur toutes

tes les autres des particuliers. C'étoit une decoration de quatre tableaux d'une beauté & d'une délicateſſe achevée, accompagnez de quatre deviſes, qui exprimoient les évenemens les plus remarquables de la vie de Sa Majeſté. Le Roi parut très-ſenſible à tous ces témoignages de la joye publique, il s'en expliqua d'une maniere très-obligeante aux Seigneurs de l'Etat, en leur faiſant conoître qu'il conſerveroit toûjours un ſouvenir très-reconnoiſſant de tant de preuves qu'ils venoient de lui donner de leur inclination pour ſa perſonne. 1691.

Le lendemain de cette grande fête, Sa Majeſté qui n'étoit occupée que du ſoin de travailler à la grande afaire pour laquelle elle étoit venüe, donna audience à divers Princes & Seigneurs qui étoient arrivez à la Haye. Ce Prince infatigable ne voulut perdre aucun moment. Des le 7 Fevrier, deux jours après ſon entrée, il ſe rendit premierement dans l'aſſemblée des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, enſuite dans celle des Etats Generaux des Provinces-Unies & enfin dans celle du Conſeil d'Etat, & là on lui vit reprendre les fonctions de la charge de Gouverneur & Capitaine General de la même maniere qu'il l'avoit exercée avant ſon élevation à la dignité Royale. Je ne ſçaurois mieux exprimer les marques ſenſibles que Sa Majeſté donna dans les trois aſſemblées, de ſes ſoins pour le bien public, de ſon afection pour l'Etat, & de ſon eſtime pour les illuſtres corps qui le repréſentent, qu'en raportant ici l'extrait de la deliberation de leurs Hautes Puiſſances, telle qu'elle a éte couchée ſur leurs régiſtres. Et comme la

1691. traduction en est autant fidelle que bien tournée, je la mettrai ici mot pour mot sans y rien changer.

Le Roi de la Grand' Bretagne s'étant rendu à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, & ayant pris sa place au haut de la table, a temoigné par des expressions les plus tendres l'affection & l'inclination qu'il a pour cet Etat; disant en substance: Que la derniere fois qu'il se trouva dans l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, il leur fit connoître la resolution qu'il avoit prise de passer en Angleterre pour entreprendre, avec l'assistance que l'Etat avoit bien voulu lui donner, de delivrer ce Royaume des grans maux qui le menaçoient, & dont une partie commençoit déja de ressentir les effets: Qu'il avoit plû à Dieu de benir cette entreprise d'une telle maniere, qu'elle avoit été suivie d'heureux succés, au delà même de ses esperances; en sorte que la nation lui avoit offert les trois couronnes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: Que Dieu lui étoit temoin, qu'il ne les avoit point acceptées par aucun motif d'ambition dereglée, dont l'apas n'avoit jamais pû l'aveugler; mais seulement pour conserver la Religion, la prosperité, & le repos des trois Royaumes; & pour avoir le moyen d'assister puissamment les Alliez, & particulierement cet Etat, afin de les aider tous à se garantir contre la trop grande puissance de la France; qu'il auroit bien souhaité de l'avoir pû faire plûtôt, mais qu'il en avoit été empeché par les affaires survenües en Irlande; Que les choses y étant presentement en meilleur état, aussi bien que dans ses autres Royaumes; il s'étoit transporté dans ces Provinces, non seulement pour concer-

cer-

certer avec les Hauts Alliez les actions de cette campagne, mais aussi pour exercer ses fonctions de Capitaine General : Que dès sa plus tendre jeunesse, il avoit eu une inclination toute particuliere pour cet Etat ; & que si elle avoit pû recevoir de l'augmentation, ç'auroit été par tant de marques d'affection qu'il avoit reçûes de la Regence & du peuple ; mais que comme sa tendresse étoit trop forte pour souffrir quelque accroissement, elle seroit aussi incapable de recevoir jamais aucune diminution, & qu'il seroit toûjours prêt à exposer sa vie pour contribuer à la prosperité de l'Etat ; Qu'il esperoit de servir d'instrument en la main de Dieu pour détourner les dangers dont ce païs étoit encore menacé, ensorte que par le retablissement du repos de l'Europe, l'Etat y pût trouver une entiere sureté ; après quoi il mourroit content : & qu'au surplus, il se recommandoit à la bonne affection de leurs Hautes Puissances. Surquoi ayant été deliberé en la presence de Sa Majesté, & pris les avis des Provinces, Mr. Wichers, President de l'Assemblée, a remercié très-affectueusement Sa Majesté au nom de leurs Hautes Puissances, de l'honneur qu'elle leur a fait d'assister à leur assemblée, & a témoigné l'extreme joye que leurs Hautes Puissantes ont ressentie de son heureuse arrivée dans ces Provinces, & les grandes obligations qu'elles ont à Sa Majesté, de ses soins continuels & de son zele infatigable pour le bien de l'Etat, sans qu'aucun peril ait jamais pû l'en détourner : Ajoûtant qu'elles n'oublirons rien, pour reconnoître dignement la grandeur de son affection, & qu'outre les vœux continuels de leurs Hautes Puissances, pour la prosperité de Sa Majesté & de ses desseins, elles concourront 1691.

1691. *de tout leur pouvoir, pour contribuer en toutes choses au bien de la cause commune, & à la satisfaction particuliere de Sa Majesté.*

Pendant que le Roi se donnoit tout entier aux affaires du Gouvernement, & qu'il agissoit de concert avec leurs Hautes Puissances, pour la cause commune & pour le bien de l'Etat; on voyoit venir de tous côtez à la Haye des Princes, des Ambassadeurs & plusieurs autres personnes considerables pour assister à la conference qui s'y devoit tenir, & où l'on devoit prendre avec Sa Majesté de justes mesures pour arrêter les progrés de la France, & la mettre dans un état à ne pouvoir plus troubler la paix de l'Europe. L'Electeur de Brandebourg fut un des premiers qui s'y rendirent : l'Electeur de Baviere y arriva le 16 Fevrier, il fut suivi du Marquis de Gastanaga Gouverneur des Pays-Bas, de M. le Landgrave de Hesse-Cassel, & de plusieurs autres Seigneurs. Cette illustre assemblée fut si nombreuse, qu'on y contoit plus de cinquante Princes, Comtes, Generaux & autres personnes de la premiere qualité; quatorze Seigneurs Anglois, & plus de trente Ambassadeurs. Des Princesses & d'autres Dames de distinction se trouverent aussi alors à la Haye, ce qui formoit une des plus belles Cours qu'on ait jamais vûës. Voici une liste de toutes les personnes qui la composoient.

Prin-

Princes, Comtes, Generaux & autres Seigneurs.

L'Electeur de Baviere.
L'Electeur de Brandebourg.
Le Duc de Zell.
Le Duc de Wolfenbuttel.
Le Lantgrave de Hesse-Cassel.
Le Duc Frederic-Charles, Administrateur de Wirtemberg.
Le Duc de Saxe-Eisenach.
Le Duc de Holstein-Gottorp.
Le Duc de Courland.
Le Prince Philippe-Guillaume de Brandebourg.
Le Prince d'Anspach.
Le Prince George-Frederic, son frere.
Le Lantgrave de Hesse-Darmstat.
Le Prince Philippe, son frere.
Antoine, & Jean Adolfe, Princes d'Anhalt & Zerbst.
Le Comte Palatin de Sultzbach.
Le Prince Ferdinand de Courland.
Le Prince Palatin de Birkenfeld.
Deux Princes de Nassau, Diest, & Sarbruck.
Deux Princes de Wirtemberg.
Deux Princes de Nassau, Dillenburg, & Ydstein.
Le Prince de Commerci.
Le Marquis de Gastanaga, Gouverneur des Païs-Bas.
Le Prince de Waldeck, General des Armées des Provinces-Unies.

1691. Le Prince Henri-Casimir de Nassau, Gouverneur de Frise, & Maréchal de Camp.
Le Comte de Hoorn, General de l'Artillerie.
Le Comte de Palfi, General de l'Empereur.
Le Comte Mainard de Schomberg.
Le Baron Delwigh, Lieutenant General de l'Armée des Provinces-Unies.
Le Lieutenant General de Webbenum.
Le Baron de Bernsau, General de l'Electeur de Cologne.
Le Comte d'Erbach.
Le General Chauvet.
Le Comte d'Arco.
Le Comte Sanfra.
Le Comte de Riviera.
Le Comte de Gryal.
Le Comte de Broüay.
Le General d'Autel.
Le Duc de Holstein, Lieutenant General de l'Electeur de Brandebourg.
Le Baron de Spaen, General de l'Artillerie de Brandebourg.
Le Comte de Lippe, General du Lantgrave de Hesse-Cassel.
Le General Barfus.
Le Baron de Pallant.
Le Prince de Wirtemberg, Nieustad.
Le Lantgrave de Hombourg.
Trois Princes de Holstein Beck.
Le Comte d'Espence.
Le Comte de Denhoff.
Le Comte de Fugger.
Le Rhingrave, & son frere.
Le Comte de Carelson.

Prin-

1691.

Princeſſes.

La Princeſſe de Naſſau, Epouſe du Gouverneur de Friſe.
La Princeſſe Radzivil.
La Princeſſe de Saxe-Eyſenach.
La Comteſſe de Soiſſons.

Ducs & Comtes Anglois.

Le Duc de Nortfolk.
Le Duc d'Ormond.
Le Duc Charles de Schomberg.
L'Evêque de Londres.
Le Comte de Nottingham.
Le Comte de Devonshire.
Le Comte de Scarboroug.
Le Comte d'Eſſex.
Le Comte de Dorſet.
Le Comte de Darby.
Le Comte de Portland.
M. d'Ouwerkerke.
Milord Dramlendrits.
Milord Slekirh.
Le Comte de Montmouth.

Amiraux.

Le Comte Tromp, Amiral de Hollande.
Le Comte de Stirum, Vice-Amiral.
Le Vice-Amiral Allemonde.

1691.

Ministres Etrangers, qui assisterenni aux Conferences, ou qui residoient à la Haye, ou avoient été envoyez à l'occasion de l'arrivée de Sa Majesté.

Le Comte de Windisgratz, le Comte de Bercka, & le Baron de Campricht, Envoyez Extraordinaires, & Plenipotentiaires de l'Empereur.

Dom Emanuel de Colomma, Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Majesté Catholique.

Le Marquis de Castel-Moncayo, & le Comte de Tirmont, Envoyez Extraordinaires d'Espagne.

Milord Dursley, Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

Le Comte de Revenslau, & M. Lenthe, Envoyez Extraordinaires de Sa Majesté Danoise.

Mr. d'Alefelt, & de Haxhausen, Envoyez de Sa même Majesté Danoise.

M. Moreau, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Polonoise.

Le Comte d'Oxenstern, Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Majesté Suedoise.

Le Comte de Prela, Envoyé Extraordinainaire de Son Altesse Royale de Savoye.

Le President de la Tour, Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire de S. A. R. de Savoye.

Le

Le Baron d'Alberg, & M. de Merts de Quirnheim, Envoyez Extraordinaires & Plenipotentiaires de Son Altesse Electorale de Mayence. 1691.

M. de Solemacher, Envoyé Extraordinaire de Son Altesse Electorale de Cologne.

M. Norff, Resident & Plenipotentiaire de S. A. E. de Cologne, & de l'Evêque de Munster.

Le Baron de Leyen, Envoyé Extraordinaire de Son Altesse Electorale de Treves.

M. de Keisersfeldt, Conseiller du même Electeur.

M. Champagne autre Ministre du même.

Le Baron de Bomgarten, & M. de Priel Meyer, Envoyez Extraordinaires & Plenipotentiaires de Son Altesse Electorale de Baviere.

Le Baron de Dankelman, Ministre de l'Electeur de Brandebourg.

Mrs. de Smettau & de Dieft, Envoyez Extraordinaires & Plenipotentiaires du même Electeur.

Le Baron d'Haxhausen, Envoyé Extraordinaire de Son Altesse Electorale de Saxe.

M. le Baron de Bongars, & de Hetterman, Envoyez Extraordinaires & Plenipotentiaires de Son Altesse Electorale Palatine.

M. de Mean, Envoyé Extraordinaire du Prince de Liege.

M. de Bernsdorff, Ministre du Duc de Zell.

1691. M. Schutz, Envoyé Extraordinaire du même Duc.

Le Baron de Croseck, Envoyé Extraordinaire du Duc de Wolfenbutel.

Le Baron de Klencke, Envoyé Extraordinaire du Duc de Hannover.

M. Hunneken, Resident du même Prince.

M. Keppelaer, Ministre du Lantgrave de Hesse-Cassel, & le Baron de Gortz, son Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire.

M. d'Aveman, Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire du Duc de Saxe-Gotha.

M. de Guericke, & de Peltz, Envoyez Extraordinaires & Plenipotentiaires du Duc de Holstein-Gottorp.

M. Jenckens, Ministre du même Duc.

M. Siegel, Resident de leurs Altesses, les Ducs de Zell, & de Wolfenbutel.

M. de Borstel, Syndic & Député Extraordinaire de la ville de Hambourg.

Tant que le Roi fut à la Haye, il eut presque tous les jours des conférences particuliéres avec les Princes confedérez, qui s'y trouvoient, & il donna audience aux Ambassadeurs, mais sans aucune cérémonie, & sans observer les formalitez ordinaires pour éviter les longueurs. Il se fit plusieurs fêtes; Sa Majesté régala la plûpart des Princes, & alla manger chez quelques-uns. Aprés que les conférences eurent duré quelque tems, le Roi qui vouloit se delasser l'esprit, partit pour Loo le 16 de Mars, accompagné du Duc de Zell, & de plusieurs Seigneurs, dans le dessein d'y prendre le divertissement de la chasse. Mais à pei-

peine Sa Majesté y fut-elle arrivée, qu'elle se 1691.
vit contrainte d'en repartir, sur la nouvelle qui lui fut apportée par divers couriers, que les François avoient investi Mons. Cette place étoit forte, mais elle étoit assez mal pourvuë, la garnison étoit foible & la bourgeoisie mal intentionnée. Le Roi de France, qui étoit bien informé de toutes ces circonstances, avoit fait assembler dans ses places frontiéres une prodigieuse quantité de munitions de guerre & de bouche, & fait emplir de grans magasins de fourage, & cela avec d'autant plus de facilité que l'on ne pénétroit pas son dessein, & qu'on s'imaginoit que ce n'étoit que pour mettre ses places en état de défense, qu'il faisoit de si grans préparatifs. On commençoit pourtant d'être en peine de savoir à quoi se termineroient les grans mouvemens, qu'il faisoit faire à ses troupes, lors que tout d'un coup on vit devant Mons une Armée de près de cent mille hommes. Cela arriva le 15 de Mars, & le 21 le Roi de France arriva au camp, & prit son quartier à l'Abbaye de Bethlehem, entre Supplie & la Maison-Dieu. Il étoit sorti de Paris avec un équipage pompeux & magnifique, & comme étant assuré de réüssir & d'emporter la place; les soldats même en étoient si bien persuadez qu'il disoient hautement; *Nous alons prendre Mons.* Dès que le Roi de France fut arrivé au camp, il fit le tour de la place, accompagné de M. le Dauphin, du Duc d'Orleans, & du Duc de Chartres. Le lendemain il continua à visiter les postes, & l'on commença les travaux pour seigner les marais. Les jours suivans on disposa les attaques, on dressa des bateries, & on ouvrit enfin la tranchée

1691. le 24 en présence du Roi. On continua à feigner le marais, & le 25 on attaqua le moulin d'Hion, & la redoute qui le couvroit. Il ne pût être emporté qu'à la troisiéme ataque, cent hommes qui le gardoient s'étant si bien défendus, que les ennemis furent repoussez par deux fois, avec une perte très-considerable. Le 26 sur les dix heures on fit jouër une baterie de trente-cinq piéces de canon contre la ville, & l'on employa vingt-cinq mortiers pour y jetter des bombes d'une grosseur extraordinaire, qui mirent la ville en feu. Enfin les jours suivans, car mon dessein n'est pas de faire une description de ce siége, on continua les travaux jusqu'à un ouvrage à corne, dont on se rendit maître de même que des demi-lunes; mais ce ne fut pas sans perdre bien du monde. On continua de battre la ville, & dans une nuit on y tira plus de huit cens boulets rouges, qui avec les bombes acheverent de l'embraser. Les assiegez de leur côté se défendirent vigoureusement, & disputerent le terrain aux ennemis pié à pie. Le Prince de Berghes, qui étoit Gouverneur de la place, y fit tout ce qu'on povoit attendre d'un homme de cœur & d'un brave Commandant.

Tandis que les François attaquoient Mons de la maniére que je viens de dire, & qu'ils faisoient tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres en peu de tems, les Alliez assembloient leurs troupes pour tâcher de secourir cette place. Le rendez-vous general étoit à Hall entre Mons & Bruxelles. On avoit dépêché des couriers aux Princes d'Allemagne, pour les avertir de l'entreprise du Roi de France, & pour les solliciter à faire avancer leurs troupes incessam-

ſamment. On avoit tiré une partie des garniſons de Maſtricht & des autres places de l'Etat, qui étoient hors de la portée des ennemis, & quatre mille Anglois commandez par le General Makay étoient arrivez à Hall, & s'étoient joints aux autres troupes. Cependant le Roi étant parti de Loo, ſe rendit à la Haye le 21 ſur les neuf heures du ſoir, & de là en Flandres, mais il y trouva les choſes ſi mal diſpoſées qu'il lui fut impoſſible de former ſon Armée aſſez à tems pour l'entrepriſe qu'il méditoit. 1691.

Ce Prince aprit la reddition de la ville de Mons avant que d'être en état de la pouvoir ſecourir. Les aſſiegez auroient pû tenir plus long-tems, puis que les ennemis n'étoient pas encore maîtres de tous les dehors, & que le corps de la place étoit encore en ſon entier. Auſſi n'étoit-ce pas l'intention du Prince de Berghes de ſe rendre ſi-tôt; il ſavoit que le Roi étoit en Flandre, qui lui préparoit du ſecours, & que s'il pouvoit encore ſoûtenir quelque tems, il ne manqueroit pas de le recevoir; mais les bourgeois qui étoient armez & en plus grand nombre que ceux de la garniſon, pouſſez par les Eccléſiaſtiques, contraignirent ce Gouverneur à capituler. M. Fagel, Brigadier & Colonel d'un regiment Hollandois employa toute ſon éloquence pour perſuader la bourgeoiſie à attendre le ſecours; mais ce fut inutilement, & on fut contraint de lui accorder ce qu'elle demandoit. Le Gouverneur fit batre la chamade le 8 d'Avril ſur les quatre heures du ſoir, & l'on donna des otages de part & d'autre. Le Prince d'Elbœuf fut

1691. envoyé pour porter la capitulation au Roi de France, laquelle fut signée à minuit. Les assiégez avoient demandé dix jours pour se retirer, mais ils n'en pûrent obtenir que deux; & la place fut renduë.

Le lendemain les gardes Françoises se mirent en possession de la porte de Bertamont, & le jour suivant qui étoit le 10, la garnison sortit au nombre de quatre-mille cinq-cens hommes & de 280 Oficiers : elle emmena avec elle suivant la capitulation six piéces de canon, & l'escorte la conduisit jusques à la ville voisine. Elle n'étoit que d'environ six-mille hommes lorsque Mons fut attaqué. Si elle avoit été aussi forte qu'elle devoit l'être, on n'auroit pas été obligé d'armer les bourgeois pour la défense de la ville, ce qui fut cause de sa perte ; le Gouverneur qui en auroit toûjours été le maître auroit fait une plus longue résistance & donné par ce moyen le loisir aux Alliez d'assembler leurs troupes & d'amener du secours. Ajoûtons à cela que le Roi de France n'auroit peut-être pas songé à attaquer cette place s'il n'avoit été assuré de ne pas manquer son coup. Quelque facilité qu'il recontrât pourtant dans son dessein, ce siége ne laissâ pas de lui couter plus de cinq-mille hommes, & quantité de braves Oficiers, sans conter les dépenses prodigieuses qu'il fut obligé de faire, qui se trouverent monter à plusieurs milions. Il est à croire qu'on ne les fit pas dans la seule vûe de prendre Mons. Dans l'état ou les choses étoient alors en Flandres, les François pouvoient aller plus loin, & s'ils ne le firent pas, on peut dire que ce fut la présence du Roi d'Angle-

gleterre qui arrêta leurs progrès & rompit leurs 1691.
mesures. En effet la plûpart des places voisines manquoient de garnison, Bruxelles étoit exposé par la prise de Mons, les troupes des Alliez étoient éloignées, on n'avoit aucun magasin, & il faloit du tems pour amasser du fourage & des provisions; de sorte que les ennemis auroient pû faire quelqu'autre conquête, & ravager tout le païs, avant qu'on eût été en état de s'y opposer. Le Roi d'Angleterre empêcha toutes ces suites, & il n'aquit pas moins de gloire en détournant par sa grande vigilance, & par sa sage conduite l'orage qui alloit fondre sur les Païs-Bas, que s'il avoit éfectivement secouru Mons.

Après la perte de cette place qui ne put être secouruë par les raisons que je viens d'aleguer, on augmenta la garnison de Bruxelles, & celle des autres places, qui avoient le plus à craindre; & Sa Majesté, qui avoit résolu de passer dans ses Royaumes avant le commencement de la campagne, partit de Flandres, après y avoir laissé par tout de bons ordres, & se rendit à la Haye le 16 d'Avril. Elle y donna le 18 le Colier & la Jarretiere de l'Ordre au Duc de Zell, & la cérémonie s'en fit dans le cabinet de Sa Majesté en présence des Chevaliers de l'Ordre, qui se trouverent alors à sa Cour. Après quoi elle partit de la Haye le 21 pour l'Angleterre.

Ce Royaume étoit alors dans une assés grande tranquillité sous le gouvernement de la Reine, par la sage conduite qu'elle y aportoit, & l'on n'y étoit plus occupé que des soins d'achever la réduction de l'Irlande,

&

1691. & d'équiper la flote qui devoit agir cette année-là avec celle de Hollande contre la France. La Reine emprunta pour ce sujet de grosses sommes de la ville de Londres, qui témoigna son zele & son attachement pour Leurs Majestez en les lui prêtant fort agreablement. Il est vrai que cette tranquillité étoit en quelque façon troublée par les conspirations & les cabales que les Papistes & autres personnes mal-intentionnées faisoient contre Leurs Majestez, & contre le Gouvernement, mais Sa Majesté aporta tant de soin à les découvrir, qu'elle en empêcha toûjours heureusement les suites, & ce fut pour contenir dans le devoir ces personnes remuantes & ennemies du repos public qu'elle fit publier la Proclamation suivante.

Leurs Majestez ayant en toutes sortes de rencontres donné des marques de leurs soins & de leur zele, pour la conservation, le bien, & la prosperité de leurs sujets; tant par leur administration reguliere, & impartiale de la Justice, & par leur grande clemence & grace envers ceux qui ont merité d'être châtiez & punis, qu'en continuant & poursuivant une guerre necessaire par mer & par terre contre la France, du succés de laquelle dépend, non seulement la sûreté de ce Royaume, mais aussi celle de tous les Royaumes & Etats de Leurs Majestez : & comme au lieu des preuves de fidelité, de respect & d'obeïssance que Leurs Majestez, en reconnoissance de leurs faveurs, pouvoient justement attendre d'un chacun de leurs sujets, plusieurs Papistes & gens reputez tels, ainsi que plusieurs autres personnes mal afectionnées, & d'un esprit tur-

turbulent, abusant de la clemence & de la bonté qu'on a eüe pour eux, se sont rendus & assemblez dans les villes de Londres & de Westmunster, & en d'autres lieux, & ont eu la hardiesse par leurs discours seditieux, par leurs libelles & par leur conduite insolente, de diffamer & de noircir le Gouvernement; consultant ensemble, & continuant à former de méchans & perfides desseins, qui ne tendent qu'à troubler la tranquilité publique, & à la ruine de leur patrie: Leurs Majestez ayant resolu de ne plus laisser impuni un si grand & si notoire mépris des loix, & d'en prevenir les mauvaises suites, ont trouvé à propos, de l'avis de leur Conseil privé, de faire publier la presente Proclamation, & elles enjoignent & commandent par icelle à tous les Gouverneurs, Lieutenants Gouverneurs, Juges de Paix, Maires, Sherifs, Baillifs, & à tous autres Oficiers, & Magistrats, d'être exacts & vigilans dans l'exercice de leurs charges, & de leurs jurisdictions, & de faire leur devoir pour reprimer les insolences, & empêcher les entreprises & les pratiques, ci-dessus mentionnées, comme aussi de faire faire de tems en tems une recherche exacte & diligente des coupables, pour, lors qu'ils seront découverts, les poursuivre en Justice, & les faire punir comme ils le meritent, & ainsi que les loix l'ordonnent. 1691.

Leurs Majestez ordonnent & commandent expressément par les presentes à tous les Papistes, soit naturels, soit naturalisez au dessus de l'age de seize ans, de se rendre aux lieux de leur demeure, selon qu'il est porté par les statuts faits pour cela: Que s'ils n'ont point de demeure, d'aller aux lieux où leurs peres & leurs

1691. *leurs meres habiteront, pour n'en sortir ci-après ni s'en éloigner de plus de cinq milles. Leurs Majestez enjoignant semblablement & commandant à tous les Papistes, & à ceux qui sont reputez tels, (excepté les Marchans étrangers, les personnes tenant maison, & qui sont établies, & autres exceptées par les statuts faits pour cet effet) de sortir desdites villes de Londres & Westmunster, & de tous lieux à la distance de dix milles desdites villes, avant le troisiéme jour de Mai prochain. Leurs Majestez commandant aussi par leurs presentes au Seigneur Maire de la ville de Londres, & à tous les Juges de Paix & autres Oficiers desdites villes & autres lieux, dans la distance de dix milles, d'en faire une perquisition très-exacte, & de proceder contre tous ceux d'entr'eux, qui prendront la liberté de demeurer, de retourner, ou revenir dans les lieux ci-dessus limitez, en vertu des loix faites pour cela, & particulierement du statut passé l'an premier du Regne de Leurs Majestez, intitulé;* Acte pour éloigner les Papistes, & ceux qui sont reputez tels, des villes de Londres & de Westmunster, & de tous les lieux à la distance de dix mille desdites villes: *En leur presentant à signer la Déclaration, qui y est mentionnée, & autrement selon ledit Acte.*

Et Leurs Majestez enjoignent aussi, & commandent audit Seigneur Maire, & à tous autres Juges de Paix, qui sauront ou seront avertis qu'une personne est Papiste, ou est soupçonnée de l'être, de lui presenter la Déclaration susdite & proceder là-dessus selon un autre Acte passé ladite premiere année de Leurs Majestez, intitulé; Acte pour mieux assurer le Gouvernement

ment en désarmant les Papistes, & ceux qui 1691.
sont reputés tels; *Et pour mieux decouvrir les personnes mal affectionnées au Gouvernement, & afin qu'étant découvertes, leurs perfides & méchans desseins & attentats soient prevenus, Leurs Majestez ordonnent & commandent expressement à tous Juges de Paix & Oficiers, pour cet effet authorisez, que lors qu'ils trouveront ou seront informez de quelque personne, qui par sa conversation, ses discours, ou d'autre maniere sera soupçonnée n'être pas bien affectionnée au gouvernement de Leurs Majestez, ils luy presentent les serments prescrits par un Acte fait l'an premier de leur Regne intitulé*: Acte pour annuller & casser les sermens de primatie & de fidelité, & en établir d'autres; *& qu'en cas que ces personnes refusent de les prêter, elles soient duëment poursuivies en Justice: Et pour mieux s'acquiter de ce que dessus, ledits Juges de Paix tiendront des regîtres de leurs procedures, afin de presenter pour un seconde fois les sermens à ceux qui les auront refusez; Leurs Majestez voulant que cette loi soit executée à la rigueur. Et Leurs Majestez enjoignent particulierement à tous Lieutenans, Gouverneurs, & Juges de Paix de s'assembler tous les mois, pour s'enquerir & s'informer des affaires de leurs Comtés & Jurisdictions, en ce qui regarde ce que dessus, & d'avoir un soin particulier de conserver la paix, & d'empêcher toutes les assemblées qui se pourroient faire contre leur service & leur gouvernement, & d'informer de tems en tems les Seigneurs du Conseil privé de leurs procedures, & de leurs découvertes.* Donné en nôtre Cour à Withal, le 19. jour du mois d'Avril 1691, & de nôtre Régne le troisiéme.

Si

1691. Si d'un côté la Reine employoit la séverité pour asseurer le repos & la tranquilité de ses peuples, de l'autre elle usoit de la douceur, & se servoit de sa clemence pour inviter les rebelles à rentrer dans leur devoir. Milord Preston fut celui qui en ressentit plus particulierement les effets. Ils étoit condamné à la mort, comme on l'a déja dit, pour crime de haute trahison, & avec d'autant plus de justice qu'il étoit tombé plusieurs fois dans le même crime après en avoir obtenu le pardon: Cependant Sa Majesté eut encore la bonté de lui donner sa grace, lors qu'il eût declaré ses complices, & les particularitez de sa derniere conspiration.

Cette douceur avec laquelle la Reine traitoit ses sujets, même les plus criminels, ne fit aucun éfet sur l'esprit des rebelles d'Irlande. Ceux qu'on avoit soumis, bien loin d'en être touchez exerçoient des cruautez inouïes sur les Protestans lors qu'ils en avoient l'occasion, ils assistoient de tout leur pouvoir les ennemis, avec lesquels ils avoient de secretes intelligences, & toutes leurs pensées ne tendoient qu'à former des cabales, & à machiner quelque entreprise contre le Gouvernement. Pour empêcher les violences de ces rebelles que la fureur agitoit, les Justiciers de ce Royaume furent obligez de faire publier contre eux les ordres que voici.

Puisque nonobstant la grace & les faveurs que Leurs Majestez avoient dessein de faire aux Irlandois Papistes, habitans de ce Royaume, qui après leur soumission, ont été également protegez avec leurs sujets Protestans, Anglois, ou Ecossois; la malice desdits Irlandois est neanmoins si im-

implacable, & si inveterée, que non seulement ils assistent en toutes sortes d'occasions les ennemis de Leurs Majestez, mais aussi ils se joignent avec eux pour commettre les meurtres les plus horribles, & pour les cacher après qu'ils les ont faits. Et celui qui a été commis sur huit soldats de l'Armée de leurs Majestez, qui ont été inhumainement étranglez tout d'un coup, & dans un même lieu, ayant été découvert depuis, par une providence particuliere de Dieu, qui a fait connoître que ce crime a été commis par les habitans du lieu, où ces soldats étoient en quartier, pour lequel meurtre les criminels ont receu la juste punition qu'ils avoient meritée ; les Seigneurs Juges étant persuadez que de semblables crimes ne peuvent pas être commis dans les Provinces, ou Comtez de ce Royaume, qui sont bien habitées, sans la participation & l'assistance des habitans protegez, ou du moins sans qu'ils le sachent ; & ayant été bien informez, qu'il y a une espece de confédération entre plusieurs desdits Irlandois protegez, pour donner autant d'aide & de secours qu'ils peuvent aux ennemis de leurs Majestez en toutes sortes de rencontres, & embrasser toutes les occasions qui se présentent pour détruire & faire perir les Oficiers, & les soldats de l'Armée de Leurs Majestez, ainsi que leurs autres bons sujets ; Leurs Excellences ayant resolu de prévenir & d'arrêter autant qu'ils le pourront, les mauvais, pernicieux & cruels desseins desdits Irlandois Papistes, & de punir avec toute la séverité nécessaire ceux qui seront coupables, ou justement soupçonnés desdits crimes, publient & déclarent qu'en cas qu'aucun attentat de cette nature soit ci après commis en quelque endroit que ce soit, des lieux qui sont sous l'obéissance 1691.

de

1691. *de Leurs Majeſtez ; ſi les habitans Papiſtes du lieu ou du voiſinage ne font pas toute la diligence poſſible pour ſe ſaiſir des malfaiteurs, & ne decouvrent auſſi-tôt tout ce qu'ils ſavent du fait à quelque Magiſtrat demeurant proche du lieu où tel attentat aura été commis, de ſorte que les coupables puiſſent être pris & punis comme ils le meritent ; que lesdits habitans Irlandois Papiſtes de la Paroiſſe où le meurtre aura été commis, ſeront immediatement après mis hors de la protection de Leurs Majeſtez, & qu'il ſera inceſſamment donné ordre de les pourſuivre & traiter comme eſpions & ennemis ſelon le cours ordinaire de la guerre.*

On voit par cette Proclamation juſques à quel excès de fureur les Papiſtes Irlandois, quoique ſous la protection de Leurs Majeſtez, portoient leur haine implacable contre les Proteſtans. On ne pouvoit prendre trop de precautions contre ces peuples d'un naturel ſi farouche & ſi barbare, qu'ils ne faiſoient aucun ſcrupule de ſe porter aux actions les plus violentes & les plus criminelles. Quelque ſeveres que fuſſent les Edits qu'on publioit contr'eux, ils n'étoient pas capables de les retenir dans leur devoir ; c'étoient des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étoient cachez, & que par leurs intrigues ſecretes ils apportoient un grand retardement à la reduction de toute l'Irlande.

Le Comte de Tirconnel étoit alors de retour de France dans ce Royaume. Il étoit parti de Breſt le 9 de Janvier, & arrivé le 14 du même mois à Galloway, avec un petit convoy qui conſiſtoit en deux fregates & cinq bar-

barques chargées de poudre, de boulets, de 1691.
feux d'artifice, de farines & d'autres munitions de guerre & de bouche. Il avoit avec cela deux cens mille livres en argent, & vint mille habits tout faits, pour les soldats Irlandois qui étoient presque tout nuds. Ce petit rafraichissement redonna un peu de courage aux ennemis; mais dans l'état pitoyable où ils étoient, ils avoient besoin d'un tout autre secours pour les soutenir. Il ne se passoit presque pas de jour qu'ils ne fussent batus, & qu'ils ne fissent quelque perte. On n'étoit pas encore au commencement de la campagne, & cependant le Major Général Kircke avoit défait en diverses rencontres les Raperies, qui faisoient des désordres épouvantables dans tous les lieux où ils passoient. Il leur avoit enlevé Killock, Fullimore, & Ragham, les meilleurs de leurs postes; & il les avoit obligez de se retirer dans les marais & dans d'autres lieux presque inaccessibles. Le Colonel Breuwer s'étoit aussi rendu maître le 10 Janvier de la ville de Lansboroug, & d'un fort qui la défendoit, où il y avoit près de trois mille Irlandois en garnison: & cette conquête étoit d'autant plus considérable, qu'on s'étoit fait par là une entrée libre dans la Conacie, la seule Province qui restoit aux ennemis. Les Irlandois outre toutes ces pertes considerables avoient été batus dans un combat qui fut donné près de Balligmore. Ils faisoient fortifier Athlone, & pour couvrir les travailleurs ils y avoient envoyé un gros considerable de leurs troupes. Le Généralde Ginckel en ayant été averti partit de Streamstrouwn à la tête d'un gros détachement pour les

1691. les aller rencontrer. Il trouva deux mille trois cens des ennemis dans un poste fort avantageux, où ils s'étoient fortifiés d'un ouvrage palissadé. Les Anglois quoi qu'inferieurs en nombre se mirent en devoir de les attaquer; mais les Irlandois ne les virent pas plûtôt à la portée du mousquet qu'ils abandonnerent leur poste sans faire la moindre résistance, & se retirerent en désordre jusques à la Motte de Grénogue, où leur gros étoit rangé en bon ordre. Les Anglois les poursuivirent, mais les ennemis ne les attendirent pas, ils entrerent par une porte dans la ville, & sortirent par celle qui lui étoit oposée. Les Anglois, qui étoient toûjours à leurs trousses chasserent la cavalerie jusques à demi lieüe d'Athlone, & poursuivirent l'infanterie qui s'étoit sauvée dans les bois, où ils tuérent plusieurs des ennemis. Les Irlandois perdirent dans cette occasion plus de deux cens hommes, près de cinq cens chevaux, & la plus grande partie de leur équipage.

Les choses étoient ainsi disposées en Angleterre & en Irlande, lors que le Roi arriva le 24 du mois d'Avril à Londres, où il fut receu avec de grandes demonstrations de la joye publique. Sa Majesté avoit visité en passant une partie de sa flote, qu'il trouva en très-bon état & prête à mettre à la voile. Ce Prince qui n'avoit passé la mer que pour la repasser au plûtôt, se pressa de terminer les affaires qui l'avoient appellé en Angleterre. Le Parlement qui avoit été assigné, s'étant assemblé, le Roi l'ajourna jusqu'au 5 du mois de Juin, mais en intention de ne le convoquer

quer que lors qu'ils feroit de retour de la campagne de Flandres. Sa Majesté démit de leurs emplois les Evêques, & les autres Ecclesiastiques qui s'étoient opiniatrez à ne vouloir pas prêter les fermens qu'on leur avoit présentez; & elle revêtit de leurs charges des personnes de merite, & de la fidelité desquels on étoit assûré. L'Archevêché de Cantorberi fut donné au Docteur Tillotson, Doyen de l'Eglise de St. Paul. Le Docteur Patrick fut fait Evêque d'Eli, à la place du Docteur Turner, qui s'étoit sauvé en France. Le Docteur Grove fut pourvû de l'Evêché de Chichester. L'Evêché de Bath & Wels, qu'on ôta au Docteur Ken fut conferé au Docteur Breveridge. Celui de Norwich, dont le Docteur Loyd étoit pourvû, au Docteur Moore. Celui de Peterborough au Docteur Cumberland: & celui de Glocester, dont on avoit privé le Docteur Prampton, au Docteur Fowler. Le Docteur Cumber fut fait Doyen de Durham à la place du Docteur Greenville, & le Docteur Talbot Doyen de Worcester à la place du Docteur Hickes. On fit le Docteur Woodwad Doyen de Salisburi; & le Docteur Scherlock Doyen de St. Paul. 1691.

Après cette réforme on parla d'en faire une autre parmi les Gouverneurs & les Juges de Paix du Royaume, dont quelques uns étoient accusez de fermer les yeux à tous les complots des Catholiques Romains mal-intentionnez, & même de les favoriser. En même tems le Roi donna des ordres pour pourvoir à la défense de toutes les places maritimes, & pour faire incessamment exercer dans toutes les Provinces d'Angleterre & en Ecosse les troupes

1691. & les milices, afin de les tenir toûjours prêtes à marcher où la necessité le demanderoit.

Sa Majesté ayant ainsi terminé en moins de trois semaines toutes les affaires, qui l'avoient obligée à repasser dans ses Etats, partit de Londres & se rendit à Harwich le 11 May, accompagnée de Milord Sidney & des Comtes de Marlborough & de Portland. Le lendemain elle se mit en mer par un vent favorable, & le 13 du même mois elle arriva à Orange-Polder, d'où elle se rendit le même jour à la Haye, sur les onze heures du soir. Le prompt retour de ce Prince surprit d'autant plus agreablement tout le monde qu'on ne s'attendoit pas à le voir si tôt, & qu'on croioit qu'il seroit occupé en Angleterre pour le moins six semaines, ou deux mois. Il partit de la Haye presque aussitôt qu'il y fut arrivé, & se rendit le 18 à Loo, où il s'arrêta quelques jours, non pas tant pour y prendre le divertissement de la chasse, que pour vâquer avec plus de repos & moins de distraction aux grandes affaires qui l'occupoient. Sa Majesté partit enfin de Loo pour Flandres, & se rendit le 2 de Juin à l'Armée qu'elle trouva campée près de Bruxelles, & tellement grossie qu'elle étoit presque aussi forte que celle de France.

Tout le monde avoit alors les yeux sur les Pais-Bas comme sur un theatre, où l'on devoit apparemment voir joüer une des plus sanglantes tragedies, & qui devoit en quelque maniere decider du sort de l'Europe: on s'attendoit à une grande bataille, ou à la prise de quelque place, cependant il ne s'y

passa

paſſa rien qui répondît à l'atente des ſpectateurs, & les François qui craignoient le Roi eurent tant de ſoin d'éviter le combat que Sa Majeſté ne pût jamais les y engager. 1691.

Le Roi de France après s'être rendu maître de Mons étoit retourné à Paris ; ſon Armée avoit été diviſée en pluſieurs corps ; on en avoit fait marcher une partie du côté du Rhin & vers la Moſelle , une autre partie avoit été commandée pour garder les côtes, & le reſte des troupes avoit été mis en garniſon , en attendant l'ouverture de la campagne. La ſaiſon propre pour agir ne fut pas plûtôt arrivée que les François raſſemblerent leurs troupes ; le commandement de toute l'Armée fut donné au Duc de Luxembourg , tandis que le Marquis de Boufflers commandoit un corps à part d'environ 15 à 16000 hommes. Cependant la ville de Cologne étoit dans de grandes allarmes ; elle apprehendoit avec quelque raiſon qu'une partie de l'Armée Françoiſe ne vint fondre ſur elle. L'arrivée du Cardinal de Furſtemberg à Montroyal ; & une Armée que Mr. de Bouflers formoit le long de la Moſelle faiſoit douter de quelque deſſein. D'ailleurs la retraite des troupes de Munſter , au nombre de 6000 hommes, qui furent rappellées dans un tems où il ſembloit qu'elles fuſſent tout à fait néceſſaires dans les poſtes qu'elles occupoient, laiſſoit cette ville expoſée, & en rendoit l'approche plus facile aux ennemis. La ville de Liége avoit encore plus de ſujet de craindre; le Cardinal de Furſtemberg y avoit ſes creatures, & la France ſes intelligences, cette Couronne la voyoit de trés-mauvais œil,

1691. depuis qu'elle s'étoit engagée dans le parti des Alliez, & elle auroit bien voulu l'en détacher : auſſi fut-ce juſtement ſur cette derniere ville que là foudre vint tomber. Mais le Marquis de Bouflers qui l'avoit attaquée fut obligé d'abandonner ſon entrepriſe.

Trois jours avant que Liege fût ataqué le Duc de Luxembourg, qui étoit campé près de Tubiſe s'aprocha de Hal dans le deſſein d'emporter cette place. Ce n'étoit pas une choſe fort dificile : quoi que la garniſon fût nombreuſe, elle ne l'étoit pourtant pas aſſez pour réſiſter à une puiſſante Armée. Les Alliez avoient bien commencé de la faire fortifier, mais elle n'étoit pas encore en état de defenſe; cela fut cauſe que le Comte de Thien l'abandonna.

Cependant l'Armée des Alliez qui groſſiſſoit tous les jours s'avança ſous les ordres du Roi juſqu'à Anderlech, & s'y retrancha pour attendre les nouvelles troupes qui marchoient inceſſamment pour la venir joindre. Lors qu'elles furent arrivées Sa Majeſté ſe diſpoſa à aller chercher l'ennemi pour l'engager à un combat. Mais à meſure que ſon Armée avançoit, celle de Mr. de Luxembourg reculoit toûjours, & ce General choiſiſſoit des poſtes ſi avantageux, & s'y retranchoit ſi bien qu'il étoit impoſſible de l'y forcer : de ſorte que la campagne ne ſe paſſa qu'en mouvemens.

L'Armée du Roi étant partie d'Anderlech, alla camper à Dieghem de l'autre côté de Bruxelles, de là après avoir laiſſé ſix régimens de garniſon dans cette ville, elle prit la marche du côté de Louvain, & alla camper enſuite à Gemblours du côté de Namur. Le 26 de Juin le

le Landgrave de Hesse-Cassel arriva à l'Armée, 1691.
ayant amené avec lui huit à dix mille hommes. Les Alliez avoient alors trois corps d'Armée dans les Païs-Bas. Le plus considerable commandé par le Roi étoit d'environ cinquante-six mille hommes, les plus belles troupes qu'on ait jamais vûes. Le second corps étoit de quatorze à quinze mille hommes, sous le commandement du General Flemming. Et le troisiéme, qui étoit du côté de Flandres, commandé par le Marquis de Gastanaga, étoit composé de sept à huit mille hommes. Les François n'étoient pas moins forts, & avec cela leur cavalerie étoit plus nombreuse que celle des Alliez. Sa Majesté aprés avoir demeuré plus de trois semaines à Gemblours en partit la nuit du 19 Juillet & arriva le 20 à Fleurus. Le lendemain 21 elle alla camper à demi-heure de Charleroi près de Montigny. Ce fut là qu'elle fit passer la Sambre à son Armée sur deux ponts pour aller camper à Gerpines. Le Maréchal de Luxembourg, qui s'étoit allé poster près de Bussieres, ayant apris par ses espions que le Roi vouloit passer ce fleuve, le passa aussi le même jour que l'Armée Hollandoise, & alla camper entrer Walcourt & Florennes. Cependant le Roi avoit envoyé un gros detachement à Beaumont, où l'Armée Françoise avoit un magasin. La garnison ennemie avoit quitté ce poste un jour avant que ce détachement y arrivât. On y trouva beaucoup de vivres & de fourages, quoi que les François en eussent brûlé la plus grande partie. Le 7 d'Aoùt Sa Majesté fit marcher son Armée de ce côté-là, & alla camper depuis Hasurheure & Bersée jusques à une lieue près de Beaumont.

1691. Le Duc de Luxembourg, qui craignoit que le Roi n'en voulût à Philippeville, ou à Dinant, fit un détachement de six à sept mille hommes, qu'il envoya camper entre ces deux places, afin d'y pouvoir jetter du monde au cas que Sa Majesté entreprît de les assiéger. Ce Prince s'étoit posté entre l'Armée Françoise & Maubeuge, de sorte qu'il ôtoit aux ennemis non seulement la communication de cette place, mais aussi celle de Mons & de Valenciennes. Le Duc de Luxembourg apprehendant pour Maubeuge, & pour Mons, s'avança le 10 d'Août du côté de Beaumont. Le Roi, qui crût pour lors avoit rencontré l'occasion qu'il cherchoit depuis longtems de combatre, fit marcher toutes ses troupes du même côté, de sorte que les deux Armées se trouverent vis à vis l'une de l'autre, n'étant séparées que par un ruisseau. Le Roi ayant rangé toute son Armée en bataille présenta le combat aux ennemis, mais Mr. de Luxembourg, qui n'avoit pas ordre de se batre, demeura dans son camp, s'étant posté si avantageusement, qu'il étoit impossible de le forcer. Tout ce que l'on fit fut de se canonner de part & d'autre, ce qui dura une partie du jour. Mr. de Flemming, qui avoit reçu ordre de venir joindre l'Armée avec le corps qu'il commandoit, y arriva dans ce tems-là. Sa Majesté voyant qu'elle ne pouvoit pas obliger Mr. de Luxembourg à sortir de ses retranchemens, ramena dans le camp son Armée, qui avoit été prés de vint-quatre heures sous les armes. Le Roi avoit pris son quartier au château de Court, & le General Flemming alla camper à un quart de lieue de l'Armée sur la gauche.

Il

Il arriva ce même soir sur les dix heures un 1691.
accident qui faillit à être funeste à toute l'Armée. Le feu prit à un chariot chargé de bombes, qui étoit au milieu de l'artillerie & de toutes les munitions de guerre; mais par bonheur quatre hommes le tirerent à quartier avec tant de promtitude que tout le mal se réduisit à la perte de deux bombes, qu'on ne put empêcher de sauter. On fut quelque tems sans savoir d'où cela venoit, mais à la fin on découvrit que c'étoit un traitre, qui avoit fait le coup, & qu'on avoit arrêté avec d'autres personnes soupçonnées. Il étoit François d'origine, mais il avoit demeuré longtems à Thienen. Le Duc de Luxembourg lui avoit promis recompense, au cas que son entreprise réüssît; mais on eut soin de la lui donner à l'Armée du Roi telle qu'il la meritoit. Ce miserable fut éxécuté le 3 de Sept. on lui coupa la main droite, & on le jetta dans le feu après qu'on l'eût étranglé à moitié.

Le Roi voyant que le campagne alloit finir, & que c'étoit inutilement qu'il tachoit d'engager les ennemis à un combat, s'avança du côté de Beaumont, & en fit sauter les fortifications à la vûe du Maréchal de Luxembourg, sans que ce Général sortît de son camp pour s'y opposer. En suite Sa Majesté decampa & vint repasser la Sambre à Fromont. Le Duc de Luxembourg décampa aussi, & fit autant de mouvemens qu'il en vit faire au Roi. Comme il apprehendoit qu'on ne formât le siége de quelque place, il tâchoit toûjours d'être à portée pour s'y opposer. Enfin Sa Majesté étant venuë camper à Leuze, & ayant laissé la conduite de l'Armée au Prince de Wal-

 deck,

1691. deck, elle en partit le 17 de Septembre, & arriva le 19 à Breda, d'où elle se rendit à Loo pour s'y reposer quelques jours.

Aprés le départ du Roi le Prince de Waldeck qui commandoit l'Armée en son absence décampa de Leuze, le 19 Septembre au matin, pour marcher à Cambron. Le Maréchal de Luxembourg avoit été averti de la marche de cette Armée, & dès le 7 il savoit qu'elle devoit decamper. Cet avis lui fit prendre la résolution de faire partir la sienne de Renaire, où elle étoit campée, & de la faire marcher jusqu'à Herines, où elle arriva le 18. Ayant laissé là le gros de l'Armée, il s'avança jusqu'à l'Abbaye de Saussoy sous Tournay, avec un gros détachement, composé de l'élite de sa cavalerie, & de toute la maison du Roi de France. Le lendemain sur le midi il arriva à Leuse, justement dans le tems que l'Armée des Alliez achevoit de passer le ruisseau de la Catoire sur des ponts qu'on y avoit jettez.

Comme il faisoit ce jour-là un broüillard fort épais, on ne fut averti de la marche de Mr. de Luxembourg que lors qu'il fût près. Le Comte de Tilli qui commandoit l'arriere-garde, composée de quatre escadrons, de deux régimens de dragons, & de deux bataillons d'infanterie rangea ses troupes, qui n'avoient pas encore passé, le plus promptement qu'il lui fut possible, tandis que l'on fit repasser à la hâte le plus d'escadrons qu'on pût de l'aîle gauche, commandée par le Prince de Nassau Sarbruk; on forma deux lignes à mesure qu'ils passoient; mais à peine la premiere étoit elle formée que les ennemis vinrent fondre sur elle avec impetuosité. Elle les reçut vigoureusement

ment & ſoutint le choc aſſez long-tems, mais 1691.
comme on avoit été obligé de tenir les eſcadrons moins ſerrez que ceux des ennemis, parce qu'ils n'étoient pas ſi nombreux, & qu'on avoit beſoin de s'étendre pour leur faire face, ceux ci percerent enfin cette premiere ligne, & penétrerent juſqu'à la ſeconde, qui reſiſta tandis que les dragons de la premiere ſe rallioient derriere elle. Ils revinrent à la charge après s'être ralliez, & les François furent obligez de faire avancer leur ſeconde ligne pour ſoutenir la premiere. Le combat fut rude & la mêlée terrible, mais enfin Mr. de Luxembourg voyant que le Prince de Waldeck avoit fait revenir toute ſon Armée, & qu'il la rangeoit en bataille de l'autre côté du ruiſſeau, il jugea à propos de retirer ſes troupes, & de ne pas s'engager plus avant dans un combat qui pouvoit lui être desavantageux. La perte fut aſſez égale des deux côtez, en ce qui concerne le nombre de ceux qui demeurérent ſur la place, mais il eſt certain que celle des François fut beaucoup plus conſiderable par la grande quantité de leurs plus braves Oficiers, qui furent tuez en cette occasion, & par l'échec que reçut la maiſon du Roi de France, qui fut fort mal traittée; de ſorte que Mr. de Luxembourg n'eut pas lieu de s'applaudir du bon ſuccés de ſon entrepriſe; qu'il n'auroit peut-être pas tentée, ſi le Roi de la Grand' Bretagne avoit été préſent. Les Alliez perdirent dans ce combat quelques Oficiers de marque: le Prince d'Anhalt entr'autres y fut tué, & le Comte de Tilli y fut bleſſé de même que les deux Comtes de Lippe.

1691. Après cette action le Prince de Waldeck continua ſa marche à Cambron, de là il vint camper entre Enguien & Leſſines, & enſuite à Ninove. L'Armée des François ſe ſépara, Mr. de Luxembourg en envoya pluſieurs détachemens en divers endroits, & enfin toutes les troupes de part & d'autre entrerent en quartier d'hiver. La campagne ſur le Rhin ſe paſſa à peu près de la même maniere que celle de Flandres, les deux Armées n'y firent que des mouvemens.

Comme l'interêt du Roi de la Grand' Bretagne étoit celui de la cauſe commune, il ne ſe paſſa preſque rien dans la guerre des Alliez contre la France, où ce Prince n'eût beaucoup de part. Ainſi je ne croi pas m'écarter de mon ſujet en diſant ici un mot des afaires de la Savoye & du Piemont. On a deja parlé ci-deſſus de la cauſe & du commencement de la guerre qui s'y étoit allumée, il en faut voir preſentement les ſuites.

L'année avant celle-ci, le Roi de France s'étoit emparé de toute la Savoye à la reſerve de Montmelian. Il avoit pris Suſe, poſte d'autant plus conſiderable qu'il s'ouvroit par là un paſſage pour entrer dans le Piemont & dans toute l'Italie ; il s'étoit rendu maître de quelques autres places moins importantes. La fortune ne fut pas plus favorable au Duc de Savoye au commencement de cette année 1691, qu'elle l'avoit été en 1690. Il perdit Ville-Franche, Nice, Carmagnolle & quelques autres petits poſtes qui s'étoient trouvez ſans défenſe. Ce Prince ne ſe trouvoit pas

peu

peu embarraſſé, il n'avoit pas des forces 1691.
ſuffiſantes pour oppoſer à celles des ennemis; le ſecours qu'il attendoit d'Allemagne n'étoit pas encore arrivé; & Turin, ſa ville capitale étoit menacée par les François, qui ne ſe prometoient pas moins que la conquête entiere du Piemont. Cependant ils ſe virent trompez dans leurs eſperances: car ayant aſſiegé Coni le 12 du mois de Juin, une garniſon de ſept cens Vaudois, ou François réfugiez, environ cinq cens hommes des milices de Mondovi & un aſſez petit renfort que Son Alteſſe Royale fit entrer dans cette place, firent lever le ſiége à quinze mille hommes après dix-ſept jours de tranchée ouverte, ce qui ſe fit même avec tant de precipitation qu'ils laiſſerent leurs ſoldats bleſſez & malades au nombre de plus de trois cens, environ ſoixante Oficiers, & preſque toutes leurs munitions de guerre & de bouche. La levée de ce ſiége, & le ſecours d'Allemagne qui arriva enſuite apporterent un grand changement aux affaires du Piemont. Ce païs qui ſe croyoit perdu vid renaître ſes eſperances M. de Catinat, qui commandoit l'Armée Françoiſe & qui avoit toûjours attaqué, ne put plus agir que ſur la défenſive, il ſe vit contraint de reculer & de repaſſer le Pô. Les François furent auſſi obligez d'abandonner la Vallée d'Aoſte où ils étoient entrez, & ce ne fut pas ſans perdre beaucoup de monde, que les païſans aſſommerent en faiſant rouler ſur les ſoldats qui paſſoient, de gros quartiers de pierre du haut des montagnes où ils s'étoient retirez. Enfin

1691. le Duc de Savoye se vid en état d'attaquer à son tour & de reprendre sur l'ennemi les places qu'il avoit perduës. Il avoit une Armée d'environ quarante mille hommes composée d'Espagnols, d'Allemans, de Piemontois & de François refugiez. Ces troupes étoient commandées par Son Altesse Royale & par l'Electeur de Baviere, qui avoient sous eux le Comte Caraffa, le Marquis de Leganez, & le Duc de Schomberg que le Roi d'Angleterre avoit envoyé dans ce païs-là dès le commencement du printems.

Si la saison n'eût pas été aussi avancée qu'elle l'étoit, on eût pu executer une bonne partie des desseins qu'on avoit formez, mais comme il restoit trop peu de tems, tout ce qu'on put faire fut de reprendre Carmagnolle. Cependant les Vaudois remporterent divers avantages dans les courses qu'ils firent sur les François, il ne se passa presque point de jour qu'ils ne leur enlevassent des convois, & qu'ils ne retournassent chez ceux chargez de butin. M. de Catinat, qui étoit au desespoir de toutes ces courses resolut de s'en vanger. Il détacha pour cet effet trois mille hommes avec ordre de les aller attaquer dans leurs vallées. Les Vaudois laisserent entrer le détachement bien avant dans les montagnes: après quoi s'étant separez en deux corps ils l'attaquerent par devant & par derriere avec tant de vigueur que cinq cens François demeurerent sur la place, & trois cens furent faits prisonniers. Cette action se passa dans le mois d'Octobre.

Avant que de paſſer la mer pour voir les 1691.
progrés des armes victorieuſes du Roi en Irlande, il eſt à propos de parler de la mediation de Sa Majeſté pour la paix entre l'Empereur & le Turc.

Les Infidelles depuis quelque tems paroiſſoient fort portez à la paix, ils en avoient fait eux-mêmes les propoſitions, & envoyé des Ambaſſadeurs à Vienne pour ce ſujet. Leurs negociations ne réüſſirent pas, & l'Empereur qui voyoit la fortune de ſon côté, & qui ne penſoit qu'à profiter de ſes faveurs, ne voulut pas entendre parler de paix qu'à des conditions que la Porte n'avoit pas envie d'accepter; ſi bien que l'on ſe prepara de part & d'autre à continuer la guerre. La campagne n'ayant pas été avantageuſe à l'Empereur, & les diviſions s'étant miſes dans l'Empire Ottoman, on recommença à faire des propoſitions de paix. Les Turcs avoient interêt de la faire par plus d'une raiſon, leurs forces étoient épuiſées, la guerre & les revolutions avoient afoibli leur Empire, il étoit plein de troubles & de diſſentions; & le Grand Viſir avoit aſſez à faire à maintenir les peuples dans leur devoir. Soliman qui venoit de monter ſur le trone, & qui avoit beſoin de s'y maintenir contre les partiſans de Mahomet IV. qui en avoit été depoſſedé par ſes ſujets y étoit encore plus particulierement intereſſé: & l'Empereur d'un autre côté y étoit puiſſamment ſollicité par toutes les Puiſſances de l'Empire, & par tous les autres Alliez, qui ſe propoſoient d'arrêter les progrés & les violences de la France, en tournant contre elle toutes les forces de l'Empereur. Le Roi ſur tout qui n'avoit en vûë que le bien de la cauſe

1691. commune travailloit à ce grand ouvrage avec tout le soin & toute l'application possible. Sa mediation ayant été acceptée de l'Empereur & des Turcs, le Chevalier Hussey, son Ambassadeur se rendit à Vienne, & de là à Constantinople, où il fit une entrée magnifique, le 27 du mois de Juin. Ce Ministre fut très-bien reçu à la Porte, il y fut généralement caressé de tout le monde, & le peuple sur tout, qui savoit qu'il étoit venu pour faire des propositions de paix, le chargea de mille bénédictions. Cette paix ne s'avança pourtant pas comme on l'avoit esperé. Mr. le Chevalier Hussey avoit envoyé le Comte de Marsilli à la Cour de Vienne, pour donner avis de l'éfet de sa negociation, & pour y prendre de nouvelles instructions. L'Empereur avoit nommé des Plenipotentiaires pour aller traitter en Hongrie avec ceux des Turcs; & les Envoyez de Venise & de Pologne devoient s'y rendre pour le même sujet: mais tout cela n'eut point de suite. La France empêcha l'éfet de ces negociations par ses intrigues; elle gagna le Grand Visir par des promesses & par des présens considerables, & le fit résoudre à tenter le sort des armes avant que de conclure la paix. Ce qui fut funeste à la Porte qui perdit la bataille de Salankemen.

Cette fameuse bataille où les Turcs perdirent près de vingt-mille hommes & leurs meilleurs Géneraux & Officiers ne fut pas suivie de la paix, comme chacun l'esperoit; la mort subite du Chevalier Hussey qui arriva ensuite en interrompit les négociations, qui étoient déja fort avancées; les intrigues dont la Fran-

ce se servit pour la traverser firent leur effet, 1691.
& les Turcs abatus ne songerent plus qu'à tenter le sort des armes pour tacher à se relever. D'un autre côté l'Empereur se disposa à poursuivre ses conquêtes. Cependant comme les negociations n'étoient pas tout à fait rompuës, le Roi fit partir Mr. Harbort pour les aller reprendre à la place du Chevalier Hussey.

Sa Majesté que nous avons laissée à Loo, en partit & se rendit à la Haye le 10 du mois d'Octobre. Le 12 elle assista au Conseil d'Etat, où elle témoigna le desir qu'elle avoit qu'on reglât incessamment l'état de guerre pour l'année suivante. On y travailla avec tant de diligence, qu'il fut prêt avant le départ de Sa Majesté pour l'Angleterre, & il fut résolu d'augmenter la flote de plusieurs vaisseaux. La campagne s'étoit passée sans que cette flote & celle des Anglois, qui s'étoient jointes, eussent pu engager celle des ennemis au combat. Les François eurent tant de soin d'éviter des batailles sur mer aussi bien que sur terre, qu'on ne put jamais joindre leur flote. Elle fut quelque tems à croiser sur les côtes d'Irlande, dans le dessein de se saisir des vaisseaux marchans qui venoient de Smirne richement chargez, mais elle se retira à l'aproche de l'Amiral Russel, qui fit voile de ce côté-là pour l'aller chercher. La flote de Smirne arriva à Kingsale huit ou dix jours après, forte de quatre-vint voiles, & riche de plus de quarante milions. Ce fut un grand bonheur qu'elle eût les vents contraires depuis Cadix, car autrement elle couroit grand risque d'être prise par les ennemis. Après que

1691. que Sa Majesté eût assisté plusieurs fois au Conseil d'Etat & à celui de leurs Hautes Puissances, où l'on régla toutes choses pour les preparatifs de la campagne de l'année 1692, & qu'elle eût disposé de quelques charges vacantes, elle partit le 28 d'Octobre pour passer en Angleterre.

Les afaires aloient parfaitement bien dans ce Royaume, tout y étoit tranquille sous le sage gouvernement de la Reine, les rebelles d'Ecosse étoient à l'extremité, la plûpart s'étant déja soumis, & l'Irlande étoit entierement réduite.

Depuis l'arrivée du Comte de Tirconnel dans ce dernier Royaume, le Roi de France y envoya M. de St. Ruth, pour y commander en qualité de Lieutenant Général, il avoit avec lui un Aide de Camp, deux Brigadiers Généraux, l'un de cavalerie & l'autre d'infanterie, cent & quelques autres Oficiers, trois cens & vint Gentilshommes Anglois, ou Ecossois, vint-quatre Chirurgiens, cent quatre-vint Maçons, vint-six Charpentiers, deux Bombardiers, dix-huit Canonniers, & trois Ingenieurs, avec environ mille autres persionnes. Le convoi qui le conduisoit étoit composé de quarante batimens chargez de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche, & d'environ deux mille chevaux. Il y avoit aussi douze mille fers de cheval, six mille selles, & autant de brides, dix-neuf piéces de canon, & des souliers pour vint-six mille hommes. Ce convoi qui étoit escorté de douze vaisseaux de guerre sous la conduite de Mr. de Nesmond, & qui arriva à Limerik le 18 du mois de May, rétablit un peu l'Armée Irlandoise

qui

qui étoit fort délabrée. Cependant celle de 1691.
Leurs Majestez s'étant assemblée à Mullingar, le Général de Ginkel qui la commandoit la fit décamper pour aller assiéger Athlone.

Avant que d'arriver devant cette place il se rendit maître de Ballimore, que les Irlandois avoient fortifié avec soin, parce que c'étoit un poste avancé, & tout environné de marais, d'où ils pouvoient faire des courses sur les terres de l'obéïssance de Leurs Majestez. Après avoit emporté Ballimore, qui ne resista que deux jours il alla mettre le siege devant Athlone. C'est une place de la Conacie, située dans le Comté de Roscomen, sur le Shanon, qui la divise en deux parties; l'une qui est à l'Orient de cette riviere se nomme Athlone Angloise, & l'autre, qui est à l'Occident Athlone Irlandoise. On se rendit maître le 29 Juin de la premiere après quelque résistance que firent les assiégez. Le second de Juillet on attaqua Athlone Irlandoise beaucoup plus forte que l'autre qu'on venoit de prendre, parce qu'elle avoit un bon château qui la défendoit. Les bateries étant prêtes on bombarda le château, & on batit la ville avec tant de furie que les ennemis furent bien-tôt à découvert. Tout étant disposé pour l'assaut, on entreprit la nuit du 7 de reparer deux arches du pont que les ennemis avoient rompues : à la pointe du jour il y en eut une de rétablie; & l'on travailloit à l'autre, lors que les ennemis ruïnerent dans une sortie qu'ils firent tout ce qu'on avoit fait, de sorte qu'on resolut de faire une galerie sur le pont, qui ne fut pas plûtôt achevée

que

1691. que les ennemis firent une seconde sortie, & y vinrent mettre le feu. Là-dessus on tint conseil de guerre, & on y résolut de chercher un gué pour passer la riviere; après qu'on l'eût trouvé, & que tout fut disposé pour donner l'assaut, quinze cens grenadiers, qui devoient être soutenus de six bataillons, furent commandez pour l'attaque.

Le Prince de Darmstad, les Majors Generaux Tetteau & Mackay, & Mr. de la Melonniere, Brigadier François, commandoient cette ataque, qui commença le 10 sur les quatre heures aprés midi, au son de la cloche. Les grenadiers entrerent dans l'eau suivis du Prince de Wittemberg Lieutenant General; & quoi que les ennemis fissent un feu continuel sur eux, qu'en quelques endroits les soldats eussent de l'eau jusques sous les aisselles, & qu'ils fussent obligez de porter leurs mousquets & leurs grenades sur la tête, ils ne laisserent pas de passer la riviere courageusement. Aussi-tôt qu'ils furent de l'autre côté ils s'avancerent vers la brêche, & ayant jetté leurs grenades, les assiégez en furent si épouvantez qu'ils abandonnerent leur poste. En moins d'une heure la ville fut emportée; on passa d'abord au fil de l'épée tous ceux qui voulurent faire quelque résistance, plus de mille Irlandois perdirent la vie en cette occasion, & trois cens furent faits prisonniers, au nombre desquels se trouva le Major General Maxwel.

Le General de Ginkel ayant emporté Athlone de la maniere que nous venons de le dire, il en partit sans perdre tems pour aller trouver les ennemis, qui étoient campez près d'A-

d'Agrim. Le 20 ſon Armée ayant paſſé le Shannon ſur le pont qu'on avoit reparé, & ſur un autre de bâteaux qu'on avoit fait conſtruire un peu plus bas pour ce deſſein, elle alla camper à cinq mille d'Athlone. Le lendemain elle continua ſa marche, & s'étant avancée juſqu'à la riviere de Suc elle prit ſon camp à la gauche de Ballinaſſo. L'Armée des ennemis n'étoit qu'à trois mille de là, très-avantageuſement poſtée. Devant elle il y avoit deux marais, à la gauche les ruïnes d'un château, occupé par de l'infanterie, & à la droite elle étoit fortifiée par divers retranchemens. Son aîle gauche s'étendoit juſqu'à l'Abbaye de Kilconnel, & ſa droite, juſques aux hauteurs de Kilcommodon. Mr. de St. Ruth qui la commandoit ayant apris l'aproche du General de Ginkel ſe diſpoſa à vaincre ou à mourir. Il fit tout ſon poſſible pour animer ſes ſoldats à bien faire; après les avoir bien exhortez, il les fit confeſſer, il leur déclara qu'il n'y avoit point d'eſperance de ſalut que dans le gain de la bataille, & que pour leur ôter les moyens de le chercher dans la fuite il avoit fait rompre deux ponts qu'ils avoient derriere eux. Cependant il y avoit de la meſintelligence dans l'Armée Irlandoiſe. St. Ruth avoit eu de grandes diſputes à l'occaſion de la priſe d'Athlone avec Sarsfield, qui commandoit avec lui, & la diviſion des Generaux avoit auſſi diviſé les troupes; cela ne les empêcha pourtant pas de ſe diſpoſer à recevoir les Anglois, qui les venoient attaquer. Ils étoient très bien poſtez, & avec cela leur Armée étoit plus forte d'environ huit mille hommes que celle de Leurs Majeſtez.

1691.

Le

1691. Le 22, le General de Ginkel décampa de Ballinaslo, & son Armée ayant passé la riviere de Suc sur les 11 heures, sa cavalerie à gué dans deux endroits diferens, & l'infanterie avec l'artillerie sur un pont de pierre, elle marcha en bon ordre contre les ennemis. D'abord on chassa leur garde avancée jusqu'aux ruïnes du château : la cavalerie de l'aîle gauche passa le marais, qui couvroit l'aîle droite des Irlandois ; la cavalerie & l'infanterie s'emparerent d'un chemin étroit qui conduisoit à Agrim, & d'où l'on avoit chassé les ennemis avec le canon, après quoi on fit divers détachemens, qui se posterent sur un petit coin de terre ferme, entre les deux marais & le château ruïné. Les Anglois attaquerent alors avec vigueur les ennemis dans leurs retranchemens, qui se defendirent avec opiniatreté. Le combat dura deux heures sans que la victoire se déclarât pour aucun des deux partis ; mais enfin les ennemis furent chassez de leur poste, & leur cavalerie qui étoit sur les hauteurs ayant été mise en désordre, ils prirent tous la fuite aprés trois heures de combat ; & les Anglois les poursuivirent jusques bien avant dans la nuit. Les Irlandois perdirent en cette bataille plus de sept mille hommes ; presque tous leurs Oficiers Generaux ; & plus de la moitié de leurs autres Oficiers. Mr. de St. Ruth y perdit la vie d'un boulet de canon qui l'emporta. On fit plus de quatre cens prisonniers, & sans la nuit qui survint il ne seroit peut-être pas réchapé un seul des ennemis. Les Anglois prirent trente-deux drapeaux & douze étendars, avec toutes les provisions de guerre & de bouche,

tou-

toutes les tentes, le canon & un nombre prodigieux d'armes & d'utenciles, qui leur tomberent entre les mains. Cette victoire leur coûta trois-cens soixante & dix-huit soldats, deux Colonels, trois Lieutenans Colonels, cinq Majors, douze Capitaines, & quelques autres Oficiers, & avec cela ils eurent prés de huit cens blessez. 1691.

Aprés cette grande défaite des ennemis la plûpart des places & des châteaux qu'ils possedoient au delà du Shannon, d'un côté jusqu'à Galloway, & de l'autre jusqu'à Limerik se rendirent sans attendre qu'on les sommât. Galloway même ne fit point de resistance, cette place capitula presque aussi-tôt qu'elle vit l'Armée Angloise. Le 4 d'Août elle se rendit, la garnison qui en sortit avec armes & bagages fut escortée jusqu'à Limerik, & ceux qui voulurent demeurer eurent la liberté, & la joüissance de leurs biens, que la Proclamation des Gouverneurs du Royaume accordoit à tous ceux qui se soumettroient au Gouvernement. Comme les habitans n'avoient été soumis au Roi Jaques depuis le commencement de la guerre que par force; il y en eut beaucoup plus de ceux qui demeurerent, que de ceux qui se servirent de la permission qu'on leur avoit accordée de se retirer.

Par la reduction de cette place toute l'Irlande se vit soumise à Leurs Majestez, à la reserve de Limerik. On n'eut pas de peine à s'emparer de plusieurs autres, & Slego, capitale du Comté de ce nom accorda de se rendre aux mêmes conditions qui avoient été accordées à la garnison de Galloway; mais Teage O-Regan qui y commandoit s'étant dédit, on

1691. on y envoya un gros détachement de l'Armée ſous la conduite du Comte de Granard, qui s'étant joint à Baldarik O-Donnel, chef des Raperies, contraignit le Commandant à tenir ſa parole. Cette place ſe rendit, & la garniſon qui en ſortit au nombre d'environ ſix cens hommes obtint à peu près les mêmes conditions qu'on lui avoit accordées auparavant.

Cependant l'Armée ayant décampé de devant Galloway après qu'il ſe fut rendu, marcha du côté de Limerik. Elle arriva le 4 Septembre à la vûe de cette place, & le même jour on chaſſa les Irlandois de tous les petits forts qu'ils avoient conſtruits hors de la ville.

Le lendémain la tranchée fut ouverte, & les jours ſuivans on dreſſa des bateries. Cependant il y avoit une eſcadre de vaiſſeaux, qui croiſoit à l'embouchure du Shannon, commandée par le Capitaine Coale, pour empêcher les François d'y introduire du ſecours. Les ennemis avoient poſté leur cavalerie le long de la riviere, à quatre mille de la place, mais le feu que les fregates legeres firent l'obligea à ſe retirer en déſordre vers le gros qui campoit derriere la ville. Au commencement les aſſiégez crurent que ces fregates étoient un convoi que les François leur envoyoient, & ils en témoignerent une grande joye, qui ne fut pas de longue durée. On s'empara du château de Carrik-à-Gunnel, de celui de Connel, & de divers autres ſituez ſur la riviere au deſſous de Limerik, où les ennemis avoient de groſſes garniſons, & l'on fit dans ces petites conquêtes neuf cens priſon-

ſonniers. Le 9, les bateries étant achevées 1691.
on commença à bombarder la ville & à la canonner. Les lignes de circonvallation qu'on avoit commencées le 12, furent achevées le lendemain, & le ſoir de ce même jour le General de Ginkel alla reconnoître le camp des ennemis, qui lui parut fort grand, parce qu'ils avoient dreſſé diverſes tentes, où il n'y avoit perſonne. Le 16 une nouvelle baterie de vint-trois piéces de canon & d'onze mortiers étant achevée, on la fit joüer avec les autres, & le 19 il y eut une brêche ſi conſiderable à la muraille de la partie de la ville qu'on nomme Limerik Anglois, que cent hommes y pouvoient paſſer de front, mais les ennemis avoient fait beaucoup de retranchemens au dedans de la place. Les bombes mirent le feu en divers endroits, & firent ſauter un magaſin de poudre, qui étoit dans Limerik Anglois. La garniſon de la place étoit alors de près de quinze mille hommes, & Mr. d'Uſſone y commandoit depuis la mort du Comte de Tyrconnel, qui arriva le 24 du mois d'Août. On croit qu'il mourut du chagrin, que le mauvais état, où étoient les afaires de ſon maître lui avoit cauſé. Le 25 de Septembre le General de Ginkel fit mine de lever le ſiége, afin de pouvoir mieux éxécuter le deſſein qu'il avoit formé de paſſer le Shannon, pour aller chaſſer la cavalerie Irlandoiſe, qui étoit campée dans le Comté de Clare, & ſerrer Limerik de ce côté-là. Les aſſiégez qui crurent qu'il ſe retiroit éfectivement, en conçurent tant de joye qu'ils jetterent des cris d'allegreſſe; mais la nuit ſuivante un pont de bateaux, qu'on avoit donné ordre

1691. dre de dresser sur le Shannon à un mille de la ville ayant été achevé, on fit passer le lendemain dès la pointe du jour la riviere à un gros détachement de cavalerie & d'infanterie. Le Brigadier Clifort, qui étoit campé près de là avec quatre régimens de dragons, voulant s'opposer au passage, s'avança avec son monde à pié, parce que les chevaux étoient à l'herbe; mais tous ces dragons, qui arriverent un peu trop tard, furent chargez si vigoureusement, qu'ils se retirerent plus vîte qu'ils n'étoient venus, & pour fuir avec plus de commodité ils jetterent bas leurs armes. D'autres troupes, qui étoient plus haut dans leur camp près de Killaloe, prirent aussi la fuite dans les montagnes, aussi-tôt qu'elles virent que les Anglois approchoient. Le Général Sarsfield qui s'y étoit rétiré avec quatre mille chevaux, ou dragons, ayant apris que le Général de Ginkel se disposoit à le poursuivre avec un gros détachement résolut de se jetter, s'il étoit possible, dans Limerik. Il en étoit encore à demi heure lors qu'il rencontra le Général de Ginkel, qui l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il se vit obligé de prendre la fuite en diligence du côté de Limerik. Mr. d'Ussone voyant que les Anglois se mêloient avec les Irlandois, & qu'il étoit à craindre que les premiers n'entrassent dans la place avec les derniers, en tint les portes fermées, & fit dire aux fuyards qu'ils se retirassent dans les fossés, de sorte qu'il n'y eut que Sarsfield & quelques autres Officiers, à qui on ouvrit le guichet, qui pussent entrer dans la ville. Six-cens des ennemis demeurerent sur la place en cette rencontre, & on fit prison-

ſonniers ſoixante ou quatre-vints de leurs Oficiers. 1691.

Cette perte des Irlandois conſterna tellement les aſſiégez, qu'ils penſerent tout de bon à ſe rendre. Aprés avoir bien conſulté là deſſus ils batirent la chamade le 3 d'Octobre, & demanderent une ceſſation d'armes pour pouvoir mieux capituler; on la leur accorda juſqu'au lendemain : & enſuite ayant demandé qu'elle fut continuée pendant trois jours, afin qu'ils puſſent avertir de ce qui ſe paſſoit le Colonel Scheldon, & qu'il pût être compris dans la capitulation avec ſes troupes, qui étoient au nombre d'environ quinze cents hommes de cavalerie dans un lieu aſſez éloigné de Limerik, cela leur fut encore accordé. Comme il y avoit beaucoup d'articles à regler non ſeulement pour la ville & pour la garniſon de Limerik, mais auſſi pour quelques châteaux, & pour tous ceux qui étoient du parti du Roi Jaques en Irlande, la négociation dura juſqu'au 13 d'Octobre que la capitulation fut ſignée de part & d'autre. Le même ſoir les Irlandois livrerent une des portes de la ville aux aſſiégeans, & le lendemain 14 ils rendirent la ville Angloiſe. La capitulation de Limerik étant une des plus importantes & des plus dignes de la curioſité, on en va mêtre ici les articles.

1691.

CAPITULATION DE LIMERIK.

„ PRemierement il sera permis à toutes
„ sortes de personnes de quelque qualité
„ & condition qu'elles soient, & sans aucu-
„ ne exception, lesquelles voudront sortir de
„ ce Royaume d'Irlande, de se retirer en
„ France, ou dans les autres païs qu'ils sou-
„ haiteront, avec leurs familles, meubles,
„ argent, vaisselle d'argent, leurs papiers,
„ & leurs joiaux.

„ II. Les Oficiers Généraux, Colonels,
„ & généralement tous les Oficiers, tant de
„ cavalerie, que d'infanterie & de dragons,
„ & tous gardes du corps, cavaliers, dra-
„ gons & soldats, quels qu'ils puissent être,
„ & en quelque lieu qu'ils soient en garni-
„ son, dans les places & postes occupés
„ présentement par les Irlandois, ou camps
„ dans les Comtés de Kork, Clare, & Ke-
„ ry, & même les raperies, qui voudront
„ passer en France, auront la liberté de
„ s'embarquer dans le lieu où seront les
„ vaisseaux, qui devront les transporter,
„ sans qu'il leur soit fait aucun empêche-
„ ment, directement ni indirectement.

„ III. Toutes les personnes susdites, qui
„ voudront sortir de ce Royaume, pour pas-
„ ser en France, pourront le declarer dans
„ les jours qui seront marquez pour cela,

par

„ par devant M. le Colonel Withers, & 1691.
„ après que cette déclaration ſera faite, les
„ troupes, qui devront paſſer en France, ſe-
„ ront ſous la diſcipline des Oficiers qui de-
„ vront les conduire, & il ſera permis au
„ ſurplus deſdites troupes de prendre tel parti
„ qui leur ſemblera bon.

„ IV. Tous les Officiers tant Anglois
„ qu'Ecoſſois, qui ſervent preſentement en
„ Irlande, auront auſſi le choix d'aller ſervir
„ en France, & dans tels autres païs qu'ils
„ ſouhaiteront, ou de demeurer dans les Ro-
„ yaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande,
„ auquel cas ils y joüiront de leurs biens.

„ V. Tous les Oficiers Généraux François
„ l'Intendant, les Ingenieurs, les Commiſ-
„ ſaires de guerre & d'artillerie, le Tre-
„ ſorier, & autres Oficiers François, & gé-
„ néralement tous les étrangers qui ſont
„ dans Limerik, Roſſ, Clare, dans les
„ troupes, dans le commerce ou autrement,
„ & de quelque qualité & condition qu'ils
„ ſoient, auront auſſi la permiſſion de paſſer
„ en France, ou ailleurs, & de s'embarquer
„ avec tous leurs chevaux, équipages, ar-
„ gent, vaiſſelle d'argent & effets, de telle
„ nature qu'ils puiſſent être; & M. le Gé-
„ néral Ginkel leur fera pareillement donner
„ des paſſeports, des eſcortes, & des voitu-
„ res, tant par eau que par terre pour en faire
„ les tranſports en ſûreté, depuis Limerik
„ juſques dans les vaiſſeaux où ils devront
„ être embarquez, ſans payer aucune choſe
„ pour leſdites voitures, ni à ceux qui ſeront
„ employez avec leurs chevaux, charettes,
„ chaloupes & bateaux.

1691. „ VI. S'il y a quelque chose desdits équipages, marchandises, chevaux, argent, „ vaisselle d'argent, & autres hardes & utenciles, appartenant tant auxdites troupes „ Irlandoises, qu'aux Oficiers François & „ autres particuliers, quels qu'ils puissent „ être, de pris ou pillé par les troupes du Général Ginkel, ce Géneral le fera restituer, „ ou payer suivant l'estimation qui en sera faite „ par serment de ceux qui auront été ainsi pillez.

„ VII. Pour faciliter l'embarquement, le „ Général fournira cinquante vaisseaux du port „ de 200. tonneaux chacun, sans que les personnes qui doivent estre transportées, soient „ obligées de payer la moindre chose ; & en cas „ qu'il y en ait quelques-uns de moindre charge, on en fournira une plus grande quantité, „ qui suplera au defaut du nombre de ceux qui „ ne seront pas du port de 200. tonneaux.

„ VIII. Lesdits cinquante vaisseaux seront „ pourvus de tous les vivres necessaires pour la „ subsistance des Oficiers, cavaliers, dragons, „ soldats, & des autres personnes qui souhaiteront être transportées, lesquels vivres on „ payera, après que le tout aura été debarqué „ en France, soit à Brest, Nantes, ou S. Malo, sur les côtes de Bretagne.

„ IX. Pour la sûreté de ces vaisseaux, & du „ payement des vivres, les François laisseront „ des otages suffisans.

„ X. Les garnisons des châteaux de Clare, „ & les autres troupes d'infanterie, qui sont en „ garnison dans les Comtez de Clare, Korck, „ Kerry, & autres lieux, seront comprises „ dans la presente capitulation, & en sortiront,

„ avec

„ avec leurs armes, bagage, bale en bouche, 1691.
„ méche allumée par les deux bouts, tambour batant, enſeignes deployées, & les munitions de guerre & de bouche qui y peuvent être : & Mr. le Général Ginkel leur fera fournir les voitures neceſſaires pour cela, comme auſſi les vivres, dont elles auront beſoin pour leur ſubſiſtance, pendant le tems qu'elles ſeront en chemin, en payant ces vivres, ou autrement elles pouront les prendre de leurs propres magaſins.

„ XI. La garniſon de Slego joüira pareillement de cette capitulation, & l'on envoyera ordre à ceux qui la doivent eſcorter, de l'amener à Limerik inceſſamment, & par le plus court chemin.

„ XII. Toute la cavalerie, & les dragons, qui ſont dans les Comtez de Korck, Clare, Kerry, & Mago, ſeront auſſi compris dans cette capitulation, & en attendant qu'on puiſſe faire embarquer ceux d'entr'eux, qui voudront aller en France, on leur donnera des quartiers dans les Comtés de Clare, & de Kerry, ſeparez de ceux des troupes du Général Ginkel, à condition qu'ils payeront tout ce qu'on leur fournira, à la reſerve du fourage, & de la pâture, qui leur ſeront donnez *gratis*.

„ XIII. On aura la liberté d'embarquer juſqu'à 900. chevaux, ſavoir 600. pour les gardes, & 300. pour les Oficiers, tant de cavalerie, que de dragons & d'infanterie. Le tranſport en ſera fait *gratis*, & à l'égard du ſurplus, les cavaliers & les dragons, pourront en diſpoſer en donnant leurs chevaux, & leurs armes, à telles perſonnes

1691. „ que le Général Ginkel députera pour les „ recevoir.

„ XIV. Il sera permis à ceux qui seront „ établis, pour prendre soin de la subsistance „ des cavaliers qui voudront passer en France, „ d'acheter du foin & de l'avoine dans „ les quartiers, qui leur seront assignez, & „ même d'en tirer de la ville de Limerik, „ d'où on leur envoyera aussi toutes les „ autres munitions necessaires, en cas qu'on „ le juge à propos : & pour cet effet M. le „ Général leur fera fournir des barques & „ des bateaux, pour voiturer lesdites provisions par le Schannon, jusques à la portée „ des lieux, où ces troupes seront en quartier.

„ XV. M. le Général permettra aussi qu'on „ se serve du foin qui est dans le Comté de „ Kerry, pour la nourriture des chevaux de la „ cavalerie, & s'il n'y en a pas suffisamment, „ on pourra en acheter, aussi bien que de l'a- „ voine, par tout où l'on en trouvera.

„ XVI. Tous les prisonniers qui sont pré- „ sentement en Flandres seront rendus de part „ & d'autre, & M. le Général promet de „ s'employer pour faire pareillement mettre en „ liberté ceux qui sont en Angleterre.

„ XVII. Le Général fournira les medica- „ ments necessaires aux Oficiers, cavaliers, „ dragons & soldats Irlandois, malades ou „ blessez, qui ne pouront pas être embarqués „ si-tot, & après qu'ils seront gueris il leur fe- „ ra donner des vaisseaux, pour les transporter „ en France s'ils veulent y passer. Il sera permis „ de laisser des Chirurgiens ausdits malades, & „ blessez, pour en avoir soin, & les Chirur- „ giens pourront passer en France avec ceux

des-

„ desdits malades & blessez, qui après leur 1691.
„ guerison voudront aller servir dans ce
„ Royaume.

„ XVIII. En signant la presente capitulation, Mr. le Général Ginkel donnera un „ vaisseau pour aller exprès en France: outre „ cela il fournira deux petits bâtimens, qui „ sont à present dans la riviere, pour transporter en France deux personnes que l'on souhaite d'y envoyer, pour y donner avis du „ present traité, & que les Capitaines de ces „ bâtimens auront ordre de débarquer au premier port de France où le vent les portera.

„ XIX. Tous ceux qui voudront passer en „ France, soit Officiers, ou autres de quelque „ caractére qu'ils soient, n'en pourront être „ empêchez, ni pour dettes, ni pour aucune „ autre chose: & on ne pourra pas même saisir „ leurs équipages.

„ XX. Si avant la signature de la presente „ capitulation, & avant l'arrivée de la flote, „ ou vaisseaux de transport, il arrive de France une courvete, ou autre vaisseau, en quelque lieu des côtes d'Irlande que ce puisse „ être, Mr. le Général Ginkel donnera non „ seulement des passeports, pour envoyer „ ceux qu'on voudra à bord de ces vaisseaux, „ mais aussi pour les faire entrer dans le Shannon avec toute sûreté: & en cas qu'on juge „ à propos de les renvoyer, on leur acordera „ un passeport pour s'en retourner en France „ sans risquer d'être pris.

„ XXI. Après l'arrivée de ladite flote, on „ pourra aller & venir librement d'une ville de „ Limerik à l'autre, & particulierement tous „ ceux, qui auront des passeports du Com-

1691. „ mandant de ladite flote, & du Sr. Sume-
„ rons, Intendant.

„ XXII. En confideration du prefent trai-
„ té, les deux villes de Limerik feront ren-
„ duës, & mifes entre les mains de M. le
„ Général Ginkel, ou de telle autre perfon-
„ ne qu'il commettra; favoir tous les dehors
„ de la ville Irlandoife avec une de fes por-
„ tes, le jour de la fignature de cette capi-
„ tulation; & quatre jours après on lui remet-
„ tra la ville Irlandoife. Quant à la ville An-
„ gloife, elle reftera avec l'île & le paffage du
„ pont entre les mains des troupes Irlandoi-
„ fes, qui en compofent à prefent la garni-
„ fon, & qui pouront venir ci-après des Com-
„ tes de Kork, Kerry, Clare, Slego, & des
„ autres lieux dont on vient de faire mention,
„ jufqu'à ce qu'on ait difpofé toutes chofes
„ pour les tranfporter en France.

„ XXIII. Pour empêcher qu'il n'arrive au-
„ cun défordre entre la garnifon que M. de
„ Ginkel mettra dans la ville Irlandoife, qui
„ lui fera cedée, & les troupes qui refteront
„ dans la ville Angloife, & dans l'île, juf-
„ qu'à ce que l'embarquement de tout ce qui
„ doit paffer en France foit fait, on fe re-
„ trranchera de part & d'autre, pour empê-
„ cher la communication des deux garnifons,
„ aufquelles il fera d'ailleurs défendu de fe
„ rien dire ni faire d'offençant, & fi cela arrive
„ les coupables feront punis de part & d'autre.

„ XXIV. Il fera permis à la garnifon de
„ Limerik de fortir tout d'un coup, ou à plu-
„ fieurs fois, felon qu'elle pourra être embar-
„ quée, avec armes & bagage, tambour batant,
„ méche allumée par les deux bouts, bale en
„ bou-

„ bouche, enſeignes déployées, ſix piéces de 1691.
„ canon de fonte au choix des aſſiégez, deux
„ mortiers, & la moitié de toutes les muni-
„ tions de guerre, qui ſont preſentement dans
„ les magaſins de la place ; & pour cet effet on
„ en fera un inventaire en preſence de telle per-
„ ſonne que Mr. de Ginkel nommera, le len-
„ demain de la ſignature du preſent accord.

„ XXV. Tous les magaſins de vivres re-
„ ſteront entre les mains des perſonnes, qui
„ en ſont déja chargées, pour faire ſubſiſter
„ ceux de l'armée Irlandoiſe, qui voudront
„ paſſer la mer ; & s'il n'y en a pas ſuffiſam-
„ ment pour leur ſubſiſtance pendant leur
„ ſéjour dans ce Royaume, & juſqu'à ce
„ qu'ils ayent débarqué en France, en don-
„ nant un mémoire de leur nombre, le Gé-
„ néral Ginkel leur en fournira moyenant
„ qu'ils en payent le prix Royal.

„ XXVI. Il y aura une ceſſation d'armes
„ tant à l'égard des troupes de terre, qu'à
„ l'égard des vaiſſeaux François, qui pourront
„ entrer dans la riviere de Limerik par tout
„ où il ſera beſoin, & en ſortir de même
„ avec ſûreté : & s'il arrive qu'il ſoit con-
„ trevenu par quelque Commandant, ou
„ Capitaine de vaiſſeau, Officier, cavalier,
„ dragons, ſoldats, & autres perſonnes, di-
„ rectement ou indirectement, ils ſeront cha-
„ tiez de part & d'autre, & les dommages ou
„ torts reparez, à quoi chacun tiendra la
„ main fort exactement : & pour cet effet on
„ envoyera des deux côtés des Officiers à l'en-
„ trée du Shannon, pour informer les Com-
„ mandans tant de la flote Angloiſe, que de
„ la Françoiſe, de la preſente capitulation,

„ afin

1691. „ afin qu'ils obſervent entr'eux la ceſſation „ d'armes.

„ XXVII. Pour faire obſerver le préſent „ traité dans tous ſes articles, il ſera donné „ pour ôtage de la part des aſſiegés Meſſ. . . „ & de la part de Mr. le Général Ginkel „ Mr. . . . . .

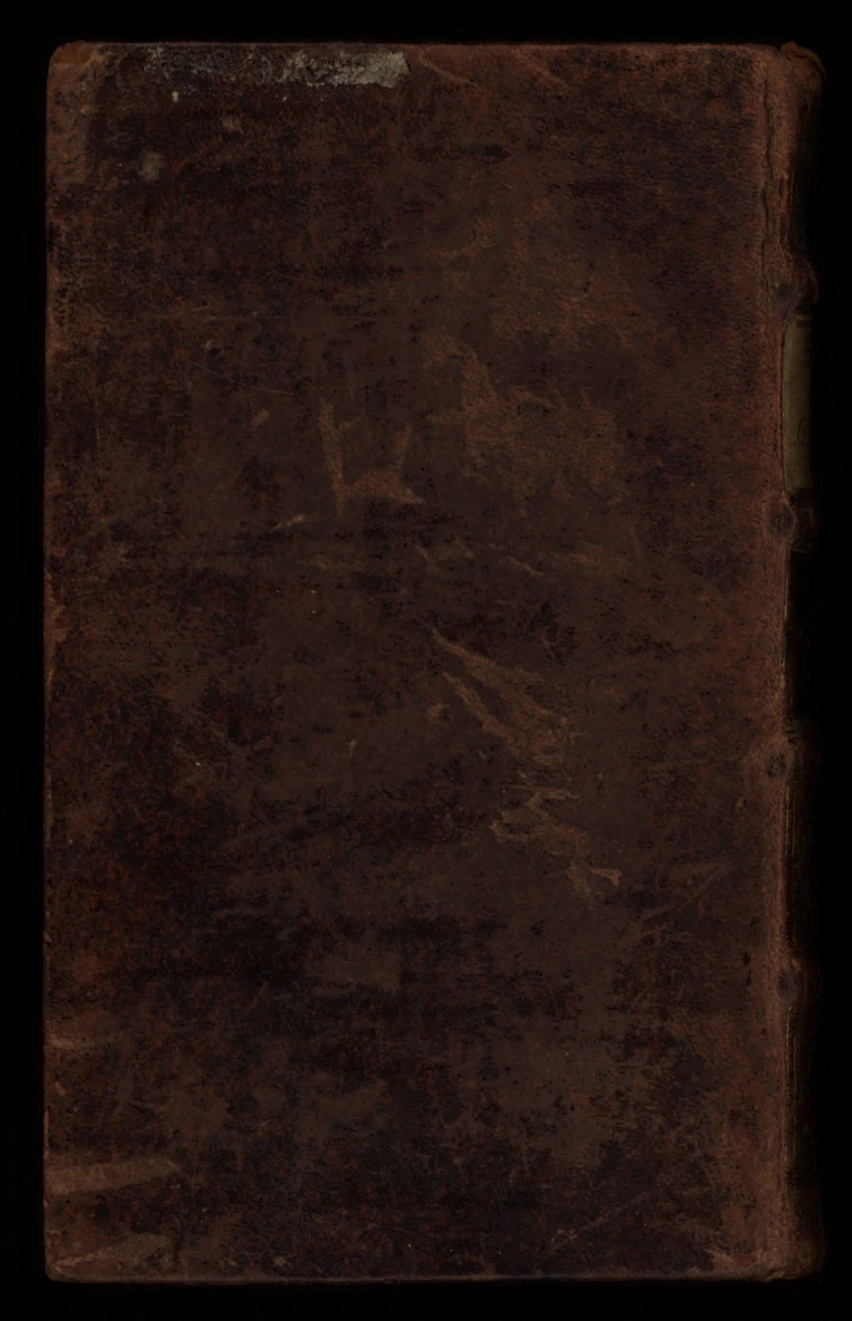
„ XXVIII. Si avant l'execution de ce „ traité, il arrivoit quelque changement dans „ le Gouvernement, ou dans le commande- „ ment de l'armée qui eſt à préſent ſous les „ ordres de Mr. le Général Ginkel, tous ceux „ qui ſeront pour cet effet établis, ſeront obli- „ gez de faire exécuter ponctuellement de part „ & d'autre tout ce qui eſt contenu dans la pré- „ ſente capitulation.

Il ne faut pas être ſurpris des conditions avantageuſes qui furent acordées à la garniſon de cette place. C'eſt une maxime de guerre, qu'il faut faire un pont d'or à ſon ennemi quand il a deſſein de fuir, afin de faciliter ſa fuite. La raiſon en eſt que les armes ſont journalieres, qu'il peut arriver mille accidens imprevus, & qu'il eſt toûjours bon de gagner du tems, & d'épargner ſon monde. Mais outre ces raiſons générales il y en avoit de particulieres pour Limerik, qui obligerent le Général de Ginkel de ne point chicaner avec les ennemis; & c'eſt ce que le Roi avoit recommandé qu'il ne fit pas ſi cette place venoit à parlementer. Le ſiege avoit déja duré aſſez long-tems; la garniſon étoit encore nombreuſe; on ſavoit qu'il ſe preparoit un convoi en France pour la ſecourir, qui étoit prêt à mettre à la voile. Mais la raiſon la plus forte c'eſt

c'eſt que le mauvais tems aprochoit, & qu'il s'agiſſoit à quelque prix que ce fût de terminer la guerre en Irlande. Si l'on compare les avantages que les ennemis du Roi trouverent dans cette capitulation, avec ceux que le Roi en retira, on ſera contraint d'avoüer que ces derniers furent ſi conſiderables en comparaiſon des autres, que quand on leur en auroit acordé davantage, Sa Majeſté Britannique eût toûjours gagné dans cet échange. En effet tant que cette place eût reſté au pouvoir de l'ennemi, il eût été néceſſaire d'avoir une armée en Irlande, tant pour reprimer l'inſolence des Irlandois, toûjours prêts à ſe ſoûlever, que pour arrêter les ravages que la garniſon auroit pû faire. Mais cette ville ayant été ſoûmiſe tout le Royaume fut ſoûmis, le Roi d'Angleterre eut les mains libres, & il ſe vid en état d'agir contre la France avec toutes ſes forces. 1691.

Fin du Livre cinquiéme, & du premier Tome.






Histoire
de
Guillaume III
TOM. I.